MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

DE BELGIQUE.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

DE BELGIQUE.

Recueil publié par

MM. J. DE SAINT-GENOIS, Archiviste de la Flandre Orientale; C. P. SERRURE, Professeur à l'Université; PH. BLOMMAERT, Docteur en droit; A. VOISIN, Conservateur de la Bibliothèque de l'Université; A. VAN LOKEREN, Avocat; à Gand.

AVEC LA COOPÉRATION HABITUELLE

de MM. F. De Reiffenberg, Conservateur de la Bibliothèque nationale, et A. Schayes, Employé aux Archives du royaume, à Bruxelles.

Année 1841.

GAND,

IMPRIMERIE DE LÉONARD HEBBELYNCK,

Vieille Citadelle, N° 48.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. J. J. Altmeyer, professeur à l'Université de Bruxelles.
J. H. Bormans, professeur à l'Université de Liége.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
E. Coomans, avocat, à Bruxelles.
N. Cornelissen, membre de l'Académie de Bruxelles, à Gand.
M. Colinez, à Gand.
P. De Decker, directeur de la Revue de Bruxelles, à Gand.
Mgr De Ring, à Fribourg (Bade).
H. Du Trieu, avocat, à Malines.
J. J. De Smet, membre de la Commission royale d'histoire, à Gand.
O. Delepierre, archiviste de la Flandre occidentale, à Bruges.
Fl. Frocheur, homme de lettres, à Bruxelles.
L. P. Gachard, archiviste-général du royaume, à Bruxelles.
J. Gauthier, propriétaire, à Bruxelles.
V. Goethals, conservateur de la Biblioth. de la ville de Bruxelles.
H. Helbig, à Liége.
Fr. Hennebert, archiviste de la ville de Tournai.
F. Henaux, homme de lettres, à Liége.
J. Ketele, archiviste honoraire, à Audenarde.
E. Lavalleye, professeur à l'Université de Liége.
F. H. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers.
Ch. Morren, professeur à l'Université de Liége.
M. L. Polain, archiviste de la province de Liége.
Ch. Piot, attaché aux Archives générales, à Bruxelles.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
E. Tandel, professeur à l'Université de Liége.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
Van der Meersch, docteur en médecine, à Audenarde.
L. A. Warnkoenig, professeur à l'Université de Fribourg (Bade).
Alph. Wauters, à Bruxelles.
J. F. Willems, membre de la Commiss. royale d'histoire, à Gand.

Guerre de la ville de Gand

CONTRE

LE DUC DE BOURGOGNE (1).

II.

(16 JUILLET — 8 SEPTEMBRE 1452).

Ambassade du roi de France. — Prise de Hulst. — Le Duc à Axel, Moerbeke, Wetteren. — Le duc de Clèves battu à Destelbergen. — Les Gantois acceptent les préliminaires de la paix. — Conférences de Lille.

Le roi de France envoya, à la demande des Gantois, une ambassade vers le Duc de Bourgogne, afin d'arranger à l'amiable le différend qui avait surgi entre lui et la ville de Gand.

Les personnes qui composaient cette ambassade, étaient Monseigneur de S^t^-Pol, Louis de Luxembourg; Messire Louis de Beaumont, sénéchal de Poitou; M^e^ Guy Bernard, archidiacre de Tours, maître des requêtes du roi, et M^e^ Jean Daunèt, premier général du roi.

Arrivés à Tournai, ils firent savoir par lettre au Duc leur mission et le prièrent de leur désigner le lieu où ils pourraient obtenir audience. Le Duc leur répondit qu'étant fort occupé de la guerre, ils avaient à se rendre à Bruxelles et à communiquer leur charge à son conseil. Mais sur une

(1) Voyez le *Messager des Sciences historiques*, 1840, p. 321.

autre demande de leur part d'exposer leur mission au Duc même, il désigna la ville de Termonde; ils s'y rendirent incontinent, et allèrent vers le Duc, au village de Waesmunster, à une lieue de cette ville, où ils parurent devant lui et son conseil, le 20 juin 1452.

Là ils expliquèrent au Duc leur mission et créance qui contenaient deux points : le projet de pacification et quelques différends sur des terres de Picardie; le Duc après des pourparlers vagues, remit au lendemain la réponse catégorique. Dans cette séance, le Duc leur fit répondre par la bouche de son chancelier, et leur fit remontrer tout au long les offenses qu'il prétendait avoir été commises par ceux de Gand. En second lieu il fit répresenter que déjà par l'entremise des députés des nations étrangères, réunis à Bruges, et des trois membres de Flandre, il y avait ouverture d'arrangements; que les Gantois avaient accepté le comte de Charolois et Monseigneur Jean de Bourgogne (comte d'Estampes) pour médiateurs; qu'il ne désirait d'ailleurs rien tant que de terminer la guerre à l'amiable, et d'accepter leur médiation.

Alors les ambassadeurs lui exposèrent qu'ils avaient charge d'aller à Gand, afin de travailler avec plus d'efficacité à la pacification; ils requirent qu'il fit cesser toute voie de fait tant qu'ils seraient à Gand, et demandèrent une trêve durant les conférences qui allaient s'ouvrir.

Le Duc refusa de leur accorder cette trêve, parce que son armée était prête à marcher contre Moerbeke, qui tenait le parti de Gand; mais il leur octroya une suspension d'armes de trois jours, temps dont ils avaient besoin pour se rendre à Gand et retourner.

Le 23 juin 1452, les ambassadeurs du roi de France arrivèrent dans la ville de Gand. Quelques échevins et doyens de métiers allèrent à leur rencontre à une demi-lieue hors de la porte et les accompagnèrent jusqu'en leur logement, qu'ils prirent à l'hôtel de la *Tête d'or*.

Le lendemain, ils furent introduits dans la salle de la Collace, où les échevins, doyens, capitaines et conseillers étaient réunis, et un des échevins leur remontra longuement les véritables causes de la guerre, qui n'étaient autres que le despotisme du Duc, qui leur contestait des droits dont ils avaient usé de temps immémorial, tel que la manière d'élire les échevins, de juger les bourgeois forains et d'avoir le ressort des châtellenies de Courtrai, Audenarde, Termonde, Alost et du pays de Waes. Ils ajoutèrent qu'ils désiraient faire la paix avec le Duc, à condition que leurs priviléges, franchises, libertés, coutumes et usages fussent respectés, et que l'amende fût pécuniaire et non autre.

Les ambassadeurs demandaient que quelques députés de la ville de Gand leur fussent adjoints, afin de discuter avec plus de facilité les conditions préliminaires, que le Duc voulait avoir reconnues avant d'accorder une trêve, et d'ouvrir des conférences avec eux. Les échevins nommèrent comme députés de la ville, l'abbé de Tronchiennes, le prieur de Saint-Bavon, le prieur des Chartreux, Gilles Bouwens et Me Van der Eecken, ainsi que Simon Borluut, Jerôme Coubrake, Otto De Grutere, Michel Faytop et Me Pierre Goetghebuer.

Mais le Duc se montra encore très-difficile sur les principaux points préliminaires de la paix, car son armée avait remporté quelqu'avantage devant Hulst. Cette ville avait trahi son parti et avait, sans aucune résistance, ouvert ses portes aux troupes du seigneur de la Vere, qui après les dégats commis à Burcht, était descendu l'Escaut avec sa flottille et entré à Hulst sans coup ferir. Cette défection fut des plus fatales pour la ville de Gand, car Hulst et Axel formaient deux ailes, dont Moerbeke était le centre, et ce dernier lieu, situé au milieu de prairies et bas-fonds inondés, étant entouré à 2 lieues de distance, de plusieurs

lignes de retranchements pourvus de forts détachés, était une des positions les plus avantageuses, et pour ainsi dire imprenables. Mais dès que la ville d'Hulst eut rélevé l'étendard de Bourgogne, le Duc résolut de tourner Moerbeke et d'attaquer Axel.

Le 29 juin, le Duc quitta son quartier de Waesmunster, avec toute son armée, à 7 heures du soir, et passant par Hulst où la garnison se réunit à lui, il s'avança vers Axel. Mais cette même nuit, la garnison gantoise qui tenait Axel, tous les habitants, hommes, femmes et enfants de la ville, des environs et de toute le métier de Bouchaute s'étaient retirés vers Gand, et le Duc ne trouva personne dans tout le pays. « N'y avoit homme demeuré, dit Chatelain, ne femmes, excepté cinq ou six vieilles, dont le bon Duc fut moult desplaisant. » Aussi fut-il obligé de faire venir du pain et des vivres pour son armée de l'Écluse, à 10 lieues de là. Il fit mettre le feu à la ville d'Axel et aux villages des environs, et se rendit à Wachtebeke, d'où il fit attaquer Moerbeke; mais il n'y entra pas, et le soir du même jour (6 juillet), il logea avec son armée à Dacknam, sur la Durme; le lendemain, il se rendit à Wetteren, sur l'Escaut entre Gand et Termonde, à 3 lieues des deux villes.

Là les ambassadeurs du roi, qui s'étaient tenus à Termonde tout le temps que le prince avait été au pays de Waes, revinrent vers le Duc et le requirent de vouloir traiter de la paix, et à cette fin, d'accorder une trève de six semaines au moins. Le Duc n'y voulut pas consentir, car il avait le projet de faire une excursion jusqu'aux portes de Gand. En effet, le 9 juillet, son armée commandée par le duc de Clèves, qui avait la garde de son étendard, se mit en marche et menaça la ville du côté de l'abbaye de S^{t}-Bavon, où est situé le château des Espagnols. A l'approche de l'armée du Duc, on fit sonner le tocsin à Gand; tous les bourgeois s'armèrent, se réunirent aux troupes soudoyées,

à quelques compagnies de Chaperons blancs, au Marché du Vendredi, et ayant à leur tête le capitaine Jacques Meeuszone, ils s'avançèrent en bon ordre. A l'approche de l'armée gantoise, les troupes de Philippe se concentrèrent dans la plaine, entre la ville et le village de Destelbergen ; les Gantois les y suivirent et les attaquèrent avec vigueur ; trois fois ils repoussèrent les gens du Duc, qui après deux heures de combat acharné et des pertes considérables, durent abandonner le champ de bataille aux Gantois et s'enfuir en désordre vers Wetteren.

Après cet échec, le Duc qui voyait qu'il n'était pas plus avancé que le premier jour de la guerre, fut plus accomodant et, à la demande des ambassadeurs du roi, accorda une suspension d'armes de six semaines, pourvu que les Gantois acceptassent les conditions préliminaires, dont on retrouve les points relatés dans une lettre des ambassadeurs aux Gantois du 9 juillet, que nous transcrivons ici :

« Très-chiers et espéciaulx amis, nous nous recommandons à vous et veuillez savoir que nous avons reçu vos lettres closes qui dernièrement avez escriptes par vos députés, ensemble vos lettres-patentes de submission et consentement, et nous escripvez que avez advisé et conclu, que pareillement devez avoir nos lettres contenant que la dicte soumission sera, sauf vos privilèges, franchises, libertés, coutumes et usaiges, et que l'amende sera pécuniable et non autre, et que le traitic se face ou royaume, aussi que se cette voye amiable ne sortissait bon effet, vostre dicte submission feust réputée nulle et comme non faite, et que ne vous portera aucun préjudice en aucune manière. Si est vray que nous avons veu et visité vos dictes lettres de soumission, lesquelles ne nous ont semblé en bonne forme pour les causes que avons déclairées à vos dicts députés, et depuis avons conféré et communiqué sur ce avec les gens de mon dict sieur de Bourgogne, auxquels il a pareillement semblé, et à ceste cause avons fait une minute d'une autre forme de lettre en la quelle n'a rien changé ne mis de l'effet et substance de la première lettre, et afin d'abrégier la

besongne avons esté par devers mon dict seigneur de Bourgogne et lui avons communiqué la dicte minute, ensemble les articles, et en conclusion fut hier au soir advisé que les aucuns de vos dicts députés s'en iroient devers vous et les autres vendroient icy pour vous rapporter la conclusion et nous semble que devez réformer vostre dicte lettre de submission selon la minute que vous envoyons, et la nous envoyer diligemment par aucuns vos députés, mon dict seigneur de Bourgogne et son conseil demandoient bien la dicte lettre plus amplement que la dicte minute, mais nous l'avons débatue à nostre pouvoir et escripvons que en renvoyans la dicte lettre, nous trouverons moien de obtenir abstinence de guerre, combien que mon dict seigneur y soit fort difficile et à l'aide nostre seigneur nous parviendrons à bonne conclusion de paix, seurs que nous y emploverons toujours en gardant à nostre povoir vos droits, privilèges, franchises, coutumes et usaiges, et quant est de vous envoyer la lettre que vous demandez, il ne nous semble pas que ce fust l'onneur du roy ne le nostre, pour les causes que avons déclairées à vos dicts ambassadeurs et députés; mais nous vous certifions et vous povez tenir seurs que nous ne ferons ne souffrirons que aucun grief..... ou desraisonnable vous soit fait, et avons bonne espérance que nous y conduirons par manière que en conclusion vous en devrez être bien contens, et se nous ne pouvons trouver moyen de parvenir à bonne conclusion de paix, nous vous rendrons votre dite lettre de submission et serez saufs et en votre entier pour faire vos bonnes poursuites, ainsi que bon vous semblera, et ne vous portera la dicte lettre aucun préjudice. Très-chiers et espéciaulx amis, nous prions le benoist fils de Dieu que vous ait en sa sainte garde. Ecript à Termonde le 9 juillet. *Signé :* Louis de Luxembourg, le sénéchal de Poitou, l'archidiacre de Tours, le premier général du roy. »

Le 10 juillet, la Collace se réunit à Gand pour décider si on accepterait les préliminaires de la paix, que Philippe voulait avoir admis avant d'accorder la trêve qu'on demandait. On y accéda, les députés retournèrent vers le Duc, et bientôt la trêve fut publiée en ces termes :

« Octroye, consente et accorde et par ces présentes, octroyons, consentons et accordons trève et abstinence de guerre, durant le temps et terme de 6 sepmaines, à commencer samedi prochain, 22e jour de ce mois (juillet) à heure de midi, et finisans à samblable jour de samedi 12e jour du mois de septembre prochainement venant à la dicte heure de midi, pour le diet temps durant, faire cesser de nostre part toute guerre et voye de fait contre les diz de Gand, leurs dicts adherans, la dicte ville et autre villes et lieux à eulx adhérans à présent, et à nous desobéissans comme dict est; et pendant lequel temps et terme de six sepmaines ung chacun pourra d'un cousté et d'autre aler paisiblement et sans méffaire partout ou plat pays pour recueillir les fruitz et autres biens es lieux où ilz sont, et autrement besoignier en ses affaires tant par eaue que par terre, mais l'en ne pourra d'un cousté ne d'autre entrer es villes fermées, chasteaulx ou forteresses sans le congie des capitaines ou autres commis à la garde des dictes villes, chasteaulx ou forteresses, lequel congie les capitaines ou commis d'icelles villes seront tenuz de bailler à ceux qui en requerront et les laisser entrer, yssir et séjourner avecques leurs biens es dictes villes sans aucun empeschement, pourveu que l'en ne fera ne pourchassera d'un cousté ne d'autre aucunes choses contraires ou préjudiciables aux parties, sur peine d'estre pugniez comme infractaires de trèves, et tout sans fraude, barat ne décepcion quelconques. »

Conférences de Lille.

(29 juillet 1452).

La ville où les conférences pour stipuler les conditions de paix devraient avoir lieu, était Lille, et le jour de la réunion était fixé au 29 du mois de juillet.

Là se réunirent les ambassadeurs du roi, les députés de la ville de Gand et le conseil du Duc, présidé par le Duc même.

Après de longues discussions, les députés de Gand,

voyant que Philippe ne voulait consentir à la paix qu'à des conditions qui changeaient totalement le régime établi, retournèrent à Gand sans avoir obtenu aucun résultat. Malgré l'absence des députés de Gand, les ambassadeurs du roi s'envisageant comme arbitres, donnèrent un appointement qu'ils envoyèrent aux échevins de Gand, le 8 septembre.

Les principales propositions de la paix contenues dans ce jugement étaient :

1° Que la manière d'élire les échevins serait changée, que les trois membres de la ville n'auraient plus droit à ces élections, mais bien huit commissaires, dont quatre nommés par le prince et quatre par les échevins de la ville, selon le contenu de la charte accordée à la ville de Gand par Philippe-le-Bel, en 1301.

2° Que les échevins de la ville n'auraient plus droit de bannir sans l'intervention du haut-bailli de Gand.

3° Que le tribunal des échevins ne pourrait connaître que des causes entre les bourgeois de Gand, et non des bourgeois forains (*haegpoorters*).

4° Qu'on devrait congédier la garde entretenue pour exécuter leurs jugements et connue sous le nom de *chaperons blancs*.

5° Que les maisons des métiers devraient être éloignées l'une de l'autre, et que toutes leurs bannières seraient gardées dans un coffre fermé à cinq serrures, dont cinq personnes conserveraient les clefs, à savoir : le haut-bailli, une; le premier échevin de la Keure, la seconde; le doyen des métiers, la troisième, et deux personnes à désigner par les échevins, la quatrième et la cinquième.

6° Que le magistrat ne pourrait plus s'intituler en tête de leurs lettres : *Nous seigneurs de Gand,* mais en dessous comme les trois autres membres de Flandre.

7° Les employés du Duc ne seraient justiciables que devant le conseil ducal.

8° Dans l'année on examinerait si l'échevinage de Gand avait le ressort des châtellenies du pays de Waes, Alost, Audenarde, Termonde, Rupelmonde, Biervliet et des quatre Métiers.

9° Que les échevins, doyens, capitaines et 2000 bourgeois viendraient à la rencontre du Duc à une demi-lieue de la ville pour lui crier : *Merci!*

10° La porte de Courtrai serait fermée les jeudis de chaque semaine, et celle de Termonde serait maçonnée.

11° On payerait une amende de 250,000 ridders d'or.

Quand ces conditions furent lues à la Collace, en présence des trois membres de la ville, l'indignation fut à son comble, et quand ils apprirent que le Duc avait envoyé du renfort dans les villes qui environnaient Gand, pour continuer la guerre et empêcher que des vivres ne leur parvinssent, ils prirent la résolution de défendre leurs droits jusqu'à l'extrémité.

Ils envoyèrent une lettre au roi de France, en date du 21 septembre 1452, pour protester contre la sentence rendue par ses ambassadeurs; dans cette lettre il est dit :

« Très-chier sire et souverain seigneur, si très-humblement et affectueusement que selon nature pouvons, nous nous recommandons en vostre royale Majesté, en remerciant icelle de ce qu'il vous a pleu, de votre grant bénignité, en vraye affection et intention, nous envoyer avant la réception de nos premières lettres, les seigneurs de vostre ambassade pour appaiser les guerres, questions et différences, estans entre nostre très-redoubté seigneur et prince naturel Monseigneur le Duc de Bourgogne, comte de Flandre, et nous d'autre, par voye de justice, gardans nos droits et raisons, ainsi que plusieurs vos amiables lettres, dont l'une contient crédence sur iceulx vos ambassadeurs, les deux et chacun d'eux font pleinement mention, lesquels de prime face s'employèrent en tant que peusmes appercevoir de faire vostre très-noble plaisir et intention, si que par ce et le contenu en vos dictes amiables lettres, nous

ainsi que faire devions meismes en eulx pleine et entière confidence, eulx communiquant tous nos affaires sans céler, sur laquelle confidence et certaines promesses que en générale collace, où il est multitude de peuple, nous feist maître Jean Damiet, vostre procureur-général, bien auctorisé de crédence à cause de son office et par vos dictes lettres, avec ce sur le contenu d'une cédule escripte et signé de sa main et scellée de son seel, par laquelle il promist les paroles dictes et contenues en la dicte promesse, entretenir et faire accomplir, nous lui baillasmes à bonne foy nos lettres de submission, telles que lui et les autres vos ambassadeurs les avaient voulu adviser, entre lesquelles promesses l'une contient que nul appointement ne serait par eulx..... que premiers ne le saurions tel qu'il devroit être, pour le accepter se bon nous semblast ou le refuser, et se nous ne le acceptions, que nostre submission nous soit rendue. Depuis dirent à nos députez, estants devers eulx à Lille pour bésoigner en la matière, que s'ils en donnassent aucun appointement, qu'il seroit tel que n'aurions cause d'en estre mal content, et le nous escripvirent par lettres, qu'il nous envoyèrent par nos dicts députés, leurs noms mis dessoulx de la propre main d'un chacun d'eulx, et paravant ces promesses nous avoient par autres lettres leurs noms pareillement mis dessoulx de leur main escript, que n'eussions que difidence d'eulx et que leur voulissions envoyer nos lettres de submission, selon le contenu de la cédulle par eulx advisée et concertée, ils nous garderoient en noz droits, priviléges, coutumes et usaiges, et se par voye amiable ne nous peussent appaiser, ils nous rendroient nos dictes lettres de submission; nous advertissans pour ce que requismes d'avoir leurs contrelettres de certains points que réservasmes et excipiasmes en la généralité de la dicte submission, que en ce requérant, nous vous remontrâmes petit honneur, et à eulx aussi envoyez de par vous, ainsi que par les coppies cy-dedans encloses vous pourra apparoir, néanmoins tout ce nonobstant vostre dicte submission ainsi obtenue, vos ambassadeurs ont fait tout au contraire, mettant arrière et délaissant leurs dictes promesses, car après le partement de nos députés de Lille et sans la présence d'aucun d'iceulx ou autre ayant pouvoir à ce, ont

prononcé un très-rigoureux et malvais appointement contre nous, contre nos droits et nos priviléges, franchises, libertés, coutumes et usaiges, et que plus est, nous ont condampnez en aucuns points, qui ne furent oncques proposez ès doléances de nostre redoubté seigneur, et sur nos doléances de la longue faulte de justice et plusieurs autres évidens, et plainement remontrés par devant eulx qui désirent, à tous ceulx qui aiment justice, provision et remède, ne ont ils baillée quelque provision ne appointement pour nous, combien que toutes voies ils en aient prinst entièrement la cognoissance d'en oyr les propositions responcives, repliques et dupliques, sans ce que de la part de nostre très-redoubté seigneur, ne de la nostre, ait esté soutenu quelque déclinatoire, et que par plusieurs fois ont par nos députés esté requis qu'ils voulsissent conciper, surtout ensemble bon appointement, et à eulx le donner à cognoistre, afin qu'ils nous ne peussent faire rapport paravant le prononcement, selon le contenu des dictes promesses, ou bout renvoyer devant vous et vostre très-noble conseil, ainsi que faire le devoient ou autrement ils nous feroient tort et délaisseroient en tout nos dangiers et en plus grand que n'estions paravant. Aussi quelques poursuites et requêtes que nos dicts députés leur aient fait par plusieurs fois de la joissance des trèves par eulx obtenues, oncques ne firent tant que plainement en avons peu, soit selon leur contenu, ne que la défence de voye de fait par eulx faite en vostre nom à nostre dict très-redoubté seigneur, ait sortie son effet, car nonobstant icelle défense nostre dict seigneur a depuis adez fait tenir et encore tient clos les passages, par lesquels vivres et autres marchandises nous sont accoutumés estre amenez, qui est la plus grande et griefve voye de fait que faire nous peut et de souffert que de ses gens nos bourgeois ayent été prins et navrez, à laquelle occasion ne pouvons conduire nos gens qu'ils ne fassent aussi voye de fait, veuque aultrement nous serions enclos en grande angoisse et nécessité, sans avoir vivres et détruits et ruinez qui n'est à souffrir, et en vérité toute la voye et ouverture amiable par eulx faite à nos députés, a esté seulement de demander combien d'argent l'on voudroit donner et rameneroient souvent l'appointement de ceux de Bruges

sans avoir égard à nos debtes, ne nous faire quelque autre ouverture qu'ils puissent ou pourront donner, et pour ce, très-chier seigneur et souverain seigneur, que toutes ces choses sont très-malvaises, frauduleuses contre vostre vraye intention et le contenu de vos dictes lettres, et aussi contre nos droits, priviléges, franchises, libertés, coutumes et usaiges, et par ce à rebouter par toutes forces et desquelles nous nous complaignons très-rigoureusement à vostre royale Majesté comme raison est, les notifions à icelle vostre Majesté et envoyons le dict appointement, et supplions en toute humilité qu'il vous plaise les delinquans corriger et esdictes fautes remédier et pourveoir, ainsi que à vostre très-noble discrétion, semblable expédient et des voies de fait de nostre côté nous avoir pour excuséz, considérant les raisons dessus touchées, et sur ce nous signifier votre bonne et noble responce par ce porteur et expédier, afin que selon icelle nous nous puissions ordonner et conduire, car en tel éstat ne pouvons plus longuement demourer ensemble, vos nobles plaisirs et commandements pour les accomplir comme bons sujets, avons pouvoir comme tenues y sommes, ce sceu Dieu, qui vostre très-haulte et très-noble personne veuille garder en bonne vie et prospérité et victoire. »

III.

REPRISE DE LA GUERRE.

(14 SEPTEMBRE 1452 — 30 JUILLET 1453).

Ravages exercés par les garnisons de Termonde, Alost, Audenarde et Courtrai, dans les environs de Gand. — Les compagnons de la Verte Tente. — Les Gantois s'emparent d'Hulst et de Thielt. — Le bâtard de Blankenstein. — Simon de Lalaing saccage Waerschoot. — Les Gantois à Ardenbourg, Oostbourg. — Les Anglais prennent service dans l'armée du Duc. — Thierry Van Schoonbrouc, capitaine de Gand, s'empare du fort de *Diercost*, près de Grammont. — Les Gantois devant Courtrai. — Combat à Zweveghem. — La garnison d'Alost chassée d'Esseche. — Siége d'Alost. — Les Gantois désirent la paix et font des propositions au Duc, qui ne sont pas acceptées. — Le Duc quitte Lille et vient assiéger le château de Schendelbeke. — Siége de Pouke, de Gavre. — Bataille de Gavre. — Traité de paix.

> Het was selden dach men en hoerde mare ende tidinge van groete schaden, van brande ende van roeve, die de Pickarts daden over al up de insetene van Gendt ende up 't schamele volc van der Casselryen.
>
> *Kronyk van Vlaenderen, uitgegeven door de maats. der Bibliophilen.* Gent, 1840, D. II, bl. 164.

Dès que les ambassadeurs du roi furent partis de Lille, les garnisons des villes voisines de Gand recommencèrent leurs excursions et leurs ravages. Afin de forcer, par la disette, la ville d'accepter les conditions dictées par le prince, on résolut de saccager et de brûler les bourgs aux environs de Gand.

Durant tout l'hiver, l'état du pays fut des plus déplorables; d'un côté, les garnisons bourguignonnes qui tenaient Courtrai, Audenarde, Alost et Termonde, pillaient et détruisaient les villages à l'entour de leurs villes, tuaient, massacraient les paysans désarmés et commettaient des excès inouis. Afin de s'opposer avec plus de succès à ces agressions continuelles et d'arrêter les dégâts que les Picards faisaient jusque sous les portes de la ville, le magistrat résolut de former un corps soudoyé de volontaires qui put, au premier signal, s'élancer vers le lieu menacé, arrêter ces bandes vagabondes qui, faute de paiement, vivaient de rapine et de pillage. Ce corps d'archers fut nommé *la Verte Tente,* et le bâtard de Blankenstein en fut nommé capitaine. En même temps, on augmenta la compagnie des Chaperons blancs, et on prit à la solde de la ville 1500 gens d'armes anglais, commandés par Jean Fallot.

Les Gantois tenaient, outre les châteaux de Ninove, Gavere, Poucke, Schendelbeke, des forts de moindre importance : le château dit Braemkasteel, hors la porte de Bruxelles; les châteaux de Loo, de Peerboom. Ils avaient fortifié les églises de Velsique, Essche, Hemelverdeghem, Heesseghem et autres lieux, et y entretenaient des compagnies d'archers. Point de semaine ne se passait que les Hennuyers ne vinssent attaquer le château de Schendelbeke, mais toujours à leur détriment et honte. De même, la garnison de Courtrai menaçait sans cesse le château de Poucke, et ravageait impitoyablement tout le pays qui se trouve entre ces deux points. — Nous ne parlerons dans ce récit que de faits d'armes de quelqu'importance.

D'abord les Gantois s'emparèrent de la ville de Hulst, au pays de Waes, de Thielt et d'Harlebeke, près de Courtrai; ils en firent raser les fortifications, et transporter à Gand les machines et munitions de guerre qu'on trouva dans ces places.

Le 28 octobre, la garnison d'Alost s'avança jusque sous les murs de la ville de Gand; une troupe gantoise alla à sa rencontre et la reçut si rudement qu'elle fut obligée de prendre la fuite. On la poursuivit jusqu'à Westrem, et plus de 30 Picards succombèrent dans la lutte.

Le 5 novembre, la garnison de Courtrai attaqua, avec un corps de 600 cavaliers, commandé par Simon De Lalaing, la position de Waerschoot. Les habitants de ce village se défendirent courageusement et se maintinrent long-temps dans leurs retranchements, mais ils durent céder à la fin, et le bourg fut saccagé, pillé et livré aux flammes.

Les capitaines de Gand avaient non-seulement à repousser les attaques continuelles des garnisons voisines, mais étaient forcés de pourvoir la ville de vivres, pour que la famine n'atteignît point les habitants. Dans cette vue, ils firent, le 7 novembre, une excursion vers l'Écluse, s'emparèrent d'Ardenbourg et d'Oostbourg et emmenèrent à leur retour deux cents chariots chargés de sel et de blé, ainsi qu'un grand nombre de chevaux, de bœufs et d'autres bestiaux.

Le 29 novembre, la garnison d'Audenarde parait à Merelbeke. Les Gantois courent à sa poursuite, l'atteignent à Eenham et lui livrent un rude combat où la perte des Bourguignons fut très-considérable.

Au milieu du mois de janvier, Jean Fallot et sa bande d'Anglais trahit la ville de Gand; il se rendit à Termonde et y prit du service sous Antoine, bâtard de Bourgogne, qui occupait alors cette ville. La nuit, le capitaine de Gand Thierry Van Schoonbroue, se rendit à la tête d'un fort détachement au passage de l'Escaut devant Termonde, dont l'approche avait été fortifiée par des retranchements et quelques redoutes. Les Anglais transfuges y étaient de garde; on assaillit l'entrée avec acharnement, tandis qu'un autre corps passa le fossé, escalada le rempart et s'élança sur

leurs ennemis. Attaqués de deux côtés, les Anglais se débandèrent bientôt, et tâchèrent de se sauver en passant l'Escaut à la nage ou dans le ponton; mais repoussés avec vigueur, la plupart y périrent par le fer ou se noyèrent dans le fleuve, et peu échappèrent à la poursuite des bandes aguerries du capitaine gantois.

Le capitaine qui se distingua le plus durant cette période de la guerre, fut sans contredit ce Thierry Van Schoonbrouc. Il joignait à une activité sans exemple, une grande éloquence; brave, il soutenait ses troupes et par son exemple et par ses discours. Citoyen des plus considérés de la ville, il occupa maintes fois le fauteuil de la magistrature, et dans les conseils aussi bien qu'aux champs de bataille, il fut un des défenseurs les plus zélés de l'ancienne constitution du pays. Le bâtard de Blankenstein, chef des compagnons de la *Verte Tente,* ne manquait pas de courage; dépourvu de prévoyance, il formait des plans d'excursion plus hardis, mais dont l'exécution ne lui réussit pas toujours. Tout opposé à ce caractère turbulent, Thierry Van Schoonbrouc était prudent dans ses entreprises, aussi toutes les expéditions qu'il commanda furent heureuses. Une des actions les plus belles de cette guerre, est la prise du château de Diercost, près de Grammont. Les Bourguignons, soutenus par les Hennuyers, tenaient ce fort, et de là ils se répandaient journellement dans les champs à l'entour de la ville et y causaient de grands dégats. Au commencement du mois de février, Thierry Van Schoonbrouc fit investir le château, mais les tours étaient trop bien établies et les murailles trop épaisses pour que les machines de guerre les pussent battre en brèche; il eut recours à la mine, et déjà on se préparait à l'assaut quand la garnison se rendit et fut envoyée au château de Schendelbeke. Quand Jean De Croy, qui commandait à Ath, apprit ces nouvelles, il réunit les troupes en garnison dans cette ville et aux environs, et les

envoya à la poursuite des Gantois, qu'ils attaquèrent près de Grammont, entre Planque et Sarlardingen. Là s'engagea un combat opiniâtre et terrible : les Hennuyers ne purent soutenir long-temps le choc des Gantois, leurs lignes furent rompues et leur corps de bataille mis en fuite; plus de 700 archers succombèrent dans l'engagement. Alors les Gantois s'élancèrent à leur poursuite, et s'emparèrent successivement de Flobeke, Bevere, Everbeke, Gouy, Wadripont, Potte, et ramenèrent un grand nombre de chariots chargés de blé et d'autres vivres. On prétend que les Gantois ne perdirent, pendant toute cette course, qu'un seul homme.

Cette victoire eut une grande influence sur l'armée gantoise: les excursions qu'on faisait devant les villes occupées par les garnisons bourguignonnes, furent plus fréquentes et poussées avec plus de vigueur.

Au mois de mars, les compagnons de la *Verte Tente* eurent un engagement avec la garnison de Courtrai à Zweveghem. Son capitaine, Simon De Lalaing, faillit y tomber entre leurs mains; il ne put se dégager qu'avec bien de la peine et après que plus de soixante de ses archers eussent mordu la poussière.

Peu après, la garnison d'Alost vint entourer l'église d'Essche, occupée par une compagnie gantoise. Quant cette nouvelle vint à Gand, Thierry Van Schoonbrouc marcha à son secours. Il donna la chasse aux Picards, et les débusqua de devant l'église. Le combat fut long et acharné, et Van Schoonbrouc y fut grièvement blessé. Le même capitaine entreprit encore quelques excursions vers les frontières du pays, et forma, au mois de mai, le siége d'Alost. Il fit attaquer avec vigueur la redoute du Nord, mais ne put s'en emparer; après quelques sorties dont la chance fut douteuse, il ordonna de lever le camp et reprit le chemin de sa ville natale.

Pendant toute cette saison, depuis le départ des ambassadeurs, les Gantois n'avaient pas cessé de traiter avec le Duc pour obtenir des conditions de raccommodement plus favorables; pour rétablir la paix, ils auraient consenti aux stipulations les plus dures, pourvu que les lois fondamentales de l'état fussent respectées.

Le 10 février, une députation de Gand se rendit à Damme, où Philippe se trouvait, et de là à Bruges, mais ses propositions ne furent pas acceptées, et toutes ses démarches restèrent inutiles. Au mois de mars, un congrès eut lieu à Seclin près de Lille, mais le résultat en fut également infructueux. Une dernière tentative eut lieu le 25 mai 1453; une ambassade, composée des députés des nations étrangères de Bruges et des envoyés de Gand, vint à Lille, près du Duc. Les propositions des Gantois furent rejetées, et les conditions stipulées par Philippe furent les mêmes que celles contenues dans le jugement des ambassadeurs du roi. Revenus à Gand, les députés firent connaître dans une assemblée des trois membres de la ville, les conditions de la paix, et l'assemblée décida qu'on ne pouvait donner réponse sur de telles propositions. Des deux côtés, on se prépara de nouveau à la guerre.

Le Duc ordonna de nouvelles levées dans ses pays wallons, en Picardie et en Bourgogne, et concentra ses troupes à Lille. Le 21 juin, il se mit en campagne et vint à Courtrai, et de là à Audenarde, d'où il alla mettre le siége devant Schendelbeke, château que les Gantois tenaient, aux confins de Flandre vers le Hainaut. Il attaqua la place avec toutes ses forces réunies; après une défense courageuse, les Gantois voyant bien qu'ils ne pouvaient se maintenir long-temps contre une agression si formidable, se rendirent à discrétion, et le Duc eut la cruauté de faire pendre tous ceux qui se trouvaient dans le château, au nombre de 105, à l'exception du capitaine et du curé, qui furent soumis à une rançon.

Alors le Duc s'avança vers le château de Poucke, sis au pays de Nevele, à 5 lieues de Gand. Ce château était de forme hexagone, chaque angle était flanqué d'une tourelle ronde. La grande tour ou le donjon dominait l'entrée; un large étang, nourri par les eaux du ruisseau, dit *Pouker-beke*, en rendait l'approche difficile. La basse-cour s'étendait vers le village et était entourée d'une muraille à créneaux (1).

(1) Le château de Poucques actuel est un bâtiment assez moderne, à quatre tourelles, consistant en un corps-de-logis, construit sur les fondements de l'ancien château. On y remarque un beau salon italien, éclairé par un dôme, et dont la galerie supérieure, appuyée sur des colonnes, ne manque pas d'élégance.

La seigneurie de Poucques appartint successivement à la famille qui portait le nom du village jusqu'au commencement du XVI^e^ siècle. Alors elle passa à la famille de Mastaing, qui la vendit à celle de Prudhomme. Plusieurs membres de la famille du nom de Poucques furent vicomtes d'Ypres, et on trouve des notes généalogiques sur cette famille dans l'ouvrage publié par M. J. J. Lambin, ayant pour titre : *Esquisses historiques et biographiques sur les châtelains et les vicomtes d'Ypres*, à la page 20 et suivantes.

Le parc qui entoure le château, a 60 bonniers d'étendue: il est coupé par de larges allées droites. Au centre, il y a un endroit, dit les *Sept Etoiles*, où sept allées viennent aboutir; de là on découvre les églises de Lootenhulle et de Poucques, ainsi que les moulins de Russelede et de Lootenhulle.

La commune de Poucques est divisée en trois dépendances : le village et les hameaux de *Knocke* et *Duine*. La population est de 3350 habitants. Il y a trois marchés annuels: une foire de chevaux au mois de mai, et deux foires de bestiaux, le jour de S^t^-Pierre et le 8 décembre.

L'église de Poucques a pour patrons S^t^-Jean et S^t^-Lambert. Elle est de style gothique à trois nefs: la tour, de forme octogone, bâtie en pierre de taille et surmontée d'une flèche couverte d'ardoises, est construite au milieu de l'édifice : elle repose sur quatre arches, surbaissées et terminées en angle. On aperçoit dans les murailles extérieures de la tour de petites fenêtres bouchées en plein cintre, qui démontreraient que la tour date du XI^e^ siècle. La voûte de la nef principale est en bois; les chapiteaux des piliers sont ornés de feuilles d'acanthe. Dans le chœur se trouve une belle tombe en marbre blanc et noir, accolée au mur; on y lit l'inscription suivante :

Piis manibus perillustrissimi et nobilissimi domini Johannis Baptistae de Prudhomme d'Ailly, baronis de Poucque, Neoportae vice-

Le capitaine gantois, qui avait la défense du château, était Laurent Goethals; sa compagnie ne montait qu'à

comitis, Neuvillae, Ailly, Hallardin, etc., toparchae, ex antiquâ et militari stirpe oriundi, regi a consiliis belli et de ipso optime meriti defuncti 24 *novembris* 1642, *aetatis* 92, *necnon perillustrissimae et nob. conjugis Catharinae De Croix, ex comitibus de Wasquehal, mortuae* 15 *junii* 1656, *quorum filii Joannes Franciscus baro de Poucque equestris legionis Germanine gravioris armaturae tribunus post exactum militando juventutem tandem in conflictu de Rocroy fortiter obiit* 19 *maii* 1649.

On lit en-dessous :

Petrus ordinis militaris divi Johannis Hierosolym. apud Melitenses eques post multa contra Turcas et regis sui hostes strenue gesta praelia equestris turmae dux apud Terruren mactatur 22 *septembris* 1642. *Marcus Antonius, baro de Poucque Neoportae vicecomes post fratris obitum bonorum et virtutum hæres fato functus* 3 *novembris* 1699. *Ducta primis nuptiis Maria Francisca de Basta, ex comitibus de Mousceron,* 12 *januarii* 1665, *extincta alteris vero perill. domina Anna Maximil. Damman, vicecomitum d'Oombergen, sanguine, quae obiit* 11 *novembris* 1717, *quorum protes monumentum hoc charissimis parentibus et sorori Joannae Phil.* 10 *junii* 1697 *morte praematura peremptae cum lacrymis posuere. R. I. P.*

Dans la nef droite on remarque une pierre tumulaire, attachée à la muraille dans le style du XV^e^ siècle. Trois figures sont sculptées dans la pierre, les têtes appuyées sur des coussins : la figure du milieu a l'écu et l'épée au côté : l'inscription est illisible. Il est à supposer que c'est la pierre qui a couvert le tombeau de Roland de Poucques, conseiller et chambellan de Charles-le-Téméraire, et grand-bailli de Bergues Saint-Winoc, qui épousa, vers 1460, Guyotte de Goux, et après sa mort en secondes noces, vers 1474, Isabelle Van de Velde, dame de Bassevelde.

Une tombe, en pierre de taille, est posée à l'extérieur de l'église ; deux figures couchées ornent la pierre tumulaire. Le cavalier est couvert d'une cote de mailles; son heaume est à ses pieds. La dame, en manteau d'hermine, a les pieds appuyés sur un chien. C'est le tombeau de Jean, chevalier, seigneur de Tannay, Tilleghem, etc., qui n'eut point d'enfants d'Anne d'Ostende, et qui fut le dernier du nom de Poucques ; il trépassa en l'an 1520. La tombe est ornée d'armoiries, et porte l'inscription des quartiers, parmi lesquels : Ostende, Ermyde, Renesse, Arsele, Dale, Kers, Bronke et Alkemade.

Cette ancienne église sera abattue, à ce qu'on assure, l'année prochaine ; mais nous espérons que les monuments, dont nous venons de parler, seront conservés et obtiendront dans la nouvelle construction des places convenables.

87 hommes. Cependant, ayant appris la fin malheureuse de la garnison de Schendelbeke, il résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Sa troupe ne put se maintenir dans la basse-cour, que les gens du Duc occupèrent incontinent, et d'où ils dirigèrent les opérations contre le château. Alors le capitaine fit transporter quelques légers canons, dits *voglaires,* sur les créneaux qui surmontaient la porte d'entrée, pour empêcher les Bourguignons d'approcher trop près de la place. Car ils avaient déjà établi des tranchées et placé des canons à peu de distance du fossé. Ces canons étaient disposés entre des tonneaux remplis de terre et couverts de manteaux ou abat-jours en bois, d'une forte charpente, pour couvrir les canonniers. Le jour que Jacques de Lalaing revint d'Oudenhove, qu'il avait incendié, quoique les Gantois l'eussent quitté avant les pourparlers de Lille, il vint visiter avec d'autres chefs les opérations du siége, et s'arrêta quelque temps sous le manteau d'un *engin*, qui battait avec le plus de force le mur du château. Au même instant, un jeune artilleur de Gand, à peine âgé de 16 ans, nommé Heyndrycx, dirigea son voglaire sur le manteau de ce canon; le coup rompit une partie de la charpente, les éclats vinrent frapper le front de Jacques de Lalaing, et le jetèrent mort par terre. Ce jeune artilleur, dont l'action demeura, heureusement pour lui, inconnue, fut seul épargné après la reddition du château, à cause de son jeune âge; tous les autres hommes d'armes, même le capitaine, furent pendus par ordre du prince.

Dix jours après la prise du château de Poucke, les troupes bourguignonnes vinrent cerner le château de Gavre, sur l'Escaut, entre Audenarde et Gand, à 2 lieues et demie de la dernière ville. Déjà, durant le siége de Poucke, un conseil s'était tenu à Gand, où on discuta sur le parti qu'il fallait prendre dans les circonstances actuelles de la guerre.

Si on présentait la bataille, on sentait bien que l'issue de la guerre en dépendait, et une partie du conseil penchait à continuer le système suivi jusqu'à présent, c'est-à-dire à éviter toute action générale et à harceler continuellement l'armée bourguignonne; le Duc, à ce qu'on assurait, ne pouvait continuer long-temps de soudoyer ses troupes, et déjà les désertions devenaient de jour en jour plus fréquentes. D'autres chefs furent d'une opinion contraire et pensèrent que si on ne forcait le prince à la retraite, la famine ne tarderait pas de joindre ses ravages aux ravages de la guerre, quand, après la reddition du château de Gavre, l'armée ennemie tiendrait fermés tous les passages de la ville. Ils ajoutèrent qu'il n'était pas sûr, malgré la supériorité du nombre et la force de la cavalerie des Bourguignons, que les Gantois succomberaient dans une lutte désespérée; qu'il valait mieux accepter les propositions de la paix, forcé par le sort des armes que par les troubles domestiques; qu'enfin les dissensions intestines ne tarderaient pas d'éclater dans la ville et feraient fléchir les Gantois devant le Duc d'une manière moins honorable. Ce qui finit par décider le conseil pour le dernier parti, fut l'arrivée du capitaine de Gavre, Arnoud Van der Speeten, qui assura que l'armée du prince n'était pas si formidable et qu'on avait beaucoup d'espoir de la vaincre, si on l'attaquait avant la reddition du château de Gavre. On résolut donc de réunir au plutôt l'armée, de s'avancer contre le Duc et de lui présenter la bataille.

La bataille de Gavre.

Certamen fuit utrinque cruentum.
AD. BARLANDUS.

Le 23 juillet 1453, les armées se trouvaient en présence. L'armée gantoise montant à près de 20 mille hommes, était commandée par Thierry Van Schoonbrouc et

Jacques Meeuszone. Arrivés à la hauteur de Semmersake, les capitaines gantois divisèrent leurs troupes en trois corps de bataille; la cavalerie, peu nombreuse, couvrait l'aile gauche, et l'Escaut garantissait l'aile droite. L'artillerie était placée sur une hauteur et faisait de grands dommages dans les rangs bourguignons; l'infanterie avançait lentement et en bon ordre. Trois fois déjà, les bandes du prince avaient été obligées de reculer, et trois fois l'artillerie gantoise avait changé de position. Le commencement de la bataille était tout à l'avantage de Gand, et beaucoup d'archers et de chevaliers avaient succombé dans les lignes de l'armée ennemie. Tout promettait un plein succès, quand le feu prit à un chariot de poudre par l'imprudence d'un artilleur, appelé Mathieu De Kerchove, qui s'écria au même instant: Fuyez! fuyez! (*Vliet! vliet!*) voulant avertir ceux qui entouraient le chariot. Ce cri et l'explosion qui suivit, mirent l'épouvante dans les rangs de l'armée. Les soldats les plus voisins reculaient pour échapper à la mort, et ceux qui se trouvaient derrière, refoulés par ce choc et ne sachant à quoi attribuer ce mouvement et cette explosion, tournèrent subitement le dos, sans qu'il y eut moyen de les rallier. Les bandes du Duc, voyant que les lignes gantoises se rompaient, revinrent à la charge, s'élancèrent au milieu de ce corps de bataille en déroute et s'emparèrent du grand chemin. De cette manière, ils coupèrent l'armée gantoise; l'aile gauche se débanda totalement et s'enfuit vers Gand: l'aile droite se replia vers l'Escaut. Plusieurs passèrent le fleuve à la nage, beaucoup s'y noyèrent. Une partie de ce corps, au nombre de 800 à 1000, se rassembla dans une prairie où la cavalerie bourguignonne ne pouvait manœuvrer sans difficulté; entourée par des fossés et adossée contre une haie, ils se maintinrent long-temps dans cette position. Attaqués par l'armée du prince à différentes reprises, ils avaient bravement défendu

le poste, et les Bourguignons y perdirent bon nombre de soldats. Une chronique contemporaine, parlant de cette défense courageuse, dit : « Ceulx qui tinrent pied furent envays des gens dudit duc, mais bien se deffendoient du commencement et si asprement que grande occision y fut commise de une et aultre partie. » A la fin, Philippe parvint à les attaquer par des machines de guerre ; leurs rangs s'éclaircirent bientôt, et les Gantois durent quitter le champ de bataille.

On prétend que seize mille Gantois y succombèrent, parmi lesquels sept échevins et 200 prêtres. Les sept échevins étaient Martin de Ghend, Gilles Tant, Jan Van Oost, Lievin Hauwaert, Jérôme Coubrake, Pierre Blomme et Jean Matthys. Les prisonniers étaient au nombre de 13 à 1400.

Le lendemain de la bataille vers midi, l'armée bourguignonne s'avança jusqu'à Merlebeke, à une lieue de la ville; les Gantois, craignant qu'on ne vint attaquer les fortifications établies à Ledeberg, firent sonner le tocsin et la commune en armes, plus nombreuse que le jour du combat, se dirigea vers la porte menacée. L'armée du Duc avait trop souffert pour songer à attaquer la ville; aussi un héraut d'armes se détacha bientôt des rangs et demanda de s'aboucher avec le magistrat de la ville.

Introduit dans le conseil, il présenta, au nom du prince, les conditions de paix, stipulées dans les conférences de Lille, et remit une lettre aux échevins, par laquelle le Duc leur fit connaître qu'il était disposé à signer la paix et les points principaux de l'accord y étaient consignés de la manière suivante :

« Que la loy de nostre ville de Gand seroit renouvellée au lieu d'icelle nostre ville, selon la teneur de voz prévilléges, afin que justice puist être administrée aux povres tout ainsyque aux riches et sans aucun regard ne separation

des personnes. Et aussy avoit esté advisé que les éditz, status et bannissemens seroient fais, présens nostre bailli et consentans selon la fourme desdis prévilléges. Et touchant la congnoissance de vos bourgois et de ceulx qui mefferont à l'encontre d'eulx, en seront fait ainsi qu'il est declairié en iceulx articles et ensieuvant la teneur de iceulx prévilléges, et seulement que au regard de la bourgoisie foraine, tant pour l'acquérir que pour la garder, ainsi qu'il est contenu en certains prévilléges de feu le conte Guy, jadis conte de Flandres. Et en outre et jà soit ce ainsique par iceulx articles en tant que les villes que prétendez estre de votre chastellenie, lesquelles selon raison voz officiers doivent demourer exemptéz à toujours d'icelle vostre chastellerie, ait esté dit que sans y autrement ordonner la question demouroit en l'estat et surséance jusque à demy an, et que en la fin dudit terme il en seroit appointée amiablement ou par voye de justice, du consentement de vous et de nous. Et combien aussy que au surplus par iceulx articles n'ait esté advisé, fors que aux points servans au bien de vous et de la police de nostre ditte ville de Gand, et aussi pour partie de la réparation et amende honorable et prouffitable par la grace et remission de la confiscation de voz corps et biens, qui vous seroit remise. Néantmoins aussy que entendu avons et desoubz umbre de ce que au departir de nostre ville de Lille l'en vous a donné à entendre que par iceulx articles nous ne contendions que à vous oster et abolir voz prévilléges ce que nous ne pensasmes oncques faire, vous avez à ceste occasion refusé notre grace, dont nous nous donnons merveilles, ce nonobstant désirans pour l'honneur de nostre benoit Créateur, acteur de paix, traittier vous et tous noz subgetz, envoions par devers vous ce présent nostre officier de armes, porteur de ces présentes lettres par lesquelles nous vous sommons que présentement vous vueillies venir

et vous réduire à nostre obéissance et nous faire ainsy que bons, léaux subgetz doibvent faire à leur prince et naturel seigneur, nous sommes et serons prestz à vous y recepvoir et de vous pardonner vos faultes, offenses et grandes mesprentures envers nous et contre nostre haulteur et seigneurie commise, moyennant et parmy ce que de votre part vous vueilliez accomplir lesdits articles et ce qui est en iceulx contenu, consenez et advisez à la journée, tenue à Lille, la nostre ville, desquels articles la copie a esté baillie à vos deputéz. Et encore vous offrons que se d'iceulx voulez avoir avision et sur ce avoir langaige et communication avec nous ou noz gens, donrons bon et léal saufconduit à aucuns de vous, que vouldrez présentement envoyer devers nous pour vous monstrer le contenu d'iceulx articles et autres choses que vouldrez dire à la fin de paix vous oyr et y faire tellement que Dieu et le monde apperceveront que à nous n'aura tenu que bonne paix, une fin et bonne conclusion ne soient mis ou fait de ceste présente guerre. »

Le 25 juillet, les trois membres de la ville se réunirent en assemblée générale au Marché du Vendredi, pour discuter si on devait reprendre les conférences avec le Duc aux conditions fixées dans la lettre précitée. On fit circuler, pendant les pourparlers, le bruit que Philippe ferait pendre tous les prisonniers faits le jour de la bataille, si on n'acceptait pas les conditions de la paix. Cette nouvelle eut une influence sensible sur les décisions que la commune était sur le point de prendre, et le plus grand nombre vota pour l'acceptation de la paix. Le parti qui voulait continuer la guerre avait pour chef le bâtard de Blankenstein, et la nuit qui suivit cette journée orageuse quelques troubles éclatèrent : on avait l'intention de s'emparer de l'hôtel-de-ville, mais la tentative échoua, et après

des discussions sur les points accessoires du traité (1), une députation gantoise fut envoyée au camp du Duc, le 28 juillet, pour signer le traité de paix.

(1) Nous insérons ici un document très-curieux sur les points de juridiction échevinale, en contestation durant les négociations de ce traité : cette pièce est prise dans le cartulaire coté n° 71, déposé aux Archives de la Flandre orientale :

Dit naervolghende zijn de pointen, daer up Scepenen van beede den bancken ende beede de Dekenen overeengedreghen hebben te concluderene ende te slutene met onsen harden zeere ghedughten heere ende prince, den hertoghe van Bourgoengnen, enz., of metten heeren van zynen weghen daer toe ghecommitteirt, zonder 't ghemeene volc van der stede van Ghend, daer up meer te vergaderne.

Eerst up 't point mention makende : Item, ende willen die van Ghend bescudden huere porters van allen criminelen zaken ende mesdaden by hemlieden ghedaen, alsoe wel voor huerlieder porterscip als daer naer.

Ten welken poente de voorseide scepenen verandworden dat zy niet en mogen nemen noch hebben noch en zullen nemen, noch hebben eeneghe kennessen van criminelen zaken of mesdaden ghedaen by poorters van Ghend, voor den tijt dat zy waren bekent ende ontfanghen over poorters.

Item, ende als eeneghe ghediede, gheen poorters, hebben twist d'een jeghen d'andere, omme te belettene dat justicie daer af niet en werde ghedaen ter plaetsen, daer den twist gheschiet es, men vint maniere dat een poortere trecket 't fait an hem, ende alsoe by zulken middelen of andersins by den middele van den poortere bliven de mesdaden onghepuniert, hoe wel dat de poortere 't fait niet en heift ghedaen.

Hier up segghen die van Ghend, dat eist zo dat de poortere niet en es ter plaetsen daer den twist gheschiet es, ende dat hy niet en zy principael van den twiste, hy en mach 't fait an hem niet trecken, ende eist dat de poortere ten faite es ende niet principael en es, hy en mach maer bewrien alleenlic zynen persoen.

Item, als eeneghe poorters van Ghend hebben ghevollecht ende ghestaen te welte als heesschers voor de wetten van den cleenen steden jeghen yemende, ende aldaer ghevest zijn te wette, de Scepenen van Ghend, dien niet jeghenstaende ende zonder te verbeidene 't vonnesse van dien wetten, beroupen de zaken alsoe te wette gheweist voor hemlieden, ende weeren ende nemen de kennesse den wetten van den zelven smalen steden, ende by diesdaneghen middelen zijn bedwonghen de aerme lieden verweerers te commene verandwoorden voor Scepenen van Ghend, 't welcke es jeghen redene ende recht.

Les conditions du traité de Gavre sont à-peu-près les mêmes que celles consignées dans l'arbitrage des ambassadeurs du roi de France, dont nous avons donné le résu-

Up dit voorseide point segghen die van Ghend dat 't inhouden van dien article niet schuldich es te gheschiene, ende dat de clachte van dien es redelic, ende dat van nu voortan men van ghelyken niet meer doen en zal.

Item, an eist dat t'eenegher tijt Scepenen van Ghend hebben ghegheven revocacie ende oerlof van hove van eender zake, nochtan zo gheven zy van nieus ende alsoe dicwille als zy willen huere lettren van verbode van dier zake ende houden de aerme lieden daer mede in zulken bedwanghe dat zy niet en konnen ghecommen tot eeneghen hende.

Alse van desen article segghen die van Ghend als boven in 't naeste article, want als 't gheschiet es ende commen ter kennessen van der wet, zy hebben se ghepuniert ende zullen se punieren.

Item, als eeneghe poorters hebben ghedinghe voor den Raed van mynen ghedueliten Heere, hemlieden ontvrien van hueren porterscepe van der zake daer 't ghedinghe omme es, zy in heesschene of in verweeren, de voorseide poorteren van Ghend niet jeghenstaende de voorseide ontvrienesse willen hemlieden daer naer ghehulpen met huerer portrien, ende de Scepenen van Ghend willen hebben de kennesse van der zake, 't welke niet schuldich es te gheschiene by rechte.

Up dit voorscreven article segghen die van Ghend als boven, dat zy niet en weten dat alsoe gheschiet es, ende eist gheschiet de clachte es redelic, ende en es niet scultdich alsoe te gheschiene ende en zal niet meer ghedaen werden.

Item, ende ghedoeghen oec dat de boden van Scepenen ende van vindren gaen buten al over dland van Vlaendren. alsoe wel buten der casselrien van Ghend in 't Westland ende in goeden steden van wetten als binnen der casselrien, ende daer gaen zy achter straten met hueren strijpten capproenen, vraghende den porters van Ghend, die zy daer vinden of zy willen yemend ghedaehvaert hebben. ende doen 't zonder te hebbene orlof van hueren meesters; sy houden oec daer sitdaghen ende maken appointemente tusschen partien. ghelijc of zy zelve jugen waren.

Verandworden de voorseide van Ghend dat de boden van vindren niet en moghen dachvaerden, noch en zullen dachvaerden van nu voortan eeneghe buten der casselrien van Ghend, ende de daghinghen, die zy zullen doen binnen der casselrien zal alleenlic zijn van scnlden, beloepende toter sommen van eenen ponden groete ende daer ondere. ende dat by wetene ende orlove van vindren, hueren meesters, zonder te houdene sitdaghe noch hemlieden te bewindene te makene appointemente tusschen partien.

mé à la page 8. Les personnes qui désireraient connaître le texte de ce traité, le trouveront dans la *Chronique de*

Item, en willen de voorseide Scepenen van Ghend onder deexele van der poorterien van Ghend, besendden mannen van leenen ende scepenen, van abuuse van wette ende ander overbreken, die zy doen, als lichame van wette, ghelijc of zy waren privee personen.

Up dit artiele segghen die van Ghend dat zy niet en willen besendden de mannen van leenen noch scepenen, het en ware van hooftvonnessen alsoe redene bewijst. (Dits verandert by Roegier Everwijn, Gillis Tant, Jan Van den Moure ende Gillis Boudins ghedeputeerde.)

Item, ende nemen de voorseide van Ghend kennesse van leenen ende ervachticheden buten der stede van Ghend, ghenomen dat de questien niet annopen den versterften van hueren porteren, 't welke zy niet sculdich zijn van doene.

Te desen article verandworden de voorseide van Ghend, dat zy gheen kennesse hebben up leenen, te wat plaetsen zy zijn gheleghen, alsoe wel buten scependomme als daer binnen, noch van ervachticheden gheleghen buten den scependomme, maer hebben wel kennesse van allen versterften ende hoyrien van hueren portere ende van hueren goede ghenomen dat leenen ende ervachticheden daer inne begrepen zijn, ende zijn oec in possessien te bedwinghene de partien te onderhoudene, huwelicke vorwaerden of deelinghen, ghemaect by vadere ende moedere behoorlicke ende tusschen hueren kindren leden voor hemlieden, zonder by desen eenighen inder te doene der eerster kennessen, die zy hebben ter causen van hueren portere, van der welkere als die annopt leenen of ervachticheden boven ghenoemt, zy zullens hem afdoen, zonder ghedinghe, omme by den mannen ende scepenen wien de kennesse daer af toebehoert te moghen procederne naer redene, nochte oue der possessie alsoe wel van leenen als van ervachticheden, die de porteren zullen hebben in de welke zy zullen bliven, alsoe verre als zy van dien leenen ende ervachticheden ghebruuct zullen hebben paysivelic den termijn van 7 jaren, tooter tijt dat by den ghenen, die hebben te kennene van der proprieteit het zal zijn ghejugiert ende ghetermineirt, ende aldus segghent die van Ghend gheuseirt hebbende van zo langhen tyden dat gheene memorie es ter contrarie.

Item, ende zy doen secrete informacie buten der stede in alle de casselrie van criminelen zaken ende mesdaden, ofte doen commen de goede lieden van buten by hemlieden in groeten ghetale ende nemen daer mede de kennesse van den zelven criminelen zaken ende mesdaden ende composerense t' haren singuleren pronffite, verstekende mids dien de kennesse alsoe wel van den officiers ende wetten van myne gheduchten Heere als van den vassalen daer de mesdaden zijn ghedaen.

Flandre (t. II, p. 198), publiée récemment par la Société des Bibliophiles flamands.

Te desen article segghen, dat Scepenen van Ghend niet en zullen gaen buten den scependomme van nu voortan, omme te hoerne secrete informacien, het en ware dat de wetten van der casselrien waren in ghebreke te publierne ende te executerne of doen executerne de voorgheboden utegheleit te Ghend by den baillin ende scepenen van hemlieden ghesonden by der wet van der stede van Ghend, in welke zaken zy zullen daer moghen trecken metten baillin. naer d'inhanden van haren privilegien, ende anders niet, ende ne zullen van nu voortan meer moghen ontbieden voor hemlieden de inwonende van der casselrie te eeneghen generalen secreten informacien.

Item, ende al eist dat de voorseide van Ghend niet en hebben executie van sculden binnen den scependomme van der stede dan by pandinghen metten amman ende drie scepenen ten minsten, nochtan zo gheven zy haer lettren uuthanghende, by den welken zy bevelen den officiers van mynen ghedughten Heere ende van den vassalen dat zy van den voorseiden lettren doen heerlicke executie sonder ghepaert te wesene dat men daer inne onderhonde de costume ende wetten van den plaetsen daer de sculdeneeren zijn gheseten, of haerlieder goedinghen ghestaen ende gheleghen, ende nochtan zy ne moghen niet doen heerlicke executie binnen der stede dan by wette, zo vorseit es.

Te desen article segghen die van Ghend dat zy hebben executie van sculden binnen der stede van Ghend by vijf manieren : de eerste by pandinghen van goede by drie scepenen ende eenen amman : d'andere by ghebiedene ende dat doet men met eenen scepenen ende den amman ; de derde by indaghinghe van der viersceare ; de vierde by verbande te gane in 's ammans : de vijfste by eenen ervachteghen man. die mach arresteren ; ende zijn ghecostumeirt die van Ghend te sludene lettren van versouke an de officiers van buten. te wetene als 't es poortere jeghen poortere, dat men executere zyne goedinghen zonder verdraeh, ende ghelikerwijs zoude men doen binnen der stede, hadde hire goeds ghenouch te executerne. Item. als ghediede lieden of vremde hemlieden commen obligieren van sculden voor scepenen van Ghend : ende zy beloven betalinghe te doene met sommen van penninghen zonder te ghevene prijs van hueren goede, ghelikerwijs doet men de executie. Item, van allen anderen bekenden sculden senden die van Ghend lettren. inhoudende dat men dou executie, naer de costume van den plaetsen, ende anders niet dat zy weten.

Item. ende zy composeren vele lieden up hem zelven, zonder dat mijn ghedughte Heere daer af hebbe eeneghe zake.

Segghen die van Ghend, dat zijt niet en doen.

Nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'insérer ici la liste des magistrats, qui tenaient, durant cette époque agitée, les rênes du gouvernement de la ville de

Item, ende composeren oec van ghelyken vele lieden te occoysoene van den voorgheboden van eeneghen coerne of grane buten lande niet te voerne, up de boete van L ponden parisis, ten prouffite van mynen gheduchten Heere. daer af dat hy niet en heift.

Te desen articele segghen die van Ghend dat mijn gheduchte Heere plach te heffene de twee deelen, daer af dat lettel quam, ende daeromme by consente van den zelven mynen gheduchten Heere, was daer naer gheadviseirt, dat mijn gheduchte Heere zonde hebben d'een derde. de stede d'ander derde, ende die 't ter kennessen brochte 't derde derde. ende aloe useert men noch up den dach van heden.

Item, ende maken voorgheboden, dat men gheen graen en voere uut huerer casselrie. ende daer naer laten zijt ute trecken, omme ghelt dat zier af nemen, daer af mijn gheduchte niet en heift.

Segghen de voorseide van Ghend. dat zy niet en weten dat omme ghelts wille eeneghe orlof ghegheven heift gheweist, ende en zullen oec niet doen.

Item, ende hoe wel dat alle de inwoenende van den IIII ambachten, 't welke es casselrie van Ghend, zijn naectelic ondersaten van mynen gheduchten Heere, zonder te ghebruikene van eenegher exceptie of eenighe vryheit. maer zijn eer in dienstmanscepe van mynen gheduchten Heere van confiscacien van live ende van goede. 't welke es een van den seoensten rechten, die mijn gheduchte Heere hebben mach, in alle zyne heerlicheden, nochtan de bovenscrevene inwonene van den IIII ambachten of de meeste menichte van hemlieden ende de meesterlicxste ende moghenste van dien, omme ondervoet te werpene, te onder te haudene ende te verlastene de andere van den habitanten ondersaten van mynen gheduchten Heere, ende zonderlinghe omme voor by te gane van der confiscacie bovenghenoemt, nemende 't recht van den zelven mynen gheduchten Heere, werden poorters, wevers ende volders te Ghend, zonder te betaelne 't recht van yssuwen of tiendenpenninc mynen voorseiden gheduchten Heere. 't welcke es onredelike zake. quets ende scande van den rechten hoecheden, eerlicheden ende edelheden van mynen voorseiden gheduchten Heere, ghemeret zonderlinghe dat de andere vassalen, alsoe was Meer Adrian Vilain ende andere ghelyke hebbende justicie ende heerlichede als huere inwoenende vertrocken, van hueren heerscepe, zy betalen 't recht van yssuwen.

Te desen article, annopende dat eeneghe van den IIII ambachten, die

Gand. Des écrivains étrangers ont souvent calomnié le régime des communes, qui valait bien cependant le régime du *bon plaisir,* que le Duc de Bourgogne tâchait d'introduire chez nous. On verra par les noms des échevins, capitaines et doyens, que beaucoup de ceux qui défendaient dans cette guerre les droits de la ville et du pays, appartenaient aux principales familles des Flandres.

1449 — 1450.

Échevins de la Keure.	*Echevins des Parchons.*
Josse Triest.	Jean Van der Zype.
Daniel Sersanders.	Laurent Van der Eecken.
Christophle De Grave.	Jacques De Scepene.
Liévin Van der Pale.	Gérard Van Massemine.
Liévin Sneevoet.	Liévin De Bels.
Jean De Cooman.	Daniel Van den Bossche.
Jean Van Huysse.	Louis Rijm.
Gérard Becaert.	Pierre De Pape.
Gérard Goedghebuer.	George Drabbe.
Jacques Van Waes.	Jean Van Luevene.
Jean Heyndrijex.	Jacques Arends.
Otto Van den Walle.	Jean De Raed.
Philippe De Jaghere.	Liévin Minne.

Cet échevinage fut renouvelé le 10 du mois de mars, contrairement à la coutume établie, à cause des difficultés qui avaient surgi sur le mode de l'élection. (Voyez *Causes de la guerre,* etc., dans le *Messager des Sciences historiques,* 1839, p. 421.)

1449 — 1450.

Échevins de la Keure.	*Échevins des Parchons.*
Hector Van Vuerhante.	Jacques Utenhove.
Liévin Van der Stichelen.	Louis D'Hamere.
Robert Van Merendre.	Rase Van Hijssche.

porters van Ghend werden zijn, niet en hebben willen betalen yssuwe, zy verandwoorden dat zy niet en weten, wat rechte van yssuwen of andersins, die van den IIII ambachten sculdich zijn of niet, ende en hebber niet af ghehoort eeneghe questie tote noch toe.

Pierre Sersymoens.
Roger Everwijn.
Jean De Coninc.
Roland Van Wedergrate.
Jean De Vriese.
Liévin Utendale.
Éloi Van Pottelsberghe.
Jean De Cupere.
Jean Van den Bossche.
Gilles Tant.
Jean Utenhove.
Henri De Munc.
Henri De Wale.
Jean Van den Moere.
Jean Goedghebuer.
Guillaume Seyssone.
Jean Cloosterman.
Jean Arents.
Jacques Van der Meulen.
Thierri Van Scoonbrouc.

Doyen des Métiers : Daniel Sersanders. *Doyen des Tisserands :* Jacques D'Haene.

1450 — 1451.

Échevins de la Keure.	*Échevins des Parchons.*
Étienne Van Liedekerke.	Jean Utenhove.
Arnoud De Brune.	Nicolas Weytins.
Jean Pappal.	Henri De Jaghere.
Jacques Van Ravenseoot.	Liévin Zoetamijs.
Jean De Bels.	Laurent Dullaert.
Gérard Van den Dycke.	Pierre Goedghebuer.
Josse Van der Muelen.	Guillaume Van der Camere.
Jean Lens.	Philippe Kerssove.
Jacques Van Eerdbuer.	Liévin Van Hauwaert.
Jean Lammens.	Jacques Van Crombrugghe.
Jean Van den Poele.	Pierre De Haze.
Pierre Linensone.	Gillis Van der Stichelen.
Liévin De Meestere.	Liévin Van Caneghem.

Doyen des Métiers : Liévin De Pottere. *Doyen des Tisserands :* Jean Goetghebuer.

1451 — 1452.

Échevins de la Keure.	*Échevins des Parchons.*
Jean Allaert, dit Perceval; à sa place, Guy De Stoute.	Nicolas Van der Zichelen.
Laurent Van der Eecken.	Pierre Weytiers.
Gérard Van Massemine.	Adrien Mulaert.
Henri De Wale.	Jean Van Vaernewijc.
Jean Leyns.	Guillaume Pottier.
Lubert De Stoppeleere.	Liévin Arends.
	Jean Van Leyns.

Daniel Van den Bossche.
Sohier Bollaert.
Nicolas De Tollenare.
Henri De Mune.
Mathieu Pehaert.
Jean Van Merendre.
Liévin De Pape.
Jacques Goedghebuer.
Liévin Minne.
Jean De Looze.
Jean Wandelaert.
Pierre Van den Haute.
Jean De Zomere.

Doyen des Métiers : Liévin De Vriese. *Doyen des Tisserands :* Jean Goedghebuer, remplacé par Olivier Van der Meersch.

Le 12 novembre 1451, le grand-bailli et les autres officiers du Duc quittent Gand; les trois membres de la ville nomment à sa place Liévin Willemets et lui adjoignent un conseil de douze personnes : Liévin De Noble, Jean De Wachtere, Thierri De Vremde, Nicolas De Tollenare, Guillaume De Pottier, Philippe Sersanders, Jacques Meeuszone, Liévin Zoetamijs, jun., Jean Vaenkin, Gérolf Goethals, Étienne Stameraert et Liévin Clouckaert.

Le 3 décembre, chaque membre de la ville choisit un capitaine : *le membre des bourgeois,* Jean Willaey; *celui des métiers,* Liévin Boone, et *celui des tisserands,* Everard Van Botelaer. Le secrétaire était Jean De Sceppere.

Le 27 avril 1452. on élut cinq capitaines, un pour chaque paroisse : Guillaume Van Vaernewijc, Jean Van Melle, Jean De Vos, Adrien Cappe, remplacé par Thierri Van Schoonbrouc le 26 mai 1452, et Jacques Meeuszone.

Doyen des Chaperons blancs : Woutier De Backere, remplacé par Jean Van Everlaer. *Capitaine de la Verte Tente :* le bâtard de Blankenstein.

1452 — 1453.

Échevins de la Keure.

Simon Borluut.
Jean De Coninc; à sa place, Jean De Raed.

Échevins des Parchons.

Baudouin Rijm.
Jérôme Coubrake.
Pierre Goedghebuer.

Rase Van Hijssche; à sa place, Simon Temmerman, remplacé par Gilles Webbegheerde.
Martin De Ghend.
Michel Van Zele; à sa place, Jean Guse.
Jean Van den Bossche.
Baudouin Van Steeland.
Gilles Tant.
Jean Everwijn.
Jacques Van Boelaer; à sa place, Jean Braem.
Jean Arends.
Liévin Hauwaert.
Guillaume Danneels; à sa place, Henri De Hooghe.
Jean Clocman.
Pierre Temmerman.
Pierre Blomme.
Antoine Sersanders.
Jaeques Van Bassevelde.
Martin De Roovere; à sa place, André Wouters.
Jean Mattheeus.
Arnoud Spaderycke; à sa place, Jean De Vriese.
Jean Van Oost.

Doyen des Métiers : Daniel Van den Dyke. *Doyen des Tisserands :* Liévin Dwingeland.

Les capitaines : Jean Van den Hende, remplacé par Thierri Van Schoonbrouc; Jean De Grave, remplacé par Jean De Wind, de Moerbeke; Jean Strymeersch; Jacques Meuszone; Pierre Van den Bossche, remplacé par Jean De Vos, de Renaix. Celui-ci fut arrêté avec le bâtard de Blankenstein, le 18 janvier 1452, et à sa place fut nommé Engelram Van den Brouke.

Doyen des Chaperons blancs : Olivier Van der Meersch.
Capitaine de la Verte Tente : le bâtard de Blankenstein.

Ph. Blommaert.

La Cour du Prince,

A GAND.

1231-1835

Trois siècles ont passé depuis que Charles-Quint reçut le jour, et la mémoire de *leur naturel seigneur et prince* n'en reste pas moins chère aux Gantois! La tradition répète tous les jours ses mille faits et gestes, qui l'ont rendu si populaire. Son nom, *Keyzer Karel,* n'est jamais prononcé par eux sans vénération, malgré la punition sévère qu'il leur infligea en 1539 : punition que le duc d'Albe voulut autrement aggraver par la ruine totale de leur ville. Passé quelque temps, l'appartement où ce monarque vînt au monde existait encore à Gand; aujourd'hui un simple dessin n'en conserve plus que le souvenir.

On sait qu'en 1231, au mois de juillet, Hugues I^er^, châtelain de Gand, et Ode, son épouse, vendirent à Alexandre, fils de Baudouin et petit-fils d'Abraham Van Gend (*de Gandavo*) leurs biens immeubles, situés entre le château des Comtes à Gand et le village de Wondelghem. Cette vente comprenait, d'après les termes qu'ils employèrent, le *wal,* le *vorhof* et la terre dite *Bongartlant.* Quelques écrivains prétendent que ce manoir se nommait *wal;* je ne puis partager cette opinion. Ce mot, dans l'ancien dialecte flamand, était générique; il signifiait une maison fortifiée : « *Walle,* dit Kiliaen, vallum, munitio castrorum aut urbium..... *Walle, wal-huys,* prætorium, domus ampla extra urbem fossis cincta. » D'ailleurs la charte ne nomme pas ainsi ce

château; on l'y intitule de manse, *mansura,* composé de trois parties : « *Wal* et *vorhof* et terram quæ dicitur *Bongarlant* (1). »

Cet Alexandre de Gand fut nommé, à cause de sa puissance et de ses richesses, *Messire Alexandre,* en flamand *Ser Sander,* nom que cette illustre famille adopta depuis comme patrononymique: de là cette terre prit la dénomination de *Ser Sanders Walle,* château de Messire Alexandre, qu'elle conserva.

A peu près un siècle plus tard, en 1323, les descendants et héritiers de Sersanders cédèrent, par plusieurs actes, tous les droits et actions qu'ils avaient à ce domaine, à *Simon Van Hale* et à son épouse Élisabeth, dame de Somerghem, etc. Cette dame, mariée en secondes noces à Arnould de Heule, seigneur de Reumene, vendit ce domaine à Louis de Male, le 8 mai 1353 : il paraît que le motif déterminant de cette cession fut de mettre fin aux réclamations que le comte avait à exercer contre Arnould de Heule, du chef de « aucunes levées que Mre Simon de Haele, premier mary de la dicte dame, avait fait des biens du dit comte de Flandres, du temps qu'il avait été Rewaert de Flandres (2). »

(1) Quant au mot *vorhof,* il n'a pas besoin d'explication; c'était le terrain qui entourait immédiatement le manoir. Quoique je n'aie pas vu l'original de la charte de cession, il me semble que le mot *Bongartland* est mal copié, qu'on aurait dû lire *Bomgaerdland,* verger, lieu propre à la culture des arbres fruitiers. V. Kiliaen.

(2) J'ai suivi les dates telles que l'Espinoy les établit; elles diffèrent de celles adoptées par Sanderus, qui recule jusqu'à l'année 1368 l'acte de la vente faite au comte Louis de Male. Ce même historien dit que Simon Van Hale et son épouse (qu'il regarde comme sœur naturelle du comte Louis, tandis que d'après l'Espinoy elle était sa fille naturelle) avaient fait donation de ce château depuis 1340 aux Victorines, dites du *Groenenbriele;* mais que Louis exigea en 1368 la rétrocession de ce château, moyennant une rente annuelle. Ce dernier fait n'est nullement consigné dans l'Espinoy : à la page 46 de ses Recherches, il rapporte

Les premières traces de ce château ont échappé aux souvenirs de l'histoire : on sait seulement qu'il y existait, en 1369, une chapelle basse, espèce de crypte. La fondation de deux chapelenies, approuvée par Philippe d'Arbois, évêque de Tournai en 1370, en fournit la preuve : « In capellâ inferiori sitâ et constructâ in habitatione seu manso appellato *ten Walle.* »

Ce château ne servit cependant pas exclusivement de résidence aux comtes, quand ils étaient à Gand; car, en 1422, Philippe-le-Bon et son épouse Michelle y habitèrent la cour de la *Poterne,* où cette princesse mourut empoisonnée, à ce qu'on dit, par une de ses dames d'honneur. C'est seulement après que Philippe-le-Bon eût vendu cette cour, vers 1465, au seigneur d'Imbercourt que le Sanderswalle fut occupé de préférence à l'autre palais. Du moins, depuis cette époque, on ne voit plus que les comtes aient habité un autre local à Gand comme résidence. Ce fut là que la princesse Marie de Bourgogne dut confirmer la cruelle sentence, prononcée par les échevins de Gand, contre ses conseillers Hugonet et Imbercourt (1). Charles-Quint y naquit;

seulement que Simon Van Hale fonda le couvent de *Groenenbriele,* sans y ajouter d'autres circonstances. Quoiqu'il en soit, on trouve dans les *Jaerregisters* de la ville de Gand, année 1366, page 48, que déjà en cette année ce château servait de résidence aux comtes.

(1) Le MS. intitulé : *Memorien bouck der stad Gent* (Archives provinciales) donne des détails curieux sur cet événement, qui vient d'attirer l'attention de l'Académie de Bruxelles. Voici ce qu'il en dit : « Item op den 24 maerte 1476 waeren de nerringen weder in de wapene, daer omme zy muermererden ter causen van der justicie van de mueleners.... danof dat verghaerde ten colatie soldere den hneverdeken ende den deken van den hambachte ende, etc.. daer quamen scepenen van beede de baneken tot dryc stonden, omme te wetene wie dat zoude ghemaect ende verkregen hebben.... ende waert bevonden dat int jaer 1468 als Roelandt Van Wedergrute, voorscepenen, ende M^ter^ Philips Sersanders, Olivier de Grave scepenen waeren met haeren medepleghers ende die waeren dezelve die t verbant ghemaect en vercreghen hadden in contrarie der prevelegie

ce fut dans ce même palais qu'il se retira, lorsqu'il fit son entrée à Gand, par la porte d'Anvers, le 16 février 1539, à la tête de huit cents cavaliers, levés aux frais des principaux nobles du pays. Philippe II y séjourna du mois de juillet au mois d'août 1559. Ce palais fut successivement embelli et agrandi par Philippe-le-Bon, par Philippe II et par les archiducs Albert et Isabelle : quoique réservé pour résidence princière, il ne servit pas moins de prison à d'illustres personnages, à Champigni, frère du cardinal de Granvelle, au fils du comte d'Egmont, à Jonker Jean Van Hembiese, etc.

der stede van Ghent. — Item daer waeren ghevanghen, etc. Item daer waeren noch ghevanghen de canselier van Borgondien, de grave van Hemelcourt, den protonotaris bisschop van Terrembuerch, ten versoucke van den vier landen, ende Mer Jan Van Melle, die ghehaelt was metten witte crappoenen te Dendermonde. — Item ter zelver tyt was ter banck brocht in sGraevensteen op de groote saele, Meester Pieter Bauwens, de welcke blent was en die verkende in zyne pyne en ghaf te kennen de forsche by hemlieden voortghestelt : hy wysde eene laede staende in eenen muer ghemetst daer vele brieven inne waeren, daer niet inne geschreven stont ende waeren alle gheseghelt met sprinchen seghele, dat was als zy hiemande daer zy quaet op hadden ende dien uutbannen ofte dlyf nemen, zy ghinghen in de voorseide laede ende naemen eenen beseghelden brief daer uute ende screven daer inne dat hemlieden ghelieffde ende zeyden dat was dmandemente van den prinche.... Item thes te wetene ende wel te bemoedene dat de canselier de zelve brieven beseghelt hadde omme huerlieder quaet quereel daer mede te haudene en dat zy der stede vele ghoets ghestolen hadden, rente op de stede verkogt, etc. — Item op den 25 maerte, donderdach in de halfvastenweke, was onthooft Pieter Hueribloe, vrydach Mter Pieter Bauwens, saterdach Jan Van Poucke. — Item smaendaechs naer halfvastenen, was by *justicien* hontthooft Roelant Van Wedergrate, Mer Philips Sersanders, Olivier De Grave, huvettere, ende sdaechs daer naer dat de justicie ghedaen was, sciet elcke nerringhe.... — Item in de weke voor de ghoeweke ende was op den lesten dach van maerte, wierden weder verghaedert alle de nerringhen.... ende waeren verghaert vyf daeghen lanck ende op den vyfsten dach quam ter maert de hooghe ende mooghende *princhesse Marie*, biddende den ghemeenen volcke dat zy wilden gratie gheven den protonotaris, den canselier van Borgondien, minheere den grave van Hemelcourt, die ghevanghen laeghen : 't volck ende 't ghemeente ghine

Il reste peu de souvenirs de ce palais (envisagé comme monument) antérieurs au XVII^e^ siècle; à cette époque il était entouré de fossés, qui communiquaient par un canal à celui de S^te^-Elisabeth. Le mur d'enceinte, bâti en 1499, commençait à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cabaret à l'enseigne du *Jambon;* il longeait par derrière les maisons des rues d'Abraham et de la prairie, jusqu'en face de la ruelle dite *Botterman straetje,* et se dirigeait de là en ligne droite, derrière les jardins et cours des maisons de la rue *du Bourg* ou de Bruges, vers le

te raede omme andwoorde te ghevene. Belasten haer te segghene dat zy besworen hadde also wel recht te doene over den rycken als over den haermen en dat zy wilden justicie ghedaen hebben, indien zy daer inne schuldich bevonden wierden : wanof de graefnedinne de andwoorde verstont. zeyde den ghemeenen volcke saluut ende ghoeden dach, zo liet daer mede ghewerden *heere ende wet* ende trac also t' hueren hoove. — Item binnen derden daeghe daer naer waeren *scepenen van beede de bancken, beede de dekenen, de heeren van der princesse daer toe ghecommiteert,* ter pynbane ende scerpen exame van den ghevanghene heeren den canselier, de grave van Emelcourt, ende van M^r^ Jan Van Melle, die tresorier van der stede van Ghendt was, die oock wonderlicke zaeken te kennen ghaf. *ghelyck dandere als vooren* ende de exame van dezen heeren huerlieder verkennen ende verlyden was de princhen te kennen te ghegheven ende ghetoecht op den Witten donderdach smorghens in thof ten Walle. ende op den zelven voornoene waeren zy ghehaelt uut den sGraven steene ende also tot den Scepenhuse in de vierschare brocht ende woorden daer verwyst ter doot. — Item sachternoens waeren zy brocht op de Vrydachmaert op een schavaut, daer alle de nerringhen in de waepenen stonden, daer eerst onthooft was minhere den chanselier van Borgondien ende was te graeve ghedregben met vyftich tortssen ende begraven tonse Vrauwen broers.... — Item de grave van Hemelcourt was op eene scavaut honthooft dat behanghen was met swarten laekene, homme dat hy tgulden Vlies han hadde van den graeve Kaerle ende hem dochte dat men hem uut dien niet en zoude durfven ter doot in justicien bringhen, nemaer twas hem rudderlick haf ghedaen ende hy sadt in eenen setele ende also was hy honthooft al sittende ende hy was noch ghevoert in eenen hosbaer verdect met swarten laekene behanghen, daer neffens ghinghen hondert mannen int swarte gheclect met raucapproenen in den rauwe, etc. »

Béguinage, en suivant la rue qui mène à la place du *Béguinage,* il prenait alors à gauche pour s'appuyer de nouveau à droite et suivre le petit fossé qui se jette maintenant dans la Lieve, près des remparts. Du côté de la rue de Bruges, ce mur n'était point mitoyen aux maisons et aux terrains du palais; car une ruelle et un fossé, qui était navigable (1), les séparaient à partir de la place du Béguinage, et se prolongeaient vers le susdit cabaret : les traces de la ruelle et du fossé existent encore de nos jours.

On avait accès à l'enclos du palais par trois portes : la première donnait sur les remparts actuels, du côté du canal de la *Lieve;* deux tourelles témoignaient naguère de l'existence de cette royale demeure, mais l'une d'elles a reçu une destination toute spéciale : un industriel l'a transformée en fumivore. La seconde, qui était la principale, se trouvait en face de la rue d'Argent, où l'on en voit encore les gonds, et la troisième faisait front à la rue nommée de nos jours *Avenue de l'Empereur.* Il y avait là deux portes : après avoir passé la première, il fallait traverser une cour, au fond de laquelle se trouvait une chapelle dédiée à St-Wido, pour arriver à une deuxième, située sur la droite, par où l'on pénétrait dans une vaste place, nommée *Plein van 't hof.* Cette plaine était entourée de murailles : sur la gauche, elles longeaient le fossé d'enceinte, et sur la droite, elles commençaient à partir du coin de la maison n° 10, qui fait saillie sur la rue dite Avenue de l'Empereur, et s'étendaient en ligne droite, derrière les maisons actuelles, vers la porte de la rue d'Argent, et de là allaient, en biaisant, vers la porte des remparts. Sur le plan de Sanderus, cette maison en saillie porte une tourelle, qui existe encore.

On n'entrait dans le palais proprement dit que d'un côté, au moyen d'un pont dormant, en face de la rue

(1) Voyez *Mémoires sur la ville de Gand,* par Diericx. t. 2, p. 661.

d'Argent; ce pont était placé entre deux espèces de donjons, défendus par des tourelles (1).

Ce palais offrait toute la structure d'un riche manoir des temps féodaux; passé le pont, on pénétrait dans une vaste cour, entourée de trois côtés de splendides bâtiments : le quatrième côté ne présentait qu'une muraille surmontée de mâchicoulis et percée de quelques meurtrières. En face de l'entrée, s'élevait une vaste salle ou pour mieux dire une halle à fenêtres en tiers point, d'un style fort élégant; le vaisseau ne formait qu'une nef, recouverte d'un comble immense en bois, d'un travail très-compliqué, et dont les nervures retombaient sur des supports historiés, qui pour la plupart existent encore. Ils portent les traces évidentes de l'art du milieu du XV^e^ siècle ; ce qui nous porte à croire que ce bâtiment, ainsi que la chapelle attenante, fut élevé par Philippe-le-Bon (1396-1473). Cette chapelle, qui était bâtie à angle droit contre la halle, dans le style le plus élégant, du même caractère et de la même époque que la halle, à en juger par le dessin que Sanderus nous en a conservé et qui nous semble empreint du cachet de la vérité (2), était surmontée d'une tourelle recouverte de verre. La halle aboutissait, du côté des remparts, à un élégant belvédère, flanqué de deux clochetons et d'un minaret, où l'on avait ménagé l'escalier, et du côté opposé elle se terminait par trois immenses croisées. Au fond de la cour, à droite, il y avait une galerie à deux étages, supportée par des colonnes du style du XVI^e^ siècle, et un

(1) Un vieux tableau, déposé au Musée de cette ville, représente cette vue, cependant avec peu d'exactitude : une gravure, d'après ce tableau, se trouve dans le *Belgisch Museum*, 2^e^ p., 2^e^ cahier. La galerie qui avait été construite de la tour de S^t^-Nicolas au Beffroi, n'était point attachée aux flèches, comme on le voit dans ce tableau, mais partait de la corniche des deux tours.

(2) Voyez *Flandria illust.*, folio 147, 1^re^ édition.

1

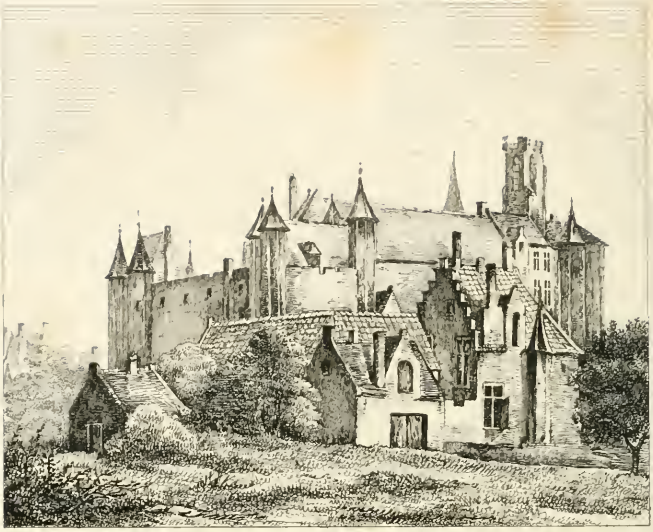

2

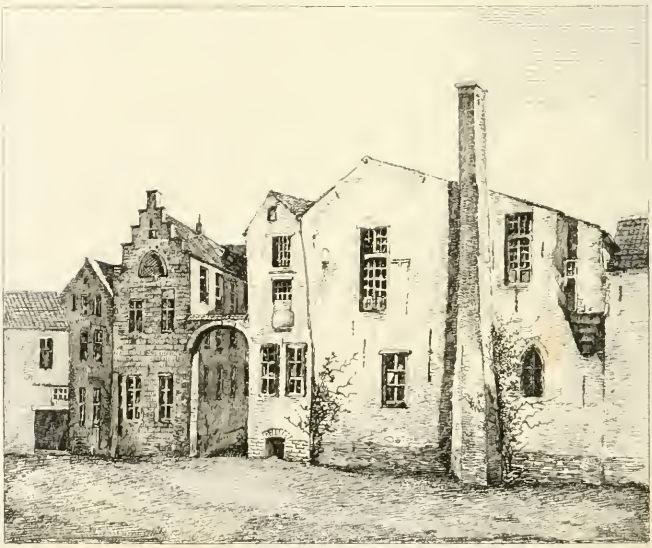

bâtiment très-élevé, du même caractère architectural; c'est peut-être celui-là que Sanderus désigne par *Gynecœum*, quartier des femmes (1).

Six immenses corps de logis, à pignons triangulaires, étaient adossés à la halle, vers les jardins : ils contenaient un nombre presque fabuleux de chambres, peu spacieuses. De ce quartier, on communiquait avec l'intérieur de la halle, au moyen d'une galerie en bois, suspendue aux parois extérieurs du mur, par une porte qu'on avait pratiquée sous les trois grandes fenêtres. A l'angle extérieur du premier pignon, sur le prolongement du mur crénelé, s'élevait une tourelle; ce fut là que Charles-Quint reçut le jour. (Voyez n° 2 des planches.)

Les jardins du palais étaient situés au-delà du fossé d'enceinte et cloturés par un mur : deux ponts levis y conduisaient. Des cibles y étaient ménagées, et un immense cadran solaire était tracé sur l'un des murs. Une île, formant un quinconce divisé en plattes bandes, se trouvait isolée au milieu de l'étang, du côté de la rue de Bruges.

Une ménagerie était attenante au palais : elle se trouvait à l'entrée de l'enclos, du côté de la rue d'Abraham, où elle occupait deux bâtiments distincts, donnant sur

(1) Voici le peu de lignes que Sanderus a consacrées à la description de ce palais, qui de son temps existait encore : « Aula principis, olim gentis Sersanderiæ et anteà Van der Moere (quæ à Gaudavensi seu Villanâ originem duxit) domus fuit, *Sersanders wal* vulgo dicta... Intranti occurrit pons sublicius, ingressus vides aream tribus modificatam lateribus. Sacellum quoque cum editiore turicula, cujus olim fastigium vitro tectum fuit. Ex adverso atria, alibi Gynecœum, ad seriatim cubicula, quæ 300 esse referuntur, sed illa specie magis quam spatio sunt commendenda : auxit domum hanc Philippus Bonus, Burgundiæ dux : Philippus etiam Castillæ rex ac nuper Albertus; circumdata muris 1499. »

Grammaye dit à peu près la même chose : « Ædificium hoc totum Philippi boni bonum opus est, camerarum proportis serenissimi archiducis Alberti (1598-1633) aularum disposita series Philippi regis Castilli. » Voyez *Gandavum*, chap. 18. page 9.

une vaste plaine, comprise entre la muraille d'enceinte et les fossés du palais : cette ménagerie était intitulée : *Het Leeuwen hof,* la Cour des Lions.

Les archiducs Albert et Isabelle furent les derniers princes qui firent quelque séjour dans ce palais. Depuis les troubles politiques, sous Philippe II, les comtes, à leur entrée à Gand ou pendant le séjour passager qu'ils y faisaient, se retiraient de préférence dans l'hôtel de l'évêque, appelé hôtel de S'-Bavon. Dès 1648, les échevins de la ville de Gand acquirent une partie des terrains de l'ancien palais, où ils bâtirent des casernes de cavalerie. En 1649, la Cour des Lions fut vendue aux Carmes déchaussés, qui y élevèrent leur église et leur couvent: cette propriété amortie le 10 septembre 1652, fut mise en vente publique; elle était nommée *la Prairie,* et divisée en vingt-quatre lots. Il avait été posé pour condition que les ordres mendiants ou ceux à charge de la ville ne pouvaient enchérir : lors de l'adjudication publique, la Cour des Lions fut acquise par Pierre De Smet pour vingt-deux mille florins; les Carmes déchaussés n'en avaient offert que vingt mille. Mais De Smet leur céda son acquisition au même prix : cette cession fut agréée par Philippe IV, sous la condition cependant qu'ils fissent la sortie du couvent du côté de la rue de Bruges, que tous les bâtiments à construire fussent élevés de ce côté, et que l'on convertît les terrains avoisinant le palais, en jardins. La même année (1649), la plus grande partie des terrains vagues qui dépendaient du palais fut vendue : on accordait aux acheteurs l'exemption des vingtièmes et la franchise des droits de ville sur les matériaux qui étaient employés à la construction. Les bâtiments du palais ne continuaient pas moins à être occupés par les personnages de marque appartenant au gouvernement ou à la cour. Les casernes de cavalerie furent louées vers 1764, aux hommes de fiefs de la châtellenie du Vieux-

Bourg, pour y établir un haras. Douze années plus tard, toutes les justices, franchises et autres droits appartenant aux souverains, furent cédés à la ville de Gand.

Le 27 décembre 1777, Adrien Capelle acquit les bâtiments du palais pour la somme de 17,710 florins courants : une raffinerie de sucre y fut établie. A cette époque, l'oratoire existait encore; le plan ci-annexé (n° 4 des planches), dont l'original fut dressé par l'arpenteur Drugman, l'indique. Ce plan, qui repose aux Archives de Bourgogne, à Bruxelles, fournit d'utiles détails sur l'étendue de ce palais : il vient corroborer l'exactitude de la vue que Sanderus nous en a donnée; les masses sont les mêmes, la distribution générale s'y distingue parfaitement. Les bâtiments et la cour intérieure occupaient une superficie de 4,100 mètres carrés, et tout l'enclos environ deux hectares.

Je n'ai pu découvrir à quelle époque l'oratoire a été abattu : j'ai seulement appris que toute la halle était désignée sous le nom de chapelle.

Le haras fut supprimé en 1793; on y établit alors un manège. Cette même année, les échevins de Gand assignèrent à la confrérie de S^{t}-Antoine, pour lieu de leurs exercices et de leurs réunions, une partie du terrain et des bâtiments qui avaient servi de caserne. La grande salle de cette confrérie existe encore : elle se trouve dans la maison de M^{r} J. Van der Straeten. Elle est ornée de boiseries de cette époque et de divers tableaux, dont l'un représente la partie extérieure de ce palais, que nous avons fait reproduire sous le n° 1 des planches, et un autre l'ancienne porte de Courtrai, à Gand.

Il y a une soixantaine d'années, l'étang et les fossés de ce palais n'étaient point comblés entièrement, et le pont d'entrée en face de la rue d'Argent s'y voyait encore : les maisons portant les n^{os} 31, 33 et 35, faisaient partie des bâtiments extérieurs du palais, situés sur le fossé. Dans ces

maisons, il y a encore d'anciens plafonds peints et ornementés dans le style du XVII^e^ siècle. On se rappelle qu'une partie des bâtiments du palais étaient sous-loués : les dames Wadripont ont long-temps occupé la maison sur la cour intérieure, pacée à droite dans le coin. A cette époque, les terrains, hors de l'enceinte du palais, situés à la droite de la porte qui donne sur les remparts, ne formaient qu'une vaste prairie : le sieur Moriaux y éleva les bâtiments occupés maintenant par M. Van den Berghe ; les maisons à gauche furent construites par l'architecte Collin, aux frais de l'abbaye de S^t^-Pierre, qui en avait acquis le fonds : les battants de cette porte existaient encore il y a cinquante ans. Une partie de la rue qui mène aux remparts, faisait autrefois partie du fossé, et toutes les maisons bâties à droite et à gauche de la rue dite *Cul-de-sac du prince,* et celles qui font face à l'ancienne cour de S^t^-Antoine, sont élevées sur l'espace occupé par l'étang, qui fut successivement comblé.

En 1835, il n'existait plus que quelques traces de ce palais : quelques restes assez notables de la halle avaient seuls échappé à la destruction. Ce bâtiment est transformé en filature de coton : son antique comble, d'une charpenterie très-compliquée, est recouvert de platrage; les supports recevant la retombée des voussures n'ont point disparu, pas plus que quelques traces de croisées latérales. Les trois croisées qui découpaient le pignon du côté de la rue de Bruges, quoique mutilées, sont également visibles, et la façade vers les remparts, de ce même bâtiment, est restée entière aujourd'hui. Quelques-uns des sept pignons qui avaient formé les corps de logis de ce côté, apparaissaient encore, ainsi qu'une tourelle nivelée à la hauteur des toits, témoin silencieux de la naissance de Charles V (pl. 1), quand un incendie vint encore mutiler ce vénérable monument. Alors, sauf la halle, tout fut jeté bas; la tourelle et le petit réduit, qui virent la naissance d'un des plus grands

potentats de la terre, furent sacrifiés à quelques convenances de localité! Heureusement, peu de temps avant, la curiosité m'avait attiré vers ces vieux débris, et j'avais obtenu de l'obligeance de la propriétaire, Me V. Coppens, la permission d'en dessiner les restes sur mon carnet. La gravure sous le n° 3, est la reproduction fidèle du cabinet où Charles V naquit; la tradition qui nous a transmis ce souvenir, est corroborée par l'attestation d'écrivains presque contemporains. Il existe bien une autre tradition, qui rapporte que Jeanne de Castille, dans une des aberrations de son esprit, que son violent amour pour son époux Philippe-le-Bel lui faisait parfois éprouver, et touchant déjà au dernier terme de sa grossesse, s'échappa de son palais, et fut bientôt forcée par les douleurs de l'enfantement d'entrer dans une maison de la rue de Brabant, où elle donna le jour à un prince; mais cette tradition est isolée (1). M. van Varnewyck (2), l'Espinoy ne sont point de cet avis; Van der Vynckt (3) est bien plus explicite à cet égard; voici ce qu'il en dit : « Les archiducs logeaient à Gand, au palais nommé encore aujourd'hui la cour du Prince. Le 25 février 1500 (1499), il y avait une grande fête à la cour. La princesse, à la fin de sa grossesse, magnifiquement parée, y assistait. Mais elle sortit pour un moment sous prétexte de quelque besoin; ses dames, la voyant tarder à revenir, la cherchèrent, et on la trouva seule en plein travail d'enfant dans un lieu très-dange-

(1) V. une brochure de M. A. Voisin intitulée : « Sur l'endroit précis où Charles V est né à Gand. »

(2) Voici les termes dont il se sert : « Men toont in het selve nog de eenvoudige houte geschilderde wieg, daer den grooten keyzer Karel den V. nog een kind zynde, in gelegen heeft, en het *kamerken* waer in hy geboren wierd. » Ce berceau se trouve actuellement à Bruxelles, au cabinet des antiquités.

(3) *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. 1, p. 16, éd. Brux., 1822.

reux, et nullement destiné à cette auguste naissance. Elle fut secourue à temps, et accoucha heureusement de ce monarque. Il n'était pas nécessaire d'en dérober la *circonstance* au public, parce que le tout se passa bien, et que la joie tumultueuse et universelle pour la naissance du prince étouffa toute perquisition à cet égard. Aucun auteur, que je sache, n'a relevé cette anecdote, qui repose sur une discrète et bonne tradition à Gand, où le cas est arrivé. Elle correspond parfaitement au local de l'endroit qui subsiste encore, et que les étrangers vont voir quand ils passent à Gand. *C'est une petite chambre qui donne sur les fossés, au coin d'une autre plus grande, presqu'au grenier et sous le toit.* On l'a un peu embellie en forme de cabinet, avec une petite cheminée revêtue, comme les murailles d'alentour, d'un bas-relief représentant quelques actions de la vie de Charles V. Cet ornement est moderne, puisqu'on voit sur la porte d'entrée, qui est petite, les armes du marquis de Gastannaga, gouverneur des Pays-Bas, qui a logé à la Cour du Prince en 1690, et qui apparemment en a ordonné la décoration par dehors : comme c'est un vieux palais qui a souvent besoin de réparation, on y a ôté et platré quelques bosses et crevasses; mais il n'y a pas long-temps qu'on voyait encore distinctement les restes d'un tuyau et d'autres marques de l'usage auquel il servait en 1500. »

Grammaye (1) donne également quelques détails sur cette chambre « ..... Hic hypocaustum sive focus erat, ex opposito cubicula, prospectus in hortum ponte ædibus junctum, aquis sejunctum. »

Des manuscrits, écrits peu après cette époque, font également mention que Charles-quint naquit en cet endroit, on n'a qu'à consulter le *Memorien boeck der stad Gent, anno* 1500, qui repose aux Archives de la province. J'en

(1) *Gandavum*, cap. 18, page 9.

3

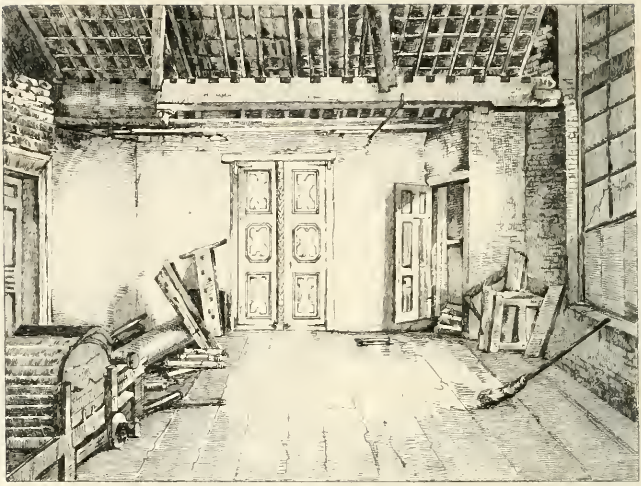

4

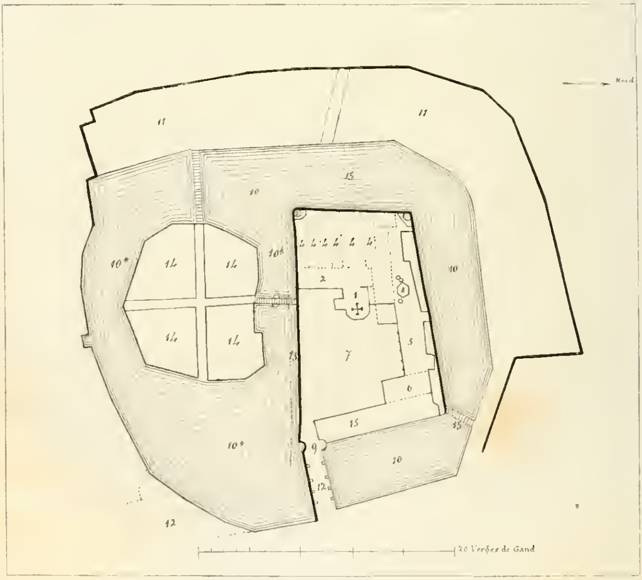

CH ONGHENA

possède un moi-même écrit vers 1617, constatant le même fait et rapportant plusieurs détails sur les fêtes qui furent données à l'occasion de cette naissance et qui sont peu connus; nous les rapporterons plus loin.

Maintenant on n'a qu'à jeter les yeux sur la gravure n° 3 et la confronter avec les passages ci-dessus, pour se convaincre qu'elle représente la chambre ou l'espèce de boudoir où Charles V vint au monde : à droite, la croisée qui donne sur les jardins, en face du pont levis; du même côté, le petit réduit où l'on monte par deux petites marches, et qui ménagé dans la tourelle, formait le coin du premier pignon triangulaire, enfin cette petite chambre était dans l'encoignure d'une autre plus grande, presqu'au grenier et sous le toit. Tous ces détails sont désignés à la lettre sur la gravure : il n'y a que les ornements qui y manquent, mais que bien des personnes se rappellent y avoir vus. Ils étaient, pour ainsi dire, historiés : car plusieurs scènes de la naissance et de la vie de Charles V y étaient tracées presqu'en ronde bosse. On y voyait, entre autres, la garde-couche du prince, la layette, le berceau et d'autres sujets semblables. Les portes à deux battants ont été conservées; on a bien voulu me les donner : l'une portait encore des traces de dorure; l'autre en chêne, ornée avec beaucoup de goût, pourrait bien être du temps du gouverneur Gastanaga. Quand je dessinai ce triste réduit, mais si intéressant par le fait qu'il nous rappelle, il servait à y déposer les rouages usées d'une filature de coton! Peut-être Charles V y aurait-il trouvé moins à redire, que nous autres idolâtres de nos antiquités nationales, lui qui accorda toujours la plus haute protection à l'industrie et au commerce des Flamands, et qui disait gaiment que son pays resterait riche tant qu'on laisserait les doigts aux femmes de la Flandre!

Voici les détails textuels que donne le MS. que nous

avons en notre possession, des fêtes qui furent données à Gand à l'occasion de la naissance de Charles V (1) :

Van de gheborte Karolus onzen keyser, den vyfste van dien name, ghebooren te Ghent in't Princenhof, anno 1500.

Karolus was gheboren den 24^{en} dach van sporcle anno 1500, in't scependom van M^{er} Clays Van der Moere : hadde onsen prince Philippus, filius Maximiliaen, eenen jonghen soone by die ghenadige princesse vrauwe Johanna, een dochtere van Spaengen, ende was gheboren op S^{te} Matthys avont, int Princen hof te Ghendt, ghenaempt Karolus. Doch van welcke gheboorte men veel wonderlycke avontueren seyde, ja dat men van hem veele wonders sien en hooren soude als men schryft XV hondert.

Als dit kint gheboren was, soo deden de Ghandoysen maeken een groote breede galderye van int Princen hof tot in S^{te}-Janskercke die hooghe verheven van daerde was ende ghesoldert, ende met bancken op beede de syden tot in de kercke.

Deze voornoemde gaelderye hadde dry costelycke poorten, seer ryckelick verciert met schoone schilderyen, ende tappietserien ende boven elcke poorte stonden trompetters sonder ghetal, ende ondertusschen stonden er veel kleyne poorten, daer leeuwen op stonden van den hertoghe Philips wapen.

Eerste poorte.

Deerst poorte stont by den Waterynghe ofte Hooftbrugghe ende hiet *Wyshede.*

De tweede poorte.

De tweede poorte stont tusschen de Vischmaert ende Hoochpoorte ende was ghenaempt *Justicie.*

(1) Une partie de cet extrait a été publié d'après un autre MS. des Archives provinciales à Gand, n° 34, dans le *Belgisch Museum*, 2^{e} p., 2^{e} cah.

De derde poorte.

De derde poorte stont onder het Beelfroot ende was ghenaempt de *Poorte van payse*

Ende dese dry poorten waren seer ryckelick verciert, ende op deze poorten stonden tortsen sonder ghetal.

Bovendien isser noch een gaelderye ghemaect van coorden seer hooghe in de lucht van op de wandelynghe vant Beelfoort tot op de wandelynghe van S^te^-Nicolaus turre, ende den principaelsten cavele oft reep daer de galderie aen hienck was dicker als eenen mans been, ende in de galderie ginghen menschen inne ende doore, ende men vierdigher met lanteyrnen; ende dat was het vremste dat men noodt ghesien en heeft, ende onder de galderie laghen berderen gheleyt, daer men opgynck ende was van onder ghereept met coorden daer men volck op sach wandelen.

En die die dese galderye aldus fantaseirde dat was den schaelgen deckere van Ghendt ende hiet Maerten; ende men vierde lanx henen dese galgerie met tortsen, lanteerens, ende wel andere vierwercken.

Desen meester Maerten dede noch een wonder werck boven op het cruce van S^te^-Nicolaus, hy dede het vaenthien van den turre af ende hy haelde eenen langhen mast, die stelde hy boven het cruce van den turre, ende hy droech een wiel boven den mast, waerop hy vierde met vierpannen, tortsen ende andere vierwercken, want myn grootheere Andries de Voocht, die ditte bescreven heeft die sach hetself, want syn vader was den smet van de stadt, die alle de nagelen ende yserwercken leverde die tot alle de poorten, stellinghen ende dese galderie waeren dienende ende oock tot de vierynghe.

Om welcke weercken veel lieden seer verwondert waeren, want men heef noodt sulcke wercken ghesien nochte ghehoort, den grooten cost die de Gandoysen deden voor hunnen jonghen prince en was niet uytsprechelyck.

Daer quam soo veel volck uyt alle steden dat de stadt van Ghent vol volck was om dit kindt te sien kersten draghen ende oock om de groote triumphe die te Ghent ghebeurde.

Dese triumphe wiert ghedaen als kint ter kercke ginck die uytter mate seer schoon was, die ghebeurde 9 of 10 daghen naer de gheboorte, want men wagte naer vrauwe Margriete, hertoghe Philips sustere, die quam met veel graven ende hertoghen ende andere groote heere sonder ghetal, ende dit ghebeurde int jaer ons Heeren XV hondert. »

Avant de finir, quelques mots sont nécessaires pour l'explication de la planche n° 4. Les lignes pointillées ne se trouvent pas sur le plan original : elles y ont été ajoutées d'après la gravure de Sanderus; les autres sont celles du plan de l'architecte Drugman, levé en 1777. Suit l'explication des numéros que j'y ai tracés, pour en faciliter l'intelligence :

N° 1. L'Oratoire.
2. La Halle.
3. Tourelle où naquit Charles V.
4. Les six corps de logis, donnant sur les remparts.
5. Le *Gyneceum*.
6. Maison occupée jadis par les dames Wadripont.
7. Cour intérieure.
8. Le Donjon.
9. Poterne.
10. Fossés et étang. Les n°s 10, marqués d'une *, étaient comblés en partie à l'époque de la levée du plan.
11. Jardins.
12. Partie de la Cour des Lions.
13. La rue actuelle, dite Cul-de-sac du Prince.
14. Quinconce.
15. Ponts-levis.

Biographie des historiens liégeois.

II.

HEMRICOURT.

> Donc, sy en escripvant ceste advenue, j'ai aulcunement erré, ou que mon stile ne vous soit agréable, je vous prie que tout soit prins en bonne part, recepvant mon petit labeur en greid.
>
> DE MEEFF, *la Mutinerie des Rivageoys*.

En considérant notre histoire au moyen-âge, il semblerait que la féodalité aurait dû laisser des traces ineffaçables dans la principauté de Liége, et que par conséquent son souvenir eût dû vivre long-temps encore. Il n'en a pas été ainsi. Nous ne parlons pas de la capitale. Elle a tant vu de révolutions depuis tantôt cinquante ans, qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait complètement changé son ancienne physionomie : elle s'est mise au pas de ce XIX^{e} siècle si progressif. Et, qui le croirait? Le reste du pays a subi à peu près les mêmes métamorphoses! Naguère, nous étions encore entourés de vieux débris qui attiraient les regards des curieux par les souvenirs qui s'y rattachaient. Les vieilles demeures féodales qui retraçaient si bien le moyen-âge de l'imagination et dont la grandeur et la solidité de construction, en témoignant de l'opulence de leurs maîtres, faisaient présager tant de longues années d'existence, les vieilles demeures féodales ont aussi disparu dans la tempête.

La Hesbaye, cette province célèbre jadis par ses six cents manoirs, par ses abbayes, où le soir on aimait à faire retentir les échos du bruit de ses pas sur les larges dalles du réfectoire; par ses censes opulentes, où l'artiste en pélérinage, trouvait sa place au foyer hospitalier pour entendre réciter quelque légende où le démon jouait le principal rôle; la Hesbaye, ne nous a pas même légué de ruines. Anciennement, au milieu de noires forêts de chênes, sur chaque monticule, on trouvait une maison guerrière de chevalier entourée de fossés profonds, élançant dans les airs sa couronne de créneaux. Aujourd'hui, cette province est devenue une immense plaine aux gras paturages, aux champs chargés de riches moissons, aux vergers magnifiques, sillonnée de routes bien larges, bien droites et de chemins de fer. Singulière destinée de la Hesbaye! Jadis, elle était l'épée, l'appui de la nationalité liégeoise : maintenant elle est le grenier d'abondance de la contrée. Ainsi, dans tous les âges et selon les époques, elle est venue en aide au reste du pays. Au temps de la force, elle prêtait aux Liégeois ses escadrons de chevaliers; au temps de la paix, elle leur livre ses récoltes abondantes.

Si c'est un bien, devons-nous pour cela même laisser dans l'oubli les siècles passés pour les siècles qui passent? Pourquoi l'histoire ne nous redit-elle point les vicissitudes du manoir en ruine? pourquoi le poète ne s'est-il pas enquis des merveilleux gestes de nos chevaliers, ou des belles actions de nos grands citoyens, qui mouraient gaiement les uns pour la gloire, les autres pour la liberté? Est-ce que le matérialisme social, cette terrible plaie de notre époque, se serait tellement emparé de notre âme que nous n'oserions la laisser errer un instant hors de la sphère où nous l'avons renfermée? Ou le silence des peuples, qui n'est pas seulement la leçon des rois, mais aussi celle des poètes, est-il pour quelque chose dans cette stérilité qui ne

fait pas notre éloge? Ce serait possible; mais ce ne devrait pas être une cause qui empêchât de remuer les cendres de notre brillant moyen-âge.

Par suite de cet oubli du passé, interrogez la foule qui nous entoure? Sait-elle seulement que les chevaliers hesbignons étaient renommés au XIII^e^ siècle, pour leur courage et leur vaillance? Dans notre indifférence pour les âges qui ont été, nous avons oublié ce qu'ont fait cent fois ces généreux enfants de la Hesbaye, sur maint champ de bataille, pour Dieu, leur prince et leur pays. Nous ignorons que leur réputation s'étendait alors des bords de la Méditerranée, aux bords de la mer Baltique, et qu'un tournois n'était complet, que quand un Liégeois y avait au moins brisé une lance pour soutenir la supériorité de la beauté de sa dame. Ces braves connaissaient si bien leur courage, savaient si bien qu'un combat ne devait jamais être refusé, qu'ils avaient mis cette devise aux limites de leur province :

> Que nul ne passe le Hesbain,
> Qu'il ne soit combattu demain.

Et combien de fois ne se montrèrent-ils pas fidèles à cette patriotique devise !

Les Liégeois considéraient la Hesbaye comme la sauvegarde de l'intégrité de leur pays et l'appui de leur liberté. A chaque danger, au moindre cri jeté par la métropole, la Hesbaye se lève en masse. Un voisin téméraire franchit-il la frontière? Un châtelain hardi arrête-t-il et houspille-t-il un Liégeois? Aussitôt la cloche du ban appelle sur les places publiques de la capitale les défenseurs de la patrie. La cloche redouble ses cris d'alarme : ils ne sont point jetés en vain. Les riches chevaliers des bords de la Meuse, les puissants barons hesbignons, accourent à l'appel que leur fait la cité, et viennent se ranger sous la bannière sainte. Qui pourrait redire les prodigieux faits d'armes que les Liégeois

accomplissaient quand ils avaient à leur tête le drapeau de S'-Lambert, ce témoin, dans tous les âges, de leurs exploits, précieux présent de Charlemagne, qui les guidait toujours à la victoire ou à une mort glorieuse! Avec quelles pieuses cérémonies on remettait à l'Advoué de Hesbaye, ce gage de succès dans les combats, ce gonfanon baptisé du nom de l'illustre martyr, qui fut toujours pour nous un symbole de nationalité politique! L'étendard était tiré du trésor de la cathédrale et déployé sur l'autel de la Trinité. Nuit et jour des chanoines veillaient à sa conservation, nuit et jour des religieux de tous les ordres l'encensaient et demandaient à leur bienheureux patron, de continuer ses bonnes grâces à cette bannière. Puis arrivait l'Advoué de Hesbaye, escorté de quarante chevaliers aux armes étincelantes. Après avoir assisté à une messe solennelle, les tréfonciers le revêtaient d'armes blanches, caparaçonnaient son blanc destrier des mêmes couleurs, lui donnaient une bourse de soie blanche contenant cent sous de monnaie blanche. L'Advoué ainsi béni et couvert de la livrée de l'ange exterminateur, sortait du temple, déployait l'étendard et quittait la ville suivi des milices bourgeoises armées, aux acclamations des jeunes gens et des vieillards, qui auraient voulu, les uns, avoir quelques années de plus, les autres, quelques années de moins, pour pouvoir courir au devant de l'ennemi.

Qui nous a jamais initié au moyen-âge merveilleux de cette Hesbaye, maintenant si champêtre? Qui nous a jamais raconté qu'elle fut jadis un vrai séjour de preux, de nobles dames, d'enchanteurs, le théâtre d'aventures romanesques et touchantes? Loin de là, on a même renié nos reliques féodales, ces monuments de la gloire si pleins de poétiques souvenirs, on a bâti des villes des débris de leurs murs. La plupart des demeures de nos seigneur sont dans un état digne de pitié.

Et où dirait-on que ces nombreuses lignées de chevaliers

sont allées? Hélas! fouillez nos champs de bataille, et vous y trouverez des lambeaux de leurs armes si richement blasonnées, des tronçons de leurs lances redoutables et des fragments de leurs brillantes épées. Le glaive que tira journellement Louis de Bourbon contre ses sujets, décima aussi sa chevalerie, et son règne couvrit la Hesbaye d'un crèpe de douleur. Il crut que cette héroïque milice pouvait être remplacée par des vilains annoblis: ces annoblissements ne servirent qu'à la dégrader.

Au pays de Liége la chevalerie était inséparable de la noblesse, et cette noblesse était si ancienne que son origine, comme celle des héros d'Homère et de Virgile, était entourée d'une auréole fabuleuse. Un vague ressouvenir des invasions des hommes du Nord, de la puissance romaine et de sa chûte, transmis de siècle en siècle par la crainte et l'admiration, flottait encore, comme un bruit dont les échos vont toujours s'affaiblissant, sur la société nouvelle et à demi-barbare qui venait de lui succéder. Le soir, dans les récits des trouvères ou des hérauts d'armes, Scipion défiait Annibal à un combat à outrance, les sénateurs ne portaient plus le laticlave, mais la cotte de maille, et les faisceaux consulaires devenaient pour eux la baguette blanche que, dans les tournois, les juges de camp jetaient sur le sable de la lice.

Ainsi Rome éblouissait encore les yeux. Les descendants de ceux qui la vainquirent, élevés dans les récits de sa gloire, allaient chercher de préférence leurs aïeux tantôt dans les grands hommes de l'ancienne république, tantôt dans les chefs barbares avec qui elle fut en guerre, et toujours de façon que leur nom rappelât quelque chose de la ville éternelle. C'est ainsi que, si nous en croyons de vieilles traditions, les d'Oultremont portent tous le nom d'Emile en souvenir du triomphateur romain Paul-Emile, un de leurs aïeux; que les d'Elderen descendent en ligne masculine

des rois de Tongres; que les Berlo remontent directement à Odin, le fameux enchanteur qui tient une si belle place dans les mythologies du Nord ; enfin que les Hamal se font une gloire de ce que Attila, le roi des Huns, a choisi son épouse dans leur famille.

Mais de tout cet éclat, la Hesbaye n'a rien gardé; de tout ce passé, plein de force et de vie, il ne nous est revenu jusqu'à nous qu'un souvenir, triste et délabré comme les tombeaux où ses fils reposent. Non, la Hesbaye n'a plus rien de cette physionomie héroïque et généreuse qu'elle avait dans ses beaux temps. De toute sa splendeur il ne lui reste qu'un faux air pastoral, derrière lequel se retranche un oubli coupable de son histoire.

Oubli coupable, en effet, puisqu'il ne dépend que d'elle de ressusciter tout entière du milieu de ses ruines, de remettre en action ses merveilleuses familles de tourelles et de manoirs. Portrait vivant de ce qu'elle fut jadis, un écrivain chaussant les éperons d'or et criant au fort de la mêlée : *Liége!* — un écrivain l'a fait renaître par son style magique, par ses descriptions des beaux faits d'armes, des mœurs et des habitudes du châtelain comme aussi de la jouvencelle *aux yeux pers.* Si vous cherchez l'illusion pour reconstruire les anciens temps, pour devenir contemporains d'un siècle de tournois, lisez-le. Cet auteur, qui écrit par instinct, qui rejette loin de lui un idiôme étranger et antique pour se faire comprendre du peuple, cet auteur c'est le chevalier Jacques de Hemricourt.

Jacques de Hemricourt (1) naquit à Liége, en 1333,

(1) Pour les détails biographiques nous avons trouvé quelques secours, mais insuffisants ou fautifs, dans Valère-André, Foppens, Paquot et Villenfagne. Depuis, plusieurs auteurs, parmi lesquels on distingue M. de Gerlache, se sont aussi occupés de Hemricourt; mais aucun ne l'a honoré d'un plus beau souvenir que M. de Reiffenberg, qui lui a consacré une notice biographique dans son édition de sa *Chronique* de Ph. Mouskes.

d'une famille qui tenait un beau rang, soit par les emplois qu'elle occupait, soit par ses richesses. Son épithaphe lui donne le titre de chevalier, et il l'avait réellement; cependant l'origine de sa famille, du côté paternel, n'était pas noble.

Son bis-aïeul, Adam de Tomboir, était le fils d'un journalier du village de Hemricourt. Comme il avait reçu quelque éducation, le seigneur de Hemricourt l'admit (1285) dans sa maison en qualité de « clerc, car ilh gouvernoit tout son hosteit. » Adam, par sa douceur et son activité, mérita l'estime et la confiance de son sire et de sa famille; mais il inspira un tout autre sentiment à la plus jeune de ses trois filles, la belle Marie. Malgré la disproportion de leur fortune, ils s'aimèrent. En tous les temps et en tous lieux, l'amour a toujours rapproché les distances et nivelé les rangs. Un jour, le sire de Hemricourt fit défense à Marie de voir Adam, et mit celui-ci hors de sa maison. Mais les deux amants furent en peu de temps si bien d'accord, dit notre auteur, qu'ils s'enfuirent à S^t^-Trond et s'y marièrent. Cet enlèvement « corochia li bon sire ultre mesure. » Pendant deux ans il ne voulut écouter ni les prières de sa fille, ni les supplications de ses parents. Comme la colère d'un père n'est jamais éternelle, celui-ci se laissa attendrir et reçut à bras ouverts et sa fille et son gendre, à qui il rendit son emploi de secrétaire (1).

(1) Villenfagne, dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire*, p. 232, conjecture qu'Adam quitta alors le nom de Tomboir pour prendre celui de Hemricourt et qu'il le transmit à ses descendants. Cette assertion est assez fondée, puisque son fils ne porta pas son nom, mais celui de sa mère. Ce nom ne pouvait que lui apporter beaucoup de considération, car il était celui d'une famille ancienne et très-honorée à Liége. Les Hemricourt se montrent très-souvent, parmi les témoins nobles, au bas de chartes du XII^e^ siècle. Un Thomas de Hemricourt apparaît déjà dans un diplôme de l'an 1171, signé à Liége par l'empereur Fréderic. V. Chapeauville, *Gesta Pontif. Leod.*, II, 121.

Le pardon ne fut pas pourtant complet, car il ne voulut donner aucune dot aux époux. Aussi leurs enfants s'en ressentirent. Leur fille se maria petitement; quant à son frère, nommé Thomas, sa position fut plus heureuse. Il alla aux écoles de Liége et delà à Paris, et « comme petit patrimoine avoit, il profitat durement de l'estude et ilh devint bon légiste et bin fondeis. » Etant devenu docteur en droit, il vint pratiquer à la cour de l'official de Liége, et fut nommé sentencier près du même tribunal. Il épousa une demoiselle nommée Clémence, fille du seigneur Watier Le Cornu, échevin de Liége. De cette union naquit deux filles et sept garçons, dont le plus jeune, appelé Gilles, qui fut secrétaire des échevins, se maria à *damoiselle* Ida, fille de maître Jacques d'Abée, sentencier de la cour de Liége : *desqueis conjoins je, ly composeur de cest hystore, fut procreis et engendries l'an* 1333.

Telle est la généalogie de notre célèbre historien, qu'il a dressée lui-même et qui nous avons dû considérablement abréger.

Selon la coutume de cette époque, il fut envoyé dans son bas-âge dans le château de Grand-Aaz en apprentissage d'honneur et de bravoure. Le châtelain messire Henry de Fexhe de Sehonvoerst, lui apprit le métier des armes tout en discourant avec lui de tournois et de chasses, tandis que sa dame Béatrix l'instruisait des bonnes façons de la courtoisie. Il sortit de cette école quand il eut atteint sa vingtième année, et, grâce aux fonctions de son père, il entra en 1353, comme clerc, au tribunal des échevins. C'est là que commence à devenir intéressante sa vie publique ou privée, qui fut des plus laborieuses. Son père étant venu à mourir en 1360, notre auteur fut désigné pour le remplacer dans sa charge de secrétaire des échevins. Il comptait alors vingt-sept ans, et il avait probablement achevé cette éducation lettrée qu'on donnait alors à ceux qui se

destinaient au barreau, et qui consistait en une connaissance mal comprise des *Digestes* et des coutumes et statuts locaux (1).

Quelque temps après, Hemricourt épousa Françoise, fille d'un honorable bourgeois, nommé Pierre de Misson, marchand de draps à Liége. Il en eut un fils, qui fut appelé Gilles. Celui-ci, étant venu en âge d'avoir femme, se maria à la demoiselle Jeanne Boileau, qui trépassa assez promptement. Notre auteur perdit aussi sa femme en 1382, et cette perte fut très-vivement sentie. Nous voyons qu'un an après la mort de sa bonne dame Françoise, il donna sa démission de secrétaire (2). Le père et le fils, se trouvant ainsi veufs, ils songèrent à convoler à d'autres noces et firent si bien qu'ils se marièrent le même jour. Notre chevalier se remaria à la *damoiselle* Agnès de Coir, veuve de Jean de Lavoir, et dont il n'eut point d'enfants. Son fils Gilles s'allia à Agnès, fille de Jean de Lavoir, qui était « mult belle et gracieuse. » Ainsi, le père épousa la mère, et le fils la fille.

Jacques de Hemricourt n'avait, sans doute, résigné l'emploi de secrétaire des échevins que parce qu'il en avait d'autres plus lucratifs. En 1372, il avait été revêtu de la

(1) Des traces du droit romain se montrent à Liége dès le XI^e^ siècle. Le droit ecclésiastique, si utile et à la politique de nos anciens souverains, date, pour ainsi dire, du siècle suivant, puisque ce fut en 1155, que l'évêque Henri de Leyen fit présent à la bibliothèque de l'église de S^t^-Lambert du livre de Gratien : *librum Gratianum.* On sait que par cette expression on entend l'ouvrage nommé *Décret,* que le bénédictin Gratien avait publié en 1150. Notre érudit historien Jean Hocsem, né en 1278, mit au jour en 1341, un savant Dictionnaire *utriusque juris.* Nos coutumes et statuts étaient nés des records de notre antique tribunal des échevins, records qui n'étaient autres, le plus souvent, que des réponses semblables à celles des jurisconsultes romains.

(2) En 1383 et non en 1376, comme le disent Loyens, *Recueil hérald. des bourg. de la noble cité de Liége,* p. 104, et Villenfagne, *Mélanges de littérature et d'histoire,* p. 238.

charge de mayeur en feauté pour Raes de Waroux; et cette même année on l'avait nommé secrétaire du Tribunal des Douze. L'évêque Arnoul de Horne, appréciant son mérite et ses capacités, l'appela, en 1381, dans son conseil privé. Mais la plus belle récompense, dont il fut vraiment digne, fut d'être distingué par le peuple, qui l'élut bourgmestre en 1389. C'est en cette qualité qu'il assista à la magnifique entrée de Jean de Bavière, surnommé *sans Pitié*.

Notre auteur coulait des jours tranquilles, quand, en 1397, sa seconde femme descendit dans la tombe. Cette perte lui causa une douleur réelle, à lui, vieillard de soixante-quatre ans. Selon une coutume des plus saillantes d'alors, désirant se faire enterrer avec un habit religieux, il embrassa l'état monastique. Il fut reçu dans l'ordre des chevaliers de S^t^-Jean de Jérusalem; et ce qui parut édifiant, c'est qu'il ne voulut point participer aux revenus de sa commanderie, étant assez heureux de pouvoir en pratiquer la règle. Il lui aurait d'ailleurs été pénible de quitter sa bonne cité, « dont je suy, dit-il, d'antiquieté extraict et neurry. » Ce fut dans ces idées patriotiques et dans les sentiments d'une vraie piété qu'il mourut à Liége le 18 décembre 1403, âgé de soixante-dix ans. Sa mort fut vivement regrettée et l'on a, sans doute, dit de lui ce qu'il disait lui-même de Thomas de Hemricourt, « ly miez éloquent, ly plus plaisant dyteurs, ly plus larges et ly plus liberaux et honorables hoistes quy fuist à son temps solont ses possessions; et allequeile ly Église de Liége et tous sy amis perdèrent plus que à nulle homme singulier quy morist à Liége longtemps après son trépas. »

Les restes mortels de notre bon historien furent inhumés près de ceux de ses deux femmes, dans la Chapelle des Clercs (1), au côté droit du maître-autel. On recouvrit le

(1) Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas et de la principauté de Liége*, VI, 55, et M. de Reiffenberg,

caveau d'une large pierre sépulcrale, sur laquelle on représenta notre auteur, gravé en relief et de grandeur naturelle, revêtu du costume des chevaliers de S[t]-Jean de Jérusalem. Il était armé de toutes pièces, les mains croisées sur la poitrine, la tête nue, portant la barbe courte et les moustaches, l'épée au côté et l'écusson sur la cuisse gauche indiquant ses armes, qui étaient d'argent au sautoir de gueule, brisées en cœur d'un écu d'argent à la croix d'azur. Au pied de ce monument, on avait soudé une lame de cuivre, où on lisait difficilement l'épitaphe suivante,

dans sa *Chronique* de Philippe Mouskes, I, 352 de l'Int., se sont trompés en parlant de la situation de la chapelle des Clercs. — Quant les familles d'Awans et de Waroux firent la paix, elles résolurent de bâtir une église magnifique sous l'invocation de la Vierge et des douze apôtres. Si l'exécution eût répondu aux vœux des parties, ce temple devait être un des plus considérables de Liége. Cette intention ne fut pas remplie. Cependant, le 10 août 1336, le prévôt de S[t]-Lambert, Engelbert de la Marck, fit jeter les fondements du *monastère* appelé *Chapelle Notre-Dame* ou *Chapelle des Clercs*. Cette église, desservie par douze prêtres, était située au milieu de la ville, dans la paroisse S[t]-Etienne, sur le terrain qu'occupe une partie de la rue qui porte aujourd'hui son nom. Cette fondation consistait en bien peu de chose : c'était un petit édifice carré en pierre, qui ne retraçait aucune des volontés des fondateurs. V. Fisen, *Hist. eccl. Leod.*, II, 86, et Zantfliet, *Amplis. Collect.*, V, 214. — Le mobilier de la chapelle des Clercs fut vendu à l'encan en 1801, et l'église démolie en 1809.

C'était dans cette église que jadis les avocats, les procureurs et hommes de loi allaient prier S[t]-Yves, leur patron, de leur donner de l'éloquence ou une bonne clientelle. Ce saint, comme on le sait, est le seul avocat qui ait été béatifié. Il naquit en Bretagne en 1253, étudia le droit civil à Orléans et termina si saintement sa carrière le 19 mai 1303, que le pape Clément VI le canonisa en 1347. Un avocat devenu saint est chose extraordinaire, et le cas l'est encore plus, quand l'on voit que le miracle ne s'est plus reproduit. La légende en donne pour raison que la conscience de S[t]-Yves se trouva si peu pure auprès de celle des hôtes du paradis, que, honteux, il s'empressa de retirer l'échelle qui l'y avait conduit, de crainte que ses confrères ne l'y suivissent. — Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais saint n'eut de plus nombreux et de plus fervents clients qu'à Liége.

en partie cachée par une colonne du temple, qu'on y avait assise lors des réparations faites au XVI^e^ siècle. Nous nous permettrons de retrancher les inscriptions qui concernent ou ses femmes ou son fils.

Chy giest Messire Jakes de Hemricourt, chevalier de l'ordene sains Johan de Jhilem ki en ses veufvies et anchiens jours entra en la dure religion sur son propre patrimoine sans prendre les bienfaits de cely et trépassat l'an de grace MCCCCIII, le XVIII jour el mois de décembre.

Au commencement du siècle dernier, les religieux de la Chapelle des Clercs firent disparaître ce monument curieux. Ces nouveaux barbares songeaient bien peu probablement qu'un siècle après, ce qui rappèlerait l'existence de leur monastère, serait cette même pierre sépulcrale, qu'ils rejetaient avec tant de dédain. Il en est souvent ainsi des choses de ce monde. Des contemporains indifférents repoussent du pied de doctes ouvrages au style simple qui ne sont à leurs yeux voilés que d'insipides compositions, pour élever aux nues des livres brillants qui surprennent un instant l'imagination. Mais le temps marche, et plus il s'éloigne, mieux il répare l'arrêt injuste des siècles passés, en consacrant et en faisant respecter l'œuvre du savoir méconnu.

Ces détails sont tout ce que nous avons pu découvrir sur la vie publique et privée de Hemricourt. Lui qui a esquissé tant de biographies, n'a pas eu un seul biographe, et ce n'est que dans ses œuvres qu'on rencontre çà et là quelque trait qui ait rapport à sa vie.

En lisant ses ouvrages, on serait presque porté à croire que sa véritable vocation n'était point l'étude du droit, et qu'il eût mieux aimé suivre le parti des armes. Né, pour ainsi dire, au moment où les guerres d'Awans et de Waroux étaient arrivées à leur plus haut période, toutes les conver-

sations ne devaient rouler que sur des combats, des trèves, des tournois, des pas d'armes et des histoires merveilleuses et romanesques. Peut-être même fut-il bercé avec les ballades qui célébraient les exploits d'Ogier le Danois, de Roland, des quatre fils d'Aimon et de Charlemagne, ou avec les éloges que l'on donnait à son grand oncle, le fameux Malclerc de Hemricourt, le preux des preux. De pareils récits étaient certes faits pour l'enthousiasmer; mais heureusement pour nous, son amour des prouesses et des vertus chevaleresques n'a pu se réveler que dans ses livres. Il n'est justement venu au monde que pour chanter l'Iliade hesbignonne, et non pour y prendre part. Ce fut sans doute avec bien des regrets que Hemricourt, à l'âge de vingt ans, ne pouvant, par son épée, illustrer la chevalerie liégeoise, se résigna à l'aider de sa plume. Il voulait servir son pays, de quelque façon que ce fût, et il s'est fait son historien.

Il considérait surtout que grand dommage serait si *los* et renommée de nobles aussi valeureux, aussi grands, aussi preux, aussi riches que ceux qui habitaient la Hesbaye périssaient. Pendant les XII^e^, XIII^e^ et le commencement du XIV^e^ siècle, les faits d'armes des chevaliers liégeois étaient tout-à-fait remarquables. Au nombre de plus de mille, tous riches, ils parcouraient sans cesse le monde pour quêter aventure et gloire. Mais survinrent de sanglantes guerres civiles qui ruinèrent le pays et qui épargnèrent à peine (1398) cinquante chevaliers; encore n'avaient-ils « point cure de leurs corps traveilher en ar» mes. Aussi au pays de Liége plus qu'en nul autre, toute » honneur de chevalerie et de gens d'armes est annichillié » et déclinée et li force des franckes vilhes ensachie et » augmentée. Par ainsi, il est affoibli durement d'honneur, » de forche, de sens, de parement et de richeche. »

C'est grâce au sentiment de tristesse et d'admiration qui

saisit notre historien à l'aspect de la dégradation de la noblesse de son temps et de la gloire dont elle avait brillé naguère, que nous devons le *Miroir des Nobles*. Il pensait qu'en mettant sous les yeux des descendants les exploits éclatants de leurs ancêtres, ils chercheraient, peut-être, à marcher sur leurs traces.

Avec la patiente ardeur d'un jeune homme de vingt ans, âge qui ne voit aucun travail au-dessus de ses forces, il se mit à rassembler les matériaux nécessaires pour composer son ouvrage. Il consulta les chroniques conservées à la cathédrale de Liége, se procura l'histoire du fameux Malclerc de Hemricourt, écrite en roman par Guillaume de Bautersem (1), reçut de toutes mains « aulcunes anchienes escriptures, rolles et cédulles, » et se fit raconter beaucoup de particularité par différents chevaliers et écuyers tout chenus. Il y travailla pendant quarante-cinq ans, « avec très-grande peyne et labur. » Toutefois, il a soin de dire que la composition de ce travail ne l'occupa pas continuellement : les grandes charges qu'il remplit lui prirent tous ses loisirs et le laissèrent quelquefois jusqu'à deux ans sans y remettre les mains. Dans sa vieillesse, il se défit exprès de ses emplois pour vaquer plus librement à son *Miroir* et essayer de l'achever; car jamais personne, dit-il avec un candide orgueil, n'aurait pu le faire. Il le publia enfin en 1398.

Ce recueil, si remarquable et si essentiellement utile, ne fut cependant livré à l'impression que trois siècles après. Ce fut un nommé De Salbray, précepteur du comte Ferdinand de Marchin, qui en entreprit une édition dédiée au père de son élève. En sa qualité de Français, ne compre-

(1) Chanoine de S^{t}-Lambert, que le chapitre de S^{t}-Barthélemi élut pour son prévôt au mois d'août 1336, en remplacement d'Alexandre de Fléron, décédé.

nant que difficilement l'idiôme employé par Hemricourt, il eut recours à un religieux observantin, Hubert Massart, né à Liége, qui se chargea de traduire le texte original et de rechercher le blason des armoiries. Avec ce secours, Salbray fit paraître au commencement de l'année 1673, le

Miroir des Nobles de Hasbaye, *composé en forme de chronique par Jacques* De Hemricourt, *chevalier de saint Jean de Jérusalem, l'an MCCCLIII, où il traite des généalogies de l'ancienne noblesse de Liége et des environs, depuis l'an* 1102 *jusques en l'an* 1398. *Avec l'histoire des guerres civiles dudit pays, qui ont duré l'espace de quarante cinq ans et le traitté de paix, qui fut conclue ensuite desdites guerres. Mis du vieux en nouveau langage, enrichy d'un grand nombre de figures en taille-douce et dédié à Monseigneur le comte de Marchin, par le sieur de Salbroy.* — Bruxelles, 1673, in-fol.; comprenant, sans les liminaires et la table, 375 pages.

Cette édition a été très-soignée : on n'a reculé devant aucun frais. Les gravures et les armoiries, intercalées dans le texte, sont délicatement exécutées. Le texte de Hemricourt est imprimé en caractères italiques : il occupe les colonnes extérieures; la traduction, en petit romain, forme les colonnes extérieures.

Dans ce volume, le *Miroir des Nobles de Hesbaye* est divisé en XXI chapitres. Il commence à la page première et s'arrête à la page 325. Quoiqu'en dise l'éditeur, on a tout lieu de croire que cette version n'a pas été publiée d'après le manuscrit original, mais d'après une copie écrite vers 1436. De cette manière, on se rendrait facilement compte des interpolations qui s'y trouvent et qui sont postérieures à l'année 1398, que Hemricourt publia son ouvrage. Il est d'autant plus malheureux que Salbray n'ait pas mis assez de soins pour trouver l'original du *Miroir*, qu'il est très-probable qu'on n'en donnera jamais une nouvelle édition.

Hemricourt commence son ouvrage par exposer, dans une espèce de préface, ses regrets sur l'état de la noblesse à son époque : il se plaint de l'indolence et de l'inaction dans lesquels demeurent les chevaliers de la Hesbaye : c'est à cela qu'il en attribue la dégradation et l'oubli des bons principes chevaleresques.

Dans le début de son *Miroir*, il raconte l'histoire du père commun de la noblesse hesbignonne, l'histoire romanesque du beau et brillant Raes *à la barbe*. Il est imposible d'imaginer un épisode plus gracieux, plus naïf, plus vrai : c'est un précieux tableau de mœurs du curieux et obscur XII^e^ siècle. Ce début commence comme un conte de fée et il en a tous les agréments :

« Il avient jadis al temps que Henry li quars de ce nom estoit empereur des Romains et Obiers estoit évesque de Liège, après la mort de levesque Henry, dit *le paisible*, assavoir l'an del nativité Notre singnor mille cent et doiz ans, que ung chevalier nommé Ottes demoroit en Hesbaing et estoit sire delle terre de Warfusée, proidom et bon chevalier, estoit riche asseiz, parsiwans tous fais d'armes.... »

Si nous voulions citer les passages les plus attrayants de notre historien, il faudrait extraire les trois quarts de son ouvrage. Nous nous en abstiendrons, et de cette manière le lecteur sera peut-être curieux de recourir au *Miroir*. Nous prendrons seulement la liberté de traduire l'anecdote suivante, qui offre un tableau admirable de courtoisie, de pieuse crédulité et pourtant de courage. En prêtant un vêtement étranger, pour ainsi parler, à ce passage, nous allons, il est vrai, lui faire perdre une de ses plus grandes beautés, son originalité : mais le fond n'en ressortira que plus fortement.

« C'était en l'an 1227, par une brûlante journée du mois d'août. Messire Ameil, seigneur de Lexhy, était seul dans son manoir, quand vers l'heure de nones il lui prit

fantaisie d'aller à la fontaine de Lexhy pour s'y rafraîchir. Il passa au milieu du village : il était désert, car malgré la forte chaleur, tout le monde se trouvait occupé à faire la moisson. Ameil arriva enfin à la fontaine; mais il fut tout ébahi d'y voir une femme d'un jeune âge, et si élégamment vêtue, qu'il n'en avait jamais vu de plus belle. Le sire, revenu de sa surprise, lui adressa d'une voix émue la parole et s'informa d'où elle venait. La dame répondit seulement qu'elle était noble étrangère et qu'elle voyageait. Elle s'était arrêtée près de la fontaine pour se *refroidir,* en attendant la servante qu'elle avait envoyée pour des provisions au village voisin. Messire Ameil ne pouvait quitter des yeux la belle dame, et plus il la regardait, plus il s'enflammait d'amour. Il lui demanda son amitié d'abord, puis bientôt de plus grandes faveurs. La dame le repoussa doucement par ses paroles, mais ses regards brûlants témoignaient le contraire. Bref, notre chevalier fit tant qu'il la conduisit dans sa maison. Là, elle se montra si peu rebelle à ses désirs, qu'elle finit par accepter place dans sa couche. — Le soleil paraissait à peine sur l'horizon, que l'étrangère quitta le lit et remercia messire Ameil de la délicieuse nuit qu'il lui avait fait passer. — Mais, dit-elle, me connaissez-vous maintenant, vous qui m'avez accueillie si courtoisement? — Non, répondit le chevalier. — Alors je vais vous dire qui je suis : apprends que tu as caressé le diable! — Le diable!... fit messire Ameil. Si ainsi est, par la digne mort de notre Seigneur! tu pourras bien te vanter, quand tu retourneras en enfer, que personne au monde n'a mieux *croxut* le diable que moi cette nuit! — Ces paroles étaient à peine proférées, que la dame disparut en se précipitant sur le chevalier, à qui elle creva l'œil droit. Ce fut pour cette raison qu'on le nomma messire Ameil *à l'œil.* »

Nous disions tantôt que Hemricourt n'avait composé son *Miroir* que pour mettre sous les yeux de ses contemporains

les exploits de leurs ancêtres. Un autre but dirigeait aussi ses recherches : c'était de tracer la généalogie des familles nobles de la Hesbaye, qu'il fait remonter à une même source, à la poétique union de Raes *à la barbe* avec Alix de Warfusée. Il place ce mariage, remarquable dans nos annales par la valeureuse lignée qui en sortit, après l'année 1102. Quelques écrivains (1) voulant le corriger, donnent 1130 ou 1185, ou d'autres années intermédiaires. Ils se trompent, car ce mariage n'a pu avoir lieu qu'en 1104, ou mieux à l'année 1102, que cite si vaguement Hemricourt. Quoiqu'il en soit, cet auteur démontre lucidement que la plus grande partie de la noblesse liégeoise descendait de ce père commun. Mais comment cette belle chevalerie disparut, c'est ce qu'il ne nous redit pas dans son *Miroir*. Il est facile cependant d'en trouver la cause dans un autre ouvrage qu'il composa, et qu'il intitula :

Traitiez des Werres d'Awans et de Warous.

De Salbray joignit cet opuscule à son édition du *Miroir*, où il occupe les pages 327-362. Il y porte le titre de *Abrégé des guerres d'Awans et de Waroux*, et il est divisé en cinquante-cinq articles ou paragraphes.

Hemricourt y fait l'histoire de cet enlèvement d'une jeune fille qui mit la discorde entre tous les ordres de l'état, aussi bien que dans les familles, en faisant guerroyer des pères contre leurs enfants, et des frères contre leurs frères. Tout le pays prit les armes pour combattre ou venger l'Hélène liégeoise. Notre historien fixe le commencement de

(1) Villenfagne a composé une dissertation où il cherche à préciser l'époque de l'arrivée de Raes *à la barbe* dans notre pays. Elle est intitulée : *Éclaircissements sur Raes le Dammartin, chevalier français, qui vint au XII^e siècle, s'établir dans la principauté de Liége et y laissa une postérité nombreuse.* Liége, 1793, in-8° de 16 pages. Les détails que nous avons réunis pour prouver que l'assertion de Villenfagne est erronée, ne peuvent être résumés dans une simple note.

cette guerre civile à l'année 1290 et la fin en 1335, ce qui lui donnerait une durée de quarante-cinq ans. Ainsi, ce fut presque pendant un demi-siècle que se livrèrent tant de combats partiels, que furent brûlés tant de châteaux et que périrent plus de trente-cinq mille hommes (1).

Il est impossible d'analyser ce travail : tout y est si curieux, si lié, qu'on ne pourrait faire un seul extrait tant l'on serait embarrassé pour choisir. Ce n'est qu'un récit continuel et bien nourri des scènes les plus héroïques : on ne lit que siéges, prises de châteaux, combats, duels, batailles, trèves, descriptions d'armures et portraits de chevaliers. Le tableau qu'il trace du moyen-âge est tout-à-fait frappant et montre à nu la manière dont les seigneurs usaient du droit de faire des guerres, qui souvent n'était pas des plus loyales. Les malheureux paysans en sont toujours les victimes. Quand Hemricourt compte les hommes qui ont succombé dans un combat, il ne mentionne que les chevaliers et les écuyers : les vilains, armés seulement de bâtons et à pied, n'étaient pas dignes encore de figurer dans les bulletins de ces temps. On les tuait trop accessoirement et en trop grand nombre pour qu'on y prit garde. On pleurait la perte d'un seul chevalier, tandis qu'on riait de la mort de cent vilains. Les nobles, montés sur leurs destriers caparaçonnés, se faisaient un jeu de les fouler sous les pieds de

(1) Fisen, *Hist. Eccl. Leod.*, II, 35. — Foullon, *Hist. pop. Leod.*, I, 370. — Bouille, *Hist. de Liége*, I, 315. — Villenfagne, *Mélanges historiques et littéraires*, p. 41, disent que les guerres d'Awans et de Waroux commencèrent en l'année 1296 ou 1297, probablement d'après Hocian, dans Chapeauville, *Gesta pont. Leod.*, II, 427. Ils auraient dû remarquer que cet historien ne donne pas sa date comme déterminant scrupuleusement le commencement des hostilités, mais il dit qu'elles durèrent plus, *amplius*, de trente-huit ans, ce qui revient au calcul de Hemricourt, dont on doit préférer l'opinion, cet auteur ayant spécialement écrit sur ces guerres. V. son *Miroir des Nobles de Hesbaye*, p. 327, 345, etc.

leurs chevaux. C'est ce que dit notre auteur en parlant de la bataille de Dammartin : « A ceste assemblée furent mis ly pitons al derier des batailhes, car a cely temps, quant l'y saingnors estoyent teilement formonteis et ilh estoyent conforteis de combatre à cheval, ilh ranpoigent une batailhe de pitons queile qu'elle fuist, et les foloyent tos; la endroit al assemblée furent fort presseis ly basse monteis, car ilh y ont plusseurs jus cukiez et reverseis par la force des grans chevaz. »

Tels sont les deux ouvrages que De Salbray a fait entrer dans le volume qu'il publia en 1673. Pour les compléter, il y ajouta, pages 363-375, en forme de pièces justificatives, des traductions des paix et statuts faits par les familles d'Awans et de Waroux. Ces traductions sont infidèles (1) : l'éditeur aurait beaucoup mieux fait de donner le texte original, écrit en français très-facile à comprendre.

Il y avait un siècle que cette édition des œuvres de Hemricourt était publiée et recherchée, quand un Liégeois s'imagina de les publier de nouveau. C'était Charles François Jalheau, né à Liége vers la fin de la première moitié du XVIII[e] siècle; il avait fait de pauvres études de théologie, ce qui ne l'empêcha point d'être reçu docteur, d'être nommé protonotaire apostolique, et d'être appelé en 1776 à une bonne prébende dans l'église colégiale de S[te]-Croix, où il ne fut pas astreint à la résidence. Notre chanoine employa ses longs moments de loisir à faire des recherches généalogiques sur les familles nobles du pays de Liége. Possesseur des manuscrits de quelques uns de nos hérauts d'armes, entre autres de Villers, de Pileit et de Simon

(1) Pour en donner une preuve, nous citerons la *Lettre de réformation des XII tinaiges,* qui se trouve p. 373. — Au lieu d'être datée de 1382, elle porte la date de 1372, et pourtant on y dit que l'évêque Arnould de Horne, élu en 1378, était présent. Villenfagne a répété cette faute dans quelques-uns de ses honorables et fructueux travaux.

Joseph Abry, il eut la prétention de mépriser la division du *Miroir des Nobles* et de vouloir le réformer. Pour exécuter ce beau projet, il disséqua l'ouvrage de Hemricourt, redistribua les matières, et les fit entrer, bon gré mal gré, dans des compartiments qui devaient former une espèce de dictionnaire généalogique. Il ne pouvait faire usage d'une plus triste distribution pour dénaturer, pour détruire l'harmonie qui distingue si bien le *Miroir* avec sa forme native. Le travail de Jalheau se réduit ainsi à ces choses : d'avoir découpé en mille pièces l'ouvrage de Hemricourt, d'avoir préféré l'infidèle traduction de De Salbray au texte original, et d'y avoir mis quelques notes insignifiantes, qui ne sont le plus souvent que la reproduction des noms cités dans le texte même. Les guerres d'Awans et de Waroux ont la version de Hemricourt et la traduction de Salbray. Le tout fut publié sous le titre de Miroir des Nobles de Hesbaye, *par Jacques* de Hemricourt, *nouvelle édition augmentée; dédiée à messeigneurs de l'Etat noble du pays de Liége et comté de Looz, etc., etc.,* par C. F. Jalheau. — Liége, 1791; in-folio de 344 pages. Immédiatement après le titre, on trouve une gravure contenant les armoiries des membres de l'État noble en 1791, et, à la fin du volume, huit planches comprenant six cent cinquante-un écussons.

Somme toute, cette édition du *Miroir* n'a fait aucun tort à l'ancienne; au contraire, elle l'a rendue plus précieuse encore. Jalheau par son peu de critique, par son absence complète d'érudition, n'a aucunement honoré le travail de Hemricourt (1)

Telle est l'histoire analytique des travaux de Hemricourt

(1) Une particularité s'attache à cette édition : c'est que, quoique moderne, elle est plus rare que celle de Salbray. Jalheau ne put la répandre dans le public, ayant dû s'expatrier. Il mourut de froid au commencement de l'année 1795, dans une bourgade de la Westphalie.

reproduits par la presse. Leur étude est des plus attrayantes par les choses curieuses qu'on y peut trouver. Différents écrivains lui ont fait de fréquents emprunts; mais nous dirons à regret qu'ils n'ont pas réussi à transporter dans leurs compositions la physionomie native de ses récits.

Mais hâtons-nous d'arriver à un autre ouvrage de cet auteur et qui seul aurait suffi à sa réputation. Disons un mot de ce fameux traité du droit public du pays de Liége, de ce travail si peu connu, si digne de l'être, et qui par une fatalité extraordinaire n'a pas été publié. Nous voulons parler du *Patron de la Temporalité*. Peu de nos historiens ont su l'apprécier à sa juste valeur. Villenfagne, le premier, décrivit cet ouvrage, que l'on ne connaissait de son temps que sur le titre. Ce fut en 1808 (1) qu'il en entreprit l'analyse : toute longue qu'elle est, elle laisse beaucoup à désirer; en outre, on sait qu'il ne faut pas chercher dans ce critique l'impartialité, parce qu'il n'admire ou n'approuve que ce qui est dans les intérêts du gouvernement liégeois, ce qui ne nous empêche pas de reconnaître que l'histoire de Liége lui a beaucoup d'obligation. Un autre critique s'est aussi chargé de faire connaître le traité de notre auteur. Quoique plus savant que Villenfagne, M. Warnkœnig (2) a encore moins réussi que lui dans l'appréciation du *Patron :* mais ce n'est pas à l'érudit professeur qu'il faut s'en prendre, c'est aux sources de notre histoire, qu'il n'avait pas à sa disposition. Ce n'est qu'entouré de bons matériaux que nous allons nous enhardir à refaire le travail de ces deux savants historiens (3).

(1) Dans ses *Essais critiques sur l'histoire de Liége*, I, 208-243.

(2) Dans ses *Beiträge zur Geschichte des Lutticher Gewohnheitsrechts*. Freiburg, 1838, in-8°. *Vid.* p. 17-22.

(3) Nous ne décrirons pas ici minutieusement le *Patron* ni les recueils où on le rencontre et qu'on nomme à Liége *Pawelhars*. On trouvera ce travail analytique dans notre édition de l'ouvrage inédit de Hemricourt, que nous publierons prochainement.

Hemricourt avait publié ses deux ouvrages sur la chevalerie liégeoise, quand vers 1399, il attira l'attention de ses concitoyens par une publication bien plus sérieuse : c'était le Patron delle Temporalité.

Cet ouvrage donnait des notions si exactes sur l'état politique du pays, une érudition si profonde, avait présidé à sa composition, que pour honorer son auteur, on plaça aussitôt son travail à côté des monuments les plus respectables des libertés liégeoises. Cinq ans après, le gouvernement y recourait pour éclaicir l'origine de diverses institutions et ne se faisait aucun scrupule d'en extraire différents passages et de leur donner la force des lois. Les tribunaux du pays suivirent son exemple : les échevins ne s'appuyèrent plus que sur le *Patron* pour rendre certains arrêts. Ainsi, sans avoir l'authenticité des lois, il en avait l'autorité. Il avait encore un plus grand mérite : c'est que le respect, dont il fut en tout temps entouré, n'était pas décreté, mais simplement fondé sur la bonté des matériaux et le savoir consciencieux qui avait présidé à leur classification.

Hemricourt méritait réellement cet hommage que l'on rendait à son savoir et à sa bonne foi, et nous prions le lecteur, s'il veut l'apprécier justement aussi, de ne pas faire attention à ses connaissances des sciences sociales, mais à la date que porte son traité. Il a puisé ses matériaux dans les paix, dans les statuts, dans les records et d'autres sources aussi véridiques; ce qui est une nouvelle garantie de la confiance qu'on doit lui accorder. Le *Patron*, ce nous semble, paraît incomplet pourtant et le plan mal conçu; on pourrait l'excuser en disant que la clarté et la méthode n'étaient pas connues dans ce siècle. Les articles qui se suivent, mais s'excluent, ont l'air d'être cousus bout à bout, sans aucune trace de disposition générale. Peut-être eut-il réformé ces défauts s'il avait eu le temps de mettre la

dernière main à son travail. Quant à nous, nous dirons que soit pour la composition, soit pour l'exposition, et tout inachevé qu'il paraisse, nous devons nous estimer heureux de posséder ce précieux monument pour l'intelligence de nos anciennes institutions.

Le *Patron* ne comportant pas l'analyse, nous allons jeter un coup-d'œil sur les principales matières qui y sont traitées, en regrettant de ne pouvoir résumer en peu de mots l'introduction, où l'auteur trace le plan et le but de son travail. Il commence par cette espèce d'invocation :

« A la louenge du Père, du Fil et du Saint Esperit, amen, quy sont trois personnes en une seule Deité, parmanable en regnans en Trinité sans fin et sans commenchement, au congié de la très-bien eureuze Vierge Marie, à l'honneur de moy aussy, nient digne de si nobles oevres à comencher, et à l'ensengnement et instruction de toutes personnes quy oront ce présent traitié, soit cest oevre emprinse, ourdie, exécutée et accomplie par moy. »

L'ouvrage est divisé en trois parties ou livres, subdivisés chacun en un grand nomdre de chapitres ou plutôt d'articles. Pour en donner une idée assez complète, il faudrait presque citer le contenu de chaque paragraphe. Nous dirons seûlement que la première partie contient une longue introduction, où il recherche l'origine des gouvernements. — Ensuite il parle du plan et du but du livre; — des institutions du pays; — du prince-évêque; — du mambourg; — des états; — du tribunal de paix; — du tribunal de l'anneau du palais; — des prérogatives de l'évêque; — des hommes de fiefs.

La deuxième partie traite des matières suivantes : Du mayeur de Liége; — des échevins; — des deux maîtres des échevins; — des droitures de l'advoué de Liége; — de l'essai des poids et mesures; — des clercs du mayeur et des échevins; — des chambelans des échevins.

La troisième partie traite des matières qui suivent : Des monnaies et pourquoi l'auteur n'en parlera point; — des douze palais de monseigneur l'évêque; — des douze pairs de l'église de Liége; — des droitures de l'évêque; — des trèves et quarantaines.

Cette description est incomplète ; comme nous le disions tantôt, chaque phrase qui est au moins de douze lignes, devrait avoir un titre, si l'on voulait bien faire comprendre la nature de cet ouvrage, qui prendrait environ deux cents pages d'un volume in-8°. On est surpris à la lecture de ce traité, de voir réunir en Hemricourt tant de connaissances en droit politique et administratif ; il est vrai que ses différents emplois avaient lui pu donner une instruction pratique de ces sciences.

Jusqu'ici Hemricourt ne nous était apparu que comme un homme devenu historien par occasion, par hasard et qui ne pouvait être autre chose, dès qu'il se mettrait à écrire. Maintenant, il se révèle tout entier : ce n'est plus l'écrivain qui recueille et qui arrange, c'est un esprit observateur qui déduit. Dans son *Miroir* et ses *Guerres d'Awans et de Warous*, il dit bien qu'il aime son pays, mais en laissant en quelque sorte supposer que ce pays c'est la Hesbaye seule. Ici, étincelle cet amour de la patrie, pur, complet, désintéressé, tel qu'il existait au moyen-âge et tel qu'il devait être pour résister aux malheurs inouis qui l'accablèrent. « Je ay à ceste cité, dit-il en parlant de Liége, je ay très-ardante affection comme l'enffan à la mamelle de sa mère, à cause de sa neurriture. » Il voudrait que la cité l'emportât sur toutes les autres nations par son respect pour son évêque et ses institutions. « Je suy certain que ceste cité et tout ly commun pays seroient en bien refourmé et qu'ilz perseveroient en paix, en planté (population) et en tranquilité de dont en avant et feroit aussy beal et aussy bon sejourner à Liége que en cité quy soit au monde »

Villenfagne, nous ne savons pour quelle raison, veut que cet ouvrage de Hemricourt porte le nom de *Penon* et non celui de *Patron*. Ce savant ne l'avait pas lu attentivement, sans doute, car il aurait vu que son auteur dit dans l'introduction : « Je veulh donner baptisme à ce traitié et luy appeler *Patron delle Temporalité.* »

Les copies en sont fort rares et toutes plus ou moins conformes à l'original : c'est ce que nous avons pu vérifier en parcourant plusieurs *Patrons*. Celui que nous venons de décrire, a été transcrit en 1408, et nous pensons fermement qu'il est une copie exacte de l'ouvrage de Hemricourt. Cependant, il offre des différences essentielles avec ceux qu'ont analysés MM. de Villenfagne et Warnkœnig; mais ces différences sont à l'avantage de notre exemplaire, car ceux de ces savants ont été évidemment remaniés et augmentés considérablement par plusieurs compilateurs, et entre autres par Jean de Temploux, dit *Crule*, secrétaire des échevins en 1426. Nous en donnerons les preuves. L'article qui se trouve dans leurs *Patrons* concernant la monnaie et qui commence par ces mots : *Quand l'évesque veut faire monnoye*, etc., est postérieur à Hemricourt, puisqu'il a été publié en 1430 par les échevins et inséré dans un de leurs records. Nous en dirons autant du chapitre sur les bornes de la franchise de Liége, qui est extrait textuellement du record composé par Jean de Temploux, le 29 septembre 1430. La même observation s'applique au chapitre où l'on donne les limites de la juridiction criminelle des échevins de Liége, et qui est encore, probablement, un fragment d'une autre ordonnance. — Quant aux chapitres sur les *villes quittes du tourny*, sur le *poids du pain*, sur les *mandements des meuniers et des boulangers*, ils concernent une matière qui doit si peu trouver place dans cet ouvrage, que nous sommes certain que Hemricourt ne les a jamais insérés dans son traité. En

outre, cet auteur ne transcrit jamais aucune phrase : il compose toujours. Il ne songeait donc pas à faire entrer dans son travail deux mandements et un record qui se trouvaient dans les mains de tous ses compatriotes.

Indépendamment des trois ouvrages que nous avons cités, on attribue encore (1) à notre historien plusieurs *autres curieux recueils*. Nous ignorons ce qu'on entend par ces mots. Plusieurs personnes les ont interprétés, en disant que Hemricourt avait composé le *Pawelhar* : il suffit de répondre à ces conjectures que le *Pawelhar* existait plus d'un demi-siècle avant la naissance de notre auteur. Nous dirons, par parenthèse, que, si ce recueil n'a pu être composé par Hemricourt, ce n'était pas une raison pour que Villenfagne l'attribuât à Jean de Platea, mort en 1498. Cette assertion est erronée, car nous avons vu, tenu et parcouru le travail de celui-ci et nous y avons remarqué des différences si grandes, qu'on peut dire que ces deux recueils traitent de matières contraires. En effet, l'ouvrage de Platea est une collection d'actes publics et privés, d'ordonnances et de chartes, tandis que le *Pawelhar* est un recueil d'arrêts, de consultations et de jugements sur arbitrages, précédé et suivi de paix, de statuts et d'autres documents constitutionnels.

Tels sont les différents titres qui recommandaient Hemricourt à l'estime de ces concitoyens, et certes elle ne lui a pas fait défaut. La postérité a confirmé leur jugement en assignant à cet auteur la place la plus distinguée parmi les écrivains liégeois.

(1) Loyens, *Recueil héraldique des bourgmestres de la cité de Liége*, p. 105. Cet historien est le seul qui, après avoir cité les trois ouvrages de Hemricourt, ajoute surabondamment : *et autres curieux recueils*. Nous conjecturons que Loyens a écrit ceci par inadvertance et seulement pour rendre la valeur de ces mots de Foullon : *Hemriculius scripsit.... de nobilitate hasbanica et alia quædam. Vid. Index Script. Leod.* qui se trouve en tête de *Hist. pop. Leod.* et du *Comp. Leod hist.*

Qu'on le compare avec les écrivains qui l'ont suivi, et surtout avec ceux de son siècle, et l'on jugera. De son temps, les sciences n'étaient envisagées que dans leurs rapports avec la théologie : toute la littérature était religieuse. La manière d'écrire l'histoire était peu large, presque toujours elle se réduisit entre les mains de la plupart des chroniqueurs à ne produire qu'un recueil des dates des principaux événements, exposés avec un laconisme désespérant. Ils réservaient tous leurs détails pour le récit d'une canonisation, d'un miracle, toutes choses qui occupaient particulièrement les esprits à cette époque. Prenez Hocsem, Jean de Warnant, Radulphe de Rivo. Chez eux, tout ce qui lie les faits entre eux, tout ce qui les ramène à une même loi, tout ce qui a une gravité historique, n'est pas plus saillant que la mort d'un chanoine ou la naissance d'un monstre. C'est le *Bos locuta est* de Tite-Live, moins le génie. Et puis, quelle vérité locale trouver chez ces auteurs, qui n'emploient qu'un idiôme étranger et antique? Aussi, revenons-nous toujours de préférence à Hemricourt et à Jean d'Outremeuse, tous deux historiens du peuple, tous deux admirables de candeur, et par cela même dédaignés des savants en *us* d'il y a deux siècles qui ne les ont pas jugés dignes de voir le jour.

Cette indifférence pour les auteurs des siècles passés, qui ont écrit en langue vulgaire, n'est heureusement plus de mode; au contraire, on les recherche maintenant. Ne le méritent-ils pas?

Qui n'aime à relire dans Hemricourt, dans son *Miroir des Nobles de Hesbaing*, les amours de Raes *à la barbe* et d'Alix de Warfusée, les prouesses de l'intrépide Malelerc, les aventures du trouvère Jean Le Bel, le baptême de nos chevaliers dans les eaux du Jourdain, les banquets splendides de nos preux, où ils se tirent de leur sang pour cimenter des fraternités d'armes?

Qui n'admire dans son *Traitié des werres d'Awans et de Waroux* les peintures de la vie féodale, les descriptions des armures et des habillements des hommes et des chevaux, les rencontres dans la plaine d'escadrons de chevaliers qui se brisent les uns contre les autres, où le père combat contre le fils, l'ami contre l'ami, et une infinité d'autres contrastes de rudesse et de courtoisie chevaleresque?

Dans son *Patron delle Temporalité* de nos évêques, on recherche ses réflexions marquées au coin du bon sens, et ses conseils, qu'il ne va chercher que dans son patriotisme. Dans tout ce travail, on reconnait l'écrivain judicieux. Il nous est enfin doublement précieux; car où trouver à cette époque un ouvrage qui réunisse autant de qualités et forme un traité consciencieux sur l'état politique, administratif et judiciaire d'un pays?

Aussi, si l'envie vous prend de connaître notre auteur, lisez-le dans ses ouvrages, dans son vieux langage roman, avec ses idiotismes liégeois et ses nombreux germanismes. Quoiqu'il semble alors être plus âgé d'un siècle, quant à l'orthographe, on est cependant forcé de reconnaître dans le style simple de notre bon chevalier de la chaleur et souvent de l'élévation.

C'est ainsi qu'il rappelle jusqu'à un certain point un auteur non moins célèbre. En 1333, pendant que Liége donnait le jour à Hemricourt, Froissart naissait à Valenciennes. Leur renommée ne devait pas être la même pourtant, parce que l'un se fit écrivain cosmopolite et l'autre simplement mémoriographe. De ces deux hommes qui s'intitulent d'eux-mêmes historiens, la fin fut toute opposée. Le premier, avec les goûts tranquilles d'un sujet usé au service de son prince, voulut mourir chevalier; le second, qui était né pour porter la cuirasse et non l'étole, se fit curé. L'un, grave, sérieux, fier de son nom et de ses

emplois, et par-dessus tout de sa ville, ne voit qu'elle et ne parle que d'elle; l'autre, aventureux, léger, galant, chante les plaisirs de l'amour, se fait historien pour voyager et écrit l'histoire du monde. Se servant du même idiome dans des buts si différents, à la même époque, presque dans le même pays, tout à la fois si près et si éloignés l'un de l'autre, ils se rapprochent par la naïveté de leur talent et par l'exposition toute vivante de leurs écrits. Laissant de côté leur mérite historique et ne les considérant que sous le point de vue de la langue, dont ils marquent les progrès, nous comptons un jour essayer ce curieux rapprochement et examiner Hemricourt sous un rapport que nous négligeons aujourd'hui à dessein.

En attendant, regrettons que le romancier des romanciers, Walter Scott, n'ait pas, à son voyage en Belgique, pris pour objet de ses études quelques épisodes tirés de notre moyen-âge. S'il avait pu faire connaissance avec notre auteur, il y aurait trouvé, nous n'en doutons pas, le sujet de quelqu'admirable roman, et ce qu'il dit jadis de l'historien français, nous sommes sûr qu'il l'aurait dit aussi de notre Hemricourt, il eût écrit sur la première page du *Miroir des Nobles*, ce qu'il traça un jour sur un Froissart : *Voilà mon maître!*

Ferd. Henaux.

Rodolphe de Zaeringen,

ÉVÊQUE DE LIÉGE.

Lorsque la mémoire d'un homme, flétrie depuis plusieurs siècles, peut être réhabilitée par l'historien, la rétablir est un devoir que la vérité ordonne d'accomplir.

Or Rodolphe de Zaeringen, fils du duc Conrad et de Clémence, fille de Godfroid, comte de Namur, qui fut porté sur le siége episcopal de Liége, a été l'objet d'une accusation grave qu'il est de quelqu'intérêt d'éclaircir. Cette accusation porte que, d'une avarice extrême, ce prélat faisait un trafic honteux des bénéfices ecclésiastiques, et que, poursuivi par la cour du Rome, et acccablé de remords, il fit par pénitence le pélerinage de la Terre-Sainte, au retour duquel il mourut.

Il faut savoir que, trois ans avant l'avénement de Conrad à la tête du gouvernement, le duc Berthold III de Zaeringen avait jeté les fondements de la ville de Fribourg. Cette ville, par la protection que ce prince lui accorda, et surtout par la charte qu'il lui donna et qui était copiée sur celle de Cologne, acquit en peu de temps un grand développement. Berthold avait été retenu prisonnier à Cologne, à la suite d'une guerre que cette cité avait eu à soutenir contre l'empereur (1). Ce fut pendant cette

(1) Voyez *Ægedii aureae vallis religiosi*, dans Chapeauville (*Gesta pontificum Leodiensium*), t. II, p. 126. Dewez. *Histoire du pays de Liége*, t. I, p. 100 et suivantes, etc.

captivité qu'il s'occupa d'étudier l'administration intérieure de Cologne, et qu'il résolut d'en doter la ville qu'il avait dès lors le projet de fonder, et qu'il fonda, ainsi que nous venons de le dire, huit ans après avoir pris les rênes du gouvernement.

Toutefois sa mort fut prématurée, et c'est à Conrad, son frère et son successeur, qu'il fut réservé de mettre à entière exécution ce que Berthold n'avait eu que le temps d'ébaucher. Ce prince jeta à son tour les fondements de la cathédrale, et dota l'Allemagne d'un des monuments les plus somptueux qu'elle possède.

On sait de quel enthousiasme religieux chacun était alors rempli, quand il s'agissait d'élever dans les airs ces pyramides majestueuses où devait vibrer un sacré airain; on sait combien, depuis le prince jusqu'au dernier sujet, chacun cherchait à contribuer de ses moyens à la construction de ces imposants édifices. Au loin comme de près, on quêtait l'argent nécessaire; on faisait demander dans les églises, sur les places publiques; on envoyait dans toutes les provinces des ecclésiastiques, chargés d'amasser quelques sommes qui venaient grossir le trésor destiné à achever le temple où Dieu serait invoqué. On promettait des indulgences à quiconque contribuerait de ses deniers à l'œuvre sainte; on cherchait par tous les moyens à exciter la foi des fidèles et à les porter à faire quelque don.

Conrad mourut et laissa le gouvernement à son fils Berthold IV.

Ce fut dans ces temps de religieuses inspirations que Rodolphe de Zaeringen, après avoir inutilement tenté de se placer sur le siége de Mayence où il ne put se faire sanctionner, fut appelé sur celui de Liége, où il succeda à l'évêque Alexandre (1168). Près d'un an s'était écoulé depuis la mort de son prédécesseur et la nomination du nouvel évêque. Il l'emporta enfin sur ses compétiteurs, et,

Fig 1

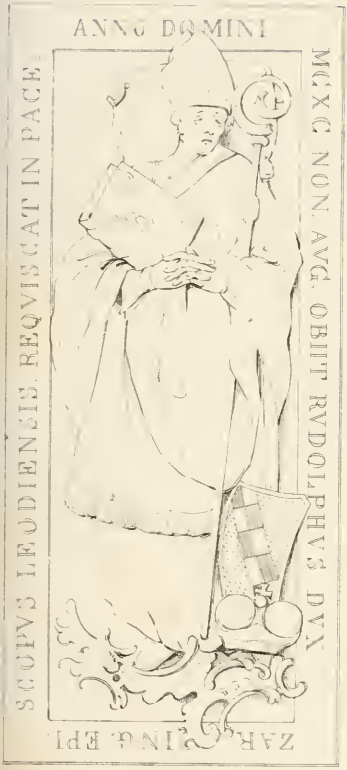

Fig 2

M. de Ring d.

Ch. Onghena Sc.

autant par ses intrigues que par le crédit de Henri l'Aveugle, son oncle maternel, qui avait succédé à Godfroid dans le comté de Namur, il parvint à se saisir de la mître.

Si, dans le poste qu'il occupa, un reproche peut lui être fait, c'est de ne pas avoir adopté Liége pour sa patrie, et de n'avoir, au contraire, fidèle à la politique des Zaeringen, eu en vue que la splendeur de sa famille, et le bien-être des états qui le virent naître. De là cette manière si différente de le juger, adoptée par les auteurs de la haute Allemagne, qui ne le connaissaient que par ses bienfaits, et d'un autre côté, celle des auteurs qui écrivirent les annales du pays où il fut prélat, et qui furent plus à même de connaître les actes de son administration. Les premiers vantent sa générosité; les seconds s'élèvent contre son insatiable avarice. Déprédateur des deniers publics dans le pays qu'il gouvernait, il n'y fut accusé d'avarice que parce qu'on semblait ignorer à quoi il destina cet argent, dont il était, au contraire, si prodigue. Il aimait son frère Berthold, et il crut qu'il était de son devoir de l'aider à achever ce que son père avait commencé. Le duc du Brisgau était souvent entraîné dans des expéditions coûteuses; pendant que les troubles de Bourgogne le forçaient d'entretenir de nombreuses armées, il élevait en Suisse un autre Fribourg, fortifiait le château qui devait défendre Brisac; aussi ne pouvait-il de ses deniers venir au secours de toutes les dépenses qu'exigeait l'achèvement du dôme commencé par Conrad. La ville de Fribourg avait fait les plus grands sacrifices. On voit par les documents du temps que la plupart des habitants s'étaient mutuellement engagés en cas de mort, et que presque toutes les maisons étaient grevées d'hypothèques. L'argent manquait : et c'est alors que, pour subvenir aux besoins d'une ville qu'il avait toujours chérie, pour voir une église, qui promettait de devenir l'œuvre la plus exquise du

style sacré, élever dans les airs sa flèche pyramidale ; c'est alors, dis-je, qu'entraîné par cet esprit d'enthousiasme si commun dans son siècle, il ne craignit pas d'employer tous les moyens mis à sa portée, pour obtenir des secours pécuniaires qu'il faisait passer dans sa patrie. L'historien de Fribourg, qui écrivait au XIV^e^ siècle, dit, en parlant de lui dans son style naïf : « C'était un bien bon » prince, bien religieux et d'une grande dévotion (1). » Il reconnaissait par ce peu de mots, qui valent un panégyrique, tout ce que Fribourg devait à la protection de ce prélat.

Rodolphe envoya, de Liége, la tête de S^t^-Lambert, qui, déposée dans le trésor des ducs de Zaeringen, fut plus tard donnée à l'église de Fribourg, et mise depuis dans une châsse d'argent ; elle est encore aujourd'hui offerte dans les grandes solennités à la piété des fidèles. L'enlèvement de cette relique paraît surtout avoir indisposé contre lui le peuple de Liége. C'était un saint du pays, un prélat qui y était tombé martyr de son zèle pour la religion. On accusa l'évêque, qui, puissant et redouté, fier et courageux, à la fois ecclésiastique et guerrier, vendait d'une main les indulgences, il est vrai, mais par un motif qui n'était pas celui d'une avarice personnelle, et de l'autre maniait le fer et faisait trembler ses ennemis. On a dit que pour satisfaire à sa soif d'or, il s'était associé un vieillard, homme de la lie du peuple, qui de boucher était devenu son confident, et que c'était cet homme qui, muni des pleins pouvoirs de l'évêque, vendait, sans honte, les bénéfices ecclésiastiques. Ce serait, s'il y a quelque vérité dans le fait, un personnage à-peu-près semblable au maître Olivier de Louis XI. Mais du reste, cela n'étonnera pas

(1) Dieses ist gar ein Sanfmütiger, andechtiger, frümmer fürst gewesen. Königshoven, *Freiburgische Chronicke*, pag. 20 de l'édition de Schilter.

celui, qui, initié à l'histoire de cet âge, sait combien la superstition s'alliait alors souvent aux plus belles qualités. L'évêque, que tous ses contemporains ont nommé sage et auquel tous ont reconnu un esprit aussi profond qu'éclairé, ne croyait pas sans doute pécher, en exerçant la simonie, pourvu qu'il pût d'un autre côté plaire à Dieu, en aidant les sujets de son frère à lui élever un temple. L'homme qu'il employait lui était nécessaire. Celui-ci usait avec fruit pour l'évêque de ce pouvoir qu'il lui confiait, tandis que courbé devant l'autel, lorsque les affaires temporelles ne lui mettaient pas l'épée à la main, Rodolphe lui-même, cédant à la croyance de son siècle, permettait l'adoration des restes de S^t^-Domitien, et prenait part à l'enthousiasme qu'excitaient, disait-on, les miracles de ce saint.

La guerre que, dès la seconde année de son élection, il avait été obligé de faire, en se mêlant des différends de l'abbé de S^t^-Trond et de Louis, comte de Looz, avait fait redouter son pouvoir. Des ennemis, sans nombre, intriguèrent contre lui. Ce n'avait été qu'aux instances des comtes de Namur et de Hainaut que l'évêque avait consenti à la paix qu'il donna au comte de Looz. Le pays était ravagé. On cria à la barbarie, au scandale, et comme on ne pouvait rien contre sa personne, on s'acharna sur sa réputation personnelle. Les relations du Nord et du Midi étaient alors si difficiles, que ceux qui déclamaient le plus haut, avaient à peine une idée de ce qui s'exécutait de grand dans le pays d'où Rodolphe était venu. Sans doute il avait des torts, mais on voit par la manière dont l'évêque fut accusé, que le coup partit de ces mêmes ennemis qu'il avait forcé de plier, et qui ne pouvant autrement l'atteindre, le dénoncèrent enfin à la vindicte publique. On prêcha dans les églises, on s'assembla sur les places publiques; et enfin un prêtre enthousiaste (car il fallait un tel homme), se disant l'apôtre de la foi, lui jeta ouvertement

le gant. Cet homme, nommé Lambert, homme à qui son exaltation religieuse donnait quelque célébrité, et qui passa long-temps pour avoir fondé l'institut des femmes qui prirent le nom de *Béguines*, du surnom de Bègue, que le prétendu fondateur portait (1), déclama publiquement contre les mœurs corrompues du clergé. Toute la ville courut à ses sermons. D'abord l'évêque se contenta de lui faire de sages remontrances. Mais le prêtre n'en continuant pas moins de poursuivre en tous lieux ses scandaleuses accusations, se vit arrêté par l'ordre de l'évêque, qui, après l'avoir interrogé en forme, le fit conduire au château de Revogne, à une petite lieue de Rochefort. Déjà irrité contre le prélat et son clergé, et de plus en plus remué par ceux qui tenaient le parti de Lambert, le peuple qui regardait ce dernier comme un saint, commença à en faire un martyr, et une révolte eut éclaté si le bras imposant de Rodolphe n'eut su contenir les factieux.

Voltaire a dit avec raison que pour acquérir un nom, il faut être d'une folie qui convienne à son siècle. Lambert possédait cette folie, avec un fonds de raison qui servit à diriger ses déclamations, et un fonds d'opiniâtreté qui lui fit toujours rejeter toute offre de réconciliation. Il fallait bien que l'évêque fut de bonne foi, et que sa conscience fut intacte, puisqu'il ne craignit pas d'envoyer Lambert à Rome auprès du pape, pour contenter son clergé, et pour convaincre le S^{t}-Siége que tout dans sa conduite n'avait été que pour la plus grande gloire de Dieu.

Mais dans cette ville, où déjà l'on avait refusé de sanctionner la nomination de Rodolphe sur le siége de Mayence, ses ennemis l'avaient devancé. Le pape depuis long-temps était indisposé contre lui. Mais chaque fois qu'il avait voulu sévir, il s'était vu retenu par considération pour

(1) Voyez Warnkönig, *Histoire de Flandre*, t. II.

Berthold, qui, puissant et fier, étendant son pouvoir sur le Rhin, sur la Suisse et sur la Bourgogne, avait besoin d'être ménagé. Les motifs que Rodolphe lui fit donner de sa conduite, ne surent toutefois compenser les torts dont ses ennemis l'accusaient. Le pape crut de son devoir de le désaprouver, et pour lui faire voir combien, il était coupable à ses yeux, il lui envoya le prêtre persécuté, avec la permission de prêcher publiquement. Cet homme, accusé de folie par le prélat, ne fut plus considéré à Rome que comme un homme simple et zélé, dont les intentions étaient pures et droites. C'était mettre l'anarchie dans le diocèse; c'était exciter le peuple contre son évêque; heureusement que la mort enleva, peu après son retour, l'enthousiaste; ce qui mit fin au scandale.

Mais le coup était porté; et il paraît que toutes ces tracasseries, plus encore que son amour pour la gloire et son exaltation pour un cause qui, du reste, était celle de toute la chrétienté, portèrent Rodolphe à s'exiler de son siége, et à aller, sur les traces de l'empereur Fréderic, s'associer aux aventures de la Terre-Sainte.

Le pape envoyait partout ses légats prêcher cette nouvelle croisade. La noblesse partait en masse et se faisait suivre de ses nombreux vassaux. Berthold, que Rodolphe avait toujours aimé d'une affection si tendre, n'était plus (1186). L'évêque vit arriver à Liége Henri, évêque d'Albe, qui, légat apostolique, vint prêcher au nom de la cour de Rome. L'occasion était belle de remuer d'anciens griefs. Ce prélat fulmina contre l'évêque et renouvela les accusations portées contre les ecclésiastiques attachés à sa cour. Rodolphe ne répondit qu'en prenant la croix, et quitta une ville qu'il ne devait plus revoir à son retour.

Pendant vingt-et-un ans il avait soutenu de tout son pouvoir les travaux qui se poursuivaient à Fribourg, travaux qui durèrent encore plus d'un siècle après lui. Quand

on parcourt le temple superbe qu'il aida à élever, que sous ces voûtes élancées, pleines de cette pompeuse majesté qui étonne, on parvient au monument qui lui a été érigé, comme à l'un des protecteurs de cette basilique, on se demande quelle fut sa vie, et comment la mémoire de l'homme, qui, parmi le peuple de ces contrées, s'est conservée si pure et si pieuse, n'a pas encore eu de vengeur dans le diocèse qu'il dirigea. C'est que partout l'intérêt guide le jugement des hommes. C'est qu'en effet, on ne se souvient à Liége que de ses exactions, tandis qu'à Fribourg on ne se rappelle que ses bienfaits. Mais après six siècles et demi, la haine doit faire place à un autre sentiment. En faveur du temps, où vivait Rodolphe, on l'excusera d'avoir, pour aider à élever à Dieu un monument qui fait l'admiration de l'Europe, pressuré les états qu'il était appelé à gouverner. Rodolphe croyait agir pour la gloire de Dieu, il avait dans le caractère cet enthousiasme des grandes choses qui fut l'apanage des Zaeringen. Il suivait d'ailleurs l'exemple des autres prélats de son siècle, qui, sans avoir d'aussi nobles motifs, se livraient à une simonie bien plus outrageante. Son intention était bonne, et en le voyant sur le monument qui lui a été élevé, calme et élevant son regard vers Dieu, je comprends son cœur, et je ne puis que le plaindre de n'avoir pas vécu dans un siècle où avec plus de philosophie, il eut senti que des pierres ne sont pas l'œuvre la plus méritoire qu'on puisse offrir à la Divinité.

Long-temps il vécut près de Fribourg, dans ce village de Herderen, où alors les Zaeringen avaient une demeure et dont il ne reste aucune trace aujourd'hui. Il y revint au moment de partir pour la Terre-Sainte, et se prosterna sous le dôme, dont il vit avec admiration la majestueuse grandeur. Il y revint un an plus tard (1191), lorsqu'après la mort de Frédéric qui se noya si malheureusement dans

un torrent, l'armée des croisés, sans secours, privée de chefs, et en proie aux factions, se fut enfin dissipée, et que la plus grande partie de cette foule, assemblage de toutes les nations, devenue la proie de la faim, de la soif et de la misère, eut laissé ses ossements sur une terre étrangère. Rodolphe fut assez heureux pour pouvoir regagner le rivage, d'où il se rembarqua pour l'Europe. Mais à peine arrivé, il tomba malade par suite des fatigues et des privations ans nombre auxquelles depuis un an il avait été exposé. Il mourut dans ce même village de Herderen, le 5 août 1191 (1), regretté de toute sa famille, mais laissant dans la contrée qui l'avait vu naître et dans celle où il avait commandé, deux réputations, qu'il m'a semblé du devoir de la postérité de concilier.

Ses restes furent transportés au couvent de St-Pierre, lieu qui, dans la Forêt Noire, contient les tombes de la maison de Zaeringen. Il fut le dernier de cette race illustre, qui y fut déposé.

Aujourd'hui encore le voyageur, qui, attiré par le grandiose de la nature, parcourt ces montagnes, peut voir

(1) La Chronique de Königshoven, ainsi que Schœpflin, le fait mourir en 1189. La Chronique manuscrite de l'abbé Philippe Jacob cite l'année 1190. Lambert Le Petit, et après lui l'auteur des *Gesta pontificum Leodensium*, assigne pour date l'année 1191. Sur le monument qui lui fut érigé dans la cathédrale de Fribourg, se lit cette dernière date, tandis que sur sa tombe, au couvent de St-Pierre, se trouve le millésime de 1190. Mais il est mort au mois d'août, d'après tous ces auteurs. Si c'est, ainsi qu'ils l'assurent, après la mort de Frédéric, il faut bien que ce soit en 1191, puisque cet empereur s'est noyé le 19 juin 1190. — Il n'est pas probable qu'après la mort de Frédéric, Rodolphe ait encore erré quelque temps dans la Terre-Sainte; on peut supposer qu'avec les restes de l'armée, il aura atteint les murs de Ptolemaïs, dont Guy de Lusignac faisait le siége, et qu'après la mort de Frédéric de Souabe, fils de l'empereur, mort sous ces murs, il aura trouvé à se rembarquer pour sa patrie. Plus de deux mois ont, dans tous les cas, dû se passer avant qu'il n'ait pu venir mourir près de Fribourg.

sous la voûte élégante de l'église, qui, sur un haut plateau, montre ses deux tours élancées, dominées par la croix sainte, les noms inscrits sur les deux côtés du chœur de tous les princes de cette maison qui y reposent. Un caveau commun contenait autrefois leurs ossements. Ce caveau fut fouillé en 1659 et environ un siècle plus tard, lorsque le monastère et l'église furent renouvelés, ces restes furent déterrés, mis dans deux cercueils de plomb, et transporté à la place qu'ils occupent encore. A droite, sont les restes de Berthold III et de ses frères Berthold et Rodolphe, morts jeunes, ainsi que ceux de Conrad, fils du duc de ce nom, aussi mort enfant, et de ce Rodolphe, évêque de Liége. A gauche, reposent Berthold II, le fondateur du château de Zaeringen, et qui le premier transmit ce nom à sa famille, et Agnès, son épouse, fille de Rodolphe, duc de Souabe et comte de Rhinfeld. Avec eux sont réunis dans cette tombe, le duc Conrad, qui leur dut le jour, et son épouse Clémence, fille de Godfroid, comte de Namur, ainsi que Berthold IV, fils de ce même Conrad. Une épitaphe latine se lit sur chacun de ces monuments (1). Celui

(1) La voici :

Sta viator et lege quae legisse non poenitebit : in hujus muri fornice condili quiescunt monasterii S^t^-Petri in Silva Nigra fundatores et dotatores, Bertholdus II, Dux Zaringensis, filius Bertholdi I, et frater Hermanni I, satoris marchionum Badensium et Gebhardi III, episcopi Constant. qui monasterium illud a Patre suo Witae in Wirtembergia ad radices Teccii montis anno MLXXIII conditum, anno MXCII huc transtulit, fundavit et dotavit; obiit prid. Id. aprilis anno MCXI. Agnes ejusdem Bertholdi II conjux, filia Rudolphi, Sueviae ducis et comitis Rhenofeldensis, obiit XIV Calend. Jan. ejusd. anni. Conradus Dux Zaringensis, rector Burgundiae, filius Bertholdi II, frater Bertholdi III, conditor Basilicae B. V. M. Friburgi Brisg., obiit VI Id. Jan. anno MCLII. Clementia ejux uxor, filia Godofridi comitis Namurcensis, obiit V Calend. anno MCLIX. Bertholdus IV, dux Zaringensis, rector Burgundiae, filius Conradi, conditor Friburgi Nuithoniae, obiit VI Id. sept. MCLXXXVI. Horum omnium ossa Ulricus abbas, ex veteri Ecclesia in novam hùc transtulit. Prid. Non. Oct. anno MDCCXXVII. Monumentum autem hoc no-

qui est du côté de l'évangile, montre en relief l'image en pied de Berthold II et celle de son épouse Agnès, tandis que dans trois autres médaillons, on voit au-dessus les titres des trois autres princes qui partagent leur tombe.

Au côté de l'épitre, sont les statues en relief et en pied de Berthold III et de notre évêque, que surmontent dans trois médaillons les têtes des autres princes qui y sont aussi enterrés. Le fond de ce monument, de marbre gris-noir, fait ressortir avec éclat ces figures, qui sont en marbre blanc, et sont toutes représentées sommeillant du sommeil de la mort.

Mais parcourt-on l'église, ces mêmes héros qui combattirent, ces princes qui fondèrent des villes ou élevèrent des monuments dont la postérité leur tient compte, sont tous devant vous, fiers, hauts, puissants, tenant en main le glaive qui leur servit à réparer des torts, ou le bâton, signe du commandement, ou la crosse, symbole de la protection apostolique. Entre chaque croisée, devant les pilastres qui séparent les chapelles latérales, une statue

vum Philippus Jacobus abbas gratitudinis ergo, posuit Cal. Aug. anno MDCCLXVIII. Tu jam viator piis manibus fundatorum nostrorum bene precare. Vade et vale.

Heic quoque viator paulisper pedem fige et lege in hujus muri testudine : conditi jacent Bertholdus III, Dux Zaringensis, filius natu maj. Bertholdi II, frater Conradi hic postquam Friburgum Brisg. condidit, Molshemii in Alsatia occubuit et in capitolo monasterii hujus ante sedem abbatis sepultus est X Cal. Mart. anno MCXXII. Bertholdus et Rudolphus, filii Bertholdi II ; fratres Bertholdi III et Conradi ducum in adolescentia defuncti. Conradus, filius Conradi et frater Bertholdi IIII, ducum in pueritia mortuus. Rudolphus Episcopus Leodiensis, filius Conradi, Bertholdi IV frater, qui caput S^t^-Lamperti E. et M., Friburgum Brisg. transtulit et ex Syriaca expeditione redux, Herderae prope Friburgum obiit sepultusque est ad S. Petrum Non. aug. anno MCXC. Horum ossa Ulricus abbas huc transtulit prid. Non. oct. anno MDCCXXVII, abbas vero Philippus Jacobus sepulchrum eorum novo hoc monumento grata mente condecoravit Cal. Aug. anno MDCDLXVIII. Tu vero viator dic : Requiescant in pace. Iterumque vale.

d'un des membres de la maison de Zaeringen attire vos regards et appelle vos méditations. C'est encore dans le chœur qu'il faut chercher celle qui représente Rodolphe au moment, où venant de Liége et tenant en main la tête de S'-Lambert, il cite les miracles du saint Martyr, dont il explique la légende.

Fribourg, ai-je dit, lui éleva aussi un monument dans sa cathédrale, monument de reconnaissance qui est à la gauche de chœur, à côté de celui qui fut de même élevé à la mémoire du duc son père.

J'ai dit que sous le règne de ce dernier, fut commencé le temple de cette ville. Il ne fut achevé que long-temps après que la race de ces princes se fut éteinte, sous Conrad, comte de Fribourg, qui régna de 1236 à 1272. La tour ne s'acheva qu'au XIII^e^ siècle, et ce ne fut même qu'en 1354, ainsi que nous l'apprend une inscription, qu'on bâtit le nouveau chœur de l'église. Cette tour gigantesque s'élève à une hauteur de 356 pieds (1). Si quelques tours la surpassent en élevation, aucune du moins ne lui est supérieure en grâce et en légèreté.

En promenant ses rêveries sous ces voûtes colossales qu'un jour sombre éclaire, et où tout en impose aux regards et à l'imagination, on se sent porté à aimer la mémoire des princes qui dotèrent leur peuple d'un tel monument. On comprend la reconnaissance d'une ville, fière de montrer aux étrangers ses bienfaiteurs. S'ils ont eu des faiblesses, on leur pardonne; si comme princes et comme hommes, ils ont eu des torts, on leur pardonne encore. La bouche qui s'ouvre au bord de leur tombe et de leurs monuments, ne peut que louer leur grandeur, et demander au ciel repos et bénédiction pour eux.

M^en^ De Ring.

(1) Mesure de Paris, ce qui fait 366 pieds de Vienne ou 513 pieds ordinaires.

Notice

SUR

QUELQUES LIVRES RARES ET CURIEUX DU XVI^{e} ET XVII^{e} SIÈCLE.

I.

NOTICE SUR DEUX ÉDITIONS FLAMANDES DU *Spiegel der Volcomenheit*, DE HENRI HERP.

« Dits die groote ende nieuwe Spieghel der volcomen-» heit Ende heeft ghemaect een zeer deuoet minderbroeder » gheheyten broeder Heynric Herp, gardiaen te Mechelen. » Ende is een zeer deuoet ende profitelike materie, beide » voer gheestelijc ende weerlic personen, om te comen tot » rechter kennisse Gods ende ons selfs. » — *A la fin on lit:* « Gheprent Tantwerpen aen dijseren waghe, Bi de weduwe » Roelants van den Dorpe. Int iaer ons Heeren dusent vijf » hond't en een. In den Mey. » In-12, *gothique.*

Édition originale, inconnue à tous les bibliographes. Elle est composée de 228 feuillets, sans chiffres ni réclames, mais avec signatures. Les initiales y sont indiquées par de petites lettres, et sont peintes dans mon exemplaire avec différentes couleurs, accompagnées d'arabesques et d'encadrements. Fischer (dans son *Essai sur les monuments typographiques de Jean Guttenberg*, Mayence, l'an X (1802), in-4°, p. 64), dit en parlant des *Statuta provinciala Moguntina* (sans date) : « L'imprimeur indique

à l'enlumineur, en très-petits caractères, la lettre initiale. Cette méthode n'a été en usage qu'en Italie. Je ne connais pas d'impression allemande où on l'ait employée. » Notre impression prouve que cet usage n'était pas suivi en Italie seulement.

Au titre, se trouve une mauvaise gravure sur bois, représentant la Résurrection du Sauveur, et au verso, le Christ en croix.

Sur le verso du dernier feuillet, on voit les armes de l'imprimeur, consistant en un guerrier, armé de pied en cap, jouant du cor, avec un écu à sa droite et à sa gauche, celui à droite aux armes de la ville d'Anvers, celui à gauche avec une hache. Le guerrier tient un glaive de la main gauche, et sa cotte d'armes est armoiriée d'un lion.

Mon exemplaire provient du couvent des Augustins, à Diest.

« Dits die grote ende nieuwe Spiegel der volcomenheyt. » Ende heeft gemaect een seer deuoet minderbroeder ghe- » heyten broeder Heyndric Herp, gardiaen tot Mechelen, » Ende is een seer deuoet ende profitelike materie, beide » voor geestelyk ende weerlike personen, om te comen tot » rechte kennisse Gods ende ons selfs. » — *A la fin se trouve la souscription suivante :* « Gheprent Tantwerpen. Binnen » die camer poorte. Int huys van Delf. By my Hendrik » Eckert van Homberch. Int iaer ons Heeren M.CCCCC.ij » den xxvi dach van maerte. » In-12, *goth.*

Cette seconde édition a toujours passé pour la première (1). Elle est composée également de 228 feuillets,

(1) Voyez Poiret, *Bibliotheca scriptorum mysticorum selecta* (Ams., 1708, in-8°, p. 118), et D. Clément, *Bibliothèque curieuse,* où l'on trouve, t. 9, pag. 452-53, des renseignements sur les traductions en différentes langues de cet ouvrage de Henri Herp.

sans chiffres ni réclames, mais avec signatures. Les lettres initiales sont également indiquées par des petits caractères. Elles ne sont pas enluminées dans mon exemplaire. — Sur le titre se trouve aussi une mauvaise gravure en bois, représentant l'enfant Jésus, mais le verso en est blanc, ainsi que celui du dernier feuillet.

Quoique cette édition ait suivi la première de bien près, et quoiqu'elle soit imprimée dans la même ville, l'orthographe en est tout-à-fait changée, comme on peut s'en apercevoir déjà par le titre.

Pierre Schœffer avait déjà imprimé un *Spiegel der volkomenheit* anonyme (en allemand, Mayence, 1475, in-4° de 145 feuillets), et Gérard Leeu, un autre en flamand en 1488, in-12; c'est pourquoi Henri Herp intitula le sien: *De grote en* NIEUWE *Spiegel der volcomenheyt.*

II.

Arcana linguae teutonicae, ex cujus proprietate, principia finisque mundi corporei, divina et naturalia secundum numerorum et operis primorum dierum ordinem eruuntur, auctore Christiano Bouwens, Mosae Trajectensi S. F. B. pastore in Vleytingen; — Leodii, typis Christiani Ouwerx jun., prope S. Dionysium sub signo patientiae, 1629; *superiorum permissu.* Petit in-8° de 94 pages et 3 feuillets préliminaires.

Ce petit traité singulier est d'une si grande rareté, que mon exemplaire est le seul connu à Liége où il a paru, et où plusieurs amateurs s'occupent à recueillir les anciens livres imprimés en cette ville (1).

(1) M. le professeur Serrure, à Gand, si riche en livres qui concernent la littérature flamande, en possède un exemplaire qu'il a acquis en Angleterre. Un troisième se trouve à la Bibliothèque royale à Bruxelles, fonds Van Hulthem. N° 23230 du Catalogue.

L'ouvrage est dédié au doyen *Wynand de Geldres* et aux chanoines de S[t]-Servais à Maestricht; il est divisé en douze chapitres, dans lesquels l'auteur s'occupe de l'origine et de l'étymologie des principaux mots de la *lingua teutonica*, qui n'est que le flamand. Ses étymologies sont presque toutes remarquables et singulières. Il fait, par exemple, dériver le mot *Wal* (Wallon) de *Gallus*, prononcé *Wallus; Wal* signifie force et férocité, d'où provient le mot *gewalt*. La première attaque des Gaulois était impétueuse, mais comme leur zèle était sujet à se refroidir bientôt, le mot *wal* retourné fait *law* (tiède). Il fait venir *Hoop* (espérance) de *ho-op* (en haut), parce que notre conservation et notre espoir doivent venir d'en haut. *Sterf* (mourir) est composé de *ster* et *erf* (étoile et héritage), parce que nous devons recevoir notre héritage dans les astres.

Le livre se termine par la phrase chiffrée suivante.

1 2 3 4 5
Tuyts Ryks byr Trow slapt,
6 7 8 9 10 11
Tes en Liw, Tes en Ar,
12 13 14 15
Tog neuen Stark Got :

Is tat si,

15 14 13 12
Tog krats, neuen Got
11 10 9 8 7 6
Ra ne set, wil ne set
5 4 3 2 1
Tpals wor Tryks kyr styut.

Où les trois dernières lignes contiennent les mots retournés des trois premières.

Je n'ai trouvé sur ce livre et sur son auteur que les

maigres renseignements suivants, dans Foppens, *Bibliotheca belgica :*

« Christianus Bouwens, Mosae Trajectensis, S. Theolog. Bacalar. et Pastor in Vleytingen, scripsit :

« Arcana linguae teutonicae. Leodii, 1629 ; in-8°.

» Romani imperii symmetriam cum corpore humano . » de initio, progressu, statu et fine imperii usque ad finem » mundi. Ibid., eodem anno. »

Ce dernier ouvrage paraît être aussi rare que le premier.

H. Helbig.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Notice sur la cheminée de la grande Salle d'assemblée du magistrat du Franc de Bruges, par F. De Hondt, *graveur en médailles, membre de la direction de l'Académie de Bruges, etc. Gand, imprimerie de C. Annoot-Braeckman*, 1840; in-4° de 52 pages, plus le titre et une planche gravée par Ch. Onghena.

Depuis un petit nombre d'années, les monuments historiques de la Belgique, à quelque genre qu'ils appartiennent, sont étudiés et décrits avec un zèle et une ardeur que nous ne saurions trop louer. L'attention publique est éveillée sur les souvenirs, sur l'intérêt qu'ils présentent, et n'en résulterait-il que cet heureux avantage, ce serait déjà une garantie du soin que l'on mettra désormais à leur conservation. Sous ce dernier rapport, les administrations locales, les fabriques de nos églises et les particuliers mêmes, ont déjà fait un grand pas : mais nous ne pouvons toutefois nous dissimuler que bien des personnes ne connaissent et n'apprécient pas encore, comme ils le mériteraient, ces monuments que nous ont légués le patriotisme ou la piété de nos ayeux. Beaucoup n'y voient encore que des *antiquailles* surannées, qui blessent la vue, qui doivent tomber sous le marteau et faire place à des constructions modernes ou aux ornements du jour.

La Flandre occidentale, est la province de la Belgique qui a le mieux su conserver encore sa physionomie du

XV^e^ et du XVI^e^ siècle, et ses vieux souvenirs des brillantes époques de nos comtes. La civilisation dévorante du XIX^e^ siècle, dont la plupart de nos grandes cités ont déjà éprouvé les atteintes, n'a pas encore passé par ses villes, par ses bourgs populeux, par ses nombreux villages; et, ne l'en plaignons pas, car c'est à cet heureux retard dans ce qu'on appelle le progrès, que les habitants de cette partie de notre pays, sont redevables de posséder plus qu'ailleurs ce qui doit être l'héritage le plus précieux d'un peuple, les souvenirs légués par ses ancêtres.

Nous aimons à le proclamer tout haut : on trouve peut-être dans la Flandre occidentale plus d'attachement au sol de la patrie, qu'en aucune autre. Là, les hommes instruits, non contents de posséder une commission pour la conservation des monuments, ont formé une société d'émulation pour la publication des mémoires et documents concernant l'histoire et les antiquités de leur province, et une autre commission provinciale pour ériger des statues aux hommes célèbres qui y ont vu le jour. Voilà certes de beaux exemples de patriotisme à suivre ailleurs.

Un des monuments les plus curieux et les moins connus de Bruges, cette ville qui montre avec tant d'orgueil à l'étranger tant de merveilles artistiques du moyen-âge, est assurément la célèbre cheminée du magistrat du Franc. C'est là un genre de décoration qui était autrefois assez commun en Flandre, et qu'on retrouve à Courtrai, à Gand, etc., dans les édifices publics et même dans certaines constructions particulières. Jusqu'ici, la *Cheminée de Bruges,* comme on la nomme communément, avait été décrite, et par conséquent connue, imparfaitement. Le *Recueil des principaux monuments de la ville de Bruges,* par M. l'architecte Rudd, le *Guide de Bruges,* qui a paru pour la première fois en 1837, le bel *Album pittoresque*

de la même ville, par le même auteur, ainsi que la *Description historique et typographique* de M. Ferrière, ne donnent sur le monument qui nous occupe que des renseignements incomplets ou erronés : les auteurs de ces ouvrages n'avaient pas eu, les uns, l'occasion, les autres, le loisir, d'en faire une étude approfondie et qui ne laissât rien à désirer.

Cette tâche honorable était dévolue à M. De Hondt, qui, d'après l'assentiment de tous les hommes instruits, semble l'avoir remplie de la manière la plus heureuse. Aussi ne balançons-nous pas à adopter le fruit du résultat de ses longues et consciencieuses recherches : ce n'est donc plus une simple cheminée et un ornement merveilleux : c'est *un trophée élevé en l'honneur de l'empereur Charles-Quint, à l'occasion de la victoire de Pavie, du traité de Madrid et de celui de Cambrai dit, le Traité des Dames.*

La science héraldique et l'histoire ont grandement aidé M. De Hondt, dans les recherches qu'il a faites, pour nous donner de ce trophée une explication satisfaisante et complète. Nous ne le suivrons pas dans les commentaires auxquels il se livre sur les statues de Charles-Quint, de Marie de Bourgogne, de Maximilien d'Autriche, de Ferdinand d'Arragon, d'Isabelle de Castille, ainsi que sur les deux médaillons qui représentent le père et la mère du vainqueur de François I, Philippe-le-Beau et de Jeanne d'Espagne, que nous Flamands, nous appelons *Jeanne la Folle*, et dont la jalousie faillit faire périr à sa naissance cet enfant, sur l'immense empire duquel, plus tard, le *soleil ne devait jamais se coucher.* Mais pour faire apprécier la manière de l'auteur, nous lui emprunterons un passage pris au hasard.

« On remarque (1), dit-il, dans l'ordonnance de ce

(1) Page 27.

monument un sentiment exquis des convenances et une profonde entente du sujet. Tout y est exactement à sa place et parfaitement coordonné. Charles-Quint domine tout l'ouvrage; les potentats toujours augustes, et les rois, qui ont étendu leur pouvoir jusque sur le nouveau monde, représentés par des statues de grandeur naturelle, y occupent les premières places après l'empereur; les princes moins puissants ou moins heureux à cette époque, figurent en buste sur le deuxième plan, dans des médailllons richement décorés; enfin, les personnages qui, sans être des princes souverains, ont pris la plus grande part aux glorieux événements qu'on a voulu immortaliser, remplissent le plan inférieur dans des encadrements les plus simples. C'est dans les détails qu'on est surtout frappé de l'esprit poétique de l'auteur. La statue de Charles-Quint est admirablement posée : sa formidable épée est encore levée sur le monde, dont il est désormais le dominateur : autour de lui tout respire la puissance. L'attitude des monarques, ses ayeux, est noble et majestueuse; leurs costumes, les riches ornements dont ils sont couverts, les attributs qui les accompagnent, peignent la souveraineté au comble de la gloire et du bonheur. Les génies, qui portent les médaillons de François I et d'Éléonore, les fruits et les fleurs qui les environnent, en rappelant le caractère chevaleresque et galant du monarque français, reportent la pensée sur son mariage futur, en éloignant de lui l'idée d'une défaite que toutes les autres parties de l'œuvre doivent sans cesse reproduire Les médaillons de Marguerite et de De Lannoy sont placés sur le trône même; mais ils sont presque effacés par la figure de l'Empereur, pour témoigner de leur infériorité. L'un et l'autre sont immortalisés par leur fidélité et par leurs grandes actions; ils ont été les soutiens de l'empire; ils ont supporté une bonne partie du fardeau de l'état; cependant, quelle que fut leur gloire, elle est éclip-

sée par la puissance du maître, de qui toute leur grandeur émanait et à qui toutes choses devaient se rapporter. »

« Il règne un si bel ordre dans toutes les parties de ce monument, l'idée principale et tous ses accessoires s'y développent et se suivent avec tant de facilité qu'on a lieu de s'étonner des erreurs commises par les hommes distingués qui en ont parlé avant nous. »

Il n'y a pas deux ans encore que Louis-Philippe, dont la généreuse pensée a voulu consacrer le merveilleux palais de Versailles à toutes les gloires et à tous les nobles souvenirs de la France, a fait mouler, pour l'y déposer, la cheminée de Bruges, qu'on avait généralement regardée comme un monument érigé en l'honneur de Charles-le-Téméraire, dont il a fait également mouler le magnifique mausolée, ainsi que celui de Marie de Bourgogne. Aujourd'hui il est démontré, d'une manière irrécusable, ce nous semble-t-il, que c'est, au contraire, un trophée pour perpétuer le souvenir d'une des défaites les plus sensibles au royaume de France, et il est bien probable que le *fac-simile* de ce monument restera déposé au Louvre, où il est actuellement.

Il nous reste un mot à dire de l'exécution matérielle de la Notice de M. De Hondt. Elle ne laisse rien à désirer sous le rapport du goût du typographe, de la force et de la beauté du papier, de l'élégance des caractères, de l'uniformité du tirage, et ce qui n'est pas moins important, mais plus rare encore chez nous, de la correction sévère du texte : c'est assez dire que cet ouvrage sort des presses de M. Annoot-Braeckman, imprimeur de la ville de Gand, qui exerce sa noble profession avec amour et en véritable artiste. Parmi les productions typographiques remarquables sorties, l'année dernière, des presses de M. Annoot, nous citerons les six beaux et forts volumes des *Œuvres complètes de Raepsaet ;* le premier volume du *Catalogue de*

la Bibliothèque de Gand, et les *Documents pour servir à l'histoire des Bibliothèques publiques de la Belgique*, qui sont exécutés avec plus de goût dans les détails typographiques, l'imprimeur ayant eu toute liberté dans le choix de ses caractères; nous citerons encore le *Moyse Vauclin*, illustré par A. Dillens, avec gravures de Brown, le *Beau Traité des Fiefs de Flandre*, publié par M. J. Ketele, les *Souvenirs de la Bibliothèque des princes de Ligne à Belœil*, le *Mémoire de M. Loys sur les forestiers*, l'*Origine du Flamand*, par M. O. Delepierre, etc.; tous ces derniers ouvrages sont de vrais bijoux de bibliophile.

Dans l'impression de sa Notice de M. De Hondt, M. Annoot a voulu faire un essai, que personne n'avait encore osé tenter avant lui et qui a été couronné d'un plein succès : c'était de tirer quelques exemplaires sur magnifique papier porcelaine, opération qui présentait de grandes difficultés, en ce que ce papier ne peut être trempé avant l'imposition sur la forme. Ces exemplaires sont d'une rare beauté et il est à regretter qu'il n'en existe que dix. M. Annoot en a tiré un autre qui est unique, en lettres d'or : ce dernier est allé prendre sa place, à côté d'autre brillantes raretés bibliographiques, dans la précieuse collection de M. F. Vergauwen.

M. De Hondt a fait imprimer sa curieuse notice ailleurs qu'à Bruges, et nous l'en remercions. En commencant cet article, nous avons rendu justice à cette ville pour l'amour qu'elle déploie à recueillir et à conserver nos souvenirs nationaux : mais nous ne saurions adresser d'éloges à ses imprimeurs, qui se montrent peu soucieux d'acquérir la gloire de leurs devanciers, Colard Mansion, Hubert Goltzius et autres. Les productions typographiques actuelles de Bruges semblent se le disputer à l'envi en manque de goût, en caractères usés ou trop gras, en inexpérience de tirage, en encre de mauvais choix et en papier de qualité

fort inférieure. Ces défauts sont bien plus sensibles encore dans les *tirés à part*, sur papier de couleur, qui devraient être des joyaux de bibliomanes, et dont l'exécution exige de grands soins. Bruges possède une population de 44,000 âmes; mais nous sommes forcés de le constater à regret : sous le rapport typographique, elle est ce moment l'une des plus arriérées de la Belgique.

A. Voisin.

Philippide de Guillaume le Breton, *texte latin et français, avec une introduction et des notes, par* Oct. Delepierre. *Bruges, Van de Casteele,* 1841; in-4° de XXII et 150 pp.

La *Philippide* est encore une nouvelle publication de la *Société d'Emulation* de Bruges, qui travaille avec tant de zèle et de persévérance à la diffusion des connaissances historiques dans la Flandre occidentale. Ce beau volume, imprimé avec soin, est orné du portrait de Philippe-Auguste. C'est à M. Octave Delepierre que nous devons cette édition d'un livre qui intéresse surtout notre ancien comté! En rendant compte de cette œuvre du fécond et laborieux archiviste de la Flandre occidentale, nous commençons par dire que nous sommes ennemi de toute traduction, principalement lorsqu'il s'agit d'une publication à laquelle doit recourir la science. La translation d'un ouvrage quelconque d'une langue dans une autre laissera toujours, quoiqu'on fasse, beaucoup à désirer. Il est impossible que le traducteur saisisse ces mille nuances qui distinguent tel ou tel idiôme, ces tournures de phrases, ces idiotismes particuliers qui lui sont naturels. Cette imperfection est bien plus remarquable pour un

livre scientifique écrit en latin, où il s'agit d'aller puiser des notions inconnues. Dans ce dernier cas, une traduction est, selon nous, une chose peu utile et quelquefois pernicieuse; — peu utile : parce que le savoir consciencieux voudra toujours remonter à la source originale et ne pourra se fier qu'à cette dernière, la traduction fut-elle même de Guizot ou de Cousin; — pernicieuse : parce que, tout en favorisant les études faciles, les connaissances à vol d'oiseau, elle fait négliger le latin, langue surtout indispensable pour les sciences historiques. A vrai dire cependant, ces réflexions à propos de la *Philippide* ne regardent pas entièrement M. Delepierre, qui n'a fait que donner de cette œuvre une traduction nouvelle, plus correcte, plus fidèle, plus conforme au texte de Guillaume le Breton. Et en cela, il nous a rendu un véritable service, car la traduction de M. Guizot, confiée sans doute à quelqu'élève obscur, est fautive et infidèle en bien des points.

La *Philippide* est une des sources les plus curieuses pour l'histoire de la Flandre au commencement du XIII^e^ siècle. Quoique l'auteur soit poète, étranger et courtisan, trois conditions qui pourraient mettre quelque peu en doute sa véracité et son impartialité d'écrivain, il semble cependant qu'il n'ait pas altéré les faits qu'il décrivait en vers. Au reste, les savants les plus estimables n'ont pas négligé dans leurs écrits les précieux renseignemens qu'il était si bien à même de donner sur son époque. Warnkönig lui-même en a fait usage dans son *Histoire de la Flandre;* Le Bon, dans sa *Notice sur la bataille de Bouvines,* et Capefigue, dans son *Histoire de Philippe-Auguste,* n'ont pu se passer de son récit détaillé et plein de chaleur. Quoique ce poème soit une histoire apologétique du règne de Philippe-Auguste, il est à remarquer qu'on y rencontre moins d'hyperboles et de louanges officielles qu'on ne pourrait bien se l'imaginer.

M. Delepierre n'a retraduit et publié du poème de Guillaume le Breton que la partie qui regarde notre pays et qui concerne spécialement la guerre de Flandre, entreprise par Philippe-Auguste contre le comte Ferrand et ses alliés. Après une lecture assez superficielle du texte, il nous a semblé que sa traduction brille surtout par la clarté et l'exactitude, qualités qui constituent surtout le mérite de ceux qu'occupe un tel travail. Puisqu'il s'agit d'un livre qui a moins de prix comme œuvre poétique que comme œuvre historique, nous préférons beaucoup la traduction *ad litteram* de M. Delepierre à d'élégantes tournures de phrases, qui rendraient l'original méconnaissable, sous prétexte de le translater d'une manière plus élégante.

L'ouvrage est précédé d'une introduction où M. Delepierre explique le contenu des XII chants de la *Philippide*. Puis il discute le mérite littéraire et historique de Guillaume le Breton, et ses appréciations sont frappées au coin d'une saine et bonne critique. Des renseignements bibliographiques sur les différentes éditions de la *Philippide*, sur les traducteurs, imitateurs et commentateurs du poète breton, terminent cette préface.

Enfin M. Delepierre a éclairci, par des notes historiques et philologiques, quelques passages difficiles, obscurs ou erronés du poème; ce n'est pas la partie la moins intéressante de la publication. Nous avons parcouru ces gloses avec plaisir, et, hâtons-nous de le dire, la plupart (mérite rare chez les annotateurs) sont indispensables à l'intelligence du texte et offrent des éclaircissements curieux sur la captivité du malheureux Ferrand, comte de Flandre.

Jules De Saint-Genois.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Van den derden Edewaert, coninc van Engelant. Rijmkronijk geschreven omtrent het jaer 1347, door Jan De Klerk, van Antwerpen, en uitgegeven met aenteekeningen, door J. F. Willems, lid der koninklyke Academie van Brussel en van het koninklyk Nederlandsch Instituet. Gent, F. en E. Gyselynck, 1840; in-8°, p. 84, avec une planche.

[D'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles. — Extrait du *Belgisch Museum* et tiré à 100 exemplairs, papier vélin, numerotés à la presse.]

Histoire de Limbourg, suivie de celles des comtés de Daelhem et de Fauquemont, des annales de l'abbaye de Rolduc, par M. S. P. Ernst, publiée par Me Ed. Lavalleye., t. V. Liége, Collardin, 1840; in-8°.

[Ce cinquième volume que M. Lavalleye vient de publier, contient l'histoire des ducs de Limbourg, des maisons de Brabant et de Bourgogne, qui terminent l'ouvrage de M. Ernest sur ce duché. L'auteur a mis à ce volume tous les soins et l'exactitude dont il a fait preuve dans ses quatre autres.]

Petites histoires des communes de l'arrondissement de St-Omer, par H. Piers, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc. — Cantons Nord et Sud de St-Omer. Lille, Ve Libert-Petitot, 1841; in-8°, p. 64.

[Cette nouvelle publication de M. Piers fait suite aux autres ouvrages du même auteur, qui ont paru successivement sur St-Omer et ses environs : ils fourniront d'excellents documents pour l'histoire générale du Pas-de-Calais, et l'on doit à ce titre de la reconnaissance au laborieux et infatigable bibliothécaire de St-Omer.]

Notice sur les antiquités d'Harlebeke, par l'abbé Van de Putte, membre du comité de la Société d'émulation de Bruges.

Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1841; in-8°, p. 30, avec 2 planches.

[Extrait des Annales de la Société d'émulation de Bruges et tiré à 25 exemplaires, dont quelques-uns sur papier de couleur. Continuation de recherches historiques aussi instructives qu'intéressantes et que les amis de notre histoire voient avec reconnaissance s'étendre successivement aux diverses localités de la Flandre occidentale.]

Der Abfall der Belgischen Provinzen von Oestreich, durch Louis Lax, 1836; in-8°.

Description historique et topographique de Liége, ou Guide du voyageur dans cette ville, par F. J. Henaux, de Liége. Liége, N. Redouté; in-12, p. 172.

Guerre de la ville de Gand contre le Duc de Bourgogne, par Ph. Blommaert. Gand, L. Hebbelynck, 1841; in-8°, p. 63.

[Extrait du *Messager des Sciences.*]

Cronijcke van de graefscepe van Vlaenderen, gemaect door Jhr. Nic. Despars, uitgegeven door J. De Jonghe, doctor in de letteren en wijsbegeerte, hoogleeraer by het Atheneum te Brugge. Brugge, 1841; livr. 21, 22 et 23.

Mœurs de nos ayeux. — Leurs fiançailles, noces, etc. Premier cahier. Bruges, Van de Casteele-Weerbrouck, 1840; in-8°, p. 20

Abrégé de l'histoire de la Belgique, par H. G. Moke, professeur extraordinaire à l'Université de Gand. Gand, chez Van der Haghen-Maya, 1842; in-12, p. 167.

Geschiedenis van Belgie, naer het fransch van H. G. Moke, door H. Van de Voorde. Gent, Lebroquy en Massart, 1841; in-8°.

Die Hessen in den Feldzügen von 1793-1795 in Flandern, Brabant, Hollant, und Westphalen, von Max. von Ditfurth, Kurhess. 1er lieutenant à la suite. Kassel, Bohne, 1840; 2 vol. in-8°, avec planche.

Mémoire sur les forestiers de Flandre, envoyé à la Société des antiquaires de la Morinie, à St-Omer, pour le concours de 1834, par D. Loys, major de la gendarmerie nationale belge, chevalier de la Légion d'honneur. Gand, imprimerie de C. Annoot-Braeckman, 1841; gr. in-8° de 20 p.

[Ce curieux mémoire a paru d'abord dans le recueil des Antiquaires de la Morinie, année 1835. Mais comme il était peu connu en Belgique.

M. Loys s'est décidé, à la demande de plusieurs amis de notre histoire, à le faire réimprimer ici, mais seulement à 100 exemplaires.]

Histoire de la Belgique, par Théodore Juste, illustrée par Van der Haert, Verboeckhoven, Simonau, Madou, Lauters, Kreins, Jacobs, Huart, Hendrickx, De Keyser, De Braeckeleer, Coomans, Baugniet, etc. Bruxelles, Jamar, in-8°; livr. 23e et 24e.

[Ce bel ouvrage se continue avec les mêmes soins et prouve les immenses progrès qu'a faits chez nous la gravure sur bois, depuis la création de l'École royale de gravure de Bruxelles. Ce livre de M. Juste est écrit, ce qui n'est pas commun, avec élégance et pureté : mais nous voudrions que ce jeune écrivain fut un peu plus sévère dans le choix des sources auxquels il puise les pages: que, par exemple, dans sa dernière livraison, il consacre au célèbre Jacques Van Artevelde, contiennent bon nombre d'erreurs, refutées depuis plusieurs années dans des ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde.]

Meulen (J.-B. Van der), Willem ingedrongen koning der Nederlanden, aenleyding gevende tot den opstand der Belgen in 1830; met een omstandig verhael van de vier roemweerdige dagen, groote voorvallen en gevolgen. Tweede deel. Brussel, P. Vleminckx, 1840; in-8°.

Pilate Prevost, Notice sur Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, considéré sous le rapport des faits généraux de l'histoire et principalement des actes particuliers qui intéressent la ville de Douai. Orné de lithographies représentant les personnages de la seconde fête historique de cette ville. Douai, F. Robaix, 1840; in-8° obl., fig.

Rousseau (P. J.), Histoire de la Belgique, par demandes et par réponses, à l'usage des écoles primaires et moyennes. Mons, Pierart, 1840; in-12.

[Fort bon livre élémentaire, auquel on ne pourrait peut-être reprocher que de contenir des recherches trop savantes pour la classe de lecteurs auxquels il s'adresse d'après son titre.]

Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord, par M. Le Glay, correspondant de l'Institut. Lille, L. Danel, janvier 1841; in-8°, p. 32.

[Écrit avec cette science et cet intérêt que M. Le Glay sait donner à toutes ses publications. Bon nombre de ces inscriptions appartiennent à l'histoire de l'ancienne Belgique.]

Notice sur les tombeaux de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, par M. le marquis de Villeneuve-Trans. Nancy, imprimerie de Raybois, 1840; in-8° de 2 feuilles.

Bataille de Courtrai ou des Éperons d'or, récit historique, d'après les documents flamands de M. Goethals-Vercruysse; revus en considérablement augmentés, par A. Voisin, bibliothécaire de l'Université de Gand, etc. Nouvelle édition, ornée d'un plan et d'une lithographie, par H. van der Hart. Gand, Annoot-Braekman, 1840; in-8°, p. 68.

Philippide de Guillaume le Breton. — Extraits concernant les guerres de Flandre. Texte latin et français, avec une introduction et des notes, par Oct. Delepierre. Bruges, imprimerie de Van de Casteele-Werbrouck, 1841; in-4°, p. XXII et 150, avec une lithographie représentant Philippe-Auguste.

[Ce volume fait partie de la deuxième série des chroniques publiées par la Société d'émulation de Bruges. V. l'Analyse critique.]

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Chronologie de l'histoire générale, à l'usage des colléges et pensionnats, par le docteur Friedlander. Bruxelles, Muquardt, 1840; in-8°, p. 312.

Cours de philosophie de l'histoire, fait publiquement à l'Université de Bruxelles, par Altmeyer. Bruxelles, 1841; in-8°.

LITTÉRATURE.

Gozewyn, graef van Stryen. Een dichtkundig verhael uit de middeleeuwen, door P. F. Van Kerchoven. Antwerpen, De Wever, 1841; in-12, p. 102.

Willem Wenemaer of de gentsche held, offer zyner vaderlandsliefde; historisch tafereel. 1325, door A. Dhuygelare. Gent, D. Van der Haghen-Hulin, 1841; in-8°, p. 12.

Nederduitsch letterkundig Jaerboekje voor 1841. Gent, by de gebroeders Michiels; in-8°, p. 178.

Tooneelbundel, door de HH. P. Van Duyse, C. Van Boekel, Th. Van Ryswyck en Em. Rosseels. Antwerpen, De Wever, 1840; in-8°, p. 242.

Marmontel chez Boissi, comédie en un acte, mêlée de cou-

plets, par M. J. Blum. Représentée pour la première fois sur le Théâtre de Gand, le premier février 1841. Gand, chez H. Hoste; in-32, p. 56.

Anna Boleyn, ou le Procès d'une Reine, drame en 3 actes et en vers, par Adolphe Siret. Représenté pour la première fois sur le Théâtre de Gand, le 4 février 1841. Gand, Massart; in-12 de IV et 141 pag.

Huishoudkunde en Nyverheid, naer het fransch, door R. Willequet en J.-B. Courtmans. Gent, by C. Annoot-Braeckman, 1841; in-12, p. 194.

Kleine diergaerde, voor kinderen, door J.-B. Courtmans. Vogelen. Brussel, C. J. De Mat, 1840; in-12, p. 132.

Van der Noot. Ein historischer roman, durch Louis Lax. 2 vol. in-8°.

Herinneringen en Ontmoetingen. Nieuwe schetsen uit Noord-Braband, Limbourg en Belgie, door C. H. Clemens. Nimwegen, 1840; in-8°.

Bilder aus Belgien, von Ghillang. (Europa, Chronik der gebilete welt). 1840.

Aus Belgien. (Beilagen zur Ost und West, n° 94), 1840.

[Cet article concerne particulièrement les chemins de fer de la Belgique.]

Die Rubensfeste in Antwerpen von Julius Fester. (Europa, 1840; 3e B. 597-610.)

Brusseler Briefe. (Morgenblatt für gebildete Leser, juli 1840.)

Albrecht Durer in de Nederlanden, uitgegeven door Frederic Verachter, stads-archivarius. Antwerpen, De la Croix, 1840; in-8°, p. 86 et 2 planches.

Carmina in laudem Francisci de Hieronymo. Brux., sumpt. Collegii ad S. Michaelem. Typis C. J. De Mat, 1840; in-8°, p. 22.

[Cette brochure contient des poésies en grec, en latin, en allemand, en flamand et en français.]

BIOGRAPHIE.

Biographie des hommes célèbres de la Belgique, par J.-B. Flamme, instituteur à Leuze. Tournay, L. A. Robert, 1840; in-8°, p. 4 et 153.

Broes (Wilh.), Filip van Marnix, heer van S^t^-Aldegonde, byzonder aan de hand van Willem I. Amsterdam, Joh. Van der Hey, 1838-1840; 2 part. en 3 vol. in-8^e^, avec portr. de Marnix.

[Production remarquable pour l'histoire de nos troubles du XVI^e^ siècle.]

Notice biographique sur P. E. Wauters, docteur en médecine, etc. Né à Moerzeke, le 5 décembre 1745, mort à Gand le 8 octobre 1840; par J. L. Kesteloot, membre de l'Académie de Bruxelles, etc. Bruxelles, Hayez, 1841; in-12, p. 14

[Extrait de l'Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles, pour 1841.]

Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique et dans les pays limitrophes, par M. J. V. Goethals, bibliothécaire de la ville de Bruxelles. Bruxelles, C. J. De Mat, 1840; t. II, p. 454.

Resumé de la vie des plus grands peintres de l'école flamande et hollandaise, avec l'indication des principaux de leurs ouvrages qui se trouvent dans les édifices publics de la Belgique, par Aug. Fr. Agneessens. Bruxelles, 1841; in-12, p. 134.

De Sigeberti Gemblacensis vita et scriptis à Siegf. Hirsch. Berlin, bei Reimer, 1840; in-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer, concernant l'histoire de France, par H. Piers, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc. Lille, veuve Libert-Petitot, 1840; in-8°, p. 88.

[M. Piers est auteur, tant sur l'histoire locale de S^t^-Omer et des environs, que sur la bibliothèque dont il était conservateur, de plusieurs ouvrages ou notices qui sont fort recherchés en Belgique, à cause de leur utilité. Si l'on commence à apprécier les richesses du dépôt littéraire de S^t^-Omer, c'est à M. Piers qu'on le doit, et c'est grâces à ses recherches que deux savants allemands, MM. Mone et Warnkönig, M. Lenz, professeur à l'Université de Gand, l'auteur lui-même de ces lignes et plusieurs autres, ont pu enrichir de documents précieux des ouvrages publiés en Angleterre, en Allemagne et en Belgique. Le catalogue des manuscrits que publie aujourd'hui M. Piers, est une suite indispensable

et utile surtout de la *Notice historique sur la Bibliothèque de St-Omer*, mise au jour l'an dernier.

M. Piers, nous assure-t-on, a perdu momentanément sa place de conservateur du dépôt historique de St-Omer : c'est là, nous l'espérons, une révoltante injustice que l'on s'empressera de réparer. La France aurait-elle par hasard trop de bibliothécaires instruits et laborieux, qui connaissent et fassent connaître les richesses littéraires qui leur sont confiées, et faut-il encore augmenter en ce pays, comme à Paris, par exemple, le nombre des *Sinécuristes* qui ont laissé le désordre et les abus les plus graves, se glisser dans les bibliothèques, au grand détriment des lettres et de ces établissements ?]

Catalogue d'une riche et nombreuse collection de livres et de quelques manuscrits concernant principalement la jurisprudence et l'histoire des Pays-Bas, provenant de la bibliothèque de feu M. Ph. Adr. Raoux, ancien conseiller d'état, membre de l'Académie de Bruxelles, etc. Bruxelles, Tircher, 1840; in-8°.

[Collection remarquable, composée de plus de mille numéros, dont la vente se fera à Bruxelles, vers la fin de mars 1841. Nous y avons remarqué un beau MS. de J. De Guyse, 3 vol. gr. in-4°, du XV^e^ siècle.]

HÉRALDIQUE.

Armorial général des Pays-Bas, par L. Van Weleveld. La Haye, in-fol., fig. color.

[La 16^e^ livraison de cet Armorial intéressant vient de paraître et finit au feuillet CXCII (192) : chaque feuille contient six armoiries, qui laissent malheureusement beaucoup à désirer sous le rapport du dessin, de l'enluminure, enfin de goût artistique.]

BEAUX-ARTS.

Principaux monuments gothiques de l'Europe, lithographiés par Gustave Simonau, texte par Aug. Voisin, bibliothécaire de l'Université de Gand. Bruxelles, Simonau; in-folio, *grand aigle.*

[Ce magnifique ouvrage, le plus considérable en ce genre qu'on ait exécuté en Europe, est continué avec un soin qui ne fait que s'accroître, loin de faiblir dans une entreprise d'aussi longue haleine. Le talent de M. Simonau est trop connu pour que nous en fassions l'éloge, et les productions de son crayon sont mises à la hauteur de ce que la lithographie produit de plus parfait. Les planches avec texte, qui ont déjà paru sont :

1° L'hôtel-de-ville de Louvain. 2° L'hôtel-de-ville d'Audenarde. 3° Église de Ste-Gudule, à Bruxelles. 4° Cathédrale d'Anvers. 5° Hôtel-de-ville de Gand. 6° Cathédrale d'Amiens. 7° Cathédrale de Rheims. 8° Hôtel-de-ville de Bruxelles. 9° Cathédrale de Beauvais. 10 Cathédrale de Strasbourg. 11 Cathédrale de Metz. 12 Église de St-Riquier (Picardie.) 13 Abbaye de Westwinster. 14 Église de Sainte-Croix, à Orléans.

Toutes ces vues sont exécutées d'après nature, par M. Simonau : le texte est accompagné d'une double traduction, l'une en allemand, l'autre en anglais.]

La Châsse de Sainte Ursule, gravée au trait par Charles Onghena, d'après Jean Memling, avec texte par Octave Delepierre et Auguste Voisin. Dédié à la reine des Belges. Bruxelles, Société des Beaux-Arts, *Grand Sablon,* n° 11, 1841; grand in-4°, p. 54 et 13 planches.

[Cet ouvrage, destiné à reproduire un des plus admirables chefs-d'œuvre de peinture qui existent, a été exécuté par M. Onghena avec une perfection de dessin et de burin digne de Memling. Nous ne saurions donner assez d'éloges à cette nouvelle production du jeune graveur gantois qui n'a pas eu de maître, s'est créé seul et n'a jamais reçu du gouvernement le moindre encouragement que sa rare modestie l'aurait du reste empêché de solliciter. Le texte est le fruit de longues recherches, dans lesquelles les auteurs belges, cités en grand nombre et avec exactitude, prouvent que nous possédons déjà une littérature plus étendue qu'on ne le croit généralement. Les auteurs nous semblent avoir prouvé, d'une manière irrécusable, que *Memling* et non *Hemling,* comme veulent l'écrire les Allemands qui réclament ce grand artiste, appartient à la Belgique.]

GRAMMAIRE ET LEXICOGRAPHIE.

Premières leçons d'allemand, par G. F., contenant : 1° La prononciation. 2° La formologie. 3° Télémaque, livre premier. 4° Un choix de littérature. Bruxelles, 1841; in-8°.

Verzameling van fransche woorden, uit de noordsche talen afkomstig of door sommigen afgeleid, byeengebragt door M. J. H. Hœufft. Breda, Broese, 1840; in-4° à deux col., p. 399.

Oefeningen in het lezen, getrokken uit de beste schryvers, door R. Willequet en J.-B. Courtmans. Hoogste klasse. Gent, C. Annoot-Braeckman, 1841; in-12, p. 120.

Cours de prononciation de lecture à haute voix et de réci-

tation, etc., suivi d'un choix de morceaux en prose et en vers, par un professeur (F. Hennebert). Tournai, Hennebert, 1841; in-12, 212 pag.

[C'est la 3e édition d'un livre bien fait et exact, dont l'utilité est depuis long-temps appréciée.]

Cours théorique et pratique de Rhétorique et de Belles-Lettres, en XXIV leçons, sur un plan entièrement neuf, par le docteur-professeur A. J. Beccart; in-8°, p. 400.

Exercices gradués sur les six parties variables du discours, suivis de quelques exercices ayant rapport à la syntaxe, par Louis De Wintre, chef d'institution. Saint-Omer, chez E. Legier, 1841; in-12, p. 100.

ÉCRITS POLITIQUES ET RELIGIEUX.

Des puissances européennes dans la question d'Orient, par Ph. Bourson. Bruxelles, Hauman et Ce, 1840; in-8°, p. 48.

De la Belgique en cas de guerre, par J. G. Bruxelles, libr. polytechnique, 1840; in-8°, p. 47.

De la neutralité, de la Belgique et de l'armée, par le major du génie Laurillard Fallot. Bruxelles, J. De Mat, 1840; in-8°, p. 29.

Le Scepticisme constaté, l'Égoïsme justifié et l'Anarchie prédite, par De Potter. Bruxelles, A. Jamar, 1840; in-12, p. 72.

De l'Éducation sous l'empire du doute social, par De Potter. Bruxelles, in-12, p. 36.

Quelques réflexions sur le pétitionnement en faveur de la langue flamande, par Louis Goethals. Bruxelles, Périchon, 1841; in-12, p. 48.

[Les arguments de l'auteur de cette brochure sont en général d'une extrême faiblesse; ils laissent en entier tous ceux qui ont été mis en avant par les pétitionnaires. Il se trompe étrangement en croyant que le redressement des griefs pourrait rompre la bonne harmonie qui existe entre les provinces flamandes et wallonnes; il va, sans dire, que c'est précisément l'existence de ces griefs qui pourrait détruire la concorde.]

La Religion catholique vengée des attaques de la Société des Étudiants de l'Université libre, par Fr. Schollaert. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1841; in-12, VIII et 94 pp.

MÉDECINE.

Notice historique sur la société médico-chirurgicale de Bruges, par M. le docteur De Meyer. Bruges, Van de Casteele; in-8°, p. 79.

[Cette notice, écrite sur des documents nouveaux et authentiques, renferme les renseignements les plus curieux sur l'exercice de la profession médicale à Bruges, depuis les temps les plus reculés jusqu'aujourd'hui. Des réglements, des exposés et trois planches complètent cet opuscule que distinguent un patriotisme bien entendu et un style clair et concis.]

Mémoire sur le strabisme, par F. Verhaghe, docteur en médecine, en chirurgie et en l'art des accouchements, membre résidant de la Société des sciences naturelles de Bruges. Bruges, chez Van de Casteele-Werbrouck, 1841; in-8°, p. 78.

Projet de loi destiné à régulariser l'exercice de la médecine, chirurgie et pharmacie en Belgique, précédé de l'exposé des motifs à l'appui de ce travail, par MM. Graux, Joly, Thibou, Bigot, Maes, docteurs en médecine, Gorissen, docteur en pharmacie, et Finœlst, pharmacien, membre de la commission nommée à cet effet dans l'assemblée médicale du 13 octobre 1839. Bruxelles, 1840; in-8°, p. 90.

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Schets van den staet van het lager onderwijs in Holland, Belgie, Pruisen en Frankryk, door O'Malley, R. C. P. in Ierland. Uit het Engelsch, naer den tweeden druk. 'S Gravenhage, J. P. Beekman, 1841.

Dissertation sur le premier inventeur de l'art d'instruire les sourds-muets, par don Simon Antoine de Santander san Juan, publiée par l'abbé C. Carton. Bruges, 1841; gr. in-8°, p. 52.

[Depuis bien des années, M. l'abbé Carton s'est consacré spécialement à l'instruction des sourds-muets. Aussi l'établissement qu'il dirige est-il peut-être un des plus avancés sous le rapport de l'éducation intellectuelle de ses pensionnaires. Dans la préface de la notice dont nous venons de donner le titre, M. Carton prouve que l'abbé de l'Épée n'a pas été l'inventeur de la méthode d'instruire les sourds-muets, mais qu'il a été le premier qui en ait fait l'application en France : la gloire de l'invention appartient à l'Espagne. Vient ensuite la curieuse dissertation de Santander. M. Carton l'a fait suivre de quelques explications et d'un extrait du

vénérable Bède, qui parle de l'instruction d'un sourd-muet au XII^e^ siècle.]

ARITHMÉTIQUE.

Arithmétique pratique, par Pieterse, instituteur en chef de l'école primaire modèle du gouvernement, à Bruxelles, n° 1. Bruxelles, Deprez-Parent, 1841; in-18.

[Le même ouvrage a paru en flamand.]

Cahiers arithmotypiques. Nouvelle méthode pour faciliter et abréger l'étude de l'arithmétique, par H. Ode. Bruxelles, H. Ode, 1841; in-4°.

ASCÉTIQUE.

De heerlykheden van Maria, door den H. Alphonsus Maria De Liguori, met eene fraye print. Mechelen, Hanicq, 2 t. in-12.

Betrachtingen en Gebeden ter eere van de smarten der allerheyligste maegd Maria, door den H. Alphonsus Maria De Liguori. Mechelen, Hanicq, 1841; in-8°.

Missale romanum ex decreto sacrosancti consilii Tridentini restitutum, S. Pii Quinti jussu editum, Clementis VIII et Urbani VIII, papae et autoritate recognitum, et novis missis ex indulto apostolico hucusque concesis auctum. Mechlinae, e typographia Hanicquiana, 1851; in-8°, p. 452 et CXXIV.

Het leven van onzen Heer Jesus-Christus, door wylen H. Cornelius Smet, S. J. Brussel, nation. maetsch. C. J. De Mat, 1841; in-8°, p. XXVI et 492.

[En titre de ce volume se trouve une notice biographique très-intéressante sur l'auteur. On sait que le père Smet a pris part à la rédaction des *Acta sanctorum Belgii,* qu'il est en outre l'auteur de deux ouvrages estimés sur l'histoire ecclésiastique du Brabant, etc.]

RECUEILS PÉRIODIQUES.

Messager des Sciences historiques de Belgique, I^re^ livraison, année 1841. Gand, L. Hebbelynck; in-8°.

Belgisch Museum, 4^e^ livraison. Gand, Gyselynck, 1840.

[Contient une pièce de poésie de M. Rens, intitulée : Jeanne de Valois, comtesse du Hainaut. — Recherches sur le lieu où Godefroi de

Bouillon fut baptisé. — Traditions populaires des Scandinaves, par J. F. Willems. — Documents sur les chambres de Rhétorique de la ville de Hulst, 1483, et de Hasselt, 1482. — Article sur J. Des Roches.]

Annales de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, t. II, 4e livraison. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1840.

[Principaux articles : Les confiscations de Maximilien d'Autriche, par F. Van de Puttte. — Les fiançailles et les noces, par C. Carton. — Notice sur la ville de Thourout. — Antiquités d'Harlebeke, etc.]

Revue de Bruxelles, 4e année, janvier. Bruxelles, 1841.

[Principaux articles : Le ministère, ses actes et ses défenseurs. — De l'état de la philosophie moderne en Allemagne, par N. Mœller. — Épisodes de la révolution brabançonne. — De l'enseignement moyen. — Annuaire des étudiants de l'université libre de Bruxelles, etc.]

Revue nationale de Belgique, 3e série, 3e et 4e livr. Brux., libr. polythechnique, 1841.

La Renaissance, chronique des arts et de la littérature, t. II, livraison 16 à 22.

Kunst- en Letterblad. Gent, L. Hebbelynck, 1841; in-4°, livraison 1 à 6.

[Principaux articles : Paganisme des Belges. — Traditions populaires. — De la musique vocale, à Gand. — Des parcs, par J. H. Daringe. — Biographie de J. J. Lambin. — Le poème des Nibelungen, suite. — Du théâtre national. — Charles Onghena. — Soirée littéraire chez M. le ministre, etc.]

Revue belge. Liége, Jeunehomme, 1840; 6e année, décembre.

[Les articles les plus remarquables de cette livraison sont : Étude sur les causes des soulèvements et des guerres des paysans, au moyen-âge, 2e article, par M. *André Van Hasselt*, et les veillées à la cabane des remparts, par le docteur Bovy.]

Annales et bulletin de la Société de médecine de Gand, 1840. Gand, Gyselynck, 1re livr., p. 74 et 34.

[Cette livraison contient : Observations de médecine pratique tendant à établir que les fièvres ne sont pas toujours l'effet d'une lésion locale, par A. Daumerie. — Mémoire sur la Phlegmatia alba dolens, par J. R. Marniers, à Bruxelles. — Rapport sur ce mémoire, par G. Beydler. — Observation d'angine de poitrine, par L. Van Brabander, à Wichelen.]

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses bulletins. T. IV, 2e et 3e liv. Bruxelles, Hayez.

De Noordstar, tydschrift voor letteren, kunsten en wetenschappen. Antwerpen, P. Van Bouwel, 1841; t. III, livr. 1 et 2.

[Ces livraisons contiennent : Souvenirs de voyage, par P. K. Van Geert. — Esquisse de mœurs, par Blereau. — Alençon à Anvers, 1582; par De Bom.]

De Middelaer, of Bydragen ter bevordering van tael, onderwys en geschiedenis. Leuven, Van Linthout en Van de Zande, 1840 en 1841; in-8°, nos 2 à 5.

[Principaux articles : Revue critique du poème : Het Burgslot van Zomergem. — Notice biographique sur Guil. D'Afflighem, poète flamand du XIIIe siècle. — L'école normale à Rolduc. — Sur l'orthographe flamande. — La seigneurie de Malines. — Sermonaires flamands. — L'école normale à Roulers, etc.]

Archives de droit et de législation, publiées par MM. Blondeau, prof. hon. à l'univ. de Bruxelles; de Bonne, de Brantegham, Bravard-Veyrieres, Britz, de Facqz, Delecourt, A. Hauman, Haus, Lavalleye, etc., etc. Bruxelles, Hauman et Ce, 4e année, 1e livraison, janvier 1841.

[Cette livraison contient : Rapport fait au sénat de Belgique sur le projet de loi sur la compétence civile. — Législation criminelle en Belgique, par Britz. — De la législation civile anglaise. — Droits des princes médiatisés en Allemagne, par Beck. — Législation en matière de lettres de change, par Mittermaier, etc.]

Revue de l'enseignement primaire, par P. L. Popeliers. Bruxelles, Périchon.

[Il paraîtra douze livraisons par an, lesquelles formeront un volume de 400 à 480 pages.]

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 5e année. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1841; in-18, pp. LXXVI et 220.

[Contient entre autres dans l'*Appendice*, des Notices sur Servais-Augustin De Villers, et Jean-François Favelet, docteurs et professeurs en médecine, etc., etc.]

Almanach historique pour l'année 1841, depuis la création d'Adam jusqu'au 1er janvier 1840, par M. D. Bruxelles, in-18.

Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique, par le baron de Reiffenberg, 2e année. Bruxelles, Muquardt, 1841; in-18.

Annuaire de la Société des Étudiants de l'Université libre de Bruxelles. Bruxelles, chez J. Verhasselt, 1840; in-12, p. 375.

Ware Belg, of Verzameling van stukken uitgegeven door de Brusselsche maetschappy : *Vaderlandsliefde*. Brussel, 1840; t. I, livr. 1 et 2.

Noordbrabandsche Volks-Almanak, voor het jaer 1841; in-12, p. 174.

Le Bibliologue de la Belgique et du Nord de la France, par Fred. Heunebert. Tournai, 1841; n° 5.

Revue orientale, publiée par E. Carmoly. Bruxelles, au bureau de la Revue Orientale, Montagne de la Cour, n° 62, et C. Muquardt; 12 livr. par an.

Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles, séance du 7 octobre 1840, n° 9 : articles de la section d'histoire : Légendes épiques, par M. de Reiffenberg. — Triptolème, peinture de vase, expliquée par M. Roulez.

Séance du 7 novembre 1840, n° 10 : Mémoire sur la part qu'ont prise les théologiens belges, au concile de Trente, par M. le chanoine De Ram. — Note sur la fausseté de l'inscription latine, relative à l'époque de la construction des grands chemins de la Belgique, par M. Roulez.

Séance du 5 décembre 1840, n° 11 : Note sur la forme des délibérations des anciens états de Flandre, dans une question de subsides, par M. le chanoine De Smet. — Explication d'une peinture de vase, représentant une scène de Gigantomachie, par M. Roulez.

Séance du 15 et du 16 décembre 1840, n° 12 : Rapport décennal des travaux de l'Académie depuis 1830, par le secrétaire. — Fragment historique sur Charles-Quint, par M. de Gerlache.

Séance du 9 janvier 1841, n° 1, t. VIII : sur l'archectiture ogivale en Belgique, par M. Schayes. — Correspondance d'Erycius Putcanus, de 1600 à 1646, par M. De Reiffenberg. —

La Double Minerve, explication d'un vase peint, appartenant à M. le comte Albéric Du Chastel, par M. De Witte.

Annuaire de l'observatoire royal de Bruxelles, pour l'an 1841, par le directeur A. Quetelet. Brux., Tircher, 1841; in-18.

Le Follet belge, courrier des salons, messager des modes et journal des théâtres. Bruxelles, Montagne de Sion, 17; in-8°.

[Ce journal est à sa huitième année et ne paraît qu'une fois la semaine, avec une gravure.]

Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-lettres de Bruxelles, VII^e^ année. Bruxelles, Hayez, 1841; in-8°, pp. 224.

[Ce nouveau volume contient, outre d'utiles renseignements sur l'Académie, des notices biographiques sur P. J. Van Heusde, par J. Roulez; sur P. C. F. Daunou, par le baron De Reiffenberg; sur P. E. Wouters, par J. L. Kesteloot; sur J. G. Garnier, par A. Quetelet.]

OUVRAGES DIVERS.

Mines, minières, carrières, usines minéralurgiques. Réglement de police. Bruxelles, Van Dooren, 1841; in-8°, p. 32.

Dictionnaire des communes, sections des communes et hameaux de Belgique, par M. J. Havard, commis-rédacteur au ministère de la justice. Bruxelles, Ch. Hen, 1840; in-8°.

Album musical, recueil de romances, nocturnes, duos, airs variés, walses, galops, etc., des auteurs les plus en vogue et d'un mérite reconnu. Bruxelles, Lithographie commerciale.

[Il paraît une livraison de 16 pages tous les 15 jours.]

Quelques vérités utiles à signaler à l'occasion de procès récemment intenté par le sieur Laurent Franconi, à la régence de Bruxelles, par J. De Frenne, avocat. Bruxelles, Grégoire, Wouters et C^e^, 1841; in-8°.

Nouveau livre des postes aux chevaux et relais en Belgique (officiel). Bruxelles, Ch. Hen, éditeur, 1841; grand in-8°, enrichi d'une superbe carte du royaume.

Catalogue des graines récoltées au Jardin botanique de Gand, en 1840; gr. in-4° de 2 pages.

[Ce catalogue annuel, dont celui-ci est le quatrième, est publié par MM. Donckelaar, père et fils, jardiniers en chef de cet établissement. Il contient plus de 1200 espèces variétés de graines.]

Observations sur le projet de loi des recettes pour 1841, par Charles De Brouckere. Bruxelles, Meline, Cans et C°; 1840; in-8°, p. 36.

Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs et les fainéants à leur propre avantage et de les rendre utiles à l'état; précédé d'un premier mémoire inédit sur la même matière; présentés aux Etats de Flandre, en 1771 et 1775; par le vicomte J. P. Vilain XIIII. Nouvelle édition, augmentée d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par Ch. Hippolyte Vilain XIIII, ancien membre du congrès et de la chambre des représentants. Bruxelles, Meline, 1841; in-8°, pag 390, avec portrait de l'auteur et 5 planches, par Ch. Onghena.

[Ouvrage capital pour l'étude du système pénitentiaire et d'un intérêt européen, qui est encore augmenté par les recherches historiques et l'excellente notice de M. Hippolyte Vilain XIIII. Dans notre prochaine livraison, à la partie des Analyses critiques, nous nous ferons un devoir d'en rendre un compte détaillé.]

Lois, Arrêtés et Réglements, concernant le logement et le casernement des troupes, par H. Cornille, chef de bureau au gouvernement provincial. Gand, 1841; in-8°.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Le Lion de Waterloo. — Les amis de la patrie, les véritables Belges, chez lesquels nationalité et indépendance ne sont pas un vain mot, une lettre morte, se sont indignés en entendant récemment un littérateur welche ou franco-wallon demander la destruction du Lion de Waterloo, glorieux trophée, érigé à la valeur belge et en mémoire de la délivrance de la Belgique du joug français. Ce vandalisme anti-national, on aura, sans doute, assez de pudeur pour ne pas le commettre ouvertement; mais on fera en sorte que, faute d'entretien, le Lion de Waterloo s'écroulera de lui-même. Déjà le tertre ou colline artificielle, qui lui sert de base, est ruiné par les pluies, privé, en grande partie, du gazon qui le recouvrait autrefois et silloné de toutes parts de larges crevasses. Les cabinets britannique et prussien, avertis de l'état d'abandon où se trouve ce monument, engagèrent, l'année dernière, le gouvernement belge à ordonner les travaux nécessaires pour sa conservation; leur demande ne fut point accueillie. Ainsi, si quelque voix puissante et patriotique ne proteste hautement contre ce refus, il est de toute probabilité que dans peu d'années le Lion belge aura succombé sous les coups de bec du Coq gaulois. Au reste, si alléguant le défaut de fonds, le gouvernement ne prend point de mesures pour empêcher que cet emblême de notre indépendance disparaisse du sol belge, nous savons, de bonne part, qu'on s'apprête à ouvrir des listes de souscription, tant dans la partie wallonne que dans la partie flamande de la Belgique, pour venir au secours des réparatons à faire à ce monument. Tous ceux qui savent et qui se rappellent que sans Waterloo, il n'y aurait point de Belgique, tous ceux qui ne veulent point que notre pays soit englobé un jour dans la France, s'empresseront d'apporter

leur obole patriotique dans cette circonstance! — Non, il ne faut pas que le Lion soit un symbole de guerre, mais il doit être un gage de paix et de neutralité, et rester debout sur son tertre, comme un écriteau gigantesque, où nos voisins du Midi aient à lire sans cesse : Royaume de Belgique.

Statue de S^{t}-André, par De Kuyper. — Depuis quelque temps, les connaisseurs se portent en foule à l'église de S^{t}-Jacques, à Anvers, pour y admirer une nouvelle production, due au ciseau du sculpteur De Kuyper, et dont cette église vient de s'enrichir. Nous voulons parler de la statue de S^{t}-André, servant d'épitaphe à Madame la douairière Van der Burcht. Tous les amateurs, qui ont déjà eu l'occasion de voir cette belle œuvre dans l'atelier de M. De Kuyper, sont unanimes à reconnaître qu'elle n'a pas perdu au changement de place. C'est un écueil que l'artiste a su éviter avec habileté, et qui cependant ne laissait pas que d'être à craindre. En effet, il est très-difficile au sculpteur, travaillant dans un atelier, où l'on est toujours, plus ou moins, à l'étroit de calculer exactement l'effet que produira sa statue, lorsqu'elle sera élevée sur un piédestal, et placée dans une grande église, où bien souvent, comme c'est ici le cas, elle a à soutenir une dangereuse comparaison avec les chefs-d'œuvre des premiere maîtres, tels que Quellin, Vervoort, Verbruggen, etc., etc.

Nous sommes heureux de pouvoir dire franchement et sans risquer d'exagérer les éloges dûs à M. De Kuyper, que son œuvre, bien loin d'avoir à souffrir de la comparaison des quatre statues, représentant S^{t}-Pierre, S^{t}-Paul, S^{t}-Jacques et S^{t}-Jean, que l'on doit aux sculpteurs Cockx et Vervoort, la supporte, au contraire, avec beaucoup d'avantage.

La majesté et la résignation qu'on lit sur la figure du saint Martyr, cette bouche d'où semblent sortir ces divines paroles : *Seigneur, que votre volonté se fasse;* ces yeux levés vers le ciel, cette large poitrine sur laquelle on croit voir le mouvement de la respiration, ce bras qui tient si naturellement et si majestueusement à la fois l'instrument du supplice; tout enfin, jusqu'aux draperies que M. De Kuyper a su rendre sévères et simples, contribue à faire de cette statue une des plus belles productions qui soient sorties de ses mains.

Loin de nous de vouloir méconnaître les encouragements que le gouvernement accorde aux artistes; nous ferons toutefois remarquer qu'il en est, parmi ceux-ci, qui semblent complètement oubliés, et nous croyons que M. De Kuyper a, comme M. Kremer, autre artiste anversois, le malheur d'être de ce nombre : car il n'a jamais reçu, que nous sachions, la moindre commande de la part du gouvernement. Cela tiendrait-il à la modestie de cet artiste? — Nous aimons à croire que le ministre des travaux publics, qui a déjà montré d'une manière si éclatante et à diverses reprises, toute sa sympathie pour les beaux-arts, fournira dans peu à M. De Kuyper l'occasion d'exercer son beau talent. Nous sommes sûrs que le public anversois, dans lequel cet artiste compte tant d'amis, verrait cette marque de bienveillance avec beaucoup de satisfaction.

Érection et restauration de monuments. — Nous avons lu avec plaisir, dans le dernier budget de M. Rogier, ministre des travaux publics, les deux articles suivants, qui montrent que cet homme d'état a bien compris les réclamations de tous les hommes éclairés du pays :

« Art. 10. Subside aux villes et communes pour la restauration des monuments.

» Majoration. . . . . fr. 31,000

» La Belgique est riche en monuments d'architecture gothique : bien qu'ils fassent la gloire du pays, on s'était peu occupé de leur conservation. La plupart étaient dans un état de dégradation, qui nécessitait de grandes dépenses. Depuis quelques années, l'attention des régences s'est portée vers cet objet : mais les frais s'élevaient trop haut, pour qu'isolées elles puissent faire d'aussi grandes entreprises. Elles ont réclamé l'intervention du gouvernement, et, par suite des allocutions votées au budget, l'on a pu s'occuper de la restauration des hôtels-de-ville d'Audenaerde, de Bruxelles et de Louvain. D'autres villes sont aujourd'hui en instance et, le principe admis, plusieurs paraissent fondées dans leurs réclamations.

» Art. 11. Érection des monuments à la gloire des Belges qui se sont illustrés par leurs talents, leur courage ou des ser-

vices signalés, rendus au pays. — Médailles consacrées aux événements mémorables.

» Crédit nouveau . . . . . fr. 50,000

» Ce crédit, bien que nouveau, a déjà reçu, en plus d'une occasion, son application. C'est ainsi que le gouvernement a alloué une somme de 12,000 francs, pour l'exécution du monument élevé au chanoine Triest. Au moyen de 10,000 francs alloués à la ville d'Anvers, et autant à la ville de Liége, il aura obtenu deux autres monuments, pour deux des plus belles illustrations du pays : monuments qui seraient encore à faire, si l'état avait dû prendre sur lui l'initiative et la totalité de la dépense.

» Les services et la gloire des hommes qui ont illustré la Belgique, sont le patrimoine du pays entier; il est juste que le pays paie, envers eux, la dette commune, honore leur souvenir, encourage l'érection de monuments qui rappellent leur mémoire. »

Tombeau de Charles-Eugène de Croy, a Reval. — Dans l'église de S^t^-Nicolas à Reval, en Esthonie, on conserve le corps desséché et parfaitement conservé de Charles-Eugène, duc de Croy, qui repose dans une chapelle, sur une espèce de sarcophage, au pied duquel on lit l'épitaphe suivante:

Caroli Eugenii ducis e regia gente de Croy, rer. gest. gloria præst. eorumq. discr. celeb. MDCL in Belgio nati, post pugn. Narv. Revaliæ, dum in cust. erat MDCCII, mortui corpus per CXVIII annos tabe intactum, nunc MDCCCXIX expositum.

Charles-Eugène, duc de Croy, prince du Saint-Empire, marquis de Monte-Cornetto, etc., se distingua sous l'empereur Léopold 1^er^, contre les Turcs; entra en 1699, après la paix de Carlowitz, au service d'Auguste, roi de Pologne, et de là passa, en 1700, à l'armée russe qui bloquait Narva. Ses hauts faits d'armes, lui ayant valu la confiance de Pierre-le-Grand, ce prince le chargea, en son absence, du commandement de l'armée. Malheureusement quelques jours après, le duc fut battu par Charles XII et grièvement blessé. Craignant alors de tomber en disgrâce auprès du Czar, il se livra à l'ennemi et

fut envoyé, comme prisonnier, à Reval, qui était encore alors sous la domination suédoise. Dans cet état, il ne céda pas moins à sa passion pour le luxe et la prodigalité, et s'endetta si fort qu'en 1702, lorsqu'il mourut par suite de ses blessures, ses créanciers exigèrent qu'il subit la loi qui refusait la sépulture aux débiteurs insolvables, jusqu'à ce que quelqu'un des leurs les acquittât. Cependant le gouvernement lui fit faire un cercueil des plus riches, comme l'on peut en juger par les lambeaux de satin blanc et de velours noir qui ont résisté au temps, et le corps du noble prisonnier fut déposé dans un des caveaux de l'église, où, sans doute, le froid rigoureux qu'il y eut cette même année, contribua à sa conservation en le gelant avant qu'il eut le temps de se décomposer. Peut-être aussi ne doit-il son étonnante dureté qu'aux graines absorbantes, dont les parois de son cercueil étaient rembourées. Quoiqu'il en soit, comme personne jusqu'ici n'a songé ou contribué à payer les dettes du duc de Croy, il est probable que le corps serait encore dans le caveau, si en 1819, le marquis de Paulucci, gouverneur-général des provinces de la Baltique, le voyant si bien conservé, ne l'eut fait transporter dans une chapelle de l'église, où il est couché sur un lit funèbre, couvert d'un vitrage, qui s'enlève chaque fois qu'on veut le voir.

Bien que l'expression de ce cadavre soit celle d'un vieillard, dont le sommeil est agité par un rêve sérieux, il est impossible de le considérer sans émotion, car la mort l'a tellement allongé qu'on croit voir un géant, portant une perruque blonde à la Turenne et le corps enveloppé d'un habit de velours noir. Le sacristain, qui est chargé de le montrer, prend plaisir à retourner ce corps dans tous les sens, à lui enlever sa chevelure, à exhiber sa blessure au genou, etc. Le desséchement a rendu ce cadavre si léger que lorsqu'on s'appuye fortement sur les pieds du mort, la partie supérieure du corps se lève comme pour demander raison de cette violence.

A. S.

Église de St-Pierre, a Louvain. — Dans la notice que nous avons publiée sur l'église de St-Pierre, à Louvain, tome 6 de la seconde série du *Messager des Sciences et des Arts*, nous

avons démontré que les trois magnifiques tours, projetées pour cette église au commencement du XVI^e^ siècle, et que Sanderus, Le Roy, Van Ghestel et tous les écrivains postérieurs, qui ont parlé de cet édifice, ont dit avoir existé avant l'année 1606, n'ont jamais été construites (1). Des documents importants, retrouvés récemment dans les archives de la ville de Louvain, confirment notre assertion de la manière la plus complète. A. S.

Castellum Menapiorum. — On lit au tome I^er^, p. 445, de la *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules*, par le baron de Walckenaer, imprimé à Paris en 1839 : « La Table de Peutinger indique un lieu qu'elle représente comme capitale, sous le nom de *Castellum Menapiorum*. Les mesures de la Table et celles de l'Itinéraire (d'Antonin) déterminent la position de ce lieu à Cassel; *mais tous les modernes, sans exception*, d'après la fausse idée qu'ils s'étaient formée de l'étendue du territoire des Morins, ont changé les mots de *Castellum Menapiorum* en ceux de *Castellum Morinorum*, prétendant qu'il y avait erreur dans la Table. Nous voyons que d'après les limites réelles des *Morini*, Cassel ou *Castellum Menapiorum* n'était pas situé sur leur territoire, etc. » En s'attribuant la première rectification de ce point de géographie, M. De Walckenaer se trompe; nous osons même dire que l'erreur est volontaire de sa part, puisqu'à la page 461 du même volume, il cite en note nos *Recherches sur la vraie position du Castellum Menapiorum*, insérées dans les Archives historiques de M. De Reiffenberg, livraison de juillet 1830, et publiées par conséquent neuf ans avant l'apparition du livre de M. De Walckenaer, dissertation dans laquelle nous avons émis sur le *Castellum Menapiorum* et sur la position géographique des Ménapiens, les mêmes opinions que ce savant. Nous les avons également reproduites dans notre mémoire sur le *Castellum Morinorum*, couronné par la Société des Antiquaires de Morinie, en 1834, et dans notre ouvrage, intitulé : *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*. Bruxelles, 1837-38. A. S.

(1) Voir aussi l'*Histoire de Louvain*, par M. Piot, 1^re^ partie, p. 44.

Fouille dans le Château des Comtes. — Depuis quelques semaines, on a commencé des fouilles dans les souterrains du Château des Comtes ou *'s Graeve Casteel,* à Gand. Ces fouilles ont eu pour résultat jusqu'ici la mise à découvert de plusieurs caves ou galeries, soutenues par des arceaux en style ogival. Les voûtes sont faites de pierres bleues, connues sous le nom de *Schorren.* La tradition porte que cette ancienne résidence de nos princes avait un passage souterrain, qui conduisait hors de la ville ; nous verrons jusqu'à quel point cette assertion est fondée. Quoiqu'il en soit, ces travaux dirigés par les soins de M. Hulin, méritent d'attirer l'attention des amateurs d'antiquités. On a déjà trouvé, parmi les terres et décombres déblayés, une monnoie romaine, en cuivre, qui semble être de l'empereur *Domitien* ou *Nerva.* Le souterrain ouvert se compose aujourd'hui de deux allées parallèles, qui se dirigent en ligne droite, mais dont on ignore encore l'étendue.

Nécrologie. J. J. Lambin. — C'est le 17 janvier dernier que le respectable et savant archiviste d'Ypres, M. Jean-Jacques Lambin, est descendu dans la tombe, après avoir rendu des services éminents à sa ville natale et aux études historiques. Collaborateur zélé du *Messager des Sciences*, cet excellent homme a livré plus de trente articles à ce recueil. Il laisse des MSS. précieux sur Ypres et ses environs. M. Serrure consacrera à sa mémoire, dans une livraison prochaine, un article nécrologique digne de l'auteur et de l'éditeur de tant d'ouvrages utiles. Pour récompenser ses travaux, le roi l'avait créé dernièrement chevalier de son ordre: jamais ruban n'avait été accordé avec plus de justice. M. Lambin est mort à l'âge du 76 ans, moins quelques mois.

Bibliographie. — Nous avons tous les jours l'occasion de nous convaincre combien il est à regretter, dans l'intérêt littéraire de la Belgique, que le dépôt de toutes les impressions typographiques ne soit *obligatoire* chez nous, comme dans tous les autres pays de l'Europe civilisée, au lieu d'être purement facultatif. Il en résulte que nous n'avons pas de Journal de Bibliographie belge, complet et pour ainsi dire officiel, qui

puisse répandre à l'étranger la connaissance des ouvrages sortis de nos presses. Nous ne parlons pas ici des réimpressions, mais bien des livres originaux.

M. Constantin, auteur de la *Bibliothéconomie ou Nouveau Manuel complet pour l'arrangement, la construction et l'administration des bibliothèques,* vient de donner à Paris, chez *Roret,* une seconde édition de ce livre excellent qui doit être le *Vade-Mecum,* non-seulement de tous les conservateurs de dépôts littéraires publics, mais encore de tous ceux qui possèdent quelque collection de livres. M. Constantin a singulièrement augmenté et amélioré son ouvrage dans cette nouvelle édition, et il l'a enrichi entre autres d'un *Essai d'une statistique des bibliothèques publiques dans l'étranger.* Les articles qui concernent la Belgique et les Pays-Bas, y sont fort incomplets ou erronés: cependant l'auteur aurait pu puiser des renseignements exacts dans les trois ouvrages suivants de M. Aug. Voisin : *Statistique des principales bibliothèques de l'Europe.* Bruxelles, Société nationale, 1837, in-12. — *Statistique des bibliothèques publiques de la Belgique, comparées à celles de l'Allemagne*, insérée dans les bulletins de l'Académie de Bruxelles, tome VI, N° 11. — *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de la Belgique.* Gand, Annoot-Braeckman, 1840, fort in-8°.

Dans un travail aussi difficile, M. Constantin est cependant excusable d'avoir commis quelques erreurs, qui en sont inséparables, d'autant plus qu'il avait fait pour s'éclairer des efforts auxquels on n'a pas toujours répondu. « Mes instantes prières, dit-il lui-même dans sa préface, adressées à ce sujet dans les pays les plus éloignés, comme dans les plus proches, n'ont trouvé accueil que rarement. — Est-ce indifférence, jalousie de métier ou espoir de relever plus d'erreurs et omissions dans cet essai? Je ne chercherai à approfondir aucune de ces suppositions, ne serait-ce que pour l'honneur du corps! »

Atlas geographique. — Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de parler de la magnifique carte de la Flandre orientale, exécutée il y a deux ans sur les dessins et sous les

yeux de M. L. Gérard, inspecteur du cadastre de notre province. Encouragé par le succès qu'a obtenu ce beau travail, le plus complet, le plus parfait qui eut encore été exécuté en Belgique et par des graveurs belges, M. Gérard a commencé depuis sur la même échelle, à 1 10,000, la carte de chacune de nos provinces. Cette grande entreprise avance rapidement, et quatre ou cinq provinces sont déjà terminées. Ce nouvel atlas est gravé sur pierre dans l'établissement géographique de M. Ph. Vandermaelen, à Bruxelles, par des artistes habiles dont le talent ne laisse rien à désirer, et sous la direction immédiate de M. L. Gérard : c'est une garantie de plus.

Un de nos compatriotes qui habite la Hollande, M. F. Desterbecq, ex-premier graveur de l'établissement géographique du gouvernement, offre aussi en souscription, une grande carte de la Belgique, gravée et dressée en 9 feuilles, sur l'échelle de 1 pour 200,000 mètres. Nous avons été à même d'apprécier le talent de M. Desterbecq, et nous ne doutons pas, s'il trouve assez de souscripteurs pour commencer sa grande carte de la Belgique, que ce travail ne soit également remarquable. L'étude de la topographie y gagnera beaucoup; car avant le travail de M. L. Gérard, toutes les cartes de la Belgique n'étaient que des copies de copies, et faites uniquement dans un but d'intérêt commercial. Il était temps que deux hommes consciencieux et versés dans toutes les branches de la topographie, dotassent enfin la Belgique d'une véritable carte de ce royaume si populeux et qui mérite à tous égards d'être mieux connu.

M. F. Desterbecq n'en est pas à son début : on lui doit encore le *Grand-Atlas des Pays-Bas*, qui obtient beaucoup de succès en Hollande, et un autre ouvrage dont le succès paraît également assuré : c'est une collection de modèles de dessins topographiques d'après le système suivi en France, au dépôt de la guerre, et qui a été adopté dans les Pays-Bas.

Chateau de Winendale. — Nous apprenons d'une source respectable que le projet du Roi d'acquérir le domaine de Winendale, près de Thourout, dans la Flandre occidentale, n'est pas abandonné. Ce projet, semble-t-il, aurait été repris à

l'occasion du titre de Comte de Flandre, conféré au second fils de S. M. C'est là une belle et nationale pensée, dont l'exécution fera plaisir à tous les Flamands. Outre la beauté de sa situation et de la forêt qui existe encore à cet endroit pour les plaisirs de la chasse, il y a surtout une circonstance qui rendrait cette idée agréable aux habitants de cette partie de la Belgique, c'est le pénible état de l'industrie linière qui a son siége principal dans les districts de Thielt, de Roulers et de Courtrai, que Winendale touche en quelque sorte de toutes parts. Que de bien pourraient faire à ces malheureux paysans les libéralités et les dépenses d'une résidence royale! Combien la présence du Roi pendant quelques semaines de l'année au milieu des Flandres, cicatriserait de plaies saignantes par suite de la misère et du défaut de travail!

On sait que la Reine affectionne le séjour d'Ostende pendant la saison des bains. Eh bien, la grande chaussée de Bruges passe à dix minutes de Winendale. Le Roi se plaît à l'exercice de la chasse : la magnifique forêt qui s'étend encore aux environs de Thourout, Dixmude et Roulers, offrirait sous ce rapport des avantages qu'on ne saurait trouver ailleurs. Puis les souvenirs que ce lieu rappelle, ne serait-ce pas les raviver par la présence de notre monarque? Winendale fut toujours une résidence princière, habitée d'abord par les comtes de Flandre, puis par les ducs de Clèves, seigneurs de Ravenstein : ne serait-ce pas lui rendre sa destinée primitive en y logeant le fils de notre Roi, lorsqu'il sera en âge de jouir d'une semblable demeure?

Winendale s'élevait sur une colline; quoique détruit en grande partie, on peut cependant reconnaître le terrain primitif qu'occupait le château : les fossés, un pont, un petit corps de logis et quelques pans de mur existent encore. Nous faisons des vœux pour que l'on rétablisse la noble résidence des Comtes de Flandre!

Concours de la Société d'Émulation de Bruges. — Cette société, fidèle à l'utile mission qu'elle s'est imposée, propose, pour le concours de 1841 et 1842, les questions d'histoire suivantes, qui, nous l'espérons, obtiendront une solution à l'époque fixée :

POUR L'ANNÉE 1841.

Première question. — *Donner un aperçu raisonné des lois étrangères qui ont réglé les rapports commerciaux de la Flandre jusqu'à la mort de Marie-Thérèse.*

Seconde question. — *Quelles ont été les délimitations politiques et ecclésiastiques de la Flandre aux différentes époques de notre histoire?*

Les mémoires en réponse à ces questions et que l'on destine au concours, devront être écrits en caractères lisibles, en français, en flamand ou hollandais, et être adressés, francs de port, avant le 15 août 1841, à M. l'abbé Carton, président de la société.

Le prix de la première question sera une somme de 400 fr. et une médaille en vermeil.

Le prix de la seconde question une somme de 200 francs et une médaille en vermeil.

Le comité exige la plus grande exactitude dans les citations, et les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages qu'ils citeront.

Le comité se propose de mettre la question suivante en concours pour l'année 1842:

« *Donner l'histoire résumée du commerce de la Flandre, depuis les temps les plus anciens jusqu'à Charles-Quint.* »

Afin que les personnes qui désireraient consacrer leurs études à la solution de cette question soient parfaitement au fait des intentions de la société, le comité-directeur croit devoir l'accompagner par quelques mots d'éclaircissement.

Par le défaut de traditions écrites, les notions historiques sur les Belges sont perdues dans la nuit des temps jusqu'à la conquête des Romains; alors seulement, quelques notions vagues et incomplètes sur le commerce des Belges sont consignées dans les écrits des Romains de cette période. La domination romaine, en imposant aux Belges conquis, les mœurs et les besoins d'une civilisation plus avancée, a dû modifier les rapports commerciaux de ce peuple. Quelle fut donc l'influence de la domination romaine sur le commerce des Belges?

L'invasion des Francs, le renversement de la puissance romaine ont encore exercé une influence sur la constitution

politique et sur les relations commerciales des peuples de la Belgique. — Quelle fut la nature de cette influence? — Et que devint le commerce pendant la période mérovingienne? — Quelle influence exerça la conversion des Belges au christianisme? — Les *Acta Sanctorum* doivent renfermer des documents précieux et non encore exploités sur les mœurs, l'industrie, le commerce de cette nation, et peuvent fournir le sujet d'intéressantes recherches.

Charlemagne, le régulateur bien plus encore que le conquérant des nations, a dû essentiellement faire ressentir l'influence de son esprit d'ordre dans toutes les branches de la constitution politique des nations. — Les Capitulaires de ce monarque ne contiennent-ils pas des dispositions qui ont modifié les rapports commerciaux, et en quoi le commerce des Belges a-t-il pu en être influencé? — Que devint le commerce sous les successeurs de Charlemagne?

Lors de l'établissement du comté de Flandre, quelles furent les relations de commerce des Flamands? — Comment et sous quelles influences s'érigèrent les villes de Flandre? — Quelles furent les mesures réglementaires pour le commerce, établies par Baudouin Bras-de-Fer et ses successeurs, jusqu'à Charles-le-Bon? — Quelle influence l'institution des corporations des métiers a-t-elle exercée sur le commerce? — Les Croisades, en étendant les relations des Flamands dans l'Orient, ont dû nécessairement avoir une influence sur leur commerce, en quoi consiste-t-elle?

Quel était l'état du commerce en Flandre sous les successeurs de Thierry d'Alsace jusqu'à Louis de Maele? — Indiquer la cause des troubles sous Louis de Maele; donner l'état du commerce à cette époque? Indiquer l'origine et le but des maisons consulaires et des bourses. Indiquer l'importance commerciale des ports de l'Écluse et de Damme.

Enfin résumer l'histoire du commerce sous la domination de la maison de Bourgogne. —

Le comité pense devoir prévenir qu'il n'exigera pas de grands développements sur chacun de ces points. — Les concurrents ne seront pas du tout astreints à suivre la marche indiquée plus haut, elle n'a été donnée que comme éclaircissement.

1
939
SIGNV ARNVLFI FLANDRENSIS MARCHISI
3
1150
SIGNV ABBATIS CLAREVALLIS
4
S. PHIL
1374
5
1042
PAPAE
BENEDICTI
2
ODKERVS EPS
980

Notice

SUR

LES ARCHIVES DE LA PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

Les archives d'une nation servent à constater sa prospérité matérielle et morale, sa puissance, sa renommée d'autrefois; elles donnent des garanties aux droits qu'on chercherait à lui contester; elles contribuent à lui attirer le respect qu'inspire une longue possession d'état. Aussi a-t-on peine à comprendre le vertige qui s'était emparé des Jacobins de 93, lorsqu'ils courraient de ville en ville, anéantissant, sans ménagements, tous les documents anciens qui leur tombaient sous la main, lacérant même, dans leur folie, les chartes de liberté accordées à leurs ancêtres, déchirant sans pitié les pièces les plus importantes, parce qu'elles rappelaient l'ancien régime (!) Parmi les actes de vandalisme qui souillèrent surtout cette époque de désorganisation sociale, il en est peu qui puissent être comparés à l'incendie des archives de la province de Normandie, qu'un commissaire de la république fit brûler en plein marché à Rouen. Le précieux dépôt de Lille faillit devenir également la proie de la fureur de destruction du gouvernement d'alors. Dans son intéressante Notice sur les archives du département du Nord, Monsieur le docteur Le Glay publie une correspondance curieuse entre le mi-

nistre Garat et le citoyen Ropra, alors garde de ces archives. L'on y voit les efforts tentés par ce dernier, pour sauver le dépôt qui lui était confié, des effets si désastreux de la loi du 24 juin 1792. L'on sait que cette loi ordonnait de livrer aux flammes, tous les papiers qui faisaient mention de lettres de noblesse: « c'était proscrire en masse » tous les documents de notre histoire nationale (1). »

Comme nos provinces ne furent réunies à la France qu'en 1795, c'est-à-dire, après les premières années de la révolution, nous n'eûmes pas à déplorer des excès de l'espèce que nous avons signalée plus haut. Si beaucoup d'archives de couvents et d'établissements ecclésiastiques supprimés, ont été égarées, endommagées, anéanties même à jamais, on le doit plutôt à l'ignorance et à l'incurie qu'à une malveillance calculée. C'est aussi en cherchant à soustraire leurs titres et leurs papiers à la rapacité du gouvernement, que les corporations religieuses contribuèrent surtout à la perte des documents de leurs abbayes. Et qui pourrait leur en faire un crime? N'avaient-elles pas le droit de disposer, comme elles l'entendaient, des archives qui leur appartenaient depuis tant d'années et qui renfermaient le secret de toutes leurs affaires?

Avant les premières innovations de Joseph II, la Flandre, encore toute hérissée de cloîtres et d'institutions religieuses, avait une immense quantité d'archives. Adrien Kluit, le savant auteur de l'*Historia critica Hollandiæ* (2), écrivait, en 1776, des lettres à l'abbé de S^{t}-Pierre, à Gand, dans lesquelles il exprimait l'étonnement que lui inspiraient les richesses archéologiques de cette province, sous le rapport des documents manuscrits.

Certes, depuis ce temps, ces richesses ont considérable-

(1) Voyez la Notice de M. Le Glay, p. 23.

(2) Warnkönig, *Histoire de la Flandre*, Introd., I, 7.

ment diminué. Nous ne croyons pas exagérer en disant que pour notre dépôt seul, le nombre des pièces anciennes enlevées, perdues ou déchirées, est triple du nombre de celles qui nous sont restées. En ce moment, il y a cependant encore quelques religieux, derniers débris des couvents supprimés, des praticiens de campagne, des notaires, des agents d'affaires, de simples particuliers mêmes qui possèdent une masse d'archives, dont on pourrait grossir un jour les collections que nous possédons. Déjà l'administration française et celle du gouvernement précédent avaient pris plusieurs mesures pour faire revenir au dépôt central ces dépôts disséminés. L'administration actuelle avait aussi entrepris quelques démarches pour la rentrée de tant de documents éparpillés dans la province, mais tout cela n'a pas obtenu le résultat désiré. L'on conçoit qu'on ne parviendra jamais à récupérer des archives que les intéressés avaient su cacher avec tant de soin, pour échapper aux lois de la période française, qui en réclamaient la restitution. Malgré ces déplorables lacunes, les deux provinces de Flandre ont encore un bon nombre d'archives : les dépôts provinciaux, ceux des villes, des églises, des anciens greffes seigneuriaux, de certains couvents rétablis depuis quelques années, sont là pour étayer notre assertion.

Outre le riche dépôt d'archives générales du royaume, qui se trouve placé sous la direction de M. Gachard, il existe encore en Belgique cinq dépôts provinciaux, confiés à la garde d'archivistes particuliers. Parmi ceux-là, les archives de la Flandre orientale forment une des collections les plus curieuses du royaume, tant sous le rapport du nombre des pièces que sous celui de la haute antiquité, qui en caractérise une grande partie. Elles consistent en titres et documents relatifs aux comtes de Flandre, aux seigneurs du plat pays, aux villes, aux communes, aux établissements religieux supprimés par l'empereur Joseph II et les

Français, aux églises, aux anciennes juridictions, aux cours féodales. Cette partie du dépôt intéresse plus spécialement la science historique. Pour la partie administrative, ancienne et moderne, le dépôt renferme les archives de la province de Flandre sous le gouvernement autrichien, du département de l'Escaut sous la domination française, et de la province de la Flandre orientale, telle qu'elle fut constituée lors de la formation du royaume des Pays-Bas, en 1814, et telle qu'elle resta après la révolution de 1830.

Bien que des travaux particuliers, tels que les Notices abrégées de Diericx, de De Bast, de M. Warnkönig, aient déjà fait connaître l'importance des archives de notre province, nous avons pensé qu'il manquait une notice générale qui put donner un aperçu complet de toutes les richesses anciennes et modernes qu'elles renferment.

En 1832, M. le ministre de l'intérieur avait demandé à M. L. De Bast, archiviste de la province, un rapport sommaire sur le dépôt qui lui était confié. La mort étant venue enlever cet employé à ses occupations, M. Serrure qui le remplaça aux archives, adressa, en 1834, un semblable rapport au ministre susmentionné, sur les différentes collections dont il était conservateur. C'est ce travail qui nous a, en partie, servi de base pour la présente notice.

Déjà M. l'archiviste-général dans le rapport au ministre, qui précède son premier volume d'*Inventaires*, avait fait sentir la nécessité d'un tel travail. Le public étant intéressé à connaître en détail le dépôt auquel il peut se trouver obligé de recourir, la Commission établie pour la conservation des archives de la Flandre orientale, a désiré que la confection d'une notice de cette espèce ne fut point différée plus long-temps.

En voulant décrire les différentes collections qui forment

ce dépôt, nous désirons surtout en faire sentir aux uns l'importance scientifique, aux autres l'utilité sous le point de vue administratif. Il n'y a pas de jour qui se passe sans que l'on ait recours aux documents anciens, soit pour des servitudes, des divisions de propriété, des droits contestés entre propriétaires riverains. C'est seulement lorsque de semblables recherches sont demandées, que l'on sent tout l'intérêt que présentent ces archives. Aussi, dans un nombre si considérable de documents de toute espèce, faut-il d'abord introduire une grande division. Nous avons donc établi deux catégories entièrement distinctes, l'une d'archives anciennes, qui remonte aux temps les plus reculés et qui s'arrête à l'entrée des Français en Belgique, l'autre d'archives modernes, purement administratives; elle embrasse toute la période de la domination française, de 1795 à 1814, la période du gouvernement des Pays-Bas, et enfin les années qui ont suivi la révolution de 1830.

Afin de procéder d'une manière méthodique, nous commencerons par la première classification.

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES ANCIENNES.

Bien qu'intéressant plus spécialement l'étude de l'histoire, des antiquités nationales et de la statistique ancienne, cette première partie renferme cependant, surtout pour l'époque du gouvernement autrichien, une foule de documents, de titres et de renseignements qui peuvent être consultés avec fruit par l'administration actuelle et les particuliers. Les actes de naissance, de mariage, de décès, des communes de la province appartiennent aussi à cette division, pour les années qui sont antérieures à l'émanation du code civil français.

Les archives anciennes se divisent nécessairement encore

en archives civiles et en archives ecclésiastiques. Aux premières se rapportent celles qui concernent la Flandre en général, les comtes, les baillis, les gouverneurs de Flandre, etc., les villes, certaines seigneuries, les cours féodales, etc.; enfin la plupart des circonscriptions judiciaires et administratives dont la province était composée, et dont un nouvel ordre de choses a dû nécessairement amener la suppression. Les archives ecclésiastiques sont celles qui proviennent d'établissements religieux, d'abbayes, de chapitres, de prieurés, d'églises, et qui regardent spécialement ces institutions, les individus qui en dépendaient, les privilèges et les droits dont elles jouissaient autrefois.

I. — Archives civiles.

Assenede (Métier d'). — Il y avait en Flandre quatre cantons, ayant une juridiction à part et formant chacun une seigneurie particulière; ils étaient désignés sous le nom générique de *Quatre Métiers* (Vier Ambachten). Ces districts distincts, qui cependant ne formaient qu'un seul fief, étaient Assenede, Bouchaute, Axel et Hulst. Les comtes de Flandre faisaient, pour ces cantons, un hommage spécial aux empereurs d'Allemagne (1). Le Métier ou *Ambacht* d'Assenede étendait sa juridiction sur sept villages: Ertvelde, Cluyzen, Wachtebeke, Wynkel, Assenede, Eecloo, Zelzaete. Les archives provenant de cette juridiction particulière, sont assez volumineuses. M. Fr. Hendrickx, archiviste de la préfecture, fut chargé par arrêté du préfet Faipoult, en date du 13 août 1806, d'aller examiner les titres de ce métier, qui, à cette époque, se trouvaient déposés à Wachtebeke, dans la maison de H. Van Kerchove, ex-greffier d'Assenede. Les archives du

(1) Warnkönig, II, 2ᵗᵉ abth., pp. 130-139.

métier d'Assenede, aujourd'hui déposées à l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre orientale, comprennent d'après un inventaire provisoire, 913 numéros. Voici l'énumération sommaire des collections qui composent ces archives : 1° Registres d'états de biens et autres actes relatifs aux pupilles, de 1521 à 1793 (assez complet). — 2° Registres d'adhéritences et de déshéritences, de 1632 à 1796 (id.). — 3° Constitutions de rentes et actes judiciaires, de 1648 à 1796 (id.). — 4° Résolutions prises par la généralité du Métier d'Assenede et des villages qui en faisaient partie, de 1685 à 1714. — 5° Sentences criminelles, pièces de procédures, etc. — 6° Pièces concernant les travaux publics de diverses espèces, exécutés pendant le XVII° siècle. — 7° Registres de comptes du Métier d'Assenede, de 1664 à 1790.

Audenarde (Châtellenie d'). — Les documents provenant de cette châtellenie ne sont guère anciens. Les registres aux résolutions commencent à l'année 1604, et finissent à 1787. Ils sont au nombre de 46, manquent les années 1748 et 1749. Il existe un inventaire des titres de la châtellenie d'Audenarde, contenant 44 numéros sous la rubrique *domanial,* 41 sous celle de *rebut,* 2 sous celle *d'ordre judiciaire.*

Ces documents consistent surtout, outre les résolutions, en registres des aides et subsides, octrois, comptes, vérifications de comptes, constitutions de rentes, pièces concernant les travaux publics, de 1700 à 1790.

Bavon, à Gand (Cour féodale de S^{t}-). — La Cour féodale de l'abbaye de S^{t}-Bavon se composait d'échevins, devant lesquels se passaient tous les actes publics, tant civils que judiciaires. C'était un tribunal général, auquel ressortissaient les greffes des seigneuries dépendantes de l'abbaye. Tous les hommes de fief, censitaires, fermiers, etc., habitant sur les possessions territoriales ou dans les

maisons de ce monastère, étaient plus ou moins soumis à la juridiction de la Cour féodale, qui s'étendait sur les communes d'Evergem, Laethem, Loochristi, Loo-ten-Hulle, Mariakerke, Mendonck, Oostacker, Wondelgem, Zevenecken et Zeveren. Après la suppression de l'abbaye de S^t^-Bavon, cette Cour féodale continua à subsister, mais dépendante de l'évêché, établi depuis à Gand par le roi Philippe II. A l'exception d'un petit nombre de pièces, les archives de ce tribunal ne remontent pas au-delà du XVII^e^ siècle : elles sont classées d'après un inventaire, dressé par l'archiviste Hendrickx, il y a une quarantaine d'années. Il divisa son travail pour la Cour féodale de S^t^-Bavon, comme pour plusieurs institutions, en cinq rubriques : 1° *domanial;* 2° *ordre judiciaire;* 3° *histoire;* 4° *progrès des arts;* 5° *rebut.* Sous la première, sont compris 9 numéros; sous la 2^e^, 502; sous la 3^e^, 1; sous la 5^e^, 304; en tout 816 numéros, registres et liasses. Cette collection se compose de ce qui suit : 1° Visites judiciaires de chemins et de ruisseaux, 1600-1785; 2° états de biens, actes d'adhéritence et de déshéritence, constitutions de rentes passées devant la judicature de S^t^-Bavon, etc., 1584-1790; 3° arrêts, saisies, requêtes; 4° dénombrements et reliefs de fiefs, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle; 5° actes relatifs aux pupilles, 1655-1793; 6° comptes et vérifications des comptes des communes qui dépendaient de la Cour féodale; 8° procédures, enquêtes en matière civile et criminelle, informations préparatoires, etc., etc.

Bevere (Paroisse et Seigneurie de). — Les anciennes archives de la paroisse et seigneurie de Bevere, près d'Audenarde, ont été déposées par l'administration de cette commune aux Archives provinciales en 1841. Après un triage minutieux, elles ont été classées et inventoriées sous 57 numéros. Ces papiers et documents consistent en : 1° registres de comptes, de 1640-1780; 2° actes d'adhéritence

et déshéritence, états de biens, contrats de rentes, etc., de 1629-1795; 3° pièces de procédures et enquêtes, résolutions, livres de fiefs et de rentes seigneuriales; 4° pièces relatives aux logements militaires des troupes françaises et autres, de 1668 à 1720; mémoires, correspondances, etc., etc.

Bouchaute (Métier de). — Avant les inondations de 1377, le Métier de Bouchaute avait une importance plus grande que celui d'Assenede. Dans les derniers temps, il n'exerçait plus sa juridiction que sur sept villages. Les archives qui en proviennent, sont assez nombreuses. C'est en 1835 qu'elles furent transportées à Gand, mais dans un désordre complet. Jusqu'aujourd'hui on n'a pas encore pu en effectuer le classement. Voici cependant quelles sont à-peu-près les espèces de documents qui forment cette collection; 1° Registres de pupilles, d'adhéritences et déshéritances, de constitutions de rentes, sentences, résolutions, actes de serment, de 1550-1795 : 120 registres; 2° Comptes communaux : 176 registres embrassant la même époque; 3° États de biens, procédures, dénombrements de fiefs, etc., environ 2000 liasses. Il n'existe aucun inventaire de ces archives. Elles ont été jetées pêle-mêle dans un charriot, et remises dans cet état à M. l'archiviste d'alors.

Burggraviat de Gand (ou vicomté). — L'établissement de la vicomté de Gand remonte à une haute antiquité. Diericx s'étend longuement sur les châtellains effectifs, les châtellains titulaires et les vicomtes de Gand (1).

Lorsque les comtes de Flandre eurent enlevé aux châtellains de Gand les droits utiles de leur importante fonction, il leur restait encore en main certains fiefs relevant de la Cour du Vieux-Bourg. Ce sont ces mêmes fiefs, dit Diericx, que l'on érigea en juridiction particulière appelée la vicomté de Gand, pour la distinguer de celle de la

(1) *Mémoires sur la ville de Gand*, I, 40-48.

châtellenie de Gand. Telle est l'origine du Burggraviat dont, en certaines matières (1), la juridiction s'étendait sur une partie de la ville, ainsi que sur les communes de Heusden, Zelzaete, Ertvelde, Assenede, Cluyzen, Evergem, etc. Le chef-lieu de ce tribunal était la paroisse de Heusden.

Les archives du Burggraviat ne remontent pas au-delà de deux siècles. En dernier lieu, elles se trouvaient entre les mains de Gérard Van Hecke, greffier de la vicomté. A sa mort, M. F. Hendrickx fut chargé, par arrêté du préfet Faipoult, en date du 7 novembre 1806, de se transporter avec le juge-de-paix, dans une maison de la rue de S^{t}-Sauveur, en cette ville, où ces archives se trouvaient déposées, d'en dresser un inventaire et ensuite de les faire remettre toutes à la préfecture.

L'inventaire confectionné par Hendrickx contient 183 numéros. Ce sont presque tous registres bien conservés, qui renferment ce qui suit : 1° Ordonnances et résolutions du Burggraviat, depuis le 27 septembre 1692 jusqu'à 1793. — 2° Adhéritences et déshéritences, saisies et états de biens. — 3° États de biens d'orphelins et de pupilles. — 4° Constitutions de rentes et d'hypothèques. — 5° Sentences et jugements, rendus par les hommes de loi de la Cour féodale. — 6° Pièces de procédures, comptes, vérifications de comptes. — 7° Registres de naissance, de mariage et de décès (2).

Destelbergen. — Cette seigneurie dépendait de la Cour féodale de S^{t}-Pierre. Les archives provenant de Destelbergen consistent en registres inventoriés, au nombre de 35, de 1598 à 1793; ils contiennent : 1° les actes passés devant les échevins de cette seigneurie; 2° des états de biens;

(1) Par exemple, pour la levée des subsides, les corvées et prestations militaires, etc.

(2) Ces derniers font partie aujourd'hui de la collection des Registres de l'État civil, dont il sera parlé plus bas.

3° des comptes de travaux publics, informations, enquêtes, etc.; 4° constitutions de rentes, adhéritences, déshéritences, etc.; 5° livres terriers, pièces de vieilles procédures, avis, sentences, etc. On a fait un index particulier pour les registres d'adhéritences, de déshéritences et d'états de biens.

État Civil. — On sait qu'avant l'Edit perpétuel d'Albert et d'Isabelle, de 1611, il n'avait jamais été pris de mesures générales pour la conservation des documents qui concernaient l'état des personnes. Les prêtres et les moines avaient seuls, jusqu'alors tenu note, et encore d'une manière facultative, des *baptêmes*, des *mariages* et des *décès*. Les obituaires ou nécrologes des couvents et des églises servaient à garder le souvenir des personnes décédées; aussi ce sont là les registres les plus anciens de l'état civil que l'on possède. Ces documents prouvent cependant qu'en général, les renseignements sur l'état des personnes étaient tenus avec inexactitude, et l'on conçoit qu'il n'en pouvait être autrement, puisqu'aucune disposition régulière n'était prise sur cette partie essentielle de l'administration.

L'article 20 de l'Édit pérpetuel ordonnait aux autorités des villes et des villages de lever, à la fin de chaque année, chez les curés et chapelains, deux doubles authentiques des registres susmentionnés, dont l'un devait être déposé à la maison échevinale, et l'autre envoyé au chef-lieu des baillages, châtellenies ou toutes autres administrations centrales (1). Malheureusement, l'Édit perpétuel ne fut guère observé sur ce point important; car, par ordonnance du 29 mars 1752, le conseil de Flandre dût renouveler l'article 20, et enjoindre à toutes les autorités de tenir strictement la main à l'exécution de cette utile mesure. L'impératrice Marie-Thérèse, par son décret du 6 mars 1754, insista de nouveau pour que l'article 20 de l'Édit

(1) Placcaten van Vlaenderen, II, 744.

perpétuel fut rigoureusement observé. Nous voyons que ce décret produisit un effet salutaire; car, depuis cette époque, les registres de l'état civil furent tenus avec beaucoup plus de soin et de régularité. Lorsque l'art. 43 du code civil, qui ordonnait le dépôt des doubles des registres de l'état civil au greffe du tribunal de 1re instance de chaque arrondissement, eut été promulgué, le gouvernement français enjoignit à toutes les autorités communales du département de l'Escaut (province de la Flandre orientale d'aujourd'hui et Flandre hollandaise) de remettre à l'hôtel de la préfecture tous les doubles des registres dressés en exécution de l'Edit perpétuel. Les communes s'empressèrent d'obtempérer à cet ordre. Quelques-unes même apportèrent les originaux, dans l'espoir de les voir mieux conservés. Ces registres embrassent l'époque de 1611 à 1795. Il n'en existe qu'un petit nombre antérieur à 1752. Il se trouve aux Archives des registres de cette espèce de toutes les communes, ou mieux de toutes les paroisses de la province, à l'exception des villages de Meldert, Mooregem, Nokere, Appels, Lebbeke et Buggenhout. Il en a été imprimé une liste alphabétique et par districts, dans le *Wegwyzer der stad Gend,* 64e année, 1834. On a eu soin d'y signaler toutes les lacunes et l'état de conservation de quelques-uns de ces registres. La commune de Mariakerke a le plus ancien registre; il est de 1610, il est antérieur à l'Édit perpétuel.

Parmi les registres qui ont été envoyés à la préfecture, il s'en trouve une grande quantité dans un état déplorable, par suite de l'humidité qui a effacé l'écriture des uns et détérioré le papier des autres. On sait que pendant les troubles de vendémiaire, an VII de la république, il y eut une grande partie des registres de l'état civil détruits par les brigands. D'autres furent cachés. Ces derniers, ordinairement enfouis dans la terre, ont été extrêmement endommagés. Plusieurs même ne peuvent plus être d'au-

cune utilité. Aussi a-t-on pris des mesures pour faire prendre des copies authentiques des registres laissés dans les communes. Le nombre des registres et cahiers de l'état civil s'élève à 8000 environ. Il en existe un inventaire, dressé par ordre alphabétique, avec beaucoup de soin et d'exactitude, par l'archiviste Donche. En 1840, le conseil provincial a accordé les premiers fonds pour la reliure de ces documents; déjà environ 2000 registres et cahiers se trouvent dans un état convenable. On espère que la libéralité du conseil ne s'arrêtera pas là, et que tous ces documents importants pourront être reliés dans peu.

Évêché de Gand. — Après la suppression du monastère de S^t^-Bavon à Gand, et l'érection en collégiale de l'église de S^t^-Jean, on assigna pour demeure au prévôt du chapitre l'hôtel du Gouvernement provincial actuel, qui dès lors prit le nom de Cour de S^t^-Bavon. Plus tard, vers 1630, cet hôtel devint la résidence des évêques de Gand, et l'on y conserva toutes les archives de l'évêché, parmi lesquelles, nous le faisons remarquer en passant, il se trouvait une masse de papiers et de titres qui avaient appartenu à l'ancienne abbaye, ainsi qu'à la Cour féodale de S^t^-Bavon. L'archiviste Hendrickx dressa de ces documents un inventaire semblable à celui de la Cour féodale de S^t^-Bavon. Il comprend sous la rubrique : 1° *domaniaux,* 890 numéros; 2° *ordre judiciaire,* 8; 3° *histoire,* 120; 4° *progrès des arts,* 0; 5° *rebut,* 2410.

Pendant l'époque de la domination française en Belgique et la vacance du siége épiscopal, les archives de l'évêché de Gand furent jointes à celles de l'administration du département. En avril 1831, toutes les pièces reléguées sans ordre dans les rubriques *histoire* et *rebut,* furent délivrées, avec l'autorisation de Monsieur le gouverneur, par l'archiviste De Bast, à Monseigneur l'évêque de Gand. Elles sont déposées aujourd'hui à l'hôtel de l'évêché.

Au reste, on en avait déjà restitué un assez bon nombre sous le gouvernement français. On ne conserve donc plus aujourd'hui dans nos archives que les 890 numéros de la rubrique *domaniaux*. Nous ajouterons que dans le temps, il a été vendu beaucoup de pièces par le Domaine; d'autres ont été enlevées ou égarées, de sorte que ce dépôt a diminué d'une manière considérable. Voici de quoi se compose la collection qui nous est restée : 1° Comptes de droits, rentes et redevances seigneuriales; 2° lettres d'adhéritences et de déshéritences; 3° actes de transports, d'emphythéose, constitutions de rentes; 4° dénombrements de fiefs et de biens; 5° comptes et vérifications de comptes des communes.

Les chartes et autres documents historiques qui se trouvaient dans les liasses de cette rubrique, en ont été retirées et classées, comme nous le verrons à l'article *Abbaye de S^{t}-Bavon*.

Evergem (Comté d'). — Le grand et populeux village d'Evergem formait autrefois un comté important, qui appartenait à l'abbaye de S^{t}-Bavon et ressortissait à la Cour féodale de cette dernière. En 1282, Rasse de Gavre et Béatrice sa femme en avaient vendu une partie aux moines de ce couvent. Ceux-ci achetèrent le reste de cette seigneurie d'Hugues d'Enghien, châtellain de Gand.

Après la suppression du monastère de S^{t}-Bavon en 1540, Evergem fut placé sous la juridiction du Vieux-Bourg, et forma dès-lors un greffe à part, dont les archives étaient assez considérables. Elles se trouvent classées sous 601 numéros, d'après un inventaire confectionné par l'archiviste Hendrickx et divisé en deux catégories : *Reservé* et *Rebut*. Les documents et titres les plus précieux qui forment ce dépôt sont : 1° Les registres des états de biens, de 1574 à 1795; 2° les registres d'adhéritences, de déshéritences et de constitutions de rentes, de 1574 à 1696; 3° actes et contrats judiciaires, actes de cautionnement, procédures, etc.;

4° comptes d'Evergem, Sleydingen et Wondelgem pendant le XVIII[e] siècle; 5° autorisations pour les pupilles, de 1684 à 1796; 9° travaux exécutés aux routes et ruisseaux; 7° terriers. Tous ces papiers proviennent de sieur Van Acker, dernier greffier d'Evergem.

Nous faisons remarquer ici que les greffiers n'avaient jamais chez eux que les archives qui concernaient l'exercice de leur juridiction. Cette circonstance explique pourquoi, parmi les papiers qu'ils avaient sous la main, se trouvaient rarement des documents anciens; ces derniers étaient conservés dans les archives mêmes de l'abbaye.

Francs Bateliers. — Les Francs Bateliers formaient à Gand une corporation très-importante et très-nombreuse. L'origine en remonte à une haute antiquité. Pour être membre de ce corps, il ne fallait point faire son épreuve, comme cela se pratiquait pour les autres métiers. La qualité de Franc Batelier était héréditaire dans une famille. Nous ferons observer ici que les Francs Bateliers (*Vrye Schippers,* et les Haleurs de bateaux (*Schiptrekkers*) constituaient deux corporations différentes et souvent rivales.

Les archives provenant de ce métier, sont classées sous 189 numéros, d'après un inventaire dressé par l'archiviste Hendrickx. Ces documents se composent de : 1° registres aux résolutions de ce corps, de 1589 à 1712; 2° d'actes d'adhéritence et de déshéritence, constitutions de rentes, etc.; 3° comptes et vérifications de comptes pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles; 4° priviléges, mémoires, pièces de procédure, sentences, octrois, décrets; 5° livres de dépenses; 6° livre des membres inscrits au métier.

Flandre (province de). — A l'époque de la révolution française, la province de Flandre ne répondait plus qu'aux deux provinces que nous nommons aujourd'hui Flandre orientale et Flandre occidentale. Cette partie importante des Pays-Bas autrichiens était administrée par un corps

représentatif, appelé les États de Flandre. Dans les derniers temps, cette assemblée se composait de huit députés, qui siégeaient à l'hôtel-de-ville à Gand et jouissaient chacun d'une pension anuelle de 4000 fl.

Les archives provenant de l'ancienne province de Flandre sont très-volumineuses et d'une importance inappréciable pour l'administration, à cause des nombreux renseignements qu'elles fournissent sur les travaux publics exécutés à différentes époques, sur la manière de fixer les impôts, sur les différentes autorités constituées d'autrefois, etc. Il en existe un gros inventaire confectionné, il y a une quarantaine d'années, par l'archiviste Hendrickx, qui divisa ici son travail, comme ailleurs, en cinq rubriques : Malheureusement, cet ouvrage dont l'administration supérieure réclamait la prompte exécution, ne put être fait avec tous les soins désirables. La classification que l'auteur adopte, présente en général peu d'utilité. Les pièces se trouvent cataloguées pêle-mêle, sans distinction de matières. Le prétendu *Rebut* de l'inventaire des papiers de la province de Flandre, renferme une masse de documents qui peuvent répandre un grand jour tant sur l'histoire de l'ancienne administration de la province, que sur d'autres points non moins intéressants. La rubrique que nous venons de signaler, contient 2053 numéros, dont plusieurs paquets, intitulés : *Vieilles pièces de procédure,* ont été vendus dans le temps, tandis que celle de *Réservé* n'en compte que 837. Les rubriques 2, 3 et 4 sont restées entièrement vides. Nous croyons devoir faire connaître en peu de lignes quels sont les titres et documents qui composent cette précieuse partie de notre dépôt.

1° Résolutions des États de Flandre. Ces registres, reliés et étiquetés avec soin, commencent au 19 avril 1580 et finissent à l'année 1788; ils sont au nombre de 466, manquent les registres des années 1597 à 1614 et deux

registres de l'année 1754 et ceux postérieurs à 1788. — Il existe 13 différents volumes de tables alphabétiques faites sur cette collection, de 1580 à 1777. Les Résolutions sont une des sources les plus précieuses pour l'histoire de la Flandre aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

2° Comptes de la province, commençant à l'année 1581 et formant une collection de 2200 registres environ, jusqu'aux derniers temps.

3° Vérifications des comptes, pièces séparées, placées chronologiquement dans 264 cartons, de 1755 à 1788.

4° Comptes de receveurs subalternes; 1000 registres, de 1775 à 1796.

5° Papiers relatifs aux subsides, classés chronologiquement, dans 64 cartons, de 1756 à 1789.

6° Papiers relatifs au remboursement de rentes à charge de la province, classés de même, dans 31 cartons, de 1757 à 1787.

7° Acquits de paiement des cours annuels des rentes, de 1788 à 1792, placés dans 32 cartons.

8° Levée de dons gratuits, recette de barrières, ponts, écluses; de 1700 à 1793.

9° Rapports, mémoires, résolutions, devis et autres pièces (registres et liasses), relatifs aux ouvrages et travaux provinciaux tels que l'érection de la Maison-de-Force, à Gand (de 1771 à 1779) (1), la construction du sas de Slykens et autres affaires importantes de la province, etc., etc. Nous bornons ici cette énumération qui deviendrait trop longue.

Gavre (ancienne seigneurie de). — L'ancienne seigneurie de Gavre, qui appartint long-temps à la famille d'Eg-

(1) C'est parmi ces documents que se trouvait le seul exemplaire existant encore du premier *Mémoire du vicomte Vilain XIIII*, sur le moyen de corriger les malfaiteurs, mémoire dont M^r^ H. Vilain XIIII vient de donner une nouvelle édition, avec une foule d'autres pièces curieuses.

mont, exerçait sa juridiction sur les villages de Gavre, Baeygem, Vurste, Semmersake, Paulaethem, Dickelvenne, Nederzwalm, etc. M. Varenberge, fils du dernier greffier de Gavre, chez qui les archives de cette seigneurie étaient déposées en cette ville, fit, vers la fin de 1837, remettre à l'hôtel du gouvernement tous les titres provenant de ce greffe. Mais il n'en existait pas d'inventaire, de sorte qu'il ne nous a pas été donné de vérifier quelles pièces en ont été égarées. Au reste, ces documents avaient été si souvent mêlés, qu'il était impossible d'y reconnaître le moindre ordre.

Les registres de la seigneurie de Gavre forment une collection de 120 volumes, de 1528 à 1795. Ils contiennent des actes d'adhéritence et de déshéritence, des pièces de procédures, et des dénombrements de fiefs, des états de biens, etc. Il en a été dressé un inventaire. Il existe en outre plus de 250 liasses, qu'on a commencé à classer par ordre chronologique. Elles renferment aussi des états de biens, des contrats de rentes, etc., pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Georges, à Gand (confréries de S^t^-). — Sans remonter à l'origine de ces corporations militaires, connues en Belgique sous le nom de *Gilden*, nous dirons que les deux confréries de S^t^-Georges, qui existaient à Gand, sont très-anciennes. Les archives que l'on en conserve dans notre dépôt, sont peu considérables et appartiennent à la grande confrérie de S^t^-Georges. L'inventaire, qui en a été fait, ne mentionne que 24 numéros, consistant principalement en vieux comptes, en pièces relatives aux fêtes de la confrérie, en titres de propriété. Nous possédons en outre une soixantaine de chartes relatives à ces deux associations, plusieurs sont fort intéressantes; elles appartiennent aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles. Nous ferons remarquer que la grande confrérie existe encore aujourd'hui, et qu'elle possède dans le local

qui lui est destiné des archives bien conservées, qui cependant ne sont pas antérieures au XV^e^ siècle.

Ledeberg. — Ledeberg était une seigneurie particulière, qui relevait de la cour féodale de l'abbaye de S^t^-Pierre, et qui avait un greffe à part. Elle exerçait aussi sa juridiction sur une autre seigneurie, appelée Crombrugge, qui cependant avait également son greffe spécial. Cette seigneurie fut supprimée en 1796. Les archives qui en dépendaient, furent remises, le 2 août 1817, à l'archiviste Hendrickx, par l'avocat De Bruyn (détenteur de ces pièces), qui lui en donna en même temps l'inventaire.

Ces archives forment 96 numéros, consistant : 1° en registres d'actes passés devant les échevins de la seigneurie, pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; 2° en états de biens et partages, de 1640-1795; 3° en comptes de travaux publics, informations, enquêtes, etc.; 4° en constitutions de rentes, actes d'adhéritences et de déshéritences, etc., de 1643-1790; 5° en terriers, pièces de procédures, avis, sentences, etc.

Maldegem et Middelbourg. — On conserve 20 pièces en parchemin relatives à ces deux endroits; elles appartiennent aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Mariakerke (paroisse et seigneurie de). — M. le notaire Le Begue, mit, en 1840, le dépôt de la province en possession des archives de Mariakerke, dont la juridiction s'étendait sur Tronchiennes et comprenait la seigneurie de Baerveldc. Ces documents consistent : 1° en actes judiciaires de toute espèce, de 1611 à 1794; 2° registres de rentes seigneuriales, dénombrements de fiefs, etc., livres féodaux, pièces de procédures, enquêtes, de 1620 à 1789; 3° livres d'orphelins, de 1672 à 1795. Ces archives ont été classées et inventoriées sous 67 numéros.

Maréchaux et Armuriers, à Gand. — Les archives de cette double corporation consistent en un registre, contenant la liste des apprentis inscrits dans le métier, de 1727 à 1795.

Orfèvres, à Gand. — Les archives provenant de cette corporation, ne contiennent que 29 numéros. On n'y trouve presqu'aucun renseignement sur l'organisation de ce corps. Elles consistent simplement en comptes, pièces de procédures et titres de propriété, des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; le tout fort peu intéressant.

Pierre à Gand (Cour féodale de S^t^-). — Le monastère de S^t^-Pierre avait aussi une cour féodale, tout comme l'abbaye de S^t^-Bavon. Cette cour exerçait sa juridiction sur une grande partie de la ville de Gand, ainsi que sur les villages de Zwynaerde, Nazareth, Eecke, Afsné, etc. Les registres, qui proviennent de ce tribunal, forment une collection assez complète, depuis 1400 jusqu'à 1796. Parmi les différents titres qui composent ces archives, on remarque les registres des actes passés devant les échevins de S^t^-Pierre, depuis 1525 jusqu'à 1796; les états de biens passés devant les échevins de Baerle, Seeverghem, St-Denis et de la seigneurie d'Overmeersch. Il existe encore d'autres titres, faisant partie du greffe seigneurial de S^t^-Pierre; malheureusement, ils se trouvent disséminés entre les mains de plusieurs particuliers, d'où on parviendra difficilement à les retirer, bien que des démarches aient déjà été faites à ce sujet.

Les registres d'adhéritences, déshéritences et autres actes judiciaires, passés devant les hommes de lois de S^t^-Pierre, sont au nombre de 122. Ils furent remis aux archives de la province, par les héritiers de l'avocat Beydens, dernier greffier de cette cour féodale. L'archiviste Hendrickx en dressa un inventaire.

Rupelmonde (Archives des Comtes de Flandre (1),

(1) Nous donnons ici le résumé de la notice que nous avons déjà publiée dans le *Messager des Sciences*, année 1839, p. 210, sur ces archives.

déposées au château de). — Comme tous les grands feudataires du moyen-âge, les comtes de Flandre avaient aussi leurs archives particulières : privées et publiques. Depuis les temps les plus reculés, ils les conservaient dans deux châteaux-forts et avaient choisi, à cet effet, pour la Flandre flamingante, Rupelmonde, pour la Flandre wallonne ou française, la forteresse de Lille. C'est seulement à dater de l'avénement de la maison de Bourgogne, qu'on trouve quelques renseignements certains sur la *trésorerie des chartes de Flandre*. A l'occasion de l'érection de la chambre des comptes, établie à Lille, en 1385 (1386), par Philippe-le-Hardi, les archives, qui existaient dans cette ville, furent réunies à la nouvelle institution. On y transporta de Rupelmonde un grand nombre d'actes, de cartulaires et d'autres documents. Voici une liste assez complète jusqu'à 1600, des *trésoriers des chartes :* Jacques De Libaufosse (1357), Pierre Blanchet (1387), Thierry Gherbode (1421), Jean De la Kéthulle (1433), Georges d'Oostende, Gérard Numan (1460), Barthélemy Trottin (1476), Philippe Haneton (1489), Guillaume de le Walle d'Axpoel (1515), Pierre Vereycken (1540), Viglius (1551), Louis Heuriblocq (1582), Jean Richardot.

Après les troubles de 1566, les archives de Rupelmonde furent transportées à Gand (1). On les plaça d'abord dans

(1) Nous ferons remarquer que, dans l'intervalle, ces archives avaient aussi été transportées à Anvers, pour les mieux préserver de la destruction. Voici un passage des *Procès-verbaux des États de Flandre,* déposés aux archives du Séminaire de Bruges, que M. l'abbé Van de Putte a eu l'obligeance de nous communiquer.

Actum den 18 *junij* 1581.

« De vier leden slandts ende graefscap van Vlaenderen, zynde onderricht dat de chartren, monumenten en lettraigien, belanghende de previlegien ende den staet van den lande, hier voortyds ghernst hebbende up het slot tot Rupelmonde ende vervoert binnen der stadt van Andt-

une des salles du Beffroi, ensuite de l'Hôtel-de-Ville. Mais il semble que déjà à la fin du XVI^e^ siècle, beaucoup de documents importants avaient été enlevés de la trésorerie des chartes.

Lorsque la tranquillité eut été rétablie dans nos provinces, le roi Philippe II nomma un commissaire, pour aller recevoir et faire transporter à la nouvelle citadelle, élevée par Charles-Quint, toutes les archives qui avaient fait partie du dépôt de Rupelmonde, et qu'on avait placées à l'Hôtel-de-Ville et au Beffroi à Gand.

Il semble cependant que le local du nouveau château était peu propre à servir de trésorerie des chartes; car il fut ordonné, en 1595, au magistrat de Gand de faire remettre au Beffroi les *Chartes de sa Majesté.*

Les Français s'étant emparés, en 1678, de la citadelle de Gand, la *Trésorerie des Chartes* eut considérablement à souffrir de cet événement. En 1716, il fut de nouveau question d'enlever les archives du château de Gand et de les placer dans un lieu plus convenable. Nous croyons que c'est alors que les archives de l'ancien château de Rupelmonde furent remises au Vieux-Bourg, dans la *Chambre fiscale.* De 1717 à 1765, il n'est plus fait mention de l'ancienne trésorerie.

werpen, ten verzoeke van de voornaemde leden wederomme ghebracht zyn binnen dese provincie ende tot beter bewarenesse gheleyt binnen de stadt van Ghendt; ende staende te beduchten dat de zelve door lancheyt van tyde ende anderssins zouden moghen gheraeken, tot slandts grooten ondienste. te bederven, zijnde de zelve alreede door het voorseyt transporteeren ghenouch in desordre ende onder elcandre vermynghet, hebben raetsaem ende noodich ghevonden de zelve te doen overziene, visiteren, in ordre te legghen ende inventaris daer van te maecken; deputeerende te dien eynde ende versouckende den raetslieden M. Jan Bellechiere, met adjonctie van M^r^. Gheerolf Van der Haghe, tresorier van de voorseyde cartulairen, ende voorts die van Ghendt auctoriserende om noch een of meer daer toe te comitteren, eist noot. »

Les bâtiments du Vieux-Bourg, ayant été vendus en 1779 au sieur Brisemaille, pour en faire une fabrique, les chartes de Rupelmonde furent déposées dans une des salles du couvent des Jésuites, supprimé en 1773 et devenu d'abord le siége du conseil de Flandre et ensuite du tribunal civil.

En 1832, les derniers débris du chartrier de Rupelmonde furent remis à M. De Bast, alors archiviste de la province. D'après ce qui précède, on voit que la *Trésorerie des Chartes de Flandre* fut soumise à bien des vicissitudes. Les richesses qui la composaient, ont considérablement diminué de 1387 jusqu'à ce jour. Aujourd'hui, le nombre des pièces, encore conservées dans ce dépôt, est de 2000 environ, dont une partie est placée dans des feuilles de papier blanc, portant ainsi, que le document même, un numéro d'ordre, correspondant à celui de l'inventaire. Toutes ces chartes sont renfermées dans 120 cartons. Nous avons classé les pièces d'après l'ordre chronologique, de 1086 à 1560; elles se repartissent par siècles de la manière suivante :

De 1086	à 1299	: 1042.
1300	1399	: 620.
1400	1499	: 230.
1500	1560	: 100.

Les 1200 pièces, qui embrassent l'époque de 1086 à 1316, sont inventoriées, numérotées et analysées. On espère pouvoir bientôt livrer ce travail à l'impression. Parmi les documents des XV^e^ et XVI^e^ siècles, se trouvent tous les grands traités, accords et autres actes politiques, conclus par la maison de Bourgogne et Charles-Quint, avec les puissances étrangères. Outre ces pièces, il y a encore une collection de papiers, minutes de lettres, copies, mémoires, rapports, écrits en latin, flamand, français,

espagnol, italien et allemand, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Le nombre de ces pièces peut s'élever à 200.

Quant aux cartulaires des archives de Rupelmonde, nous n'en avons aucun; Lille est resté en possession des manuscrits de cette espèce. M. Le Glay les a soigneusement décrits dans sa notice, p. 10-14. Cependant nous conservons la copie de quelques chartes transcrites, dans les quatre petits registres suivants :

1° In-folio de 16 feuillets sur vélin, écriture du XIII^e^ siècle. Il ne contient qu'une pièce; c'est le grand tonlieu de Douai à Rupelmonde, accordé par Marguerite, comtesse de Flandre, en 1271. Une copie contemporaine de cet acte se trouve analysée parmi les chartes de Rupelmonde, sous le n° 125 de l'inventaire.

2° In-folio, de 15 feuillets, écriture du XIII^e^ siècle, sur vélin, contenant trois chartes de Guy, comte de Flandre; la première est une loi, accordée aux Gantois; la seconde concerne l'administration des XXXIX de Gand; la troisième est encore un privilége, accordé aux Gantois; ces trois pièces sont de 1296.

3° In-folio, de 16 feuillets, écriture du XIV^e^ siècle, sur vélin, renfermant 13 différentes pièces, en latin, français et flamand, des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Ce manuscrit a dû faire partie d'un cartulaire plus volumineux. Il a été acheté à la vente de feu Lammens.

4° Petit in-4°, de 6 feuillets, écriture du XIV^e^ siècle, contenant une seule pièce. C'est une traduction en flamand du tonlieu de Gand de l'an 1193, accordé par le comte Baudouin IX.

Ces chartes sont presque toutes publiées par Diericx, Oudegherst et Warnkönig.

Voici les travaux d'inventaire, entrepris pour ces archives. En 1387, Pierre Blanchet et Thierry Gherbode furent chargés, par le duc Philippe, de confectionner un réper-

toire général de toutes les pièces confiées à leur surveillance. D'autres répertoires furent dressés en 1515, 1524, 1540, 1549, 1552 et 1569. Après le départ des Français, Stalins et Spanoghe en rédigèrent un nouveau en 1679. On conserve celui-ci aux archives, ainsi que ceux confectionnés par Hermès de Wynghene, en 1552, et à la fin du XVI^e^ siècle par d'Amman.

En 1769, il fut dressé un inventaire des chartes de Rupelmonde, qui étaient alors réparties en 83 layettes et quelques sacs. Enfin, MM. Hellebaut et Wallez avaient, en 1812, commencé un autre répertoire de ce qui restait de ces documents. Ce travail n'a pas été retrouvé.

Les inventaires anciens que nous possédons, admettent une classification qu'il est impossible d'adopter encore; ils servent seulement à nous faire déplorer davantage les grandes pertes que le dépôt de Rupelmonde a éprouvées depuis le XIV^e^ siècle.

Serruriers, à Gand. — Nous avons de ce métier le registre des résolutions prises dans les assemblées des serruriers, de 1716 à 1784.

Vieux-Bourg à Gand (Châtellenie du). — Il est difficile de remonter à l'origine de cette châtellenie. Diericx y a consacré une longue dissertation (1), qui laisse malheureusement la question indécise. Quoiqu'il en soit, on ne peut nier que ce soit la plus ancienne de la Flandre. Elle étendait sa juridiction sur une partie de la ville pour les affaires financières, les réquisitions militaires, etc., et sur 48 villages, énumérés par Sanderus. Déjà du temps de cet historien, une grande partie des archives de cette cour de justice avaient péri, soit en devenant la proie des flammes, soit d'autres manières.

(1) *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I.

Dans le principe, le tribunal du Vieux-Bourg n'eut point de local particulier pour y tenir ses séances; celles-ci eurent lieu bien long-temps dans un simple cabaret. Un décret du 8 août 1559, assigna à cette cour de justice une salle plus convenable, dans le château des Comtes même. Un local plus commode encore lui fut donné dans le même édifice, en vertu d'un décret du 21 avril 1581. C'est là qu'un terrible incendie, qui éclata le 17 décembre de la même année, consuma presque toutes les archives de la châtellenie, ainsi que l'emplacement même de la cour féodale du Vieux-Bourg (1).

Il est à regretter que les documents, qui nous sont restés, ne donnent aucun éclaircissement sur l'institution de cette juridiction. La plupart des papiers antérieurs à 1581, ont péri dans les flammes. L'archiviste Hendrickx dressa pour les archives qui ont survécu à cette catastrophe, et qui sont parvenues jusqu'à nous, un inventaire contenant 1982 numéros, ainsi repartis : 1° Domaniaux : 290; 2° Ordre judiciaire, 65; 3° Histoire, 3; 4° Progrès des arts, 2; 5° Rebut, 1622. On voit que cette classification, semblable à celle de l'inventaire des papiers de la province de Flandre, peut être améliorée. Nous faisons suivre ici la notice sommaire des documents qui composent cette collection.

1° Registres aux résolutions de 1575 à 1793, au nombre de 228, manquent les années 1598, 1610-1612, 1726, 1788, 1790-1791.

2° Registres des sentences criminelles de 1475 à 1787, au nombre de 32. Les sentences y sont en général indiquées d'une manière très-concise, pour l'époque la plus ancienne.

(1) Ibid., I, 515 et 516. — P. De Jonghe, *Gentsche Geschiedenissen*, II, 275.

3° Comptes et vérifications de comptes des revenus, etc., du Vieux-Bourg, de 1498 à 1758. Cette série n'est point complète. En tête du premier compte, est insérée une commission de receveur, donnée par l'archiduc Philippe, le 8 décembre 1498, à Colard le Bugueteur, en remplacement de Louis Van Marck (1).

4° Comptes des 48 villages qui dépendaient de la juridiction du Vieux-Bourg.

5° Dénombrements et reliefs de fiefs des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

6° Actes d'adhéritence et de déshéritence, contrats de rente, etc.

7° États de biens, actes de cautionnement.

8° Vieilles pièces de procédures.

9° Documents concernant les différents travaux publics: chaussées, canaux, ponts, écluses, conduits d'eau, etc., exécutés au XVIII^e^ siècle.

10° Livraisons de fourrages, de chevaux, de nourriture, d'habillements, réquisitions militaires, etc., pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

11° Pièces relatives au haras, établi à Gand, par l'administration du Vieux-Bourg, en 1764.

12° Octrois de diverses espèces.

Un manuscrit de *Joan D'Hollander,* touchant les baillis du Vieux-Bourg et indiqué dans notre notice sur les MSS. historiques de la Flandre orientale, sous le n° 42, faisait aussi partie des archives de cette antique châtellenie.

(1) Ces trois numéros offrent des renseignements précieux pour l'histoire de la Flandre; car, ainsi que les résolutions des États de Flandre, ces documents ont un caractère d'authenticité irrécusable.

II. — Archives religieuses.

Adrien, à Grammont (Saint) (1). — L'abbaye des chanoines réguliers de S^t^-Adrien, à Grammont, suivait la règle de S^t^-Benoit. Elle fut d'abord fondée au village de Dickelvenne (*Ticlivinium*) (2). Détruite au IX^e^ siècle par les Normands, elle y fut rétablie par Baudouin IV, comte de Flandre, en 1068, et enfin transférée à Grammont en 1081, où elle resta jusqu'à sa suppression. On ne conserve aucun document des deux premiers siècles de cette institution monastique. La charte la plus ancienne est de 1234 : Goswin de Schendelbeke et Ade, sa femme, y abandonnent à l'abbaye de Grammont tous les droits qu'ils avaient sur le tonlieu de cette ville.

Les chartes, provenant de S^t^-Adrien, sont au nombre de 162, ainsi réparties par siècles :

De 1234 à 1300 : 5;
1301 1400 : 63;
1401 1500 : 67;
1501 1600 : 22;
1601 1700 : 5.

Miræus (3) a publié 7 pièces antérieures au XIII^e^ siècle,

(1) M. Hendrickx, archiviste de la préfecture à l'époque de la rentrée des archives des corporations religieuses au dépôt central du département de l'Escaut à Gand, confectionna pour la plupart des abbayes et couvents un inventaire détaillé qu'il divisa, sauf quelques-uns, en cinq rubriques : 1° *Domaniaux*, 2° *ordre judiciaire*, 3° *histoire*, 4° *progrès des arts*, 5° *rebut*. Les rubriques 3 et 4 sont presque toujours restées vides. Si défectueux que soient ces catalogues, ils ne sont cependant pas sans utilité pour les recherches à faire. C'est à M. Hendrickx que l'on doit en grande partie le classement actuel des volumineux documents et papiers qui venaient des corporations religieuses supprimées et qui se trouvaient, au moment de la remise à l'autorité, dans un grand désordre. Nous marquons d'une astérique tous les couvents et institutions ecclésiastiques dont M. Hendrickx a dressé l'inventaire.

(2) A deux lieues et demie de Gand.

(3) *Opera diplomatica*, I. 513, etc.

parmi lesquelles le diplôme de Gérard, évêque de Cambrai, qui transfère l'abbaye de Dickelvenne à Grammont. Malheureusement les originaux ne s'en sont point conservés.

Outre ces chartes, on possède des terriers de l'abbaye, depuis la fin du XV^e^ siècle, jusqu'au XVII^e^; quelques livres de recettes et de dépenses; des registres de baux-à-ferme, des papiers relatifs aux rentes et dîmes seigneuriales. Parmi ces documents, quelques-uns sont fort curieux pour la culture du tabac, qui était très-florissante aux environs de Grammont, au XVIII^e^ siècle.

Il existe un inventaire ou index des documents de cette abbaye, dressé au XVII^e^ siècle. Les pièces y sont indiquées d'une manière très-sommaire. Ce travail est fait avec peu de soin et ne présente aucune utilité. On y a suivi l'ordre topographique, c'est-à-dire des localités où l'abbaye avait des propriétés. Le nouvel inventaire, confectionné par l'archiviste Hendrickx, ne contient que 24 numéros.

Parmi les archives de S^t^-Adrien se trouve un manuscrit, contenant des pièces dramatiques, des discours, etc., en vers français, flamands et latins, composés dans le collége de Grammont, au XVIII^e^ siècle. Il est classé et analysé parmi les MSS. des archives, sous le n° 85.

* **Agnès,** à Gand (Sainte). — La date de la fondation du couvent des sœurs de S^te^-Agnès, remonte au commencement du XV^e^ siècle. En 1452, elles adoptèrent la règle de S^t^-Augustin et s'établirent à Gand, dans la maison qui porte encore aujourd'hui le nom de S^te^-Agnès. Les archives qui en proviennent, se composent de comptes, de lettres d'acquisitions, acquits de paiement, constitutions de rentes, etc., du XV^e^ au XVIII^e^ siècle. Le tout est classé sous 4 numéros. On conserve aussi 51 chartes, de 1403 à 1699, c'est-à-dire des trois premiers siècles de ce couvent, qui fut supprimé par Joseph II, en 1783. Ces chartes sont classées d'après l'ordre chronologique.

* **Annonciades**, à Gand. — Le couvent des sœurs de l'Annonciation fut établi à Gand, en 1624, par le P. Marchant, théologien de l'ordre des Récollets. Il fut supprimé en 1783, par Joseph II, et rétabli en 1790, pour disparaître peu de temps après. Les archives des Annonciades forment 52 numéros, contenant des constitutions de rentes et autres titres de propriétés.

* **Augustins**, à Gand. — Les frères de l'ordre des ermites de S^{t}-Augustin s'établirent à Gand, en 1296. L'acte de fondation existe parmi les chartes de l'abbaye de S^{t}-Pierre. Une partie notable des archives de ce couvent est en la possession de la fabrique de l'église. Lors de l'incendie des Augustins, arrivé le 18 janvier 1838, il paraît que ces archives ont pu être sauvées. Nous n'en conservons que 21 registres de rentes, de recettes et de dépenses, des baux-à-ferme, etc., le tout est classé sous 13 numéros.

* **Barbe**, à Gand (Sainte). — Ce couvent fut fondé en 1420, par Georges Vrancke. En 1454, les sœurs de S^{te}-Barbe adoptèrent la règle de S^{t}-Augustin. Elles furent supprimées en 1783 et momentanément rétablies en 1790. Les archives qui en proviennent, sont relatives aux propriétés que possédait ce couvent; le reste se compose de pièces de procédures, de lettres, d'acquits de paiement, etc., du XVI^{e} au XVIII^{e} siècle; elle forment en tout 9 numéros.

Bavon, à Gand (Saint). — Le monastère de S^{t}-Bavon fut fondé à Gand, par S^{t}-Amand, en 618. Cette abbaye, une des plus importantes et des plus anciennes de la Belgique, suivit plus tard la règle de S^{t}-Benoit. Une grande partie des archives, provenant de cet établissement monastique, est restée à l'évêché de Gand d'aujourd'hui (1). L'église cathédrale se trouve aussi en possession de documents fort anciens de cette abbaye. On y conserve, entre au-

(1) V. plus haut *Évêché de Gand.*

tres, le diplôme de Louis-le-pieux, de 819 (1), des chartes des empereurs Charles-le-Chauve, Otton I, Otton II, Henri I, etc. (2).

Les chartes et autres pièces, qui sont conservées aux archives de la Flandre orientale, forment cependant encore un des plus riches et des plus intéressants depôts. Leur nombre peut s'élever à 2200 environ, pour les X^e^, XI^e^, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Le document le plus important et en même temps le plus ancien de cette collection, est la vie et les miracles des SS. Amand, Landoald et de leurs compagnons, transcrite en 7 colonnes sur une feuille de parchemin, par Nodker ou Notger, évêque de Liége, qui l'adresse à l'abbé de S^t^-Bavon, avec une lettre d'envoi datée du 3 des kalendes de juillet (28 juin) 980. Ce monument précieux est muni d'un sceau-placard original, en cire jaune, représentant ce prélat avec l'inscription : NOTKERUS EP-S. (*V. la planche*). Cette vie a été imprimée par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum,* mais les deux textes diffèrent d'une manière remarquable. Une autre pièce, tout aussi importante, est la lettre qu'Ottelbod, abbé de S^t^-Bavon, écrivit à Otgive, comtesse de Flandre, en 1030 (3).

Près de 700 pièces, appartenant aux premiers siècles, sont classées d'après l'ordre topographique des anciennes propriétés de l'abbaye. Nous parlerons plus bas de l'inventaire qui en a été dressé. Les 1500 autres pièces sont restées sans classement jusqu'ici; elles consistent principalement en titres de rentes, jugements, sentences, rôles de cens, etc. Elles concernent les deux derniers siècles de S^t^-Bavon.

M. le professeur Serrure, notre prédecesseur, à qui on

(1) V. ici Diericx, *Mémoires,* I, préface.
(2) V. ce qu'écrit sur ce document Diericx, *Mémoires,* I, 506.
(3) Imprimé dans Miræus, I, 18-19.

doit le classement de la première partie du chartrier, avait entrepris la publication d'un cartulaire complet de ce monastère. Déjà 288 pièces sont imprimées. Cet intéressant travail va jusqu'à 1253.

Les cartulaires de l'abbaye, dont nous nous occupons, sont au nombre de cinq :

1° Gros volume in-4°, de 210 feuillets, en parchemin, contenant plus de 600 chartes. Il est précédé d'une table. Le corps de volume semble avoir été écrit vers 1370. On y a ensuite intercalé d'autres pièces d'une époque plus rapprochée. On a désigné sur les marges les chartes qui se trouvent dans notre dépôt; elles sont en grand nombre. M. Serrure s'en est servi pour le cartulaire qu'il a commencé de cette abbaye. Ce manuscrit contient en outre une quantité d'annotations curieuses sur le monastère de S^{t}-Bavon; sa reliure en veau blanc frappé, semble appartenir au XV^{e} siècle.

2° Volume, petit folio, sur papier, de 384 pages, écriture de différentes mains des XIV^{e}, XV^{e} et XVI^{e} siècles. Sur les premiers et sur les derniers feuillets, sont transcrits quelques jugements de la cour féodale de S^{t}-Bavon, des listes de bannis, etc., etc. — M. Serrure a aussi eu soin de désigner en marge de ce MS. les chartes que nous conservons en original.

3° Volume, petit folio, sur parchemin, de 98 pages, écriture du XIV^{e} siècle; manquent les premiers et derniers feuillets. Dans quelques endroits, l'encre a tellement pâli que l'écriture est devenue presqu'illisible. Toutes les pièces qu'il renferme se trouvent dans le cartulaire n° 1 ci-dessus.

4° Volume, petit folio, partie en parchemin, partie en papier, de 58 feuillets, portant pour titre : *Dit siin de titele van den copien van den privilegien van de Almoesenie,* écriture des XIV^{e} et XV^{e} siècles. Ce cartulaire renferme les pièces relatives à l'aumônerie de S^{t}-Bavon; il

est précédé d'une table indicative. La plupart des chartes qui y sont transcrites, se trouvent en original dans le chartrier; elles sont des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. Les notes marginales indiquent les pièces conservées aux archives.

5° Petit volume, in-8°, sur papier, de 31 feuillets, écriture du XV^e^ siècle. Les pièces que contient ce cartulaire, vont de 1370 à 1445.

On a conservé plusieurs inventaires des archives de S^t^-Bavon; en voici la description.

1° Petit vol. oblong, sur parchemin, en flamand, latin et français, écriture du XVI^e^ siècle. Les pièces s'y trouvent inventoriées d'après l'ordre topographique des possessions territoriales de l'abbaye.

2° Vol., in-folio, sur papier, de 286 feuillets, en latin. En 1546, Viglius, alors prévôt de la nouvelle cathédrale de S^t^-Bavon, chargea le chanoine Corneille Sfolders de rédiger un inventaire des titres et priviléges de l'ancien monastère. Sfolders adopta un classement entièrement arbitraire. Il arrangea toutes les pièces par cases. Dans la première se trouvaient tous celles qui concernaient le spirituel: bulles, lettres épiscopales, etc. Dans la seconde, étaient placés les priviléges des empereurs, etc. Viennent ensuite les chartes relatives aux possessions de l'abbaye, classées d'après l'ordre topographique. Le chanoine Sfolders a soin de répéter, avant chaque division, qu'il a rédigé son travail à Cologne, où il s'était réfugié pendant les troubles religieux.

3° Inventaire des titres et papiers de l'Évêché de Gand (V. plus haut à cet article). Nous mentionnons ici le travail de l'archiviste Hendrickx, parce que dans la rubrique *Domaniaux,* dont les pièces ont été réservées lors de la restitution des archives à l'évêché, se trouvent presque toutes les chartes dont nous nous occupons.

4° *Inventaire des papiers, provenant de la ci-devant cour*

féodale et judicature de S^{t}-Bavon (V. plus haut à l'article *Cour féodale de S^{t}-Bavon*).

5° L'inventaire le plus intéressant pour nous, est celui d'après lequel M. Serrure a classé, en dernier lieu, les chartes qui nous restent de l'abbaye de S^{t}-Bavon. C'est un volume, partie en flamand, partie en français, partie en latin, de 166 feuillets, portant pour titre : *Inventaire des chartes qui ont appartenu au monastère de S^{t}-Bavon et lesquelles formaient les archives de l'évêché de Gand, jusqu'en* 1794. Ce travail paraît avoir été exécuté sur celui de Sfolders et admet à-peu-près les mêmes divisions. Il est partagé en 23 rubriques ou cases. M. Serrure a indiqué sur les marges toutes les pièces conservées aux archives. Ces indications servent à faire connaître que près d'un sixième des chartes de S^{t}-Bavon n'existe plus en original dans notre dépôt. Cependant plusieurs acquisitions nous ont déjà permis de combler quelques lacunes.

Diericx nous dit, dans ses *Mémoires sur la ville de Gand,* que les archives de S^{t}-Bavon avaient été annexées à celles de la cathédrale et déposées à l'hôtel de l'Évêché (*Cour de S^{t}-Bavon*). On en fit un triage vers le milieu du siècle dernier. On en dressa alors un inventaire, qui est celui que nous venons de signaler. En 1794, lors de l'invasion française, tout fut jeté pêle-mêle dans des paquets et placé dans la rubrique *Rebut,* de l'*Inventaire des papiers de l'Évêché.*

On conserve aussi plusieurs livres de cens et de rentes de ce monastère qui remontent au XIII^{e} siècle. L'un de ces documents est de 1227. Ils sont fort intéressants pour les noms propres, la langue employée à cette époque, l'histoire de l'agriculture, etc. Parmi les archives de cette abbaye, on remarque 3 manuscrits; l'un contenant des pièces relatives à l'érection de l'église de S^{t}-Jean (aujourd'hui S^{t}-Bavon) en cathédrale, l'autre contenant les statuts et règles du chapitre, et le troisième renfermant l'adjudica-

tion originale des travaux exécutés à l'église de S^t^-Jean (S^t^-Bavon), en 1556 (1).

Nous croyons inutile d'ajouter que l'abbaye de S^t^-Bavon fut sécularisée, démolie et remplacée en 1540 par la citadelle qu'éleva Charles-Quint, pour intimider la ville de Gand.

* **Baudeloo.** — Ce monastère d'hommes, de l'ordre de Saint-Benoit, fut fondé, par Baudouin-de-Constantinople, dans la paroisse de Sinay, au pays de Waes, en 1197, au milieu d'un bois, qui prit de là le nom de *Bois de Baudouin* (*Balde-loo* ou *Baude-loo*) (2). En 1235, ces moines adoptèrent la règle de l'ordre de Cîteaux. Leur couvent, ayant été ruiné par les Calvinistes, ils vinrent s'établir définitivement à Gand, en 1602, dans la maison qui leur servait auparavant de refuge et qui forme aujourd'hui les bâtiments de l'Athenée et de la Bibliothèque. Les archives de cette abbaye sont loin d'être complètes; une grande partie en est restée, entre les mains des derniers religieux, surtout les chartes et les titres anciens. L'inventaire contient sous la rubrique *Domaniaux,* 115 numéros, consistant surtout en anciens terriers, baux, comptes, dénombrements de fiefs, lettres d'adhéritence et de déshéritence, constitution de rentes, etc. Sous la rubrique *Rebut,* se trouvent classés 501 numéros, renfermant des lettres missives, anciens acquits de paiement, pièces de procédure, vieux comptes, procès-verbaux d'adjudication de dîmes, notices de recettes, registres de rentes foncières, de recettes et de dépenses, des tenanciers de l'abbaye, etc. La plupart de ces documents sont postérieurs à l'arrivée des moines de Baudeloo dans la ville de Gand. Nous n'avons que peu de chartes de ce couvent; la plus ancienne est de 1264. Mais

(1) V. notre *Notice sur les MSS. des Archives,* n^os^ 26 et 28.
(2) Diericx, *Mémoires,* etc., II, 195.

un beau cartulaire en deux volumes, écrit vers 1543, contribue à faire moins regretter la perte des pièces originales. Il contient près de 350 chartes en flamand et en latin. Ces deux volumes portent les lettres A, n° 2, et C, n° 2, ce qui nous induit à croire qu'il y a sans doute eu un volume marqué B, n° 2. Parmi les registres de dépenses, on rencontre quelques comptes relatifs aux constructions de l'église et du couvent de Baudeloo, telles qu'elles existent aujourd'hui. Un petit terrier de cette abbaye, est de 1260.

Baudeloo avait aussi le patronage des prieurés de Mariencroon et Mariendonck, situés près de la ville de Heusden (Brabant septentrional.) Les chartes relatives à ces deux prieurés sont en assez grande quantité, elles vont de 1294 à 1600. Mais la plupart paraissent dénuées d'intérêt pour notre histoire. Elles sont à-peu-près au nombre de 250. A cette catégorie appartient aussi un obituaire en latin, écrit vers 1460; il provient de Mariendonck (1).

Bertin, à Poperingen (prieuré de Saint-). — Le prieuré de S^t^-Bertin est un des plus anciens établissements monastiques de la Flandre. Cette institution, qui date du VI^e^ siècle, se lie si intimement à l'histoire de la ville de Poperinghe, qu'on ne pourrait l'en séparer. M. Altmeyer s'en est occupé longuement dans ses intéressantes notices sur Poperinghe (2).

Les archives de ce prieuré consistent en chartes nombreuses; elles peuvent être considérées comme étant les titres de la ville même, qui ainsi qu'on le sait, se trouvait soumise à la juridiction de l'abbaye de S^t^-Bertin, à S^t^-Omer.

(1) Parmi ces archives se conserve aussi un calendrier, imprimé en 1479, *in civitate gebenensi*, avec deux gravures antiques d'*Isaac Van Meckem*, qui vécut vers la même époque.

(2) *Messager des Sciences historiques*, 1840, p. 22 et suiv. V. aussi Warnkönig, *Flandrische Staats und Rechtsgeschichte*, II, 2^te^ b., 63.

Peu de collections sont plus précieuses pour l'histoire et la géographie de la Flandre que celle dont nous nous occupons. C'est seulement en 1833 que notre dépôt en a fait l'acquisition. Ces chartes importantes allaient servir à des couvertures de livres; déjà l'on en avait coupé les sceaux et jauni la surface pour les employer chez un relieur de cette ville, lorsque Mr F. B. Van Coppenole, chirurgien et possesseur d'une belle bibliothèque ainsi que Mr Hye-Schoutheer, secrétaire de la ville, instruits du vandalisme qui était sur le point de se commettre, accoururent chez le relieur et s'empressèrent d'acquérir ces documents, menacés d'une destruction prochaine. A la vente des livres de feu M. Hye (janvier 1833), la province acheta toutes les chartes qui s'y trouvaient, au nombre de 146 et comprises sous les numéros 171 et 174 du catalogue de la vente (1), où elles sont assez bien décrites.

Précédemment on avait déjà acquis de Madame veuve De Bast, la pièce la plus remarquable de cette collection; Mr Hye en avait fait don à Mr L. De Bast, alors archiviste de la province. Nous voulons parler de la charte connue sous le nom de *Testament de Félix,* donnée le 24 juillet, 744 (le 8 des kalendes d'août, 3e année du règne de Childéric). Cet acte curieux, par lequel un prêtre nomme Félix, donne à l'abbaye de St-Bertin à St-Omer certains biens situés à Hrochashem (Roxem[?]) est important, parce qu'il y est fait mention du *pagus flandrensis.* Il a été fac-similé soigneusement pour *l'Histoire de la Flandre et de ses institutions politiques,* par M. Warnkönig, traduit par M. Gheldolf.

Quant aux pièces acquises par M. Van Coppenole, elles passèrent presque toutes, lors de la vente de sa bibliothèque, entre les mains de M. Lammens. Ce dernier s'est empressé de les céder aux archives, pour compléter le chartrier du

(1) Pag. 143 à 153 et 157 à 159.

prieuré. Elles sont indiquées dans le catalogue de Van Coppenole, sous les nos 3363 à 3385 (1). Malheureusement les numéros 3366, 3368 et 3380 ont été achétés par des amateurs étrangers. On espère encore pouvoir acquérir ces chartes, ainsi que quelques autres documents de la même espèce que M. Van Coppenole paraît avoir vendus pendant sa vie. M. le comte de Thiennes de Rumbeke, a fait don aux archives de quelques pièces qui se rapportaient également à ce précieux chartrier et dont il était possesseur. La Société centrale des Lettres et de l'Agriculture de Douai, qui s'occupe de tout ce qui intéresse le Nord de la France, a fait prendre copie des pièces les plus anciennes du chartrier de St-Bertin. Nous devons donc espérer de les voir bientôt mises en lumière.

Les analyses de ces chartes, données dans les catalogues de Hye et de Coppenole, faciliteront beaucoup la confection de l'inventaire détaillé qui en sera dressé prochainement.

Toutes ces pièces sont actuellement classées d'après l'ordre topographique des propriétés possédées par le prieuré de Poperinghe. Elles sont au nombre de 180, de 744 à 1622.

* **Blaise,** à Deynze (Saint-). — Les archives de cette abbaye, dont la fondation est assez récente, ne remontent qu'au XVIIIe siècle; elles renferment des papiers relatifs aux possessions du couvent: comptes, pièces de procédure, constitutions et registres de rentes.

* **Carmes,** à Gand. — Les frères Carmes déchaussés vinrent s'établir à Gand vers 1650, à l'endroit où se trouvait autrefois la Cour-aux-lions ou ménagerie de nos anciens princes. Les archives de ce couvent n'intéressent guère l'histoire. Elles appartiennent au XVIIIe siècle et se composent de registres de recettes et de rentes, baux-à-ferme,

(1) Pag. 259 à 363.

obligations, résolutions prises par les religieux. Le tout est classé sous trois numéros.

Carmes, à Termonde. — Ce couvent fut fondé en 1662; les papiers qui en proviennent se réduisent à des registres de recettes et de dépenses et à des quittances du XVIII^e^ siècle.

Carmes, à Bottelare. — Les archives de ce couvent, fondé au village de Bottelare, à 2 lieues de Gand, se réduisent à quelques registres de dépenses, de 1782 à 1796.

Cambron. — Ce monastère situé dans le Hainaut, près d'Ath, suivait l'ordre de Cîteaux; il était un des plus anciens et des plus considérables de la Belgique. On en conserve trois chartes en latin du XII^e^ siècle.

***Deynze,** à Gand (couvent de). — Ce couvent de femmes, fondé dans la ville de Deynze, adopta la règle de S^t^-Augustin en 1427. Il fut consumé par les flammes en 1469, et les religieuses se réfugièrent à Gand, où elles s'établirent définitivement, en 1501, près de l'église de S^t^-Martin-à-Akkergem. Cette institution fut supprimée en 1783 par Joseph II, et rétablie en 1790.

Les titres inventoriés sous les rubriques *Domaniaux* et *Rebut,* consistent en terriers, constitutions et transferts de rentes, actes de donation, d'achat et de vente, sentences, baux-à-ferme, vieilles pièces de procédures, etc., du XV^e^ au XVII^e^ siècle. Le tout est classé sous 11 numéros. Les chartes du couvent de Deynze sont au nombre de 14.

Nous oublions de dire que ce fut d'abord un béguinage, fondé par Guy de Dampierre, comte de Flandre, et qui devint couvent de l'ordre de S^t^-François au XVI^e^ siècle (1). Quelques chartes sont de cette première époque.

Dominicains, à Gand. — Le P. Bernard De Jonghe a consacré une longue notice au couvent des Dominicains de Gand, dans son *Belgium Dominicanum,* p. 26 et suiv. Il

(1) Sanderus, *Fl. illust.*, III, 47.

y cite des chartes fort intéressantes pour l'histoire locale de Gand; elles provenaient des archives de cette institution, qu'on peut regarder comme la plus ancienne de la Belgique; car elle fut fondée pendant la vie même de S^t^-Dominique. Ces archives devaient être extrêmement précieuses. Malheureusement, lors de la saisie des papiers des Dominicains, en l'an V, on ne trouva plus que des documents insignifiants, consistant en registres de recettes et de dépenses, baux-à-ferme, pièces de procédures, constitution de rentes, actes de donations, de vente et d'achat; le tout appartient aux XVII^e^ et XVI^e^ siècles et se trouve classé sous 13 numéros. —

* **Doorseele**, à Gand. — Cette abbaye de femmes fut fondée vers 1200, dans une dépendance de la paroisse d'Evergem, appelée *Thornsele* ou *Doorseele*. Elle suivait la règle de Cîteaux. Vers la fin du XVI^e^ siècle, ces religieuses vinrent s'établir dans la ville de Gand. On supprima le couvent de *Doorseele* en 1794. Les chartes provenant de cette institution, sont au nombre de 145, ainsi réparties par siècles :

1219 - 1300 : 48;
1301 - 1400 : 34;
1401 - 1500 : 23;
1501 - 1600 : 40.

Le reste des archives forme 3 numéros et se compose de baux-à-ferme de biens situés à Watervliet, Ertvelde, Cluyze, Oost-Eecloo, Zelzaete, Wachtebeke, Wynckel; contrats emphythéotiques, actes de vente et d'achat.

* **Eename.** — Eename, comme on le sait, est un des endroits de la Flandre qui est le plus anciennement connu. Des historiens en ont même fait la capitale du *Brachantum* ou *Pagus Brachantensis*. Cet endroit fut ravagé par les Normands, vers 880.

L'abbaye de Bénédictins qui existait dans ce village, remonte à l'an 1063. Les archives de ce monastère étaient fort volumineuses. A la suppression, les moines en emportèrent les pièces les plus importantes. Le recouvrement de ces documents serait d'une haute importance pour l'histoire. On assure qu'une partie considérable des archives d'Eename se trouve en Allemagne où les religieux se réfugièrent et où ils possédaient de grandes propriétés (1). Il est question d'envoyer un commissaire spécial à la recherche de ces archives. Les diplômes publiés par Miræus, *Opera diplomatica*, prouvent l'intérêt qu'offriraient les anciens documents de ce couvent.

Ce que nous possédons d'Eename, est classé sous trois numéros et a fort peu d'importance. Ce sont quelques registres de recettes et de dépenses, de rentes seigneuriales et foncières, de baux-à-ferme.

* **Escornaix** (Schoorisse). — Ce village situé à 7 lieues de Gand, avait un hôpital, fondé pour les personnes infirmes, en 1402. On y attacha d'abord des religieux de l'ordre de Cîteaux, au nombre de 4, qu'on éleva ensuite jusqu'à 7. Les archives qui en proviennent sont de peu d'importance; elles sont classées sous 4 numéros et consistent en constitutions de rentes, livres terriers, comptes, actes d'emphythéose et d'acquisitions, registres de rentes foncières et seigneuriales, le tout appartenant aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

* **Galilée,** à Gand. — C'était un couvent de chanoinesses de l'ordre de S^t^-Augustin. Il fut fondé à Gand, en 1433, par Jean Eggart. Il fut incendié en 1515 et enfin supprimé par Joseph II, en 1783.

Les archives qui en proviennent sont peu intéressantes :

(1) Nous savons que des pièces des premiers siècles de cette abbaye se trouvent aussi en Belgique. Bientôt peut-être seront-elles publiées.

quelques titres sont du XV^e^ siècle; le reste consiste en actes de vente et d'achat, obligations, sentences, baux-à-ferme, registres de comptes du XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, formant en tout 8 numéros.

* **Georges**, à Gand (Saint-). — Les sœurs de S^t^-Georges étaient des religieuses attachées à l'hôpital de ce nom. L'empereur Maximilien fonda leur couvent au commencement du XIII^e^ siècle. Elles suivaient la règle de S^t^-Benoit et se trouvaient sous la direction de la grande confrérie des Arbalétriers de S^t^-Georges, dont nous avons parlé plus haut. Elles furent supprimées en 1796. Les archives de ces religieuses sont peu considérables; elles consistent en registres de dépenses et comptes.

* **Groenen-Briele**, à Gand. — Simon de Mirabelle, époux d'Isabelle, sœur naturelle de Louis de Male, comte de Flandre, fonda au XIV^e^ siècle, un monastère de religieuses de l'ordre de S^t^-Augustin, appartenant à la congrégation de S^t^-Victor. Mais ce ne fut qu'en 1368, qu'elles s'établirent à l'endroit appelé *Groenen-briele,* et que leur abbaye prit le nom de *Sainte-Marguerite du Groenen-briele.* Les anciens titres de cette institution ne sont pas aux archives. Lors de la saisie des papiers du *Groenen-briele,* en l'an IV, on ne trouva que ce qui suit : registres de recettes, anciens comptes, dénombrements de fiefs, pièces de procédures, baux-à-ferme, de 1400 à 1700. Le tout est classé sous neuf numéros.

Hebberechts-hospitael. — Cet hôpital connu aujourd'hui sous le nom de N. D. de *Schreyboom,* fut fondé par Jean Hebberecht, à la fin du XIV^e^ siècle. De prime abord il fut destiné aux malades, aux pauvres et aux pélerins. Plus tard, il fut placé sous la direction des abbés de S^t^-Pierre qui eurent le droit de disposer des prébendes. Les archives de cet établissement de bienfaisance, consacré aujourd'hui aux vieilles femmes, consistent seulement en une trentaine

de chartes, des XIV^e^, XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Des documens relatifs à cette institution, se trouvent aussi parmi les archives de l'abbaye de S^t^-Pierre.

Hyeronimites. — On ignore la date précise de la fondation de la congrégation des Frères de S^t^-Jerôme. On sait seulement qu'elle existait à Gand, au XV^e^ siècle (1). On n'en conserve aux archives que des chartes des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles; elles sont au nombre de trente.

Jean dans l'huile (hôpital de Saint-). — Cet hôpital est une des plus anciennes institutions de bienfaisance de la ville de Gand. Il était surtout destiné aux fous et aux furieux. Voilà pourquoi il portait aussi le nom flamand de *S^t^-Jan-ten-Dullen.* Nous en possédons neuf chartes, la plus ancienne est de 1138. On conserve aussi le sceau original en cuivre de cet hospice; il semble dater du XIII^e^ siècle.

Maegdendale, à Audenarde. — Ce prieuré de femmes, établi d'abord dans le village de Flobecque, ne fut transféré à Audenarde qu'en 1233. Les archives de ce couvent sont classées sous 10 numéros; elles n'offrent point d'intérêt et ne sont pas antérieures au XVI^e^ siècle. Elles consistent en rentes foncières, baux-à-ferme, registres de rentes et de dépenses, pièces de procédures.

Melle. — Louis Van der Hole fonda en 1431, à Melle, à 2 lieues de Gand, un couvent de moines de l'ordre de S^t^-Augustin, qui fut appelé *'t Clooster der canoniken regulier tonser vrauwen ter hole.* Ce couvent fut supprimé en 1795. Les archives qui en proviennent, consistent en 9 registres de recettes et de comptes, quelques vieux titres de rentes et un obituaire du XV^e^ siècle, contenant aussi la règle de S^t^-Victor.

(1) V. Dierick, *Memoires,* II, 321.

Nieuwenbossche ou **Nonnenbossche.** — Le couvent de ce nom fut fondé primitivement dans le pays de Waes dans un bois appelé *Oudenbosch,* vers 1215. Les religieuses de cette maison suivaient la règle de Cîteaux. Elles se réfugièrent à Gand, pendant les troubles du XVI^e^ siècle et s'établirent à l'endroit qui porte encore aujourd'hui le nom de *Nieuwenbossche,* et par corruption de *Nonnenbossche.* Les archives qui en proviennent consistent en baux-à-ferme, constitutions de rentes et prêts, terriers, registres-manuels de biens, rentes seigneuriales et dîmes; cartes figuratives, comptes relatifs à l'extraction des tourbes, etc. Le tout est classé sous 54 numéros et appartient aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. —

Ninove. — L'abbaye des chanoines réguliers de Ninove fut fondée en 1137, sous le patronage de SS. Cyprien et Corneille. Elle fut pendant le moyen-âge, une des plus florissantes de la Belgique. Un de ses moines, appelé Baudouin, écrivit une chronique, qui paraîtra dans le 2^e^ vol. du *Corpus Chronicorum Flandriæ,* publié par le chanoine De Smet, et dont le MS. appartient à la bibliothèque de M. F. Vergauwen, à Gand.

Les chartes provenant de ce couvent sont au nombre de 682, ainsi reparties par siècles :

De 1115 à 1199 : 83;
1200 1299 : 193;
1300 1500 : 206;
1501 1699 : 200.

C'est après S^t^-Bavon et S^t^-Pierre, le plus précieux chartrier que possèdent les archives. Ce sont presque tous originaux, pourvus de leurs sceaux et qui se distinguent par leur belle conservation. Parmi ces pièces, se trouvent celles éditées par Miræus, de 1138 à 1150.

La charte de 1115, comme on le pense, est antérieure de plus de 20 ans à la fondation de l'abbaye. C'est une do-

nation faite par Baudouin, comte de Flandre, à l'abbaye de St-Amand d'Elnon (diocèse de Tournai) d'un alleu situé dans la paroisse d'Herlinchove (1). Parmi les chartes remarquables de Ninove, nous signalerons une pièce par laquelle St-Bernard, abbé de Clairvaux, décide une contestation, survenue entre l'abbé de ce monastère et celui de Jette, près de Bruxelles. Le sceau du célèbre prélat est appendu à ce document, qui semble avoir été donné vers 1150 (V. la planche). Une autre pièce est non moins curieuse, c'est une charte d'indulgences, accordées à l'abbaye, par quelques évêques d'Italie; elle est remarquable par un encadrement peint à la détrempe. Ce monument, qui est de 1332, est fort intéressant pour l'art. Les chartes antérieures au XIVe siècle, seront imprimées par les soins de M. De Smet à la suite de la chronique de Baudouin, de Ninove, dont nous avons parlé plus haut.

Outre toutes ces pièces, qui sont provisoirement classées par ordre chronologique, mais sans inventaire, nous possédons deux *nécrologes* ou *obituaires*. L'un (V. n° 54 de *la notice sur les MSS.*) est précédé du martyrologe d'Usuard. L'écriture du fond de ce MS. est du XIIe siècle. L'autre est une copie du XVIIe siècle; c'est une copie du premier (V. *n°* 69 *de la même notice*), mais avec des changements notables. — Ces deux manuscrits sont fort curieux.

Nous possédons aussi un cartulaire de cette abbaye: c'est un petit vol. in-4°, sur parchemin. de 120 feuillets, écrit vers 1380 : avec majuscules et en-têtes de chaque pièce écrites en lettres rouges, il est précédé d'une table.

Ce cartulaire écrit par Jean Blasere, contient 65 chartes, de 1177 à 1377, en latin, flamand et français. Il concerne

(1) C'est maintenant une dépendance de la commune d'Oultre, près de Ninove.

spécialement les biens de l'abbaye. Les originaux de la plupart de ces pièces font partie de notre dépôt.

Nous avons aussi une chronique, écrite en 1652 et 1653, intitulée *Chronotaxis in qua diriguntur,* etc., qui provient du couvent de Ninove (*V. n° 8 de la notice sur les MSS.*).

En 1838, les archives provinciales ont encore fait l'acquisition de 13 gros registres, contenant les comptes des recettes et dépenses de l'abbaye, de 1428 à 1482 (1). Ces documents renferment une foule de renseignements curieux sur les biens, l'administration, l'état ancien de l'abbaye de Ninove. Ces comptes sont divisés par rubriques et tenus avec une minutieuse exactitude. Quelques registres, contenant des baux, des sentences et autres actes concernant le couvent, de 1448 à 1577, ont été acquis par la même occasion.

En fait d'archives plus récentes, le dépôt ne possède de Ninove que trois liasses de papiers contenant des enquêtes, des sentences, des avis et autres pièces, etc., concernant des procès mus au sujet des possessions territoriales de l'abbaye, de 1642 à 1652, 1680 à 1698, de 1731 à 1733.

Nous ferons remarquer que l'ancien cartulaire de Ninove (de la fin du XIII^e^ siècle) est déposé aux archives de l'archevêché de Malines.

Oost-Eecloo. — Cette abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fut fondée vers le milieu du XII^e^ siècle, dans le village d'Oost-Eecloo. Mais ce monastère ayant été détruit en 1585, on en éleva un autre dans la ville de Gand même, où les Calvinistes avaient forcé ces religieuses à se réfugier. Il fut supprimé en 1794; toutes les chartes et documents historiques de ce couvent, antérieures au XVI^e^ siècle, ont été classées chronologiquement et sont au nombre de 163 :

(1) Manquent les années 1437 à 1447, 1460 à 1462, 1466, 1470, 1478 à 1480.

De 1289 à 1299 : 8;
1300 1399 : 62;
1400 1499 : 43;
1500 1599 : 50.

Le reste des archives d'Oost-Eecloo est de peu d'intérêt et consiste en baux-à-ferme et pièces de procédure, formant en tout 3 numéros.

* **Pénitentes**, à Gand. — Les religieuses du couvent des Pénitentes de l'ordre de S^t^-François, portaient aussi le nom de *Sœurs de N. D. aux Épines* et de *Sœurs-grises*. Leur monastère qui se trouvait aux environs d'Eecloo, ayant été détruit par les Calvinistes, elles vinrent s'établir définitivement à Gand, vers 1627. Elles furent supprimées par Joseph II, en 1783. Les archives qu'on en conserve, se réduisent à fort peu de chose et consistent en acte de donation, pièces de procédures, registres d'arpentage, acquits, etc., du XV^e^ au XVIII^e^ siècle; le tout est classé sous 26 numéros.

Pharaïlde, à Gand (Chapitre de Sainte-). Le chapitre de Sainte-Pharaïlde, était une des plus anciennes fondations religieuses de la ville de Gand. Au moyen-âge, les comtes de Flandre confiaient la direction des écoles à ces chanoines. On fait remonter l'origine de l'église de S^te^-Pharaïlde à l'année 912. Les Calvinistes détruisirent cet édifice et en vendirent le terrain. *Diericx* (1) s'étend longuement sur cette fondation, qui fut, après bien des débats, transférée définitivement à l'église de S^t^-Nicolas, au commencement du XVII^e^ siècle.

Les archives qui proviennent de S^te^-Pharaïlde sont importantes et assez volumineuses; elles proviennent de deux différentes sources; les unes appartenaient au dépôt, les autres ont été successivement acquises en diverses parties.

(1) *Mémoires*, II, 451, 527, etc.

En 1833, on acheta des héritiers de M. Hye-Schoutheer, une collection de 60 chartes, dont la plus ancienne est de 1073 (1). Depuis il a été cédé aux archives par M. De Laval, un grand nombre de liasses.

Ces archives sont classées sous 42 numéros, et se composent: de comptes, vieux baux, pièces de procédures, lettres, obligations remboursées, terriers, livres manuels, collations de prébendes. Ces documents appartiennent aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Quelques-uns concernent les seigneuries de *Blaisant* et *Overbrouck,* qui dépendaient de S^te^-Pharaïlde. D'autres offrent de curieuses particularités historiques, et entre autres des renseignements relatifs à la translation du chapitre et aux contestations élevées à ce sujet.

Le chartrier de ce chapitre est fort intéressant pour l'histoire; il renferme environ 350 pièces, de 1073 à 1762; 62 appartiennent aux trois premiers siècles. Il en a été fait un classemment chronologique.

* **Pierre,** à Gand (Saint-). —L'abbaye de S^t^-Pierre, fondée à Gand, au mont Blandin, sur les débris, prétend-on, d'un temple payen, est une des plus anciennes institutions monastiques de la Belgique. C'est à Saint-Amand, apôtre de la Flandre, qu'on en doit l'établissement, au commencement du VII^e^ siècle. Supprimée par Charles-Martel, rétablie par Charlemagne, elle devint enfin un monastère de l'ordre de Saint-Benoit sous Arnoud-le-Vieux, comte de Flandre. Saint-Amand fut le premier abbé du monastère. Au IX^e^ siècle, *Einhard* ou *Eginard,* secrétaire de Charlemagne, en devint aussi abbé. Diericx donne sur l'abbaye de S^t^-Pierre, des renseignements fort détaillés (2). Les ar-

(1) Celle-ci fut insérée tout au long dans le catalogue de la bibliothèque de M. Hye. Les autres y furent assez bien analysées sous le n° 172 (p. 153-157.)

(2) *Mémoires,* I et II.

chives qui en proviennent sont très-considérables. Elles forment un des dépôts les plus riches en documents anciens de la province. Occupons-nous d'abord du chartrier.

Les chartes et diplômes, de 829 à 1400, s'élèvent au nombre de 850 environ, ainsi répartis par siècles :

De 829 à 899 : 2;
900 999 : 33;
1000 1099 : 59;
1100 1199 : 140;
1200 1299 : 302;
1300 1399 : 320 environ .

A ces pièces qui sont presque toutes originales, sont jointes parfois des copies et des traductions contemporaines ou postérieures.

La pièce la plus ancienne, comme on le voit, est de 829; par cet acte, *Einhard* ou *Eginard*, ami et secrétaire de Charlemagne, et chapelain de Louis-le-Débonnaire, concède en usufruit à Norbert des biens, donnés par lui à l'abbaye de S^t^-Pierre. Diericx l'a publié, mais inexactement, dans son *Appendice aux Mémoires sur la ville de Gand.* Depuis, cette charte a été fidèlement fac-similée et reproduite dans Warnkönig, *Flandrische Staats und Rechtsgeschichte,* t. I.

La 2^e^ pièce en rang d'ancienneté, est une concession à bail perpétuel sous la redevance d'une rente, de certaines possessions données par le même *Eginhard* ou *Einard* (1). Après les deux documents que nous venons de citer, nous devons signaler une charte d'Arnoud-le-Vieux, par laquelle ce comte de Flandre restitue en 939, à l'abbaye de S^t^-Pierre quelques biens, dont on l'avait dépouillée (2). Ce qui rend ce document surtout précieux, c'est le sceau dont il est re-

(1) Diericx, ibid., I, XVI.

(2) Publié par Miræus, I, 39; — Kluit, *Hist. crit.*, IV, 18; — De Bast, 1^er^ Supplément au *Recueil d'Antiquités romaines*, p. 184.

vêtu; il est en cire blanche jaunâtre et peut être regardé comme un des plus anciens qui existe en Belgique. C'est le premier sceau connu d'un grand feudataire de la couronne de France; sous ce rapport, il est surtout remarquable. Le comte Arnoud y est représenté assis. *Vredius* (1) a reproduit ce sceau; il a figuré ce prince tenant un bouclier, tandis que ce bouclier n'est autre chose qu'un pan de sa chlamyde ou manteau, qui passe au-dessus de l'épaule droite (V. la planche). Parmi les chartes de S'-Pierre, se trouvent plusieurs actes de servitude et d'affranchissement des X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles. Diericx en a publié quelques-uns. Tous ces précieux documents sont classés d'après l'ordre chronologique, dans des feuilles de papier, portant la date de chaque pièce sur le dos. Les pièces postérieures au XV^e^ siècle, sont en si grand nombre, que jusqu'ici elles sont restées sans classement. Un des derniers abbés de S^t^-Pierre, appelé Gudwald Seiger, s'était spécialement occupé de l'arrangement des archives de son monastère. C'est à lui qu'on doit les nombreuses copies authentiques de la plupart des pièces curieuses pour l'histoire.

Outre ces documents, nous possédons onze cartulaires de différentes époques.

1° *Cartularium quondam ex archivis monasterii S. Petri, scriptum circà* 1450, 2 vol. in-4°, sur papier, écriture soignée. — Le 1^er^ vol. contient 138 feuillets et 153 différents documents; le 2^e^ renferme 251 feuillets et 182 pièces, embrassant l'époque de 1036 à 1449. Ces deux volumes semblent n'en avoir formé qu'un seul, car la pagination en chiffres romains, se continue jusqu'à la fin du cartulaire. Aussi la table des documents transcrits se trouve-t-elle en tête du 1^er^ volume; voici comment elle est divisée: 1° *litteræ papales;* 2° *litteræ regum et comitum;* 3° *litteræ episcopo-*

(1) *Sigilla*, p. 2.

rum; 4° *in castellania Gandensi;* 5° *Brugensi;* 6° *Curtracensi;* 7° *Oost-borch et Vsendike;* 8° *Aldenardensi;* 9° *quatuor officia;* 10° *Thamisia;* 11° *Wasia;* 12° *Alostensi;* 13° *Hollaing;* 14° *Douchy;* 15° *Noyelle;* 16° *in diocesi Morinensi;* 17° *Harnes;* 18° *in Anglia.* Ces pièces sont en latin, français et flamand. Plusieurs sont imprimées dans *Miræus, Diericx, Warnkönig, Kluit,* etc.

2° *Formulier van commissien, presentatien, collatien,* etc., *door Jan Maeyghem, abt van S. Pieters,* 1412.

Vol. oblong, vélin, de 80 feuillets, écriture du commencement du XV^e^ siècle; malgré son titre de formulaire, c'est cependant un cartulaire véritable. — La plupart des pièces qui s'y trouvent transcrites, sont en flamand et de l'année 1412. Au premier feuillet, on lit une charte de 1274. La plupart de ces pièces, comme l'indique le titre, sont des commissions données aux fonctionnaires de l'abbaye.

3° *Cartularium spectans ad eleemosinariam Sancti Petri, scriptum de mandato Ludovici Van der Meersch,* 1476.

Petit fol°, sur papier, de 91 feuillets, écritures de différentes mains, du XV^e^ siècle. Ce cartulaire contient 128 pièces, en latin, flamand et français, de 1118 à 1484. Elles concernent surtout l'aumônerie de S^t^-Pierre. Diericx en a fait souvent usage dans ses écrits. — Du feuillet 76 à 89, se trouve un inventaire détaillé des priviléges accordés par les comtes de Flandre à cette abbaye.

4° *Copia parvi libri privilegiorum monasterii S. Petri, autenticata anno* 1661, petit fol°, sur papier, de 176 feuillets. Cette copie d'un cartulaire plus ancien, appartenant au monastère de S^t^-Pierre, fut authentiquée et certifiée véritable par *Hauweel*, secrétaire de l'abbaye, en 1661. Ce cartulaire est précédé d'une table, mentionnant 96 pièces en latin, français et flamand, embrassant l'époque de 800 à 1465. Elle est divisée comme la table du cartulaire N° 1,

dont beaucoup de documents se trouvent transcrits dans celui-ci. Diericx, qui en a publié quelques pièces dans son *Charterboekje*, a placé çà et là, des annotations sur les marges.

5° *Cartularium autenticum cum litteris originalibus, maximè concernentibus monasterii quondam S. Petri exemptiones à teloneis.* — Petit fol°, de 34 feuillets, vélin, écriture soignée, du XV^e^ siècle. Les premiers et derniers feuillets sont du XVI^e^ siècle. Ce cartulaire qui concerne spécialement les exemptions de tonlieues de l'abbaye, contient 36 pièces en latin, français et flamand, de 977 à 1515. Ce volume est précédé d'une table.

6° *Privilegia S. Petri.* — In-4°, sur papier, de 410 feuillets, écriture en partie du XVI^e^ siècle. Le reste est d'une main plus récente.

Ce volume contient un grand nombre de sentences, lettres, ordonnances, appartenant au XV^e^ et XVI^e^ siècles. La première pièce est de 1396. L'en-tête de ce cartulaire est conçu ainsi : *hic incipit sextus liber privilegiorum monasterii Sancti Petri, juxta Gandavum.* — Ce titre fait supposer qu'il y avait encore cinq autres tomes, de la même espèce, comme en effet le prouve l'inventaire n° 1, dont il est question plus bas.

7° *Abbatiæ S. Petri cartularium.* — In-fol° petit, de 153 feuillets, vélin jusqu'au fol° 27, contenant trois différents cartulaires.

I. *De Anglia*, jusqu'au fol° 27, écriture du commencement du XIII^e^ siècle. Il contient 19 chartes, données à l'abbaye de S^t^-Pierre, par les rois d'Angleterre pour les biens qu'elle possédait dans ce dernier royaume. L'en-tête est ainsi conçu : *Incipiunt privilegia de Regno Angliæ.* Sur les marges des feuillets, on remarque l'indication d'une pagination plus nombreuse, ce qui fait supposer que ce petit volume est un fragment d'un cartulaire consi-

dérable. Ce qui confirme cette supposition, c'est que la table du volume primitif, mentionnant 185 chartes, est en tête du MS. La pièce la plus ancienne, est du roi Edgard, de 964. Ces documents ont été copiés pour la commission des Records de Londres. Du fol° 7 à 9 et de 21 à 27, se trouvent une vingtaine de pièces en latin, français et flamand, des XIV^e^ et XV^e^ siècles.

II. *Litteræ facientes pro pitantia S. Petri*, allant du fol. 28 à 71, écriture de la fin du XIV^e^ siècle. Il contient 60 pièces en latin et en flamand, de 1257 à 1374, concernant la *pitance* de l'abbaye de S^t^-Pierre; plusieurs sont intéressantes pour les Poldres.

III. *Abbatiæ S. Petri privilegia et chartæ*, 962-1543, allant du fol° 72 à 153, écritures différentes et du XVI^e^ siècle. Ce sont, pour la plupart, des copies authentiques, prises isolément et reliées ensuite ensemble. Ces pièces concernent spécialement les impôts, le meilleur cathel, etc. Parmi ces actes, se trouve un diplôme de Wichman, comte de Gand, de 962.

8° *Decimæ monasterii S. Petri* — In-4°, vélin, de 190 feuillets, belle écriture du XVI^e^ siècle. Les premiers feuillets contiennent des mémoires en latin, français et flamand, concernant les dîmes de l'abbaye à *Watervliet*, les *Quatre-Métiers*, etc.

Le cartulaire, proprement dit, commence au folio 139, et contient une trentaine de pièces, relatives aux dîmes susmentionées, des XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Ce volume a été acheté à la vente de la bibliothèque de Lammens, en 1839.

9° *Cartularium abbatiæ S. Petri juxtà Gandavum.* — In-4°, sur vélin, de 183 feuillets, écriture du commencement du XV^e^ siècle et de différentes mains.

Ce manuscrit contient un grand nombre de lettres et de chartes des abbés de S^t^-Pierre, en français, latin et fla-

mand du XIV^e^ siècle; ce sont des octrois, des commissions, des ordonnances, etc. Il renferme, en outre, des notes de toutes espèces, relatives aux censes, rentes, possessions de l'abbaye à Tamise, Harnes, Camphin, Douchy, Boucle-S^t^-Denis, Dickele, Letterhautem, Saffelare, etc.; — des comptes de la sellerie, brasserie, bouteillerie du monastère de S^t^-Pierre.

10° *Redditus cellerariæ.* — In-4°, petit, de 124 feuillets, sur vélin, écriture du XIII^e^ siècle. Malgré ce titre, ce volume renferme 69 chartes et lettres, en latin et français, de 1200 à 1280, concernant les cens et revenus de l'abbaye. Des listes de censitaires de cette époque et des annotations y relatives, remplissent le reste du manuscrit, qui est fort curieux pour la topographie ancienne de la Flandre.

11° *De decimis, terris, privilegiis abbatiæ S. Petri.* — In-folio, petit, sur papier, de 140 feuillets, écriture de différentes mains et du XV^e^ siècle. Ce cartulaire contient la copie d'une cinquantaine de pièces, des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Ces copies ont probablement servi dans un procès, car la plupart sont authentiquées et certifiées véritables par un notaire public.

Dans ce manuscrit est aussi inséré un inventaire détaillé des priviléges, octroyés par les comtes de Flandre à l'abbaye, des lettres épiscopales, etc., avec la relation des marques qui se trouvent sur les originaux. Ces signes peuvent servir à reconnaître quelles sont les pièces qui sont égarées ou détruites.

Cet inventaire est suivi de quelques extraits d'anciens priviléges de l'abbaye.

Outre ces divers cartulaires, il est encore une quantité de copies de chartes anciennes, qu'on découvre dans des terriers, livres de cens et autres documents. Quelques-uns de ces livres de rentes appartiennent aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

Un de ces MSS., qui renferme des listes de censitaires du commencement du XIII^e^ siècle, contient la loi communale d'Audenarde, accordée à cette ville par Philippe, comte de Flandre, vers 1180, et commençant ainsi : *Hæc est lex et consuetudo.* On y trouve aussi un réglement, en flamand, pour la halle aux laines et aux draps de Gand. V. *Diericx, Lois gantoises,* II, 349.

On conserve aussi un inventaire complet de tous les biens, possédés par l'abbaye de S^t^-Pierre à la fin du XIII^e^ siècle. Ce beau volume, sur vélin, de 281 feuillets, a été écrit en 1280.

Nous ferons remarquer que le dépôt possède une bonne partie des originaux transcrits dans ces onze cartulaires.

On a conservé quelques inventaires anciens de l'abbaye de S^t^-Pierre. Outre celui qui se trouve dans le cartulaire n° 11, il y a encore les suivants :

1° *Repertorium sive tabula privilegiorum abbatiæ S. Petri.* — In-folio, sur papier, de 113 feuillets, écriture du XVI^e^ siècle. Cet index, rédigé d'après l'ordre topographique des propriétés de l'abbaye, correspond à un cartulaire en 6 volumes, intitulé : *Libri privilegiorum,* dont le sixième volume est seul conservé aux archives (1).

2° *Inventaire alphabétique des papiers et documents qui regardent la seigneurie de Harnes.* — In-4°, sur papier, écriture moderne; il renferme la mention d'actes de 1163 à 1750.

3° *Generalen Index van alle pampieren,* etc., *dieder syn in den yzeren coffer,* etc., *ende van alle het gonne datter staet in de previlegie boucken ende sentencie boucken.* In-folio, sur papier, de 235 feuillets, écriture du XVIII^e^ siècle. Ce volumineux index est, en quelque sorte, l'inventaire complet des archives de l'abbaye. Les

(1) Cartulaire, n° 7.

descriptions y sont fort sommaires. On y a suivi l'ordre du classement, adopté au XVIII^e^ siècle, dans l'abbaye. A la fin du volume se trouve le catalogue de livres de la bibliothèque particulière de l'abbé.

4° Volume in-folio, sur papier. C'est la copie contemporaine du numéro précédent.

5° *Aenwyzer der rechten van den prelaet van S. Pieters.* — In-folio, sur papier, de 173 feuillets. Cet index, écrit en 1672, est un répertoire général, contenant une analyse d'anciens comptes, jugements, sentences, décisions, d'octrois, etc., relatifs à l'abbaye de S^t^-Pierre; des sommaires se trouvent sur les marges.

6° *Inventaire et varia.* — In-folio, gros volume, sur papier, de 627 pages, d'écritures différentes du XVI^e^ siècle. Ce curieux volume contient différents inventaires des chartes et priviléges de l'abbaye. Celui qui va de la page 367 à 412, est le plus intéressant, parce qu'il est fait sous forme d'index historique, depuis les temps les plus anciens. Il commence par une chronique de S^t^-Pierre, fort curieuse, et finissant à l'année 772. Cette chronique remplit les 39 premières pages. De la page 219 à 224, est la copie de 6 chartes, de 988 à 1289. Ce registre contient, en outre, une foule d'autres pièces, des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Les archives, proprement dites, de l'abbaye de S^t^-Pierre sont les plus volumineuses que nous ayons; elles ont été classées en partie, par l'archiviste Hendrickx, sous cinq rubriques : les rubriques *domaniaux, ordre judiciaire* et *rebut* forment 264 numéros, contenant 1666 liasses. Ces documents consistent en terriers, livres de cens, de fiefs, de comptes et recettes, contrats de toutes espèces, états de biens et inventaires pour les seigneuries d'Overmeersch, Baerle, S^t^-Denis, Seeverghem, Zwynaerde, etc.; rôles et registres de rentes seigneuriales et de dîmes, pièces de procédures, acquits, reliefs de fiefs, correspondance. Toutes ces pièces,

ayant été enregistrées sur l'inventaire, telles qu'elles se présentaient à l'archiviste, celui-ci n'a pu observer dans le classement aucun ordre alphabétique, chronologique ou topographique. Il y a en outre des registres d'adhéritence et de déshéritence, de constitutions de rentes, d'actes judiciaires, formant une collection assez complète de 1525 à 1796. Lors de la suppression, les moines de S^t^-Pierre avaient voulu faire passer une partie de leurs archives en Hollande et de là à Hambourg. Mais les coffres, qui les contenaient, furent saisis par l'administration française et ces documents déposés à la Préfecture. Diericx donne, au reste, sur les archives de l'abbaye dont nous nous occupons, des détails assez longs (1).

Plusieurs MSS., analysés dans notre notice sur les MSS. des archives de la Flandre orientale, faisaient également partie des archives de S^t^-Pierre.

Une quantité de pièces détachées : mémoires, correspondances, notices, etc., concernant l'histoire de la Flandre ecclésiastique et civile, des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, ont été placées dans des cartons, sous la rubrique *Varia*.

Si nous nous sommes étendus avec tant de prolixité sur les archives de l'abbaye de S^t^-Pierre, c'est que ces documents sont une des sources les plus précieuses qu'on puisse consulter pour l'histoire et les antiquités de la Flandre.

* **Riches-Claires.** — Ce monastère de femmes fut fondé dans la paroisse de Gentbrugge, à peu de distance de l'Escaut, vers 1234. Leur couvent, ayant été détruit par les Calvinistes, pour mieux assurer la défense de la ville, dont il offusquait de ce côté la vue sur la campagne, ces religieuses se réfugièrent à Gand, vers 1580, et y adoptèrent la règle de S^t^-François, mitigée par dispense

(1) *Mémoires*, I. XIV à XVI.

du pape Urbain VIII. Elles portèrent dès lors le nom d'Urbanistes (1).

Les archives des Riches-Claires sont assez volumineuses et se composent de constitutions de rentes, contrats d'emphythéose, actes d'achat et de vente, de donation, pièces de procédures, registres de dépenses et recettes. Elles sont classées sous 43 numéros. Les chartes, provenant de ce couvent, sont au nombre de 300 environ, ainsi réparties par siècles :

De 1283-1300 : 28 pièces.
1301-1400 : 60 »
1401-1500 : 36 »
1501-1750 : 175 environ.

Parmi ces archives se trouve un fort gros volume, reliure antique, in-folio, écrit en 1508. C'est un inventaire détaillé de toutes les possessions de l'abbaye, dressé par un prêtre nommé *Jean Ysebaert*. On trouve dans ce MS. des choses fort curieuses, entre autres le catalogue des bulles et priviléges accordés à l'abbaye, le catalogue des livres de la bibliothèque, une petite chronique du couvent, etc.

* **Rooseubergà Waesmunster** (Abbaye de.) — Cette abbaye de femmes fut fondée au pays de Waes, dans la paroisse de Waesmunster, en 1226; elle suivait l'ordre de St-Augustin.

Les archives qui en proviennent n'ont point d'intérêt pour l'histoire; aucune pièce ne remonte au-delà du XVII^e^ siècle. Elles se composent des mêmes documents administratifs que celles des Riches-Claires et sont classées, registres et liasses, sous 14 numéros.

* **Ryke-Gasthuys.** — Cette abbaye, à laquelle on donne une forte haute antiquité, adopta, en 1424, l'ordre

(1) Ibid., II, 466-470.

de S[t]-Augustin. On conserve peu de renseignements sur son existence antérieure.

Les archives, qui sont conservées de cet établissement, devenu aujourd'hui une maison de charité, se réduisent à des comptes, baux à ferme, rentes, pièces de procédures, etc., des XVI[e] au XVIII[e] siècles. Le tout est classé sous 29 numéros.

Soetendale. — Ce monastère, de l'ordre de S[t]-Augustin, fut fondé en 1215, par Beatrice de Pola et Jean, son fils, entre le village de Maldegem et la ville de Middelbourg en Flandre. Des chartes, par lesquelles Ferrand de Portugal et Jeanne, sa femme, dotent cette abbaye, sont imprimées dans *Miræus*, t. III, sous les années 1228 et 1234. En 1578, cette abbaye fut pillée par les Calvinistes, et après la mort du dernier abbé Georges Wittebroot, en 1584, le collége des Jésuites de Bruges obtint les biens de Soetendale.

Cette maison avait des archives fort intéressantes. Nous en possédons plusieurs chartes ; la plus ancienne est de 1215 : c'est celle de la fondation de *Soetendale*.

Swyvicke. — Cette abbaye fut fondée dans le pays de Waes, par Mathilde, dame de Termonde, en 1223. Ces religieuses suivaient l'ordre de Cîteaux. Lors des troubles du XVI[e] siècle, elles se réfugièrent à Termonde même. On a classé sous 17 numéros les archives de ce couvent ; elles sont dénuées d'intérêt et se composent de registres de fiefs, baux-à-ferme, rentes foncières, recettes et dépenses, etc.

Terhaghen. — Ces religieuses, de l'ordre de Cîteaux, s'établirent, vers 1220, dans les paroisses de Zuitdorp et Beoosterblyde, aux environs d'Axel. C'est seulement après les troubles religieux qu'elles arrivèrent à Gand, où elles se fixèrent définitivement en 1585. Cette abbaye fut supprimée en 1794. Les documents, qui nous en sont restés.

sont classés sous 10 numéros et consistent en registres de recettes et dépenses, liasses de baux-à-ferme, pièces de procédures : le tout appartient aux XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Nous en possédons un petit nombre de chartes.

Thérésiennes, à Gand — Ce couvent fut fondé en 1612, supprimé par Joseph II et rétabli un instant en 1790. Un petit coffre contient les documents de cette institution; on remarque : 1° un livre des actes capitulaires des Carmélites de Gand, en 1660; 2° le livre des élections des Thérésiennes.

* **Thérésiennes**, à Termonde. — Ces religieuses s'établirent à Termonde au commencement du XVII^e^ siècle. Les archives qui en proviennent se composent de contrats de rentes, au nombre de 50 environ.

Tronchiennes (Abbaye de). — Le couvent de Tronchiennes, en flamand *Drongen*, en latin *Trunchinium*, est tout aussi antique que les monastères de S^t^-Bavon et de S^t^-Pierre à Gand. Il fut fondé au village de ce nom, en 633.

Malheureusement, les archives anciennes de cette importante abbaye n'existent plus; au moins on n'en connaît point le dépôt. C'est là une perte sensible pour l'histoire de la Flandre.

Les archives qui en proviennent appartiennent aux XV^e^-XVIII^e^ siècles; elles se trouvent classées sous 24 numéros et consistent en états et dénombrements de biens, comptes, baux-à-ferme, terriers et registres d'arpentage, pièces de procédure, registres de rentes seigneuriales et foncières, de recettes et de dépenses.

Aux archives de Tronchiennes appartiennent aussi 2 volumes, petit in-4°, sur vélin, intitulés : *Privilegia ordinis Praemonstratensis;* ce sont les statuts, réglements, priviléges, etc., de l'ordre des Prémontrés. L'écriture du

premier volume, qui a 38 feuillets, appartient au XIV^e^ siècle; celle du second, qui a 41 feuillets, paraît plus ancienne. Cette espèce de cartulaire n'a pas d'intérêt spécial pour Tronchiennes. Tout ce qui s'y trouve a dû être déjà imprimé plusieurs fois. Une table des matières précède chaque volume.

A la mortuaire du sieur de Brauwere, dernier greffier de l'abbaye de Tronchiennes, une grande quantité de papiers qui en provenaient, furent acquis par un épicier de cette ville. Ils se composaient de vieilles pièces de procédures, de registres de dîmes, de rentes et autres redevances, etc. Après un examen attentif de ces documents, nous en avons acquis pour le dépôt les parties les plus importantes, à savoir une cinquantaine de registres d'adhéritence et de déshéritence, de constitutions de rentes, etc., et près de 200 chartes et copies de chartes, appartenant aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. Ces dernières sont les seuls documents anciens qui soient connus de l'abbaye de Tronchiennes. Nous faisons remarquer, en passant, que l'église de ce monastère, ayant été incendiée en 1727, ainsi qu'une partie du couvent même, il périt beaucoup d'archives qui devinrent la proie des flammes.

* **Urbanistes.** — Quelques religieuses de la règle de S^te^-Claire, de la réforme du pape Urbain VIII, vinrent d'Ypres à Gand en 1646, et s'y établirent définitivement en 1659, au Quai-au-Bois. Leur couvent fut supprimé en 1783 et rétabli en 1790. Les archives des Urbanistes sont classées sous 3 numéros et contiennent des registres de dépenses et de recettes et des titres de propriété.

* **Waerschoot** (Prieuré de). — Simon Uutenhove fonda, en 1449, dans la paroisse de Waerschoot, à trois lieues de Gand, un prieuré d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, dont le droit de patronage fut dévolu à l'abbé de Baudeloo, en 1587. Ce couvent fut transféré à Gand, vers 1660 : dans les

derniers temps, le chef de cet établissement monastique prenait le titre de *prieur-prélat.*

Les chartes des deux premiers siècles du prieuré de Waerschoot, sont à-peu-près au nombre de 100 et ont peu d'intérêt; elles regardent les propriétés du couvent.

Le reste des archives, qui forment 14 numéros, se compose de constitutions de rentes, lettres d'achat de terres, terriers et registres manuels, actes de donations, baux-à-ferme du XV^e^ au XVIII^e^ siècle (1).

Outre toutes ces pièces, appartenant à la rubrique *Archives anciennes* et qui ont reçu un classement provisoire ou définitif, il existe encore au dépôt une collection d'autographes de nos princes, d'artistes, d'hommes célèbres, de prélats, etc., des papiers détachés intéressants pour l'histoire et une collection de sceaux originaux.

DEUXIÈME PARTIE.

ARCHIVES MODERNES.

Nous comprenons sous ce nom, tous les titres, documents, registres, papiers et imprimés, qui sont relatifs aux différentes administrations qui se sont succédées, de 1795 à 1840, dans le département de l'Escaut d'abord, et ensuite dans la province de la Flandre orientale, telle qu'elle est constituée aujourd'hui. Ces archives appartiennent à trois périodes distinctes: 1° Domination française, de 1795 à 1814; 2° Gouvernement des Pays-Bas, 1814 à 1830;

(1) Dans la confection de cette notice, nous nous sommes basés, pour les descriptions générales, sur les inventaires, quand ils existaient, n'ayant pu, comme on le pense, bien examiner en détail toutes les volumineuses collections qui font partie du dépôt.

3° Gouvernement belge, de 1830 jusqu'à l'époque actuelle. Cependant, pour le classement de tous les papiers et documents qui intéressent le demi-siècle environ, qui vient de s'écouler, nous n'avons cru devoir adopter que deux grandes divisions : 1° Domination française, 2° gouvernement des Pays-Bas et Belge; la raison en est que le mode administratif, les circonscriptions administratives sont, à peu de choses près, restées les mêmes depuis 1814 jusqu'à présent, pour la province de la Flandre orientale.

I. — Domination française.

Le département de l'Escaut était un des plus grands et des plus riches de la République française. Il se composait de la province de la Flandre orientale actuelle et de la partie de la Zélande, connue sous le nom de *Flandre hollandaise*. Le gouvernement de ce département fut successivement confié à une administration centrale, à des préfets et à un intendant (1), de 1795 à 1815. Les archives appartenant à cette catégorie, sont très-volumineuses et se composent de registres et de liasses.

Registres. — 1° Les procès-verbaux et arrêtés de l'administration centrale, des préfets, du conseil de préfecture, des bureaux et de l'Intendant, forment une vaste collection, commençant au 2 frimaire an IV et finissant au 2 octobre 1815. — 2° Correspondance des autorités constituées, civiles et militaires et des différentes administrations, avec l'administration du département et *vice-versâ ;* — rapports, projets, décisions, etc., 135 registres. — 3° registres de tirage au sort de la conscription française, de l'an VII à 1814, 28 registres.

(1) Quoique, à vrai dire, l'Intendant n'appartienne plus proprement à l'époque française ; car son administration forme la période de transition entre le gouvernement français et celui des Pays-Bas.

Liasses. — *Administration française.* Sous ce titre nous avons classé et inventorié une grande masse de papiers, restée jusqu'ici sans aucun classement. Ces papiers concernent : le domaine; — les établissements religieux et de bienfaisance; — culte; — barrières; — comptabilité départementale et communale; — contributions; — travaux publics; — cadastre; — poldres; — emprunts forcés; — état-civil; — garde nationale; — instruction publique; — prisons; — octrois; — dette publique; — police; — pensions; — personnel administratif; — corvées et service militaires; — service sanitaire; — ordre judiciaire, etc. Cette collection forme près de 400 grands paquets, contenant plus de 10,000 dossiers, dont les pièces sont classées chronologiquement dans chaque paquet respectif, d'après un inventaire analytique des matières. Pour faciliter les recherches, nous avons placé une table alphabétique en tête de l'inventaire. Toutes ces pièces vont de 1792 à 1815.

Les papiers de l'administration française, qui restent à trier, sont moins importants; on espère en achever bientôt le classement.

Conscription francaise. — Les pièces concernant cette matière consistent en correspondance, tableaux, listes alphabétiques, pièces justificatives et certificats, etc. Ils forment 31 paquets, de l'an IX à 1814.

Bureau des domaines et de liquidation. Les pièces concernant cette partie, forment 9401 dossiers, classés chronologiquement, dans 48 paquets, d'après les indicateurs qui en existent, de l'an VIII à 1813.

II. Gouvernement des pays-bas et belge.

Pour le classement des pièces concernant cette période, nous avons suivi la répartition administrative admise au gouvernement provincial, où il existe trois divisions, dans chacune desquelles se traitent des affaires différentes.

1re Division. — Les papiers appartenant à cette division, concernent l'agriculture; — fous et aliénés; — bureaux de bienfaisance; — cultes; — service sanitaire et épizooties; — fêtes, spectacles et réjouissances publiques; — mendicité; — pensions; — prisons; — postes; — vaccine, etc. Ces pièces sont classées chronologiquement, de 1815 à 1839 et forment une collection importante. Il a été dressé pour ces archives, un inventaire analytique, précédé d'une table alphabétique des matières.

2e Division. — Ici se trouve la partie de la comptabilité communale qui embrasse l'époque de 1815 à 1837. (V. ci-après, p. 202.) En outre, les papiers de cette division concernent la comptabilité des fabriques d'église, l'instruction publique, l'organisation judiciaire, contributions, cadastre, etc.; les poids et mesures, les mercuriales, les archives, etc.

3e Division. *Milice nationale.* — Tout ce qui concerne cette partie du service public, est trié et classé dans des paquets, d'après l'ordre chronologique et d'après un inventaire, de 1815 à 1839. Les registres de tirage au sort, à partir de 1815, font aussi partie de cette collection.

Garde civique. — Les archives qui y sont relatives, forment 28 paquets, dont les pièces sont classées chronologiquement, d'après un inventaire, de 1830 à 1839.

Travaux publics. — Sous cette rubrique, sont rangés tous les documents relatifs aux barrières, canaux, rivières, routes, chemins de fer, plantations, wateringues, poldres, autorisations de bâtir, expropriations, tourbières, etc. Ils forment un grand nombre de paquets, de 1815 à 1839. Les pièces y sont classées d'après un inventaire analytique.

Cabinet. — Les registres des arrêtés des gouverneurs, des états-députés, du comité de conservation et de la députation permanente de la Flandre orientale, commencent au 5 octobre 1815 et sont jusqu'à la fin de 1840, au nom-

bre de 69. Les minutes des procès-verbaux des états-députés sont reliés et forment une collection, de 1816 à 1830.

Il est une partie des archives modernes pour laquelle nous n'avons pu admettre la division en deux périodes, adoptée pour les autres. Nous voulons parler 1° de la comptabilité communale, dont le mode et l'organisation sont encore les mêmes; — 2° des tables décennales; — 3° des procès-verbaux de vente des domaines nationaux.

Comptabilité communale. — Les comptes des maires et percepteurs des communes, des receveurs municipaux, les budgets municipaux et communaux, avec les pièces à l'appui, les comptes communaux, les comptes et budgets des bureaux de bienfaisance, avec les pièces à l'appui, sont classés chronologiquement, de l'an IX à 1837. Ils forment une collection volumineuse, rangée d'après un inventaire.

Tables décennales. — Ces tables, dressées sur les registres de l'état civil, d'une manière alphabétique, commencent à 1803, pour les dix années antérieures. Elles forment trois décades complètes, jusqu'à 1833; mais pour la première décade, ce travail s'est fait avec tant de négligence qu'il n'en existe que des fragments. La collection forme 83 registres.

Vente des domaines nationaux. — Tous les documents essentiels, concernant la vente des domaines nationaux, ont été réunis, rangés chronologiquement et reliés en 168 volumes. Ils contiennent les procès-verbaux de vente, ceux d'estimation et les déclarations de commands. Ils commencent au 30 thermidor, an IV, et finissent au 13 novembre 1821. Il en existe un inventaire, mais que le

classement actuel rend inutile. Nous avons sur ces précieux documents dix volumes de tables alphabétiques et chronologiques.

PLANS ET CARTES FIGURATIVES.

Les cartes et plans conservés aux archives, sont à-peu-près au nombre de 500. Ils se trouvent pour la plus grande partie dans des coffres en bois. Il en existe une description sommaire. Les cartes appartiennent aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque du bureau des archives se compose de MSS. et d'imprimés.

Les MSS. qui, pour la plus grande partie, concernent l'histoire, sont au nombre de 110. Ils sont analysés et inventoriés; nous avons publié une notice sur les 63 premiers, dans le *Messager des Sciences,* année 1837.

Les imprimés se composent surtout de livres intéressants pour la diplomatique et la paléographie. Parmi ces derniers, nous signalerons, *Miræus, Mieris, Kluit, Schœpflin, Georgisch, Rymer, Mabillon,* DE RE DIPLOMATICA, *Hergott, comte Joseph De Saint-Genois, Nyhoff, Böhmer, Bondam,* les placarts de Flandre et de Brabant, *Baluzius,* MISCELLANEA, *Roquefort, Dom de Vaine,* etc. Les principales chroniques de Flandre et d'autres ouvrages, servant aux travaux de l'archiviste, font partie de la collection. A la bibliothèque appartient aussi, le fonds du Mémorial administratif, des circulaires et affiches, et en général des pièces que l'administration provinciale fait imprimer. Mais il y manque encore une grande quantité de brochures et d'opuscules, utiles à l'administration, qui furent publiées dans le temps sur la culture du lin, sur les épizooties, etc., et dont il serait souhaitable de voir compléter la collection.

ADDITION.

Laethem et Lilare. — Ces deux endroits formaient une seule seigneurie à laquelle ressortissaient les paroisses d'Aygem, Heldergem, Woubrechtegem, Sint-Antelinkx, Haltert, Kerkxken et Aspelare. Les archives qui en proviennent, furent déposées à Gand en 1833. Elles sont classées sous 4 numéros et consistent en actes d'adhéritence et de déshéritence, rentes, etc., de 1614 à 1786.

Schellebelle et Wanzele. — Ces deux paroisses formaient une seigneurie dont les archives furent transportées à Gand, en même temps que les précédentes. Elles consistent en états de biens, de 1750 à 1793, actes d'adhéritence et de déshéritence, autorisations, échanges, etc. — Le tout est classé et inventorié sous 10 numéros.

J. De Saint-Genois.

Recherches

SUR L'HOTEL-DE-VILLE DE BRUXELLES,

L'ÉPOQUE DE SA CONSTRUCTION

ET LA DESTINATION DE CHACUNE DE SES PARTIES (1).

C'est une vérité incontestable qu'il suffit à l'observateur d'examiner les monuments civils d'un pays, pour deviner le caractère ou les goûts de ses habitants. Ainsi la France, toujours belliqueuse, montre avec orgueil les citadelles qui l'enceignent d'un triple réseau, l'hôtel où ses vieux guerriers terminent tranquillement la vie qu'ils ont jouée dans cent combats, la colonne d'airain que surmonte la statue du plus grand des capitaines; ainsi l'Angleterre étale aux yeux de l'étranger ses ports couverts de vaisseaux, ses docks encombrés des richesses des deux mondes; l'Allemagne ses universités, refuges de la véritable science, et l'Italie ses palais, tous peuplés des chefs-d'œuvre de ses grands artistes. Quant à la Belgique, elle peut être fière de ses magnifiques hôtels-de-ville, ces vieux asiles des libertés populaires et de l'esprit communal.

(1) Une notice sur le même sujet et par le même auteur, a été insérée dans l'*Émancipation* des 10, 15 et 24 septembre 1840; mais M. Wanters y a fait des additions si considérables que son travail peut être regardé comme entièrement refondu. C'est pourquoi nous l'avons accueilli dans notre recueil, consacré ordinairement à des articles inédits.

Note de la Rédaction.

Sans se laisser influencer par l'esprit de localité, on ne peut méconnaître la supériorité de l'hôtel-de-ville de Bruxelles sur ses rivaux. Quelle que soit la beauté des maisons communales de Louvain, d'Audenaerde, de Gand, d'Ypres, de Bruges, d'Anvers, quelle que soit la perfection de l'ornementation des unes, l'aspect grandiose des autres, elles ne produiront jamais, je le pense, la même impression que la tour inimitable, comme l'appelle M. de Caumont, bon juge en cette matière, de Jean Van Ruysbroeck, élançant vers le ciel son aiguille de pierre et recevant un nouvel éclat des maisons des Métiers qui l'avoisinent et de cette place, vénérable témoin de tant de révolutions, de tant d'émeutes, de tant de tournois et de fêtes somptueuses.

Pourquoi faut-il que cette merveille architecturale n'ait jamais eu d'historien? N'est-on pas en droit d'accuser d'insouciance nos pères, pour ne nous avoir appris que très-imparfaitement l'époque de sa construction et le nom des architectes qui y ont travaillé? Beaucoup de contes, il est vrai, ont été débités à ce sujet par nos chroniqueurs. Selon les uns, on aurait employé vingt ans à acheter et à démolir les maisons qui couvraient l'emplacement de la Grande-Place et de l'hôtel-de-ville, tandis qu'au XIV^e^ siècle, ce marché avait bien certainement à-peu-près la même forme qu'aujourd'hui; d'autres ont prétendu que l'édifice devait occuper tout le côté sud de la place et consister en deux bâtiments semblables, ornés chacun d'une tour surmontée des statues de S^t^-Michel ou de S^te^-Gudule; presque tous assurent, et cette tradition remonte au XVII^e^ siècle, puisque le poète Regnard en parle dans la relation de ses voyages, que l'architecte Jean De Ruysbroeck se pendit de désespoir pour n'avoir pas placé la tour au milieu de la façade; on assure enfin que pour soutenir les fondements, on enfonça des pilotis sur des peaux de bœuf; ce qui n'est pas impossible, car le sol de la place, comme tout le bas

de la ville, est assez marécageux, et sans cette précaution il aurait été dangereux d'amonceler une pareille masse de pierres; puis on ajoute, et on se trompe, que cet endroit était jadis un marais ou étang. Mais il y avait là plusieurs maisons de particuliers et un édifice public, la Halle aux Draps.

D'abord, du côté de la petite rue qu'on appelle aujourd'hui rue de l'Etoile, on trouvait les héritages dits l'Escarpolette (*de Scupstoel*) et la Cave des Prêtres (*'s Papenkelre*), tous deux nommés ainsi dès le milieu du XIII^e^ siècle (1). Le premier fut acquis en deux fois par la ville, d'abord au XIV^e^ siècle, puis d'Engelbert Van den Broucke au XV^e^, et la cave qui s'y trouvait, conserva jusqu'au XVIII^e^ siècle, le nom de cave sous l'Escarpolette (2). La Cave des Prêtres devait probablement son nom à l'usage auquel elle servait, les ecclésiastiques étant avant la révolution française exempts d'accises, et ayant d'ordinaire une cave commune où on mettait leur vin et leur bierre. Lorsqu'elle fut démolie pour la construction du palais communal, elle légua aussi son nom à une cave (3). Près d'elle était le Château rouge (*Rodenborch*) (4), et près de celui-ci, des biens appelés le Marais (*de Moer*), la Couronne du pays (*de Landscrone*) et le Verger (*de Bogaert*) (5). Ces derniers étaient situés dans une petite rue latérale du marché, celle qu'on appelle aujourd'hui la rue de la Tête d'or; ils ne furent acquis par la ville ou définitivement employés par elle que vers la fin du XV^e^ siècle Quant aux terrains lou-

(1) *Juxta domum quæ vulgariter dicitur de Scupstoel.* Acte de 1257. — *Domistadium juxta forum, dictum Papenkelre.* Id. de 1258. — *Domum cum cellario dictam Papenkelre cum duas partes domistadii super qua situata est.* Id. de 1265.

(2) *Ketder beneden den Scupstoel.*

(3) *'s Papenkeldere onder der stadhuyse*, acte de 1448.

(4) *Domo suo Rodenborch juxta* (*Papenkelre*) *posita*, acte de 1263.

(5) Acte de 1428.

geant la rue de l'Amigo, c'est là, qu'après avoir bien douté, nous plaçons la Halle aux Draps de Bruxelles.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de chercher à prouver l'antique splendeur de la draperie à Bruxelles, au temps où les foulons peuplaient par milliers la rue d'Anderlecht et ses aboutissants, où les tisserands habitaient presque seuls l'immense paroisse de la Chapelle, où les draps fabriqués par leurs mains laborieuses étaient recherchés, dans tous les parties de l'Europe occidentale. Combien de fois, ces artisans, fiers de leur nombre, n'ont-ils pas cherché à s'emparer de l'autorité dans la commune? Que de fois n'ont-ils pas lutté pour acquérir des prérogatives et lutté encore, mais sans succès pour les conserver? Si la terre pouvait s'ouvrir et livrer passage aux restes de ceux d'entr'eux que jadis elle engloutit vivants! quels récits ne nous feraient-ils pas de ces temps merveilleux, de ces combats si variés et sans cesse renaissants, et quel serait leur étonnement, en voyant disparues et oubliées, les institutions dont ils croyaient l'existence éternelle?

La draperie était à Bruxelles plus florissante que jamais, sous le règne du duc Jean III, lorsqu'on résolut de bâtir une nouvelle Halle, car la ville en avait déjà une, située, paraît-il, près la rue d'Anderlecht, et en outre le souverain avait aussi la sienne, derrière la Halle au pain ou Maison du roi. L'édifice, appelé quelquefois dans les actes, *la Halle* ou *la Maison du Commerce* (1), fut commencé en 1353, et la première pierre fut posée au mois d'avril, mais nous ignorons quant il fut achevé, et quel en était le style d'architecture. Seulement nous savons que ce bâtiment, détruit par le bombardement de 1695, avait une grande porte au milieu du rez-de-chaussée et deux rangs de fenêtres, entre lesquelles étaient de doubles niches.

(1) *Domus Mercaturæ seu Pannorum, dicta de Halle.* Acte de 1404.

Dans la partie supérieure était la Halle proprement dite, c'est-à-dire la galerie où on exposait en vente les draps; chaque fabricant drapier avait là son échoppe ou stalle où il vendait les pièces qu'il avait fabriquées, soit aux habitants ou étrangers, soit aux *lakensnyders* ou coupeurs de drap, qui revendaient les étoffes en détail. Les draps étrangers et la laine y étaient aussi vendus par le ministère de facteurs jurés. Dans une chambre particulière dite la Chambre du serment (*de gulde Camere*), les chefs du serment de la draperie, c'est-à-dire les deux doyens, les juges appelés les huit et le clerc ou greffier, décidaient les contestations qui s'élevaient au sujet des marchandises ou des ventes.

Dans l'origine, tout le bâtiment était sans doute suffisant, mais à mesure que l'industrie drapière marcha vers sa décadence, la Halle fut abandonnée par elle et destinée à d'autres usages. Sous le règne de Philippe-le-Bon, le rez-de-chaussée était partagé en plusieurs parties, appelées la maison aux chariots, la maison de menuiscrie, celle aux quatre galeries, et celle au fer (1). Le nom de la première indique assez quelle était sa destination: on y conservait les chariots nécessaires à la ville en cas de guerre; dans un inventaire de l'artillerie communale, il est dit qu'on y conservait un grand pierrier sur un chariot; sur quatre autres chariots quatre pierriers et cinq nouveaux pierriers, et sur des charettes cinq pierriers avec long canon, quatre courts pierriers et encore un autre de même, en tout 20 pièces. Dans la seconde, où on préparait sans doute les boiseries et les sculptures en bois

(1) Un acte de l'an 1463 parle des portes de l'Hôtel-de-Ville; *ende achter van den wagenhuyse, den timmerhuyse, den vierpanhuyse ende van den yserhuyse.* Une autre pièce, à-peu-près du même temps, parle de *'t Waghenhuys onder der stadt halle* et de *'t Timmerhuys, onder de stadt halle.*

des édifices communaux, il y avait entre autres trois chambres à nous connues: la petite chambre aux canons, la grande chambre aux canons et le cabinet; dans la première (*groote Buscamer*), on voyait huit grands canons et un canon de métal; dans la seconde (*cleyne Buscamer*), étaient les affûts des pierriers de la maison des chariots, et dans le cabinet (*'t cleyn Camerken*), un grand affût sans canon, deux pierriers fermés par derrière, un pierrier de métal, un pierrier sur une brouette avec trois affûts, un canon de plomb avec trois *loopen* (1) sur une brouette, encore un pierrier fermé par derrière et six nouveaux *loopen* que les receveurs de la ville venaient de faire confectionner. Dans la maison au fer, on forgeait sans doute les métaux, et dans un bâtiment voisin de la maison aux chariots, on conservait les liqueurs destinés aux fêtes données par le magistrat, comme semble l'indiquer le nom de Bouteillerie de la ville (*stad Bottelrie*).

Des conduits amenaient des eaux de source à la maison aux chariots, à la maison de menuiserie, à une fontaine située à la porte de la maison aux quatre galeries (2) et à la bouteillerie.

Au XVI^e^ siècle, d'empiétements en empiétements, on ne laissa à la draperie, languissante au dernier point, que peu de locaux. Elle ne conserva qu'un bureau : le comptoir aux draps, où on venait acquitter les taxes sur la vente des étoffes; on installa de ce côté le collége des chefs-tuteurs; et plus tard le premier étage fut occupé par le conseil de guerre, et le fut aussi, après l'an 1659, par le collége des médecins.

Comme la rue de l'Amigo était obstruée, du côté de l'hô-

(1) *Loop* signifie un canon, dans le sens de canon d'un fusil.

(2) *Binnen der porten van der Hallen aen de doer van de Vierpanhuse.* Acte de 1451.

tel-de-ville, par des barraques en bois où les bouchers étrangers à la ville venaient vendre de la viande trois fois par semaine, le magistrat les fit abattre en 1670, ordonna d'ouvrir de nouveau les fenêtres du conseil de guerre qui avaient été murées, fit placer au-dessus de la porte de derrière de la maison communale un grand balcon saillant avec balustrade et poser à chacun des côtés de cette porte une fontaine jaillissante. On avait le projet de loger dans les doubles niches, entre les fenêtres, les statues des ducs de Brabant, depuis Wenceslas jusqu'au duc régnant, Charles II, roi d'Espagne, mais ce travail fut différé et bientôt oublié.

Pendant plusieurs siècles, les magistrats de la résidence favorite des ducs de Brabant n'eurent pas de lieu de réunion digne de la richesse de la cité. Il est vrai que l'administration était alors singulièrement simple et que sept échevins, deux receveurs, aidés par quelques clercs, et concentrant entre leurs mains le pouvoir administratif, le pouvoir judiciaire, la direction des finances et des opérations militaires, la surveillance de la voierie, n'avait pas besoin d'un très-vaste local. Au XIV^e^ siècle, ils se réunissaient d'ordinaire à la maison dite l'Etoile, située sur le Grand Marché; leurs archives étaient en partie à S^te^-Gudule, en partie à S^t^-Nicolas, où l'on conservait aussi le sceau et où étaient les cloches communales. Pendant le règne de la duchesse Jeanne, lorsque la ville était devenue une puissance, d'autant plus grande que l'influence de la ville de Louvain déclinait de jour en jour, que le port d'Anvers n'était encore que l'ombre de ce qu'il devait être depuis; lorsque la présence de la cour entretenait dans son sein de nombreuses fabriques de draps, de tapis, des teintureries, des ateliers d'armes, d'orfévreries, etc., on commença l'œuvre projetée sans doute depuis long-temps. Toutefois, il n'est pas présumable qu'on ait voulu construire immédia-

ment tous les bâtiments gothiques que nous voyons aujourd'hui, car l'administration de la ville ne se compliqua que sous les règnes de Jean IV, de Philippe-le-Bon et de Charles-Quint.

La partie la plus ancienne de l'édifice est l'aile orientale qui s'étend de la rue de l'Etoile à la tour, et qui consiste en deux bâtiments formant ensemble un angle droit. Elevées à une époque de troubles et de révolutions, dans un temps où l'émeute grondait à chaque instant dans nos rues, où une querelle entre deux familles se terminait souvent par des luttes à main armée, ces constructions ressemblent plutôt à un fort destiné à protéger les chefs de la commune qu'au sanctuaire de la justice. L'extérieur est entièrement en pierres de taille, l'intérieur en briques. Aux angles s'élèvent de sveltes tourelles garnies de balustrades, et le rebord du toit est défendu par une ceinture de créneaux. La façade sur la place offre au rez-de-chaussé, une galerie ouverte au-dessus de laquelle est une terrasse, jadis appelée la Grande Brétèque (*de Groote Puye*) et servant de lieu de promulgation des lois; plus haut deux rangées de dix fenêtres, celles du premier étage quadrilatérales, celles du second ogivales, enfin un immense toit, couvert en ardoises, et percé de 37 lucarnes. Du côté de la rue de l'Etoile, le rez-de-chaussée présente plusieurs ouvertures, de grandeurs différentes, garnies de grilles, ensuite deux rangées de fenêtres, au-dessus desquelles s'élève un fronton à grands créneaux et orné d'arcades simulées. Partout les murs sont garnis d'arceaux, de niches, de trèfles et de tous ces ornements dont les architectes du moyen-âge parsemaient avec tant d'art leurs ouvrages.

Cette aile fut commencée en l'an 1401. C'est du moins l'opinion générale. La meilleure preuve qu'on en pourrait donner sont ces vers de Henri d'Oppebais, poète du XV^e^ siècle :

Deux ans après (après 1399) je le scai bien
Fut comenchié la maison belle
Sur le grand marchiet à Brussele,
Qui est le plus bel édifice
Qu'oncques veysse et le plus riche. (1)

Quelques auteurs, entre autres Gramaye, disent 1402, mais comme, selon l'ancienne coutume du diocèse de Cambrai, on commençait jadis l'année à Pâques, on peut supposer qu'on aura mis la main à l'œuvre dans les premiers mois de 1402, correspondant aux derniers de 1401. Quant à son achèvement, on ne peut guères le rejeter après l'année 1407 ou 1410. Un récit officiel, écrit en l'an 1421, l'appelle *un édifice très-grand et formidable.*

La galerie du rez-de-chaussée donne accès à des chambres qu'occupaient pendant la nuit des veilleurs qui, à certaines heures, parcouraient les rues, des flambeaux à la main, en criant: Veillez à vos feu et lumière (*Wacht u licht en vuer*). Elles ont longtemps été négligées avant qu'on y plaça l'Etat civil, puis la Permanence, prison où on dépose les tapageurs nocturnes et corps-de-garde occupé par un peloton de pompiers. Au milieu de cette galerie s'élève un perron construit en 1770, et orné de deux lions en pierre, soutenant des écussons sur lesquels on lit les initiales S. P. Q. B. Jadis ce perron était placé à l'intérieur de la galerie et deux piliers manquaient pour que l'accès en fut plus facile.

En montant le perron, on laissait à gauche une chapelle, où chaque jour un religieux disait la messe à huit heures du matin, et où toute la magistrature ainsi que les employés devaient se rendre au son d'une cloche placée sur la Brétèque, sous peine, m'a-t-on dit, d'un escalin d'amende. Au mois de décembre 1448, le pape Nicolas V

(1) Bulletins de l'Académie, année 1837, p. 259.)

accorda au magistrat des immunités qui ne se donnaient d'ordinaire qu'aux corps religieux. En cas d'interdit, il lui fut permis, malgré la sentence d'excommunication lancée sur la ville, d'y faire célébrer le service divin, en présence de tous les clercs et valets, mais à huis-clos et sans sonnerie. Le 13 mai 1451, Henri Borseke fut chargé d'entretenir la chapelle et depuis, sauf pendant la domination des Calvinistes, on y a dit la messe jusqu'en l'année 1794.

A côté de la chapelle était la grande salle ou la salle du conseil, aujourd'hui connue sous la dénomination de salle gothique ou du trône. Elle était anciennement éclairée de trois côtés, maintenant elle ne reçoit le jour que du côté de la rue de l'Étoile. Les fenêtres qui donnaient sur la place, avaient cependant le plus grand intérêt historique. Là, en 1407, le duc Antoine essaya vainement de décider le peuple à lui accorder le service que lui refusaient les échevins; là en 1424, parut Jean IV, lorsqu'il provoqua une réaction contre l'esprit démocratique qui dominait en ville depuis quatre années; là aussi, soixante ans plus tard, vint l'archiduc Maximilien pour solliciter du peuple même des secours contre les Gantois qui, au nombre de seize mille hommes, venaient braver son pouvoir jusqu'aux portes de la cité.

Cette salle a vu les souverains du pays depuis le commencement du XV^e^ siècle, ou en leur absence, les gouverneurs-généraux des Pays-Bas, venir jurer de maintenir les priviléges de la ville et recevoir, à leur tour, les serments de fidélité des magistrats et des doyens des métiers; elle a reçu la visite de Philippe-le-Bon, de Charles-le-Téméraire, de Charles V, de ses sœurs, de Philippe II, d'Albert et d'Isabelle; presque tous les princes enfin de la maison de Bourgogne-Autriche y ont honoré de leur présence des fêtes données en leur honneur par l'administration. Là se sont réunis les états-généraux des dix-sept provinces, entre au-

tres en 1577, lors de la signature du traité connu sous le nom d'Union de Bruxelles; là se sont souvent rassemblés les états du Brabant, là encore se sont prises la plupart des résolutions importantes concernant la direction des affaires de la capitale.

Dans cette salle aussi se retiraient les échevins pour prendre une décision sur les affaires civiles ou criminelles, et là enfin ou à la Vierschare, dont nous allons donner la description, se rendait le prononcé des jugements, toutes portes ouvertes et en présence de l'accusateur et de l'accusé.

Cette salle s'appelait le collége ou la salle de conseil des seigneurs, c'est-à-dire des magistrats (1). Il s'y trouvait des armoires où on renfermait avec soin les livres de priviléges, de statuts, d'opinions, de résolutions, tous ceux enfin qui pouvaient contenir des notions nécessaires aux bourgmestres et échevins, soit dans leurs fonctions de juges, soit dans celles d'administrateurs. Il était sévèrement défendu aux secrétaires et greffiers d'y laisser prendre, sans autorisation, des copies ou des extraits, sous peine d'une amende de 25 florins du Rhin. Nul procureur ou avocat ne pouvait, à moins d'être appelé, se présenter dans cette salle, sous peine de 12 florins du Rhin d'amende et pour la seconde fois de 24 florins. Disons ici que sous le règne de Philippe-le-Bon, plusieurs beaux ouvrages furent composés ou copiés pour l'administration communale. Le précieux recueil du pensionnaire Pierre Van der Heyden ou A. Thymo, fut donné par son auteur et attaché, dit-on, au mur au moyen de chaînes, parce qu'il contient tous les anciens priviléges; les chartres furent transcrites avec soin dans de beaux cartulaires en parchemin, parfaitement reliés; et des copies du poème de Van Heelu sur la bataille de Woeringen et de la chronique rimée des Gestes de Brabant,

(1) *'t Collegie oft de Heeren Raedt-Kamer.*

furent déposées à la maison de la commune. Cette salle servait encore aux festins donnés jadis par la ville le jour de St-Michel, le jour de la réélection des magistrats, à la St-Jean, lors de la mise aux enchères des biens et accises, et lors de la reddition annuelle des comptes par les receveurs. Dans ces circonstances, on plaçait ordinairement l'orchestre du côté du marché, entre la chapelle et la rue de l'Étoile; des tables étaient dressées au milieu; les bouteilles et assiettes étaient dans les chambres voisines, et dans la cuisine souterraine existe encore la chambre derrière la belle chambre sous la tour; on y voit même un fourneau, où l'on tenait chauds les mets. On conservait à l'hôtel-de-ville une vaisselle magnifique. Dans la partie en argent, on remarquait :

5 pots d'argent, pesant . . .	1 marc	20	as	0	esterlings.
8 autres pots, dits *quartpotten.*	38 »	4	»	5	»
6 pots à eau ou aiguières . .	12 »	1	»	0	»
18 salières	18 »	5	»	6	»
1 douzaine d'assiettes, dorées à l'intérieur et à l'extérieur	18 »	9	»	0	»
1 douzaine à bords dorés. . .	12 »	1	»	4	»
6 aussi à bords dorés.	9 »	2	»	0	»
1 dizaine d'assietes.	9 »	6	»	0	»
2 coupes dorées	7 »	3 1/2	»	0	»

et nombre d'autres objets, tant pour les festins que pour la chapelle. Parmi ceux destinés à ce dernier usage, on voyait : 1 ciboire, pesant 12 marcs, 2 1/2 as; 2 croix dorées, pesant 3 marcs 2 as et 5 esterlings, et une autre croix dorée, pesant à elle seule 4 marcs 1 1/2 as; 6 1/2 douzaines de petites croix, etc.

Un des côtés de cette salle (ou de la *Vierschare*) était jadis occupé par quatre vastes toiles, peintes pour inspirer aux chefs de la bourgeoisie l'horreur du crime et l'amour de la justice.

Le premier tableau représentait Trajan qui, partant de Rome à la tête de son armée, est arrêté par une veuve qui lui demande justice du meurtrier de son fils. L'empereur retient son armée, examine l'affaire et exige du coupable une satisfaction. Sur le revers, on le voyait faisant décapiter un guerrier.

Le second était aussi relatif à ce grand empereur romain. Le pape Grégoire-le-Grand, touché des vertus qu'il avait déployées pendant son long règne, implore Dieu à l'autel de S^t^-Pierre et lui demande grâce pour ce sage payen. Il reçut pour réponse, selon l'inscription qui ornait cette toile : *J'ai écouté ta demande, j'ai pardonné au payen Trajan, mais gardes-toi de m'implorer encore pour un damné.* Le pape ravi, ayant fait ouvrir la sépulture de Trajan, y trouva son corps, qui y reposait depuis quatre siècles et demi, réduit en poussière, tandis que sa langue, qui n'avait jamais exprimé que des paroles de justice, était encore en son entier. Le tableau représentait le pape en prières; le revers, le même contemplant le cercueil de l'empereur.

Le troisième tableau offrait Herkenbald, dont la tradition fait un amman de Bruxelles, vivant au XI^e^ siècle, poignardant son fils et donnant ainsi un terrible exemple d'impitoyable justice. Se soulevant sur son lit, il tenait d'une main les cheveux du coupable, tandis que de l'autre il lui plongeait une épée dans le sein.

Enfin, sur le quatrième on voyait le même Herkenbald montrant une hostie qui lui avait été donnée miraculeusement, à l'évêque qui lui avait refusé la communion, parce qu'il ne voulait pas confesser comme un meurtre la mort de son fils. Selon Van Mander, ce dernier tableau aurait représenté Zaleucus s'arrachant un œil et faisant subir cette mutilation à son fils coupable.

Ces tableaux, qui jouissaient d'une très-grande réputation et que tout voyageur se faisait un devoir d'aller ad-

mirer, étaient dûs à maître Rogier, ou comme on l'appelle dans un acte de l'an 1449, Roger Van der Weyde, portraiteur de la ville. Tous les auteurs égarés par Van Mander, ont placé l'année de la mort de cet artiste en 1529; c'est une erreur : Roger qui travailla aussi pour l'église de S^te^-Gudule, le couvent des Carmes, le prieuré de Groenendael, fleurissait entre 1430 et 1450. Il était peintre de la ville, et jouissait, à ce titre, d'un gage annuel, consistant en un tiers de pièces de draps; mais après lui son office fut aboli. Il fut enterré à S^te^-Gudule, dans la nef. Sa femme, Elisabeth Goffaerts, était veuve en 1477.

Pendant l'administration autrichienne, on tirait la loterie dans la Salle du trône; sous la domination française, on y plaça le tribunal criminel, transféré à l'hôtel Granvelle, rue des Sols, en 1803; le jour de l'inauguration du roi Guillaume, le 21 septembre 1815, les états-généraux de la Belgique et de la Hollande s'y réunirent, comme ils firent encore en 1821, après l'incendie du palais d'Orange. Restauré entièrement à l'occasion du mariage du prince Frédéric, cet appartement ne sert aujourd'hui que dans des circonstances extraordinaires, pour des fêtes, des expositions de bienfaisance ou des distributions de prix aux élèves de l'Athénée et de l'Académie des Beaux-Arts. La petite salle joignante, également restaurée à la gothique et où ont lieu les expositions de la société dite l'Institut des Arts, ne date que du XVIII^e^ siècle.

La salle du Christ, entre la précédente et la tour, n'est guère moins riche en souvenirs. Malgré son étendue, on l'appelait la petite Salle, par opposition à la précédente, la *Vierschare,* parce qu'on y jugeait des causes civiles et criminelles, ou encore la Chambre des nations. Comme *Vierschare,* c'est là qu'on procédait à l'interrogatoire des accusés, à l'audition des témoins, aux plaidoiries, et quelquefois on y prononçait les jugements. Les métiers s'y réunissaient,

lorsque le magistrat avait une demande à leur faire. Voici, selon un auteur qui vivait au XVIII^e^ siècle, de quelle manière on s'y prenait pour leur demander un subside du magistrat : lorsque les deux premiers membres avaient consenti au subside, on convoquait le troisième dans la petite Salle, où chaque nation avait son banc. La cloche dite des Nations, placée dans le beffroi de la ville, la tour de S^t^-Nicolas, sonnait une demi-heure avant le moment fixé; l'amman représentant le souverain, se rendait dans le lieu des séances pour y maintenir l'ordre, et le magistrat réuni dans un autre appartement, arrivait aussi et occupait les places les plus élevées. Le pensionnaire de la ville se levant, exposait la proposition du subside et ordonnait au greffier de lire à haute voix les pièces relatives à la demande. Après la lecture, il reprenait la parole pour annoncer aux nations que le magistrat les attendait pour le lendemain avec une résolution arrêtée. Le lendemain, les membres plébéiens du magistrat : le second bourgmestre, les conseillers et les receveurs, venaient chacun auprès de la nation dans le sein de laquelle il avait été choisi, lui demandaient simplement un consentement ou un refus et retournaient à la chambre du magistrat, où ils trouvaient le greffier prêt à enregistrer leur rapport. Aussitôt que celui-ci était écrit, le collége se rendait de nouveau dans la petite Salle, où le greffier le lisait à haute voix. Si le consentement était accordé, le pensionnaire remerciait les nations; sinon il les invitait à revenir le lendemain et à rapporter une solution plus avantageuse. Dans des cas semblables, les métiers se groupaient souvent au milieu de la salle, sous une couronne suspendue au plafond. Leur audace s'accroissant dans ces comices généraux, Charles-Quint ordonna qu'ils eussent à délibérer séparément par nation et fit ôter cette couronne. Une sédition força, en 1532, la reine Marie à la leur rendre; mais la crainte de la

puissance de l'empereur ramena les mécontents au devoir; rétabli une dernière fois le 5 janvier 1578, lorsque le prince d'Orange et l'archiduc Mathias gouvernaient la Belgique, ce Palladium des libertés bruxelloises disparut peu de jours après la rentrée du prince de Parme et des troupes espagnoles.

Plus intéressante encore que la Salle du Trône, la Salle du Christ nous rappelle ces corporations fougueuses, qui depuis leur naissance se distinguèrent par leur opposition continuelle à tout ce qui pouvait paraître une atteinte à leurs priviléges. Devenues puissantes sous le règne du duc Jean IV, brouillées plus d'une fois avec Philippe-le-Bon, dont la trop grande puissance les contint seule dans la soumission, odieuses à Charles-le-Téméraire, ennemies de Maximilien, auquel elles resistèrent les armes à la main, un instant maîtresses de la ville et dictant la loi à Marie de Hongrie, résistant à Philippe II, bravant le duc d'Albe lui-même, menaçant Requesens, insolentes envers Jean d'Autriche, soumises à Alexandre de Parme victorieux, puis de rechef en guerre avec l'archiduc Albert, en révolte permanente à la fin de la domination espagnole, en fermentation sous Charles VI, et après le règne assez calme de Marie-Thérèse, terminant leur opposition constante aux innovations de Joseph II par un appel aux armes, quelquefois victorieuses, souvent vaincues, mais toujours debout et toujours redoutables, telles furent les corporations des métiers de Bruxelles. Il leur a fallu du courage pour soutenir pendant six siècles une lutte longue, parfois sanglante et toujours fatale à leurs intérêts.

Quel spectacle imposant devait offrir cette salle lorsqu'on y voyait réunis, au XV^{e} siècle, les nombreux députés des métiers ou nations : les deux, trois ou quatre jurés de chacun des cinquante-deux métiers avec leur arrière-conseil de vieux jurés hors de service, les quarante centeniers

ou chefs de section avec leur conseil de dixainiers : dans un corps aussi nombreux, composé en grande partie de marchands et d'artisans, fermement attachés aux priviléges de la ville et aux intérêts de leur corporation, les délibérations devaient être parfois bien tumultueuses et peu faciles à diriger. Aussi plusieurs moyens furent-ils tentés pour les rendre plus paisibles, et par un édit de Charles V, les centeniers et avec eux les dixainiers, ensemble 440 personnes, en furent exclus, et le nombre de vieux jurés limité à celui des jurés ou doyens en exercice; ce qui réduisit le conseil des nations à 300 membres environ (1).

Cette salle divisée en deux parties inégales, par un escalier orné de deux colonnes, n'offre qu'un seul tableau, représentant, dit-on, les syndics ou *boetmeesters* des nations en 1718, et parmi eux le célèbre Anneessens. Elle sert aujourd'hui aux réunions du conseil de milice et de quelques sociétés.

Au-dessus de la chapelle et des deux salles que nous venons de décrire, s'étendent quelques appartements où sont déposées les archives de la ville et qui, sans doute, ont servi primitivement à des administrations de second ordre, telles que le tribunal des pacificateurs, le tribunal du premier bourgmestre, la chambre de l'amman, etc. Le vaste grenier qui les surmonte et où étaient déposées autrefois une masse d'armes de toute espèce, devenues inutiles depuis l'invention des armes à feu, ne contient aujourd'hui que des outils, des pierres ou des débris d'ornements gothiques.

Au rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville, le long de la rue de l'Étoile sont de petites chambres assez singulières. Les

(1) Voyez, pour les changements que subit le conseil de la ville depuis Charles V, l'excellente *Introduction aux troubles de Bruxelles, en* 1718, par M. Gachard, archiviste-général du Royaume.

portes et les fenêtres, qui sont garnies de grilles, sont basses, très-larges et ornées de petites colonnettes; plus haut règne une rangée de petites ouvertures quadrilatérales, au milieu desquelles dans une niche est placée une statuette de la Vierge; à l'extrémité, sont une porte et deux fenêtres ogivales plus hautes, également grillées. Il est évident que cette partie a été anciennement destinée aux bureaux du changeur de la ville, puisque on l'appelait *den Wissel;* l'office de changeur fut supprimé en 1503.

Plus loin que le Change, subsista long-temps une petite maison qui fut habitée par Gérard Van den Heetvelde et par son fils Jean, et que la ville, renonçant à louer à cause de son peu d'étendue, donna à Henri de Meldert à condition de veiller sur l'hôtel-de-ville (1). Dans la suite le portier de la maison communale, outre ses attributions naturelles de fermer les portes et d'en porter tous les soirs les clefs chez le clerc des receveurs, fit aussi les fonctions de hallier ou surveillant de la Halle, et à ce titre il recevait 200 florins sur l'accise des draps; pour mesurer, garder et remettre tous les draps étrangers déposés à la Halle, 6 florins; pour le mesurage et scellage des étoffes, 12 mites par pièce. Il y avait en outre un concierge ou contrôleur. Celui qui était investi de cet office devait veiller à la conservation des biens et des monuments de la ville, de son artillerie, des lettres ou actes relatifs aux héritages, aux registres de compte, aux cartulaires, etc. (2). Le concierge avait 32 florins d'appointement, sa demeure, le feu, la lumière et l'usage des meubles de la commune; le portier de son côté avait un local et 70 florins. L'un et l'autre avaient en outre une rétribution pour frais d'habillement (3).

(1) Acte de l'an 1436.
(2) Acte de l'an 1509.
(3) Actes divers du XVII[e] siècle.

Enfin, après avoir cité l'antique cadran-horloge placé en l'année 1441, la veille de la St-Martin, sur la tourelle qui fait le coin de la place et de la rue de l'Etoile, nous abandonnerons l'ancienne aile de l'hôtel-de-ville et nous passerons à la description de la tour, sa plus belle partie.

La tour de St-Michel est, pour ainsi dire, la compagne inséparable du flâneur dans Bruxelles. Il la quitte au coin d'une rue pour la retrouver un peu plus loin, et dans tous les quartiers elle montre au-dessus du toit des maisons la statue qui la domine. Allez au canal, vous la verrez se dresser fière et imposante; à la station des Bogards, elle se présente à vous dans toute sa hauteur; à la place Royale, elle élance sa flèche, directement en face du portail de Caudenberg; mais nulle part on ne l'aperçoit mieux, on ne saisit mieux son ensemble, qu'à l'extrémité de la rue de la Colline. Il semble que le plan ait été dressé dans le but de frapper d'admiration le voyageur qui, après avoir descendu la rue de la Madelaine, se trouve tout-à-coup à l'entrée d'une place où ses yeux rencontrent une perspective admirable. S'il approche, il n'a pas à craindre un de ces mécomptes si communs. Le portail placé sous la tour, est garni de niches, les unes vides aujourd'hui, les autres au nombre de huit, occupées par des statuettes représentant des saints ou des confesseurs de l'Église, toutes reposant sur des bases formées par de petites figurines, malheureusement à moitié rongées par le temps. Ici on distingue deux hommes se prenant aux cheveux, là un individu occupé à boire, plus loin encore un savant tenant un livre à la main; ailleurs d'autres détails de mœurs, que peu de personnes cependant daignent regarder. Le portail forme un passage voûté, dont les arcades sont formées d'ogives reposant sur des culs-de-lampes historiés et allant se perdre dans d'autres ornements du même genre. Il conduit à

la cour intérieure; deux énormes portes de chêne, garnies à foison de fer, occupent ses extrémités.

Ce portail, lorsqu'on l'examine bien, est singulièrement construit; il ne se rattache en aucune façon aux ailes qui l'avoisinent, contrairement à ce qui se pratique d'ordinaire, et il n'occupe pas le milieu de la base de la tour. Voici une idée qui m'a été communiquée par une personne qui ne traite guère l'archéologie, mais qui bien souvent s'est amusée à étudier l'architecture de l'hôtel-de-ville: la tour étant achevée, on aura conçu quelques craintes pour sa solidité et on aura reconstruit le portail, de manière à laisser à droite un puissant massif de maçonnerie; pour la même raison sans doute, on a condamné la moitié d'une fenêtre au rez-de-chaussée et aux deux étages de l'aile occidentale et on l'a murée, pour donner un second point d'appui. Ces réparations qui doivent être très-anciennes, se dévoilent d'elles-mêmes par la teinte plus jaunâtre des pierres.

Au-dessus du portail règnent d'abord deux étages semblables pour la disposition générale et pour la forme à ceux correspondants de l'aile orientale. Les deux fenêtres du premier donnent sur une chambre nommée jadis la Belle Chambre sous la tour ou la Chambre princière; des nervures ogivales sillonnent ses parois et la couvrent d'une élégante voûte, dont le milieu est occupé par un cul-de-lampe offrant la statue du patron de la ville. Les parois sont garnies d'armoires, dans lesquelles on conservait jadis une partie des archives. Cette chambre servait aussi quelquefois de réunion aux magistrats, et il était également défendu aux procureurs d'y venir. Lorsqu'un bourgeois de Bruxelles devait subir la peine capitale, ses fenêtres étaient ornées de drap rouge; au moment du supplice, les échevins y paraissaient revêtus de leur costume de cérémonie et la grosse cloche de la ville, placée dans la tour de S^{t}-Ni-

colas, sonnait le glas funèbre du condamné. Plus d'une fois peut-être ses sons graves et terribles sont venus surprendre l'assassin dans sa retraite et réveiller dans son cœur de salutaires remords. Lorsque l'échafaud est dressé sur la place, on jette encore un drap écarlate à ces fenêtres, mais là se borne la part que prend la ville aux exécutions, l'administration communale n'étant plus investie du droit de rendre la justice. La chambre derrière la Chambre princière servait de cuisine provisoire dans de grandes circonstances; on y voit encore un fourneau sur lequel on plaçait les mets pour les tenir chauds; la véritable cuisine était dans la cave.

La partie de la tour, de niveau avec les greniers des ailes, présente encore deux étages, et à chaque étage deux fenêtres, qui sont à jour, hautes et ogivales. Entre les plus élevées on a placé, il y a une dixaine d'années, une nouvelle horloge avec régulateur, due à feu M. Sacré père, horloger. Elle est éclairée le soir par le gaz, qui permet de distinguer les heures et les minutes.

Plus haut seulement, commence véritablement la tour, qui de carrée devient octogone et consiste en trois étages surmontés d'une pyramide. Chacun des étages est garni à ses angles de clochetons de diverses grandeurs, dont les culs-de-lampe des pinacles des étages au-dessus du portail forment la base et dont le sommet va se perdre à des hauteurs différentes. Trois rangées de huit fenêtres à jour, trois galeries garnies de balustrades, décorent le monument. Chacune de ces parties est finie au dernier degré; ces clochetons qui paraissent si simples et si fragiles, sont cependant d'une grandeur étonnante, mais c'est dans l'heureuse proportion donnée à chaque partie d'un si vaste ensemble que se déploye le talent de l'architecte. Quant à la solidité, on ne peut assez applaudir au soin qui a présidé aux travaux, lorsqu'on songe que chacun de ces étages est creux

à l'intérieur et forme en quelque sorte une haute salle, recouverte par des arceaux projetés à l'intérieur par les piliers qui séparent les ouvertures.

Mais le génie de l'architecte éclate surtout dans la partie supérieure de l'édifice. La tour prend la forme d'une pyramide. Huit énormes piliers inclinés, réunis seulement par de frêles ornements, s'élancent à une grande hauteur, se rapprochent et s'unissent pour supporter le couronnement. L'escalier, qui jusque là montait enfermé dans une tourelle, à peine éclairé par de rares embrâsures, se trouve tout-à-coup à découvert. C'est alors que le danger de sa situation se révèle aux yeux du visiteur; à une hauteur de trois cents pieds, il se voit suspendu pour ainsi dire au milieu des airs, il ne tient plus à la terre que par la dalle de l'escalier, et par la rampe sur laquelle ses mains sont appuyées. S'il lève les yeux, il ne voit que le ciel, s'il les abaisse, il aperçoit comme des êtres presque imperceptibles, les personnes qui s'arrêtent ou circulent sur la Grande-Place. De quelque côté que ses regards se portent, un horizon sans bornes s'offre à sa vue. Vers le nord, les bassins du canal, les arbres serrés de l'Allée-Verte, les plaines de Montplaisir; vers l'est, les tours rivales de Ste-Gudule, le Parc, la Place Royale; au sud, les bois de Forêt et le railway du midi; à l'ouest, des hauteurs couvertes de villages, et dans un rayon plus rapproché, des masses de maisons, sillonnées de rues, entremêlées d'églises, de jardins, lui offrent un de ces spectacles qui réveillent dans l'ame mille sensations que la plume se refuse à dépeindre. Il semble qu'en se rapprochant du ciel, on rompt le cercle ordinaire de ses idées et qu'on sent mieux combien notre globe est peu de chose et notre existence imperceptible dans l'immensité de l'univers.

Oui, cette partie de l'édifice, refuge habituel d'oiseaux de proie et de corbeaux, dont les nuées prennent leur vol

lorsque retentit dans la tour le pas fatigué d'un voyageur, est une perle dont on n'apprécie pas assez le mérite. Ces immenses pans, qui élèvent leurs bras gigantesques de 70 pieds pour soutenir la statue de Saint-Michel, ce frêle escalier tournoyant entre ciel et terre, cette rampe si légère avec ses garnitures de trèfles et de quatre feuilles, suffiraient pour placer le monument au rang des plus belles productions de l'architecture ogivale. Au sommet de cette flèche est posée une table en pierre, de douze pieds de circonférence, et sur cette pierre, un globe en cuivre doré supportant la statue colossale de Saint-Michel, qui tourne au moindre vent. Ce saint patron de la ville y est représenté foulant à ses pieds le démon, se défendant de ses atteintes par son bouclier et le menaçant de son glaive. Remarquons en passant que cette pose de Saint-Michel est contraire aux vieilles traditions. Dans les plus anciens sceaux de la ville, S^{t}-Michel est representé avec un long vêtement et les mains jointes sur la poitrine; une statue de temps postérieurs, qu'on voyait jadis à l'hôtel-de-ville, d'accord en cela avec les sceaux de la commune, le montrait tenant au lieu d'une épée une croix, dont la partie inférieure s'alongeait en guise de lance. Autour de sa tête, on lisait une inscription presque indéchiffrable. Tout ce qu'on pouvait lire se bornait à ces deux vers :

Sancte Michaele archangele
Qui draconem sterpis stipite (1).

Par la suite on oublia les premières poses, qui avaient au moins le mérite de l'ancienneté et on représenta l'archange comme il se trouve sur la tour. La statue, dit-on, fut faite par Martin Van Rhode et coûta, y compris la dorure, la somme de 24 florins et 2 sous (2). Elle fut descendue et redo-

(1) S^{t}-Michel, archange, qui percez le dragon de votre bois.
(2) Voyez Gauthier, *Conducteur dans Bruxelles*, p. 281.

rée en 1770 et 1825, et on va recommencer cette opération. Cette statue qui, vue de loin, fait un très-bon effet, est d'un style barbare. Les membres n'ont pas de proportion, le visage de l'archange est hideux, son nez aplati, ses oreilles monstrueuses; le diable, muni d'ongles d'une dimension extraordinaire, est vraiment peu aimable. Le groupe, dont la hauteur est de 12 pieds, est formé de plaques de cuivre très-légères, afin que le vent puisse le faire tourner avec facilité (*Voyez la planche*).

Les mesures qu'on donne de la hauteur de la tour ne concordent pas tout-à-fait. Puteanus l'évalue à 346 pieds, l'abbé Mann à 364, ou 341 pieds de France, mais le chiffre le plus exact est celui de M. Craan qui, dans les tableaux annexés au grand plan de la ville, publié à l'établissement géographique de M. Ph. Vandermaelen, la fixe à 100 mètres 50 centimètres, 297 pieds de France ou 370 pieds de Bruxelles. D'après ces calculs, le comble du toit de l'hôtel-de-ville est à 37 mètres au-dessus du niveau de la place, le bord supérieur de la première galerie à 40 m. 90 c., le bord supérieur de la seconde à 55 m. 72 c., le bord supérieur de la troisième à 68 m. 85 c., la base de la flèche à 76 m. 60 c., le plateau au sommet de la tour à 95 mètres, deux mètres plus haut que le sommet des tours de S^te^-Gudule. La tour elle-même, c'est-à-dire la partie plus élevée que le toit, est entièrement en pierres et on y a même prodigué le fer pour lui donner plus de solidité. Elle a été réparée en 1589, 1608, 1617, 1750 et 1825, et on y travaillera de nouveau cette année.

Nous arrivons maintenant au terrain le plus épineux : l'époque de la construction de la tour. C'est une question à laquelle tout le monde répondra, en citant Foppens, l'abbé Mann, la *Description de Bruxelles*, par Friex, et les *Guides* passés et présents du voyageur dans la capitale, l'hôtel-de-ville a été achevé en 1442 après quarante an-

nées de travail, et Saint-Michel a été posé en 1445. En voyant la touchante unanimité qui règne entre nos auteurs modernes à cet égard, nous avons été long-temps de leur avis, mais il nous semble aujourd'hui prouvé :

1° Que l'hôtel-de-ville n'a d'abord consisté qu'en une seule aile, commencée en 1402 et achevée vers 1410.

2° Que la tour n'a été commencée qu'en l'année 1444, et S^t^-Michel posé seulement en 1454.

3° Que Jean Van Ruysbroeck a été l'architecte de cette seconde partie; qu'il n'a pu avoir dirigé les travaux de la première, et que par conséquent il n'a pas dû se pendre pour ne pas avoir placé la tour juste au milieu du bâtiment. S'il fallait pendre quelqu'un pour cette irrégularité, c'était celui qui avait fait le premier plan, pour autant qu'il y ait eu un plan (1).

Une chronique fort endommagée et qui date évidemment du XV^e^ siècle, m'a été communiqué par M. Wouters, conservateur adjoint des archives du royaume, dont bien des personnes ont pu, comme moi, apprécier l'inépuisable complaisance. On y lit ces mots remarquables : En l'année 1443 (1444, nouveau style) le 4 de mars, le jeune sire de Charolois posa la première pierre pour agrandir l'hôtel-de-ville, à Bruxelles, sous la tour, où se trouve celle-ci du côté du Nord. (*Item doen men screef MCCCCXLIII, op den IV dach van merte, doen leyde die jonghe heer van Sarlot den iersten steen om te meerderen der Stadhuys te Bruesel onder den torre daer hy selve steet ghemaect te noerden wert*). La fortune, qui a été si capricieuse pour Charles-le-Téméraire, qui lui a fait échoir un riche héritage, qui l'a rendu la terreur de l'Angleterre, de l'Allemagne,

(1) Notre opinion sur l'époque de la construction des différentes parties de l'hôtel-de-ville, a été adoptée par M. Schayes, dans son mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique, couronné par l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

de la France même, pour le jeter ensuite dans une série de désastres, qui à Brusthem, à Montléry, a fait succéder Morat, Granson, Nancy, lui devait encore cette faveur, présage des glorieuses destinées qui l'attendaient. Tandis que son père allait combattre ses ennemis dans le Luxembourg et ajouter un nouveau comté à ses possessions déjà si vastes, poser la première pierre d'un édifice qui devait éclipser les autres monuments civils d'un pays si riche en constructions splendides, en présence d'une population innombrable, au bruit des cloches et de l'artillerie, lui enfant âgé de dix ans, c'était certes un bonheur peu ordinaire. Pourquoi faut-il qu'une si triste fin ait été réservée à un prince qui avait sans contredit de grands talents et de grandes qualités.

Les deux pièces suivantes, traduites du flamand et dont l'authenticité est à l'abri du doute, portent à croire qu'un nouveau contrat aura été passé avec Jean Van Ruysbroeck, lorsqu'on en fut venu à la construction de la partie la plus difficile de la tour.

Voici d'abord le serment de maître Jean Van Ruysbroeck, maître de maçonnerie (1) de la tour de la maison du conseil de la ville, sur le Marché : « Je certifie, promets et jure que dorénavant et à jamais je serai et resterai bon et fidèle à la ville de Bruxelles, qu'aussi long-temps que je serai revêtu de la charge dont m'ont investi les receveurs de la ville, à leur demande et requête, pour le travail de la tour de la prédite maison du conseil de la ville sur le Marché, et pour toutes les autres grandes maçonneries, pour le dessin, la coupe des pierres, la sculpture et pareillement le placement des pierres, soit par journées, soit par tâches, et pour tout ce qui s'y rapporte, je le ferai ouver-

(1) *Den eedt van meester Jans Van Ruysbroeck, meester van den steenwerke van den torre van de Stad Raethuyse op de Merct.*

tement et sans fraude, et de la manière la plus profitable pour la ville, je ne laisserai placer aucun ouvrage en pierre sans qu'il soit reçu et évalué par moi, et je ne recevrai rien ou ne laisserait rien passer sinon ce qui sera travaillé d'une manière convenable, comme l'expliqueront les conditions qui seront faites par les receveurs et pour observer fidèlement ces choses et être toujours prêt, sans épargner aucun travail, je résiderai toujours dans la ville pendant que je serai revêtu de ma charge, et je ne m'en absenterai jamais plus d'une nuit et un jour sans la permission et le consentement des receveurs de la ville ou du moins de deux d'entre eux. Et tous ces points et chacun d'entre eux, je les tiendrai et garderai bien et fidèlement et je n'y attenterai jamais, soit par amour, amitié, faveur, gain ou profit, soit par tort ou perte, dont amour pût arriver à moi ou à quelque autre. Ainsi m'aide Dieu et tous ses saints. »

La seconde pièce c'est : « l'ordonnance de maître Jean Van Ruysbroeck susdit, aux termes de laquelle il a été choisi par les receveurs, le 23 janvier dans l'année 1448 (1449 nouveau style) (1). Thierry De Mol, Jean Menens, Arnold Van Almkerke et Guillaume Wyds, receveurs de la ville de Bruxelles, ont pris et retenu, au profit de la ville, maître Jean Van Ruysbroeck, pour maître de la maçonnerie de la tour de la maison du conseil de la ville sur le marché, aux conditions suivantes : En premier lieu, ledit maître Jean devra tracer bien et fidèlement l'ouvrage de la tour selon le contenu de son serment; il devra faire conduire à ses propres frais les modèles nécessaires pour cet ouvrage, que la ville fournira, et il

(1) *De ordinancie van Meester Jan Van Ruysbroec voirs. daer hy bi den rentmeesteren op ontfangen is den* 23 *van januario int jaer* XIIII^{c} *en* XLVIII.

sera obligé de venir tous les jours surveiller le travail, sans dissimuler et sans épargner ses soins; secondement, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il y eût quelque défaut dans la coupe des pierres ou leur placement, si ledit maître Jean était trouvé fautif en quelque point, les receveurs pourront indemniser la ville sur lui ou sur ses biens, et toujours ils auront le droit de le démettre de son office et de le remplacer par un autre, sans qu'il puisse s'y opposer en aucune manière; troisièmement, lorsque ledit maître Jean se sera mis au travail, il aura tous les ans 24 saluts pour soigner, tracer et surveiller l'ouvrage, sans aucune journée ou salaire de plus. »

Nous avons enfin trouvé quelques détails sur Jean Van Ruysbroeck. Cet artiste, pendant sa jeunesse, a joué un rôle dans les événements qui ensanglantèrent Bruxelles en 1421 et amenèrent le triomphe des métiers sur les familles patriciennes. Les premiers après avoir fait remplacer les échevins qui leur étaient hostiles, après avoir obtenu la nomination de deux bourgmestres, l'un patricien, l'autre plébéïen, nommèrent encore huit chefs de la commune : Henri Daneels dit de Watermale, Gilles dit Daneels, Michel De Mabert, Jean de Muysen, Pierre Beynoot dit de Pannemaker, Lambert de Coster dit de Molenslager, Jean Van Ruysbroeck dit Van den Berghe et Pierre de Bolenbeecke. — Jean Van Ruysbroeck fut aussi quelque temps maître de la maçonnerie de l'église de S^te^-Gudule, mais je ne sais ce qu'on pourrait lui attribuer de cet édifice, si ce n'est une partie des voûtes de la grande nef de cette basilique, voûtes jetées avec la plus grande hardiesse, mais assez simples d'ornementation.

Enfin, il entra au service de Philippe-le-Bon et y resta, jusqu'en l'année 1483, maître-maçon ou architecte des princes de la maison de Bourgogne. Il travailla ainsi pour les trois pouvoirs qui se partageaient l'autorité dans la

ville : le chapitre de Ste-Gudule, le magistrat, le souverain. Nul doute qu'il n'ait eu une très-grande influence sur les destinées de son art. Pourquoi faut-il que toutes les anciennes chroniques ne disent mot d'un homme qui a si bien mérité du pays. Après avoir siégé dans les conseils de la commune, après avoir travaillé aux principaux monuments de la capitale du Brabant, Van Ruysbroeck s'est éteint sans bruit, lui le dernier de cette trinité d'hommes remarquables, qui avait illustré Bruxelles : Van Ruysbroeck le récollet, appelé Rubruquis, qui, sur l'ordre de St-Louis, parcourut les steppes de la Tartarie, Van Ruysbroeck l'augustin, qui fit refleurir la discipline monastique dans les Pays-Bas, et Van Ruysbroeck le maître maçon, qui travailla la pierre avec tant d'art. Ils ont légué à la postérité, le premier, la relation de ses voyages; le second ses ouvrages mystiques; le troisième, sa tour inimitable. Pour tous les trois, leur ville natale n'a eu que de l'oubli.

La tour n'était donc pas achevée en 1449, mais à coup sûr elle l'était en 1454, puisqu'en cette année on posa la statue de St-Michel. La chronique qu'ont écrite des religieux de Rouge-Cloître, et qui paraît assez exacte, dit bien 1445, comme je l'ai lu dans une copie qui m'a été communiquée par M. Schayes; les rédacteurs ont même ajouté une circonstance assez plaisante : une femme enceinte, à les croire, étant montée jusqu'au haut de la tour, aurait accouché près de St-Michel (1); mais ceci n'est qu'une épigramme contre la curiosité féminine, et la date est controuvée, les documents que nous avons cités le prouvent suffisamment. Puteanus, dans son *Bruxella Septenaria*, et une petite description de Bruxelles placée en

(1) *Item doen men screef* 1445, *doen was Sinte Michiels torre volmaect ende den Ingel daer op geset, en eene vrouwe die kindt droeg verlost boven by Sinte Michiel, op de torre.*

tête d'un manuscrit écrit au commencement du XVI^e^ siècle, disent d'ailleurs formellement que S^t^-Michel a été placé en 1454; une chronique de la fin du XVI^e^ siècle, due à un bourgeois de la ville, recule cet événement jusqu'à la Sainte-Madelaine, 23 juillet 1455. Quant à Gramaye, il donne, lui, l'année 1434 et il ajoute qu'il a puisé cette date aux archives municipales, mais comme ce fécond auteur, dont nous reconnaissons d'ailleurs les grands services, laissait souvent échapper des fautes de chiffres, nous penchons à croire qu'au lieu du 3 il faudrait un 5, et dans ce cas ce serait encore une autorité en notre faveur.

En l'année 1500, il y eut à Bruxelles un concours de *schutters,* c'est-à-dire de tireurs aux gages des villes. Trente-six compagnies se rendirent à l'appel de nos magistrats. Au moment où elles étaient réunies sur la Grande-Place, le 22 août, un individu monta au haut de l'escalier de la tour, escalada ensuite les parois extérieurs et grimpa jusque sur l'aile de Saint-Michel, au milieu des applaudissements de la foule ébahie. Installé sur ce siége peu commode, il tira son épée du fourreau, l'agita dans les airs et redescendit par le même chemin.

A propos de l'archange, nous dirons encore qu'il a couru bien des dangers pendant les quatre siècles passés par lui dans sa position périlleuse. Pendant les troubles du XVI^e^ siècle, plus d'un calviniste eut bien voulu l'envoyer à la fonte. L'un d'entre eux, De Coninxloo, qui fut bourgmestre et receveur, ne passait jamais sur le marché sans maugréer contre S^t^-Michel.

Croirait-on qu'il y ait eu une fontaine dans les parties supérieures de l'hôtel-de-ville? Marc Van Vaernewyck, dans son Histoire de Belgique, liv. IV, chap. 65, dit formellement : *Une fontaine jaillit maintenant tout en haut de la tour;* mais ce bon Marcus était, soit dit entre nous, un peu crédule, et il aura été trompé par quelque voya-

geur. Toujours est-il qu'il y avait un jet d'eau, soit au premier, soit au second étage au-dessus du portail, puisque un détail officiel des conduits d'eau de la cité parle d'une source de la rue de Ruysbroeck, qui se rendait après maint détour, *sur l'hôtel-de-ville* (*op 't stadhuys*). Christoval, qui visita Bruxelles, vers le milieu du XVI^e^ siècle, dit que Philippe II étant à la maison communale, se récréa à voir les douze belles fontaines, qui sont, dit-il, dans le haut et le bas de l'édifice et qui donnent la meilleure eau de toute la ville. Avoir perdu douze fontaines gothiques, être réduit à deux froides compositions de Plumiers et de Kinders, c'est jouer de malheur. Mais ce ne sont pas-là, nous le verrons plus loin, les seules pertes qu'aient faites les arts lors du bombardement en 1695.

L'aile occidentale de l'hôtel-de-ville, entre la tour et la rue de la Tête d'Or, diffère notablement, dans ses détails, des parties que nous avons décrites. La disposition générale est, à la vérité, la même : une galerie ouverte qui supporte aussi une terrasse, deux étages, des fenêtres ogives et un toit percé de 22 lucarnes, mais elle n'a pas la même largeur que l'aile orientale, les fenêtres sont surmontées d'un rang de niches couronnées jadis de dais, et la voûte de la galerie, au lieu d'être à arceaux croisés, est divisée en compartiments prismatiques, caractère qui rejette sa construction jusqu'à la fin du XV^e^ siècle. Les chapiteaux de quelques-unes de ses colonnes, chose rare en Belgique, sont historiés. Dans certains édifices des XI^e^ et XII^e^ siècles, les chapiteaux offrent des figures hideuses, grimaçantes, mais ici ce sont de petites scènes taillées avec esprit et souvent satiriques. Au premier pilier, l'artiste voulant sans doute reproduire les conséquences ordinaires d'une révolution, a représenté deux personnages armés d'un grand balai et poussant devant eux un monceau de sièges; plus loin un individu de haut rang se prélasse dans

l'oisiveté, à côté quelques autres se versent des rasades; là, c'est une femme allaitant un enfant et en berçant un second, à côté s'embrassent un jeune homme et une femme, à côté encore est une fileuse; tout cela est distinct comme si quatre siècles n'avaient pas passé par-là. Il serait à désirer qu'un artiste habile vint non pas rajeunir entièrement ces jolis bas-reliefs, mais restaurer les parties qui ont plus souffert que le reste. On ne doit pas s'étonner d'y voir des traits dirigés contre les religieux. Long-temps avant Luther, l'esprit de réforme germait au sein de populations habituées à fronder leurs maîtres, et s'il le fallait, à lutter contre eux à main armée.

La tourelle qui fait le coin de la rue de la Tête d'Or était jadis ornée de quatre statues placées dans des niches et représentant, à ce qu'il paraît : Philippe-le-Bon, Charles-le-Téméraire, Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche. Aux pieds de ces princes étaient leurs écussons. La façade du côté de la rue de l'Étoile, est remarquable sous le rapport de l'ornementation. Le rez-de-chaussée, éclairé de trois fenêtres ogivales, a subi des modifications, car si d'anciens plans sont exacts, il y avait là un escalier. Dans les parties supérieures, on voit superposés un rang de trèfles encadrés, trois fenêtres séparées par des ouvertures en ogive simulées, dont l'archivolte est garni d'un cordon de trèfles et un fronton crénelé orné d'arcatures.

Il nous serait impossible d'assigner avec certitude une date à cette aile, mais la forme de la voûte de la galerie, la présence de ces quatre statues et d'autres considérations, nous portent à reculer sa construction vers l'année 1480 ou environ; d'un autre côté, on ne peut rejeter son achèvement après l'année 1487, parce qu'alors s'ouvre pour la ville une époque de guerres, de troubles, d'embarras pécuniaires, d'épuisement total, qui ne permirent pas sans doute de songer à des dépenses de luxe, avant la fin du

premier quart du XVI^e^ siècle, lorsque le style gothique-renaissance, dont la Maison du Roi, commencée en 1517, est un échantillon admirable, fut généralement adopté pour les édifices civils.

Nous ignorons quel fut le directeur de cet ouvrage, mais le maître des œuvres de la ville étant alors Herman Gheerys, nous croyons qu'on pourrait lui attribuer ces constructions. Les sculptures sont peut-être dues à Jean De le Meer, de Tournai, et à Jean Van Bogaerden, tailleurs d'images, qui jouissaient alors de quelque renom.

Les chambres de l'aile occidentale qui ont subi beaucoup de modifications, ont servi jadis de trésorerie. Les trésoriers et receveurs n'étaient pas, comme maintenant, de simples délégués de l'administration communale, mais des personnes nommées *ad hoc*. Outre la perception des revenus, le payement des dépenses, la tenue de la comptabilité, ils avaient le droit de nommer à une foule de places, et entre autres à celles d'inspecteurs ou directeurs de travaux de tous genres. C'étaient les dignités les plus lucratives et les plus influentes. Aussi eurent-elles souvent des changements à subir. Dans plusieurs circonstances, les métiers cassèrent les receveurs ordinaires et nommèrent des commissions extraordinaires pour rétablir l'ordre dans les finances et pousser les travaux entrepris avec plus d'activité. Tels furent les seize maîtres de la police, institués pour la première fois après la mort de Charles-le-Téméraire, et pour la seconde, lorsque la ville eut pris contre le roi Maximilien le parti des Flamands et de Philippe de Clèves. Tels furent encore les dix-huit qui dirigèrent tout à Bruxelles pendant l'année 1578 et qui tenaient leurs séances à la dernière chambre sur le marché.

Il n'est plus possible de reconnaître la distribution ancienne de cette aile, de savoir où se trouvait la trésorerie ou chambre des trésoriers, où se réunissaient pour délibérer

les trésoriers choisis dans les familles patriciennes, et les receveurs choisis dans les métiers; à la trésorerie étaient aussi déposés toute la partie des archives qui concernait l'administration des biens de la ville, la construction et l'entretien des monuments, les dépenses, les recettes. Le comptoir du canal, le comptoir de la bierre, le comptoir du vin, le comptoir du premier receveur ou des nouveaux moyens de la ville étaient aussi de ce côté, le premier vers la place et tous sans doute au rez-de-chaussée.

Lorsque la ville se trouva dans un état normal, lorsque la présence de la cour somptueuse de Charles-Quint ramena dans son sein la vie et l'abondance, on avait abandonné pour les édifices civils l'architecture gothique, avec ses niches dentelées, ses arcades ornées de trèfles et de quatre-feuilles, ses clochetons et ses mille ornements si gracieux et si pittoresques. Par suite de l'engouement pour tout ce qui était grec ou romain, on en était revenu au style antique; la ligne droite avait détrôné les courbes. De nouveaux bâtiments, construits dans le goût de la Renaissance, s'élevèrent le long des rues de la Tête d'Or, et formèrent avec les parties gothiques un quadrilatère enveloppant une cour.

Dans la rue de l'Etoile, en continuation de l'aile des receveurs, était d'abord, comme l'indiquent plusieurs plans que j'ai confrontés, un bâtiment percé au rez-de-chaussée d'une porte et de quelques fenêtres, puis une tour carrée assez large, peu élevée, ayant plusieurs étages ornés de pilastres et surmontée d'une flèche en poire. Plus loin, contre le mur occidental du bâtiment que longeait la rue de l'Amigo, était placé un escalier qui montait au premier étage de la tour. C'est-là, croyons-nous, qu'était la salle dite *Grande Salle aux longs escaliers*, où le magistrat après un tournoi livré sur la Grande-Place offrit, le 4 décembre 1565, un grand dîner à Marguerite de Parme,

gouvernante-générale des Pays-Bas, aux courtisans et aux dames de sa suite, et aux guerriers qui avaient combattu dans l'arène.

Ceux qui furent maîtres des maçonneries de la ville pendant le règne de Charles-Quint s'appelaient : Henri Van Pede, qui dirigea en grande partie la construction de la Maison du Roi, donna le plan du magnifique hôtel-de-ville d'Audenarde et travailla encore à la chapelle du S^{t}-Sacrement dans l'église de S^{te}-Gudule, nommé en 1515; Martin Van Ophem, nommé en 1517, et Michel Boots en 1542.

Pendant le règne de Philippe II, lorsqu'on eut achevé l'utile canal qui relie Bruxelles au Rupel et à l'Escaut, malgré les énormes dépenses qu'occasionnaient à la ville et les perfectionnements à donner à cet ouvrage et les troubles intérieurs, le célèbre Breugel fut chargé de peindre des tableaux représentant les ponts du canal; mais la mort surprit cet artiste au moment où il allait se livrer à ce travail. Des sommes considérables furent encore payées en 1576 pour de nouvelles peintures destinées à l'hôtel-de-ville; mais les années qui suivirent détournèrent les esprits du culte des arts. Le rigorisme calviniste détestait tout ce qui avait l'apparence de l'idolâtrie, et plus d'un chef-d'œuvre de statuaire ou de coloris disparut sous les coups des sectateurs du prophète de Genève.

A cette époque de malheurs et de désastres, succéda une ère de prospérité artistique sans égale. Magnifiques, comme ils le furent toujours, les administrateurs de la capitale des Pays-Bas ne pouvaient manquer d'enrichir leurs salles de réunion de quelques chefs-d'œuvre des grands maîtres de l'école anversoise. Rubens peignit pour eux le *Jugement de Salomon,* orné de volets offrant les portraits des échevins en fonctions et estimé 3000 florins; dans la même chambre, au-dessus de la porte, on voyait le *Jugement*

dernier. Dans l'appartement voisin était peinte l'infante Isabelle, abattant l'oiseau placé sur la tour du Sablon et proclamée la reine du Grand Serment de l'Arbalète, et sur une autre toile, la même princesse revenant de Marimont et entrant en triomphe en ville. Une grande composition, placée ailleurs, représentait les dix-sept provinces des Pays-Bas, prêtes à lutter les unes contre les autres, mais séparées par les archiducs Albert et Isabelle, qui leur offraient des rameaux d'olivier. Enfin, et ceci est emprunté à un autre auteur, Van Dyck avait représenté, avec son talent ordinaire, le magistrat assemblé. Ce tableau était regardé comme le chef-d'œuvre du plus grand des portraitistes belges et devait par conséquent avoir une valeur peu ordinaire. On a dit que l'esquisse en avait été faite par Sallaert, qui excellait pour la distribution des personnages, et que Van Dyck en fut si content qu'il donna un souverain d'or à l'élève qui la lui apporta.

D'après le voyage du père Bergeron, que M. Gachard a fait connaître, il y avait encore d'autres peintures de tous les exploits de l'archiduc, comme les prises de Calais, Ardres, Hulst et Ostende, comment il reçut le gouvernement du pays en habit de cardinal, puis la Flandre figurée en femme *triassée* et outragée par toutes sortes de nations dont chacun veut avoir sa pièce (1).

Tant de chefs-d'œuvre devaient embellir singulièrement l'hôtel-de-ville; mais qu'était-ce lorsqu'à l'occasion d'une fête ou d'une cérémonie, il se parait de tapisseries, et de tout ce que l'industrie offrait alors de plus splendide!

« La première semaine de Carême, il s'y tient, dit un voyageur qui visita Bruxelles en 1651, une foire appelée *aux Verres,* qui ne cède de beaucoup à celle de S^t^-Germain pour la quantité de gentillesses et de choses rares et

(1) Voyez *Revue de Bruxelles,* mai 1839, p. 37.

curieuses qui s'y vendent; c'est là qu'il fait beau voir le soir aux flambeaux, dans toutes les salles de ce palais remplies de toutes sortes de marchandises, les dames de la cour assises dans les boutiques et parées à l'avantage, jouer des pièces d'orfévrerie et autres bijoux à la façon qui se pratique à la foire de Saint-Germain, et ce que je trouve de mieux, c'est qu'elles n'y vont que le soir, et cependant il ne s'y commet jamais aucun désordre ou larcin. »

Les foires ordinaires se sont quelquefois aussi tenues à l'hôtel-de-ville; nous nous rappelons avoir vu, il y a une quinzaine d'années, les boutiques des marchands placées dans la grande galerie et les salles du premier étage de l'aile du fond.

Une grande partie des chefs-d'œuvre de sculpture, de peinture, de ciselure, qu'avaient accumulés trois siècles, disparurent pour toujours dans le bombardement de la ville en 1695. L'incendie qui embrâsa toutes les maisons de la Grande-Place, l'Amigo, le poids de la ville et les maisons adjacentes, gagna aussi la maison communale, et en peu d'instants consuma l'aile du fond, dévasta le greffe et la secrétairerie et y détruisit les actes relatifs aux ventes des biens du ressort de la ville. C'est alors que fut détruite l'ancienne Halle aux draps et les salles donnant vers la rue de la Tête d'Or; la trésorerie fut aussi fortement endommagée, mais bientôt sur l'emplacement des parties ruinées s'éleva un bâtiment dont l'extérieur est très-simple, et l'intérieur, orné sinon avec bon goût, du moins avec magnificence.

Il n'a, à la vérité, qu'un rez-de-chaussée et un étage, mais il n'a pas moins de 56 fenêtres à l'extérieur, savoir: trente donnant sur la rue de l'Amigo, dix dans la rue de l'Etoile et seize rue de la Tête d'Or. Ces fenêtres sont tout-à-fait dans le goût moderne, sans ornements, et cependant cette construction massive offre un coup-d'œil qui ne laisse

pas d'imposer et de plaire. En 1706, le 19 mars, Charles Vandenberghe, comte de Limminghe, ancien bourgmestre, en posa la première pierre et donna à cette occasion aux ouvriers dix pistoles pour *drinkgelt*. Elle fut achevée en 1717, comme l'indique une inscription placée dans la cour. Les travaux que dirigea Corneille Van Nerven, architecte et sculpteur, coûtèrent 148,300 florins, ce qui équivaudrait aujourd'hui à un million de francs.

En entrant dans la cour par le portail de derrière, on trouve à ses côtés deux grandes fontaines. Chacune d'elles consiste en une statue colossale de marbre blanc, représentant un fleuve couché au milieu de roseaux et accoudé sur une urne. Deux dauphins portant des tritons, lancent par leurs narines quatre filets d'eau, qui se réunissent dans une grande coquille posée sur une base de cinq à six pieds de hauteur. Les deux dauphins, les tritons et les roseaux sont de métal et forment contraste avec les statues et les bases de marbre. Les eaux sont reçues dans des tuyaux souterrains et conduites dans la rue de l'Amigo dans deux lions placés sur des piédestaux contre le mur de l'hôtel-de-ville, aux côtés du portail.

Le second volume de l'Histoire des Lettres, par M. Goethals, contient les détails suivants sur la construction de ces deux groupes. Le dessin des deux fontaines ayant été, sur l'ordre du magistrat, fait par l'architecte J. A. Agneessens, fils de l'infortuné doyen, Plumier se présenta pour les exécuter, mais bien qu'habitant de la ville, il n'était ni bourgeois, ni maître du métier des maçons, et De Kinder qui avait un compagnon un peu entendu sur lequel il se fiait pour l'exécution, profita de ces circonstances pour essayer d'écarter son rival. Il ne réussit qu'à demi : le magistrat partagea le travail, mais pour qu'à l'avenir pareille scène ne pût se renouveler, il fit expédier gratuitement des lettres de bourgeoisie à Plumier, qui fut

inscrit dans le métier des maçons, sculpteurs, etc., le 30 avril 1714. La statue de Plumier terminée l'année suivante, fut placée à droite en venant de la Grande-Place; bien qu'elle soit médiocre, elle est cependant infiniment supérieure à l'autre. Le magistrat ne balança plus à lui laisser l'exécution des quatre enfants et des autres ornements d'après les dessins d'un certain Robert. Ce dernier travail lui fut payé 800 florins, et le premier 5640.

On monte au premier étage de l'hôtel-de-ville par un grand escalier qui conduit dans une belle galerie où on voit six portraits en pied, peints par C. Grangé. Ils représentent Philippe-le-Bel, Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle, Philippe IV et Charles II, c'est-à-dire tous nos souverains depuis la fin du XV^e^ siècle jusqu'en 1701. Cette galerie conduit dans la salle Gothique et dans celle avoisinante, dite *du Greffe,* où on voit un plafond peint par Jean Van Orley, et figurant des génies unissant les écussons des trois chefs-villes, Bruxelles, Louvain, Anvers et repoussant celui de la quatrième, Bois-le-Duc, devenue sujette des Provinces-Unies. Toute l'aile qui donne sur la rue de l'Amigo, compose une suite d'appartements en enfilade, occupées autrefois par les états de Brabant.

D'abord, on se trouve dans le cabinet de travail de notre bourgmestre. On y voit deux tableaux. Le premier, qu'on nous a dit être de Leclercq, ou plutôt De Clerck, offre un magistrat vêtu à la mode du siècle de Louis XIV, montrant à trois de ses collégues la vallée de la Senne et la ville de Bruxelles. Si l'on en croyait la tradition, ce personnage serait le fameux Jean de Locquenghien, le plus ardent promoteur de la construction du canal de Willebroeck; vis-à-vis, une toile de M. Picqué représente les membres du gouvernement provisoire en 1830, et quelques autres personnages alors à la tête des affaires, entre autres, M. le baron d'Hoogvorst, en costume de général commandant les gardes civiques.

La seconde salle sert aujourd'hui de lieu de réunion au conseil des bourgmestre et échevins. Dans la troisième ou salle d'audience, le plafond, par Janssens, est une allégorie en l'honneur des trois ordres des états : le clergé, la noblesse et le tiers état. Sur la cheminée, on voyait jadis un tableau, dont le sujet était la fabuleuse bataille de Ransbeck, cette bataille où les Brabançons, animés par la vue du berceau de leur duc encore enfant, anéantirent complètement les forces des seigneurs de Grimberghe et de Malines. N'oublions pas de parler des tapisseries de haute lice, qui couvrent les murs et qui ont été tissées dans les ateliers de Leyniers, fabricant de Bruxelles, d'après les dessins de Lebrun. Elles représentent un des plus glorieux épisodes de la vie de Clovis, de ce Belge fondateur de la monarchie franque : la bataille de Tolbiac, gagnée par lui sur les Allemands.

La quatrième salle séparée de la précédente par une antichambre, offre des tapisseries semblables, où on voit le baptême de Clovis, son mariage avec Clotilde et ses derniers moments. Sur la cheminée étaient placés autrefois les portraits de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche. C'est là qu'on célèbre aujourd'hui les mariages.

Le dernier appartement, qui servait de lieu de réunion aux états et où se tiennent aujourd'hui les séances du conseil communal, composé du bourgmestre, de quatre échevins et de 26 conseillers, est orné avec une magnificence extraordinaire. Ce n'est partout que lambris dorés, peintures, larges tapisseries, glaces de grande dimension. Le plafond est une assemblée des dieux, regardé comme le chef-d'œuvre de Victor-Honoré Janssens, né à Bruxelles en 1664. Au milieu de la décadence des arts, Janssens, bien supérieur à ses contemporains (Segers, Jacques Van Helmont, Jean Van Orley et autres) soutenait encore la gloire de l'école flamande. Ses grands tableaux, bien des-

sinés, plaisent encore, malgré leurs couleurs un peu crues. Aussi les états de Brabant se plurent-il à l'encourager. Six mille florins lui furent comptés pour ce plafond. Il a aussi fourni le dessin des trois tapisseries faisant face aux fenêtres et sortant de chez Leyniers, qui, dit-on, n'a jamais fait mieux. On voit sur la première l'inauguration de Charles VI, sur la seconde, l'abdication de Charles-Quint, sur la troisième l'inauguration de Philippe-le-Bon. Entre ces deux-ci, est la cheminée, surmontée d'une grande glace formée de plusieurs pièces. Au fond de la salle, au lieu où était le trône, est posé le buste de feu M. Rouppe, par M. Jehotte, et sur les côtés, près de deux autres grandes glaces, deux tables en bois doré sur lesquelles est placée une composition imitant le marbre, mais qui réellement n'est qu'une espèce de terre cuite. On y a tracé la carte du Brabant d'après celle de Samson. Entre les fenêtres sont représentées les trois chefs-villes du Brabant. On montre dans cette salle les clefs de la ville, en argent doré, posées sur un plat en vermeil, orné de figures repoussées au marteau et représentant Adam et Ève dans le Paradis Terrestre.

Le rez-de-chaussée de la partie nouvelle de l'hôtel-de-ville a eu tant de destinations diverses, qu'il serait, je crois, fastidieux d'en faire le détail. Nous dirons seulement que sous le gouvernement de l'électeur de Bavière, lorsqu'on prit quelques mesures pour relever l'industrie et surtout l'industrie drapière, les magistrats n'ayant plus de local convenable pour une halle aux draps, firent approprier à cet usage une salle de ce côté (1). Toutes les étoffes introduites dans le pays devaient y être portées, taxées, enregistrées et scellées par un clerc ou greffier. Mais ces disposi-

(1) Cette nouvelle halle est désignée dans des actes de ce temps par ces mots : *De halle, staende onder het stadthuys, recht over het Gulde Tonneken*, la Halle en-dessous l'Hôtel-de-ville, en face du Tonnelet d'Or.

tions ne subsistèrent pas long-temps. Quelques années plus tard, lorsque la ville créa une académie de dessin, ce fut aussi de ce côté qu'elle fut établie.

En 1770 et en 1815 on fit quelques travaux à l'hôtel-de-ville; on établit, comme on nous l'avons déjà dit, un nouveau perron et on restaura quelques salles. Voici quelle est aujourd'hui la distribution intérieure de l'hôtel-de-ville. Au rez-de-chaussée de l'aile orientale : la permanence; au premier étage, la salle gothique ou du trône, la petite salle gothique (gothique moderne, bien entendu) et la salle du Christ, servant : les deux premières, à des expositions et des distributions de prix, la dernière au tirage au sort pour la milice et aux séances des conseil de révision, ainsi que de quelques sociétés particulières; au second étage, les archives; sous la tour : au premier, la belle chambre où on examine les miliciens réclamants, et la chambre placée derrière elle et donnant sur la cour, servant simplement de communication entre les deux ailes anciennes; dans l'aile orientale : au rez-de-chaussée, le bureau des travaux publics et des réclamations pour les contributions; au premier, la secrétairerie, les divisions de la comptabilité et celle de l'instruction publique et du commerce; au second, de petites chambres de peu d'usage. Vers la rue de la Tête d'Or : le bureau de la division de police, et à l'étage, la salle du receveur; le long de la rue de l'Amigo : au rez-de-chaussée, le tribunal de police municipale, les bureaux de l'état-civil, du service militaire, de la garde civique et des logements; au premier, la salle des états ou du conseil communal, la salle des mariages, d'audience, le bureau du bourgmestre et celle dite le greffe, où se tient quelquefois le jury d'examen pour l'admission aux grades de candidat et de docteur; elle touche à la salle du trône, qui occupe presque tout un côté de la rue de l'Étoile. A toutes les salles du rez-de-chaussée, on parvient par la cour ou

par des portes pratiquées dans les portails; seulement vers la place se trouve l'entrée de la permanence, et une petite porte donnant accès au rez-de-chaussée de l'aile occidentale. Quant aux étages, on n'y va que par la cour et par un large escalier placé au nord-ouest de l'édifice; seulement par le perron on a accès au premier étage de l'aile orientale. Au reste, dans chacune des tourelles placées aux angles des anciens bâtiments, il y a un escalier.

Une histoire de l'hôtel-de-ville, si elle était aussi complète que nous le désirons, serait en réalité une histoire des arts à Bruxelles. Car il faut bien se garder de croire que nous ayons pu citer tout ce qui se trouvait jadis et tout ce qui se trouve encore aujourd'hui dans les salles de la maison communale. Pendant le XV^e^ siècle, bien d'autres toiles que les quatre tableaux de Roger Van der Weyde, ont été peintes pour orner cet édifice, et très-probablement on y a construit des cheminées en bois sculpté et des bas-reliefs. Au XVI^e^ siècle, la ville, qui mainte fois fit placer dans l'une ou l'autre église des verrières de toute beauté, n'aura certes pas négligé son monument principal; au XVII^e^, outre les tableaux dont j'ai parlé, on y voyait, dit un voyageur, une foule de portraits des anciens princes du pays; enfin au XVIII^e^, beaucoup de tableaux furent commandés à des artistes pour les différentes salles. Malheureusement aucun de ces derniers n'a de bien grand mérite. Les portraits du prince Charles, par Lens, et de Joseph II, par Herreyns, voilà ce qu'il y a de mieux dans le nombre.

Quels chefs-d'œuvre n'aurions-nous pas vu éclore, si la munificence des Etats de Brabant, de ce corps qui déploya toujours tant de zèle pour la conservation de nos libertés, avait été secondée par le talent des artistes, ou plutôt si l'art n'était tombé dans une décadence, dont il ne devait se relever que long-temps après.

Nos lecteurs s'apercevront que nous n'avons fait qu'es-

quisser l'histoire politique de l'hôtel-de-ville, notre excuse est toute naturelle; pendant quatre siècles, ses salles ont été le théâtre de tant d'événements, qu'il faudrait un volume pour les raconter et dans ce récit entrerait toute l'histoire de la ville.

La tâche que nous avons essayée de remplir était plus difficile, dans l'absence de toute description détaillée. Il nous a fallu réunir des renseignements, puisés dans une foule d'ouvrages imprimés et de manuscrits, et la plupart de peu de valeur, pour combler, du moins en partie, une lacune qui ne pouvait subsister sans honte pour le pays; car, chez une nation, l'indifférence pour son passé et pour ses monuments, annonce toujours peu de patriotisme et peu de grandeur.

Des réparations à l'hôtel-de-ville et surtout à la tour, étant devenues nécessaires, le conseil communal a décidé, l'année dernière, qu'on mettrait immédiatement la main à l'œuvre. Des échafaudages ont été placés sur la tour, la statue de S^{t}-Michel a été descendue pour être redorée, et cet été verra commencer les travaux, qui, nous osons l'espérer, conserveront à la Belgique et à Bruxelles un de leurs plus beaux monuments. On comprendra aisément l'importance de ces travaux lorsqu'on saura que l'état de la tour exige qu'on la démolisse de 26 pieds, sauf à la rebâtir ensuite sur le plan primitif. La lithographie qui accompagne cet article, représente avec la plus grande fidélité la statue de S^{t}-Michel qui couronne l'édifice.

Alphonse Wauters.

Analyses critiques d'Ouvrages.

—

MÉMOIRE SUR LES MOYENS DE CORRIGER LES MALFAITEURS ET LES FAINÉANTS A LEUR PROPRE AVANTAGE ET DE LES RENDRE UTILES A L'ÉTAT, *précédé d'un premier Mémoire inédit sur la même matière, présentés aux États de Flandre en* 1771 *et* 1775; *par le vicomte J.-P. Vilain XIIII.* Nouvelle édition, augmentée d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par Ch.-Hypp. Vilain XIIII, ancien membre du congrès et de la chambre des représentants. — Bruxelles, Méline, Cans et C^e^; vol. in-8°.

Il ne manque pas de personnes, aujourd'hui, qui s'imaginent que les principes de l'administration publique datent de l'assemblée constituante; que, avant cette époque, nulle règle fixe n'existait dans cette partie importante du régime social; que tout y était livré à l'arbitraire et au bon plaisir; que le bien-être des peuples était l'objet dont s'occupaient le moins ceux qui avaient mission de les diriger. Si les personnes dont nous parlons montrent par-là une grande ignorance des temps passés, c'est surtout à l'égard de la Belgique. Nos provinces, on peut le dire sans aucune espèce de vanité nationale, offraient sous le règne de Marie-Thérèse, et particulièrement dans les dernières années de ce règne dont le souvenir est resté si cher aux Belges, le spectacle d'une des contrées les mieux gouvernées de l'Europe. L'oppression du faible par le fort n'y était pas à craindre; la haute indépendance et l'impartialité reconnue des cours supérieures de justice la rendaient impossible. Les

vœux et les besoins du peuple avaient, dans les magistrats des villes, dans les états des provinces, des interprètes qui les faisaient valoir auprès du gouvernement, et dont la voix était d'autant plus écoutée, que la nécessité d'obtenir leur consentement pour la levée des subsides forçait les dépositaires du pouvoir à user de beaucoup de ménagements envers eux. Les questions qui touchaient aux priviléges, aux droits ou à la propriété des corporations ou des particuliers, n'étaient jamais résolues, sans que les intéressés eussent été entendus dans leurs motifs d'opposition, sans que l'avis des autorités judiciaires ou administratives de la province eût été demandé. Le conseil privé et le conseil des finances, à l'examen desquels étaient soumises toutes les affaires de l'état, avant que le gouverneur-général ou le souverain portât sa décision sur celles-ci, étaient composés d'hommes versés dans la connaissance des lois et des constitutions du pays, aussi bien que de ses intérêts matériels. Il suffit de nommer, parmi ceux qui siégèrent au conseil privé, les Nény, les Stassart, les Wavrans, les De Cock, les Crumpipen, les Plubeau, les Fierlant, les Le Clerc, les Grysperre, et, parmi les membres du conseil des finances, les De Cazier, les De Keerle, les Mullendorff, les Cornet de Grez, les Delplancq. Les administrations provinciales et municipales comptaient aussi dans leur sein une foule d'hommes distingués à plus d'un titre.

Entre ces derniers, il n'y en eut aucun qui rendit plus de services à son pays et à sa souveraine, aucun qui laissa de son passage aux affaires des traces plus profondes, que celui dont le nom est inscrit en tête de cet article.

Ce fut en 1754, que Jean-Philippe Vilain XIIII entra dans l'administration de la Flandre, par le choix que le clergé, ainsi que les villes, châtellenies et métiers firent de lui, pour la place d'actuaire ou de conseiller pensionnaire. Il avait précédemment rempli, à Alost, sa ville

natale, les charges de premier échevin et de bourgmestre, et la réputation qu'il s'y était acquise ne contribua pas peu à lui concilier les suffrages de l'assemblée générale des représentants de la province.

Le nouveau système d'administration que l'édit du 5 juillet 1754 venait d'introduire en Flandre avait des adversaires déclarés et puissants. Le clergé des diocèses de Gand et de Bruges, les villes de ce nom, et le pays du Franc, auxquels cette réforme avait enlevé une partie de leurs prérogatives, ne cherchaient qu'à en entraver l'exécution. Le gouvernement sentit le besoin de placer à la tête des états quelqu'un qui, appréciant l'utilité des mesures décrétées, eût le zèle, la dextérité et la fermeté nécessaires pour en assurer le succès; le 29 mars 1755, le duc Charles de Lorraine nomma le chevalier Vilain premier échevin de Gand. Le premier échevin était, à Gand, ce qu'est aujourd'hui le bourgmestre, le chef du magistrat; mais, en outre, il présidait à l'assemblée générale des états, ainsi qu'à celle de leur députation permanente. Cette charge était la plus considérable de la province, celle qui y donnait le plus d'influence : le gouvernement agrandit encore la position qu'elle faisait au chevalier Vilain, en l'instituant, quelques années après, commissaire à vie pour l'audition de tous les comptes particuliers de l'administration provinciale

La place de premier échevin était amovible à Gand, comme dans les autres villes de Flandre; Vilain XIIII y fut continué sans interruption jusqu'en 1777, date de sa mort. Il n'y avait pas d'exemple d'un exercice aussi long de fonctions de cette nature; Vilain en profita, pour réaliser la plupart des améliorations qu'il avait conçues.

La tâche à l'accomplissement de laquelle il se dévoua, exigeait autant d'habilité que de persévérance; la situation financière de la Flandre, à l'époque où les rênes de l'ad-

ministration provinciale lui furent confiées, était loin d'être prospère; laissons parler à ce sujet M. Hyppolite Vilain XIIII : « Les Pays-Bas, dit-il, en proie à des guerres » incessantes, ne présentaient plus qu'un théâtre de cala- » mités accrues encore par les onéreuses stipulations du » traité de la Barrière..... Mais la Flandre principalement » offrait un spectacle de grande pénurie et d'étranges mal- » versations. Ces dernières, plus que tous les désastres poli- » tiques, l'avaient mise à deux doigts de sa perte. Sa dette, » montant en 1699 à neuf millions de florins, s'était élevée » en 1754 à quatorze millions. Le trésor de la ville de » Gand suspendit le payement de sa dette arriérée de 1722 » à 1734.... Dans ce triste état de choses, Vilain XIIII, arrivé » aux affaires, se pénétra plus que tout autre de l'impor- » tance de ses devoirs; il vit du premier coup-d'œil toute la » profondeur des abus, mais aussi tout ce que sa province » avait à attendre de leur redressement, de ses ressources, » et d'une administration prévoyante, éclairée, sincère » surtout dans l'exposé de ses moyens de réforme... » (*Notice*, p. 4. et 5.)

Les affaires financières des provinces étaient encore, à l'époque dont nous nous occupons, des arcanes impénétrables pour le gouvernement lui-même; celles de la Flandre, en particulier, avaient toujours échappé à ses investigations : « On a tenté, écrivait le prince Charles de Lorraine » à Marie-Thérèse, on a tenté plus d'une fois de se procurer » quelques notions des moyens courants de la Flandre, tant » par le ministère des commissaires députés pour l'audition » des comptes, qu'autrement; mais on a toujours rencontré » des oppositions et des obstacles insurmontables; et, dès » qu'on faisait entrevoir que le gouvernement était en droit » de se servir de son autorité, pour se faire rendre compte » de toutes les administrations des revenus et dépenses de » la province, les anciens députés se servaient toujours de

» leur échappatoire ordinaire, que le subside allait manquer » ou diminuer, et que le royal service ne pourrait que » souffrir par ces tentatives (1). » A peine installé dans les fonctions de conseiller pensionnaire, le chevalier Vilain entreprit courageusement de porter la lumière dans les ténèbres de l'administration qui venait de lui être confiée; il fit plus : il voulut que le public aussi connût la manière dont ses intérêts étaient dirigés, et ce fut dans ce but, qu'il livra à l'impression, en 1755, ses *Réflexions sur les finances de la Flandre* (in-8° de 294 pages, sans la préface), destinées à être envoyées à tous les corps administratifs de la province.

M. Hyppolite Vilain XIIII, qui donne l'analyse de cet ouvrage devenu fort rare, nous apprend qu'à son apparition, il produisit une grande sensation dans le pays, et qu'il suscita plus d'un embarras et d'un ennemi à son auteur. On n'en est pas surpris, lorsqu'on voit toutes les vérités hardies dont il est semé. Le chevalier Vilain, d'ailleurs, ne s'était pas dissimulé les conséquences de sa franchise : « On sait, observe-t-il, qu'il est bien difficile de » dire quelque chose pour le bien public qui ne choque » l'opinion et l'intérêt particulier de quelques personnes, » et qu'ainsi plus on en dit, plus on se fait d'ennemis; » mais, l'amour et le devoir de la patrie étouffant toute » autre considération, nous avons bien voulu nous exposer » à la censure publique, très-persuadé qu'après que les » principes auront été contredits, comme le sont tous les » projets nouveaux, ils prévaudront dans l'esprit des bons » patriotes, et seront à la fin adoptés par la généralité. »

Le rédacteur des *Réflexions sur les finances de la Flandre* n'avait pas cru devoir s'imposer de grands ménagements envers l'administration précédente; il s'exprimait

(1) Relation du 28 mars 1753.

notamment en des termes fort énergiques, au sujet des travaux de la Coupure qu'elle avait entrepris, et qui n'avaient pas peu contribué au dérangement des finances provinciales : « entreprise, dit-il, aussi frayeuse qu'inutile, » formée contre toutes les règles de la prudence la plus or- » dinaire, sans en avoir comparé les dépenses avec l'utilité » qu'on en pouvait vraisemblablement espérer, sans avoir » consulté ni les forces ni les moyens nécessaires pour l'exé- » cuter ; entreprise suivie aussi irrégulièrement qu'elle avait » été commencée, et qui, à la honte de la nation, sera un » monument éternel de son imprudence, aussi qu'une des » principales époques de sa ruine, et une source de regrets. » Le prince Charles de Lorraine, qui voulait concilier les esprits, et non les aigrir, invita Vilain XIIII à retrancher ce passage; il fit retirer tous les exemplaires qui le contenaient, et donna les ordres les plus précis, pour qu'il ne figurât pas dans ceux qui seraient envoyés aux administrations des villes et des châtellenies (1). Du reste, les idées émises dans cet ouvrage furent pour la plupart converties en un règlement d'administration, promulgué sous le nom de l'impératrice, après avoir obtenu l'assentiment des représentants de la province.

Les brillants résultats dus à l'administration du chevalier Vilain XIII lui valurent, en 1758, le titre de vicomte, avec exemption de tous droits et taxes de chancellerie. Le diplôme que lui envoya Marie-Thérèse rappelle « le zèle » distingué qu'il avait constamment marqué dans toutes » les occasions, ainsi que les services importants qu'il avait » rendus, entre autres dans l'établissement du nouveau sys- » tème d'administration et d'économie en Flandre, et ceux » qu'il continuait de rendre avec succès pour le bien et » l'avantage du royal service et des fidèles sujets de l'impé-

(1) Relation ci-dessus citée du 28 mars 1753.

» ratrice dans la même province. » Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Marie-Thérèse aux Pays-Bas, en sollicitant pour lui cette grâce, avait rendu de son caractère un témoignage non moins flatteur; « toutes ses opé-» rations, avait-il dit, ne tendaient qu'à bien servir sa sou-» veraine et sa patrie, sans que l'intérêt y eût aucune » part (1). »

Dans les premiers mois de l'année 1769, une maladie épizootique, apportée de la Hollande et de la Campine liégeoise, se répandit aux Pays-Bas, et, malgré les sages mesures qui furent prises, y exerça de grands ravages, surtout en Flandre. Le vicomte Vilain XIIII donna, en cette occasion, des preuves multipliées de son activité et de son zèle. On a de lui, sur cette matière, un Mémoire imprimé, qui abonde, comme ses autres écrits, en vues judicieuses et pratiques.

Rien de ce qui pouvait contribuer à la prospérité de la province n'échappait à l'attention vigilante et éclairée du premier échevin de Gand : c'est ainsi que l'encouragement de la pêche nationale, l'achèvement des écluses de Slykens, l'amélioration du port d'Ostende, furent tour à tour les objets de sa sollicitude.

En 1771, il parvint à arranger, au gré du gouvernement, une affaire qui tenait fort à cœur à la cour de Vienne, et qui était en effet pour elle d'une haute importance. Le subside annuel et fixe de la Flandre était, depuis 1754, de 1,642,500 florins; mais, sur cette somme, l'impératrice avait à supporter des non-valeurs qui s'élevaient à près de 400,000 florins; elles étaient causées par l'impossibilité où la plupart des villes de la province étaient d'acquitter, en tout ou en partie, leur contingent : Gand et Bruges, par

(1) Rapport du chancelier de cour et d'état, comte de Kaunitz, à Marie-Thérèse, du 4 mars 1758.

exemple, n'en payaient absolument rien, et, du chef de ces deux villes seulement, le déficit était de 288,000 florins. D'un autre côté, les moyens courants, ou impôts sur les consommations, que percevaient les Etats, offraient, grâce à l'ordre et à l'économie que le vicomte Vilain avait introduits dans leur gestion, un excédant annuel de près de 800,000 florins sur les charges auxquelles ils étaient destinés à pourvoir. Dans cet état de choses, le gouvernement pensa qu'il était équitable que l'excédant du produit des impôts fût, partiellement au moins, affecté à dédommager le trésor royal de la perte qu'il souffrait, par les non-valeurs du subside; il fit entamer avec les Etats des négocations à ce sujet, et, pour les disposer favorablement, il leur offrit d'autoriser l'emploi d'une autre somme qui serait tirée de la caisse des moyens courants, en déduction de ce qu'ils payaient à titre de subside, de sorte que, en définitive, le peuple, aussi bien que la souveraine elle-même, y aurait trouvé de l'avantage. Cette combinaison, que le vicomte Vilain XIIII appuya de tout son crédit, fut couronnée d'un plein succès. Dans une assemblée générale tenue le 2 mai 1771, les Etats, à une grande majorité, consentirent à ce qu'une somme de 200,000 florins fût prélevée, chaque année, sur le produit des moyens courants, pour dédommager l'impératrice des non-valeurs du subside, et à ce que la même caisse payât, à la décharge des villes et du plat-pays, une partie de ce subside calculée à raison de 2000 rations par jour (182,580 florins par an); ils ne mirent à leur adhésion aux vues du gouvernement, qu'une seule condition, à laquelle celui-ci souscrivit sans peine : ce fut que les enfants du plat-pays âgés de moins de six ans ne seraient plus sujets au droit de moulage nommé *hooftgeld.*

Une augmentation annuelle de 200,000 florins pour le trésor royal n'était pas peu de chose, alors que les subsides

réunis de toutes les provinces n'atteignaient guère que le chiffre de 3,750,000 florins : en récompense de la part qu'il y avait prise, le vicomte Vilain XIIII reçut la croix de Saint-Etienne, distinction dont la cour de Vienne était fort avare, et que Marie-Thérèse refusa plus d'une fois à des hommes qui occupaient des postes éminents dans l'administration. Il ne tarda pas, au reste, à s'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance du gouvernement et du pays, car ce fut vers cette époque qu'il créa la maison de force de Gand.

En même temps qu'il introduisait l'ordre, l'économie, la régularité dans toutes les parties de l'administration provinciale, le vicomte Vilain XIIII s'occupait, avec un dévouement égal, du rétablissement des affaires de la ville de Gand, qui étaient dérangées à ce point, que non-seulement, ainsi que nous l'avons dit, elle était dans l'impossibilité de fournir sa quote-part dans le subside, mais elle ne payait même pas ses propres dettes. Ce fut d'accord avec lui, et sans opposition de la part des créanciers, que le gouvernement, en 1772, promulgua une ordonnance qui, en faisant perdre à ceux-ci une partie des intérêts arriérés, en capitalisant le reste, en constituant de nouvelles rentes à 3 3/7 pour cent, déchargea la ville de trois millions de florins d'arriérages, la mit en état d'acquitter avec exactitude ses charges, et lui procura même un excédant de revenus. Deux ans après, le vicomte Vilain XIIII obtint un nouveau et éclatant témoignage de la satisfaction de Marie-Thérèse : les charges de grand bailli de Gand et de bailli du Vieux-Bourg étaient devenues vacantes par la mort du vicomte de Nieulant; elles lui furent conférées, quoiqu'il y eût une incompatibilité réelle entre les fonctions de grand bailli et celles de premier échevin de Gand qu'il exerçait déjà. Les choses furent mises en règle à cet égard par un décret du duc Charles de Lorraine du 16 juillet 1774, qui accorda à Vilain la dispense nécessaire.

Tel est le précis de la vie politique et administrative d'un des citoyens les plus recommandables que la Flandre ait possédés dans le dernier siècle. On aura remarqué que nous avons glissé sur la fondation de la maison de correction de Gand, qui est le plus beau titre de gloire du vicomte Vilain XIIII. Le désir d'ajouter quelques renseignements nouveaux aux faits intéressants que M. Hyppolite Vilain XIIII a consignés dans sa *Notice*, et les limites qui nous sont imposées par le cadre de ce journal, nous obligent à renvoyer à un second article ce que nous avons à dire sur ce sujet, ainsi que sur la publication même qui a donné matière à notre travail.

A l'époque où Marie-Thérèse monta sur le trône, la législation et la procédure criminelles ne laissaient pas moins à désirer, en Belgique, que dans les autres contrées de l'Europe. Les lois pénales promulguées pour la plupart sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, se ressentaient du malheur des temps où elles avaient été conçues. La rigueur de plusieurs de leurs dispositions n'était pas le seul reproche qu'on pût leur faire : elles ne traçaient pas aux officiers accusateurs des règles de direction assez précises, et accordaient trop d'arbitraire aux juges; aussi n'était-il point rare de voir le même crime, le même délit, qui devant certains tribunaux était puni d'une peine correctionnelle, donner lieu devant d'autres à une condamnation capitale.

La législation sur la mendicité et le vagabondage avait un caractère particulier de barbarie qui n'était plus d'accord avec l'esprit et les mœurs de la société. Les mendiants étrangers trouvés dans le pays étaient punis du bannissement; s'ils y revenaient, on leur infligeait la peine du fouet et de la marque; quelquefois, devenus vagabonds, proscrits partout, fouettés et marqués en dix endroits différents, le seul moyen qui restât pour s'en débarrasser, était de leur

faire subir le dernier supplice : les mendiants valides du pays devaient eux-mêmes se retirer dans le lieu de leur naissance ou de leur domicile légal, à peine d'être également bannis, et d'être traités comme vagabonds, en cas de récidive. Punir, toujours punir, il semblait que toute la science du législateur eût été renfermée dans ce mot; sa sollicitude ne s'était pas attachée le moins du monde aux moyens de prévenir les délits et les crimes, non plus qu'aux mesures à l'aide desquelles on aurait pu rendre meilleurs ceux qui s'en rendaient coupables.

Bien d'autres imperfections sollicitaient des réformes dans l'administration de la justice criminelle. C'étaient les seigneurs hauts-justiciers qui, au plat-pays, supportaient les frais des poursuites et des jugements: or, comme cette obligation leur était onéreuse, il en résultait que les officiers de la plupart d'entre eux exerçaient avec nonchalance la vindicte publique qui leur appartenait. Un abus dont les conséquences n'étaient pas moins fâcheuses, quoiqu'elles fussent d'une nature différente, consistait en ce que les juges de village, c'est-à-dire des gens ordinairement dépourvus de discernement et d'instruction, prononçaient sur la liberté et la vie des citoyens, sans que leurs sentences fussent réformables par voie de cassation ou d'appel !

Ici encore nous devons des éloges au gouvernement de Marie-Thérèse, car il ne tint pas à lui que la législation criminelle ne subit dans nos provinces des améliorations importantes. Il proposa aux Etats de décharger les seigneurs de l'obligation où étaient ceux-ci de payer les frais et mises de justice (1); il invita les cours supérieures provinciales à lui suggérer le parti qu'il convenait de prendre, relati-

(1) Dépêche circulaire du 21 mai 1771.

vement aux sentences que portaient les juges du plat-pays (1); il voulut, et il insista même sur ce point, qu'elles s'expliquassent sur l'abolition de la torture et de la marque (2). Marie-Thérèse alla encore plus loin à cet égard que ses ministres : dans une résolution applicable à ses états héréditaires allemands, elle prescrivit de la manière la plus expresse que la question y fût partout abolie, enjoignant de plus à son tribunal suprême de justice d'examiner s'il ne fallait pas faire cesser successivement la peine capitale, du moins dans la plupart des cas, en la bornant aux crimes les plus atroces (3).

On devrait s'en étonner, s'en indigner peut-être, si l'on ne savait combien est puissant l'empire d'anciens usages : de tous les conseils de justice de la Belgique, il n'y en eut qu'un seul, celui de Gueldre, siégeant à Ruremonde, qui opina pour l'abolition de la torture; encore demanda-t-il qu'elle fût conservée pour certains crimes. Les autres propositions du gouvernement n'obtinrent pas une solution qui lui permit davantage de donner suite à ses vues.

Une idée sage et philanthropique se fit toutefois jour du sein de ces discussions. Les Etats de Brabant, que le conseil de cette province avait consultés sur les dépêches des 7 août 1765 et 16 avril 1766, exprimèrent l'avis que l'on érigeât une maison de force, pour y enfermer ceux qui auraient mérité d'être marqués (4). Quelque temps après, le conseil privé, ayant été chargé par un décret du prince Charles de Lorraine de lui indiquer les moyens d'extirper la mendicité, qui s'était propagée dans la Belgique, au point de *faire la profession habituelle de nombre d'hommes et de*

(1) Dépêche circulaire du 7 août 1765.

(2) Dépêches circulaires du 16 avril 1766 et du 22 juin 1771.

(3) Résolution communiquée au ministère belge, par dépêche du prince de Kaunitz du 3 janvier 1776.

(4) Consulte du conseil de Brabant du 16 mars 1767.

femmes très en état de gagner leur vie en travaillant, en prit occasion pour proposer à son tour l'établissement de maison de correction (1).

Cette idée de remplacer les peines afflictives qui avaient été jusqu'alors en usage, par un mode de punition qui servît à la fois à châtier le crime et à amender les criminels, s'était présentée aussi à l'esprit du vicomte Vilain XIIII, et avait fait l'objet de ses plus sérieuses méditations. Au mois de février 1771, il proposa à ses collègues de la députation permanente de la Flandre de la réaliser pour cette province; invité par eux à former sur cette matière un plan qui pût être soumis aux délibérations des Etats, il le leur présenta dès le mois d'avril. Telle est l'origine première de la maison de force de Gand.

Le projet du vicomte Vilain XIIII, adopté, à la presqu'unanimité des voix, par les corps représentatifs de la province, fut envoyé à l'approbation du gouvernement-général. Il fallait un octroi de l'impératrice pour cet établissement; Marie-Thérèse l'accorda avec de grandes marques de satisfaction : « S. M., écrivit le prince Charles de » Lorraine aux députés des Etats, S. M. a vu avec plaisir le » zèle que vous avez témoigné encore en cette occasion, » pour jeter les fondements d'un établissement qui intéresse » le bien et le repos public.... (2). » La construction de l'édifice, commencée au printemps de l'année 1772, fut poussée avec activité.

L'exemple des Etats de Flandre fut proposé par le gouvernement aux Etats des autres provinces. Ceux de Brabant s'empressèrent de l'imiter : de là, l'érection de la maison forte de Vilvorde, construite sur l'emplacement

(1) Consulte du 17 décembre 1770.
(2) Dépêche du 6 février 1772.

de l'ancien château, que l'impératrice abandonna à la province (1). Les Etats de Hainaut prirent une pareille résolution dans leur assemblée générale du mois de décembre 1775; mais, n'ayant pu obtenir ni l'esplanade d'Ath, ni le fort de la Haine près de Mons, ni le couvent des Récollets dans cette dernière ville, qu'ils avaient successivement demandés pour y établir leur maison de force, ils atteignirent, sans avoir pris encore une mesure d'exécution, le règne de Joseph II, époque où les agitations politiques firent perdre de vue les améliorations administratives. Les Etats de Namur se montrèrent convaincus de l'utilité d'une maison de force pour leur province; ils en votèrent même l'érection, qui n'eût pas lieu toutefois, parce que le clergé et la noblesse voulurent l'ajourner à quelques années; le tiers-état seul se prononça pour une exécution immédiate. Les Etats de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse ne purent s'entendre entre eux sur le choix d'un emplacement; ceux de Tournai et du Tournaisis ne montrèrent pas plus de dispositions à agir de commun accord; ceux de Gueldre et de Malines alléguèrent le peu de ressources de leurs provinces. Quant aux Etats de Luxembourg, ils n'eurent pas à délibérer sur cet objet; des dispositions préliminaires que le gouvernement désirait prendre, ayant été cause qu'il ne les appela point à s'en occuper. Il n'y eut donc, en définitive, que la Flandre et le Brabant où des maisons de force furent érigées.

On a vu que les travaux de construction de celle de Gand avaient été entrepris aussitôt après que les Etats eurent obtenu l'octroi de l'impératrice. Le 18 février 1773, un réglement provisoire, rédigé d'après un projet fourni

(1) Cette maison, dont la fondation fut commencée en 1773, ne s'ouvrit qu'en 1778; on y appliqua en tous points le régime d'administration et de discipline établi dans celle de Gand.

par le comte Vilain XIIII, fut promulgué pour l'organisation et l'administration de cet établissement : il y était statué, entre autres, que l'édifice consisterait en trois corps de bâtiment, savoir : l'un, où seraient enfermés les forçats condamnés pour crimes ou délits graves; le deuxième, pour les mendiants valides et les coupables d'excès seulement, ou de fautes légères, ou de dérèglement de mœurs; le troisième enfin, pour les femmes, sans que les détenus placés dans les quartiers différents pussent communiquer entre eux, ni les femmes condamnées pour crimes ou délits graves, avec les autres. Dans le courant de la même année, le premier corps de bâtiment ayant été achevé, l'on y plaça et l'on y fit travailler à divers genres de manufactures des forçats tirés des maisons particulières de la province.

L'édifice fut porté à sa perfection en 1775. Une expérience de deux années avait fait reconnaître au vicomte Vilain XIIII que tout n'avait pas été prévu dans le réglement de 1773: il jugea, comme il le dit lui-même, « qu'il » n'y avait rien de fait aussi long-temps qu'il restait quelque » chose à faire : » avoir créé l'établissement, était certes beaucoup, mais cela ne suffisait point à un administrateur aussi prévoyant, aussi zélé, aussi préoccupé des intérêts de l'avenir; il voulut encore lui donner une forme stable et permanente. Il se remit donc à l'œuvre avec courage, et ce fut des nouvelles méditations auxquelles il se livra, que sortit le *Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs et les fainéants*, etc. Il eut la satisfaction flatteuse de voir cet ouvrage accueilli par l'approbation des représentants de la province, et par celle du gouvernement lui-même, qui consacra, dans un réglement additionnel du 19 juillet 1775, la plupart des vues qui y étaient énoncées, en tant qu'elles concernaient l'administration économique, la police et la discipline de l'établissement.

Le *Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs*,

de plus en plus recherché, à mesure que l'excellence des principes qu'il renferme était mieux comprise par les législateurs des deux mondes, était devenu presque introuvable dans le commerce, car il avait été, comme celui de 1755 sur les finances, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires. Ce motif a engagé M. Hypp. Vilain XIIII à le faire réimprimer, et il y a joint des documents inédits fort curieux et une notice historique pleine d'intérêt.

Nous renvoyons à cette notice ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître l'histoire de la maison de force de Gand, depuis le point où nous venons de la laisser, jusqu'à l'époque actuelle. Ils y verront comment, après avoir atteint tout son développement sous la sage administration du vicomte Vilain XIIII, cette institution dégénéra aussitôt qu'elle eut perdu son fondateur; comment, elle aussi, elle eut à souffrir de la manie d'innovations qui tourmentait Joseph II; comment, sous le régime français, livrée à un système d'exploitation sur une grande échelle, elle devint comme une vaste manufacture où des criminels transformés en artisans donnaient d'immenses bénéfices aux entrepreneurs qui les faisaient travailler, et gagnaient eux-mêmes de grosses journées, immédiatement dissipées au jeu et aux cantines; comment enfin, depuis notre séparation d'avec la France, mais surtout dans ces dernières années, l'autorité en est revenue au but primitif de l'établissement, sauf les améliorations indiquées par l'expérience.

M. Hypp. Vilain XIIII est amené par son sujet à examiner ce qui a été fait aux Etats-Unis d'Amérique et en diverses contrées de l'Europe, afin d'y introduire le système pénitentiaire, et il en conclut que c'est la Belgique qui a été le véritable berceau de ce système. Nous croyons, à part tout esprit de patriotisme, que les faits et les arguments qu'il apporte à l'appui de cette prétention, sont irréfragables.

Ce n'est pas avec moins de raison que, résumant l'existence administrative du créateur de la maison de correction de Gand, du restaurateur des finances de la Flandre, il fait ressortir l'avantage que les gouvernants d'autrefois avaient sur ceux d'aujourd'hui, pour accomplir de grandes choses : « Parvenant par les degrés d'une lente hiérarchie aux emplois élevés, dit-il, l'homme public n'était » point exposé aux brusques revirements de fortune, aux » capricieuses disgrâces de nos régimes constitutionnels. Le » changement du pouvoir était peu fréquent et n'entraînait pas avec lui celui des agents et des principes. Un coup » de tribune n'arrêtait pas, ne métamorphosait pas tout un » ordre de personnes et de choses, longuement reconnu ou » préparé; et les administrateurs, tout entiers à l'accomplissement d'une tâche désignée, n'étaient point exposés » à ces continuels combats du forum moderne, à ces dépenses de temps, d'efforts et de capacités dans des discussions fort curieuses comme joûtes d'esprit, mais souvent » stériles dans leurs résultats.... » Qui ne sera frappé de la justesse de ces réflexions?

M. Hyp. Vilain XIIII croit que le règne de la parole a fait son temps en Belgique; que le bon sens pratique du pays prend le dessus et ramène les esprits à réfléchir que l'inventeur d'un mode économique de bienfaisance, le fondateur d'un système pour la guérison radicale de quelques grandes plaies sociales, sont à préférer à l'orateur le plus brillant; que dix, vingt années d'agitation parlementaire, enfin, laissent moins de trace et de fruits, que l'émission d'une seule bonne idée gouvernementale, que la création d'un établissement utile au progrès, au bien-être de l'humanité.... Certes, nous souhaiterons autant que lui que les choses fussent telles qu'elles apparaissent à ses yeux; mais nous craignons fort qu'il ne se fasse illusion à cet égard.

Nous ne pouvons que nous associer, au surplus, à l'invi-

tation qu'il adresse, en terminant, à nos hommes d'état, à nos publicistes, de rechercher et de méditer les nombreux essais d'améliorations sociales, entrepris par les générations qui nous ont précédés. Comme il le dit fort bien, il est peu de questions maintenant débattues à nos deux tribunes, qui soient restées étrangères à nos devanciers: « Tracés de routes et de canaux, approfondissement des » ports, question des débouchés du lin, de la pêche natio- » nale, de la mendicité à éteindre, des sciences, des arts à » encourager, tous ces projets reparus de nos jours ont été, » dans le dernier siècle, soumis aux enquêtes administra- » tives ou commerciales, aux mêmes recherches des capa- » cités de l'époque, et ces capacités ne sont pas restées au- » dessous de leur tâche malgré les entraves des traités, » malgré les liens étroits du fédéralisme provincial. »

En résumé, la publication à laquelle M. Hypp. Vilain XIIII vient d'attacher son nom est digne du suffrage des esprits sérieux, des hommes qui se préoccupent des intérêts de l'humanité et du bien-être des peuples. Après avoir, à plusieurs reprises, obtenu et, ce qui vaut mieux encore, justifié la confiance de ses concitoyens; après avoir contribué dans le parlement à fonder, à affermir le nouvel état belge, M. H. V. est appelé aujourd'hui à le représenter auprès d'une cour étrangère: le livre qu'il a fait paraître est comme un souvenir qu'il a voulu nous laisser, en se séparant de nous. C'est prendre noblement congé, et nous lui en rendons grâces. Nous ne doutons pas que, dans les fonctions qu'il va remplir, il ne trouve plus d'une occasion de rendre de nouveaux services à son pays: nous sommes persuadé aussi que les affaires positives dont il aura à s'occuper, ne lui feront pas négliger les lettres, qu'il a toujours cultivées avec prédilection. Les membres de l'honorable famille de Vilain XIIII ne sont pas de ceux auxquels puissent s'appliquer ces paroles que traçait la main de leur

illustre aïeul en 1755, et qui, sauf certaines exceptions, sont encore si vraies aujourd'hui: « Les hommes que la » naissance destine aux rangs élevés, aiment bien mieux se » dégrader eux-mêmes, en négligeant l'étude du gouver- » nement de leurs semblables pour celle des chiens et des » chevaux; ils négligent le soin de l'état pour celui d'une » paroisse; ils renoncent à des occupations grandes et no- » bles, pour se livrer à des amusements futiles, et à la bas- » sesse et à la fainéantise; et, pour comble de malheurs, » un magistrat à leurs yeux est le plus méprisable poste de » la noblesse, et ce n'est que la nécessité et très-souvent la » crainte de l'indigence, qui les oblige à la fin à s'y jeter, » sans principes et sans préparation (1). »

GACHARD.

SYNODICON BELGICUM, *t. IV. Nova et absoluta Collectio Synodorum episcopatûs Gandavensis, edidit* P. F. X. DE RAM. *Mechiliniæ, Hanicq,* 1839, X et 615 pag.; in-4°.

Les actes synodaux de nos évêchés, sont pour l'histoire ecclésiastique du pays une source précieuse qu'on ne peut s'abstenir de consulter. Aussi félicitons-nous le savant Recteur de l'Université catholique à Louvain, d'avoir commencé une collection de ces actes. Déjà trois volumes du *Synodicon Belgicum* ont paru. Les deux premiers sont consacrés à l'archevêché de Malines; le quatrième dont nous nous occupons traite de l'évêché de Gand; le tome troisième, qui est sous presse, doit contenir l'évêché d'Anvers.

On conçoit combien il doit être intéressant pour le

(1) *Réflexions sur les finances de la Flandre.*

clergé de chaque diocèse, de posséder une espèce de corps diplomatique, une sorte de répertoire méthodique, où, en cas de doute et d'incertitude, il puisse recourir pour s'éclairer sur certains statuts fondamentaux, certaines dispositions réglementaires, certaines instructions pastorales, qui lui servent, en quelque façon, de jurisprudence ecclésiastique. Afin de donner une idée du livre, nous indiquerons ici quel est sommairement son contenu. Après une dédicace à l'évêque de Gand, et une préface où il expose son plan, M. De Ram divise son travail en trois sections. La première : *Synodi Diocesanæ,* renferme les actes des trois synodes proprement dits, tenus à Gand, en 1571, 1609 et 1613. Elle est divisée en chapitres pour chacun des trois synodes, et contient outre l'historique de l'assemblée épiscopale, les discours prononcés à cette occasion et les statuts arrêtés dans ces importantes réunions.

La deuxième section : *Congregationes archipresbyterorum seu decanorum,* traite des assemblées des archiprêtres ou doyens, qui pendant cinquante années à-peu-près remplacèrent les synodes, de 1613 à 1662. Les actes publiés ici par M. De Ram, sont en quelque sorte le résumé officiel des délibérations de ces réunions, qui se tenaient sous la présidence des évêques. Au bas des pages, l'éditeur a souvent placé des notes fort curieuses; souvent aussi il y a publié des documents inédits qui avaient trait aux actes eux-mêmes. Cette deuxième section a non-seulement de l'intérêt pour l'enseignement ecclésiastique, mais les importantes pièces qu'elle renferme sont bien souvent remarquables aussi pour la connaissance de l'histoire du pays et des mœurs de nos ancêtres pendant le XVII^e^ siècle. Les lettres placées dans les notes sous forme de pièces justificatives, sont pour la plupart émanées de l'autorité civile.

La troisième section : *Instructiones pastorales, mandata et edicta,* renferme 130 pièces de toute espèce, qui sont

relatives à la discipline et à l'histoire de l'évêché de Gand. Le premier de ces documents est une diplôme de Corneille Jansenius, premier évêque de Gand, pour l'érection d'un séminaire dans cette ville, dans la maison des Frères de la Vie commune, près de la cathédrale. Les trois pièces qui suivent sont tout aussi importantes pour l'histoire, car elles embrassent cette époque déplorable où nos provinces étaient livrées à l'anarchie politique et religieuse. Une autre pièce qui ne mérite pas moins d'attirer l'attention, est une longue ordonnance en flamand de l'évêque Triest, sur la célébration des dimanches et des fêtes, donnée en 1624. Nous signalerons ensuite une instruction en flamand, de 1682, contre l'accoutrement immodeste des femmes dans les églises; — un décret, de 1717, contre les exorcistes; — une lettre importante de l'évêque Van Eersel, de 1777, pour l'extirpation de la mendicité et du vagabondage. Ce document est d'autant plus intéressant que sa publication coïncide avec l'érection de la maison de force de Gand, dont l'idée est dûe au vicomte Vilain XIIII. Les derniers documents que renferme ce volume, ont un intérêt historique très-grand; ils concernent les innovations impolitiques de l'empereur Joseph II, et l'odieuse domination des républicains français en Belgique; ainsi nous y remarquons: deux lettres concernant l'Édit de tolérance, donné par l'empereur, en 1781; — une supplique des États de Flandre, pour demander à Joseph II la conservation des monastères de femmes en Flandre; — une lettre de l'évêque Lobkowitz à ses doyens, contre les tentatives envahissantes des Français, en 1792; — une lettre pastorale du même, en flamand, du 15 avril 1793, sur les excès commis par les républicains; — une instruction du même sur la célébration en secret de la messe, etc., pendant la Terreur. Nous recommandons la lecture de ces pièces à tous ceux qui veulent traiter la période de 1780 à 1800. Une table analytique

de tout ce que renferme le volume, se trouve à la fin du livre. Nous dirons en terminant, que ce quatrième tome se distingue, comme le premier et le second, par le choix judicieux des pièces publiées, et par la correction typographique du texte, mérite important pour des documents originaux.

J. D. S. G.

Notice historique sur l'origine et l'étymologie du nom de Bruxelles et Brabant, *par P. Spinnael, avocat.* — Bruxelles, Delevingne et Callewaert, 1841; in-8° de 32 pages, avec une gravure et 2 cartes.

Le but que s'est proposé l'auteur de cet opuscule, est de prouver que le nom de Brabant, celui de Bruxelles et l'origine de cette ville dérivent des Bruchtères, ancien peuple germanique, habitant une partie de la Westphalie actuelle. M. Spinnael ne s'est épargné ni peines ni recherches pour constater cette découverte; mais comme aucun auteur ancien ou du moyen-âge n'a connu un établissement de Bruchtères en Belgique, tout ce que M. Spinnael allègue en faveur de son hypothèse se réduit à de simples conjectures. C'est à tort qu'il cite, comme ayant rapport à la ville de Bruxelles, un passage de la vie de Saint-Vindicien et une charte de l'empereur Othon, de l'année 976, publiée dans les *Diplomata belgica,* de Miræus. Il n'est pas douteux aujourd'hui que le *Brosella,* de la légende de S^t^-Vindicien, désigne un village aux environs d'Arras (1). L'endroit d'où est datée la charte d'Othon n'est pas non plus la ville de Bruxelles, mais celle de Bruchsal, ville du grand-duché de

(1) Voir les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique.*

Bade, et le nom de ce lieu n'y est pas écrit Bruolisela, comme le donne M. Spinnael d'après la copie fautive de Miræus, mais Bruohsela. Un autre diplôme de la même année porte Brushsale. Une troisième erreur de M. Spinnael est celle de confondre les *Ansivarii* ou *Ampsivarii,* peuplade ancienne des bords de l'Ems, avec les Ambivartes, petite tribu belge, nommée une seule fois et d'une manière vague par César, mais inconnue à tout autre écrivain romain. Du reste, nous nous plaisons à reconnaître dans le travail de M. Spinnael l'œuvre consciencieuse d'un écrivain aussi laborieux que spirituel. Il est seulement à regretter qu'ignorant probablement la langue allemande, M. Spinnael n'a pu consulter que de vieux auteurs latins, tels que Pontanus, Ortelius, Spener, Cluvier, écrivains fort estimables, sans doute, pour le temps où ils ont vécu, mais un peu surannés aujourd'hui que l'érudition et la critique historique ont produit tant de travaux remarquables en Allemagne. Des deux cartes qui accompagnent la dissertation de M. Spinnael, l'une est tirée de la description latine des Pays-Bas, par Menso Alting; la seconde reproduit la mauvaise petite carte de la Belgique au moyen-âge, par Spener.

On lit en tête de la Notice historique une singulière dédicace, plaisanterie qui seule suffira pour faire rechercher l'opuscule par les bibliomanes et les furets de curiosités littéraires. Elle est ainsi conçue : *Academiæ regiæ bructerensi Brachantorum, Bructerorum progeniæ universæ Cisrhenanæ, S. P. Q. B. Brabantiam restitutam necnon Bruxellas illustratas D. concivis* MDCCCXLI.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Dagboek der Gentsche Collatie, bevattende een nauwkeurig verhael van de gebeurtenissen te Gent, en elders in Vlaenderen, voorgevallen, van de jaren 1446 tot 1515; gevolgd door de Kronyke van Vlaenderen, door twee naemlooze schryvers der XV^e^ eeuw. Uitgegeven door A. G. B. Schayes. Gent, L. Hebbelynck, 1841; 1^re^ liv., p. VIII et 96 in-8°.

[Cette première livraison d'un ouvrage dont l'importance est inappréciable pour l'histoire, va de 1446 à 1451.]

Notice sur Blankenberghe, par l'abbé C. Carton. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1841; in-8°, p. 96.

Cronijcke van den graefscepe van Vlaenderen, gemaect door Jh^r^. Nicolas Despars, uitgegeven door J. De Jonghe, doctor in de letteren en wysbegeerte, hoogleeraer by het Atheneum te Brugge. Brugge, 1841; liv. 24 et 25.

[La chronique de Flandre, par Nicolas Despars, publiée avec grand soin par M. le professeur De Jonghe, de Bruges, ne nous parut jusqu'ici qu'une rédaction, plus minutieuse, il est vrai, de nos annales, et extraite des chroniqueurs les plus répandus à cette époque et ne s'appuyant même pas sur les véritables sources historiques : les chartes et autres documents officiels. Aussi la première partie de cette chronique contient peu de notions neuves, sous le rapport des faits mémorables, des mœurs et des coutumes de nos ancêtres. Mais les dernières livraisons, renfermant les règnes de Marie de Bourgogne, de Maximilien et de Philippe-le-Bel, offrent le plus grand intérêt, et nous croyons qu'il y ait peu de chroniques où cette époque soit mieux détaillée. Il n'y a aucun doute que cette partie soit rédigée par un contemporain des événements, racontés par un homme au courant des affaires politiques de son pays, et nous serions tenté de croire qu'elle a été écrite par le grand-père de l'auteur, Jacques Despars, qui siéga comme assesseur de Bruges, en 1488.]

Variétés historiques. Épisode du règne de Jean de Bavière,

élu évêque de Liége, 1406, par Aug. La Croix. Mons, Pierart, 1841; in-8°, p. II et 50.

Examen critique des historiens de Jacques Van Artevelde, avec pièces justificatives, par Aug. Voisin, bibliothécaire et professeur à l'Université de Gand, membre correspondant de l'Académie royale des Sciences et Belles-lettres de Bruxelles, etc. Gand, C. Annoot-Braeckman, 1841; in-8°, p. CXX et 132.

[Cet ouvrage est divisé en deux parties. La seconde partie contient la reproduction des meilleurs articles qui ont paru depuis quelque temps sur le Ruwaerd de Flandre, Jacques Van Artevelde; la première partie est une revue critique de tous les écrivains qui ont traité notre histoire de cette époque; plusieurs pages y sont consacrées à la réfutation des allégations de Froissart, qui dépeint le capitaine des Gantois sous les couleurs les plus sombres et en fait un tribun factieux; les chroniques de Froissart sont la source où les historiens étrangers vont puiser, quand ils désirent connaître notre pays au XIV^e^ siècle; il n'est pas étonnant que cette période, qui fut glorieuse et grande pour notre patrie, soit jusqu'ici si mal connue.]

Mémoire historique et généalogique sur la maison de Kerckhove, traitant spécialement de la branche de Kerckhove-Van der Varent, par P. S. De Borcht. Anvers, Janssens, 1839; in-8°, p. VIII et 171.

BIOGRAPHIE.

Biographie de Jean-Jacques Lambin, archiviste de la ville d'Ypres, membre de la Société d'Émulation de Bruges, etc., chevalier de l'ordre de Léopold, par l'abbé F. Van de Putte. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1841; in-8°, p. 26.

Levensberigt van den ridder Florentius-Josephus Van Ertborn, kamerheer van Z. M. den koning der Nederlanden, lid van het koninklijk nederlandsch Instituut, enz., enz. Utrecht, N. Van der Monde, 1841; in-8°, p. 17.

[Extrait de l'ouvrage périodique: *Tijdschrift voor geschiedenis, oudheden en statistiek van Utrecht.*]

Notice nécrologique et historique sur J. J. Raepsaet. Gand, Annoot, 1841; in-8°, p. LXII.

[Avec un beau portrait, exécuté par C. Onghena.]

Vie des saints de la Belgique, par M. l'abbé Normand, il-

lustré de 150 vignettes, gravées sur les dessins de J. Coomans. Bruxelles, 1841 ; in-8°, p. 203.

LITTÉRATURE.

Beatrijs, eene sprake uit de XIII^e^ eeuw, uitgegeven en opgehelderd door W. J. A. Jonckbloet. 's Gravenhage, by A. Schinkel, 1841; in-8°, p. 74.

[Ce fabliau flamand du XIII^e^ siècle, est édité avec beaucoup de soins par M. Jonckbloet, déjà avantageusement connu par la publication d'un premier livre de la *Chronique brabançonne*, de Van Velthem. Les annotations qui sont jointes à son dernier ouvrage, ont surtout rapport aux costumes, jeux et mœurs du moyen-âge.]

Le Châtelain de Zomerghem, poème traduit du flamand de Ledeganck, par Octave Delepierre. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1841; in-8°, p. 16.

[Extrait de la Renaissance.]

Keizer Karel en de Berchemsche Boer, vaudeville in twee bedryven, door H. Van Peene, vertoond voor de eerste mael te Gent, op het Schouwburg der maetschappy : *Broedermin en Taelyver*, den 31 january 1841. Gent, H. Hoste, in-32, p. 86.

Everaerd en Suzanna, of het Boetende Landmeisje, oorspronklyk drama met zang, in drie tydvakken, door H. Van Peene. Gent, Hoste, in-12, p. 72.

Scènes historiques flamandes. Bouchard d'Avesnes, par H. E. Landsvriend. Paris, Magen et Comon; Lille, Van Ackere, 1841; in-12, p. 165.

[Cette publication aura lieu en quatre volumes, qui paraîtront successivement. Ils contiendront autant de petits romans détachés. — Sous le pseudonyme de Landsvriend se cachent MM. Edward Le Glay et Bruneel, qui nous pardonneront, nous l'espérons, cette indiscrétion.]

Ambiorix, dichtstuk door J. Nolet De Brauwere Van Steeland. Leuven, Van Linthout et Van den Zande, 1841; in-8°, p. 101, avec une planche.

[Ce poème, remarquable par la facture des vers et l'esprit de nationalité dont il est empreint, sort des presses de M. Wahlen ; c'est un véritable chef-d'œuvre de typographie.]

Au Beffroi de Gand, par Adolphe Siret. Gand, 1841 ; in-8°, p. 13.

Boudewyn en Avezoete, geschiedkundig roman, door P. De Clercq. Gent, by Van Rykeghem, 1841; in-8°.

L'Abbé de Rancé, drame en cinq actes, par Edouard Ludovic.

Le Bal, par Hubert De Clercq. Bruxelles, Tircher, 1841; in-8°, p. 16.

BEAUX-ARTS.

Notice sur la cheminée de la salle des magistrats du Franc, par Octave Delepierre. Bruges, imprimerie de Van de Casteele-Werbrouck, 1841; in-8°, pp. 12, avec une lithogr. au trait par Daveluy et un titre imprimé en or et en couleurs.

[L'auteur, tout en rendant justice à la curieuse et savante description de cette cheminée, publiée récemment par M. De Hondt, ne peut cependant se résoudre à y voir un monument historique élevé à la gloire de Charles-Quint, après la bataille de Pavie; il allègue en faveur de son opinion quelques remarques critiques qui ne sont pas dénuées de vraisemblance. Tout en applaudissant aux recherches de M. Delepierre dont les nombreuses publications ont tant contribué à nous faire connaître et aimer les annales de Bruges, nous ne pouvons encore toutefois renoncer à la sympathie que nous avons vouée à la description à la fois si naturelle et si patriotique de M. De Hondt. — M. Delepierre a orné sa notice de deux lithographies, par Daveluy : la première qui représente la cheminée entière, mais sur une échelle trop petite, aurait pu être reçue avec faveur, si nous ne possédions déjà l'admirable gravure de Ch. Onghena. Quant au frontispice, qui est une composition des parties les plus remarquables de cette cheminée, dessinées sur une plus forte échelle et imprimées en trois couleurs, or jaune, or brun et bleu, c'est en son genre un petit chef-d'œuvre qui fait beaucoup d'honneur au goût, au crayon et aux presses de M. Daveluy.]

Scènes de la vie des peintres de l'école flamande et hollandaise, par Madou, 8e livraison. Bruxelles, 1841; gr. aigle.

[Ce magnifique ouvrage dont les dessins sont dûs au crayon fin et spirituel de Madou, continue à mériter les suffrages de tous les connaisseurs, tant par la beauté des deux lithographies qui l'enrichissent, que par la netteté de l'exécution typographique. Cette livraison contient : *Quentin Metsys,* par Jules De Saint-Genois, et *Berghem,* par A. Voisin.]

Essai sur l'architecture ogivale en Belgique, mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles, en réponse à la question :

Vers quel temps l'architecture ogivale, appelée improprement Gothique, a-t-elle fait son apparition en Belgique? Quel caractère spécial cette architecture y a-t-elle pris aux différentes époques? Quels sont les artistes les plus célèbres qui l'ont employée? Les monuments les plus remarquables qu'ils ont élevés? par A. G. B. Schayes, correspondant de l'Académie royale de Bruxelles, etc. Bruxelles, Hayez, 1840; in-4°, p. 194, et 3 planches.

[Extrait des mémoires couronnés de l'Académie.]

NUMISMATIQUE.

Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas; publiés par Frédéric Verachter, archiviste, ancien bibliothécaire de la ville d'Anvers. N° 2. Anvers, T. G. De Braey, 1841; p. 25 à 56, in-8°, avec quatre planches.

[Cette intéressante brochure contient un supplément à la notice sur les monnaies de Cunre, publiée précédemment et ensuite un article très-étendu sur les monnaies de Maximilien et Philippe, frappées à Malines, 1485-1489.]

Notice sur deux monnaies des évêques de Liége, par M. Chalon; in-8°, pp. 5 avec 4 empreintes.

[Tiré à 25 exemplaires. Extrait de la *Revue numismatique*, de Blois.]

SCIENCES JURIDIQUES.

Loi sur la compétence en matière civile, avec le projet primitif, l'exposé des motifs, etc., par D. L. et V., docteurs en droit. Bruxelles, N. J. Grégoir et V. Wouters, 1841; p. 264.

Législation des chemins publics, par A Angellis et Van Damme. Bruxelles, Muquardt, 1841.

Het burgerlyk Wetboek, uit het fransch vertaeld, en beknoptelyk uitgelegd, met byvoeging der aen hetzelve toegebrachte wyzigingen voor Belgie, door C. Ledeganck, advokaet en vrederegter te Zomerghem, lid van den provincialen raed van Oost-Vlaenderen. Gent, Hoste, 1841.

SCIENCES ADMINISTRATIVES ET INDUSTRIELLES.

Résumé des rapports sur la situation administrative des provinces et des communes de Belgique, pour 1840, présenté

au roi par le ministre de l'intérieur (Liedts). Bruxelles, Van Dooren, 1841; in-8°, p. IX et 319.

Enquête sur l'industrie linière; rapport sur le voyage en Angleterre à M. le ministre de l'intérieur. Bruxelles, 1841; in-4°, p. 104.

L'Industrie linière belge, considérée sous le point de vue de l'économie politique, la morale et l'humanité, par Martroye. Bruxelles, Meline et Cans, 1841; in-8°, p. 51.

Recueil de lois, arrêtés, réglements, etc., concernant l'administration des eaux et poldres de la Flandre orientale, par J. Wolters, ingénieur en chef : 2e partie, Poldres et Wateringues. Gand, 1841, Vanderhaghe-Maya; in-8°, p. 513.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Réflexions sur l'enseignement, par. A. C. Mons, Masquillier; in-8°, p. 18.

Fondations de bourses d'études, ouvrage utile à l'administration et surtout à MM. les étudiants, par Henri Jamart, chef de bureau au gouvernement provincial de Brabant. Bruxelles, J. B. De Wallens, 1841; in-12, p. 207.

MÉDECINE, CHIRURGIE.

De l'influence des pertes séminales sur la production de l'apoplexie, par J. De Muynck. Gand, Gyselynck, 1841; in-8°, pp. 40.

[Les observations consignées dans ce travail, ne sauraient être lues avec trop d'attention par la classe des personnes, auxquelles elles s'adressent.]

Du strabisme, par le docteur Ch. Philips, de Liége. Brux., Hauman, 1841; in-8°, p. 174.

Nouveau manuel d'anatomie descriptive et raisonnée, à l'usage des gens du monde, par C. Crommelinck, docteur en médecine, etc. Bruges, 1841; in-8° à deux colonnes, et atlas de 28 planches.

Observations sur le projet de loi de la commission médicale, données à l'effet de presenter un rapport sur les moyens de régulariser l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la

pharmacie, par L. Petit, chirurgien de la société médico-chirurgicale de Bruges, etc. Anvers, De Wever, 1841; in-8°, p. 66.

Mémoire sur l'opération du strabisme spasmodique, par C. Crommelinck, docteur en médecine, etc. Bruges, Bogaert-Dumortier, 1840; in-8°, pp. 22 et une planche.

Cure radicale de la hernie inguinable réductible, par A. Sotteau. Gand, Gyselynck, 1840; in-8°, pp. 45, avec une planche.

Note sur la staphyloraphie, par le même. Gand, Gyselynck, 1839; in-8°, pp. 11, avec 2 planches.

Considérations pratiques et recherches expérimentales sur le traitement de l'ophthalmie qui règne dans l'armée belge, par Fréd. Hairion. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1839; in-8°, pp. 102.

Essai sur le typhus, par A. Biver, docteur en médecine. Bruxelles, Ve H. Remy, 1840; in-8°, pp. 40.

MATHÉMATIQUES, MÉCANIQUE.

Nouveaux éléments des mathématiques pures, par A. Meyer, docteur en sciences, employé au dépôt de la guerre, professeur de mathématiques à l'institut Gaggia et à l'Université libre. (Arithmétique). Bruxelles, A. Decq, 1841; in-8°, p. 120.

Rekenkunde. 1ste of lagere cursus, door Profesor M. Van Nerum. Gent, by Snoeck-Ducaju en zoon, 1841; in-12, p. 84.

Rekenkunde. 2e cursus, door Professor M. Van Nerum. Gent, Annoot-Braeckman, 1841; in-12, p. 57.

School voor Kunsten en Ambachten te Gent. Antwoorden op de vragen over de Werktuigkunde, door M. J. Jaecquemyns. Gent, by C. Annoot-Braeckman, in-8°, p. 54 et 8 planches.

PHILOSOPHIE.

Introductio ad philosophiam, auctore J. Pecmans. Bruxelles, Muquardt, 1841.

Un dernier mot à M. Ahrens, ou examen de la morale philosophique du Panthéisme, par A. Tits, prêtre du diocèse de Liége, et professeur à la faculté de théologie de l'Université

catholique de Louvain. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1841 ; in-8°, p. 73.

Cours de logique, à l'usage de l'enseignement universitaire, par E. Tandel, professeur à l'université de Liége. Première partie : Logique formelle. Liége, H. Dessain, 1841; in-8°, de VIII et 100 pages.

GRAMMAIRE.

Eléments de la Grammaire latine, 2e édition, par A. Van Iseghem. Gand, Poelman, 1840 ; in-12, pp. 134.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Messager des Sciences historiques de Belgique. Gand, L. Hebbelynck, 1841; 2e livraison.

Revue de Bruxelles, avril et mai. Bruxelles, Société des Beaux-Arts, 1841 ; in-12.

[Contient : les Tulipes, les Jacinthes et les Narcisses, par Morren; — les Serments (*gilden*) de Bruxelles, par A. Wauters ; — Fêtes publiques à Gand, sous la domination française ; — Banquet de Warfusée, par Levae: — Les fous de St-Liévin, par J. De St-Genois, — Bibliothèque du Vatican, par P. Visschers ; — Analyses critiques, etc.]

Journal historique et littéraire. T. VIII, livr. 1. Liége, Kersten, 1841.

Belgisch Museum, uitgegeven door J. F. Willems, lid der koninklyke Academie van Brussel, enz. Gent, Gyselynck, 1841; eerste aflevering.

[Ce recueil, que M. Willems continue à diriger avec autant de zèle que d'activité, renferme plusieurs articles remarquables : Les Pays-Bas sous Philippe-le-Beau, par H. Somerhausen ; — fouilles faites dans la Campine, par Avontrood; — Ragnar Lodbrog, par P. Van Duyse; — les hivers rigoureux dans les Pays-Bas, par J. H. Daringa ; — dialecte de Malines; — trois articles philologiques de J. Willems; — anciennes énigmes, etc. Trois planches enrichissent ce cahier.]

De Noordstar. Tydschrift voor letteren, kunsten en wetenschappen, tweede jaergang. Antwerpen, by H. Van Bouwel, 1841 ; in-8°, 5e livraison.

[Principaux articles : Fêtes à Anvers en 1635, lors de l'entrée du gouverneur-général, le prince Ferdinand d'Autriche, par J. H. Daringa. — Le prisonnier de Chillon, imité de l'anglais, par Ch. Ledeganck. — Séances littéraires de M. Kuranda à Bruxelles, etc.]

De Middelaer of bydragen ter bevoordering van tael, onderwys en geschiedenis. Eerste jaergang. Leuven, by Van Linthout et Van den Zande, 1841; in-8°, 8e livraison.

[Principaux articles : Bataille de Prêle, par J. David. — Recherches sur les sermonaires flamands du moyen-âge, par K. Bogaerts — Sur l'instruction publique en Belgique, etc.]

Het Kunst- en Letterblad. Tweede jaergang. Gent, by L. Hebbelynck, 1841; in-4°, n°s 8, 9, 10 en 11.

[Principaux articles : Voyage d'Auger-Gislain de Busbeke, par F. Snellaert. — Réflexions sur le théâtre national. — Biographie de J. A. Snyers. — Histoire naturelle de Belgique (vaches), par Daringe. — Traduction du poème *Das Nibelungenlied*. — Traditions populaires, etc.]

Annales de la Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, publiées par les soins du comité directeur. T. III. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1841; 1re livr.

[La 1re livraison contient : Mathilde, fille de Baudouin-le-pieux, par J. De Mersseman. — Notice sur Blankenberge, par C. Carton. — Biographie de M. J. J. Lambin, avec portrait, etc.]

Bulletin des séances de l'Académie royale de Bruxelles, t. VIII. Nos 3 et 4. Bruxelles, Hayez, 1841.

[Contient pour l'histoire de la Belgique : Notice sur Jean de St-Amand, médecin belge du XIIe siècle, et sur l'étude du grec au moyen-âge, en Belgique, par le baron De Reiffenberg.]

Annuaire de l'état militaire de Belgique, publié avec l'autorisation de M. le ministre de la guerre pour 1841. Bruxelles, in-12.

Annuaire de l'ordre judiciaire de Belgique pour l'an 1841, contenant les attributions et le personnel des cours et tribunaux, avocats, avoués, huissiers, notaires, etc., classé et mis en ordre, par H. Tarlier. Bruxelles. Ch. Hen, 1841; in-8°.

Revue nationale de Belgique, t. III, 1re liv. Bruxelles, 1841.

[Cette livraison contient un article important sur la révolution brabançonne et un autre sur la Russie.]

La Renaissance, 23e et 24e livr. Bruxelles, Société des Beaux-Arts.

[Ces deux livraisons contiennent : Les deux peintres, *nouvelles*; — les artistes honteux : — les trois vaisseaux, variétés.]

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. 7e anniversaire de la fondation de la Société. Mons, Masquillier, 1841; in-8°, p. 135.

[Ce fascicule contient : discours du président, rapport du secrétaire sur les travaux de la Société; poésies de MM. Mathieu et Stassart; sur la phrénologie; mariage de Marie de Bourgogne; sur les impôts.]

Le Bibliologue de la Belgique et du nord de la France : journal de bibliologie, d'histoire litéraire, d'imprimerie et de librairie, publié par Fréd. Hennebert. Tournai, 1841; 6e livr.

[Cet intéressant recueil auquel nous ne ferons que le reproche de paraître avec trop d'irrégularité, continue à mériter les suffrages de tous les bibliophiles. Le dernier cahier contient : une note du Baron De Reiffenberg, sur le MS. de Sigebert de Gemblours; — plan d'un petit cabinet d'amateur, par G. Peignot; — 5 nécrologies; — sur le système bibliographique de M. Daunou: — de la contrefaçon et de la propriété littéraire en Belgique; — Variétés curieuses; — tablettes bibliologiques, biographiques et littéraires, contenant toutes les nouvelles qui peuvent intéresser le monde littéraire et savant. — La livraison précédente renfermait : des bibliothèques en général, par le docteur Le Glay; — création d'un journal de librairie, par Ch. De Chenedollé, — 5 nécrologies; — mystification bibliographique (vente du comte de Fortsas), par De Reiffenberg; — variétés, tablettes, etc.]

Revue militaire belge, fondée par des officiers de différentes armes. Directeurs, MM. Coquilhat, capitaine d'artillerie, Dusillion, lieut. d'art., et Ambrosy, idem. Liége, Oudart, 1841; in-8°, 1re et 2e livr.

ÉCRITS POLITIQUES ET PAMPHLETS.

Du catholicisme et du libéralisme, par l'abbé Th. Normand, principal du collége d'Enghien, et membre honoraire de la société littéraire à l'Université catholique de Louvain. Enghien, L. Spinet, 1841; in-12, p. 96.

Le Gouvernement constitutionnel représentatif atteint et convaincu d'impuissance. Lettre à M. Van Bommel, évêque de Liége, par De Potter. Bruxelles, Ch. Hen, 1841; in-12, p. 57.

Qu'est-ce que l'orthodoxie? à propos de l'université libre. Lettre à M. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, par De Potter. Bruxelles, Ch. Hen, 1841; in-8°, p. 32.

Dernière réponse aux imputations dirigées contre les agents du domaine par M. Van Bommel, par M. Lion. Liége, 1841.

Réfutation du système de la liberté de commerce, par J. F. Constant, de Verviers. Bruxelles, 1841; in-8°, p. 189.

Quelques mots sur la proposition de MM. Du Bus, aîné, et Brabant, tendante à déclarer l'Université catholique de Louvain personne civile. Deuxième édition, suivie du rapport, présenté par M. De Decker, au nom de la section centrale chargée de l'examen de la proposition. Mars, 1841. Bruxelles, V° J. J. Van der Borght; in-8°, p. 60.

Samenspraek tusschen eenen ouden buyten pastoor en zynen onderpastoor. Anvers, J. E. Rysheuvels; in-8°, pp. 8.

De zwarte party als politike mannen beschouwd. Anvers, Van Ishoven; in-8°, pp. 8.

Aen de kiezers. Anvers, Van Ishoven; in-8°, pp. 15, texte français en regard.

Samenspraek tusschen eenen buyten pastoor en eenen baron, borgemeester van het dorp. Anvers, Rysheuvels; in-8°, pp. 8.

Tweede samenspraek, etc. Anvers, chez le même; in-8°, pp. 8.

Samenspraek tusschen den pastoor van het Lande en Mieke, zyne meyd. Anvers, Van Ishoven; in-8°, pp. 7.

Tweede samenspraek, etc. Anvers, ibidem; in-8°, pp. 8.

Derde samenspraek, etc. Anvers, ibidem; in-8°, pp. 8.

Aen de Belgen; iets over de tegenwoordige staetkundige omstandigheden. Anvers, Rysheuvels; in-8°, pp. 14.

Den Volkstand aen den Edeldom. Ibid.

Een woord van den boer van d'Eyermerkt over den Volkstand en den Edeldom. Anvers, W. Schoesetters; in-8°, pp. 8.

Antwoord van den boer van d'Eyermerkt aen zyne lieve stadsgenooten. Anvers, Van Ishoven; in-8°, p. 8.

Wie zullen wy kiezen? Brief van den boer van d'Eyermerkt van Antwerpen, aen alle de boeren van Brabant en Vlaenderen. Anvers, V° Schoesetters; in-8°, pp. 11.

Que voulons-nous, que veulent-ils? Anvers, Van Ishoven; in-8°, pp. 8°.

Un mot en réponse à la question : Que voulons-nous, que veulent-ils. Chez le même; in-8°, pp. 8.

Les Pamphlets, le Comité de la rue de l'hôpital et nos contradicteurs. Anvers, Van Ishoven; in-8°, pp. 8.

De la candidature de MM. Smits et Rogier; in-8°, pp. 16.

Aux électeurs du district d'Anvers; in-8°, pp. 8.

Gemeenzaeme onderrigtingen over de kiezingen en over de plichten der kiezers. Bruxelles, in-32, pp. 43.

De Thiende; samenspraek tusschen Jan Hermans en Christiaen De Ridder. Bruxelles, petit in-4°, pp. 4.

A Messieurs les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles, par P. C. Beugnies; in-4°, pp. 2.

Eenige woorden van eenen Waren Belg, over de tegenwoordige staetsomstandigen. Louvain, van Linthout et Van den Zande; in-8°, pp. 20.

Les principes de M. Paul Devaux, exposés dans une série d'articles. Bruges, imprimerie du *Nouvelliste des Flandres;* in-8°, pp. 28.

De l'alliance des parties modérés, ou considération politiques, philosophiques et religieuses sur les partis en Belgique, par un jeune Belge. Malines, Hanicq; in-8°, pp. 46.

OUVRAGES DIVERS.

L'ordre des chevaliers du temple. A. M D. G. Bruxelles, chez de Morti, 722-1848; in-4°, p. 120.

Notice sur l'origine et le rétablissement de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs. Anvers, De Cort, 1839; in-8° p. 16.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Voyage de Magalhanes de Gandavo. — Les personnes qui suivent les progrès des études géographiques, savent que M. Henri Ternaux achève de publier à Paris une collection intéressante, sous le titre de *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, publiés pour la première fois en français.* Paris, Arthur Bertrand, 1837 et années suivantes. Parmi les ouvrages qui font partie de ce recueil, se trouve la traduction de l'*Histoire de la province de Sancta-Cruz, ou du Brésil, par Pero de Magalhanes de Gandavo,* imprimée en portugais à Lisbonne en 1576, chez A. Gonzalvez. Barbosa marchando (*Bibliotheca Lusitana,* tom. III), nous dit que ce Pero de Magalhanes de Gandavo, naquit à Braga, vers le milieu du XVI^e^ siècle, et qu'il était fils d'un Flamand. Nous ne balançons pas à préciser davantage le lieu de naissance du père et de dire qu'il était Gantois, ainsi que l'indique bien son nom. Pero de Gandavo, après avoir passé quelques années au Brésil, revint dans sa patrie et s'établit dans la province d'Entre Douro-E.-Minho, où il se maria et employa le reste de sa vie à la direction d'une école qu'il avait fondée. Son histoire du Brésil, dit M. Ternaux, est certainement un des ouvrages les plus remarquables qui aient paru dans le XVI^e^ siècle, sur la description des pays éloignés: le style en est simple, mérite bien rare chez les écrivains de sa nation. On peut consulter au sujet de cet historien, qui avait conservé les bonnes qualités de nos écrivains flamands, Antonio De Leon Pinelo, *Bibliotheca Orient. et Occident.*; Giles Gonsalez Davila, *Teatro de las grandezas de Madrid,* p. 504; Nicol. Antonio et Jean Soarez de Brito.

Aug. V.

Vie de Dodonæus. — M. le docteur P. J. Van Meerbeeck, de Malines, se propose de publier bientôt un ouvrage important qui portera le titre de : *Recherches historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de Rembert Dodoens* (*Dodonæus*). Cet ouvrage, fruit de recherches laborieuses dans les bibliothèques publiques d'Anvers, Bruxelles, Gand, Leyden, Louvain et Paris, est écrit dans le but d'honorer la mémoire et de mettre en relief le mérite d'un savant Malinois du XVI^e^ siècle. L'auteur le dédie à sa ville natale, aux sociétés de Médecine et d'Horticulture de cette ville, à tous ses concitoyens amis des arts et des sciences; il espère qu'ils accueilleront avec bienveillance cette œuvre inspirée par le plus pur sentiment d'amour-propre national. — Elle contiendra : 1° La biographie de Rembert Dodoens ; 2° un résumé de son ouvrage : *De sphæra, sive de astronomiæ et geographiæ principiis cosmographica isagoge;* 3° une appréciation des nombreux ouvrages de botanique de Dodoens; 4° une revue des lettres critiques que Dodoens écrivit sur la botanique et des réponses à ces lettres; 5° un aperçu de sa lettre sur l'*élan;* 6° l'analyse de ses trois ouvrages de médecine; 7° un jugement motivé sur le caractère, les qualités, les connaissances et les talents de Dodoens; 8° la bibliographie raisonnée des ouvrages de Dodoens; 9° la liste des ouvrages consultés pour la rédaction de la présente Biographie. — Cet ouvrage formera un volume d'environ 300 pages in-8°, et sera orné du portrait de Rembert Dodoens, dessiné et lithographié par M. Louis Tuerlinckx, de Malines, d'après le buste dû au ciseau de son frère Joseph Tuerlinckx, et reproduira le fac-simile de la signature de Dodoens.

Nécrologie. B. F. J. Van Wambeke. — Monsieur Bernard François Joseph Van Wambeke, professeur émerite de l'Université de Gand, vient de mourir à Gand, le 8 janvier 1841, à l'âge de 76 ans cinq mois, après avoir fourni une longue et honorable carrière. Il naquit à Alost, le 10 août 1764, et fit ses études à l'antique Université de Louvain. Ayant obtenu tous ses grades académiques, il vint s'établir à Gand, où il occupa successivement plusieurs fonctions administratives. En 1792, il fut créé officier municipal ou échevin de la Keure. Après

la première invasion des Français, il fut investi de la place d'administrateur-général de la Flandre orientale et de la Flandre-hollandaise. En brumaire an IV, il prit le titre d'administrateur du département de l'Escaut; il devint ensuite conservateur des hypothèques, le 1er messidor an IV, commissaire central du département de l'Escaut, le 26 messidor an VII, et conseiller de préfecture, en floréal an VIII. Ses connaissances en droit ancien et moderne, le firent bientôt considérer comme un jurisconsulte remarquable, et à ce titre il eut l'honneur de siéger en qualité de membre du corps législatif; ceci arriva en fructidor an XI. Après avoir rempli ces fonctions avec autant de sagacité que de science, il fut appelé à la présidence du tribunal civil d'Anvers, le 23 novembre 1809. — L'université de Gand avait été créée en 1816. Le Droit y eut pour professeur le célèbre *primus* de Louvain, Hellebaut. A la mort de cet excellent légiste, le roi conféra, le 14 novembre 1819, à M. Van Wambeke la chaire de droit civil avec titre de professeur ordinaire. Il a occupé cette place jusqu'en 1835; à la réorganisation des universités de l'Etat, il obtint sa retraite, après avoir formé tant à Gand qu'ailleurs, plusieurs avocats distingués, plusieurs hommes qui exercent maintenant des emplois éminents dans l'ordre administratif et judiciaire.

Un de ses élèves.

Société de médecine d'Anvers. — Cette société a mis au concours, pour 1842, les questions suivantes :

1° *Donner une esquisse rapide de l'état de la médecine en Belgique, depuis le commencement du XIXe siècle jusqu'à nos jours, afin de montrer les services que nos compatriotes ont rendus à l'avancement des sciences.*

Une médaille en or, de la valeur de trois cents francs, sera décernée à l'auteur de la meilleure réponse à cette question.

2° *Donner l'histoire naturelle, les proprtétés physiques et chimiques, le mode d'extraction des huiles de foi de morue et de baleine* (*ol. jecoris aselli et ol. ceti.*); *faire connaître* comparativement *et par des faits leur histoire thérapeutique.*

Le prix consistera en une médaille en or, de la valeur de cent francs.

La société désire fixer l'attention des concurrents sur l'espèce d'huile qui mérite la préférence en thérapeutique.

3° Une médaille en or, de la valeur de cent francs, sera accordée à l'auteur de la meilleure monographie manuscrite traitant un sujet qui se rattache aux sciences médicales.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Cette société a proposé pour le concours de 1842, les questions suivantes d'histoire :

1° Fournir une notice biographique des personnes de la province de Hainaut, telle qu'elle existe maintenant, qui se sont distingués depuis le règne de Charles-Quint jusqu'en 1800.

2° Indiquer les sources de l'histoire du Hainaut. — S'expliquer sur leur authenticité et le degré de foi qu'elles méritent.

3° Tracer l'histoire de la ville de Mons, depuis l'époque où finit De Boussu, jusqu'à la bataille de Jemmapes.

Afin d'encourager les recherches historiques, la Société décerne annuellement une médaille d'or, à l'auteur du meilleur mémoire ou écrit sur un point quelconque de l'histoire ou des antiquités du Hainaut.

Académie de Bruxelles. — Cette société savante a proposé pour le concours prochain les questions d'histoire suivantes :

1° *Quelles ont été, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, les relations politiques, commerciales et littéraires des Belges avec les peuples habitant les bords de la Mer Baltique?*

2° Les anciens Pays-Bas Autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués qui ont publié des traités sur l'ancien droit belgique, mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou négligés. Ces traités, précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique; et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale.

L'académie demande donc qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique.

3° *Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avènement de Marie-Thérèse? Quelles étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques?*

4° *Faire l'histoire de l'état militaire en Belgique, sous les trois périodes bourguignonne, espagnole et autrichienne, jusqu'en* 1794, *en donnant des détails sur les diverses parties de l'administration de l'armée, en temps de guerre et en temps de paix.*

L'académie désire que le mémoire soit précédé, par forme d'introduction, d'un exposé succint de l'état militaire en Belgique dans les temps antérieurs, jusqu'à la maison de Bourgogne.

5° *Quels sont les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VII^e^ siècle, ainsi que l'invasion des Normands au IX^e^, ont introduits dans l'état social de la Belgique.*

6° *Il existe un grand nombre de documents écrits dans les dialectes de l'Allemagne et appartenants aux VII^e^, VIII^e^, IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles; ils sont indiqués par la préface de l'*Althochdeutscher Sprachschatz *de Graff; mais on ne connaît guère d'écrits rédigés dans la langue teutonique usitée en Belgique antérieurement au XII^e^ siècle. On demande : 1° Quelle est la cause de cette absence de manuscrits belgico-germaniques? 2° Quelle a été la langue écrite des Belges-Germains avant le XII^e^ siècle? 3° Peut-on admettre que les* Niederdeutsche Psalmen aus der karolinger Zeit, *publiés par Vonder Hagen, le* Heliand *récemment mis au jour par Schmeller, et quelques autres ouvrages, appartiennent à la langue écrite dont on faisait usage en Belgique?*

L'académie propose dès à présent, pour le concours de 1843, les questions suivantes :

1° *La famille de Berthout a joué, dans nos annales, un rôle important. On demande quels ont été l'origine de cette maison, les progrès de sa puissance et l'influence qu'elle a exercée sur les affaires du pays.*

L'académie recommande aux concurrents de ne pas négliger les sources inédites, telles que chartes, diplômes et chroniques.

Prix extraordinaire de 3000 francs accordé par le gouvernement. — L'époque d'Albert et d'Isabelle est extrêmement remarquable dans l'histoire de la Belgique. Pour la première fois, le pays, ramené à l'unité, eut une administration nationale. Pendant cette période, il produisit une foule d'hommes remarquables et exerça au dehors une puissante influence. L'académie demande une *Histoire du règne de ces princes.*

On sent que ce n'est pas un simple mémoire qu'elle attend, mais un livre qui unisse au mérite du fonds celui de la forme, et où le sujet soit traité dans toute sa plénitude, c'est-à-dire sous les différents rapports de la politique intérieure et extérieure, de l'administration, du commerce, de l'état social, de la culture des sciences, des lettres et des arts. Pour la complète intelligence des faits, l'ouvrage devra présenter, comme introduction, le tableau de la situation de nos provinces à l'avènement des archiducs.

Le travail des concurrents ne devra être remis qu'en 1843, avant le 1er février.

Ordre des Quatre-Empereurs. — Fondé au commencement du XIVe siècle, sous le nom du *Dragon renversé* ou de *St-Georges*, cet ordre chapitral avait surtout été établi pour la conservation de la noblesse et la propagation du christianisme. On en doit l'institution à l'empereur Henri VII; ses successeurs Charles IV, Wenceslas et Sigismond, issus comme lui de la maison de Luxembourg, travaillèrent à le consolider et à lui donner de l'importance. Mais les croisades, ayant entièrement cessé après la chûte de Constantinople, on conçoit qu'une institution semblable, où tout le monde chrétien pouvait être appelé pour combattre les infidèles, fut bientôt oubliée. Mais trois siècles plus tard, pour entretenir le respect à la noblesse, les grands seigneurs polonais et plusieurs princes de l'empire essayèrent au XVIIIe siècle de relever cet ordre. A cet effet, on fit une espèce de confédération dans toute l'Europe, et en 1768 eut enfin solennellement lieu la restauration de cet ordre européen. Pour honorer la mémoire d'Henri VII, Char-

les IV, Wenceslas et Sigismond, on abandonna son premier nom et on l'appela *Ordre d'ancienne noblesse des Quatre-Empereurs.* Le prince de Holstein-Limbourg en devint grand-maître. Dès lors les noms les plus illustres d'Allemagne, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Pologne, etc., furent reçus au chapitre de l'ordre. Pour rendre cet honneur accessible à toutes les gloires, à toutes les vertus, on créa à côté de cet ordre celui du *Lion de Limbourg.* Le prince d'Holstein mourut en 1790. La grande révolution française survint, et l'on ne s'occupa plus de cette institution. Aujourd'hui, quelques membres survivants du chapitre se sont réunis et ont résolu de rétablir l'ordre des Quatre-Empereurs. A cet effet, ils en ont fixé le siége en Belgique, état neutre où le droit d'association est garanti par la constitution.

L'objet spécial de cette restauration est de rallier la noblesse au trône, de lui inculquer le respect pour les droits et les libertés existantes, de la conserver, non dans un but de ridicule vanité et d'un sot amour-propre personnel, mais pour lui inspirer le goût de la vertu, de la bienfaisance, de la philanthropie et surtout de l'instruction; enfin, son but est de faire des nobles des hommes utiles au gouvernement et à leurs concitoyens. On a joint à cet ordre celui de *St-Philippe* ou du *Lion du Limbourg,* pour qu'on put aussi récompenser le mérite et les vertus de tous les rangs.

Cet ordre intéresse surtout la Belgique, parce que c'est à ce pays qu'appartiennent les quatre empereurs, issus de la maison de Luxembourg, auxquels il est consacré. Aussi est-ce à ce titre principalement que nous signalons ici cette restauration.

Démolition de la Porte d'Eau, a Malines. — Le *Kunst- en Letterblad,* feuille littéraire, publiée dans cette ville sous la direction de M. Snellaert, consacre dans le n° 13 quelques lignes pour déplorer la résolution que vient de prendre la régence de la ville de Malines, d'abattre la Porte d'Eau.

Voici comment s'exprime ce journal : « Nous venons de voir avec douleur, dans les feuilles, que la régence de Malines a décidé, tout récemment, de démolir la Porte d'Eau. Il paraît qu'un esprit de dédain pour tous les monuments des siècles

passés, une fureur de détruire tout ce qui témoigne de la grandeur de nos ancêtres, anime ceux qui se trouvent aujourd'hui à la tête de nos administrations municipales. »

Naguères, encore les étrangers voyaient avec plaisir, à Malines, quatre anciennes portes, restes curieux de l'architecture civile du moyen-âge. Deux sont déjà tombées sous le marteau de nos modernes Vandales, en ce moment on menace l'existence de la troisième.

Le *Kunst- en Letterblad* émet le vœu que la Commission royale pour la conservation des monuments intervienne dans cette affaire, et empêche la régence de Malines de consommer son acte de destruction.

Quant à nous, nous nous joignons volontiers à la feuille flamande, et nous émettons le vœu que la régence de Malines revienne sur la résolution qu'elle a prise.

C. P. S.

Invention des Canons. — Dans un article de l'*Écho tournaisien*, reproduit par l'*Éclair* et l'*Émancipation* (n° du 22 février dernier), on lit que les détails relatifs à l'épreuve d'un canon en fer battu, que le magistrat de Tournai ordonna en 1346, *donnent lieu de présumer que ce canon fut le premier qui ait existé*. L'auteur de cet article se trompe sur la date de l'invention de l'artillerie, car dans un compte des archives de l'ancienne chambre de comptes de Paris, de l'année 1338, il est parlé d'une dépense faite pour la poudre nécessaire aux canons qui étaient devant Puy-Guillaume, château en Auvergne. Un acte des archives de Venise, fait mention de plusieurs pièces de canon qui se trouvaient dans l'arsenal de cette ville en 1344. Deux ans après, les Anglais se servirent d'artillerie à la bataille de Crécy. Mais ce qui prouve encore mieux combien l'usage des armes à feu était déjà répandu dès le milieu du XV^e^ siècle, c'est qu'en 1356 la ville de Louvain fit l'acquisition de trente-deux canons (*donderbussen*). Les canons de cette époque étaient de longs cylindres creux en fer, et fortifiés d'espace en espace par des cercles de la même matière. Des pièces de cette espèce servaient naguère de bornes aux coins de plusieurs rues de Louvain, mais depuis un an en-

viron, la régence de la ville les a fait enlever pour les conserver comme objets d'antiquité. Un canon semblable qui avait été employé au même usage à l'angle d'une des rues de Bruxelles, se voit aujourd'hui dans la Cour du palais de l'industrie.

Bibliographie Douaisienne. — On sait que plusieurs villes principales du Nord de la France, doivent à des imprimeurs flamands leurs premiers ateliers de typographie et la connaissance de l'art admirable de Guttemberg, popularisé en Belgique par Thierry Martens, Jean de Westphalie, Colard Mansion, les Frères de la Vie commune, Arend De Keysere, etc. Aussi il n'est pas étonnant que nous autres bibliophiles belges, nous accueillions avec un vif plaisir mêlé de reconnaissance les bibliographies spéciales, qui comme celle de Douai, par M. *Duthillœul,* nous apprennent la glorieuse part que nos ayeux ont eue aux paisibles conquêtes de la civilisation dans l'ancienne Flandre française. La première édition de la *Bibliographie Douaisienne,* publiée il y a environ six ans, étant épuisée, le savant et zélé bibliothécaire de Douai en fait paraître une seconde, qui lui vaudra les remercîments du bibliophile et de l'ami des études littéraires et historiques. M. *Duthillœul* a travaillé sans relâche à réunir de nouveaux matériaux et à corriger soit les erreurs bien inséparables d'un semblable travail, soit les omissions qui lui ont été signalées. Aussi sa nouvelle édition contient-elle environ six cents articles nouveaux, accompagnés, en grande partie, de notices littéraires, ayant trait à l'histoire de Douai et de la Flandre. Des notices sur la bibliothèque publique de Douai, sur les *librairies* des anciennes corporations religieuses de cette ville, sur ses collections particulières actuelles, etc., etc., ajoutent un nouvel intérêt à cette publication, qui, comme tout ce qui a rapport à la typographie et à la bibliographie, n'est point un objet de spéculation et a été tiré à petit nombre. Aug. V.

Notice

SUR

HENRI VAN ASSCHE.

La Belgique vient de perdre, à l'âge de 67 ans, un de ses paysagistes les plus distingués, Henri Van Assche, né à Bruxelles, en 1774, et mort dans sa ville natale le 11 avril 1841. Cet artiste qui conserva toute la force de son beau talent jusqu'aux derniers jours de sa vie, donna, dès sa plus tendre enfance, des marques d'un goût prononcé pour la peinture. Il n'avait pas encore quatre ans, à ce que l'on rapporte, et il avait à peine la force de tenir un porte-crayon, que déjà il étonnait son père, qui possédait parfaitement les principes de la peinture, comme amateur, et qui prit plaisir à lui enseigner les éléments du dessin. Celui-ci se trouvant bientôt dans l'impossibilité de suivre les rapides progrès de son fils, il le plaça dans l'atelier d'un artiste estimé, M. J.-B. De Roi, à Bruxelles, qui devint pour notre jeune Van Assche un excellent guide et qui lui enseigna les véritables principes de l'art. Voulant que son élève joignit promptement la pratique à la théorie, il le fit souvent travailler d'après nature, et c'est à cette circonstance que l'on doit peut-être la vérité et l'originalité que l'on remarque dans toutes les productions de Van Assche, qui ne tarda pas à faire en Suisse deux voya-

ges, dont il conserva toujours le doux souvenir et qui contribuèrent beaucoup à développer son talent. De 1813 à 1818, les Sociétés royales des Beaux-Arts de Gand, Bruxelles et Anvers se firent un honneur de l'admettre dans leur sein. C'est dès cette époque que les élèves, formés sous ses yeux, remportèrent les premiers prix aux divers concours établis dans nos villes. Aujourd'hui les concours ont fait leur temps; on les a répudiés partout, excepté à Gand, où ils ont pris naissance, en 1791 : mais il est toutefois juste de dire qu'ils ont rendu d'importants services et grandement contribué à faire renaître chez nous le goût des arts, après le long assoupissement dans lequel ils étaient tombés depuis Rubens.

Pendant sa longue et honorable carrière artistique, qui a été de plus de quarante ans, Van Assche n'a cessé de conserver cette vigueur de talent et cette fraîcheur de pensée qui semblent l'apanage de la seule jeunesse : aussi ses tableaux étaient-ils fort goûtés, et l'on en retrouve dans toutes les grandes collections des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne. Nous n'avons ni la prétention, ni les moyens d'en donner ici la nomenclature : d'autres se chargeront de ce soin. Nous avons seulement voulu payer notre dette d'estime et de regret envers cet artiste, qui, à un beau talent, unissait un beau caractère qui ne s'est jamais démenti.

C'est au grand salon de Bruxelles, de 1836, que Van Assche mit, pour ainsi dire, le dernier cachet à sa réputation, en exposant deux de ses toiles les plus capitales : *une cascade formée par la Toccia,* dans la vallée du même nom, canton du Tessin, Suisse italienne; et *la vallée et le ravin du château d'Unspunnen,* canton de Berne. Il avait envoyé au même salon, le *moulin sur la Dendre,* composition moins importante, mais qui retraçait des détails d'une grande finesse.

La lithographie que nous joignons ici, représente *un moulin à eau sur la Vesdre,* province de Liége, d'après un tableau de Van Assche, appartenant à un amateur distingué de Bruxelles.

L'enterrement de cet excellent artiste eut lieu avec beaucoup de solennité, le 13 avril dernier, à Heembeke, près du Marly sur le canal de Bruxelles à Vilvorde, où il avait désiré reposer auprès de sa mère. En tête du cortège, marchaient la bonne musique des Guides et celle de la Grande-Harmonie de Bruxelles : après la famille, on remarquait les bourgmestre et échevins de la ville, les membres de l'Académie royale des Beaux-Arts, puis une foule de fonctionnaires publics, d'artistes et d'amis du défunt. Parmi les discours qui furent prononcés après la cérémonie religieuse, sur la tombe du défunt, nous aimons à recueillir celui de M. Alvin, secrétaire de l'Académie royale des Beaux-Arts : il contient sur le talent et le caractère de Van Assche des appréciations fort justes qui pourront servir un jour à son biographe.

« Autour de cette tombe que la mort vient d'ouvrir par un coup si soudain, se presse tout ce que la capitale compte d'artistes, avec ceux qu'anime un même amour des Beaux-Arts.

» Cette communion de regrets qui nous rassemble n'est-elle pas la plus éloquente manifestation des sentiments qu'inspirait l'homme dont nous déplorons la perte?

» Certes, je ne devais pas craindre que ces sentiments manquassent d'interprètes: j'aurais pu me taire, n'apportant auprès de cette fosse que ma part de silencieux recueillement. Mais il est des devoirs de position auxquels il n'est pas permis de se soustraire; et je croirais manquer à la mission que j'ai acceptée si je ne déposais sur cette tombe le tribut des hommages et de regrets de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

» Van Assche a droit à ce tribut et comme artiste, et comme Bruxellois; nous le lui devons plus particulièrement en retour de l'illustration qu'il a fait rejaillir sur notre cité.

» Henri Van Assche naquit à Bruxelles dans le mois d'août 1774. Cédant à une vocation décidée, il se voua de bonne heure à la carrière des Beaux-Arts.

» A cette époque fatale où la Belgique, jadis si féconde en grands peintres, était tombée dans la plus déplorable stérilité, il s'efforça, le premier, de faire sortir sa patrie de cette torpeur mortelle.

» Entraîné par son penchant vers le paysage, reproduisant la nature sous ses plus gracieux et ses plus riants aspects, il sut ramener insensiblement les jeunes peintre belges à l'étude de la vérité; il contribua à faire abandonner le goût faux qui n'avait que trop long-temps dominé dans tous les genres.

» Ses travaux furent bientôt couronnés de succès. Dès le commencement de ce siècle, il était le premier paysagiste de Belgique, le premier de l'Europe peut-être.

» Il partagea cet honneur avec Ommeganck, supérieur dans sa spécialité comme Van Assche l'était dans la sienne.

» Ce n'est pas devant un auditoire aussi éclairé qu'il est besoin de faire l'énumération des ouvrages de ce peintre. Qu'il me soit permis seulement d'essayer une courte appréciation des qualités qui les distinguent.

» Tous nous avons vu un grand nombre de ses tableaux; tous nous avons admiré le naturel, la vérité, le goût, la chaleur qu'il savait répandre sur ses toiles, lorsqu'il reproduisait ces sites pittoresques qui, naguère encore, entouraient comme d'une ceinture la ville de Bruxelles, avant que la cognée eût dénudé nos côteaux et changé en lignes sèches, en plateaux arides, les profils si variés de notre horizon.

» Forêt mystérieuse de Soignes, Linthout, Stale, rivages boisés de la Woluwe, son pinceau vous fera vivre encore longtemps après que l'industrialisme moderne aura nivelé vos gracieuses ondulations!

» Van Assche était, par dessus tout, le peintre des fraîches et ombreuses vallées, des côteaux verdoyants noyés dans la brume ou rayonnant au soleil. Le premier, il a su imprimer un caractère de grandeur aux sites de nos environs. Le premier aussi, il poétisa la sauvage nature de nos Ardennes. Un sentiment de rêverie calme et heureuse domine dans ses ouvrages.

Il révèle chez leur auteur une ame exempte des passions désordonnées que trop souvent, de nos jours, on veut mettre à la place du génie.

» Cependant le génie, dans sa haute acception, ne peut être dénié à Van Assche. En effet, la grâce n'est-elle pas aussi une émanation du génie? L'énergie d'ailleurs ne lui a point manqué lorsqu'il eût à reproduire des scènes plus grandioses.

» Ces hauts glaciers, ces abîmes au-dessus desquels tournoie l'aigle des Alpes, ces cascades roulant dans leurs ravines sauvages du haut des rochers d'où pendent les pins séculaires, ces spectacles que contemple Manfred et dont il repaît son désespoir, cette nature de sublime poésie, a trouvé dans Van Assche un éloquent interprète.

» Quoique son ambition se bornât à bien faire et qu'il n'allât point au-devant des honneurs, sa vie simple et modeste a reçu plus d'une flatteuse distinction. La Société royale des Beaux-Arts de Gand l'admit au nombre de ses membres en 1813; celle de Bruxelles, en 1818; l'Académie royale d'Amsterdam, en 1822; celle d'Anvers, en 1825. Aux nombreuses médailles qui lui furent décernées, il faut ajouter, comme la plus haute marque d'estime qui soit donnée à un artiste, la décoration que daigna lui conférer le roi à la suite de l'exposition nationale de Bruxelles, en 1836.

» C'est à l'occasion de ces solennités artistiques que Van Assche put rendre personnellement service à beaucoup de ses confrères.

» La confiance du gouvernement le chargeait presque chaque fois du soin de placer les tableaux, et, dans ces fonctions délicates, il sut toujours allier la fermeté aux égards; et personne (j'en atteste volontiers les artistes qui m'écoutent), personne songea-t-il jamais à se plaindre de ses procédés? Au contraire, ce fut chaque fois une nouvelle occasion de lui témoigner la reconnaissance qu'il inspirait à tous ses confrères, parmi lesquels il comptait une foule d'élèves.

» Nous n'avons pas oublié qu'une souscription spontanée fut ouverte entre les artistes après l'exposition de 1839, et qu'une coupe en vermeil fut offerte, comme témoignage d'estime et de reconnaissance, au vénérable doyen des peintres belges.

» Souvent aussi Van Assche, sans y mettre la moindre ostentation, avait-il relégué ses propres toiles aux places les moins favorables, afin de procurer à quelque jeune talent le moyen de se reproduire avec plus d'avantage.

» Oui, nos regrets sont bien légitimes; nous pouvions espérer une plus longue carrière pour notre peintre, une plus longue existence pour notre ami.

» Car aucun signe n'avait fait pressentir la fin du peintre; il marchait encore dans toute la vigueur d'un jeune talent. Ses amis pouvaient-ils découvrir, dans une constitution qui leur paraissait robuste, les symptômes d'une désorganisation si prochaine ?

» Mais les décrets de la Providence sont impénétrables, et leurs effets ne peuvent s'éviter: Dieu a rappelé à lui son serviteur; il a voulu que sa carrière fut close. Adorons sa volonté souveraine, tout en déposant le tribut de nos regrets sur cette tombe si inopinément ouverte.

» Adieu donc, Van Assche, adieu ! jusqu'à ce que l'autre vie, notre espérance à tous, nous rassemble pour jamais. Outre le souvenir qui reste au cœur de tes amis, tu laisses à ta partie assez d'œuvres de ton pinceau pour sauver de l'oubli ta mémoire. »

L'œuvre dernière de Van Assche, est un paysage non achevé, mais entièrement esquissé, qu'avait commandé au doyen de nos peintres belges, M. Waroquié, de Mariemont. C'est une vue de ces sites si pittoresques et si ravissants de la Suisse que le célèbre paysagiste bruxellois aimait tant à reproduire. Il ne manque plus à cette belle toile que quelques coups de pinceaux pour recevoir l'existence, et ce soin pieux a été confié à M. Delvaux, élève et parent du peintre.

A. Voisin.

Recherches

SUR

L'ANCIENNE ÉCOLE DE PEINTURE FLAMANDE,

AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES (1).

La connaissance approfondie des tableaux qui nous restent des meilleurs maîtres, est pour l'histoire de l'art de la plus haute importance, car sans elle on ne peut rendre le caractère ni définir la manière particulière de chaque peintre, ni décrire en général la marche d'une école ou d'une époque. Nous avons donc cru que les renseignements sur les anciennes écoles de peinture de Flandre et de Hollande, que nous publions ici, seraient d'autant plus agréables aux amateurs, que cette partie de l'histoire générale de la peinture laisse encore beaucoup à désirer. On peut regarder ces notices comme un supplément aux recherches sur le même sujet, que nous avons publiées dans le même recueil artistique, en 1833.

(1) Cet article, écrit en allemand par M. J.-P. Passavant, a paru dans le *Kunstblatt* de cette année, n° 3 et suivants, recueil scientifique et littéraire, qui se publie à Stuttgart et Tübingen.

Ce travail complète les recherches que nous avons déjà insérées dans l'ancienne et nouvelle série du *Messager des Sciences*.

Note de la Réd.

Hubert et Jean Van Eyck.

Un document conservé aux Archives du Brabant, et publié récemment par M. l'archiviste Gachard (*Collection de documents inédits,* t. II, p. 63), nous fait connaître que Jean Van Eyck était au service du duc de Bourgogne, Philippe, et qu'il accompagna, en 1429, l'ambassade envoyée en Portugal vers le roi Jean Ier pour demander sa fille Élisabeth en mariage : « Avec ce, » y est il dit, « lesdits ambassadeurs par ung nommé maistre Jean De Eyck, valet de chambre de mon dit seigneur de Bourgoigne et excellent maistre en art de painture, firent paindre bien au vif la figure de ma dite dame l'infante Élisabeth. » Cette ambassade quitta le port de l'Écluse, le 19 octobre 1428, et arriva le 26 décembre de la même année, en Portugal. Pendant les négociations, maître Jean prit le portrait de l'infante Élisabeth, qui fut envoyé le 12 février 1429 au duc de Bourgogne : « Aussi luy envoyèrent-ils la figure de ladite dame faicte par painctre come dit est. » La princesse Élisabeth ainsi que les ambassadeurs quittèrent le Portugal, le 8 octobre 1429, et arrivèrent en Flandre le jour de Noël.

Pendant mes voyages des six dernières années, je vis les tableaux des frères Van Eyck dont je joins ici la description :

1° Un triptique, ou autel de voyage, peint peut-être par ordre du duc de Bourgogne, mais qui passa depuis en Espagne, où l'ambassadeur russe Tatitscheff, maintenant à Vienne, l'acheta d'un monastère. Par malheur, le tableau du milieu, représentant l'Adoration des trois Rois, lui échappa, de sorte qu'il ne possède que les deux tableaux latéraux. Ils ont chacun 21 centimètres de hauteur

sur 8 de largeur. L'un représente le Christ à la croix, l'autre le Jugement dernier, composition remarquablement vaste par le grand nombre des figures. Tous deux sont achevés de main de maître et d'un fini qui approche de la miniature. Les caractères sont bien exprimés, et le coloris d'un ton clair, quoiqu'un peu brun. Ce sont de véritables bijoux.

Au milieu du premier, s'élève une haute croix à laquelle est attaché notre Sauveur, au moment qu'il reçoit la blessure au côté; à droite et à gauche, les larrons. Les trois croix ont la forme d'une T. Beaucoup de cavaliers entourent la croix du milieu, parmi lesquels on reconnait Hubert et Jean Van Eyck, en tout semblables à leurs portraits, représentés sur les volets du tableau de Gand (1), qui se trouvent actuellement au Musée de Berlin. Hubert a la tête couverte d'un bandeau bleu, et Jean d'un bandeau rouge; d'un air pénétré ils regardent le Christ. Sur l'avant-plan, S^t^-Jean et quelques femmes soutiennent S^te^-Marie, qui s'évanouit, tandis que S^te^-Madeleine se tord les mains de désespoir. Du côté droit, on distingue une femme, sans doute un portrait, et peut-être celui de Marguerite Van Eyck. Une chaîne de montagnes entoure le paysage, où la ville de Jérusalem est peinte.

Au second tableau, représentant le Jugement dernier, le Christ est assis; il étend la main; à sa droite, S^te^-Marie; de l'autre côté, S^t^-Jean, couvert d'un manteau vert, selon le type de ce temps. Des anges, embouchant la trompette, les entourent; en-dessous, les douze Apôtres en habit blanc; au milieu sur la terre, les saintes Vierges, et d'un côté les saints ecclésiastiques, parmi lesquels un pape, un cardi-

(1) Il s'agit du chef-d'œuvre qui fait aujourd'hui l'un des plus beaux ornements de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand.

Note du trad.

nal et un évêque; de l'autre côté, les saints qui n'ont pas quitté le monde, et parmi eux un empereur, un roi et des princes. Les morts se lèvent, ils sortent de la terre et de la mer. Au milieu du tableau s'élève l'archange Michel, dont l'expression unit la plus grande douceur au sérieux le plus solennel. Il brandit l'épée avec force, et maîtrise la Mort ailée, qui enserre l'enfer avec ses damnés et ses remords. Quoique la dimension ne soit pas grande, c'est une composition très-riche, des mieux rendues, et digne d'être comparée au Jugement dernier, conservé à Dantzig.

Le cadre porte des inscriptions qui ont trait au sujet. Il paraît que deux figures en grisaille étaient représentées sur la partie extérieure. Ces tableaux sont bien conservés.

2° Un tableau représentant une Madone, qui fait partie de la riche collection de feu M. Van Ertborn, d'Anvers, et dont le *Messager des Sciences et des Arts,* de l'an 1835, a donné une gravure et une explication détaillée. Il a 22 centimètres de hauteur, sur 16 centimètres de largeur, et provient du curé de Dickelvenne, village à trois lieues de Gand. La Sainte-Vierge porte un manteau d'un bleu pâle et tient l'enfant Jésus dans les bras. Le fond derrière elle, est couvert d'un riche tapis rouge, que deux anges soutiennent; des deux côtés on aperçoit un jardin de fleurs, et à gauche une petite fontaine. Le cadre de ce tableau porte l'inscription : AAE IXH XAN, et en-dessous : JOHĒS DE EYCK ME FECIT † ꝟPLEVIT AÑO 1439. La première inscription, qui se trouve de la même manière sur un tableau de Jean Van Eyck, conservé à Bruges, représentant la tête du Christ et de S^te^-Marie, est expliquée d'une manière peu probable par *Amate Jesum Xantissimum.* Mais M. Mertens, le bibliothécaire d'Anvers, y lit : *als iche chan,* étant la première partie du proverbe : *Als ik kan, niet zoo als ik wil.* Cette explication est d'autant plus vraisemblable que les mots ne portent pas de signes d'abréviation, circon-

stance que Van Eyck n'oublia jamais dans ses inscriptions. Ce qui vient encore à l'appui de cette explication, est la légende : ALS ICH CHAN, qui se trouve sur un tableau allemand (le Crucifiement du Christ), de la galerie de Vienne, portant la signature D. PFENNING. 1449.

Les trois tableaux suivants de Jean Van Eyck, se voient à la galerie du Belvédère de Vienne.

3° Josse Vijd, le donataire du grand tableau de la cathédrale de Gand. Ce portrait n'est pas tout-à-fait de grandeur naturelle; il le représente dans un âge avancé, le front chauve et tenant la tête un peu vers le côté gauche. Son habit rouge est bordé d'une bande étroite de fourrure. L'exécution, d'un grand fini, accuse une manière tout-à-fait libre; les parties éclairées surtout ont été saisies avec vérité et vigueur. Le cabinet de gravure de Dresde possède un dessin superbe de ce portrait de Jean Van Eyck. Il est reproduit d'une manière simple, mais pleine d'expression; les ombres sont hardiment tracées. La feuille contient plusieurs chiffres et inscriptions, qu'on n'a pu expliquer jusqu'ici.

4° Portrait du doyen Jean de Leeu. Il est vu de côté et tourné à gauche; sa main est ornée d'une bague. Son habit et son bonnet sont de couleur noire. Peint sur panneau, de la hauteur de 11 centimètres, largeur 10 centimètres. Le cadre porte, en lettres jaunes, l'inscription suivante :

JAN DE (*Leeuw,* représenté par un lion assis)
OP SANT ORSELEN DACH
DAT CLAER ERST MET OGHEN SACH. 1401.
GHECONTERFEIT NV HEEFT MI IAN Van Eyck.
WEL BLIICT WANNERT BEGA(N). 1436.

Ce tableau est en tout digne de notre maître.

5° La Sainte-Vierge, tenant l'enfant Jésus contre la poitrine; elle est placée sous un baldaquin, la couronne sur la tête et couverte d'un manteau bleu qui descend jusqu'à

terre. On remarque de côté la chute de nos premiers parents, et dans la partie supérieure, Dieu le Père. Un tapis rouge, brodé en fil d'or, couvre les dalles. C'est un petit tableau très-précieux et d'une exécution soignée; sa hauteur est de 7 centimètres, largeur 4 centim. 6 milim. Le pendant représente une Sainte Catherine; il est attribué à Hubert Van Eyck. Quoique ce soit une figure des plus gracieuses et des mieux exécutées, la manière lêchée dont il est traité, ne s'accorde aucunement avec celle d'Hubert, qui était grande et large, ni ce coloris clair avec le ton brun, qui règne généralement dans les tableaux de ce peintre. Le coloris du paysage et du ciel a beaucoup de ressemblance avec celui d'un autre beau tableau de la même galerie (n° 81), qu'on attribue faussement à Martin Schön, mais qui appartient, sans aucun doute, à l'école des Van Eyck. — Un autre tableau remarquable, attribué à maître Jean, et qui représente Jésus pleuré par les siens, ne me paraît pas être de lui, mais plutôt d'Albert d'Ouwater, comme je le démontrerai plus loin. — La galerie d'*Ambras* (1), qui possède deux tableaux attribués à Jean Van Eyck, n'était pas ouverte durant mon séjour à Vienne.

6° L'Adoration des Rois, de Jean Van Eyck, dans la galerie du prince Lichtenstein, à Vienne. Le tableau du milieu a la hauteur de 15 centimètres, sur une largeur de 12 centim., et représente la Sainte-Vierge en manteau bleu, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux; le donataire couvert d'un manteau de soie rouge, agenouillé devant lui. Près de lui est posé le vieux roi. Deux bergers regardent par la fenêtre, et à droite on aperçoit des bœufs et un âne. Sur le tableau latéral de gauche, on voit le jeune roi et le roi maure; sur celui de droite, un chanoine recommandé par S^t^-Étienne, au milieu d'un paysage. Ce joli tableau est malheureusement un peu endommagé.

(1) *Ambraser Sammlung.*

Pour compléter la liste des tableaux connus des frères Van Eyck, je joins ici les notices que M. Waagen a inséré dans son ouvrage : *Kunst und Künstler in England und Paris.*

T. II, p. 233. Petite Madone, qui passa de la collection d'Ader au poète Sam. Rogers, à Londres. Dans mon *Voyage artistique,* p. 94, je l'attribue à Memling; mais je n'avais pas encore parcouru alors les Pays-Bas, et les belles productions des Van Eyck m'étaient inconnues. M. Waagen le classe parmi les œuvres de Jean Van Eyck.

T. II. p. 253. S^{t}-Jérôme, dans la collection de M. Th. Baring, à Stratton. C'est le même tableau que Laurent de Médicis possédait quand Vasari le décrivit, et que l'anonyme de Morelli a vu depuis dans le palais Pasqualino, à Venise. Il paraît qu'il passa en Angleterre avec la galerie du duc de Mantoue. Voyez la lettre d'Ipp. Calandra au duc de Mantoue, que je publiai dans mon ouvrage sur Raphaël, t. II, p. 306.

T. II, p. 485. La Sainte-Vierge, debout avec l'enfant Jésus; S^{te}-Barbe lui recommande un ecclésiastique agenouillé devant elle. Dans la collection du marquis d'Exeter, à Burleighouse.

T. III, p. 538. La Sainte-Vierge, couronnée par un ange, tient sur les genoux l'enfant Jésus, qui bénit le donataire agenouillé devant lui. Au musée de Paris. D'après le *Musée Napoléon,* de Filhol, il se trouvait autrefois à Autun. C'est un petit tableau des plus soignés de Jean Van Eyck.

T. III, p. 351. Le Bréviaire du duc de Bedfort, régent de France, terminé en l'an 1424, conservé à la bibliothèque de Paris. M. le D^{r} Waagen croit que les riches miniatures qui ornent ce manuscrit sont d'Hubert, de Jean et de Marguerite Van Eyck, et les preuves dont il appuie

son raisonnement paraissent concluantes. On ne doit pas négliger de consulter les notices très-intéressantes, que le même auteur donne sur les autres miniatures de l'école Van Eyck, car en général le traité sur les miniatures, qu'il inséra dans le 3e volume, est un chapitre de la plus grande importance pour l'histoire de l'art au moyen-âge.

Le même auteur donne encore des renseignements plus précis et qui me paraissent fondés, sur des tableaux attribués aux frères Van Eyck, au t. I, p. 264, 516; t. II, p. 302, 436-464, et t. III, p. 538.

J'y joins encore les tableaux suivants : *a.* Le tableau représentant Ève et sa famille, que Burtin, à qui il appartenait, a décrit dans son ouvrage, p. 196, est une œuvre médiocre de l'ancienne École flamande. Je l'ai vu chez le professeur Rossini, à Pise.

b. L'Annonciation, avec les tableaux latéraux, représentant St-Jean le Précurseur et St-Jérôme; extérieurement le portrait de J. Lamellinus. Ce tableau, qui fit partie de la collection du roi Alphonse de Naples, n'est plus dans la galerie de Castel Nuovo. L'Adoration des Rois qu'on y montre dans la chapelle, est l'œuvre d'un Allemand, qui tâchait d'imiter la manière de Léonard de Vinci et de Raphaël.

c. De même dans l'église de Ste-Marie del Porto, à Naples, se trouve un tableau du même genre, peint par un autre maître flamand, quoiqu'on le regarde communément pour un tableau de Jean Van Eyck, dont le roi de Naples fit présent au poète Sannazzar, enterré dans cette église.

Les Italiens estimaient les œuvres de Jean Van Eyck, même de son vivant : le passage suivant, pris entre autres dans la chronique rimée de Jean Santi, père de Raphaël, le prouve suffisamment :

A Brugi a futra gli altri piu lodato
Il gran Joannes, el discepol Rugero
Con tanti d'alto merto dotati
Della cui arte e sommo magistero
Di colorire furno si excellenti
Che han superato spesse volte il vero.

Pierre Christophsen,

Florisant de 1417 *jusqu'en* 1449.

Nous connaissons Pierre Christophsen comme un des premiers élèves des frères Van Eyck, par un tableau qui porte sa signature et l'année 1417. Il représente la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus sur les genoux, assise sous un dais, dont les draperies rouges sont ornées de dessins en fil d'or et supportées par des colonnettes en cristal; à la partie supérieure du trône sont placés deux prophètes, plus bas Adam et Ève. A la gauche de Marie se trouve S^t^-Jérôme, tenant un livre à la main, dans une grave et belle attitude; de l'autre côté S^t^-François, un crucifix avec un manche de cristal à la main, regardant tendrement l'enfant Jésus. Derrière lui la porte de l'appartement est ouverte et l'œil aperçoit un paysage. Le pied du trône porte l'inscription : † PETRUS. X̄PR. ME. FECIT. 1417. La manière hardie qu'on remarque surtout dans la figure de S^t^-Jérôme, l'éclat du coloris et le fini de l'exécution sont dignes du meilleur élève d'Hubert. L'enfant Jésus, dont l'exécution n'est pas très-soignée, ressemble tant pour le dessin que l'expression de la tête à celui de Jean Van Eyck conservé à Bruges. Cette circonstance (l'inscription étant encore couverte d'une couche de couleur), me porta à

croire, en le voyant pour la première fois dans le cabinet de M. Ader, à Londres, qu'il sortait de l'atelier du dernier. Depuis je l'ai acquis, et ayant fait enlever la couleur qui cachait l'inscription, je parvins, à ma grande joie, à en connaître le véritable peintre. La date de ce tableau et le fait reconnu que Gérard Van der Meeren aida les frères Van Eyck dans leur grand tableau de Gand, sont des témoignages irrécusables contre l'allégation de Vasari : que Jean Van Eyck aurait long-temps tenu secrète l'invention qu'il venait de faire de la peinture à l'huile.

J'ai déjà dit que Vasari nomme notre peintre Pietro Crista, et qu'il le place parmi les élèves de Van Eyck. En second lieu, que le musée de Berlin renferme le portrait d'une demoiselle de la famille de Talbot, portant la signature : *Opus Petri Christophori.* Enfin, que le banquier Oppenheim, de Cologne, possède un troisième tableau de ce maître, provenant de la corporation des Orfèvres d'Anvers, qui représente S^{t}-Eloi vendant une bague à des fiancés. Le coloris est vif, les ombres d'une nuance brune. L'inscription *n. Petr°. xp̄r. me. fecit. a°.* 1449, est rendue exactement dans le Dictionnaire de Builliot, III, n° 953.

Juste de Gand.

Mensaert décrit dans son *Peintre amateur* (1763) deux tableaux de cet excellent élève des Van Eyck, le Crucifiement de S^{t}-Pierre et la Décollation de S^{t}-Paul, qui se trouvaient alors à l'entrée du chœur de l'église S^{t}-Jacques, à Gand, mais qui sont demeurés cachés jusqu'à présent. Aucun tableau de ce maître ne nous est connu en-deçà

des Alpes; en Italie, à Urbino, s'est conservé son excellent tableau, la Communion du Christ, dont Vasari parle avec éloge.

Il le peignit dans cette ville même, en 1474, pour la confrérie du *Corpo di Cristo*, au prix de 250 florins d'or; maintenant il se trouve dans l'église de S^te^-Agathe, à Urbino. Déjà dès l'année 1465 des subsides furent accordés pour l'ornement de l'autel de la chapelle de cette confrérie, d'après un livre de comptes, marqué B, où nous trouvons :

1465 *Marzo* 31. *Giovanne de Luca altram. Zaccagna deve dare fiorini* 33 *e bol.* 22 *della promessa che fece per la tavola.*

1468. *Tre partite pagate per l'elemosina promessa per la tavola a conto di Battisto* (*di Maestro Agostino Santucci Medico*).

1474 *Marzo* 7 *fiorini* 15 *d'oro dati dal Conte Federico per aiuto della spesa della tavola a Guido di Mengaccio per la fraternita.*

1474 *ottobre* 25. *Fiorini* 40 *e bologn.* 33 1/2 *spesi in pezzi* 4700 *d'oro battuto per la tavola.*

A di d° Fiorini 300... *A Attro Giusto da Guanto depintore per fiorini* 250 *d'oro a lui promessi per sua fatica per depingere la tavola della Fraternità.*

Ce grand tableau a dix pieds de hauteur et à-peu-près la même largeur; le Christ y est représenté le corps avancé sur la table, au moment où il distribue la sainte hostie à ses disciples agenouillés autour de lui, et où S^t^-Jean apporte le vin. Judas regarde au-dessus du bras. Deux anges en robes blanches planent sur la Cêne et admirent ce mystère. A droite de la salle, qui ressemble à une église, se trouve le duc Frédéric d'Urbino, avec deux personnes de sa suite, dont l'une est sans doute le portrait du peintre; un homme, ayant la tête couverte d'un bandeau, s'appro-

che d'eux; c'est le portrait de Catherino Zeno de Venise, qui fut chargé, en 1472, par la république de Venise, d'une mission diplomatique à la cour du Saphi de Perse Ussum Cassan, et à son retour en 1474, il fut envoyé, comme ambassadeur, à plusieurs cours de la Chrétienté, pour réunir une armée considérable contre Mahomet II. Il arriva aussi à la cour du héros d'Urbino, et le duc a voulu sans doute immortaliser cet événement dans ce tableau. — D'après cette production, le peintre Juste peut être regardé comme un des meilleurs élèves des Van Eyck : la composition en est belle, les groupes bien ordonnés et les lumières bien placées; la draperie est riche et pittoresque; l'expression des têtes pleine de dignité, mais le corps trop avancé du Christ choque la vue. Le dessin est exact, les mains sont très-belles; le coloris vigoureux, mais clair, ressemble assez à celui de Hugo Van der Goes; seulement le clair-obscur de sa carnation est plus foncé. Les figures ont les deux tiers de grandeur naturelle. La pose des personnes est satisfaisante, quoiqu'on puisse la trouver un peu roide. Autrefois ce tableau d'autel avait un cadre, où quelques miracles du Saint-Sacrement étaient représentés, mais on ne le retrouve plus.

Juste de Gand peignit encore pour cette confrérie un drapeau d'église, ainsi qu'il paraît d'une note que nous avons trouvé dans son livre :

1475 *Giugno* 5... *E più tela a M*^{tro} *Giusto depentore che deceva voler fare un inseyna bella per la fraternità.*

D'après d'autres tableaux conservés dans l'église d'Urbino, on voit qu'à l'exemple de ce peintre, on suivait dans les compositions la manière flamande de ce temps; mais aucun autre n'est peint à l'huile, d'où il résulte que Juste ne leur fit pas connaître son secret.

Depuis que j'ai vu le magnifique tableau d'Urbino, je ne puis plus croire que l'Invention de la Croix, conservé

dans le cabinet de feu M. D'Huyvetter à Gand, soit du même maître.

Hugo Van der Goes.

Un grand tableau de cet élève distingué des Van Eyck, nous est conservé en Italie; Vasari en parle avec éloge.

1° C'est le tableau d'autel de l'église de l'hôpital Sancta Maria Nuova, à Florence, fondée par Falco Portinari, agent d'affaires des Médicis à Bruges. D'après ces données, il est douteux que Hugo Van der Goes peignit ce tableau en Flandre ou en Italie : aucun document ne nous est tombé sous les yeux, qui puisse prouver son séjour dans ce dernier pays. Ce tableau ornait autrefois le maître-autel; aujourd'hui le tableau du milieu décore la muraille latérale à gauche, les deux volets sont placés à droite. Le premier représente la Naissance du Christ : Marie, à-peu-près de grandeur naturelle, adore, agenouillée, l'enfant couché devant elle, Joseph à gauche, à côté d'une colonne, et vis-à-vis trois bergers qui prient; ils sont peints d'après nature, dans le costume flamand. Dans la partie supérieure du tableau, planent plusieurs anges; un d'eux totalement dans l'ombre, et éclairé seulement par la clarté qui s'échappe de l'enfant Jésus, peut être le premier exemple de cette manière de ménager les lumières. A gauche, deux anges agenouillés prient; à droite, cinq autres, en riche costume et portant des couronnes, chantent le *Sanctus*, dont les premiers mots sont tracés sur le manteau de l'ange agenouillé. On voit dans l'étable un bœuf et un âne; dans le lointain quelques maisons de construction flamande, et une colline où quelques bergers gardent leur troupeau, auxquels

un ange annonce la bonne nouvelle. Ce charmant tableau est peint avec beaucoup de soins, les mains surtout sont rendues avec beaucoup de délicatesse; les accessoires sont dans le goût des Van Eyck, les vases à fleurs sur le devant du tableau sont très-naturels. La carnation est ou claire avec des ombres grisâtres, ou, comme Joseph et les bergers, d'un reflet rouge avec des ombres brunes, fortement accusées. La draperie est très-variée, mais bien ordonnée; les riches manteaux des anges de droite sont rendus avec vigueur et vérité, les habits volants avec beaucoup de légèreté. L'expression des têtes est vraie et pieuse, tant celles de la Sainte-Famille que des bergers. L'enfant Jésus est un peu roide, mais le dessin et l'attitude en sont bien entendus, les demi-teintes sont très-foncées. Ce tableau est convenablement conservé; les volets, au contraire, sont dans un mauvais état. Sur l'un apparaissent l'apôtre Matthieu et St-Antoine; le premier, qui tient une lance, a une superbe tête, le second est d'une vérité frappante. Falco Portinari, avec ses deux fils, est agenouillé devant eux; dans le lointain s'étend un paysage borné de rochers. Le volet de droite nous montre Ste-Marguerite, écrasant le dragon, et Marie-Madelaine, en manteau blanc de Damas, broché d'or; la robe est verte avec ornements en or. Devant elles s'agenouillent l'épouse de Portinari et ses filles. Un grand nombre de figures sont peintes dans le paysage qui les entoure.

2° Un autre de peu d'importance, dans le palais Pitti, représentant encore Falco Portinari, au tiers de grandeur naturelle. Il tient un livre à la main. Sur le revers est peint l'ange de l'Annonciation, en grisaillle, d'où on peut conclure que ce tableau ne fut qu'un volet d'un petit tableau d'autel.

3° En-deça les Alpes, je ne connais qu'un seul petit tableau de ce maître; il est conservé dans la Pinacothèque

à Munich (n° 105). Il représente S^t^-Jean-Baptiste, assis près d'une source et entouré d'un pays boisé et rocailleux. Sa main gauche est appuyée sur un mouton. Il porte la signature : HVGO. V. D. GOES. 1472; il est peint de la même manière que les tableaux conservés à Florence, mais ce n'est pas une bonne production de ce maître. On en trouve un dessin dans le *Messager des Sciences et des Arts*, 1833.

4° Un quatrième tableau dans le palais Puccina, à Pistoja, dont le D^r^ Gaye a donné une notice dans le *Kunstblatt* du 12 mars 1839.

Roger de Bruges.

Quel que soit l'éloge que cet élève de Jean Van Eyck ait obtenu des anciens écrivains, on n'a retrouvé jusqu'ici aucun de ses tableaux, décrits par Cyriaque d'Ancône, Facius, l'anonyme de Morelli, Vasari et Van Mander, ni aucun autre reconnu de lui par inscription ou autre document. Malgré cela, il est à supposer que plusieurs de ses productions existent encore, et je crois être à même d'en désigner plusieurs avec certitude, guidé que je suis par un petit tableau très-précieux de la collection de Stadel, à Francfort-sur-Mein.

1° Ce tableau, à fond doré, représente la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus, debout sous un dais richement orné, dont deux anges tiennent les rideaux. S^t^-Jean Baptiste, le patron de Florence, se tient à gauche; S^t^-Pierre avec S^t^-Côme et S^t^-Damien, patrons de la famille Médicis, à droite. Le socle porte trois armoiries: au milieu, celles de Florence à la fleur de lis rouge, sur un fond blanc; celles

qui se trouvaient sur les écus latéraux (peut-être les armes des Médicis) ont disparu, et on n'en voit plus rien que le fond blanc. Ce tableau provient de la collection du professeur Rossini, de Pise. Il paraît certain, d'après les données de celui-ci, qu'il fut peint par ordre de Pierre et de Jean de Médicis, personnages dont le premier vécut de 1416 à 1469, le second de 1420 à 1463. — Facius nous rapporte qu'il rencontra Roger de Bruges à Rome, en 1450, dans l'église de S^t^-Jean de Latran, où il admirait les tableaux de Gentile da Fabriano; d'après cette donnée il n'y a aucun doute que notre maître se soit trouvé en Italie, du temps que ce tableau fut peint, et il est plus que probable que c'est une œuvre de son pinceau. Le *Messager des Sciences et des Arts* (Gand, 1838, pag. 113) en donne la gravure. Il y est dit que les têtes de S^t^-Côme et de S^t^-Damien sont les portraits des Médicis dont nous venons de parler; mais c'est une erreur, car la ressemblance y manque totalement; ce sont des têtes très-expressives et représentant peut-être deux médecins attachés à leur famille. Pour ce qui regarde l'exécution, il n'y a rien à reprendre, le dessin est correct : l'enfant Jésus est même d'un fini plus soigné que ne l'est ordinairement le cas dans les tableaux des Van Eyck et de leurs élèves. Le coloris est beau et vrai, d'un ton moins brun que celui de Jean Van Eyck; le clair-obscur ressemble beaucoup à celui de Memling et de quelques-uns de ses contemporains. Les tableaux, dont la description suit, sont exactement dans le même goût et traités de la même manière, de sorte qu'il ne peut y avoir doute qu'ils soient de la main du même maître.

2° S^t^-Luc occupé à peindre la Sainte-Vierge. Provenant de la collection de Boisserée, il orne actuellement la Pinacothèque à Munich. Le professeur Hauber, de Munich, possédait une ancienne copie de ce beau tableau, attribuée à

Frédéric Herlin, qu'on regarde comme un élève de Roger de Bruges.

3° L'Adoration des Rois : les deux volets représentent l'Annonciation et la Présentation au temple. Ce tableau d'autel provient de l'église S^te^-Colombe, à Cologne; il a passé de la galerie de Boisserée dans la Pinacothèque, à Munich; le catalogue de ce musée attribue ce tableau, ainsi que le précédent, à Jean Van Eyck. Le roi de Prusse possède une ancienne bonne copie de la Présentation, et le comte Czernin, à Vienne, une autre, avec quelques changements peu heureux. Le tableau de Munich, une des meilleures productions de ce maître, est d'un coloris moins brillant que le précédent, d'une grande hardiesse d'exécution, quoique les contours soient un peu trop marqués. Ce défaut chez Roger s'explique facilement, puisque d'après Van Mander, il peignit à la détrempe beaucoup de cartons pour tapis; dans cette manière de peindre, les couleurs doivent être moins fondues, et les contours plus accusés que dans la peinture à l'huile; l'œil du maître s'y était peut-être habitué, comme il arrive souvent aux peintres qui reprennent la peinture à l'huile, après avoir peint long-temps à fresque.

Le portrait du cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon (né en 1434, mort en 1488), provenant de la galerie de Boisserée, et ornant actuellement la chapelle de S^t^-Maurice, à Nuremberg, me paraît trop médiocre pour être attribué à Roger lui-même, quoiqu'il puisse provenir d'un de ses élèves. On pourrait dire la même chose de l'Annonciation, qui de la même galerie est passée dans la Pinacothèque, à Munich (n° 43), et qu'on attribue à Hugo Van der Goes.

4° Dans le Musée de Berlin se trouve aussi un tableau de ce maître, mais de moindre importance que les trois précédents. Il est divisé en trois parties: sur la partie de gau-

che, est représentée la Sibylle de Tibur, qui annonce à l'empereur Auguste la naissance du Christ ; la naissance du Sauveur est reproduite sur la partie du milieu. Le donataire Bladelin est agenouillé devant la Ste-Vierge ; ce chevalier, qui fonda Middelburg, en Flandre, mourut en 1472, après avoir rebâti le château et fondé l'église. Enfin, la partie de droite représente les Trois Rois à genoux, contemplant les cieux. On découvrit ce tableau à Middelbourg, il y a peu d'années, et on en fit l'acquisition pour Berlin. Le *Messager des Sciences et des Arts*, Gand 1836, p. 333, contient une description détaillée de cette production et une gravure au trait. Dans un article du journal de Prusse (*Preuszischer Staatszeitung*), du mois de juillet de la même année, on l'attribue à Memling, ainsi que tous les autres tableaux que je crois être de Roger de Bruges, car la date du petit tableau de Francfort rend cette allégation, pour ainsi dire, impossible, puisque Memling avait à cette époque à peine atteint l'âge de l'adolescence.

5° Un tableau, qui d'après la description est exécuté par le même maître, comme les trois précédents. M. Van Ertborn, d'Anvers, l'acheta en 1826 à Dijon ; c'est un tableau d'autel à volets, représentant Jésus à la Croix et les sept Sacrements. Voyez le *Kunsthlatt* de 1835, p. 431.

Quoique la chose paraisse vraisemblable, on ne saurait encore assurer, si Roger de Flandre, qui peignit en 1445 trois tableaux pour la Chartreuse de Miraflores, est le même que Roger de Bruges. Par malheur, les tableaux ne se trouvent plus à leur place primitive, autrement la comparaison de ces pièces avec celles citées ci-dessus, ne laisserait plus aucun doute sur la manière de ce maître.

Le tableau mentionné par Lanzi, représentant S'-Jérôme et deux Saintes à ses côtés, avec la signature : *Sumus Rugerii manus*, est dû à un pinceau italien et date de la seconde moitié du XVe siècle ; il se trouve actuellement au Musée de Berlin.

Antonello da Messina.

Nous devons à Puccini, L. De Bast et autres, des notions importantes sur cet élève de Jean Van Eyck ; nous les avons reproduites dans le *Kunstblatt* de 1826. Maintenant je fais suivre la liste des tableaux de ce maître, que j'ai vus moi-même.

1° La Piété; autrefois dans la salle du conseil des Dix, au palais du Doge, à Venise, maintenant dans la galerie du Belvédère, à Vienne. On voit le Christ descendu de la croix jusqu'aux genoux, assis sur un sarcophage; deux anges le soutiennent de côté, tandis qu'un troisième lui baise la main gauche. Le fond représente un paysage. Le sarcophage porte l'inscription : ANTONIUS MESANĒSIS. La figure du Christ est un peu plus petite que grandeur naturelle. Le coloris de la chair est clair, les ombres du Christ très-brunes, celles des anges moins foncées, et les clairs-obscurs d'une teinte rouge-brune. Les auréoles se détachent des cheveux par un jaune vif, relevées par quelques fines lignes. L'expression des têtes est en général noble, les formes mieux accusées qu'elles ne le sont ordinairement dans les productions de l'école des Van Eyck, mais moins étudiées, moins achevées.

2° — 4° Le Musée de Berlin possède trois tableaux de ce maître. Une Madone, demi-figure; le portrait d'un jeune homme de l'année 1445, et un Saint-Sébastien lié à une colonne et percé de flèches, demi-figure, un peu au-dessous de grandeur naturelle. Ils portent tous les trois la signature d'Antonello, et sa manière s'accorde en général avec celle du tableau de Vienne. Le comte Lochis, à Bergame, possède une copie de S^{t}-Sébastien, traité avec beaucoup de délicatesse. Ce précieux tableau ne porte point

d'inscription. Une autre copie ancienne de ce S^t^-Sébastien se trouve à l'Institut de Stædel, à Francfort-sur-Mein.

5° La galerie de Florence acquit, il y a peu d'années, de l'abbé Celotti le portrait d'un jeune homme, buste un peu au-dessous de la grandeur naturelle. Sa main droite est appuyée sur une table; ses cheveux crépus sont d'un noir foncé, ainsi que son habit bordé de fourrure. Au fond, on aperçoit quelques arbres et un ciel bleu. Ce tableau est, à quelques retouches près, assez bien conservé. Voyez Vasari, édition allemande, t. II, p. 372.

6° Je vis encore dans la galerie Manfrin, à Venise, un beau portrait d'un jeune homme, peint par Antonello. On assure que le duc d'Hamilton a acquis à Venise un autre tableau de ce maître, et que le comte Portalis s'est procuré un portrait d'un jeune homme, signé *Antonius Messaneus me pinxit anno* 1474, ayant appartenu autrefois à la maison Martinengo, de Bologne. Deux autres se trouvent dans la collection de M. Van Ertborn, à Anvers (1).

Jean Memling ou Hemling.

1462 — 1499.

On n'est nullement d'accord sur la patrie de ce peintre, la manière d'écrire son nom et les tableaux qui doivent lui être attribués. Comme je n'ai trouvé aucun document sur les deux premiers points, je ne puis ici que donner la liste des tableaux qui, à juste droit, lui sont attribués.

Les seules productions de ce maître qui portent sa signa-

(1) Aujourd'hui cette riche collection appartient au Musée d'Anvers.

ture, sont celles conservées à l'hôpital de S^t^-Jean, à Bruges, toutes deux sont marquées du millésime 1479. Elles trahissent, par la manière et le ton, un élève de Roger de Bruges, surtout la plus petite, l'Adoration des Rois, tandis que la plus grande, représentant le Mariage mystique de S^te^-Catherine, se distingue par plus de grace et plus d'expression, par un dessin plus correct et un fini plus soigné, ce qui accuse un progrès remarquable. Dans toutes deux, la carnation est douce et les couleurs sont plus fondues que ne le sont celles de son maître. Quelques parties cependant sont dans la manière de Roger, surtout la tête de S^t^-Jean-Baptiste, qui a beaucoup de ressemblance avec celle du tableau de Francfort. Il est encore à remarquer, que si Memling acquit au plus haut degré de perfection une manière particulière, beaucoup de tableaux qui passent maintenant sous son nom, ne peuvent appartenir au même maître. Aussi plusieurs noms de peintres renommés de cette école, nous sont-ils connus : par exemple, Martin et Louis de Louvain, dont on ne connait point de productions, mais plus tard on peut en retrouver dans les collections que nous possédons. A cause de la pénurie des notions sur Memling et le petit nombre de ses tableaux reconnus, il serait nécessaire, pour déterminer les véritables productions et la marche progressive de ce maître, d'avoir en même temps un grand nombre de tableaux qui portassent son nom sous les yeux, afin de les examiner l'un après l'autre. Comme je n'ai pu faire cette comparaison, je ne juge qu'avec crainte et appréhension.

1° Un tableau qui se rapproche beaucoup de l'Adoration des Rois, de l'hôpital à Bruges, est celui provenant de la collection de Boisserée et conservé à la Pinacothèque de Munich, dont le sujet est le même; sur les volets sont représentés S^t^-Jean-Baptiste et S^t^-Christophe.

Les tableaux suivants, au contraire, ont beaucoup de

ressemblance avec le grand tableau d'autel de l'hôpital S^t^-Jean, à Bruges :

2° Un petit tableau de la Sainte-Vierge, dans la galerie de Florence. Marie, couverte d'un manteau rouge, est assise sur un trône, tenant l'enfant Jésus dans les bras. Deux anges se trouvent à côté; l'un joue du violon, l'autre de la harpe; d'autres anges tiennent des guirlandes de fleurs. Le fond représente un paysage et grand nombre de figures. Il y a beaucoup de ressemblance dans l'expression douce de l'ange à gauche, avec celle de celui qui joue de l'orgue, dans le grand tableau de l'hôpital. Ce tableau est peut-être celui dont Vasari parle sans plus ample description, comme faisant partie de la collection du duc Cosimo, à Careggi. L'autre tableau de Memling, dont parle Vasari, et qu'il peignit pour l'église de Notre-Dame la Neuve, ne se retrouve plus. Il représentait le Martyre du Christ et appartenait alors au même duc Cosimo.

3° Dans la galerie du Belvédère, à Vienne, se trouve une autre Madone, dont la manière se rapproche beaucoup de la précédente et du grand tableau de Bruges. Par erreur, on l'attribua à Hugo Van der Goes (N° 9, p. 223). La Sainte-Vierge y est assise, avec l'enfant Jésus sur ses genoux, sous un trône magnifique, semblable à celui du tableau de Florence. A gauche, un ange présente au Christ une pomme et tient de la main gauche un violon; l'expression de la tête est la même que celle de l'ange qui joue de l'orgue. A droite, le donataire en habits noirs et violets est agenouillé. Le fond représente un beau paysage et des bâtisses d'un ton un peu foncé. La figure est encadrée d'un cintre, où le Sacrifice d'Abraham et le Martyre d'un saint sont peints en grisaille; aux deux côtés, deux anges tiennent un feston de fruits. Les tableaux latéraux sont moins beaux; ils représentent S^t^-Jean-Baptiste et S^t^-Jean l'évangeliste (n° 13), l'extérieur Adam et Eve (n° 3).

4° Une troisième Madone, dont la manière s'approche beaucoup de celle du grand tableau de Bruges, est attribuée par Horace Walpole à Jean Van Eyck, mais le Dr Waagen l'a décrite avec plus d'exactitude dans son ouvrage : *Kunst und Künstler in England,* I, p. 264. Elle se trouve au château de Chiswick, dans la collection du duc de Devonshire.

5°—8° Un troisième ouvrage reconnu de Memling, puisque Van Mander le lui attribue, est la Châsse de Ste-Ursule, à Bruges, ornée de peinture en miniature d'un travail des plus soignés. Il nous servira de guide pour retrouver les autres productions de ce maître, qui ont été peintes de la même manière. Parmi celles-ci, on distingue deux tableaux appartenant au roi des Pays-Bas, qui représentent des scènes de la vie de St-Bertin. On doit placer dans la même catégorie les sept Douleurs et Joies de la Sainte-Vierge, dans la Pinacothèque de Munich, provenant du cabinet de Boisserée, ainsi que l'autel de voyage de l'empereur Charles-Quint, de la hauteur de 25 pouces, qui se trouvait jusqu'à la révolution française dans la cathédrale de Burgos. Le général français vicomte d'Armagnac en fit l'acquisition, et plus tard il passa à Londres, où le peintre Berton le présenta en vente au prix de 3000 livres sterling. D'après la description qu'en donne le Dr Waagen dans son ouvrage : *Kunst und Künstler in England,* II, p. 233, il consiste en un triptique de trois figures de même grandeur, qui représentent les Douleurs et Joies de Marie. La manière se rapproche beaucoup de la Naissance du Christ, au Musée de Berlin, que j'ai cru pouvoir attribuer à Roger de Bruges, si ce n'est que le coloris en est plus vif.

J'ose encore attribuer à Jean Memling les tableaux suivants :

9° Le Baptême du Christ, tableau d'autel à volets, à

l'Académie de Bruges; Descamps qui le vit à l'hôtel-de-ville le lui attribuait déjà.

10° Le Diptique représentant la Sainte-Vierge et le portrait de Martin de Nieuwenhove, de l'an 1487. Ce tableau est décrit dans le *Kunsthlatt* de 1833.

11° Deux portraits, dans la galerie de Florence, de grandeur naturelle. L'un porte l'année 1487; l'autre, tenant un livre en main, passe pour S^t^-Benoît. Ils sont d'une belle exécution.

12° M. Van der Schrieck, à Louvain, possède deux autres portraits, un homme et une dame, du plus beau fini. Aucun tableau de ce maître ne se trouve dans l'église de S^t^-Pierre de cette ville.

Je passe sous silence d'autres tableaux qui lui sont attribués, comme celui de l'autel, dans le dôme de Lubeck, de l'année 1494; deux autres dans le cabinet de M. Van Ertborn, etc., car je ne les ai pas vus; je joins ici pour compléter cette série, quelques mots sur deux portraits que ce maître aurait faits de lui-même. Le portrait de Memling, de l'an 1472, conservé dans le cabinet de M. Aders, à Londres, est en tout semblable à celui d'un jeune homme représenté sur le tableau de la Présentation de Marie au temple, que feu M. Imbert de Mottelettes, à Bruges, possédait, et qui passait aussi pour le portrait de ce peintre. Je ne fis jusqu'ici aucune mention de ce tableau, parce qu'il a beaucoup souffert et qu'il fut retouché à plusieurs reprises. Memling l'aurait peint pour sa sœur, au couvent du S^t^-Esprit, en 1478. On trouve une description plus ample et une gravure de ce tableau dans le *Belgisch Museum*, Gand, II, p. 178. L'autre portrait de Memling, dans un âge plus avancé, pourrait bien être le même que l'anonyme de Morelli vit à Venise, en 1521, chez le cardinal Grimani, et qu'il décrit de la manière suivante : *El retratto à oglio de Juan Memelino ditto è da sua mano istessa,*

fatto dal specchio, dal quale si comprende che l'era circa d'anni 65, *piuttosto grasso, che attramente e rubicondo.*

Quatre beaux tableaux, dont deux provenant de la collection de Boisserée, à la Pinacothèque de Munich, représentent Melchisedech et Abraham, et la Pluie de Manne; les deux autres, la Fête de Pâques et le prophète Elie, éveillé par l'ange, au Musée de Berlin, ne sont assurément pas de Memling, quoiqu'ils soient d'un très-bon maître, dont la manière s'approche beaucoup de celle de Thierry Stuerbout. Ils se distinguent des tableaux reconnus de Memling, par un dessin plus roide, des figures plus élancées, un clair-obscur plus prononcé, surtout dans les draperies, qui surpassent souvent en beauté celles de Memling.

A la Bibliothèque royale de La Haye, se conserve un livre d'Heures de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (mort en 1467), qui est richement orné de superbes miniatures. Quelques-unes sont d'une teinte très-claire, et me paraissent sans aucun doute de la main de Memling, surtout une Annonciation et le Couronnement de Marie.

Schorn, dans le *Kunstblatt* de l'an 1823, p. 53, donne des notices très-curieuses sur les miniatures de Memling, dans le Bréviaire qui appartint autrefois au cardinal Grimani et qui se conserve actuellement dans la bibliothèque de S^te^-Marie, à Venise. Il y prouve que l'image de la S^te^-Trinité est, sans aucun doute, de la main de ce maître, et la seule vue de cette magnifique miniature en doit convaincre chaque connaisseur. Cependant je crois devoir faire la remarque que, d'après les raisons que j'émettrai plus bas, la pose des figures de l'Adoration des Rois dans ce Bréviaire, sont apparemment de Liévin d'Anvers, auquel l'anonyme de Morelli attribue, ainsi qu'à Memling et à Gérard de Gand, la confection de ces miniatures.

Liévin De Witte, de Gand.

Charles Van Mander rapporte de ce maître qu'il habitait Gand peu avant son époque, et qu'il était reconnu pour bon peintre, surtout en architecture et perspective. Il dessina aussi des cartons pour les vitraux coloriés de l'église de S^t^-Jean, à Gand. Un des tableaux les plus remarquables de son pinceau, aurait été la Femme adultère. Jusqu'ici on n'a trouvé aucun ouvrage reconnu de lui; cependant la miniature citée plus haut, pourrait nous aider dans la recherche, si on regarde, comme il est à supposer, Liévin De Witte, de Gand, et Liévin, d'Anvers, comme le même maître, car bien souvent on connaît les peintres, ou d'après leur lieu de naissance ou leur lieu de séjour, comme Jean Van Eyck est connu aussi sous le nom de Jean de Bruges. L'Adoration des Rois, dans le Bréviaire du cardinal Grimani, n'est pas seulement la même composition que le tableau signé A. W., que je vis dans la collection de M. Aders, à Londres, et que j'ai décrit dans le récit de mon voyage (*Kunstreise*), mais même la manière et le coloris s'accordent d'une manière frappante, de sorte qu'il n'y a aucun doute que la miniature et le tableau à l'huile ne soient du même maître, ainsi que le beau tableau représentant le même sujet dans la Pinacothèque de Munich (n° 36); j'ai déjà noté que ce tableau passait pour un ouvrage de Jean Van Eyck, quand Charles Ernest Hesz le reproduisit sur cuivre. Une ancienne et belle copie, portant le n° 37, est au Musée de Berlin.

Albert d'Ouwater et Gérard de St-Jean, son élève, peintres d'Harlem.

Jusqu'ici on n'est pas encore parvenu à découvrir un tableau authentiquement reconnu des anciens grands maîtres de Hollande; cependant l'analogie d'un tableau de la galerie du Belvédère, à Vienne, avec deux tableaux reconnus de Gérard d'Harlem, me convainquit que nous possédions encore deux belles productions d'Albert d'Ouwater, dont l'une a excité jusqu'à nos jours l'admiration des connaisseurs et des profanes, je veux parler du beau tableau d'autel à Dantzig, qui représente le Jugement dernier. Le tableau mentionné de Vienne (le catal. n° 224, n° 10, l'attribue à Jean Van Eyck) est une Descente de Croix; la Sainte-Vierge, en pleurs, est soutenue par S^t^-Jean; Nicodème, Joseph d'Arimathie, trois femmes et Madelaine sont assis près du corps du Christ. Dans le lointain, on aperçoit la croix sur le Calvaire. Ce qui distingue réellement ce tableau de ceux des Van Eyck, c'est la taille plus élancée et la bouche un peu grande des figures, ainsi qu'un ton plus clair et plus doux dans les ombres de la carnation. On peut placer ce peintre à côté de Jean Van Eyck, pour ce qui regarde l'expression, le fini de l'exécution et l'exactitude du dessin. A la première vue de ce tableau, je m'aperçus de suite que la manière ressemblait beaucoup à celle du tableau de Dantzig, de 1467, représentant le Jugement dernier, de sorte qu'il n'existait plus aucun doute que les deux tableaux ne fussent dus à la même main; et mon étonnement ne fut pas moins grand, de trouver dans deux tableaux de Gérard d'Harlem, dont l'un (n° 34), en reproduisant le même sujet, la même manière, la même attitude des figures, surtout la pose du Christ,

trahit l'élève de ce grand maître. Cependant il se distingue d'Albert d'Ouwater, en ce que ses figures ne sont pas si grandes, que les mouvements en sont plus déliés, et les demi-teintes de la carnation plus foncées. Comparé avec Thierry Stuerbout, autre peintre d'Harlem de la même époque, on se convainc facilement que les figures de celui-ci sont plus roides, plus élancées, qu'elles ont moins d'expression et sont moins bien achevées.

La Descente de la Croix, de Gérard d'Harlem, se distingue surtout de celle d'Ouwater en ce qu'un homme, sans doute un portrait, couvert d'une chape noire, se tient derrière le groupe principal; qu'un des voleurs est encore attaché à la croix, tandis qu'on jette l'autre dans une fosse. Matham a donné une gravure de ce tableau, qu'il attribue à Albert Dürer.

Dans l'autre tableau de Gérard d'Harlem (n° 31) est représenté, en trois parties, l'histoire des Restes de S^t^-Jean-Baptiste. D'abord, à droite dans le lointain, le corps du saint est enterré en présence de Jésus; au premier plan, Julien l'Apostat les fait déterrer, brûler et en fait jeter les cendres au vent. Plus loin, au fond, on voit des ecclésiastiques qui emportent quelques reliques qu'ils ont sauvées, à S^t^-Jean d'Acre, résidence de l'ordre de S^t^-Jean, comme cela eut lieu en l'an 1252. Ce tableau, peint sur panneau, est de la même grandeur que le premier, 5 décim. 6 centim. de hauteur, 4 décim. 5 centim. de largeur. Comme nous le disions, le dessin de ces tableaux est correct et facile, les ombres de la carnation d'un ton un peu brun, ainsi que les bâtisses et le paysage. L'harmonie des couleurs est bien ménagée et pleine de force. Les fossoyeurs sont d'une vérité trop crue; les chevaliers de S^t^-Jean paraissent être des portraits. Albert Dürer s'écria plein d'enthousiasme en voyant ce tableau : En vérité, ce fut un excellent maître! Van Mander le vit, après la destruction de l'autel, dans la

salle des chevaliers de S^t^-Jean, et l'ambassadeur de Hollande en fit présent au roi d'Angleterre, Charles I, en l'an 1635, selon une inscription en vieille écriture, peut-être de la main de Van Doort, attachée au tableau, du contenu suivant : *Marche y^e^* 23 1635. *This is the* 2^d^ *Peece beinge one of the* 5 *Pictures w^h^ was presented to the Kinge at S. James by the State their Imbassadour.* Il est connu que le duc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, acquit plusieurs tableaux provenant de la galerie de Charles I, et ceux-ci se trouvaient apparemment de ce nombre. Ils sont d'autant plus importants pour l'histoire de la peinture hollandaise, que nous ne possédons jusqu'ici aucun autre tableau reconnu de Gérard d'Harlem; car il n'est pas à penser que le Repos en Egypte, de la collection de Boisserée, et un autre du même sujet, dans la galerie du Belvédère (n° 77, p. 240), viennent de ce maître, quoiqu'ils lui soient attribués; la manière en est plus molle et tout différente.

Thierry Stuerbout, d'Harlem.

1462. — 1468.

Jusqu'à présent on ne connaît de ce maître que deux tableaux, qui se trouvent au palais du prince d'Orange, à Bruxelles; les sujets sont pris dans Godefroi de Viterbe, et représentent l'histoire de l'empereur Otton et de Marie d'Arragon, en 1190. Cependant je crois pouvoir lui attribuer encore un petit tableau, que M. Schöff Brentano, de Francfort, acquit à Paris, et dont la manière s'accorde en tout avec celle des tableaux de Bruxelles (actuellement à

La Haye). Il reproduit l'empereur Auguste, au moment que la Sibylle de Tibur lui prédit l'avénement de la Sainte-Vierge et de son fils. Ils se trouvent dans la salle d'un château, d'architecture flamande; plusieurs personnages, sans doute des portraits, aux visages respectables, les entourent.

Il me paraît que les deux tableaux latéraux au Musée de Naples (nos 381 et 383), dont l'un représente Robert de Sicile, l'autre le duc Charles de Calabre, sont d'un élève de Thierry ou au moins de l'école d'Harlem. Le *Kunstblatt* du 15 mai 1823 en parle plus au long.

Corneille Enghelbrechtsen.

(Né à Leyden en 1468, mort en 1533).

Le seul tableau de ce maître que je connaisse, et dont parle Van Mander, est le tableau d'autel à volets, qui se trouve à l'hôtel-de-ville de Leyden; il provient du monastère de Marienpoel, et fut heureusement sauvé de la fureur des Iconoclastes au XVIe siècle. Le tableau du milieu représente le Christ à la croix entre les deux voleurs; c'est une composition avec grand nombre de figures; Marie-Madelaine en pleurs est agenouillée au pied de la croix; plus loin, la Vierge, succombant à sa douleur, est entourée d'un groupe de femmes. Sur le volet de gauche, est reproduit Abraham menant son fils au sacrifice; sur celui de droite, le serpent d'airain dans le camp des Israélites. Au pied de l'autel, il a joint aux représentations de l'offrande et de la mort du Christ, le cadavre d'Adam, d'où s'élance l'arbre de la nouvelle vie. A gauche un chanoine et une abbesse sont agenouillés près du saint évêque *Thomas à villa nova;*

de l'autre côté, on voit cinq nonnes près de S^t^-Augustin. Sur la partie extérieure, sont représentés par un élève, la Flagellation, et le Christ couronné d'épines. La manière de Corneille s'éloigne beaucoup de celle des Van Eyck, que l'école d'Harlem suivait cependant encore de son temps. Il est moins simple dans la composition et plus fantastique dans le costume; les nus, quoiqu'ils ne soient pas trop maigres, laissent beaucoup à désirer, à quelques têtes près, par exemple celle du chanoine, qui est douce et d'un beau fini; d'autres sont roides et leurs contours trop durs. Les têtes de femmes sont en général longues et ont les nez pointus. Le coloris, malgré sa vigueur et le ton brun des ombres, a peu d'harmonie; il est défectueux dans les demi-teintes; cela provient en partie des couleurs trop tranchées des draperies, par exemple, rose et vert, jaune et rouge, vert pâle et pourpre; d'un autre côté, les règles de la perspective ne sont pas toujours exactement observées. Les plis des costumes sont peu soignés et les lointains sont d'un ton bleu grisâtre.

A en juger d'après ce tableau, on peut placer ce peintre parmi les bons, mais nullement parmi les maîtres éminents de son époque.

Luc de Leyden.

(Né 1494 et mort en 1533.)

Élève de Corneille Enghelbrechtsen, il le surpassa de beaucoup, quoiqu'il suivit dans sa jeunesse la même manière, comme on peut s'en convaincre par un de ses premiers tableaux, conservés dans la galerie du Roi, à La

Haye. C'est un petit autel, portant le millésime 1517; le tableau du milieu représente l'Adoration des Rois; la composition en est riche, d'une exécution finie, les teintes en sont brunes. Quelques costumes de couleurs trop tranchantes, ainsi que quelques figures semblables à celles de son maître, font reconnaître d'une manière non douteuse le jeune élève de Corneille; cependant son coloris a plus d'harmonie, et la composition est plus étudiée; on y remarque aussi son penchant pour les physionomies outrées, qui approchent de la caricature dans quelques figures accessoires du second plan. C'est un tableau de la plus grande importance, mais que le directeur de cette galerie attribue à tort à Jean Van Eyck. Les deux tableaux latéraux, qui représentent le donataire, ses six fils et leur patron, un évêque, agenouillés, ainsi que la mère et ses sept filles avec S^te^-Catherine, sont d'une main moins exercée; mais sans aucun doute d'un élève de Corneille Enghelbrechtsen.

La même galerie de La Haye possède encore deux autres tableaux latéraux, représentant la passage de la Mer Rouge, et une vision de S^t^-Jérôme, qu'on attribue aussi à Luc de Leyden; cependant ils diffèrent beaucoup de ses autres tableaux, quoiqu'ils aient quelque ressemblance avec le Jugement dernier de l'hôtel-de-ville de Leyden; car le ton de ce tableau est aussi faible et clair, d'une composition embrouillée, qui pèche souvent contre le bon goût. Malgré tous ces défauts, le dessin en est correct, et les caractères y sont bien exprimés, ce qui le rend assez remarquable, d'autant plus que les deux tableaux de La Haye, quoique d'une manière légère, ne réveillent aucune trace de ces qualités.

Dans plusieurs galeries de tableaux, on attribue les compositions de mains différentes à ce maître, quoique sa manière soit assez connue par ses gravures sur cuivre; je don-

nerai ici la liste des tableaux qui peuvent, sans aucun doute, lui être attribués. Tous portent le même caractère, et l'exécution en est douce, étudiée et finie; dans le coloris dominent les tons bruns, marque distinctive de l'école hollandaise; le clair-obscur est pâle et le paysage nébuleux.

1° Dans la Pinacothèque de Munich (n° 151) : la Sainte-Vierge, dans une grande salle, est assise sur un trône et tient l'enfant Jésus sur ses genoux. D'un côté, Marie-Madelaine, de l'autre le donataire agenouillé. Le dernier tableau est marqué L. 1522. Sur le revers est représentée la Salutation de l'Ange. Ce tableau précieux fut agrandi dans le même siècle; il paraît que c'est le même que possédait l'empereur Rodolphe II, dont Van Mander donne une description, mais au lieu d'un homme à genoux, il aurait représenté une dame.

2° Dans la galerie des tableaux du Belvédere, à Vienne (n° 45) : le portrait de l'empereur Maximilien, très-endommagé.

3° Dans la galerie du prince de Lichtenstein, à Vienne : la Naissance du Christ. Marie et trois anges adorent l'enfant Jésus, couché par terre sur une toile blanche; au fond on voit Joseph, et deux bergers qui s'approchent, dont l'un joue de la cornemuse; quatre autres garçons chantent sous un noyer. L'enfant Jésus projete la lumière et éclaire tout par-dessous. Le ton de ce tableau est en général doux et beau, il est marqué LL 1530. Sur panneau de la hauteur de 2 décim., largeur 2 décim. 6 centim.

4° Dans la même galerie : S^{t}-Paul et S^{t}-Antoine l'hermite sont assis sous des arbres dans un pays rocailleux, et regardent avec admiration le corbeau qui leur apporte du pain. Dans le lointain, on voit les mêmes hermites, près de leur grotte entourée de palmiers. Ce tableau est du même ton doux, mais plus brun. Sur panneau, hauteur 1 décim. 6 cent., largeur 2 décim.

5° Dans la tribune de la galerie de Florence, un tableau capital de Luc; un *Ecce homo,* de grandeur naturelle, semblable à celui qu'il a gravé sur cuivre. On voit le Christ jusqu'aux genoux; il est debout, la couronne d'épines sur la tête, et ses mains liées sont attachées à un sarcophage. Une toile blanche, très-bien rendue, entoure ses reins. Il est au milieu des instruments de son martyre : sur le sarcophage se trouvent les 30 deniers et les dés; au fond, la colonne, le coq, le sceptre de roseau et la croix. A droite, l'échelle, la lanterne et la lance. L'expression de la tête, quoique les formes en soient communes, respire la douleur et la souffrance; le corps est bien dessiné et n'est pas trop maigre; le clair-obscur de la carnation est très-brun, et dans le tableau en général domine un ton sombre et foncé.

6° Un autre *Ecce homo,* traité d'une manière plus large, un peu plus petit que grandeur naturelle, se trouve dans la chapelle du Palazzo réale, à Venise, où on l'attribue à Albert Dürer. Le Christ couvert du manteau de pourpre, la couronne d'épines sur la tête, est présenté par Pilate au peuple; au fond on voit trois licteurs, d'une expression très-commune. La manière est semblable à celle du tableau de Florence.

Je ne parle point ici de quelques autres productions de ce maître, qui se trouvent en Angleterre, parce qu'elles sont décrites dans le récit de mon voyage (*Kunstreise*) et dans l'ouvrage du Dr Waagen.

Jean van Scorel.

(Né en 1495 et mort en 1562).

Plusieurs amateurs ont déjà maintes fois remarqué que les tableaux qu'on a attribué récemment à Scorel, parmi

lesquels on distingue surtout la mort de Marie, provenant de la collection de Boisserée, ne peuvent être de ce maître; je démontrerai à sa place qu'ils proviennent d'un peintre de l'école de Cologne. Jusqu'ici on n'a découvert aucun tableau de ce maître reconnu d une manière authentique; on voit dans Van Mander qu'il peignait au commencement dans la manière de l'école d'Harlem, qu'il devint plus tard l'élève de Maubeuge (1), et qu'en 1520, lors de son départ pour la Terre-Sainte, et de son séjour en Italie, il prit beaucoup de la manière des maîtres qui florissaient à cette époque dans ce pays, surtout de Raphaël, ce que Vasari atteste aussi. Depuis peu j'ai eu le bonheur de trouver à Utrecht un tableau de ce maître avec inscription, et au moyen de cette production, il sera facile de lever tout doute sur les tableaux qu'on lui attribue.

Ce tableau (une Madone avec les fondateurs) provient de l'ancien hôpital de la maison des Veuves à Utrecht, et se trouve actuellement dans la même ville à la galerie de l'hôtel-de-ville; au bas du tableau, on lit l'inscription suivante :

Hic soror et duo sunt soboles Visscheria fratres :
Quos Christo et matri regula sacra ligat.
Hos bonus expressit tanta Schorelius arte
Nobilis, ut credi possit, Apellis opus.

Quoique cet ouvrage ne mérite pas entièrement cet éloge, cependant c'est un beau tableau dans la manière flamando-italienne; il est par conséquent peint depuis 1520, et d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art. La Sainte-Vierge, entourée d'un paysage, rappelle la manière de Raphaël, l'enfant Jésus debout sur ses genoux aux formes un peu fortes, celle de Michel-Ange; le chanoine agenouillé devant le Christ, qui le caresse au menton, est dans le gen-

(1) Jean de Maubeuge.

re de l'école flamande. La carnation de la mère et de l'enfant est touchée légèrement, très-claire, avec des demi-teintes transparentes d'un ton brun; le dessin en est beau, les contours cependant sont trop marqués. La tête du chanoine, d'une teinte sombre, est plus chargée de couleurs. Le feuillage derrière la Sainte-Vierge est d'un coloris très-vif et peu en harmonie avec les autres parties du tableau; il est à supposer qu'il fut retouché. Les ruines sont d'un ton rouge et grisâtre. Les deux tableaux latéraux sont moins beaux et d'une autre main que le tableau du milieu. Un des donataires, couvert d'un manteau blanc, est agenouillé près de S^t^-Adrien du côté gauche, de l'autre côté la donatrice, en robe blanche, près de S^te^-Barbe.

Dans la galerie de l'hôtel-de-ville d'Utrecht, se trouvent encore cinq tableaux d'assez d'importance; ils sont étroits, et représentent les portraits de 38 abbés, qui firent le pélerinage de la Terre-Sainte; leurs noms et les années de leurs voyages y sont marquées de 1498 jusqu'à 1547. Les deux premiers tableaux, qui contiennent 12 portraits, paraissent être de la même main et sont attribués à Scorel, dont le portrait est représenté le huitième sur le premier tableau, avec l'inscription suivante : *Heer Jan van Scorel wt Holland, scildere, vicaris te S^t^-Jans,* 1520. — Tous les portraits de ce premier tableau, sont pleins d'expression et bien dessinés. Le coloris de la carnation a des ombres brunes et les lumières sont très-claires. Le dessin des mains est en général négligé. Les portraits du second tableau sont traités de la même manière, mais plus vifs de couleurs. Les trois autres tableaux sont peints dans la même manière que les deux premiers, et ont aussi ces tons bruns dans les ombres, mais les portraits y sont rendus avec moins de force et moins de caractère.

Je n'ai pas trouvé d'autres tableaux dans les Pays-Bas, qu'on puisse attribuer à maître Scorel, puisque l'Adora-

tion des Trois Rois au Musée de Bruxelles, ni les deux tableaux dans celui d'Amsterdam, ne s'approchent même de loin de ceux qui se trouvent à Utrecht. Mais la galerie du Belvédère, à Vienne, possède deux portraits, qui représenteraient notre peintre et sa femme, et que d'anciens catalogues lui attribuent déjà. Ils sont remarquables par la manière large et le beau ton de coloris, en tout semblable aux portraits dus à son élève Antoine Moro. Ces deux portraits sont peints sur bois, et celui de la femme porte le millésime 1539.

D'après les marques caractéristiques de ce maître, il me paraît que l'allégation est juste du Dr Waagen dans son ouvrage : *Kunst und Künstler in England,* II, p. 308, qui attribue à Scorel un tableau appartenant à la famille Methuen, à Corshamhouse, et représentant deux amants à table. Je douterais au contraire si le petit paysage où l'ange conduisant Tobie est représenté, appartenant à un particulier de Cologne, est de ce maître, malgré l'inscription qu'il porte : *Joannes Scorel de Hollandia,* 1521; car quoique le coloris et la manière aient beaucoup de ressemblance avec celui de Scorel, le dessin m'en paraît trop inexact; le maintien trop roide et l'inscription même suspecte pour pouvoir croire que ce tableau soit réellement de sa main.

Par les renseignements que nous venons de donner sur l'ancienne École flamande de peinture, il est constaté qu'Hubert Van Eyck fut le premier qui s'appliqua à l'étude de la nature, quoique sa manière approchât plus de celle des anciens maîtres, de Guillaume de Cologne, par exemple, que la manière de son frère Jean; les formes du premier sont plus idéales, plus grandes : son coloris, avec ses ombres brunes, a plus d'éclat, tandis que le second tâchait

sous ce rapport, de suivre de plus près la nature, donnait plus de correction à son dessin et plus de vérité à son coloris. Les élèves des Van Eyck : Pierre Christophsen, Juste de Gand et Hugo Van der Goes se rapprochent plus de Jean Van Eyck, quant au ton légèrement brun, tandis que Roger de Bruges se distingua de ses co-élèves par plus d'originalité. Par l'étude de la nature, les formes devinrent plus roides et plus tranchantes; le coloris, au contraire, acquit plus de perfection, les ombres sont moins obscures, mais en même temps les demi-teintes sont moins fondues, et les contours plus marqués; la peinture à l'aquarelle dans laquelle il s'exerca beaucoup, en fut peut-être la cause; il possédait à un haut degré, ainsi que Jean Van Eyck, le talent de donner de l'expression à ses figures. Jean Memling, au commencement élève fidèle de Roger de Bruges, donna dans la suite plus de grâces à ses figures, plus de naturel à leurs mouvements; son coloris acquit beaucoup d'éclat; sa carnation est toujours douce et bien fondue; ses ombres, quoique d'un ton brun, sont toujours claires et douces.

Chez les Hollandais, nous trouvons Albert d'Ouwater dans une même direction que Jean Van Eyck, quoique les formes de ses figures, par une imitation trop sévère de la nature, soient plus maigres et plus prononcées, défaut qu'on retrouve dans les tableaux des maîtres hollandais jusqu'au XVI^e^ siècle; son coloris ne manque pas d'harmonie, mais sa carnation est d'un ton grisâtre, en quoi il ne trouva en Hollande que peu d'imitateurs (1), car son élève Gérard d'Harlem adopta la nuance brune, ainsi que Cor-

(1) Par exemple, le peintre du petit tableau, que possède M. Weyer, architecte de la ville de Cologne, et qui représente l'apôtre S^t^-Pierre, en habits pontificaux, assis à l'entrée d'une église et devant lui le donataire agenouillé : l'architecture du bâtiment atteste que c'est une production hollandaise du XV^e^ siècle; le ton du coloris en est argentin.

neille Engelbrechtsen, Luc de Leyden, Jérôme Bos et tous les maîtres qui peignirent, durant le XVI^e^ siècle, les portraits pour les hôtels-de-ville en Hollande; Scorel même qui étudia l'école italienne, ne l'abandonna point, et on la remarque encore dans les productions de Rembrandt et la plupart des autres peintres hollandais du XVII^e^ siècle. Rubens, au contraire, par l'influence de l'école italienne, qui empêcha le développement ultérieur de l'école flamande, rendit à ce coloris tout son éclat et lui donna un lustre qu'il n'avait jamais atteint avant lui (1).

PH. B.

(1) Le *Messager des Sciences* a, depuis 1823, donné un grand nombre d'articles sur l'ancienne École flamande: V. année 1823, p. 89, 155, 257; — année 1824, p. 49, 129, 195, 329, 457; — année 1825, p. 115, 153; — année 1826, p. 128, 268; — années 1827-1828, p. 340; — année 1829, p. 61; — année 1833, p. 12, 17, 417; — année 1834, p. 1, 150, 200, 453; — année 1835, p. 1, 349, 403; — année 1836, p. 263, 333; — année 1838, p. 1, 113; — année 1839, p. 57, 376. Tous ces articles sont consacrés aux frères Van Eyck, à Roger de Bruges, Hugo Van der Goes, Antonello de Messines, Ph. Kalf, Memling, Stuerbout, Horenbout, Patinier, L. de Leyden, Christophe de Cologne, Metsys, etc. Le travail de M. Passavant complétera les renseignements fournis par notre recueil.

Note de la Réd.

Révoltes

DE LA VILLE DE NAMUR,

AU XIVe SIÈCLE.

Le comté de Namur, quoique si riche par son sol, quoique lié de très-bonne heure aux destinées d'une famille dont une des branches régnait sur les provinces les plus florissantes de notre pays, a été loin d'égaler, dans ses progrès, les autres provinces de la Belgique. Tandis qu'ici tout était vie et mouvement, le comté de Namur, comme les autres provinces wallonnes, ne jouait qu'un rôle très-secondaire.

Néanmoins, la ville de Namur n'est pas restée en arrière, lorsqu'au XIVe siècle se manifesta tout-à-coup, dans les communes de notre pays, ce grand mouvement politique si important pour la Belgique. Elle aussi s'est révoltée contre son seigneur; elle est venue réclamer, à main armée, l'abolition des priviléges de la noblesse, pour en créer de nouveaux en faveur du peuple. En même temps que Louvain, Bruxelles, Gand, Liége et toutes les grandes communes de notre pays s'agitaient avec tant d'enthousiasme, en faveur de leurs libertés communales, Namur fesait également une tentative, mais une tentative bien malheureuse; car isolée comme elle l'était, cette ville, qui n'avait que très-peu de rapports avec les autres com-

munes, devait nécessairement tomber devant les forces de ses comtes. Si elle n'a pas réussi, si l'on n'y rencontre pas ce mouvement étrange que l'on remarquait dans les communes flamandes, du moins elle a tenté quelque chose en faveur de son affranchissement, et sous ce rapport elle mérite l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire nationale.

Le sommaire des faits, dont nous allons entretenir nos lecteurs, est, il est vrai, déjà rapporté par nos historiens; mais leur récit est si vague et si peu détaillé que notre narration paraîtra probablement neuve.

Guillaume I, comte de Namur, s'était rendu à Paris pour y épouser Cathérine de Savoie. Pendant son absence, Jean, duc de Brabant, excita ouvertement les corps des métiers à la révolte contre le comte. Tout se borna premièrement à des propos tenus dans des cabarets, où un nommé Colart Waurin se permit d'attaquer ouvertement le comte Guillaume, en présence du grand-bailli, du maïeur et des échevins: *Il dist,* d'après la pièce dont nous nous servons, *parolles aulcunes contraules* (contraires) *alle hauteur et seigneurie nostre très chiers sengneur le comte. Henon, le haleur, dist plusieurs parolles touchants griés et contraires alle juridicion et hauteur du comte* (1). Des paroles, on en vint aux actions : Jean Pitin, tailleur de draps, maître Jean Tailzprés, maître Jean de Namèche et maître Jean de Haley, dit Camus, maître du métier des tailleurs de draps, Jaquemin Poupars, le charron, Colin Charlet, Colart Bourlial, maîtres du métier des charrons, Henri de Juinkerech, le forgeron, Colart Paraige, le coutelier, maîtres du métier des forgerons, Jean de Wierde, le mercier, et maître Henri le Tortu, sellier, maîtres du métier des merciers, Jamars Jakoris, Jamars Motial, Jamo-

(1) Voyez Pièces justificatives, n° 1.

ton Contesse et Denis Doufour, maîtres du métier des tisserands, se mirent chacun à la tête de leurs métiers, et se rassemblèrent avec tous leurs hommes dans les environs du couvent des Croisiers; ils arrêtèrent les charettes qui passaient par la ville et les bateaux qui naviguaient sur la Meuse. Les femmes mêmes paraissent avoir été impliquées dans cette émeute; car nous voyons que la femme de Brisseions, Kalais, la revendeuse, et Yssabillon Eyglentine avaient été condamnées au bannissement pour *parolles malcortoisses et desconvenables et contraires alle hauteur juridicion et sengnourie* du comte, conjoinctement avec Henrion de Huy, le forgeron, Juaris Dalvadas, le portefaix, Pierote Cralen et son frère, tous deux tisserands, Jameton Brachet, Colart de Daules, le fabricant de corbeilles, Henon Vous, le vitrier, Yernekin de Banech, le tisserand, Brisseions, Henri Tierchars, le forgeron, Henon le Normans, cordonier, Lamboulhe, le vigneron, Henon li Pikerial, Goffinet Luyrach, le foulon, et Colignon, le charpentier.

Mais le comte étant arrivé à temps pour étouffer l'insurrection, modifia ce jugement. Les femmes, avec les compagnons que nous venons de nommer, durent se présenter, le 4 décembre 1352, devant le comte, dans son château, pieds-nus, tête découverte et se mettre à genoux devant lui, le priant humblement de leur faire grâce. Le comte révoqua le bannissement, mais les coupables dûrent se soumettre à toute autre peine qu'il jugerait convenable de leur infliger, sans qu'il put néanmoins porter atteinte à leur honneur et à leur vie, et sans qu'il put les condamner à un emprisonnement ou à la perte de quelque membre.

Les maîtres tisserands que nous avons nommés plus haut, furent condamnés à faire, avec leurs compagnons, un pélerinage à S^t-Jacques, en Galice, à charge de partir dans les 40 jours. Les maîtres tailleurs de draps, les maîtres

des charrons, des forgerons et des merciers, dont nous avons également mentionné les noms, furent aussi condamnés à des pélerinages, en laissant au comte la faculté d'en choisir six qui devaient faire un voyage à l'île de Chypre, et les autres sept aller à S'-Nicolas de Bar. Les premiers étaient obligés partir en-déans les quatre mois, et les seconds en-déans les deux mois.

Colart Waurin, parce qu'il avait arrêté un cheval, fut condamné à aller en pélerinage à S'-Nicolas. Jean Brabant et Henon, le haleur, furent bannis. C'est ainsi que la révolte fut terminée.

A en croire le père de Marne et d'après lui Gailliot : « Nul peuple n'a depuis été plus soumis : jusques là que l'exemple de tant de provinces qui se révoltèrent contre la couronne d'Espagne, durant les troubles de religion dans les Pays-Bas, ne peut ébranler la fidélité de la province de Namur, aussi zélée pour son roi que pour la foi de ses pères (1). » Ces éloges sont sans doute très-flatteurs pour les Namurois; mais il nous semble qu'ils sont aussi peu mérités que vraisemblables. En effet, il paraît, d'après une charte du 12 avril 1371 (2), que les Namurois ont fait une nouvelle tentative de révolte aussi peu fructueuse que la première. La pièce dont nous nous servons, ne dit pas positivement de quelle nature étaient ces troubles, mais il faut qu'ils aient été assez graves pour que les Namurois, dans le compromis qu'ils firent avec leur comte, pussent promettre de se soumettre à toute peine pécuniaire qui leur serait infligée, ou à tout pélerinage auquel ils seraient condamnés. Robert de Namur, sire de Beaufort-sur-Meuse et de Renaix, et frère du comte, fut choisi comme arbitre;

(1) Gailliot, *Histoire générale de la ville et province de Namur*, t. II, p. 77.

(2) Voyez Pièces justificatives, n° 2.

mais la peine qu'il prononcerait, ne pouvait porter atteinte ni à leur vie, ni à leurs biens, et devait être infligée à tous les habitants de la commune à la fois.

Le résultat de ce compromis ne nous est pas connu, attendu que les documents, qui auraient pu nous les révéler, ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Nous donnons ici, comme pièces justificatives, les deux chartes dont nous avons tiré les faits que nous rapportons: elles nous paraissent assez importantes pour être publiées.

C. Piot.

Pièces justificatives.

N° 1.

Jugement du comte de Namur, prononcé contre les révoltés, du 4 décembre 1352.

Nous, li maires et li eskevins delle ville de Namur, faissons savoir à tous, que l'an mille trois cens cinquante et deus, le mierkedi devant le fieste saint Biettremy (1), ilz vinrent on chastiel de Namur, en le salle con dist le Salle l'Emperis (2), par devant nostre très chiers et redouté seigneur Guilhiame, conte de Namur, et grande planteit (3) de son conseilh, à savoir sont premiers, Henrion de Huy, li fèvres (4), Juaris Dalvadas, li porteires (5), Chanterial, li porteires, Pierote Craleu et son freire, ambedeus (6) tesseurs (7), Jameton Brachet, Co-

(1) Barthélémi.
(2) De l'Impératrice.
(3) Nombre.
(4) Forgeron.
(5) Portefaix.
(6) Tous deux.
(7) Tisserand.

lart de Daules, li corbissier (1), Henon Vous, le vories (2), Yernekin de Banech, li tessieres, Brisseions et se feme, Kalais li revenderesse, Yssabillon Eygletine, saintelette (3), fille le caudilhon, Henri Tierchars, li fevres, Henon li Normans, li patiniers (4), Lamboulhe, le vignon (5), Henon sans Manière, Henrion li Pikerial, Goffinet Zayrach, li foullon, et Colignon, li cherpentiers parens Jehan Lauboies, li queis dessus nomeis se missent en genoulz, à piés nus, dechins (6) et en pures (7) leur testes, en requerant et depriant humelment merchit à nostre très chiers segneur dessusdit, si que d'alcuns merfais parolles malcortoisses et desconvenables et contraires alle hauteur, juridicion et segnorie, nostre chiers segneur dessus nomeit; et par les queis dis merfais ilz avoient esteit banis fors delle frankisse et contey de Namur, jusques à rapial nostre très chiers segneur dessus dit; li queilz lez rappelat et rendit le ville (8) et le paiis delle conteit de Namur dessus dite, par manière et condicion teille, que li dessus nomeis s'obligierent et abandonèrent de leur bones volonteis, sans constrainte nulle d'yestre atains de leur honeurs, de leur corps, de leur vies (9) ou de leurs membres, à propre dit et volonteit de nostre très-chiers segneur dessus dit, tant seulement et nient d'autre après se decés ne devant se decés. Item est encorez à savoir que, come Jamars Jakoris, Jamars Motial, Jamoton Contesse et Denis Doufour, tous quatre tesseurs et maistres pour le temps dou mestier des tesseur, fuissent obligiés et abandoneis yaus et li leur et avoikes eaus grandissime quantiteit de tesseurs (10) delle dicte ville de Namur, de tenir et de

(1) Fabricant de corbeilles.

(2) Vitrier de *voure*, ou *vore*, *verre*.

(3) Femme dévouée au service de l'église et qui s'était faite servante d'un saint (?).

(4) Cordonier.

(5) Vigneron.

(6) Incliné.

(7) Nu.

(8) Permit de rentrer.

(9) Sans que leur vie ou leur honneur puisse être compromis.

(10) D'abandonner, eux et leurs compagnons.

à emplir tout chu entièrement que nostre très chiers et très redoutey seugneur, le conte deseur dit, voroit (1) dire et ordineir sur yaux ou contre yaus, pour causse d'alcuns merfais, si que asamblées et murmures faites az Croysiés (2) de leis Namur, et alheurs à Namur, touchans et contraires alle hauteur et seingnorie nostre très chiers sengneur deseur dit et très grandement périlheusses pour le dicte ville et paiis delle contey de Namur. Pour lez queis merfois deseur dis, nostre très chiers si deseur dit vouet (3), dist et ordinat que lez devant dis Jamars Jakorios (sic), Jamars Motial, Jamoton Contesse et Denis Doufour, pour tant qu'ilz astoient maistres et governeurs dou mestier dez tesseurs, pour temps que lezdictez asamblées furent faites, qu'ilz, en nom d'amende (4) desdis merfais voissent, si que pellerins (5), à Saint Jakeme, en Galiche (6), à partir et movoir dou paiis et contey de Namur dedans quarante jours après chu qu'ilz en sieront somonus (7) de nostre chiers sengneurs deseur dit, de son grant bailhis ou dou maieur de Namur ou de luy d'yaus qui bailhis ou maires sieroit pour le temps. Le queil dit et ordinanche deseur dis, lez devant dis Jamars Jakoris, Jamars Motial, Jamonton Contesse et Denis Doufour tinrent pour bon, pour ferme et estaule (8) et l'orent en covent de à emplir si haut que sor leur honeur. Encorez est à savoir que maistre Jehan Pitin, tailhieres de draps, maistre Jehan Tailhepres, maistre Jehan de Namaiche et maistre Jehan de Haley, con dist le Camus, maistres pour le temps dou mestier des tailheurs de draps, Jakemin Poupars, li charlier (9), Colin Charllet et Colart Bourlial, pour le temps maistres dou mestiers dez Charliers, mais-

(1) Voudrait.
(2) Couvent des Croisiers, à Namur.
(3) Veut.
(4) En réparation.
(5) Aillent en pélerinage.
(6) St-Jacques en Gallice.
(7) Requis.
(8) Stable.
(9) Charron.

tre Henri de Jainkerech, li fèvres, Enjoraot li Mareschans, Philepote, fils jadit Philipeal le fèvre, et Colart Paraige, li coutelier, pour le temps maistres dou mestier des fèvres, Jehans De Wierde, li merchenier (1) et maistre Henris li Contrais, li selliers, pour le temps maistres dou mestier des merchiers, sont obligiés et abandonées et si haut que sor leur honeur que pour causse dez desseur dictes murmures, asanblées et merfais, ilz yront li sins, les queis que nostre très chiers sires vorat enlire (2), en nom d'amande dez dis merfais, si que pélerins, alle semonsse de nostre chiers seugneur le conte deseur dit, en l'ille de Chipre (3), que on dist oultremeir, et les autres sept yront, si que pélerins, à Saint Nicolay dou Bar (4), par condicion et manière telle, que nostre très chiers sires deseur nomeit, ne lez puet ne doit somonre de movoir ne partiir dou paiis et contey de Namur devant alle mente (5) de march que nous attendons. Et se somonus n'astoient entre chiet le dicte mente de march, nostre chiers sires devant dit, ou chilz qui pour luy sieroit lez, lez poroit somonre de dont en avant quant il li plairoit ou voroit, et aroient li siis pélerins d'oultremeir temps et jour de movoir quatre mois après chu qu'ilz sieroient somonus, et li autres sept pellerins de Saint Nicolay dou Bar aroient deus mois de temps et jour de movoir, après chu qu'ilz sieroient somonus ainsi. Encorez est à savoir que Colart Waurin, fils jadit Colin Waurin de Namur, est obligiés et abandoneit si haut que sor son honeur d'aleir, si que pellerins, à Saint Nicolay dou Bar, et movoir et partir dou paiis et contey de Namur dedens quarante jours après chu qu'ilz sierat semonus de nostre très chiers sengneur le conte de Namur, de son grant balhis ou dou maieur de Namur ou de luy d'yaus; le queil voiaige le dit Colart doit faire et paiier pour cauze et en nom d'amande dez asanblées et murmures deseur dites, et pour le merfait de chu qu'ilz Colart deseur dit, mis

(1) Mercier.
(2) C'est-à-dire, que six d'entr'eux, choisis par le comte, etc.
(3) Chypre.
(4) St-Nicolas.
(5) *Mente*, mois, du flamand *maend*.

main, sans congiet de justice, az chevalz Balduwin d'Yelelzées sor le pont de Sambre, menant bleit oultre Mousse (1), en le maisson le dit Balduwin, et tinuet li dit Colart les chevas, tout quoy, tant et si longuement qu'ilz convinuet le dit Balduwin venir et creanteir en le main (2) le dit Colart qu'ils ne voloit le dicte bleit meneir plus avant que oultre Mousse en se maisson; et pour le merfait ausi de chu que li dit Colart dist, en cabaret en le presenche don grant balhis et de nous maieur et eskevins deseur dis, parolles alcunes disconvenables et contraules (3) alle hauteur et seingnourie nostre très chiers seingneur le comte deseus nomeit. Encorez est à savoir que, come Jehan, con dist Brabant, li polingnier (4), et Henon, con dist le Natiers (5) de Namur, fuissent bannis for dou dit paiis et contey de Namur, à l'oquisson (6) des dictes asanblées et murmures, pour tant qu'il troveit par bonne enqueste loyal que li plusieurs mestiers delle dicte ville de Namur s'esmovirent pour l'amonestement (7) dou dit Jehan Brabant, et fut ausi troveit qu'ilz, sans comandement ne congiet de justiche, mist main à alcunes neis (8) qui astoient astraingnez marchans et passant amont le riveire de Mousse; et pour tant que li dit Henon, con dist le Natiers, dist plusieurs parolles touchants griés et contraires alle juridicion et hauteur nostre très-chiers sengneur deseur nomeit, ilz est ensi, que nostre très chiers sir deseur dit at rendut le ville, le paiis et contey de Namur az deseur dis Jehan Brabant et Henon li Natiers, par manière et condicion teille, qu'ilz se sont mis del tout alle volonteit et ordinanche de nostre très chiers seingneur deseus nomeit, c'est à savoir de leur corps, de leur vies, de leur membres et de leur avoir. En tesmognages des queilles chosses nous avons

(1) *Mousse*, Meuse, rivière.
(2) Promettre, en se prenant par la main.
(3) Contraires.
(4) Celui qui élève des poulains.
(5) Qui tire les bateaux, haleur.
(6) A l'occasion.
(7) Instigation.
(8) Bateaux.

saiellées cez présentes lettrez overtes de nostre grant saial delle ville de Namur. Faites l'an de grache mille trois cens chinquante et deus, le mardi après le Saint Andriers (1).

N° 2.

Compromis entre le comte de Namur et les habitants de la ville de Namur, par lequel ils promettent de se soumettre à toute peine pécuniaire, ou à tout pélerinage auquel Robert de Namur pourrait les condamner, du 12 *avril* 1371.

Guillaumes de Flandres, contes de Namur, signeur de l'Escluse, faisons savoir à tous que nos très-chiers et amés frères, messire Robiers de Namur, sires de Biaufort-sur-Moese et de Ronnais en Flandre, nous a délivret unes lettres saiellées du sayel de nostre ville de Namur et de plusieurs chevaliers et aultres personnes, dont les dictes lettres font mencion, desquelles la teneur s'en suit : nous les singuleres personnes, bourgois, manans et sourseans de le ville et franchise de Namur, et toute le dicte ville et franchise ensamble, horsmis le maieur, les eschevins et les sergans verge portans, qui ad présent sont en ces offices de nostre très-redoubtey signeur, monseigneur le comte de Namur, tant seulement du dit lieu, faisons savoir à tous que comme debat ait estey entre nostre dit très-redoubtet signeur, d'une part, et nous les personnes singuleres et toute le ville et franchise ensamble devant dicte, excepté maieur, eschevins et sergans verge portans ad présent estant es dis offices, d'autre part, nous, de celli debat pour amender le forfait et nous appaiser et accorder à nostre dit très-redoubté signeur, nous sommes mis du tout à le volentey de nostre très-chiers et amé signeur, monsigneur Robert de Namur, signeur de Beaulfort-sur-Moese (2) et de Ron-

(1) Original sur parchemin, dont le sceau est perdu et reposant parmi les archives du château de Namur, layette T, n° 6, Archives du royaume.

(2) Beaufort-sur-Meuse.

nais (1) en Flandres, qui salvees nos vies, nos membres, nos corps de vilaine personne et nos avoirs; c'est à entendre que aucuns de nous singulerement il ne doit, par son dit, condampner en aucune somme d'or ou d'argent, se che ne fait sur nous tous ensamble. Puet et porra, dedens le jour delle enclose Pasque (2) prochain venant, dire pronunchier et déclarer tout chou que dire, taillier et ordiner li plaira sur nous et du nostre, soit en amendes de voies (3), soit en une mise d'or ou d'argent (4), par li et par chiaus qu'il volra en ce appeller de lés li et de son consail; lesquelles pronunciacions et ordinances, par li ensi sur nous faites et déclarées; nous les singuleres personnes, bourgois manans et sourseans de le dicte ville et franchise et toute le dicte ville de Namur ensamble, horsmis et exceptei les maieur, eschevins et sergans, verge portans ad présent es dis offices estans ou dit lieu, promettons et avons en convent loyaulment et en bonne foid salvees nos vies, nos membres, nos corps de vilaine person et nos avoirs, en le manière que pardessus est devisé, à tenir, tenrons et aemplirons fermement et à tous jours, sans jamais venir debatre ne dire encontre en tout ne en partie. Et ad che avons obligiet et obligons nos corps et nos biens meubles et hirétables, présens et à venir, par manière que, ou cas qu'il plairoit à nostre dit très-chier signeur, monsigneur Robiert, ordiner et pronunchier sur nous tous ensamble, comme dit est, aucune somme d'or ou d'argent, et pour ce payer taille fust faite en la dicte ville et franchise de Namur, lequelle chose il tennenroit, qui fust. Et li (5) aucun de nous, un ou plusieurs s'en alassant demorer hors du pays de le dicte contey, sans payer che que tailliet ou assis seroient, nous, lesdictes singulières personnes bourgois, manans et souseans (*sic*) de toute le dicte ville et franchise de Namur, qui demourés seriemes et qui bien ariemes payet che que on

(1) Renaix.
(2) Pâques fleuries.
(3) Pèlerinages.
(4) Mise d'or ou d'argent, amende.
(5) Si.

nous aroit assis, ce contrestant sariemes tenus de bien payer et entirement acomplir l'ordinance et pronunciacion, tant que de le dicte somme d'or ou d'argent de nostre dit très chiers signeur, monsigneur Robiert, sur l'obligation de nos corps et de tous nos biens meubles et hirétables, présens et à venir, reservei et sauf à nous que nous porrens poursuiwir par tout en tous lieus et en tous pays chiaus qui ensi alés s'en seroient, par prise de corps, et d'avoir tant qu'il auroient bien payet et à nous rendu che que tailliet auroient esté et que nous auriemes payet pour yaus. Et au cas qu'il plairoit à nostre dit très-chier Signeur, Monsigneur Robert, ordiner et pronunchier voiages sur nous ou sur aucun de nous, et li (1) uns de nous ou plusieurs, à qui il auroit enjoint ces dis voiages, défaillissent ou defalsist, tant que des dis voiages d'aemplir le dit et ordinanche de nostre dit tres chier Signeur, monsigneur Robert, que chil ou chis qui en si defauroient ou defauroit ne puissent, ou puist rentrer en li dicte contey de Namur, mais ait, ou aient le dicte contey et pays perdu, jusques à tant qu'il auroient, ou auroit entirement aemplir se dicte ordinance et prononciacion, selon le loy, usage et coustume du pays. Et, pour tant que nous volons que ceste chose soit mieus creue et à tous jours pour ferme et estauble, sans de riens affraindre, tenue en mémoire, nous, en cognissance et signe de vérité de tout che, avons à ces présentes lettres mis et fait apprendre le saiel de le ville de Namur, du quel la dicte ville a usé et usons. Et avoeques, pour adviser plus grant foid en ces choses, qui faites et accordées sont, par grant avis et délibéracion, et pour bien de pais, avons humlement pryet et requis, par très grant affection et cuer moult ad cestes, à nobles hommes, nos chiers signeurs, monsigneur Ernoul d'Aagimont, sire de Throus et de Fans, monsigneur Willaume l'Ardenois, sire de Spontin, monsigneur Pinkart de Berlos, sire de Tongrenelles et de Fresin, monsigneur Burial de Jupleu, sire dou castiaul de Boneffe, monsigneur Danial de Sail, chevaliers, Wautier et Jacquemart de Sail, frères, que, pour tant qu'il ont esté pré-

(1) Si.

sens et appellés, comme boins moyen à cesti présent traitiects et acort et convenens et obligances deseur escriptes, il voellent, en signe et en tesmoing de vérité de tout ce, avoeques le saiel de le dicte ville de Namur, appendre les leurs saulz à ces présentes. Et nous Ernoulz d'Agimont, Williames li Ardenois, Pinkars de Berlos, Burialz de Jupleu, Danialz de Sail, Wautiers et Jaquemars de Sail, frères, devant nommés, à le pryere et requeste de la dicte ville, et pour tant que as choses devant escriptes avoeq le saiel de sa dicte ville de Namur, mis et appendus nos sayalz à ces présentes lettres, dont il en est deux toutes parailles. Des quelles nos dis très chiers sires monsigneur Robiers en a unes par deviers luy, et la dicte ville de Namur les aultres. Qui furent faites et données l'an de la nativitey nostre Signeur Jhesu-Crist, mil trois cens sexante et onse, le viut-troisime jour du mois de janvier. En tesmoing de che que les dictes lettres ayens recheu, nous Guillaumes, contes deseur dis, avons ce present transcript saillet de nostre saiel, et donnet à Namur, le dousime jour de avril, l'an mil trois cens sexante onze (1).

(1) Original muni d'un fragment de sceau en cire rouge, à double queue de parchemin, reposant parmi les archives du château de Namur, layette T, n° 7, Archives du Royaume.

Révolte

DES

PROVINCES AUTRICHIENNES DU RHIN

CONTRE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

1474.

Les guerres longues et désastreuses que la maison d'Autriche avait soutenues contre les Suisses, loin de lui profiter, n'avaient au contraire qu'affaibli sa puissance et ruiné ses trésors. Elle avait appris à ses dépens ce que peut un peuple qui, confiant en lui-même, combat pour sa liberté. Cent cinquante ans de sanglantes querelles n'avaient pu lasser la patience du montagnard; et il venait encore de prouver dans la guerre de Waldshut tout ce que la haine du despotisme peut enfanter d'héroïsme et de courage. L'archiduc Sigismond avait partout vu ses cohortes repoussées; tout le pays, théâtre de la guerre, était dévasté. Il sentit que la lutte ne pouvait plus, de son côté, se soutenir sans désavantage; et, cédant à la nécessité, il signa le traité qui, tout en assurant la paix, donnait dix mille florins d'indemnité aux confédérés. Cette somme devait être payée dans un espace de temps assez rapproché. Mais les coffres de l'archiduc étaient vides. Il s'adressa à Louis XI, dans l'espoir qu'en recevant des secours de ce prince, il pourrait

rompre le traité et recommencer la campagne. Mais il échoua encore de ce côté. Pressé de satisfaire à ses engagements, il ne vit d'autre moyen, pour se libérer, que d'écouter la voix de ses conseillers, qui, gagnés depuis long-temps par Charles de Bourgogne, firent si bien que l'Autriche antérieure tomba au pouvoir de ce dernier.

Charles, dans ses pensées de grandeur, et lorsqu'il n'aspirait qu'à mettre sur sa tête la couronne royale, avait en effet, depuis long-temps, jeté les yeux sur cette contrée qui convenait à son ambition et lui ouvrait à la fois l'entrée de l'Allemagne et de l'Helvétie. Il savait les embarras où se trouvait l'archiduc. Il saisit avidement l'occasion qui lui était offerte de se rendre maître du pays, et donnant de l'argent aux montagnards, il versa encore dans les coffres de Sigismond une somme de quarante mille florins, pour laquelle il reçut en gage les provinces de Sundgau, d'Alsace et de Brisgau, avec la Forêt Noire, après avoir toutefois, pris au préalable, l'engagement de rembourser aux seigneurs qui avaient déjà en leur possession une partie de ces terres, l'hypothèque qui assurait leurs droits (1). Bilgard de Hendorf qui, par son échauffourée sur Schaffhouse, avait été la première cause de la guerre que l'archiduc venait d'avoir avec les Suisses, fut le négociateur de ce traité que Sigismond alla lui-même ratifier auprès de Charles, dans la ville d'Arras.

(1) L'acte est du 9 mai 1469. La somme stipulée est 1° de 50,000 florins pour l'archiduc et 2° de 180,000 florins au margrave Rodolphe de Hachberg, à Pierre de Morsberg, à Thuring de Hallwil, à Louis de Massmünster et à Marx de Stein, déjà possessenrs de gages. Les 21,000 florins que la ville de Bâle avait avancés pour l'hypothèque qu'elle avait sur Stein et sur la seigneurie de Rhinfeld, ne sont pas mentionnés.

Voyez l'acte original, tiré par Zelweger des archives de Dijon et inséré par lui dans le *Schweizeriches Museum für historische wissenschaften*, t. II, p. 113 et suiv.

La nouvelle, qui bientôt s'en répandit sur les bords du Rhin, produisit une grande sensation. La noblesse l'accueillit avec joie, parce que la perspective de se distinguer avec avantage se présentait pour elle. Étrangère à l'esprit de son siècle, qui déjà s'élevait au-dessus de l'obscurité où les siècles précédents avaient été plongés, et aux progrès du commerce et de l'industrie qui déjà liaient les nations et commençaient à rompre les barrières derrière lesquelles elles s'étaient jusqu'alors retranchées, elle ne connaissait encore que les armes, les joûtes et les combats; et ne s'étant jamais associée aux confédérations de cette bourgeoisie qui lui portait ombrage, elle espérait voir revenir le temps où l'épée et le sceptre, unis pour la protéger, lui rendraient un pouvoir que déjà le peuple commençait à ne plus respecter. La cour de Charles, si brillante, l'audace si aventureuse de ce prince, éblouissaient à la fois et fascinaient les esprits. Mais dans les cités, ce fut au contraire une alarme générale. On y redoutait un pouvoir qui déjà s'était fait connaître par ses actes sanglants, et qui, dans les Flandres, à Gand et à Liége, avait prouvé combien peu de respect il portait aux droits et aux priviléges des villes. Avant même que l'acte ne fut publié, les communes et les couvents, unis à quelques barons, moins enthousiastes de nouveautés, avaient projeté une association qui devait tendre à assurer l'inaliénabilité de la province. Mais la cour s'y était opposée. On ne voulait rien souffrir qui pût être contraire au bon plaisir du souverain. Aussi le mécontentement et l'indignation se manifestèrent-ils partout, quand on sut enfin la vérité, et que la bannière de Bourgogne eut remplacé celle de l'Autriche (1). L'ordre toutefois ne fut pas trou-

(1) L'acte hypothécaire nomme expressément comme étant engagés au duc de Bourgogne le landgraviat d'Alsace, le comté de Ferrette, avec le château d'Ortenberg, la ville de Berkheim, Ensisheim, le château d'Isenheim, Landesehre, le château et la seigneurie de Ferrette, Altkirch

blé, grâces aux dispositions sévères que prit le margrave Rodolphe de Hachberg, chargé, au nom du duc de Bourgogne, de recevoir le serment de fidélité des cités du Rhin et de la Forêt Noire. Il fit sentir à la bourgeoisie et aux patriciens de ces villes, le besoin d'obéir au nouvel ordre de choses ; et combien leurs dispositions ennemies pouvaient leur être nuisibles. Il reçut le serment exigé, sous la réserve toutefois de tous les droits et priviléges, et proclama gouverneur le sire Pierre de Hagenbach.

Cet homme devenu célèbre dans la province par la sévérité qu'il déploya, non moins que par sa fin sinistre, tirait son origine de l'antique famille d'Hagenbach, dont le château, dominant le village du même nom, s'élevait fièrement dans l'ancien comté de Ferrette, non loin de la petite ville d'Altkirch. Aujourd'hui encore quelques ruines du donjon se montrent au milieu des broussailles et sous l'ombre de quelques arbres pittoresquement groupés. Le caractère turbulent et aventureux d'Hagenbach lui avait cependant de bonne heure fait quitter le manoir paternel, et il était allé tenter la fortune à la cour de Bourgogne, refuge de tout chevalier qui avait de l'ambition et de l'audace. Cet homme était un assemblage de tous vices et des plus brillantes qualités. Long-temps il avait les servi le père du duc Charles, et, par son courage il avait mérité d'en être distingué. Il hérita de la faveur du fils, qui l'élevant peu à peu jusqu'à l'emploi d'intendant de sa

et Thann, Senheim avec le village de Steinbach, la ville de Massmünster avec la haute et basse vallée, la ville de Rotenberg, la ville, le château et la seigneurie de Blumberg, Béfort, les dépendances du château de Rotenfels, la ville et le château de Dettenried, enfin le château de Rhinfelden ; et sur les deux rives du Rhin, la ville de Rhinfeld, Seckingen, Lauffenbourg et Waldshut, avec le château d'Hauestein et la Forêt Noire. Comme Brisac avait été oublié, on ajouta au document un acte séparé concernant cette ville.

Voyez Zelweger, ouvrage cité, p. 299 et suiv.

maison, en fit l'un de ses conseillers les plus intimes.

Charles, en prenant possession des provinces qu'on lui cédait, crut ne pouvoir mieux faire que d'en confier l'administration à un homme dont la fermeté lui était connue, et qui, tout dévoué à sa personne, saurait les contenir. Le poste était en effet difficile. On voit par le manifeste de Sigismond que lui-même déclarait n'avoir pu et ne pouvoir encore, à cause de l'insolence des Suisses et de leurs adhérents, assurer la tranquilité de nombre de villes et de châteaux, dans l'état d'anarchie se trouvait alors le pays. Il fallait une main de fer pour rétablir l'ordre, et personne, au sentiment de Charles, n'était plus capable de le faire qu'Hagenbach. Le gouverneur le prouva du moins par la célérité avec laquelle il rétablit la tranquilité publique. Les routes, encombrées naguères de mendiants et de malfaiteurs, devinrent bientôt libres et sûres; le marchand n'eut plus à craindre de se voir dévaliser (1), l'ordre rentra dans l'administration; tous les abus cessèrent, et une police active et bien réglée veilla au repos et à la tranquillité de l'habitant.

Mais ces bienfaits de son gouvernement ne furent pas généralement appréciés par les villes qui, toujours remuantes, et ne pouvant s'habituer à des innovations qui écrasaient leurs priviléges, ne virent dans cette tendance à tout mettre sur le pied bourguignon qu'une dure et insupportable tyrannie. La loi bourguignonne fut en effet introduite, et avec elle de nouveaux tribunaux institués. Ensisheim fut le siége d'une cour d'appel où quatorze membres siégèrent. Pour donner plus de force au gouvernement, il établit dans tous les châteaux-forts, dont l'acte de cession

(1) *Dis was am im zu loben. Er understund die straffen des massen zu sicheren, das eine gelt und gold on sorg an einem stucken durch das land möcht tragen.*

(Münster Cosmographia, Bâle, 1628, p. 794).

n'avait pas même fait mention, des gouverneurs affidés, sur lesquels il pouvait compter au besoin. L'Autriche avait régi le pays avec tant de mollesse, que pour réparer les torts de son administration, et habituer le peuple à des mesures plus sévères, il fallait souvent froisser de grands intérêts. Le crédit était nul. On était habitué à faire des dettes sans s'occuper du paiement; car les tribunaux, en cas de plainte, tout en reconnaissant les droits du plaignant, ne prenaient aucune mesure pour lui faire rendre justice. Lorsque la loi ne put plus être éludée et qu'enfin cet abus eut un terme, bien des voix murmurèrent. Toute réforme trouve de l'opposition. Celle d'Hagenbach en rencontra d'autant plus que les communes les plus riches étaient compromises. Mulhouse était, par exemple, depuis long-temps en arrière de paiement envers des ténanciers devenus sujets de la Bourgogne. Lorsqu'Hagenbach, sur la requête des créanciers, s'adressa au magistrat pour régler cette affaire, il trouva une résistance générale. Par respect pour les droits de la cité, il se contenta d'user de représailles, et défendit à tout sujet bourguignon de porter les intérêts échus dans la ville; il fit même fermer le marché de celle-ci. Les confédérés suisses s'en mêlèrent, et surtout Berne, qui crut voir dans cette conduite du gouverneur un attentat à la liberté helvétique. Mais la fermeté d'Hagenbach triompha. « De quoi vous mêlez-vous? demanda-t-il à leurs députés; dites plutôt à ceux de Mulhouse de payer leurs dettes, sans quoi je leur ferai sentir combien leur conduite est indigne, et combien la protection que vous leur accordez l'est aussi: car s'ils ont tant d'audace, *c'est de vous qu'ils la tiennent* (1). » Cependant plus de cinq mois s'écoulèrent encore avant que cette affaire fut réglée. Mais ce n'étaient pas seulement les villes impériales et confédérées qui le forçaient à prendre

(1) Knebelins, Chronique manuscrite de la bibliothèque de Bâle.

ce ton élevé. Celles mêmes qui faisaient partie du territoire cédé par l'Autriche, n'étaient pas moins jalouses d'une liberté, dont, sous le faible gouvernement de cette puissance, elles avaient trop abusé. S'il décrétait une ordonnance, il fallait presque toujours la force pour la faire exécuter, et il l'employait alors, il est vrai, sans ménagement, peu inquiet du jugement que portait de lui cette *canaille citoyenne*, ainsi qu'il appelait la bourgeoisie. Souvent la noblesse n'était pas moins contraire à ses décrets; et il lui fallut plus d'une fois sévir, pour montrer que la force étant entre ses mains, la résistance était inutile. La politique de Charles tendait à réunir les provinces rhénanes à sa couronne; il était donc de l'intérêt de son gouvernement que les seigneuries engagées par l'Autriche, antérieurement à la cession de ces provinces, fussent dégagées. L'archiduc avait lui-même taxé à cent quatre-vingt mille florins la somme à rembourser(1). Mais lorsqu'Hagenbach en vint à l'exécution, il rencontra partout des obstacles. Les seigneurs, ayant hypothèque, firent presque généralement des difficultés pour rendre les terres dont ils étaient depuis si long-temps possesseurs, et dont le rachat blessait leurs intérêts. Il fallut employer la contrainte. Ce ne fut que par la force que les châteaux d'Ortenberg et le Wilerthal que la famille de Mülnheim possédait depuis cent cinquante ans, et que l'Autriche lui avait engagés pour une somme modique, revinrent aux domaines de l'etat; le gouverneur fut de même obligé d'user de violence envers Thüring de Hallwil, pour recouvrer le château de Landesehre. Ces actes sanglants se renouvelèrent à plusieurs reprises et indisposèrent la noblesse. Le mécontentement de cette dernière fut au comble quand, par une autre disposition du gouvernement, les droits de chasse dont

(1) Voyez l'acte de cession, transcrit des Archives de Dijon, par Zellweger, ouvrage cité.

elle jouissait, lui furent en partie enlevés ou rognés. Il est vrai de dire que, dans ces opérations, le fisc ne se montrait pas toujours généreux. Lorsqu'en effet, le gouverneur parla de rembourser à la ville de Bâle les vingt-et-un mille florins qui lui revenaient pour le rachat de l'hypothèque qu'elle avait sur la seigneurie de Stein et sur Rhinfeld, il voulut retenir les intérêts qui étaient encore à payer. Le Magistrat s'y opposa; il n'en fallut pas davantage pour porter Hagenbach à des actes de violence, qui excitèrent dans cette ville une effervescence de mécontentement qui ne cessèrent plus jamais. D'un autre côté, pour subvenir aux dépenses d'une administration bien réglée, il fallait les plus grandes économies. Charles, toujours entraîné dans des guerres coûteuses, toujours magnifique dans sa cour, avait besoin de trop d'argent pour en envoyer dans ces provinces. Il fallait qu'elles se suffisent à elles-mêmes. Pour pouvoir donc satisfaire aux engagements que le duc de Bourgogne avait pris, de rembourser les seigneurs possesseurs de gages, et pour couvrir les frais du gouvernement et de l'entretien des troupes, Hagenbach s'était donc vu obligé de charger les villes de nouvelles taxes. Mais cette mesure lui suscita encore plus d'ennemis. C'était, en effet, agir contre l'acte de cession, qui avait reconnu à ces villes la conservation de leurs chartes et de leurs priviléges. Le plus dur de ces impôts, et celui qui le fit le plus détester, parce qu'il frappait l'habitant pauvre, fut celui qu'il mit sur les principales denrées, telles que sur le vin, sur le blé, sur la viande. Partout on se récria contre cette mesure. Dans plusieurs villes, le peuple se mutina; Thann se révolta ouvertement. Quelques chevaliers mécontents, et entre autres un Thierstein et un Reinach, profitant de l'effervescence des esprits, portèrent les habitants à chasser les autorités bourguignonnes. Hagenbach fut averti à temps, et pour

montrer aux autres villes ce qui les attendait, en cas de désobéissance, il partit aussitôt, avec le dessein de donner un exemple propre à les faire trembler. Les chevaliers, grands parleurs, abandonnèrent la cause des habitans dès qu'ils connurent son approche (1). A force de persuasion, il sut se faire ouvrir les portes, et se rendant aussitôt à l'hôtel-de-ville, il assembla la bourgeoisie, et suivi de sa garde flamande, il fit, sur la place même et en sa présence, décapiter quatre des plus mutins. Vingt-six autres étaient encore arrêtés. La hâche allait tomber sur le cinquième, lorsque sa femme, éperdue et échevelée, frappant l'air de ses cris, perce la foule et parvient jusqu'à son mari, qui déjà avait la tête sur le billot; elle le délie en présence du gouverneur étonné et des gardes qui l'entourent. Le désespoir de cette femme avait quelque chose de si touchant que malgré l'endurcissement de son cœur, Hagenbach que rien cependant n'était capable d'ébranler, resta spectateur muet de cette scène. Les autres prisonniers furent aussitôt déliés par les habitants et rendus à la liberté. Les corps des quatre victimes restèrent toutefois exposés pendant plusieurs jours sur la place publique, où leurs femmes et leurs enfants vinrent les pleurer. Ceux que la Providence venait de sauver, payèrent de leur fortune cette malheureuse tentative de liberté. Cet acte de rigueur fit tout rentrer dans le devoir. Les autres villes épouvantées, continuèrent de murmurer, mais obéirent.

Ce qui fut toutefois impolitique dans la conduite que tint le gouverneur, c'est le peu de ménagement qu'il eut pour les villes impériales, enclavées dans la province, et qui, plus jalouses encore de leur liberté, se virent journellement en contestation avec lui. Colmar, Selestadt, Strasbourg eurent cent querelles, tantôt à l'occasion du renouvelle-

(1) Schilling, pag. 80 et suiv.

ment de leurs magistrats dont Hagenbach voulait se mêler, tantôt pour quelques terres sur lesquelles l'un et l'autre parti prétendait avoir des droits, tantôt pour l'organisation de leur milice. Le ton dur et impérieux qu'il prenait envers elles, leur donnait d'autant plus de méfiance qu'il cachait moins ses desseins de leur imposer son joug.

Ce qui avait surtout indisposé Strasbourg contre lui, c'avait d'abord été l'occupation du château d'Ortenberg, dont il s'était emparé malgré les réclamations que la ville avait cru devoir se permettre ; ensuite encore le brigandage qu'Hendorf n'avait pas craint de commettre sur quelques marchands suisses, non loin de Brisac, et auxquels les Strasbourgeois portèrent secours. Ce chevalier, en effet, ennemi irréconciliable des confédérés et qui, avec Bernard d'Eptingen, avait eu le plus de part à la vente que l'archiduc avait fait de ces provinces, voyait avec peine que la paix s'entretenait, et que l'Ours de Berne n'avait pas encore tremblé devant le Lion de Bourgogne. La honte de leurs défaites, si souvent répétées, les poursuivait toujours; ils avaient pensé que le voisinage d'un prince aussi turbulent et aussi puissant que Charles, ne pourrait longtemps subsister sans que les montagnards ne sentissent le poids de ses armes. Le moment leur parut favorable pour amener une rupture. Déjà Hagenbach venait de blesser l'orgueil des confédérés en faisant planter sur le donjon de Schenkenberg, appartenant aux Bernois, l'étendard bourguignon. Ils savaient combien les montagnards tenaient à leurs priviléges, et combien les blesser et insulter quelques-uns de leurs compatriotes, les révolterait. Hendorf se chargea de l'entreprise. Pendant que des bateaux, remplis de marchandises, appartenant à des négociants suisses qui se rendaient à la foire de Francfort, descendaient le Rhin sans défiance, il arrêta le convoi à la tête de quelques hommes intrépides et condui-

sit sa prise jusqu'au château de Schuttern, où il renferma les marchands. C'étaient tous des gens de Zurich, de Berne, de Lucerne et de Schwytz, villes alliées de Schafhouse, sur lesquelles il voulait se venger de l'affront qu'il avait reçu de cette dernière cité (1). Il refusa de les relâcher sans une rançon de dix mille écus. Mais quelques-uns d'eux avaient eu le temps de faire avertir la ville de Strasbourg et de demander du secours. La bourgeoisie de cette cité vint, bannières déployées, et avec toute son artillerie, mettre le siége devant le château. Elle le ruina de fond en comble et délivra les marchands. Cet acte de vigueur fut reconnu par les Suisses, qui cependant se plaignirent à Hagenbach de la violence exercée contre quelques-uns d'entre eux, et en demandèrent satisfaction. Rien ne pouvait être plus désagréable au gouverneur; mais se ressouvenant toutefois des services que le chevalier de Hendorf avait rendus à son maître, il crut devoir le prendre sous sa sauve-garde. Des pourparlers eurent lieu entre le gouvernement ducal et l'archiduc, afin que ce dernier arrangeât la chose à l'amiable avec les confédérés. Hendorf était en effet encore alors au service de l'archiduc, et ce ne fut que peu de temps après, qu'il passa à celui de Bourgogne. On voit cependant par les paroles qu'Hagenbach prononça à la diète de Constance, tenue peu après, combien il était loin d'approuver la folle entreprise du chevalier. Les discours que les Suisses tinrent eux-mêmes aux ambassadeurs que Charles leur envoya, prouvent d'ailleurs mieux que tout le reste, quel ordre existait dans la province, et combien eux-mêmes reconnaissaient les bienfaits du gouverneur, puisqu'ils ne firent pas difficulté de le remercier de ce que leurs *denrées se vendaient plus librement et mieux sous son gouvernement qu'auparavant.* Tous les historiens et les chroniques

(1) Gerbert, *Sylva Nigra*, t. II, pag. 236.

d'Alsace à leur tête, n'ont pas manqué cependant de mettre cet attentat d'Hendorf sur le compte d'Hagenbach; ils n'ont pas manqué d'insinuer que c'était avec l'approbation du gouverneur que le chevalier l'avait commis. Le seul reproche que l'on pourrait lui faire, est de n'avoir pas sévi contre le perturbateur du repos public, et de l'avoir, au contraire, pris sous sa protection. Quand un homme d'état veut que sa sévérité soit exemplaire, il faut que la loi qu'il a promulguée, ne puisse jamais être éludée, et que lui-même montre au peuple, en punissant, que quel que soit le coupable, elle l'atteint. Strasbourg vit dans cette protection accordée au chevalier un attentat à toute liberté. Elle fut d'autant plus en garde contre tous les actes du gouvernement qu'Hagenbach, lassé des déclamations de cette cité, ne se cacha pas de lui faire entrevoir ce qu'elle avait à redouter de ses projets, et ne craignit pas de lui écrire, à l'occasion du renouvellement de son magistrat, qu'il l'aiderait à le nommer, et que ce ne serait ni un tailleur, ni un cordonnier, ni un savetier, mais un duc de Bourgogne qui saurait la contenir.

Aussi cette ville fut-elle une des premières à se lier à la confédération des Suisses, dont les esprits déjà commençaient à fermenter, lors du voyage que Charles fit dans ces provinces qu'il n'avait pas encore vues.

Hagenbach, lorsque son maître se préparait à recevoir à Trève la couronne royale des mains de Fréderic, avait en effet, plus que jamais, laissé percer l'idée qui le dominait, de centraliser tout le pays et de faire de Mulhouse la capitale de toute l'Alsace bourguignonne. Les confédérés voyaient de loin se former l'orage, et ils se préparaient en secret à se mettre à l'abri du coup qui les menaçait. On sait comment finit cette comédie du couronnement, et quelle fureur Charles ressentit de l'affront que le souverain lui fit en quittant la ville, sans même

l'en avertir. Trompé dans son attente, mais non moins fier, et sans doute avec la pensée que cette couronne qu'on lui refusait, il pourrait bien lui-même se la placer sur la tête, il vint visiter sa nouvelle possession. Hagenbach était allé à Bâle, au-devant de l'empereur, et il l'avait suivi dans tout son voyage à travers les cités du Rhin, jusqu'à Trève. Il revint avec le duc. Déjà depuis long-temps, le bruit de l'approche du prince s'était répandu, et avec lui la crainte, qui le précédait toujours. Son cortège était superbe et nombreux. Il était jaloux de se montrer à ses nouveaux sujets dans tout l'éclat de sa puissance. Hagenbach se mit lui-même à la tête de l'avant-garde, composée de quinze cents hommes d'armes, et conduisit la colonne par le superbe Wilerthal jusqu'à Selestadt. Cinq mille cavaliers entouraient le duc, tous soldats d'élite, tirés des Flandres et de la Picardie, et que suivaient deux cents chariots et une nombreuse artillerie. Les villes impériales tremblèrent le plus. Colmar ferma ses portes et refusa de recevoir le prince. Il tourna la ville, et s'avança le 24 décembre, vers Brisac (1473). Toute la population de la forteresse sortit en procession à sa rencontre. Quinze cents hommes y entrèrent avec lui pour former la garde de sa personne, tandis que le reste de ses troupes furent cantonnés en divers lieux de l'Alsace. Le maregrave de Hachberg, les évêques de Bâle et de Spire vinrent lui faire leur cour. Une foule de seigneurs s'empressèrent de suivre leur exemple. Bâle envoya ses députés, qui le complimentèrent au nom de la commune. Le duc resta cinq jours à Brisac, au bout desquels, passant en revue les quinze cents cavaliers qui l'avaient suivi, il se fit en personne et sans restriction, prêter serment de fidélité, par la bourgeoisie. — Mais il était à peine parti que les huit cents hommes qu'il avait laissés en arrière dans la ville, pour y tenir garnison, commencèrent à se livrer aux plus grands excès contre les habi-

tants. La plupart des maisons furent forcées, des femmes furent outragées; des familles entières durent fuir et délaisser leur demeure. Leur cri de désespoir retentit dans toute la province où le même scandale avait lieu, et où les garnisons étrangères, qui ne connaissaient pas la langue des habitants, étaient journellement en conflit avec eux. Le Magistrat de Brisac envoya une députation auprès du duc, à Ensisheim, et obtint enfin que cette soldatesque effrénée quittât la ville, et fût remplacée par une garnison allemande. Mais ce fut pour les cités un nouveau sujet de plainte qu'elles portèrent aux pieds de Charles, avec toutes les autres accusations dont elles accablaient le gouverneur. Elles parlèrent de leurs droits non respectés, des nouvelles taxes qu'on leur avait imposées, des vexations sans nombre auxquelles elles étaient en proie. Mais le peu d'égard que le prince montra à leurs députés, put leur prouver qu'il n'avaient guère à espérer de voir alléger le joug qui pesait sur elles. Charles pendant tout le temps qu'il resta à Ensisheim, s'occupa principalement d'organiser l'état militaire de la province, et de régler tout ce qui était nécessaire à sa défense. Il assista aux manœuvres des troupes et vit défiler devant lui, les bannières des différents cantons engagés. La Forêt Noire et les villes forestières avaient envoyé huit cents hommes, bien équipés et bien armés. Il reçut pendant ces exercices, les ambassades de différents princes et les députations de Berne, de Fribourg et de Soleure. Les députés s'agenouillèrent devant lui, selon l'usage du temps, et lui exprimèrent le désir de vivre en bonne intelligence avec la Bourgogne. Ils avaient aussi des torts à reprocher au gouverneur. Mais la réponse sèche que leur fit le duc, ne leur permit pas de les répéter. Il se fit suivre par ces députés jusqu'à Besançon, où il se rendit. Hagenbach l'accompagna jusqu'à Thann. La confiance que le prince avait en cet

homme, était si grande qu'aucun des réclamations qui lui furent faites, ne purent le porter à se méfier de sa conduite. Il ne vit, au contraire, dans cet état de mécontentement général, que la sanction de ce qu'Hagenbach lui avait dit de la nécessité de contenir par la crainte l'esprit remuant de la province. Il se fit donc, comme à Brisac, et sans permetre la moindre restriction, prêter en personne, serment de fidélité par les habitants de cette ville. Quinze cents florins d'amende furent en outre imposés au pays, pour la révolte dont il s'était rendu coupable. C'était approuver publiquement la rigoureuse sentence qu'avait prononcée le gouverneur, et dire aux populations le sort qui les attendait si elles remuaient.

Ce langage fut entendu. Déjà à Fribourg, ville principale du Brisgau, avait été formé le complot de surprendre de nuit Hagenbach à Brisac. Le plan de cette conspiration avait toutefois transpiré, et avait été cause du malheur de nombre d'individus. Lorsqu'on vit partir Charles, sans faire droit à aucune réclamation, et qu'on se sentit irrévocablement livré à un système d'innovations dont il n'était pas permis de prévoir la fin, le mécontentement devint de l'exaspération. Ceux mêmes qui s'étaient montrés le plus partisans de la cause bourguignonne, finirent par se repentir de leur enthousiasme, et il n'y eut plus d'ordre dans l'état qui, plus ou moins lésé dans ses intérêts, ne déclamât contre le nouvel ordre de choses et ne maudit le gouverneur, qu'on commençait à comparer à Gessler, ce bailli autrichien si détesté des Suisses. Non content de blâmer les actes plublics d'Hagenbach, on s'acharna plus que jamais sur sa réputation personelle. On se racontait les choses les plus scandaleuses de sa conduite. Quoiqu'il fut très-relâché dans ses mœurs, on ne craignait pas d'accumuler à ce sujet contre lui, les accusations les plus sales et les plus ridicules. On eut peut-être

pardonné à sa sévère rigueur, parce qu'on l'eut rapporté à la nécessité. Son ambition eut été excusée, parce qu'au moins la grandeur en impose; mais la bassesse des passions soulève le peuple, lorsqu'il voit que tous les sacrifices qu'on lui demande, n'aboutissent qu'à en faire l'esclave d'un despote voluptueux. On rougit d'être plus long-temps sous le joug, et ne pouvant le secouer ouvertement, parce que chacun, quoique méprisant le gouverneur, le redoutait, on eut recours à l'Autriche, et on implora en secret le secours de l'archiduc. Les villes impériales, toujours obligées de craindre pour leurs libertés, entrèrent elles-mêmes dans la conspiration.

Un des premiers actes du gouverneur, après le départ de son maître, avait été son mariage qu'il célébra à Thann, avec une comtesse de Thengen (1), la belle-sœur de Marquard de Baldeck. Il invita à ses nôces, les évêques de Strasbourg et de Bâle, les prélats de tous les couvents, toute la noblesse, tous les députés des villes, dictant à chacun le présent qu'il en attendait (2). L'abbé de Mourbach protesta contre cette nouvelle prétention du gouverneur, qui en effet n'avait aucun droit d'exiger de tels dons. Mais telle était la crainte qu'il inspirait, que tout en conspirant en secret, les villes mêmes accédèrent à sa demande.

Thann et Brisac avaient été les seules qui, par les événements, avaient été forcées de se soumettre à la volonté de Charles-le-Téméraire, et de lui prêter sans restriction serment de fidélité. Elles avaient par-là renoncé à leurs privi-

(1) Le 24 janvier 1474.

(2) A l'un un bœuf, à l'autre des volailles, etc. Ces dons, libres dans l'origine, étaient avec le temps devenus un *subside* qu'on devait au prince, mais auquel ni gouverneur ni employé n'avait droit. Voyez dans Schœpflin, *Alsat. illust.*, tom. II, pag. 598, la protestation de l'abbé de Mourbach.

léges, qui, de fait, se trouvaient annullés. Hagenbach commença par elles les réformes que, selon l'ordre du duc, il devait plus tard introduire dans toutes les autres cités. Il y renouvela de sa propre autorité le conseil municipal, qu'il remplit de ses créatures, et par une seconde disposition, abolit les corps de métiers, qui dans toutes les villes faisaient alors la principale force, parce qu'ils formaient le noyau d'une véritable puissance militaire. Il s'apprêtait à introduire les mêmes changements dans les quatre villes forestières, lorsque sur le rapport des députés de Rhinfeld, qu'il avait reçus à Brisac et auxquels il avait fait entrevoir ses desseins, cette ville fermant ses portes à tous les messages du gouvernement, se déclara indépendante de la Bourgogne et commença la révolution, qui bientôt éclata. Lauffenberg, Saeckingen, Waldshut, Fribourg, toute la Forêt Noire suivit son exemple.

Hagenbach, en apprenant ces nouvelles, entra en fureur. Mais son terme approchait.

En effet, tandis que Charles, plein d'ambition et avec l'espoir de se faire couronner, était allé à Trève, Louis XI, jaloux de voir se former à ses frontières un royaume qui lui eut porté ombrage, avait intrigué auprès de l'empereur et fait échouer les négociations. Il connaissait assez les grands préparatifs du duc, dans toutes ses provinces, pour comprendre ses desseins ultérieurs; il ne se trompa pas en pensant que le meilleur moyen d'y mettre une fin, était de lui susciter assez d'ennemis pour que tout projet d'établir une royauté s'évanouît. Les Suisses, si mécontents et si indisposés contre Hagenbach, par le ton arrogant qu'il prenait avec eux et qui blessait leur orgueil, n'attendaient qu'un signal pour lever l'étendard. La fierté du montagnard s'indignait d'être l'objet des éternels mépris de cet homme, qui depuis quatre ans les menaçait de son joug. Chaque cité se répétait les paroles amères que

dans mainte occasion il avait prononcées contre elle. Ceux de Berne se ressouvenaient toujours avec indignation que la bannière de Bourgogne avait flotté sur les créneaux de Schenkelberg. Les Suisses avaient plus, qu'aucun autre peuple, à redouter que l'autorité bourguignonne se consolidât à leur frontière; le voisinage était trop menaçant. Il fut dès-lors d'autant plus facile de les porter à une alliance avec les villes impériales, que la même animosité les dominait. Louis avait déjà, le 2 janvier 1474, pendant le séjour du duc à Ensisheim, conclu un traité avec Nicolas de Diesbach, prévôt de Berne, homme aussi riche qu'audacieux et qui alors se trouvait à la cour, où il jouissait de la plus grande considération. En vain Charles, par une autre députation envoyée aux différents cantons, avait cherché à y rétablir son influence (1). Louis expédia aux confédérés le prieur de Münster, Jost de Silinen, administrateur de l'évêché de Grenoble; cet homme habile, né Suisse, et fort porté pour les intérêts de son pays, sut adroitement gagner la confiance des cantons, et par ses intrigues, et surtout secondé par l'évêque de Bâle, Jean de Venningen, il parvint, chose étonnante, à amener un rapprochement entre eux et l'archiduc. Jean de Venningen avait des torts personnels à reprocher au gouverneur. Quelques-uns de ses sujets avaient acheté du vin dans la Haute-Alsace, et l'avaient chargé sans payer les nouvelles taxes imposées par le gouvernement. Quelques voitures avaient été confisquées. Il n'en fallut pas d'avantage pour enflammer l'évêque qui, aussi fier qu'Hagenbach était violent, rassembla ses employés et ses vassaux pour tenir conseil sur ce qu'il y avait à faire. Comme on désirait d'abord savoir son avis : « Je ne veux plus, » dit-il, « m'appeler Jean de » Venningen et évêque de Bâle, si je n'obtiens le vin avec

(1) Vatteville, t. II, p. 33.

» dommage et intérêts, et si je ne me venge d'un homme, » qui, loin de m'outrager, aurait au contraire dû me soute- » nir. » Il écrivit en effet au duc et obtint justice. Mais il tint aussi parole, et, saisissant l'occasion qui se présentait d'exercer le mal qu'il avait juré, il ne cessa de tout mettre en œuvre pour conclure enfin cette alliance. D'abord les évêques de Bâle et de Strasbourg, ainsi que ces deux villes elles-mêmes, Colmar et Selestadt signèrent à Constance un traité avec l'archiduc (31 mars), traité auquel bientôt après les confédérés acquiescèrent (3 avril), et dont ils jurèrent les conditions, sous la garantie du roi de France et en présence de Jost de Silinen et de Jean comte d'Eberstein, ses ambassadeurs (1). L'argent nécessaire au rachat de la province fut avancé par les villes ci-dessus nommées et déposé à Bâle, à l'hôtel de la Monnaie. Bientôt la nouvelle de cette paix, jurée à perpétuité, retentit dans chaque chaumière de l'Helvétie; aussi lorsque l'archiduc voulut remercier Dieu de cet heureux événement, et se rendre à Notre-Dame des Ermites, accompagné du margrave Charles de Bade et d'une nombreuse noblesse, partout les habitants des montagnes coururent à sa rencontre; tous étaient curieux de voir ce prince, descendant des Habsbourg, qui venait de reconnaître à jamais leur liberté. Son entrée à Zurich fut une fête. Au milieu de ces paysans de Schwytz, de Zug, de Glaris et de Zurich, sans troupes pour le protéger, mais sûr de leur bonne foi, il parcourut le lac au milieu des cris de joie qui partout retentissaient sur la rive. Le champ de bataille d'Ericourt, arrosé du sang de tant de chevaliers, servit lui-même à une fête, où nobles et montagnards, oubliant leurs anciennes querelles, fraternisèrent en buvant. Lorsque l'archiduc,

(1) Jean de Müller, *Geschichte*, etc., t. IV, pag. 666 et suiv. de l'éd. de Leipsich.

après avoir communié à Notre-Dame des Ermites, redescendit vers le lac, tous les bateaux étaient pavoisés, tous les mats étaient couverts de fleurs. On eut cru voir le temps où le premier des Habsbourg, avant d'être couronné, et n'étant encore que capitaine de la ville de Zurich, s'embarqua aussi sur ce beau lac et vint au milieu de tout un peuple pressé pour le voir, offrir à Zurich le butin pris à Uzenberg. Son descendant, comme alors environné de toutes ces populations qui le complimentaient, pouvait lire dans leurs regards le plaisir que leur causait sa présence. C'était la reconnaissance d'un peuple simple et sans haine, à qui l'amour de la liberté avait fait prendre les armes et qui venait aujourd'hui, lorsque le prince qu'ils combattaient naguère, se montrait leur ami et leur allié, lui témoigner tout son amour.

Cependant Charles ignorait tout ce qui se passait. Il était parti de Besançon, dans l'intention de visiter les Flandres qui réclamaient sa présence, et avait pris sa route par Vesoul et Nancy, pour s'arrêter d'abord dans le duché de Luxembourg. Il n'était pas encore arrivé au terme de son voyage qu'il reçut déjà les hérauts de l'archiduc, qui lui annonçait l'intention où était son maître de racheter son pays. Etonné et toujours violent dans sa colère, le duc, pour toute réponse, retint les députés prisonniers. Il écrivit ensuite à l'archiduc : qu'il n'avait pas recherché la cession de ces pays; que le prince, au contraire, était venu les lui offrir, lorsqu'il s'était vu dans l'impuissance de les protéger contre les Suisses; que c'était d'ailleurs à Besançon que, selon le contrat, le rachat de ces provinces devait avoir lieu, et que jusque là il ne le reconnaissait pas; que si l'archiduc entreprenait de s'en rendre maître par violence, il devait songer qu'il aurait affaire à un ennemi plus redoutable pour lui que tous les Suisses.

Mais au moment même où il écrivait ces lignes, toute

la province était déjà retournée sous le sceptre autrichien.

Hagenbach, instruit de l'arrivée de l'archiduc à Constance, et averti de ce qui se tramait, comprit de suite le danger où il se trouvait. Réduit à des forces trop peu considérables pour tenir ouvertement le campagne, il songea à s'assurer d'une place forte. Son choix ne pouvait être douteux. Brisac, assis au bord du Rhin sur un roc qui domine la contrée, et défendu par des ouvrages considérables, pouvait lui permettre une résistance acharnée, et lui donner le temps d'attendre les renforts que le duc, instruit de ces événements, ne tarderait pas sans doute à lui envoyer. Il songea d'abord à mettre en sûreté son épouse et tout ce qu'il avait de plus précieux. Il la fit partir de Thann et l'envoya dans un château qu'il possédait en Lorraine. Il mit Thann dans un état de défense important; et après avoir, autant qu'il était en son pouvoir, pourvu à la sûreté de ses troupes, il se rendit le Vendredi-Saint, à Brisac, annonçant son arrivée par la musique guerrière et précédé de sa garde, tous hommes d'armes qui portaient sa livrée grise et blanche. Cette garde, qui toujours l'entourait, était connue par la devise qu'elle avait sur le bras gauche, et qui, composée des deux mots : « *Je passe,* » entourait un jeu de dés, comme pour signifier que tout dans sa conduite dépendait de l'occasion. Il entra dans l'église, interrompit le sermon, et forçant le prêtre de recommencer, il entendit le service divin. Ensuite, il s'occupa de réformer le conseil municipal et y mit tous ceux dans lesquels seuls il avait confiance.

Saeckingen, assis sur le Rhin, aux frontières même de la Suisse, lui parut aussi d'une importance trop considérable comme poste militaire, pour ne pas chercher à s'en rendre maître. Il avait des intelligences dans la ville; et il ne douta pas qu'un coup de main ne la mît en son pouvoir. Il prit avec lui quatre-vingt cavaliers et quelques fantas-

sins. Cette petite troupe attendit toute la nuit, cachée dans les marais, que les portes de la ville s'ouvrissent avec le jour. On devait de l'intérieur de la cité lui donner un signal. Mais il l'attendit en vain. Un mendiant l'avait aperçu, et avait averti la bourgeoisie, qui, se barricadant aussitôt et courant aux armes, se prépara à le recevoir. Certain que le coup était manqué, Hagenbach abandonna son projet, pour se diriger sur Ensisheim.

Mais les deux tentatives qu'il fit sur cette ville, qui avait aussi chassé la garnison bourguignonne, n'eurent pas plus de succès. La première faillit lui coûter la liberté. Là aussi il laissa ses troupes en arrière, pour ne pas donner de soupçon, et se présentant à la porte suivi d'un petit nombre d'hommes, il se la fit ouvrir et alla jusqu'à l'hôtel du gouvernement. Mais sur la place publique, toute la milice était rangée sous les armes, le drapeau autrichien déployé. Bientôt on accourut lui dire que les clefs de la ville venaient d'être saisies. Hagenbach paya d'audace, et, complimentant la milice sur sa belle tenue, il l'engagea à défendre la ville sur le sort de laquelle il avait eu quelques inquiétudes; il remonta à cheval, et parcourant le même trajet qu'il avait suivi, il se fit ouvrir et sortit. Mais dans la nuit de Pâques, il revint à la tête de cinq cents hommes. La sentinelle, placée sur le clocher, vit de loin paraître la colonne bourguignonne, et jeta le cri d'alarme. Aussitôt le tocsin se fit entendre; tout courut aux armes, et partout les remparts se peuplèrent. Cependant Hagenbach fit dresser les échelles pour tenter l'assaut. Quelques hommes pénétrèrent jusque dans la ville. Mais partout repoussé, il se vit enfin obligé de se retirer avec perte, et se hâta de rentrer dans Brisac, avant que la nouvelle de cet échec y parvint.

Obligé de se renfermer dans la forteresse, il ne songea donc plus qu'à s'y défendre. Il savait que la plupart des

habitants n'étaient contenus que par la crainte, et qu'il ne leur fallait aussi qu'une occasion pour se prononcer contre lui. Depuis le complot que la ville avait formé avec Fribourg, il se méfiait plus que jamais de ses menées, et il crut qu'il était de la prudence d'éloigner tous ceux dont la fidélité lui était plus que douteuse. Son premier soin fut donc de faire désarmer tous les bourgeois, et de faire déposer les armes à l'arsenal. Cette mesure, toute sage qu'elle était dans la position critique où se trouvait le gouverneur, excita la méfiance des habitants. Il ordonna pour le lendemain une sortie générale dans les fossés, corvée à laquelle il paraît qu'hommes, femmes et enfants mêmes en état de travailler, devaient prendre part. Le bruit se répandit aussitôt que les portes seraient fermées derrière eux, et que la mesure du gouverneur n'était qu'un prétexte pour se défaire ainsi tout d'un coup de toute la population. Quelques-uns même assuraient que déjà l'ordre avait été donné d'exterminer tous les bourgeois, et que, si cet ordre barbare n'avait pas été exécuté, c'est par l'horreur qu'il avait inspiré aux soldats de la garnison. Dans la compagnie allemande, forte de deux cents hommes, se trouvaient plusieurs mécontents. Hagenbach se méfiait d'eux comme ils se méfiaient de lui. Soit qu'ils se crussent au nombre des proscrits, soit qu'on leur eut insinué le danger qui les menaçait, ils résolurent de le prévenir, et sous prétexte de demander l'arriéré de leur solde, de faire une émeute et de se saisir de sa personne. Le capitaine de cette compagnie, ancien tailleur, homme d'une petite taille, mais courageux, se concerta avec les habitants les plus audacieux, et convint avec eux qu'au premier son du tambour, ils devraient le lendemain au matin, se rendre en armes sur la place. Toute la compagnie y accourut avec les bourgeois : hommes, femmes, enfants mêmes, s'étaient armés de fourches, de broches ou de hâches. Le tumulte était à son comble,

lorsque le gouverneur, prévenu de ce désordre, parut lui-même, l'épée nue, sur la place. Voegelin, le capitaine, lui demanda aussitôt la solde de ses soldats. Pour toute réponse, Hagenbach menaça de le faire arrêter, et se tournant vers sa garde, sembla du geste en confirmer l'ordre. Ce geste fut compris de la foule qui, au bruit du tambour qui se fit entendre, se ruant de toute part sur ces gardes, les mit en déroute, et, désarmant le gouverneur, se saisit de sa personne (1). Aussitôt retentissent mille cris, vociférations du peuple qui, las d'un joug despotique, charge d'imprécations celui qui le lui imposait. On se rue sur lui, on l'insulte, on l'entraîne; et c'est à grand'peine que, protégé par le capitaine et par quelques gentilhommes qui, attirés par le bruit, s'étaient rendus sur la place, il arriva, sain et sauf, jusqu'à la demeure du bourgmestre.

Les trois cents Lombards et Français qui composaient la garnison, ne sachant ce qui se passait, et instruits seulement du désordre par les cris des habitants dont ils ne peuvent comprendre les injurieuses exclamations, furent bientôt eux-mêmes obligés de se rendre. Sans chef et sans commandement, ils entrèrent en pourparlers et consentirent à quitter la ville avec leur bagage.

Le lendemain déjà, Hagenbach, chargé de chaînes aux pieds et aux mains, était enfermé dans une tour.

Cependant la nouvelle de cet événement se répandit de proche en proche dans toute la province; l'archiduc l'apprit à Constance, et se rendit aussitôt à Bâle avec trois cents cavaliers. L'évêque et la ville, ainsi que les abbés de S^{t}-Christophe et de S^{t}-Blaise, le reçurent avec pompe, et lui offrirent leurs présents. Dans toutes les rues, c'étaient

(1) Ce fut un nommé Richard Zofingen qui, le premier, mit la main sur lui. (*Chron. inéd. de Strasbourg.*)

des chants de joie et de fête. Le prince, sans attendre la réponse du duc de Bourgogne, détacha deux cents hommes de sa suite et, les confiant à Herman d'Eptingen, chargea ce gentilhomme, qu'il nomma son gouverneur, de faire rentrer tout le pays sous son obéissance. Ensisheim ouvrit ses portes, ainsi que toutes les autres villes, dont les députés se rendirent auprès de l'archiduc. Thann seule était encore au pouvoir des Bourguignons. Le commandant de cette place, Antoine de Münstral, était beau-fils d'Hagenbach. Voyant les Autrichiens s'approcher de la place avec une nombreuse artillerie, et s'apprêter à en former le siége, cet officier, quoique brave, capitula. Il crut sans doute, en le faisant, servir la cause de son malheureux beau-père, au secours duquel il savait que le duc ne pouvait venir en ce moment. Le frère du gouverneur s'était, il est vrai, rendu, en toute hâte, en Lorraine auprès du prince, et lui avait fait part de tout ce qui venait d'arriver et de la prise de son lieutenant. Le bruit même s'était plus d'une fois répandu que le duc traversait les Vosges pour délivrer le prisonnier. Hommes, femmes, enfants, vieillards, traînant après eux leurs bestiaux, fuirent déjà comme si l'ennemi devait tout brûler, tout tuer sans merci. Mais tous ces bruits étaient répandus par les affidés de l'infortuné captif. Quelque furieux que fût Charles, quelque désir qu'il eut eu de se venger, il était arrêté par les événements. La campagne qui allait s'ouvrir dans l'archevêché de Cologne, ne lui permettait pas de porter la guerre dans le Haut-Rhin.

Sigismond quitta Bâle le dernier avril, et descendit le fleuve, avec sa cour, jusqu'à Brisac. Il alla à Notre-Dame-des-Ermites, remercier l'Éternel de son alliance avec les Suisses; mais il n'eut pas l'âme assez grande, pour faire alors, je ne dis pas un acte de clémence, mais un acte de justice. Hagenbach n'était pas son sujet, mais seulement

l'envoyé d'un prince auquel il était lui-même venu offrir l'achat d'un pays qu'il ne pouvait défendre ni protéger, et que personne ne voulait lui acheter. Avant même de savoir que le duc ne lui rendrait pas de bonne grace ces terres, il se déclara maître du sort de l'homme qu'une révolution populaire venait de mettre entre ses mains et qui ne l'avait jamais personnellement offensé. Il ne lui appartenait pas de nommer ses juges, et encore moins de le torturer. Au lieu de le renvoyer à son prince, il se fit son bourreau. Ayant appris que dans la ville de Brisac ne se trouvait pas d'instrument de torture, il envoya à Bâle, et le magistrat de cette ville fut assez lâche pour lui en fournir (1), et même pour faire accompagner l'instrument de l'exécuteur des hautes-œuvres.

Et pourquoi tous ces préparatifs? parce que le prisonnier avait été à la suite du duc de Bourgogne, à l'audience que ce prince avait eue à Trève, avec l'empereur, et qu'on voulait, en le torturant, avoir de sa bouche, l'aveu de ce qui s'était passé dans cette conférence. La prison qui le recélait, se trouvant loin de la tour où l'on devait le torturer, il fut transporté, garotté dans une brouette (2), et livré aux injures d'une populace toujours avide d'insulter au malheur. Quatre fois, on lui fit souffrir les plus cruels tourments, sans pouvoir tirer de lui l'aveu qu'on en attendait. « Mort! mort! » s'écria-t-il, lorsque les mains liées derrière le dos, et soulevé ainsi jusqu'à la voûte, on le laissa retomber de manière à lui démettre toutes les jointures. « Expédie le traitre, » répétaient en riant et en s'adressant au bourreau les barbares qui l'entouraient. Et quels étaient ces inquisiteurs? des bourgeois de Strasbourg, de Colmar, de Selestad, de

(1) Knébélius, ouvrage cité.
(2) Ibidem.

Fribourg, de Bâle et de Brisac, auxquels s'était jointe une députation des confédérés suisses. On le maltraita encore pour savoir quels avaient été ceux qui avaient eu le plus de part à l'engagement de la province. Cette question venait des Suisses, avides de connaître, par sa réponse, leurs ennemis. Mais il ne dit rien qui ne fut déjà su; et, outre le nom d'Étienne Hagenbach, son frère, il ne prononça que les noms de ceux qui étaient bien connus pour avoir été les conseillers de l'archiduc. C'était Oswald de Thierstein, l'ancien gouverneur, Henri de Hallwil, Henri de Reichenstein, Christophe de Rechberg, Pierre de Regensheim et les autres. Fatigués de le faire souffrir, ses bourreaux le laissèrent enfin en repos, pour le faire paraître devant le tribunal où il devait répondre à ses autres méfaits.

L'archiduc, pendant ce temps, pour me servir des expressions d'un ancien auteur (1), se donnait du bon temps à Fribourg.

C'était lui qui, de toutes les villes, avait fait venir les juges qui devaient prononcer sur le sort du prisonnier; tribunal inique, s'il en fut jamais, et qui prouve quels excès entraîne, après elle, toute révolution. Le captif pensa toutefois que la crainte de son maître empêcherait qu'on ne se portât à son égard aux dernières extrémités. Mais le jour avant son exécution et après avoir, pendant quatre semaines, souffert plus que la mort, entendant autour de sa prison les murmures, les cris, les imprécations d'un peuple remué par ses ennemis, il devina son sort. Plus de huit mille âmes étaient accourues de tous les cantons du Sundgau, de l'Alsace et du Brisgau. Le bruit des armes et des chevaux venait jusque dans la prison frapper ses oreilles. « Ce sont les Suisses! » s'écria-t-il, lorsqu'il entendit, de la bouche de son geolier, la description que cet

(1) Knébélius, ouvrage cité.

homme lui faisait d'étrangers forts mal vêtus, mais au regard fier, qui entraient alors dans la ville. « C'en est fait de moi, que Dieu me pardonne ! » Il ne se trompait pas; car en ce moment arrivaient Nicolas de Diesbach, le Bernois, et Henri Hasscurter, de Lucerne, qu'il avait, l'un et l'autre, méprisés au jour de sa grandeur, et qui, lui ayant juré toute leur haine, venaient maintenant l'assouvir.

Le lendemain, 9 mai, il fut mené sur la place devant ses juges, auxquels s'était jointe une députation de la noblesse, afin que tous les états fussent représentés. Brisac avait huit jurés. Berne, Soleure, Bâle, Colmar, Selestad, Strasbourg, Kenzingen, Fribourg et Neuenbourg en avaient chacun deux. En mêlant aux juges provinciaux, des confédérés et des bourgeois des villes impériales, on voulait sans doute que la responsabilité de l'acte fut partagée. Le prévot d'Ensisheim, Thomas Schütz, eut la présidence.

Il était huit heures du matin.

Au nom du gouverneur, Herman d'Eptingen, parut comme accusateur d'Hagenbach, un des assesseurs du tribunal, Henri Iselin, de Bâle. L'accusé avait choisi pour défenseur un avocat de Brisac.

Le procureur du gouvernement porta contre le chevalier quatre chefs d'accusation. Il lui reprocha :

1° D'avoir contre les lois de l'empire, de son plein gré et sans les avoir soumis à des juges, fait décapiter, l'année précédente, quatre honorables bourgeois de Thann;

2° D'avoir donné sa parole, et d'avoir juré par Dieu et par ses saints, en prenant possession, au nom du duc de Bourgogne, de la ville de Brisac, de ne rien changer à ses us et coutumes, et de ne pas y introduire de troupes étrangères; d'avoir manqué à la foi donnée, et malgré cette assurance et la prise de possession qu'il signa et sur laquelle il opposa son cachet, d'avoir, de son plein gré, renouvelé le magistrat et le conseil municipal;

3° D'avoir de plus aboli les corporations, et d'avoir imposé à la ville des taxes onéreuses ; et non content de ce méfait, d'y avoir introduit des Flamands et des Picards, qui logés chez le bourgeois, furent à sa charge ; d'avoir donné l'ordre à ces troupe d'égorger au premier signal tous les habitants, et d'avoir même fait percer des bateaux où les femmes et les enfants de ces malheureux devaient être noyés;

4° Enfin d'avoir dans cette même ville de Brisac attenté à l'honneur de mainte femme et jeune fille, et même de ne pas avoir respecté les saintes religieuses, crimes que d'autre villes pouvaient aussi lui reprocher.

Pour lesquels méfaits, il accusa le sire d'Hagenbach de meurtre, de félonie et de viol, et conclut à ce que la peine de mort fut prononcée contre lui.

Une longue pause succéda à ce discours.

L'avocat de Brisac choisi par Hagenbach ne parla point, soit qu'il craignît d'entreprendre sa défense, soit que ses juges ne lui permîssent pas de le faire. Comme on ne pouvait cependant, si l'on voulait suivre toutes les formes de justice, laisser le prisonnier sans défenseur, on consentit à ce qu'un autre avocat, Jean Irmin, de Bâle, se chargeât de le justifier.

Cet homme, fort religieux, sentait combien le procès était injuste. Aussi, après avoir pris l'avis des autres jurisconsultes, il s'avança vers la barre et il ne craignit point de déclarer qu'il ne pouvait reconnaître le tribunal pour compétent. « Le sire d'Hagenbach, dit-il, gouverneur du pays » au nom du duc de Bourgogne, ne doit compte de sa ges» tion qu'à son maître. Au duc seul appartient le droit de » le juger. »

Puis venant aux divers points d'accusation,

« Il est vrai, dit-il, que le sire d'Hagenbach a fait déca» piter à Thann quatre bourgeois de cette ville; mais il ne » l'a fait que parce qu'ils étaient les chefs d'une révolte. Il

» a averti de cette révolte l'empereur et le duc de Bour-
» gogne, son maître. Tous deux lui ont donné l'ordre de
» punir les coupables. En le faisant il n'a donc pas outre-
» passé le pouvoir qui lui était confié, et il n'a agi qu'en
» conséquence des ordres qu'il a reçus. »

« Pour ce qui regarde le second point du procès, il est
» encore vrai que le sire d'Hagenbach, en prenant posses-
» sion de Brisac, a juré de ne rien charger à la charte et à
» la constitution de cette ville. Mais la bourgeoisie de cette
» cité a plus tard prêté, sans réserve, serment de fidélité au
» duc de Bourgogne en personne. En le faisant, elle a an-
» nulé le serment qui liait le chevalier. Avant cette époque,
» aucune taxe ne lui avait été imposée. Ce ne fut que lorsque
» la ville prêta serment à son maître, qu'il se permit les
» mesures qu'il prit, et cela conformément aux ordres qu'il
» reçut. C'est aussi pour se conformer aux ordres de son
» seigneur qu'il introduisit dans la ville des troupes fran-
» çaises. Ne savez-vous pas l'aveugle soumission qu'un hom-
» me de guerre doit à son souverain? Demande-t-on autre
» chose de lui que de l'obéissance. Le duc de Bourgogne,
» l'empereur même, n'ont-ils pas ratifié ce que le sire d'Ha-
» genbach avait fait? N'ont-ils pas reconnu eux-mêmes la
» nécessité où il fut de punir des rebelles? Comment peut-
» on lui demander compte de cette action, et comment,
» surtout en ce jour solennel, et dans une affaire aussi
» grave, où il y va de la vie d'un homme, peut-on mêler
» à ces accusations, l'accusation plus vague qui forme le
» quatrième grief qu'on produit? Est-il un de nous qui
» puisse se vanter de n'avoir pas fait ce dont on accuse le
» chevalier? Avez-vous pour cela été punis? Si le sire d'Ha-
» genbach a profité de la bonne volonté de quelque femme
» ou de quelque fille, est-ce à vous de lui en faire un crime,
» et n'a-t-il pas payé de son argent celle qui a bien voulu
» condescendre à le favoriser? »

Cette dernière apostrophe aux juges était sans doute bien placée; car aucun d'eux ne se permit de la relever.

Le procureur du gouvernement, après s'être consulté avec ses collègues, déclara ne pouvoir répondre à ces arguments. Il paraît cependant qu'on n'ajouta guère de foi à ses paroles; car il fut obligé de prêter serment que telle était sa conviction. Il fut donc éliminé; et à sa place, le maréchal de l'archiduc Sigismond fut chargé, au nom du gouverneur autrichien, de poursuivre l'acte d'accusation. Ce dernier le fit longuement et dans tous les détails, et cita toutes les lois qui touchaient chaque article et pouvaient faire ressortir la culpabilité de l'accusé.

« Mais qu'est-il besoin de preuves, dit-il en terminant, » les actes scandaleux d'Hagenbach ne sont-ils pas authentiques? Cependant, ajouta-t-il, nous sommes prêts, dans » le cas où on le demanderait, à donner ces preuves par » témoins. »

Irmin ne se contenta pas de ces vagues déclamations. — « Je ne puis, dit-il, si je n'ai pas de preuves, être persuadé, et dans le cas même où le sire d'Hagenbach, mis » à la torture, aurait dit quelque chose qui pût lui faire » tort, je le récuserai, parce que la douleur a pu le forcer » à dire même ce dont il n'était pas coupable. »

Et cependant on fit venir les témoins qui avaient assisté à ces tortures. C'étaient six hommes du peuple, les mêmes peut-être qui avaient crié au bourreau de l'expédier. Ils assurèrent, après avoir juré de ne dire que la vérité, qu'avant qu'Hagenbach eut été tourmenté, il n'avait rien voulu dire. Mais qu'après avoir été soulevé en l'air et avoir été torturé aux pieds et aux mains, il s'était écrié qu'on le laissât, et qu'il voulait tout avouer; qu'alors on l'avait redescendu, et que les mains libres, il avait répondu affirmativement aux diverses questions qui lui furent faites et qui forment le fond du procès, tel qu'il est écrit dans le protocole du greffier provincial.

Après l'audition de ces témoins, le maréchal demanda que, vu toutes les preuves données, et vu qu'Hagenbach avait lui-même reconnu ce dont on l'accusait, on passât aux voix pour décider de son sort.

Mais Jean Irmin fit observer que l'aveu d'Hagenbach, s'il en avait fait, n'avait pas été libre; que, mis à la torture, il n'avait répondu affirmativement aux bourreaux que pour ne pas être de nouveau torturé plus impitoyablement; que, dans tous les cas, il restait évident qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du duc de Bourgogne, qui seul avait le droit de le juger et de lui demander compte.

« Mais, répliqua le maréchal, en supposant, sans que je » consente à le croire, qu'Hagenbach ait reçu des ordres de » l'empereur et du duc de Bourgogne, les deux princes ne » les lui ont certainement pas donnés tels qu'il pût en » faire usage au mépris de toute justice. Faire une telle in- » jure à l'empereur, ce serait soi-même tomber dans le » crime de lèse-majesté. Il n'est pas permis de penser que » le souverain ait de son plein gré donné au gouverneur » des pleins pouvoirs qui soient contraires à la constitution » du Saint-Empire romain. Et cela étant, je conclus à ce » que la culpabilité de l'accusé soit reconnue par le tri- » bunal. »

— « Quoi! s'écria Irmin, ceux de Thann n'étaient-ils pas » rebelles, et fallait-il, pour les punir, d'autres ordres que » ceux que le gouverneur reçut de son maître? Comme » rebelles, n'avaient-ils pas commis eux-mêmes le crime » de lèse-majesté envers le duc et son gouvernement? Les » preuves de ces ordres peuvent être données, et je deman- » de que jusque-là un sursis soit accordé au prisonnier. »

Mais la cour ne fit pas droit à cette dernière demande, et passant outre, déclara enfin la clôture des débats.

Les juges se retirèrent, et à la lueur des flambeaux, dé-

clarèrent enfin, comme il était à présumer, le sire d'Hagenbach coupable des crimes qu'on lui reprochait, et le condamnèrent à être décapité. Son défenseur eut encore le courage de protester contre ce jugement et demanda qu'au moins on sursît à ce meurtre jusqu'à ce que l'empereur et le duc de Bourgogne eussent été entendus sur les ordres qu'il en avait reçus.

Mais lorsque la haine soulève les passions, la voix du juste n'est plus entendue. On voulait le sang d'Hagenbach, et il fut répandu. Lui-même était calme. A la demande des seize chevaliers qui avaient assisté au procès, il fut, avant d'être remis au bourreau, livré au héraut impérial pour être dégradé de la dignité de chevalier. Mais déjà il n'en portait plus les insignes.

— « Pierre d'Hagenbach, lui dit le héraut, je te plains » de t'être oublié jusqu'à ce point et d'avoir si mal employé » ta vie. Je voudrais que tu te fusses conduit tel qu'il con- » vient à tout noble chevalier. Mais puisque tu en as agi » autrement, je dois, d'après l'ordre des seize chevaliers » ici présents, t'enlever ta dignité et t'ôter les insignes de la » chevalerie, à laquelle tu as forfait. Ne les voyant pas sur » toi, je ne t'en déclare pas moins ici, publiquement et à » haute voix, indigne chevalier de St-George, au nom et à » l'honneur duquel tu as autrefois reçu ces insignes (1). »

Puis se tournant vers les autres chevaliers et écuyers. « Vous avez entendu, dit-il, que je viens de mettre au ban » ce chevalier félon; et vous avez vu que je viens d'exécu- » ter les ordres que j'avais reçus de lui enlever tous les in- » signes de la chevalerie dont il s'était rendu indigne. Vous, » chevaliers, qui m'écoutez, et vous tous ici présents, que » cette punition vous serve d'exemple et vous apprenne à » soutenir noblement et vaillamment votre nom. »

(1) Münster, ouvrage cité.

Après cette cérémonie, il fut livré par le président au bourreau, pour que la justice eût cours.

L'échafaud avait d'avance été élevé au milieu d'une prairie, sous le bastion de la forteresse.

La nuit était obscure; et ce fut à la clarté des torches et au milieu d'une immense foule de peuple qu'on le traina au supplice. Hermann d'Eptingen et tous les juges étaient à cheval. Au milieu d'eux était Hagenbach, priant et écoutant les dernières paroles de consolation des deux prêtres qui l'accompagnaient.

Arrivé sur la place de l'exécution : « Ce n'est pas la mort » que je crains, dit-il, quoique j'eusse désiré de la voir ar- » river de toute autre manière et les armes à la main, mais » je plains le sang qu'elle va coûter. Mon maître ne laissera » pas ce jour sans vengeance. Pour vous, dit-il à la foule » qui l'entourait, vous dont j'ai pendant quatre ans été » le gouverneur, pardonnez-moi, si je vous ai fait tort; » j'étais homme, et j'ai pu me tromper. Pardonnez-moi, et » priez pour moi. »

Ensuite il demanda qu'on obtint de l'archiduc que sa chaine d'or et ses seize étalons fussent donnés à l'église de Brisac.

Il pria encore, mit la tête sur le billot et reçut le coup fatal.

Certes, en lisant cette mort, ce procès, ces tortures, on ne peut que plaindre le malheureux que tant de haine poursuivit, et on lui pardonne ses faiblesses et ses torts.

Mais cette haine que le gouvernement autrichien chercha, par politique, à entretenir parmi le peuple, ne s'éteignit pas avec lui. Elle lui survécut, et donna naissance à cent récits qui, chantés par le poète populaire, se transmirent de génération en génération. Cependant son corps fut transporté à Hagenbach, et déposé dans le caveau qui recélait ses ancêtres. Là les plus grands honneurs lui furent

rendus ; et, chose étonnante ! tandis que sur le Rhin son nom n'était prononcé qu'avec malédiction, il était invoqué comme celui d'un saint sur les bords de la Largue (1). Pendant long-temps les habitants de ces lieux vinrent, aux jours de fête, s'agenouiller devant la statue qu'on lui éleva près du maître-autel, et au cou de laquelle on suspendait dans ces occasions une chaîne d'or. On plaçait sur sa tête le chapeau de satin bleu, orné de pierreries, qu'il avait porté en allant au supplice. On confondait son martyre, dû à une haine de parti, avec un martyre pour la religion. On ne se ressouvenait là que de sa dernière heure, si chrétiennement remplie.

Mais pour le philosophe, toute haine doit être écartée. Il résume les faits, et remontant à l'époque où vivait Hagenbach, il ne voit dans la sentence qui le condamna qu'un crime politique, et dans sa vie qu'une suite d'actes que dicta presque toujours la nécessité. La moindre part des fléaux dont les historiens ont si largement doté le pays sous son administration, ne peut lui être imputé. Charles mena dans ces provinces les troupes françaises qui se firent tant détester par leurs excès. Sur le rapport qu'Hagenbach lui fit de l'esprit d'agitation qui régnait dans le pays, ce prince avait ordonné les mesures de rigueur à prendre contre les rebelles et les innovations qui furent introduites dans les villes. Avec la grande pensée qui le poursuivait toujours de rétablir l'ancien royaume de Bourgogne et d'englober dans ses états les provinces rhénanes, ces mesures étaient indispensables. Les impôts que le gouverneur mit sur les denrées, les péages qu'il établit, étaient conformes à ce qui avait lieu dans toutes les provinces bourguignonnes. Les caisses étaient vides, et il fallait bien chercher un moyen de subvenir aux dépenses. Ce qui fit le plus de tort

(1) Petite rivière qui se jette dans l'Ill et qui baigne Hagenbach.

au gouvernement, ce fut le ton elevé qu'Hagenbach se permit de prendre, ton qui attaquait l'orgueil des villes et de leurs magistrats. Fier et entreprenant, il méconnaissait son siècle, et semblait ne pas comprendre surtout ce que valait ce peuple, qu'il semblait mépriser, et à qui cependant il n'imposait pas. En le flattant, il l'eut attiré à lui; en l'élévant jusqu'à lui, il s'en fut fait un rempart. Impopulaire, il ne fut plus à ses yeux qu'un tyran voluptueux, indigne de ses respects. Il fut bravé par le paysan, déjà trop confiant en lui-même pour trembler devant le chevalier. Sa présomption fut trop grande, et en ne cachant pas assez ses desseins, il les fit tous échouer. Ne connaissant pas l'art de temporiser, il gâta les affaires du duc; il se fit l'ennemi des villes impériales, des Suisses, de tous les ordres de l'état. Pour assouvir tant de haines suscitées, il fallait bien tout son sang.

Mais sa mort ne fait pas moins honte à ses juges, et surtout à Sigismond, qui ne craignait pas de donner ce scandale à son siècle. Heureux pour lui qu'alors le duc de Bourgogne fut impliqué dans d'autres événements, et que prêt d'un côté à former une alliance avec l'Angleterre contre Louis XI, il avait de l'autre à régler les affaires de l'archevêque de Cologne, dont il s'était fait le défenseur; il n'avait donc pu en personne venir demander raison de l'affront fait à sa couronne. Hagenbach était son plus fidèle sujet. Il lui était dévoué de corps et d'ame; c'était de tous ses courtisans celui qu'il affectionnait le plus. Lorsqu'il reçut la nouvelle de son exécution, nouvelle aussi inattendue qu'étonnante, sa fureur fut au comble. Il jura de laisser sa puissance s'anéantir plutôt que de laisser cet attentat sans vengeance. Ce que l'expédition entreprise par le frère d'Hagenbach contre le Sundgau, amena de calamité sur ce malheureux pays, put faire pressentir à cette contrée ce qui l'attendait si le duc y venait un jour en per-

sonne. Plus de cinquante villages devinrent la proie des flammes; des églises furent pillées; hommes, femmes, enfants furent égorgés, ou devinrent l'objet des outrages les plus cruels. Les couvents et les religieuses qui les habitaient ne furent pas plus épargnés. Mais lorsque Charles parut sur les lieux, les événements avaient changé. La ligue des Suisses et de leurs alliés avait eu le temps de se préparer à le recevoir. Il combattit et fut malheureux. Ce que Sempach avait été pour la maison d'Autriche, Granson et Morat le furent pour la maison de Bourgogne. Une espèce de fatalité sembla depuis s'être attachée à toutes les entreprises de Charles. Depuis il fut toujours malheureux, jusqu'à cette même campagne de Lorraine où il périt en combattant, payant de son sang, comme le dit l'historien (1), le nom de Téméraire que lui donne la postérité.

M. De Ring.

(1) Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

Peinture historique.

Gallait et De Biefve

AU SALON DE GAND, DE 1841.

Il n'y a pas très long-temps encore que la mythologie grecque et romaine avait, en peinture, le pas sur tous les autres sujets, de quelque genre qu'ils fussent. David, Gros, Girodet, Odevare, Paelinck, auraient cru se prostituer s'ils avaient dû demander à l'histoire du moyen-âge quelqu'épisode romanesque pour leurs tableaux. Les toges, les robes-prétextes, les têtes ceintes de myrthes, les grands profils grecs, les temples à colonnes acanthées, les lignes sévères d'un dessin raide, mais aussi toujours pur et soigné, voilà ce qu'on remarquait sans cesse dans les productions des maîtres que nous venons de citer. C'était d'une désespérante monotonie, c'était un *beau* perpétuellement uniforme, comme le Télémaque de Fénélon; c'étaient des figures qui posaient, c'étaient des corps admirables par leur forme, mais tout cela vivait en-dehors d'une nature qui est la nôtre, et on restait froid en présence d'un genre qu'on ne comprenait plus. Aujourd'hui, il y a eu revirement complet : c'est la peinture historique qui trône : on ne

voit plus que cuissards et salades, chaperons de velours et jacques de brocard, fraises espagnoles et hauts-de-chausses à crévures. Chacun s'est mis à fouiller dans le passé pour en exhumer quelque sujet dramatique, propre à entrer dans un tableau; on a cru avoir fait un chevalier, parce qu'on avait affublé un corps mal dessiné d'une cotte-de-mailles; un château gothique, parce qu'on avait aiguisé quelques grêles tourelles dans un ciel bleu-de-Prusse; un destrier féodal, parce qu'on avait jeté sur un animal qui pouvait être tout, excepté un cheval, un caparaçon écussoné. Ainsi il y a excès dans tout. Il est aussi nuisible d'outrer l'art dans un sens que dans un autre; la mythologie, peinte sans exagération et sans exclusion d'autres sujets, peut offrir des avantages qu'il ne faut pas négliger, tout comme la peinture historique, quand elle est traitée avec intelligence et bonheur, est propre à reveiller de grandes et nobles idées.

Ces réflexions nous mènent à parler du dernier salon d'exposition de Gand. Nous avons vu avec plaisir l'histoire nationale être en vogue dans cette occasion. Deux magnifiques compositions, dues aux pinceaux de Gallait et de De Biefve, faisaient en quelque sorte les honneurs du salon. L'Abdication de Charles-Quint est une œuvre capitale, admirable de coloris, d'expression, de dessin et surtout de pensée. Tout le monde connait l'important événement qui mit, en 1558, entre les mains de Philippe II les plus belles contrées qui fussent alors; c'est cet épisode, à jamais remarquable de notre histoire, que Louis Gallait, de Tournay, a reproduit sur la toile.

Profitant habilement de deux lignes de l'historien Strada (1), qui ont échappé à tous les historiens modernes: *Il* (Charles-Quint) *lui posa la main sur la tête* (de son fils)

(1) Strada, édit. de 1651, in-folio, tome I, p. 8.

et demeura quelque temps immobile, les larmes aux yeux, l'artiste a saisi le moment le plus dramatique, celui où l'empereur ayant cessé de parler, où sa voix vivement altérée ne pouvant plus rendre les émotions qu'il éprouvait, ce grand prince appelle à son secours, comme souverain et comme père, l'assistance du Ciel sur la tête de son fils.

Derrière le fauteuil de Charles, admirez la magnifique tête de son confesseur, qui les yeux baissés, et tenant son chapelet entre les mains, semble prier pour son illustre pénitent.

Dans l'ombre et derrière le confesseur de Charles-Quint, on remarque la belle figure historique d'André Vésale, de Bruxelles, premier médecin de l'empereur, qu'à cause de ses infirmités, il accompagnait partout.

On reconnait bien là Philippe II, au profil fidèle de sa figure froide et inflexible, courbé aux genoux de son père, dans une attitude humble, mais n'attendant que le moment de se relever pour saisir enfin ce pouvoir suprême, dont il saura faire un usage d'autant plus terrible, qu'il l'enviait déjà depuis nombre d'années.

La gouvernante des Pays-Bas, la reine Marie, est assise à la droite de Charles.

Le peintre n'a pas mis moins de talent à nous représenter ce célèbre prince Guillame d'Orange, sur l'épaule duquel l'empereur s'appuie avec peine, et qu'on a surnommé à juste titre le *Taciturne.*

A côté du prince d'Orange, ce chevalier de la Toison d'Or, qui d'une main tient sa toque et de l'autre s'appuie sur le dossier du fauteuil que Philippe vient de laisser vide, c'est Maximilien, roi de Bohème, archiduc d'Autriche et gendre de Charles-Quint : derrière lui, c'est Emmanuel Philibert, duc de Savoie, successeur futur de Marie, dans la régence des Pays-Bas.

Éléonore d'Autriche, reine douairière de France, pose légèrement la main gauche sur le fauteuil de sa sœur Marie, gouvernante des Pays-Bas.

Près d'elle est Christine, duchesse de Lorraine, nièce de Charles-Quint.

La princesse au port altier, au corsage de velours rouge, placée près de Christine, est Marie, épouse de Maximilien II, archiduc d'Autriche et roi de Bohème, dont nous avons déjà parlé.

Derrière ces quatre princesses, se trouve un groupe admirable de dames de la cour, dont les expressions de tête sont de la plus exquise beauté. On remarque surtout cette charmante femme penchée nonchalamment et qui semble causer à voix basse avec un jeune cavalier (qui est le portrait du peintre) de toute autre chose que du spectacle imposant qui se passe sous leurs yeux, mais qu'ils ne voient pas : cet épisode, du reste, est dans la nature. C'est sur les instances de sa mère, à laquelle il porte le plus tendre attachement, que Gallait s'est décidé à se mettre lui-même en scène dans son admirable composition. Derrière lui, il a placé la figure d'un de ses amis, d'un artiste tournaisien d'un grand talent, de M. Haghe, aujourd'hui le premier dessinateur-lithographe de l'Angleterre.

Sur le premier plan, du même côté, près de ces deux types expressifs de cardinaux, ce vieillard, vu de profil, à la tête chauve, vêtu d'une longue robe noire, et tenant un papier à la main, c'est Philibert de Bruxelles, conseiller des conseils d'état et privé, qui a fait connaître à l'assemblée les souffrances et la détermination de son auguste maître.

A droite du spectateur, ce prélat à la figure noble, à l'attitude méditative d'un homme qui comprend toute la portée du grand drame auquel il prend part personnellement, c'est le premier ministre de Charles-Quint, Perrenot

de Granvelle, encore évêque d'Arras, dont il porte le costume : la queue de sa longue robe est soutenue par un jeune page.

A côté de lui, agenouillé sur la première marche de l'estrade, et paraissant absorbé dans sa douleur, ce vieillard en robe rouge qui soutient sur un coussin la couronne et le sceptre que Charles avait portés avec tant de gloire et qui vont passer dans les mains de son fils, c'est le chancelier de l'ordre illustre de la Toison d'Or, institué à Bruges en 1431, par Philippe-le-Bon, et dont les plus grands souverains de l'Europe s'honoraient d'être membres. Si notre mémoire est fidèle, ce sont bien là les traits vénérables, c'est bien là la barbe blanche et majestueuse de ce vertueux Viglius, président du conseil privé et chancelier de la Toison d'Or.

Entre Granvelle et le chancelier apparait la noble figure du comte d'Egmont.

Non loin de lui, ce jeune chevalier, aux moutaches retroussées et portant un juste-au-corps blanc, c'est Philippe de Montmorency, comte de Horn.

Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en donnant ici la gravure de M. Onghena, qui représente exactement la grande page historique de Gallait.

Le *Compromis des Nobles,* de M. Edouard De Biefve, de Bruxelles, moins remarquable par l'ersemble de l'exécution, a des parties qui, prises isolément, méritent le plus grand éloge; cette composition est digne de faire pendant à celle de Gallait. Encore quelques années de travail et d'étude, et De Biefve aura atteint son heureux rival : c'est là le plus bel hommage qu'on puisse rendre à son jeune talent.

Voici la description de cette vaste composition. Le Compromis des Nobles avait pour but, on le sait assez, de demander la tolérance religieuse et le renvoi des troupes

espagnoles; il fut rédigé, selon toute apparence, par Marnix de Ste-Aldegonde. Le 13 avril 1566, un nombre considérable d'hommes haut placés se réunirent dans l'hôtel de Cuylenbourg, à Bruxelles, pour apposer leur signature à cet acte solennel. Lorsqu'ils furent assemblés, Brederode leur montra une lettre venue d'Espagne, qui racontait qu'un Belge, appelé Moron, avait été brûlé vif dans ce pays. Cette nouvelle enflamma de colère tous les témoins de cette imposante scène, et chacun s'empressa de signer le compromis. Tel est le sujet choisi par De Biefve; parmi la foule de personnages qui se pressent dans le tableau, on remarque Philippe de Marnix, le comte de Horn qui signe l'acte; Brederode qui harangue ses amis; Egmont, Orange, Antoine de Lalaing, Montigny, Louis de Nassau, Charles de Mansfeld; enfin cette pléïade d'hommes de renom qui brillent au premier rang dans notre histoire du XVIe siècle.

M. De Biefve, qui n'avait exposé jusqu'ici que des tableaux de peu d'importance, vient d'obtenir, parmi les artistes contemporains, une belle place par l'œuvre dont nous venons de parler.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Examen critique des historiens de Jacques Van Artevelde, *avec pièces justificatives; par* Aug. Voisin, *bibliothécaire et professeur à l'Université de Gand.* — Gand, Annoot-Braeckman, 1841 ; in-8°.

Parmi ceux des écrivains belges qui se livrent avec persévérance, et souvent avec succès, à la recherche, à la publication et à l'illustration de nos anciens monuments historiques, l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons mérite d'occuper une place distinguée, par les nombreux et importants services qu'il a rendus à une science aujourd'hui si cultivée. Dans la liste, déjà fort étendue, de ses publications, il suffira de citer la *Notice sur la bataille de Courtrai*, ou *des Éperons d'or* (1836), *le Livre de Baudoyn, comte de Flandre, suivi de fragments du roman de Trasignyes*, publié avec M. le professeur Serrure (même année), une notice historique sur la ville de Gand, modestement intitulée *Guide des voyageurs* (1826 et 1838), et la *Bataille de Woeringen* (1839). A ces travaux pleins d'intérêt et d'utilité, M. A. Voisin vient d'en faire succéder un autre encore plus digne d'attention, en ce qu'il a pour objet l'éclaircissement d'un grand problème historique. Il est peu de noms qui retentissent aussi haut dans nos annales que celui de Jacques Van Artevelde : mais l'homme qui porta ce nom, son caractère, son système, ses actes, n'ont apparu, pendant des siècles, qu'à travers une sorte de nuage mystérieux. Les historiens et les chroniqueurs, tant nationaux qu'étrangers, en parlant du célèbre *Ruwaert* de la Flandre, se contredisaient mutuellement, et quelquefois ils se sont contredits eux-mêmes. L'un ne voyait en lui qu'un plébéien factieux, féroce et perfide; l'autre le dépeignait comme un grand citoyen, qui gouverna sagement

sa patrie, après l'avoir vaillamment émancipée. Cependant la voix des détracteurs, comme il arrive d'ordinaire, avait étouffé celle des apologistes : et surtout au-dehors, l'ignorance, l'esprit d'imitation, souvent même la partialité, ne cessaient de reproduire cette grande figure sous des couleurs aussi fausses qu'odieuses. Enfin, en 1812, un écrivain recommandable par son érudition solide et sa profonde sagacité, comme par les éminents services qu'il a rendus aux Beaux-Arts dans la grande cité flamande (1), indigné de tant d'erreurs absurdes et de mensonges calculés, fit justice des unes et des autres, en rétablissant, par des preuves incontestables, la vérité des faits. Il *restitua,* en quelque sorte, la mémoire d'Artevelde, et cet illustre personnage reparut, du moins aux yeux des descendants de ses concitoyens, à-peu-près tel qu'il dut être en réalité, comme ces vieilles inscriptions qu'une main adroite et patiente a débarrassées de la poussière et de la mousse dont elles étaient couvertes. Néanmoins, soit par entêtement systématique et *parti pris,* soit peut-être, et cette interprétation est moins défavorable, qu'on n'eût point, à l'extérieur, connaissance de la justification si éclatante et si concluante dont nous venons de parler, plus d'un historiographe a recopié servilement des fables injurieuses pour la renommée du libérateur de la Flandre, qu'au reste tous s'accordent à représenter comme un politique habile et hardi. Mais M. Voisin vient de compléter l'œuvre de son devancier. Il est impossible, vu les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer, d'indiquer seulement ici les nombreuses preuves qu'il a recueillies par de laborieuses investigations et combinées au moyen d'une savante critique : mais nous pouvons dire qu'il a démontré jusqu'à l'évidence que la plupart des imputations dirigées contre Artevelde naquirent de l'esprit de caste, du fanatisme d'opinion, ou même des spéculations de l'intérêt personnel. Réfutant d'abord, de manière qu'il n'en puisse plus être question, du moins chez nous, ce conte si généralement répandu et si obstinément répété au sujet de la naissance et de la profession

(1) M. Norbert Cornelissen, ancien secrétaire-inspecteur de l'Université de Gand, et membre de l'Académie de Bruxelles.

du *Ruwaert,* il établit, par des documents positifs, qu'Artevelde était de noble origine, allié à d'illustres familles, tant flamandes qu'italiennes; qu'il ne fut jamais brasseur de miel ou de bierre, ce qui d'ailleurs serait sans importance, si ses ennemis n'avaient vu dans cette circonstance imaginaire un moyen de dénigrement, mais seulement affilié à cette corporation, par des considérations d'influence politique, ainsi qu'il était d'usage dans les républiques commerçantes de l'Italie, pays avec lequel les Flandres avaient alors beaucoup de relations et d'affinités, et que cela se pratique encore en Angleterre, sans qu'au fait Artevelde fût plus *brasseur* que le duc de Sussex n'est *poissonnier.* Abordant ensuite un sujet plus sérieux, l'auteur s'attache à réhabiliter le caractère personnel et le système général de l'homme supérieur qu'on avait voulu travestir en séditeux vulgaire : et au premier rang des ennemis acharnés de cette grande mémoire, il rencontre Froissart. Chose étrange, et pourtant facile à expliquer ! Froissart, dans sa jeunesse, et alors plus rapproché des événements qu'il racontait, tenait un tout autre langage : il appelait Artevelde *le sage homme,* et redisait avec complaisance les discours en effet très-sensés et très-judicieux que le prétendu brasseur adressait aux bourgeois de Gand qui le consultaient sur les moyens de mettre un terme à la détresse publique; car ses compatriotes étaient venus à lui, il n'était pas allé les trouver. Le chroniqueur, alors dans l'âge de la sincérité, étant d'ailleurs d'une extraction assez obscure, n'avait ni passion ni intérêt qui le portât à déguiser la vérité; peut-être même ses sympathies populaires le fesaient-elles incliner vers la cause des communes. Mais trente ans après, il avait résidé dans diverses cours; il était devenu l'historiographe salarié des monarques; il s'était laissé éblouir par les pompes féodales et l'éclat des armoiries; il ne voyait plus dans le monde que des princes, de hauts seigneurs et des chevaliers bannerets. Les plaintes des nobles flamands, bannis de leurs châteaux, les ressentiments des *Leliaerts* (partisans des *Lys* ou de la France), remplissaient ses oreilles et sa pensée. Abusé ou corrompu, il apostasia, comme l'ont fait tant d'autres sortis de même rang que lui, et employa sa science de clerc et son imagination de trouvère à satisfaire aux exigences

de sa condition de varlet. En outre, il résulte des renseignements réunis par M. Voisin, que le texte primitif de Froissart a été singulièrement dénaturé dans plusieurs copies. Ces altérations se retrouvent aussi dans certaines éditions de différents écrivains qui ont raconté les évènements de la même période, et entre autres de Meyerus, justement appelé *le père de l'histoire des Flandres.* Une citation, trop curieuse et trop concluante pour que nous ne la reproduisions pas ici, permettra d'apprécier la nature et l'étendue des mutilations opérées dans les *Annales* publiées au XVI^e^ siècle par cet auteur, dont l'esprit d'indépendance et d'impartialité ne devait nullement convenir au pouvoir absolu qui régissait alors la Belgique. Le privilége accordé par Charles-Quint pour la publication de ce livre contient le passage suivant : « Nous lui octroyons qu'il » pourra faire imprimer son dit ouvraige des histoires et cro- » niques de Flandres.... pourveu toutefoys que le dit suppliant » en faisant faire ladite impression en suivra *les changemens et* » *corrections faits au dit livre* par les dits de notre Conseil en » Flandres, et qu'il y obmettra *l'insertion des priviléges d'au-* » *cunes villes et communautés particulières,* dont au dit volume » est faire mention, à peine de perdre l'effect de cestes. » Cet exemple, entre bien d'autres, démontre quelle heureuse et utile influence la censure peut exercer sur la vérité historique! Grand nombre d'Annales et de Chroniques, trop favorables à la démocratie, non par les principes qui s'y manifestaient, mais seulement par les faits qui s'y trouvaient consignés, subirent de pareilles modifications, grace à la servilité ou à la timidite des éditeurs, ainsi qu'aux précautions intéressées des gouvernements et de la noblesse. Il devint ainsi fort aisé de calomnier la mémoire de ceux qui naguère avaient donné le dangereux exemple d'une énergie civique dont on voulait empêcher le retour. Mais ces braves Flamands morts en défendant, le fer en main, les droits de la cité, méconnus par le pouvoir arbitraire, auraient pu, du fond de leurs tombeaux ignorés, adresser aux historiographes brevetés et suivant la cour, ces paroles du lion de la fable :

> Avec plus de raison nous aurions le dessus,
> Si mes confrères savaient peindre.

Au reste, malgré d'indignes et déplorables falsifications, les *Annales* de Jacques Meyer sont encore l'ouvrage le plus instructif et le plus attachant que l'on connaisse jusqu'ici sur cette partie de notre histoire. On y trouve de la franchise, de la justice, une haute moralité, une raison saine et forte, une appréciation judicieuse des hommes ainsi que des choses : et le patriotisme du citoyen n'étouffe pas en lui l'impartialité du juge.

Cette candeur de l'écrivain, si propre à inspirer de la foi au lecteur, paraît avoir guidé Meyerus dans tout le cours de sa grande composition, d'ailleurs remarquable par la vigueur du style et la forme dramatique du récit. Malgré son évidente sympathie pour les anciennes franchises de la Flandre, il ne cherche ni à dissimuler ni à excuser les excès populaires. Peintre et non panégyriste du Ruwaert, il expose en son entier cette figure historique, avec ses grandes proportions et avec les taches qui en souillent la draperie. Mais une autorité peut-être encore plus imposante, parce qu'on ne peut y soupçonner l'influence de l'esprit démocratique, est celle de Philippe de l'Espinoy, vicomte de Térouanne et seigneur de la Cappelle. Ce gentilhomme, sincèrement attaché à la monarchie espagnole qu'il servit de son épée, sut être juste envers la mémoire d'Artevelde. Dans l'ouvrage intitulé *Recherches des antiquités et noblesse de Flandres,* livre publié sous l'administration d'Isabelle, fille de Philippe II, et qu'il dédia même à cette princesse, il rend témoignage aux grandes qualités du protecteur des libertés publiques. L'opinion de cet écrivain est d'autant plus importante que, comme le fait observer M. Voisin, « il a puisé ses matériaux, non pas dans les histoires *ex* » *professo,* plus ou moins empreintes des diverses passions aux- » quelles l'homme sait si rarement se soustraire, mais dans les » comptes des villes, et autres documents authentiques qui » présentent le moins de chances d'erreur. » C'est dans cette source pure et en s'aidant des résultats d'autres investigations savamment laborieuses, que M. N. Cornelissen a pu acquérir la conviction exprimée dans ce fragment d'un discours prononcé, en 1818, devant la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature* de Gand. « Alors, » s'écriait l'orateur, après avoir

retracé la situation de l'Italie au XIV^e^ siècle, « alors, selon la » naïve et grande expression de nos anciennes annales, *se leva* » parmi nous un homme étonnant, qui, tourmenté par les » audacieuses entreprises des républiques d'Italie, osa interro- » ger son prince, vassal de la France, et lui rappeler, avec » une noble fierté, qu'il n'était pas de la dignité d'un souve- » rain des Flamands de subir en esclave les humiliantes lois du » vasselage, imposées par une puissance étrangère. Il n'a man- » qué à la mémoire de cet illustre Ruwaert de la Flandre qu'un » historien qui, avec le style de Salluste ou avec les traits de » Tacite, ait largement peint sa belle âme, la noblesse et la » fermeté de son caractère, ses vues élevées et patriotiques; un » historien qui ait déroulé, en quelque sorte, les replis de son » cœur, et décrit non seulement ce qu'a fait l'allié d'Édouard » et de l'Angleterre, notre amie naturelle vers cette époque, » mais ce que, libre et vainqueur de la France, il se propo- » sait de faire.... La justice dans l'histoire est, sous quelques » rapports, semblable à la vengeance divine, si énergique- » ment dépeinte dans une strophe d'Horace : elle arrive lente- » ment et en boîtant, mais elle arrive. C'est qu'elle aussi est » vengeresse du mensonge et de la calomnie; elle détache du » pilori de l'opinion l'homme véritablement grand et vertueux » que d'injustes préventions y avaient attaché; et Jacques Van » Artevelde, se levant une seconde fois, après un intervalle de » cinq siècles, est reconcilié avec la postérité, le patriotisme » et l'honneur. »

C'est par ce langage, où respire un enthousiasme d'ailleurs aussi honorable qu'il est légitime après une si longue et si opiniâtre injustice, qu'a commencé à se populariser chez nous la réhabilitation d'Artevelde, acceptée depuis, même en dehors de la Belgique: car M. de Barante, dans la dernière édition de son *Histoire des ducs de Bourgogne,* a loyalement reconnu et rectifié les erreurs qu'il avait commises dans son premier travail d'après des traditions suspectes, et spécialement sur la foi douteuse de Froissart. M. Voisin vient de compléter cette œuvre d'équité au moyen d'une vaste érudition, d'une saine critique, et d'une rectitude de jugement dignes de tous nos éloges. Grace à deux hommes de cœur et de savoir,

nous sommes en état de bien connaître et l'une des périodes les plus intéressantes de notre histoire, et l'homme le plus extraordinaire de cette période. Artevelde fut ambitieux : et cette ambition, d'abord noble et en quelque sorte désintéressée, finit peut-être par devenir personnelle. Il se montra quelquefois sanguinaire : c'étaient les mœurs de son temps, depuis le trône jusqu'à l'atelier. Mais sous son gouvernement, la Flandre fut grande et prospère. Éloquent, audacieux, fécond en ressources, il déploya les principales qualités, non seulement d'un chef de parti, mais d'un véritable homme d'état : et l'on ne peut plus douter que la politique suivie par lui à l'extérieur ne fût alors la plus avantageuse aux intérêts du pays. Le traité conclu avec l'Angleterre était une nécessité d'existence pour l'industrie et le commerce flamands : l'alliance avec le Brabant était la garantie mutuelle de l'indépendance des deux provinces. Mais le torrent de la popularité, qui porte si vite et si loin de pareils hommes, finit presque toujours par les engloutir. Artevelde périt comme son contemporain Rienzi, à qui, bien que moins exalté, il ressemblait sous quelques rapports. Le tribun voulait restaurer la liberté dans sa patrie, le Ruwaert voulait la maintenir dans la sienne; tous deux firent leur œuvre, mais elle les tua, et ne leur survécut pas longtemps.

Au surplus, n'oublions pas de le dire, depuis peu la poésie s'est jointe à l'histoire pour venger une grande renommée. En 1837, M. Alfr. Motte de Seveneecken, dans un dithyrambe ayant pour titre : *La lampe expiatoire;* en 1838, M. Pr. Van Duyse, dans des strophes flamandes publiquement improvisées, ont dignement chanté Artevelde. Nous en fournirions la preuve en transcrivant et en traduisant des vers qui expriment noblement de nobles pensées, s'il n'était temps de finir cet article, dont l'étendue ne peut être justifiée que par l'importance et la gravité du sujet.

Ph. Lesbroussart.

Essai sur la Statistique générale de la Belgique, *composé sur des documents publics et particuliers, par* Xavier Heuschling, *et publié par* Van der Maelen, 2e *édition.* — Bruxelles, établiss. géogr., 1841; gr. in-8°, pp. VI et 444.

Connu déjà dans le monde scientifique par plusieurs travaux recommandables sur la statistique, M. Heuschling, chef de bureau de statistique générale au ministère de l'intérieur, vient d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance de ses concitoyens en publiant sur cette science, si neuve et si importante, un volume qui contient les renseignements les plus vastes, les plus complets sur l'état intérieur de la Belgique. *Le Résumé des Rapports sur la situation administrative des provinces et des communes de Belgique,* publié par le ministre de l'Intérieur au commencement de cette année, est une statistique officielle du royaume, mais où il a été impossible de faire entrer une foule de détails minutieux sur bien des points. Le travail de M. Heuschling est une statistique à la fois officielle et officieuse : officielle, en ce qu'elle renferme presque tous les renseignements que contient le *Résumé;* officieuse, en ce qu'elle entre dans les moindres particularités qui intéressent le bien-être matériel et moral du pays.

La première édition de ce livre avait paru en 1833, alors que la Belgique, à peine reposée de la commotion révolutionnaire de 1830, commençait seulement à reconstituer sa prospérité intérieure. Aujourd'hui que l'avenir du pays est fixé et que toutes les branches de l'administration sont régularisées, M. Heuschling a jugé le moment opportun pour donner une deuxième édition de son *Essai,* mais soigneusement revue et mise au courant des documents nouveaux. Son ouvrage est divisé en six chapitres généraux : ch. I, *territoire:* ch. II, *habitants;* ch. III, *produits naturels des trois règnes;* ch. IV, *industrie manufacturière et commerciale;* ch. V, *culture intellectuelle et morale;* ch. VI, *gouvernement et administrations.*

De tous ces chapitres, celui qui jusqu'ici avait été le plus négligé dans les travaux de statistique, c'était, on doit l'avouer, le chapitre concernant l'état intellectuel de la Belgique. M. Heuschling a heureusement comblé cette lacune fâcheuse; nous avons vu avec plaisir un homme de science constater que notre pays n'est pas aussi stérile qu'on le pense bien pour la culture de l'intelligence : une statistique bibliographique, empruntée au *Messager des Sciences historiques* de 1839 et 1840, ouvre le chapitre V; suivent ensuite des renseignements sur le *journalisme, commission royale d'histoire, sociétés académiques, franc-maçonnerie belge, bibliothèques publiques, dépôts d'archives, musées, expositions publiques, observatoire, établissement géographique, universités, grades académiques, école militaire et vétérinaire, athénées et colléges, séminaires, écoles industrielles, académies de peinture, conservatoires de musique, cultes, bienfaisance publique, régime pénitentiaire.*

Les soins et l'exactitude dont M. Heuschling a constamment donné des preuves dans ses écrits, nous sont garants que les chiffres de son *Essai* ne sont ni erronnés, ni inventés à plaisir, ni *moyennés* arbitrairement, comme cela arrive dans trop de statistiques. C'est là pour le lecteur un motif de plus de recourir aux renseignements de ce livre important.

L'auteur a facilité le mode de rechercher les articles que l'on veut consulter, en plaçant à la fin du volume une forte table alphabétique de tous les objets et points de quelque importance traités dans le livre, et comme on ne peut avoir une bonne idée d'un pays si l'on ne peut en parcourir la surface, M. Heuschling a eu le bon esprit de joindre à son *Essai* une fort belle carte de la Belgique. En somme, l'*Essai de statistique* a beaucoup gagné au remaniement que l'auteur lui a fait subir; cette édition renferme un grand nombre de détails et de tableaux qui ne se trouvaient point dans celle de 1833.

Nous oublions de dire que M. Heuschling a fait précéder son travail d'un-coup d'œil sur l'histoire des Belges, où il résume en quelques pages les annales de la Belgique.

J. D. S. G.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Dagboek der Gentsche Collatie, bevattende een nauwkeurig verhael van de gebeurtenissen te Gent, en elders in Vlaenderen, voorgevallen, van de jaren 1446 tot 1515; gevolgd door de Kronyke van Vlaenderen, door twee naemlooze schryvers der XV^e^ eeuw. Uitgegeven door A. G. B. Schayes. Gent, L. Hebbelynck, 1841; 2^e^ liv., p. 96 in-8°.

Cronijcke van den graefscepe van Vlaenderen, gemaect door Jhr. Nicolas Despars, uitgegeven door J. De Jonghe, doctor in de letteren en wysbegeerte, hoogleeraer by het Atheneum te Brugge. Brugge, 1841; liv. 26 et 27.

Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, par Edward Leglay. Lille, Van Ackère, 1841; IV et 222 pag., in-8°.

[L'auteur a eu soin de joindre à son travail un grand nombre de documents authentiques, dont la plupart étaient restés inédits jusqu'ici.]

Notice sur le dépôt des archives de la Flandre orientale, par le baron Jules de Saint-Genois. Gand, Hebbelynck, 1841; in-8°, pp. 71.

[Extrait du *Messager des Sciences historiques*, avec une planche.]

Recherches sur l'hôtel-de-ville de Bruxelles, par A. Wauters. Gand, Hebbelynck, in-8°, 1841; pp. 48.

[Extrait du *Messager des Sciences historiques,* avec une planche.]

Grammont, son origine et son histoire au moyen-âge, d'après J. Van Waesberge et autres écrivains. Grammont, J. A. Stocquart, 1840; in-12 de 162 pag.

[L'auteur est M. Benoit Jouret.]

Précis analytique des documents que renferme le dépôt des Archives de la Flandre occidentale à Bruges, par Octave Delepierre, 2e volume. Bruges, Van de Casteele, in-8°, 1841; pp. CXXIV et 175.

Histoire des Gueux des Bois, écrite par Charles Wynkins, prieur des Dominicains, à Ypres, publiée par l'abbé F. Van de Putte, régent du collége épiscopal à Bruges, etc. Geusianismus Flandriae occidentalis, auctore R. P. B. Wynckio, S. T. L. ord. FF. Praed., priore conv. Iprensis. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1841; in-4°, p. XII et 106.

Fried. von Schiller's Geschichte des Abfalls der vereinigden Niederlande. Fortgesetzt von Eduard Duller. Erster Band (Von der Ankunft Alba's in den Niederlanden bis zum Tode Don Juan's von Oesterreich, 1567-1578). Koeln, 1841, Dumont-Schauberg; in-8°, p. 348.

Édouard III, roi d'Angleterre, en Belgique. Chronique rimée, écrite vers l'an 1347, par Jean De Klerk, d'Anvers, traduite pour la première fois en français, par Octave Delepierre, docteur en droit, archiviste provincial de la Flandre occidentale. Gand, C. Annnoot-Braeckman, 1841; in-8°, p. 47.

Résumé des négociations, qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens, avec les pièces justificatives, par L. P. J. Van de Spiegel, membre du corps équestre de la province de Gueldre, etc., etc. Amsterdam, J. Muller, 1841; in-8° de IV et 406 pages.

[L'auteur, étant petit-fils de Van de Spiegel, l'un des signataires de la convention de La Haye, a été à même de publier un grand nombre de pièces officielles tout-à-fait inconnues jusqu'ici.]

Histoire de la Belgique, par demandes et par réponses, à l'usage des écoles primaires et moyennes, par P. J. Rousseau. Mons, Pierart, 1841; in-12, pp. 130.

[Cette deuxième partie d'un ouvrage qui n'est pas sans mérite, et qui se distingue surtout par un esprit national bien entendu, comprend l'époque de 1204 à nos jours.]

Notes sur la mise en culture de la Flandre occidentale, par l'abbé F. Van de Putte. Bruges, 1841; in-8°, Van de Casteele, pp. 59.

[Ce curieux travail, extrait des *Annales de la Société d'Émulation*,

renferme des détails, aussi nouveaux qu'authentiques, sur ces parties de la Flandre appelées dans les anciens documents *Wastinæ* et *Mori*. Ces renseignements sont surtout basés sur un document du plus haut intérêt; nous voulons parler d'un fragment d'un livre de cens de l'abbaye de S^t^-Pierre, à Gand, du X^e^ siècle, que M. Van de Putte a eu la bonne idée de publier en entier.]

Schild en Vriend, 1302-1303. Charles-le-Mauvais, 1356-1386, par Henry Bruneel et Edward Le Glay. Paris, Magen et Comon, 1841; in-8°, p. 168.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

P. Hofmanni Peerlkamp liber de vitâ, doctrinâ et facultate Nederlandorum qui carmina latina composuerunt, editio secunda. Harlemi, Loosjes, 1838; pp. XII et 572, in-8°.

[C'est une édition corrigée, mais peu augmentée de l'excellent travail du même auteur, publié dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles, il y a 23 ans, sur le même sujet. L'auteur assure n'avoir republié son ouvrage que sur les instances de plusieurs personnes qui se plaignaient que cette monographie, si curieuse de nos poètes latins, était comme perdue dans les Mémoires de l'Académie susmentionnée. Le premier qui apparaisse dans cette vaste nomenclature, faite avec soin et exactitude, est Radbod de Frise, de 850 à 917. Tous les Pays-Bas, tels qu'ils existaient au temps de Charles-Quint, sont représentés dans le livre de M. Hofmann.]

Geschiedkundige inlichting over het Norbertynsch collegie en de voornaemste bibliotheken te Roomen, voorgedragen aen den Eerw. religieusen der abdy van Tongerloo, door P. Visschers, priester. Anvers, Schoesetters, 1841.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, publié par M. Guérard, membre de l'Institut de France. Paris, 1840; in-4° de C et 487 pag.

[Ce volume forme le tome III des Cartulaires de France, publiés dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. C'est le célèbre cartulaire de Folquin, avec une continuation s'étendant jusqu'à l'année 1187.]

Précis de l'histoire du moyen-âge, depuis la chute de l'Empire romain d'Occident jusqu'à la naissance du protestantisme (476-1517), par J. Moeller, professeur d'histoire à l'Université

catholique de Louvain. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1841; in-8° de 579 pag.

Lettres sur la guerre des Suisses contre le duc Charles-le-Hardi, par le baron F. De Gingins-la-Sarraz. Dijon, Brugnet; Paris, Cherbullier, 1841.

BIOGRAPHIE.

Vies de quelques Belges. Philippe de Comines. — Carlier. — Fassin. — Ransonnet. — Lambrechts — Jardon. — Plasschaert. Par Félix van Hulst. Liége, F. Oudart, 1841; in-8° de 268 pag.

[La plupart des intéressantes notices contenues dans ce volume, avaient déjà été insérées dans la Revue Belge, qui paraît à Liége; le public doit savoir gré à l'auteur de les avoir réunies.]

Notice sur Thomas Montanus (Van den Berghe), par M. le docteur De Meyer. Bruges, 1841.

Recherches historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de Rembert Dodoens (Dodonæus), par P. J. Van Meerbeeck, de Malines. Ouvrage orné du portrait de Dodoens, du fac-simile de sa signature et de la représentation de son tombeau. Malines, P. J. Hanicq, 1841; in-8°, p. 340.

LITTÉRATURE.

Jacob Van Artevelde, of Zeven jaren uit de geschiedenis van Vlaenderen; historisch drama in vyf bedryven en zeven tafereelen, door H. Van Peene. Gand, Hoste, 1841; p. 111 in-12.

De Gallomanie of de Verfranschte Belg, oorspronkelyk vaudeville in een bedryf, door Karel Ondereet. Gent, Hoste, 1841; in-18, pp. 52.

[Cette pièce, représentée pour la première fois à Gand le 11 juillet 1841, est une satire dirigée contre cette foule d'individus qui poussent chez nous la gallomanie au point de mépriser leur propre patrie.]

Lodewyk van Male, of Misbruik van grootheit en magt, treurspel in vyf bedryven en tien tafereelen, door Amatus Liebart, voorzitter van de Rhetorica, te Oostende. Oostende, in-12, p. VII et 140.

[Cette tragédie historique, tirée des annales de Flandre, mêlée de couplets, est dédiée à l'administration municipale d'Ostende.]

Broeder- en Zusterliefde, tooneelspel in vyf bedryven, en de Ware Vlyt bekroond, tooneelspel in een bedryf, door P. J. Bellens. Lierc, Van In en comp., 1841.

Verzameling van vier oorspronkelyke tooneelstukjes, door Albrecht Van Bossche, inhoudende : Hoon en Wraek, Karlina, Van Dyck te Zaventhem, Meester Spinael. Antwerpen, 1841; De Wever.

Antigonus of de Volks-klachten, door Th. Van Ryswyck. Anvers, De Wever, 1841; in-8°.

De Leeuw van Waterloo. Brugge, 1841; in-4°, pp 6.

Kapitein Blommaert, of de Boschgeuzen te Audenarde (1566-1572); door Joseph Rousse. Audenarde, 1841; in-8°, pp. IV et 335.

[Avec un beau portrait du héros de ce roman historique.]

Boudewyn en Avezoete, of Vryheidsliefde en Godsdienst; geschiedkundig verhael uit de XIII^e eeuw, door J. L. De Clercq. Vierde aflevering. Gend, C. J. Van Ryckeghem, 1841.

Aenhangsel op de sproke van Beatrys, door D. W. Jonckbloet, lid der maetschappy van nederl. letterk., te Leiden. 's Gravenhage, A. Schinkel, 1841; in-8°, p. 16.

De vlaemsche Kindervriend, leesboek in prosa en poëzy, ten gebruike der scholen, door den abt Olinger. Hasselt, by P. J. Milis, 1841, in-8°, p. 226.

Den Godsdienst, waren troost der gevangenen, door Van Loo. Gend, Van Ryckeghem, 1841; in-32, pp. 119.

Il Mæstro del campo del signore Felix Bogaerts, traduzione dal francise con trenta stampe del sig. N. De Keyzer. Anversa, Jacobs, 1841; in-8°, pp. 281.

Chrestomathia rabbinica et chaldaïca, cum notis grammaticis, etc., auctore J. B. Beelen, in Univ. cath. Lov. prof. ord. Louvain, Van Linthout, 1841; 2 vol. in-8°.

Verslag over den toestand der maetschappy van Letterkunde te Gent, gedurende het bestuerjaer 1840-1841, gedaen in zitting van den 5 mei 1841. Gent, D. Van der Haeghen-Hulin, in-8°, p. 14.

BEAUX-ARTS.

Abdication de Charles-Quint, par M. Louis Gallait, gravure de Ch. Onghena, légende historique et descriptive, par A. Voisin. Gand, Annoot, 1841; in-8°, pp. 31.

Notre-Dame d'Anvers, avant la seconde invasion française, en 1794, par Théodore Van Lerius. Anvers, L. J. De Cort, 1841; in-12 de 38 pag.

Sketches in Belgium and Germany, by L. Haghe. London, Hodgson and Graver, 1841; 24 lithographies, grand-papier carton, in-folio, avec texte.

GRAMMAIRE, LEXICOGRAPHIE.

Beredeneerd Woordenboek voor de hollandsche en fransche talen, bevattende : 1° Verkorte spraekkunst, 2° de woorden der beide talen; derzelver beteekening, eigenlyke en figuerlyke, verklaerd en door voorbeelden toegelicht; kunstwoorden, wetenschappelyke benamingen, enz., door G. J. Dekker, professeur in talen, schryver van de Spraekkunst der spraekkunsten. Brussel, by Meline, Cans en compag., 1841; 2 vol. in-8°, p. 1128 et 1371.

Manuel synoptique, mnémonique, didactique de l'orthographie, par F. Poulet. Tournay, L. A. Robert, 1841; in-8°, p. 78.

LÉGISLATION, SCIENCES JURIDIQUES.

Commentaire législatif de la loi du 10 avril 1841, sur les chemins vicinaux, par Delebecque, premier avocat-général à la cour d'appel de Bruxelles. Bruxelles, 1841; in-8°.

Manuel des frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, contenant des lois, décrets, etc., y relatifs, suivi d'un tarif, etc., par Fétis. Tome I. Bruxelles, 1841; in-8°.

Inleiding tot het burgerlyk leven, of iedereen is zyn eigen zaekwaernemer, door ..... St-Nikolaes, J. Edom en B. De Cock, 1841; in-8°.

Loi belge du 8 janvier 1841, relative au duel, expliquée par la discusion dans les chambres législatives. Bruxelles, Hauman, 1841; in-8°, p. 67.

Recueil des lois, arrêtés et réglements en vigueur sur le casernement, le logement des troupes chez l'habitant, etc.; par P. J. Cornille. Gand, Michiels frères, 1841; in-8°, p. 266.

La Constitution belge, expliquée par le congrès national, les chambres et la cour de cassation, ou compte-rendu des débats qui ont eu lieu sur cette loi suprême, suivi des arrêts rendus en matière constitutionelle par la cour de cassation de Belgique, recueil publié par les soins d'Amand Neut. Gand, Annoot-Braeckman, 1841; in-8°.

SCIENCES MÉDICALES.

Traité des maladies de l'oreille, par Guill. Kramer, traduit de l'allemand, par L. Bellefroid, D. M. Bruxelles, Société encyclographique, 1840; in-18, pp. 306.

Coup-d'œil sur les institutions médicales belges, depuis les dernières années du XVIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, suivi de la bibliographie de cette époque, par C. Broeckx. Bruxelles, Soc. encyclogr., 1841; in-8°, pp. IV et 240.

[Cet ouvrage, fait avec une critique remarquable et un soin minutieux, est d'une utilité incontestable. Nous félicitons le savant auteur de l'Essai sur l'histoire de la Médecine belge d'avoir mis en lumière cette nouvelle publication.]

Traitement des maladies par l'eau froide, par le docteur Van Honsebrouck. Bruxelles, Hauman, 1841; in-12, p. 197.

Mémoire sur la pelvimétrie et sur un nouveau mode de mensuration pelvienne, par M. Van Heuvel. Bruxelles, 1841.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Messager des Sciences historiques de Belgique. Gand, L. Hebbelynck, 1841; 3^e^ livraison.

Revue de Bruxelles, juin, juillet et août. Bruxelles, 1841; in-12.

[Articles : Des dangers de la fabrication en grand, par Mohl. — L'Ommeganck de Bruxelles, par A. Wauters. — Épisodes de la révolution brabançonne. — Notice sur les archives pontificales du Vatican, par A. Schayes. — Sur l'esprit de conservation et de destruction à notre époque. — Salon de Gand. — Littérature flamande. — Les lis et les fri-

tillaires, par Ch. Morren. — Les monnaies des premiers siècles du christianisme. — L'age d'or dramatique. — Analyses critiques, etc.]

Journal historique et littéraire. Tom. VIII, livr. 2. Liége, Kersten, 1841.

Belgisch Museum, uitgegeven door J. F. Willems, lid der koninklyke Academie van Brussel, enz. Gand, Gyselynck, 1841; 2e et 3e livraisons.

[Articles : Sur le poème du Renard, par F. Rens. — Grands hommes nés à Heist-op-den-Berg. — Maison des Orphelins, à Anvers, par J. Daringe. — Proverbes pris de l'Écriture Sainte, par P. Van Duyse. — Lettre à M. le professeur Bormans, sur les diphtongues *ij* et *uu*. — Lettres de Guillaume le Taciturne, Marnix, etc.. 1578-1579. — Notice sur Van Rysingen, par Van Duyse. — Le Lion de Waterloo, par De Jonghe. — L'éclairage des rues, par Daringe. — Chanson espagnole sur la mort de Philippe II, traduite par Willems, etc.]

De Noordstar, tydschrift voor letteren, kunsten en wetenschappen; 2e jaergang. Antwerpen, by H. Van Bouwel, 1841; in-8°, 6e et 7e livraison.

[Articles : Le maître d'école sous Marie-Thérèse, par H. C. — Voyage en Italie, par P. J. Van Kerckhoven. — Revues littéraires, etc.]

De Middelaer, of Bydragen ter bevoordering van tael, onderwys en geschiedenis. Eerste jaergang. Leuven, by Van Linthout en Van den Zande, 1841; in-8°. 9e, 10e, 11e et 12e livraisons.

[Articles. Histoire de Malines (suite), par M. David. — Ecole normale à St-Nicolas. — Sur le théâtre flamand. — Du pouvoir séculier des papes au moyen-âge. — Sermonaires flamands. — Poésies, etc.

Het Kunst- en Letterblad. Tweede jaergang. Gent, by L. Hebbelynck, 1841; in-4°. Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

Annales de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale, publiées par les soins du comité-directeur. Tom. III. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1841; 2e livr.

[Principaux articles : Esquisse sur la mise en culture de la Flandre occidentale, par l'abbé F. Van de Putte. — Fragment d'une généalogie des comtes de Flandre. — Un épisode de l'histoire de notre ville, par l'abbé C. Carton. — Renseignements sur la fabrication des draps à Bruges, depuis le XVIe siècle jusqu'au XVIIIe, etc.]

Bulletin des séances de l'Académie royale de Bruxelles. Tom. VIII, nos 5 et 6. Bruxelles, Hayez, 1841.

Keus van dicht- en prozastukken, of tael- en letterkundige verzameling voor allen. Tweede jaer. Tweede aflevering. Kortryk, by Blanchet, 1841; in-8°, p. 96.

Annales et Bulletin de la Société de Médecine de Gand, août et septembre. Gand, Gyselynck, 1841.

Annales de la Société de Médecine d'Anvers.

Annales de la Société médico-chirurgicale de Bruges, t. II et 2e livr.

Annales d'oculistique, par M. Florent Cunier, t. V, liv. 2.

Annales de gynécologie et de pédiatrique, par M. Schœnfeld, 9e et 10e livr.

VOYAGES.

Merkwaerdige land- en zeereizen, door C. L. D. V. en Pr. V. D. Gand, Snoeck, 1841; 2 parties en un volume.

OPTIQUE.

Aenmerkingen over de brillen en derzelve gebruik, door Fr. Eug. De Caesemaecker. Gent, 1841, by den schryver; in-12, pp. 30.

DOGMATIQUE.

De la géologie et de ses rapports avec les vérités revelées, par H. B. Waterkeyn. Louvain, Van Linthout, 1841; in-8°, pp. 66.

Theodiceæ seu theologiæ naturalis elementa, cura G. C. Ubaghs. Lovanii, Van Linthout, 1841; in-8°, pp. 346.

Dissertatio-dogmatica canonica de romani pontificis primatu ejusque attributis, auct. Aug. Kempeneers, ex Montenaeken. Lovanii, Van Linthout, 1841; in-8°, pp. XIV et 267.

INDUSTRIE.

Enquête sur l'industrie linière; interrogatoires. Bruxelles, juin, 1841; grand in-4°, pp. 843.

[Publication officielle.]

BOTANIQUE

Essai historique sur les plantes. Gand, Annoot-Braeckman, 1840; in-8°, pp. 16.

Des Sociétés anonymes en Belgique, ou réponse au discours de rentrée de M. le procureur-général de la cour d'appel de Bruxelles (15 oct. 1840), et réfutation de l'arrêt de la même cour, du 19 mai 1841. Bruxelles, Deltombe, 1841; in-8°, pp. 15.

Détails historiques des charitables épreuves auxquelles l'archevêque de Malines a soumis Bernard Wallop, prêtre; première lettre, par Bernard Wallop. Charleroi, 1841; in-8°, pp. 16.

De la fausseté des principes émis par M. Van Bommel, évêque de Liége, et les organes du parti rétrograde, par l'abbé Peurette. Bruxelles, 1841; J. De Mat, in-8°, pp. 262.

De l'abus que l'on fait du culte des saints, 2e lettre à l'archevêque de Malines, par Bernard Wallop. Liége, in-8°, pp. 16.

Du ministère De Muelenaere-Nothomb, par J. F. V. C., avocat. Bruxelles, 1841; in-8°, pp. 27.

Un mot en forme de lettre, sur la réponse de l'évêque de Liége au rapport adressé à la régence de cette ville, par la commission d'instruction publique, par Bernard Wallop. Liége, in-8°, pp. 15.

Lettre de M. l'abbé de Robiano, à M. le comte Cajus Stolberg-Stolberg, sur son procès avec ses frères et sœur. Bruxelles, Hayez, 1841; in-8°, pp. 28.

La dime, ou un mot aux habitants des campagnes, par El. T. Mandorn. 22 mai 1841; 12 pag. in-32.

Essai sur les Élections, par J. J. V.; 40 pag. in-18.

De la candidature de M. Rogier. Anvers, Rysheuvels, 12 p. in-8°.

Aux électeurs du district de Courtrai, par un patriote.

Aen de heeren kiezers van het arrondissement Brussel (traduction du pamphlet de Bengnies).

Un avisé aux électeurs, avec cette épigraphe : « Je promets et je jure de faire tout ce qui peut contribuer au bien-être de la nation que je représenterai. »

Observations pour la société générale établie à Bruxelles, à l'appui de son pourvoi en cassation. Bruxelles, De Vroom, 1841; in-4°, pp. 39.

Troisième mot politique, par l'honorable W. L. Wellesly. Bruxelles, Méline, 1841; gr. in-8°, pp. XI et 103.

Des Rapports politiques et commerciaux de la Belgique et de la France, par L. Jottrand, ancien membre du congrès national. Bruxelles, Decq, 1841; in-8°, pp 74.

[Ce travail a pour but de démontrer à la Belgique combien serait nuisible à ce pays une union douanière avec la France. L'auteur y joint à une discussion consciencieuse des faits un raisonnement judicieux et solide. Des chiffres comparatifs des tarifs de douane des deux nations appuient en tous points les conclusions de M. Jottrand, qui prouve d'ailleurs par un sommaire historique que jamais aucune partie de la Belgique n'a eu pour nos voisins du Midi un désir spontané de réunion commerciale ou politique; cette dernière, il le craint, serait la suite possible de la première. Nous ne savons jusqu'à quel point les prévisions de l'auteur se peuvent vérifier; mais à coup sûr, c'est une réunion semblable que notre nationalité doit redouter le plus.]

OUVRAGES DIVERS.

Le Guide indispensable du voyageur sur les chemins de fer de la Belgique. Édition illustrée. Bruxelles, Eugène Landoy, 1841; in-8°, p. 264.

De l'abstinence du samedi, par un vieux théologien. Bruxelles, Decq. 1841; in-8°.

Physiologie de l'Étudiant belge, par E.... C.... Bruxelles, Van Caulaert, 1841; in-12, p. 38.

Tarif général en tableaux synoptiques, établissant le marc le franc de toute somme qu'on reçoit par an, etc.; par Timmermans. Bruxelles, Seghers, 1841; in-8°, p. 87.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Miscellanées architectoniques. — Bruxelles. — Bruxelles et ses faubourgs continuent à s'étendre et à s'embellir d'une foule de constructions nouvelles. De tous côtés on perce des rues régulières, qui se bordent avec une rapidité vraiment étonnante de maisons, les unes plus élégantes que les autres. Ces agrandissements ont lieu particulièrement dans les faubourgs de Laeken, de Schaerbeeck, de Saint-Josse-ten-Noode et de Namur, mais surtout aux abords des deux nouvelles stations du chemin de fer, l'une au Midi, l'autre au Nord de la ville. La première de ces stations est précédée d'une grande place quadrangulaire, à laquelle aboutit une longue et large rue, percée en partie sur l'emplacement du réfectoire de l'ancien couvent des Carmes, que l'on démolit en ce moment, et qui était l'unique vestige de cet établissement religieux; le percement de cette rue nécessitera aussi la démolition de l'église et du couvent des Bogards, aujourd'hui hospice de la Maternité et bureau des hospices; les arts n'auront pas à gémir de la destruction de ces bâtiments qui ne présentaient rien de remarquable sous le rapport architectural. La station du Nord a donné naissance à un nouveau quartier, tracé sur les plans de M. Van der Straeten, fils et héritier des talents de feu M. Van der Straeten, architecte du palais de Tervueren, du palais du prince d'Orange à Bruxelles et de la Salle des Concerts à Louvain, dont la construction, suspendue par les événements de 1830, a été terminée l'année dernière. Ce quartier a réalisé un magnifique projet, conçu depuis nombre d'années, celui du prolongement de la Longue Rue Neuve, une des plus belles rues de Bruxelles, jusqu'au boule-

vard du Jardin botanique, où une porte, richement decorée, servira d'abord à la vaste place qui précédera la station.

Parmi les améliorations récentes à l'intérieur de la ville, nous devons signaler la belle rue de Middeleer, percée à travers le jardin de l'ancien couvent des Récollets et l'élargissement de la Rue de Laeken.

Les travaux de l'immense hôpital Saint-Jean, en construction depuis trois ans, se poursuivent avec activité et seront probablement terminés en entier à la fin de cette année; nous nous réservons de donner alors une description détaillée de ce monument remarquable.

Le vaste abattoir, construit sur le modèle de ceux de Paris, à proximité de la porte de Ninove, et le nouveau local de l'école vétérinaire, près de la porte d'Anderlecht, ne tarderont pas non plus à être achevés. Ces deux édifices, d'un style fort simple, ne se distinguent que par leur étendue. Il en est de même de la nouvelle caserne de gendarmerie, bâtie au boulevard de Waterloo, par M. Spaak, architecte voyer de la province de Brabant, sur les dessins duquel se sont aussi élevées les nouvelles églises paroissiales de Molenbeeck et de Coekelberg (faubourg de Flandre).

A l'extérieur du boulevard de Waterloo, entre les portes de Hal et de Namur, se forme le nouveau quartier Louise. Le quartier Léopold, magnifique complément de celui du Parc (1), se décore de grands et beaux hôtels et promet de devenir, avec le temps, la chaussée d'Antin de Bruxelles. La Société civile y fait ériger en ce moment une église, dont les plans sont dûs à M. Suys. La façade de ce temple, construit dans le style italien, sera ornée d'un péristyle corinthien et flanquée de deux tours jumelles. Deux rangs de colonnes, du même ordre, partageront l'intérieur du vaisseau en trois nefs.

Parmi les édifices privés dont Bruxelles s'est embelli depuis peu, on remarque particulièrement la nouvelle aile et le manège du palais du duc d'Aremberg, le superbe et vaste hôtel garni et trois autres hôtels, bâtis dans la Rue Royale Neuve,

(1) Voir la notice sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode, *Messager des Sciences et des Arts*, 2e série, tome 6.

sur les dessins de M. Kluysenaer. Cet architecte, artiste de beaucoup de talent, est aussi l'auteur d'un très-beau plan pour un marché couvert, projeté depuis plus de quinze ans dans le bas-fond à gauche de la Rue Royale. Il est à espérer que ce plan n'aura pas le sort de celui que M. Kluysenaer avait tracé pour un superbe passage couvert, à construire sur l'emplacement de la Ruelle de S^t^-Hubert (depuis le Marché aux Herbes jusqu'à la rue dite Montagne aux Herbes potagères) et dont le projet paraît être totalement abandonné. Grace à la régence de Bruxelles, on a dû renoncer à un autre projet bien plus grandiose encore, celui de la construction d'un palais de justice, qui aurait réuni dans sa vaste enceinte la cour supérieure du royaume, la cour d'assises, la cour d'appel du Brabant et tous les tribunaux de l'arrondissement. Si les plans de ce monument, confectionnés par l'architecte Suys, avaient été exécutés, non-seulement Bruxelles eut possédé le plus bel édifice d'architecture moderne de la Belgique, mais peut-être même le plus beau palais de justice qui eut existé dans l'Europe entière. Le croirait-on! lorsque le gouvernement et le conseil provincial avaient voté pour cet objet une somme de 2,500,000 francs et s'étaient engagés à supporter les cinq sixièmes des frais de construction du monument projeté, ce fut le conseil communal de Bruxelles, qui, par des vues étroites et mesquines et par un misérable esprit de chicane, vint mettre lui-même obstacle à la réalisation de ce magnifique projet et ne craignit point de priver, sans aucun motif plausible, notre belle capitale du plus noble embellissement dont elle fut susceptible.

Malines.—Pendant les quinze années de paix qui s'écoulèrent de 1815 à 1830, la régence de Malines ne fit absolument rien pour l'embellissement de cette ville. Le nouveau palais episcopal, érigé aux frais du royaume des Pays-Bas et de la province d'Anvers, est le seul édifice public qui y fut construit durant ce laps de temps. La régence actuelle déploie plus de zèle et d'intelligence pour tout ce qui tend à accroître le bien-être et la beauté de cette jolie ville. Malines lui est redevable de la belle rue qui conduit à la station du chemin de fer et de la

nouvelle porte, construite en forme de barrière et décorée de deux pavillons, d'un style riche et élégant, placée à l'entrée de cette rue; il est à regretter toutefois que l'ouverture de cette porte ait entraîné la démolition de la vieille porte de Bruxelles, bâtie au XIV^e^ siècle et dont les deux tours pyramidales produisaient un effet assez pittoresque. Une porte, ornée de colonnes doriques, chargées de bossages, servait naguères d'entrée au collége municipal, autrefois l'hôtel de la commanderie de Pitzembourg, prieuré de l'Ordre teutonique, et bâtie sur les plans du célèbre architecte malinois Faydherbe; ce beau portail, ayant subi de nombreuses dégradations, la régence se vit obligée d'en ordonner la démolition, mais en veillant à la conservation de ses colonnes et autres ornements d'architecture que l'on fit servir à la construction d'une nouvelle porte, posée au centre d'un léger grillage en fer, qui sépare la cour du collége de la longue et large rue, dite *le Brul*. Par un arrêté tout récent, le conseil communal a décidé qu'un grand et bel édifice, destiné à l'école des beaux-arts, à un musée et à une bibliothèque publique, serait érigé dans la même rue, embellie, en 1834, par le vaste bâtiment projeté primitivement pour servir de local à l'Université catholique. L'année dernière, la régence de Malines décréta également la construction d'un Casino dans le jardin de Pitzembourg. L'hôtel-de-ville, étant tout-à-fait indigne d'une ville de cette importance, il a été résolu aussi qu'un nouvel hôtel municipal serait élevé sur l'emplacement de l'ancienne Halle aux Draps, dont les restes informes défigurent la place publique. Il est fâcheux qu'au milieu de tous ces embellissements, la régence ne professe pas un peu plus de respect pour ses monuments anciens; ainsi nous venons d'apprendre qu'elle a résolu d'abattre l'antique Porte d'eau, construction d'architecture militaire fort remarquable. A. S.

Gand. — Nous nous occupons avec tant de sollicitude des souvenirs anciens que souvent nous oublions de mentionner les travaux d'art modernes, qui doivent cependant aussi à leur tour marquer quelque jour dignement dans l'histoire. Aussi nous battons notre coulpe de ne pas avoir parlé jusqu'ici des trois

monuments, élevés depuis peu d'années à Gand, par l'habile architecte Roelandt : du Casino, qui sert de lieu de réunion aux amateurs de bonne musique, de la salle de Spectacle, et du Palais de justice. Ce dernier édifice surtout, qui est encore en construction, présente déjà un aspect grandiose qui en fera le plus bel ornement de notre ville. Bâti sur l'ancienne Place des Récollets, il sera isolé de trois côtés et pourra ainsi développer majestueusement toute sa magnificence. Le Théâtre est aussi un ouvrage fort remarquable. Malheureusement, il est, comme le palais de l'Université, enfoui dans une rue; ce qui fait que sa façade ne produit guère l'effet espéré. Quant au Casino, c'est un monument d'architecture légère, qui ne manque ni de goût ni d'élégance. En somme, ces trois belles constructions font honneur à M. Roelandt, et répondent victorieusement aux attaques injustes et acerbes dont cet excellent artiste ne cesse d'être le but. Nous voudrions maintenant que cet architecte songeât à refaire le campanille du Beffroi et à y replacer l'antique Dragon, le vieux génie de Gand. Nous apprenons qu'une pétition, adressée à la régence, circule en ville pour obtenir la reconstruction de la charpente de notre tour communale et le retour du carillon; nous désirons que cette démarche soit couronnée de succès, et que le Beffroi cesse enfin d'être dans l'état de mutilation où il se trouve depuis deux ans.

Nous devons cependant le proclamer, l'administration municipale ne néglige pas les monuments anciens. On est occupé à réparer en ce moment l'extérieur des églises de S^{t}-Nicolas, S^{t}-Michel et S^{t}-Jacques; ce qui nous fait croire que la réparation du Beffroi n'est qu'ajournée. J. D. S. G.

La Tour de S^{t}-Michel, a Bruxelles. — En travaillant aux réparations urgentes du couronnement de la tour de l'hôtel-de-ville de Bruxelles, travaux qui ont été achevés quelques jours avant les fêtes de septembre, on a trouvé, scellée dans le pivot qui supporte la statue de l'archange, une petite médaille ou plutôt un sceau, qui aura sans doute été placé en cet endroit lors de l'achèvement de la tour. Ce sceau était renfermé dans deux boîtes, l'une en plomb, l'autre en fer-blanc, toutes

deux rongées par le temps; il porte pour effigie l'agneau, emblème du Sauveur, et pour exergue ces mots en lettres gothiques : *Martinus pPV — † Agnus Dei, Miserere Nobis,* puis quelques caractères qu'on n'a pu déchiffrer, parce que la cire se détachait, et parmi lesquels le savant Lelewel n'a reconnu que les lettres *O. Q. R. T.* Cet objet précieux, qui a déjà bravé quatre siècles, disparaîtra un jour; mais le bourgmestre, M. Wyns, a eu l'heureuse idée de faire graver une médaille en argent, toute semblable, et une autre, portant le nom du roi, celui de nos magistrats communaux et la date de la restauration de la tour; d'un côté on voit l'effigie de S^t^-Michel, au centre et en exergue : *Restauration de la tour, sous l'administration de M. le Ch. Wyns, bourgmestre; échevins, MM. Verhulst, Doucet, Evrard et Orts, père; Waefelaer, secrétaire;* 1841. Au revers : *Leopoldo Primo Belgarum Rege, equite Wyns Urbis Bruxellensis consule, turris Divi Michaelis restauratur.* Les deux médailles, renfermées dans une boîte solide, ont été scellées au haut de la flèche, dans le nouveau pivot, sous les yeux du chef de la division des travaux publics.

Cette découverte semble, au premier abord, devoir fixer l'époque de l'achèvement de la tour; malheureusement elle contrarie ce que nous avons avancé dans notre description de l'hôtel-de-ville, insérée dans la dernière livraison du *Messager.*

Le pape Martin V a occupé le siége pontifical, de 1417 à 1431; or, la tour a été bâtie de 1444 à 1454; c'est là notre opinion, opinion basée, non sur le dire d'auteurs récents, mais appuyée sur des chroniques, l'une contemporaine, les autres de peu postérieures, ou sur des actes officiels, émanés des magistrats de la ville de Bruxelles. Comment expliquer cette contradiction? Nous avions d'abord pensé qu'on avait mal lu l'inscription, et qu'il y avait Nicolas V (pape depuis 1447 jusqu'à 1455); mais nous avons bien vite rejeté cette idée, connaissant M. Lelewel pour excellent juge en pareille matière; d'ailleurs il nous a assuré que le mot *Martinus* était très-distinct. Il nous a fallu donc chercher ailleurs la clé de cette énigme, et maintenant nous présumons que ce sceau a été déposé au sommet de l'hôtel-de-ville, en mémoire de ce que le pape Martin V avait accordé aux magis-

trats de Bruxelles, au mois de janvier 1418, une bulle restreignant le droit d'asile, dont jouissaient les églises et cimetières. Très-probablement ce sceau n'était pas seul, mais les autres auront disparu. A. W^s.

Sketches in Belgium and Germany, par L. Haghe. — Depuis quelques années, la lithographie a fait des progrès immenses; il y a à peine une trentaine d'années que l'art de reproduire des dessins sur la pierre est inventé, et déja on est parvenu a exécuter de cette manière de véritables tableaux. On en doit l'introduction en Belgique à M. Jobard. Depuis cette époque, deux artistes belges de haut mérite se sont particulièrement distingués dans cette partie, MM. Madou et Simoneau. On connaît les œuvres remarquables de ces deux artistes, on admire surtout les belles planches des *Scènes de la vie des Peintres* du premier. M. L. Haghe, de Tournai, qui habite aujourd'hui Londres, vient de se mettre d'un seul coup au premier rang des lithographes modernes en publiant un recueil d'esquisses architecturales, dessinées sur pierre, qu'il a intitulées *Sketches in Belgium and Germany*. C'est certes la production la plus remarquable en ce genre qui ait été publiée depuis long-temps; la manière de cet artiste diffère surtout de celle de ses devanciers, par l'art qu'il a mis dans la distribution de la lumière et du clair-obscur et dans la fusion des couleurs noires et jaunes dont il se sert, ce qui augmente prodigieusement l'effet de la perspective et donne a chacune de ses planches l'apparence d'un vaste tableau. — Ses dessins représentent différents monuments d'Allemagne et de Belgique; ces derniers sont : 1° la cheminée du Franc, à Bruges; 2° la chambre de mariage de l'hôtel-de-ville d'Anvers; 3° le jubé de l'église de St-Pierre, à Louvain; 4° la chambre de conseil de l'hôtel-de-ville de Courtrai; 5° le réfectoire du couvent des capucins, à Bruges; 6° le cloître, à Tongres: 7° un confessionnal dans l'église de S^te-Gudule, à Bruxelles; 8° la bourse, à Anvers; 9° le jubé de l'église de Dixmude; 10° l'église de St-Jacques, à Liege; 11° le tabernacle de l'église de Léau; 12° la chambre de conseil de l'hôtel-de-ville d'Audenarde; 13° la chapelle privée de la résidence des ducs de

Bourgogne, à Anvers. Ce magnifique ouvrage, édité avec un luxe de papier et de typographie que les Anglais seuls connaissent, est dédié par l'auteur au prince Albert de Saxe-Cobourg; — il a été exécuté dans l'établissement lithographique de M. Haghe, à Londres. N'oublions pas de dire que l'artiste qui nous occupe est manchot; on peut donc dire qu'outre la beauté de l'exécution, c'est encore la difficulté vaincue. Nous avons appris avec plaisir que la Société royale des Beaux-Arts de Bruxelles, s'est entendue avec M L. Haghe, pour reproduire ses Esquisses en Belgique. M. O. Delepierre est chargé de faire la traduction du texte anglais qui sert à expliquer les planches.

J. D. S. G.

Carte topographique de Gand. — En 1796, G. Goethals publia une excellente carte de la ville de Gand, avec la désignation exacte de tous les quartiers. Mais, depuis cinquante ans, la capitale de la Flandre a tant changé que ce plan est maintenant fort suranné; aussi félicitons-nous M. B. J. Saurel, géomètre de 1re classe à Gand, d'avoir entrepris la publication d'un nouveau plan de cette ville, telle qu'elle existe aujourd'hui et avec les projets des constructions qu'on se propose d'y élever. La carte est exécutée sur une échelle de $694^{m},50$. Toutes les rues, les places, les édifices publics, les quais, les passages, les moindres carrefours y sont désignés avec une scrupuleuse exactitude. M. Saurel a eu le bon esprit des laisser subsister les noms flamands des rues; on sait que quelques-uns de ces noms sont intraduisibles en français. Des numéros et des lettres renvoient à une liste, contenant les noms des monuments et des lieux désignés. Pour plus de renseignement, M. Saurel a ajouté à chaque édifice un millésime, qui indique l'époque de sa construction. J. D. S. G.

Peinture sur verre. — Nous avons remarqué avec plaisir à la dernière exposition de Bruxelles, plusieurs nouveaux essais de peinture sur verre. MM. Craponnier, restaurateur intelligent des vitraux de Ste-Gudule, Desfossés et La Roche se sont surtout distingués dans ce genre d'objets. Le premier a exposé

une vaste composition, qui, pour l'éclat des couleurs et la manière de traiter le sujet, surtout les petits médaillons en grisaille, rivalise heureusement avec les anciennes verrières. MM. La Roche et Desfossés ont exécuté un véritable tableau, représentant Saint-Nicolas, et dont le peintre Hendrickx a fourni les cartons. Cette composition occupe une des grandes fenêtres ogivales de l'édifice même du palais de l'Industrie et présente un aspect à la fois grandiose et saisissant. Ces artistes ont en même temps publié une notice (Bruxelles, Société des Beaux-Arts, in-4° avec planche), où ils prouvent que l'art de peindre sur verre n'a jamais été perdu, et que la chimie moderne et les perfectionnements de la verrerie ont fourni des moyens d'exécuter des vitraux peints supérieurs à ceux qu'on avait autrefois.

L'historique de l'art de peindre sur verre qui suit, renferme la plupart des détails déjà connus par les beaux ouvrages de MM. de Lasteyrie et Le Noir. Cependant pour les Pays-Bas, cette notice contient quelques renseignements intéressants.

Le résultat obtenu par ces deux artistes, ainsi que par M. Crapponnier, nous paraît fort remarquable. Le tout est de savoir maintenant, si pour la solidité et la durée des couleurs, ces verres atteindront jamais la perfection qu'avaient, sous ce rapport, les anciens verres peints : c'est ce que le temps seul pourra nous apprendre.

M. Pluys, de Malines, a également exposé quelques peintures de ce genre. Nous avons regretté de ne pas avoir vu de composition de MM. Neelemans et Dony, dont les essais ont déjà obtenu quelque retentissement en Belgique. Quoiqu'il en soit de toutes ces productions, nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts tentés dans cette manière trop long-temps négligée, de reproduire par la peinture, ce qui tombe sous le regard.

J. D. S. G.

Invention de l'imprimerie — Dans la séance du 6 mai 1839, l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles reçut de M. Emile Gachet communication d'une note importante pour l'histoire de l'invention de l'imprimerie, note que M. Gachet avait extraite, à la bibliothèque de Bourgogne, d'un manus-

crit d'Adrien De But, chroniqueur du XV^e^ siècle. D'après ce document, des journaux imprimés, dans lesquels étaient relatés les événements récents de l'Orient, auraient été très-répandus en Belgique, dès les années 1457 à 1460 (Bulletin de l'Académie 1839, tom. 1, p. 459). M. Gachet se demande de quelles presses seront sorties ces feuilles volantes. Dans un article du journal littéraire *Blätter für litteratur* (1840, n° 315) le docteur Julius y voit une preuve nouvelle en faveur de l'opinion générale, qui fixe la découverte de l'imprimerie dans la ville de Mayence, où parut en 1457 le *Psalterium*, le plus ancien ouvrage connu, avec date d'impression. Il pense que si les journaux dont parle De But avaient été imprimés ailleurs, cet auteur n'eut pas manqué d'en faire mention. Mais dans le n° 636 des *Blätter für litteratur*, Golzmann présume, avec plus de raison, suivant nous, que dans le passage de De But, il s'agit de l'opuscule allemand, intitulé *Manung der christenheit wider die turken* (6 feuilles in-4°), imprimé par Pfister, à Bamberg, en 1455. Cette exhortation aux princes chrétiens pour les engager à entreprendre une croisade contre les Turcs est, au paragraphe intitulé *Haumant* (juillet), adressée au duc de Bourgogne; à celui du mois d'avril, au roi de France, et au paragraphe *Brechmant* (juin), au dauphin; ce qui prouve, dit M. Golzmann, que cet écrit fut envoyé en France et dans le duché de Bourgogne, surtout si, comme il est probable, il en fut fait des éditions postérieures à celle de 1455. A. S.

Nécrologie.—M. Hoverlant de Bauwelare. — Dans la personne de M. Hoverlant vient de s'éteindre cette trinité laborieuse et patiente, à qui nous devons les plus minutieuses monographies historiques de villes connues chez nous. M. Goethals a laissé sur Courtrai, près de quatre-vingt volumes manuscrits; M. Lambin a traité l'histoire d'Ypres dans un grand nombre de volumes inédits ou imprimés; M. Hoverlant a consacré cinquante-trois ans de sa vie à écrire un *Essai* sur l'histoire de Tournai, en cent cinq volumes! Certes, jamais compilation plus vaste, plus bizarrement amassée, n'est sortie de la plume d'un seul homme. Aujourd'hui il n'en existe peut-être pas quatre exemplaires

complets, tant cette indigeste réunion de matériaux historiques de toutes espèces a été créée avec peu de soins, et livrée au public avec peu de régularité. La vente de livres de ce savant original a commencé à Tournai, le 16 août dernier. On y remarquait une foule de livres, de brochures et de manuscrits importants pour l'histoire de l'ancienne capitale du Tournaisis; les plus intéressants ont été acquis pour la Bibliothèque de cette ville. On sait que M. Hoverlant, qui croyait sa collection la plus belle du monde entier, l'avait successivement léguée au roi de Rome, au duc de Bordeaux et au roi Léopold, à condition qu'on payât quelques cent milles francs à ses héritiers. Mais personne ne s'est soucié d'accepter ces conditions onéreuses, et toute la bibliothèque vient d'être vendue en détail et a rapporté à-peu-près 15,000 fr. Parmi les ouvrages qui la composaient, se trouvaient deux exemplaires complets du fameux *Essai sur l'histoire de Tournai.*

M. Hoverlant est mort à l'âge de 82 ans; il avait été membre du conseil des Cinq-cents. Dans ses derniers jours, il vivait fort retiré, et quoiqu'aveugle, continuait à s'occuper de l'histoire de sa ville d'adoption. J. D. S. G.

Constant De Coene. — La mort vient à peine de frapper l'excellent paysagiste Van Assche, que déjà les arts ont éprouvé une nouvelle perte. M. Constant De Coene, professeur de l'Académie de peinture de Bruxelles, est décédé le 20 août, dans cette dernière ville, à l'âge de 62 ans. Cet artiste, qui a fourni une longue et honorable carrière, peignait avec goût. Ses ouvrages étaient recherchés; il n'en a cependant laissé qu'un petit nombre.

Antiquités de Tongres — L'Echo du Monde savant, du 7 avril 1841, contient un article intitulé : *Antiquités de Tongres,* et signé le baron d'H. F. Dans cette notice qu'on croirait être l'œuvre d'un Lucius de Tongres, d'un Jacques de Guise, ou de quelqu'autre chroniqueur ignorant et crédule du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle, on lit : « Quelques auteurs attribuent sa fondation (de Tongres) aux Troyens, d'autres à un certain Tongrus qui vivait 800 ans avant J. C. Cette origine est fort équivoque;

mais ce qui ne l'est point, c'est que les Romains en avaient fait une ville si grande et si magnifique, qu'on la mettait en parallèle avec Rome, Carthage et Numance. » S'ils revenaient au monde aujourd'hui, les vieux habitants de la cité romaine de Tongres, quelle ne serait pas leur surprise de voir leur ville, qui n'avait pas une lieue de tour et ne compta jamais 25,000 habitants, devenue l'émule de Rome et de Carthage! Mais non content de cela, M. le baron d'H. F. va jusqu'à compter la ville de Tongres, parmi les *quatre merveilles du monde.* Nous lisons encore dans la notice du savant baron, que l'on observe dans les constructions de l'église primaire de Tongres (l'auteur dit la cathédrale, quoique Tongres ait cessé d'être un siége épiscopal depuis le V^e^ siècle), des vestiges qui attestent que cette église date *des premiers temps de l'architecture romaine.* Nous avons fait le voyage de Tongres, dans le seul but d'explorer ses églises, et nous devons avouer, à notre honte, que nous n'avons pu découvrir la moindre trace d'architecture romaine dans la bâtisse de l'église de Notre-Dame, un des plus beaux monuments d'architecture ogivale de la Belgique et dont la construction date tout entière du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. Quoiqu'en dise M. le baron d'H. F., Tongres n'était rien moins qu'une ville florissante, lorsqu'elle fut prise et démantelée par les Français, en 1672; elle était à cette époque moins peuplée et moins bien bâtie que de nos jours. « Le voyageur curieux, dit l'auteur de cet article, s'arrête devant des portions des murs d'enceinte, assez éloignés de la ville actuelle, près des ruines isolées, au milieu des champs, qui prouvent son ancienne étendue. Dans plusieurs rues, quelques pans de murs d'architecture romaine, qui servent de base maintenant à des maisons fort ordinaires, sont percés de portes et de fenêtres étroites et disproportionnées dans cette masse. » Depuis plusieurs siècles, il n'existe plus le moindre vestige de constructions romaines, dans toute l'enceinte de la ville de Tongres; les seules antiquités qu'y observèrent Ortelius et Vivianus en 1583, furent deux figures en bas-relief, incrustées dans les murs d'une petite chapelle détruite depuis la fin du siècle dernier, et qu'ils prirent l'une pour une tête de Gorgone et l'autre pour la

déesse Pallas, bien que suivant toute probabilité ces sculptures ne datassent que du moyen-âge et ne fussent que des images grotesques et fantastiques, comme celles dont le génie capricieux des artistes de cette époque chargeait toutes les constructions de quelqu'importance. A. S.

Manuscrit de l'historien Joinville. — Dans une notice sur les historiens de la vie de Saint-Louis, par M. Paulin Paris, publiée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, il est dit qu'il n'existe qu'un seul manuscrit de la vie de S^t^-Louis par Joinville, que ce précieux manuscrit, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque royale de Paris, faisait autrefois partie de la collection des anciens ducs de Bourgogne, et qu'en 1744, M. Bignon, conservateur de la Bibliothèque royale, le fit acheter au roi Louis XV. Le manuscrit unique de la vie de S^t^-Louis, par le sire de Joinville, se trouvait autrefois, il est vrai, dans la bibliothèque de Bourgogne, mais il est faux qu'il ait été acquis, à prix d'argent, par Louis XV; ce précieux manuscrit fut *enlevé*, avec un grand nombre d'autres, par les Français, lorsqu'ils s'emparèrent de Bruxelles, en 1745. Un article du traité de paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, leur imposait l'obligation de restituer tous les documents et manuscrits soustraits à nos dépôts publics. Le manuscrit de Joinville n'ayant point été rendu alors à la bibliothèque de Bourgogne, le gouvernement belge serait en droit de le revendiquer comme sa propriété légitime.

Rapports officiels du Magistrat de Gand, de 1564 à 1567. — M. Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand, vient d'émettre dans le public le prospectus d'un ouvrage fort curieux, qui portera pour titre : *Rapports authentiques du magistrat de Gand, sur les troubles religieux de cette ville, de* 1565 à 1567 (*Authentieke verslagen van 't magistraet van Gent, nopens de godsdienstige heroerten aldaer*). On conçoit l'importance qui doivent avoir ces rapports officiels, pour une ville qui a joué un si grand rôle dans la révolution du XVI^e^ siècle. Ils furent rédigés en trois cahiers, avec un soin tout particulière, par Hembyse, proche parent de Jonker Jan Hembyse.

Voici le titre qui se trouve en tête du 1er cahier qui renferme ces documents : « *Discours des choses advenues en la ville de Gand, tant de ce que a este escript et ordonne du Roy nostre sire, de madame de Parme, etc., regente pour Sa Majesté aux Pays-Bas et de monseigneur le prince de Gavre, etc., gouverneur et capitaine general de Flandres et d'Artois, aux grandbailly et magistrat d'icelle ville, que aussi du besoigne du dict magistrat sur le fait de la religion, et ce dois le mois de juillet l'an XVc LXV jusques au Xe de may* 1567 *enssuyvant.* »

Ce titre suffira déjà, pensons-nous, pour engager tous les amateurs d'histoire nationale à souscrire à l'ouvrage de M. Van Duyse; l'éditeur a mis toute l'exactitude possible à cette publication, il l'a enrichie de notes et d'appendices qui doivent la rendre plus intéressante encore.

De Vlaemsche Bykorf. — Nous avons aujourd'hui cinq recueils périodiques littéraires rédigés en langue flamande : *Kunst- en Letterblad, Noordstar, Belgisch Museum, de Middelaer* et *den Waeren Belg.* M. De Jonghe, professeur à Bruges, à qui nous devons la publication de l'intéressante chronique de Despars, vient de lancer dans le public le prospectus d'une nouvelle revue flamande, qui portera le nom de *De Vlaemsche Bykorf* (la Ruche flamande), et paraîtra tous les mois en livraisons de 32 pages, enrichies de lithographies, au prix de 75 cent. le cahier. Ce recueil sera un peu encyclopédique, selon le prospectus; on s'y occupera de géographie, d'histoire, de biographie, de mathématiques, d'histoire naturelle, d'agriculture, de commerce, de médecine, de beaux-arts, d'économie domestique, de morale, de navigation, de linguistique et de littérature. Des voyages, des narrations, des anecdotes, des épigrammes y trouveront également place, pour amuser les lecteurs.

Études sur Vésale. — M. Burggraeve, professeur à l'université de Gand, déjà connu dans le monde savant, par un ouvrage remarquable intitulé: *Cours théorique et pratique d'anatomie* (Gand, Impens, 1840), est sur le point de mettre sous presse un livre qui doit intéresser tous ceux auxquels les

sciences médicales et la gloire du pays ne sont pas étrangères. *Études anatomiques et chirurgicales sur Vésale, précédé d'une notice sur la vie et les écrits de ce grand anatomiste,* tel est le titre du travail qu'il compte livrer au public. M. Burggraeve a fait de longues et minutieuses recherches sur les causes si mystérieuses de l'exil de Vésale, il a même fait fouiller à cet effet dans les archives royales d'Espagne : nous devons donc nous attendre à des révélations aussi curieuses que neuves. Nous faisons suivre ici une phrase du prospectus, qui prouve de quelle importance scientifique était le célèbre médecin bruxellois : « On le sait, à l'époque où l'anatomiste belge entra dans la carrière, la chirurgie était plongée dans un état de dégradation dont il lui avait été impossible de se relever, tant était grande l'ignorance des hommes qui l'exerçaient. Ce fut Vésale qui émancipa cette partie importante de l'art de guérir, en substituant une science positive à l'aveugle routine qui l'avait dirigée jusque-là. Ses efforts précédèrent ceux d'Ambroise Paré, et si la chirurgie brilla tout d'un coup d'un éclat inconnu, c'est en grande partie à notre compatriote qu'il faut l'attribuer. Il est certain que c'est une justice qu'on ne lui a pas rendue : trop habitués à ne voir en lui qu'un anatomiste, nous avons oublié que si Paré fut le bras de la révolution que la chirurgie subit alors, Vésale en fut l'âme. »

Homme de l'art lui-même, M. De Burggraeve a voulu dans cet ouvrage considérer à la fois son héros, comme anatomiste et chirurgien. Ce travail sera donc une biographie complète.

J. D. S. G.

L. Verheijen

Notice biographique

SUR

PIERRE VERHEYEN.

De tous temps la musique sacrée a compté d'habiles compositeurs en Belgique. Parmi ceux que la ville de Gand cite avec le plus d'orgueil, les noms de Barth, Krafft, Verheyen et J. B. D'Hollander ne sont certes pas les moins illustres. On aime également à se rappeler celui de M. Louis Ermel, actuellement à Paris, dont le *Stabat Mater,* couronné par la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, vient d'obtenir dans notre ville un succès incontesté. Quant à De Volder, dont Bruxelles vient de recueillir les dépouilles mortelles, il composa, il est vrai, la plupart de ses chefs-d'œuvre à Gand, mais on sait qu'il était né à Anvers (1).

C'est à la mémoire de Pierre Verheyen que nous voulons consacrer ces pages, dans la crainte que le temps n'emporte les seules notions que nous ayons pu recueillir sur lui. Cette perte aurait été regretée un jour.

Ce compositeur naquit à Gand, en 1750, de Jacques

(1) Une notice succincte sur De Volder se trouve dans les *Annales du Salon de Gand,* 1823, p. 89.

Verheyen et d'Isabelle Arnoe. Son père était employé à la cathédrale de Gand, et chantait l'alto à la tribune. Malgré une fortune assez médiocre, ses parents s'efforcèrent de soigner l'éducation de cet enfant chéri, qui révélait déjà un talent musical fort précoce. Tout en lui respirait l'*influence secrète* du bel art qui devait lui acquérir tant de célébrité. L'organiste de la cathédrale de Gand, Boutmy, lui donna les notions élémentaires de la musique. Lorsque la première fois Verheyen, à peine âgé de dix ans, entendit l'accord parfait, il en fut ravi. « Ah, mon cher maître, s'écria-t-il, de grace enseignez-moi la basse continue. Le lendemain il présenta à son maître une phrase musicale. — Je le vois, dit celui-ci, vous êtes né pour la musique. » Et dès-lors il lui continua ses leçons avec le plus grand succès. Un tel encouragement avait électrisé son âme, et cet enfant pressentait, sinon sa gloire, du moins sa vocation.

Sans s'opposer à ses goûts favoris, ses parents crurent devoir l'envoyer à Maestricht, pour faire ses études dans une institution ouverte par des religieux, sous la direction du Rév. P. De Groene. Un jour que celui-ci visitait les classes pour voir si les élèves s'occupaient de leurs thèmes, il surprit Verheyen dans une profonde méditation : le jeune mélomane composait une romance. Croyant être sur le point d'encourir les reproches du maître, il lui dit avec candeur : Pardon; une belle idée m'était venue, je voulais la fixer sur le papier. — Vous aimez donc bien la musique? — Oh, beaucoup. — Eh bien, cultivez ce bel art : consacrez votre talent aux louanges du Seigneur. Moi-même, je veux vous donner des leçons. C'est qu'en effet le Rév. Père De Groene était *dilettante;* il avait sondé l'âme du jeune écolier, dont les paroles lui avaient révélé la passion musicale. Qu'on juge du transport de joie qu'éprouva Verheyen à cette proposition inattendue! Cet instant décida de son

sort. Sous les auspices du Rév. Père, il fit des progrès rapides : la partition des quatuors de Geminiani, qu'il composa à cette époque, offrait déjà le présage des succès qui l'attendaient dans la carrière artistique.

La nature qui avait imprimé le goût musical dans l'âme de Verheyen, n'avait pas été avare d'autres dons envers lui : elle lui avait accordé aussi une belle voix. Sorti du collége de Maestricht, il fut appelé à l'église cathédrale de Bruges pour remplir, au chœur, une place de haute-contre. La musique d'église avait reçu ses premiers hommages; mais une circonstance faillit éteindre cette noble flamme, ou du moins nuire au développement de son beau talent. Au sacré succéda le profane. Il avait lié connaissance avec Neyts, directeur d'une troupe de comédiens, et connu par différents opéras flamands qu'il fit représenter un des premiers en Flandre (1). Verheyen se prend de passion pour le théâtre, et le voilà bientôt en route avec des comédiens pour Dunkerque : il s'acquitte avec talent d'une centaine de rôles, chante dans vingt opéras flamands, traduits par son directeur, et parcourt la Hollande.

Il y voit le célèbre directeur d'orchestre Vitzhumb, et devient son ami. Par suite de cette liaison, notre artiste ambulant finit par se persuader qu'il vaut mieux créer soi-même que de se charger de faire valoir l'œuvre d'autrui. Vitzhumb en fit l'acquisition pour son théâtre comme d'un excellent sujet, et voilà Verheyen de nouveau mélomane.

Une autre bonne fortune, c'est à-peu-près le mot, l'attendait à Amsterdam. Un compositeur italien, Raffa de Milan, lui fit entendre dans cette ville une série d'accords descendant chromatiquement la gamme mineure, qu'il

(1) Voyez Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des lettres en Belgique*, t. III, p. 232.

disait être un secret. Crédule à force d'exaltation, transporté d'ivresse, le bon Verheyen lui offrit d'acheter ce secret contre tout son avoir : il était riche de neuf ducats. Notre Italien ne se fit pas prier deux fois, et s'empressa de lui transmettre son heureux secret. Il l'était en effet pour l'un et pour l'autre : car de l'aveu de notre zélé compatriote, il a été la source de cette harmonie qui est le cachet de ses œuvres.

Ses engagements avec Vitzrumb allaient expirer. Krafft, cet excellent compositeur de fugues, l'invitait à venir dans sa ville natale pour chanter les ténors à S'-Bavon. Verheyen trouva dans lui un savant maître qui le guidait par ses leçons, et un ami précieux. Mais bientôt, surpassé par son écolier, l'ami se changea en rival jaloux, le maître en despote ennemi. Il alla jusqu'à lui refuser la direction d'une messe qu'il avait composée. Le savant et malheureux mélomane, qui avait entretemps contracté mariage avec Catherine Vercauteren, de Gand, se vit, par suite de ses succès mêmes, obligé d'abandonner une seconde fois le lieu de sa naissance; mais la fortune se chargea de corriger une injustice, si pénible pour son cœur. Nous retrouvons Verheyen maître d'orchestre à Maestricht, occupé sans relâche à approfondir les mystères de son art. Un homme, selon lui, en avait surtout soulevé le voile : cet homme, c'était Haydn; ce grand compositeur devint son modèle. Et peut-être l'élève ne fut-il pas indigne du nouveau maître qu'il aimait tant et qu'il n'eut cependant pas le bonheur de connaître! Leur amitié eut été heureuse; cette fois-ci la jalousie ne serait pas venue brouiller les deux amis. Ce sentiment part de trop bas pour affecter l'âme élevée d'un véritable artiste.

Là se bornent à-peu-près les études et les voyages de notre compatriote. Là aussi commencent ses revers. Il fut d'abord nommé maître de chapelle à l'église de Sainte-

Pharaïlde à Gand; mais s'étant exprimé dans un sens peu favorable à la révolution brabançonne, il reçut sa démission. Comme presque tous les enfants de l'art joyeux de Lassus, il ne s'était pas trop inquiété de sa fortune. L'ancienne devise :

Quaesivi nomen, quaerat avarus opes,
Qu'un autre cherche l'or, je brûle pour la gloire,

avait été la sienne. Forcé d'acquitter la dette d'un ami qu'il avait cautionné, il se vit enlever presque tous ses moyens d'existence. Une maladie lui arracha ce qui lui était resté. Il devait éprouver une perte plus sensible encore : la maladie lui enleva sa belle voix.

Il revint aux lieux de son enfance vers 1790 : riche de son génie, il s'adonna dès-lors entièrement à la composition musicale pendant les heures de loisir que lui laissait un mince emploi, qu'il avait obtenu à la direction centrale du département de l'Escaut, vers 1797, et qu'il desservit pendant quelques années. En 1793, afin d'honorer sa ville natale, dans la personne de J. B. Hellebaut, il mit en musique le chant composé par Ch. Van Acker, à l'occasion du titre de *Primus* de Louvain, obtenu par ce jeune jurisconsulte (1).

Il prêta également l'appui de son talent à plusieurs chansons de E. P. Van Ackere, qu'on exécuta au temple de la Loi et au spectacle, à l'occasion de la fête du 26 messidor an VIII (15 juin 1800), ainsi qu'à l'*Hymne de la Paix,* de P. Botte, chanté à ce temple le 25 messidor an IX. C'est dans le même lieu qu'on exécuta la musique qu'il avait composée pour le célèbre hymne à l'Être suprême de Chénier. Et ce morceau, empreint d'un véritable caractère religieux, était du moins digne d'inspirer Verheyen.

(1) Les paroles de ce chant sont reproduites dans Schrant, *Halde aan de nagedachtenis van J. B. Hellebaut.* Gent, 1819.

Enfin, les déesses de la Raison s'éclipserent, et avec elles tombèrent les autels de carton et leur échauffadage de clinquant. Le temple du Seigneur fut rendu au culte chrétien, et Verheyen, qui, croyant travailler pour la gloire, n'avait besogné que pour une faction, fut également rendu à lui-même. Il se ressouvint du vœu prophétique du révérend Père De Groene, et apporta à l'autel du Dieu vivant l'hommage de son talent purifié.

Il devint organiste au cloître des Ursulines. Il donnait en même temps en ville des leçons de violon et de violoncelle.

Haydn n'était plus. Profondément pénétré de la perte du grand symphoniste, Verheyen composa une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme de l'illustre défunt. Appartenant aux fondateurs de la Société des Beaux-Arts et des Lettres, qui était érigée depuis deux ans, cette association l'engagea à concourir avec lui pour rendre un dernier hommage à l'illustre compositeur de *la Création*. Cette messe fut célébrée avec pompe dans l'église de S^{t}-Nicolas. Un catafalque, élevé sur les dessins d'un membre de la société, l'architecte P. J. Goetghebuer, et entouré d'emblèmes funéraires, rappelait le nom de l'immortel défunt. La Société, ravie de la belle composition du digne élève d'Haydn, lui décerna une médaille avec cette inscription :

LA SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE GAND
HONORE
LA MÉMOIRE DU GRAND SYMPHONISTE
EN CÉLÉBRANT
DES OBSÈQUES SOLENNELLES
DANS
L'ÉGLISE DE S^{t}-NICOLAS
LE IX AVRIL MDCCCX.

Verheyen devint le plus fécond de nos auteurs : des succès éclatants couronnèrent ses efforts, mais peu de généro-

sité les accueillit : on se contenta de le payer en applaudissements, et, à la honte de ses contemporains, l'infortune accabla encore une fois un talent distingué, qui avait eu le tort de vouloir parcourir sa carrière dans sa propre patrie. Nous aimons toutefois à rendre hommage à l'abbé Pierre Van den Bussche, de Nieuport, maître de chapelle de S^t^-Michel et de S^t^-Bavon ; celui-ci ne fut pas indifférent au sort de Verheyen, qui se vit toutefois privé de moyens pour entreprendre la publication de ses œuvres, restées presque toutes manuscrites; cette circonstance dut restreindre l'étendue de sa renommée. Rien cependant ne fut capable de ralentir le zèle de son ardente pensée musicale : en s'exerçant, elle se récompensait elle-même. Il en est de la culture des arts comme des bienfaits.

La Société royale des Beaux-Arts, dont nous venons de parler, avait mis, en 1816, au concours la musique d'une cantate sur Waterloo : sept concurrents se disputèrent le prix de la composition. Toutes les voix des juges se réunirent pour décerner la palme à Verheyen, qui avait mis en musique la cantate couronnée de M. Ph. Lesbroussart. On lisait sur cette médaille :

SOLERTISSIMO
VIRO
PETRO VERHEYEN
GANDAVENSI
QUOD
CELEBRATAM NUMEROSO CARMINE
DE GALLIS AD WATERLOO VICTOR.
SUAVISSIMIS MODIS
APTAVIT.

La fête de la distribution des prix fut brillante. La musique y partagea les honneurs avec sa sœur, la poésie. Verheyen et Lesbroussart! ces deux noms que Gand avait vu s'élever, brillèrent ensemble d'un vif éclat. Le lende-

main la Rhétorique des *Fonteinistes* s'assembla, et l'on composa un grand nombre de vers flamands en l'honneur du lauréat Verheyen, qui ne s'était guère attendu à cette ovation improvisée.

Ce triomphe lui valut, l'année suivante, la nomination de membre correspondant de l'Institut des Pays-Bas.

Entièrement absorbé dans ses études musicales, peut-être aussi affligé de l'indifférence qu'inspirait sa position sociale à ceux mêmes qui ne contestaient pas ses succès, Verheyen était devenu assez triste, du moins habituellement taciturne. Une hydropisie de poitrine, contre laquelle l'art d'un de ses protecteurs, M. le professeur Kesteloot, fut impuissant, y contribua sans doute pour beaucoup. La Société royale des Beaux-Arts seule soutint la vieillesse de l'artiste dont un jour la ville de Gand devait être fière : elle accorda une pension annuelle à Verheyen, et, au milieu de sa petite famille, qui se soutenait du travail de ses propres mains, le vieux mélomane compta encore quelques beaux jours jusqu'à son décès, qui eut lieu le 11 janvier 1819.

Ce fut le 16 février suivant que cette Société fit rendre un dernier hommage à sa mémoire dans l'église de Saint-Jacques.

Nous l'avons déjà dit : la verve et la fécondité de Verheyen furent vraiment inépuisables. Voici un aperçu de ses nombreuses productions :

Une messe de *Requiem,* composée en mémoire de Haydn, et exécutée à Bruges, en 1814, par 72 musiciens.

15 Messes à grand orchestre. *Item,* 12 petites.

6 Psaumes *Laudate pueri,* 4 *Dixit Dominus,* 3 *Confitebor,* 2 *Beatus vir,* tous à grand orchestre.

Grand *Te Deum,* composé à l'occasion de la dédicace de l'église de St-Sauveur, à Bruges. — *Item,* 2 autres, à grand orchestre.

Plus de 50 élévations pour différentes voix, solos, duos et trios.

Sanctæ Crucis, pour la fête solennelle célébrée à Saint-Michel, à Gand.

4 *Audite Cœli,* à grand orchestre.

9 Lamentations de Jérémie, à piano, alto et basse, que l'on exécute dans la Semaine-Sainte, à Saint-Nicolas, à Nieuport.

4 *Salve Regina,* 5 *Alma mater,* 3 *Ave Regina,* 3 *Regina cœli,* tous à grand orchestre.

Différentes messes de chœur à faux bourdon.

Plus de 50 romances, dont 6 ont été publiées en un cahier.

Plusieurs ariettes en français et en italien.

Différentes pantomimes en 2 ou 3 actes.

Un opéra flamand pour les étudiants des Augustins, intitulé : *De Jagtparty van Henrik IV.*

Un opéra, intitulé : le *Jardin d'Amour,* retiré du répertoire.

5 Quatuors pour basse, alto et deux violons.

Un oratorio sur *la mort de J.-C.*, que l'auteur s'était proposé de donner pour adieu et souvenir à un ami, afin d'être exécuté après sa mort.

Ce morceau a été vendu à M. Dellafaille d'Huysse, de Gand, et doit se trouver actuellement entre les mains de ses héritiers.

Verheyen composa encore différentes petites pièces de musique que l'on conserve parmi les archives de la Société des Beaux-Arts. C'est également au local de la Société que l'on voit son portrait; il est d'une parfaite ressemblance ; il fut peint par M. De Cauwer aîné, et donné par cet artiste à la société; nous en offrons ici la gravure exécutée par M. Onghena. Nous avons placé au bas la signature *fac-similée* de l'auteur.

Si dans les temps de vertige révolutionnaire, notre compatriote sacrifia à des autels indignes de lui, peut-être à ceux de la peur ou du besoin, le sentiment religieux qui l'inspira presque exclusivement dans des jours meilleurs, lui assure l'oubli de ses erreurs républicaines : le temps en a balayé la mémoire. C'est par sa musique sacrée que Verheyen vivra ; c'est par elle qu'il a mérité l'insigne honneur de voir briller son nom auprès de celui de Grétry, dans le plafond de la salle du magnifique théâtre de la ville de Gand.

P. Van Duyse.

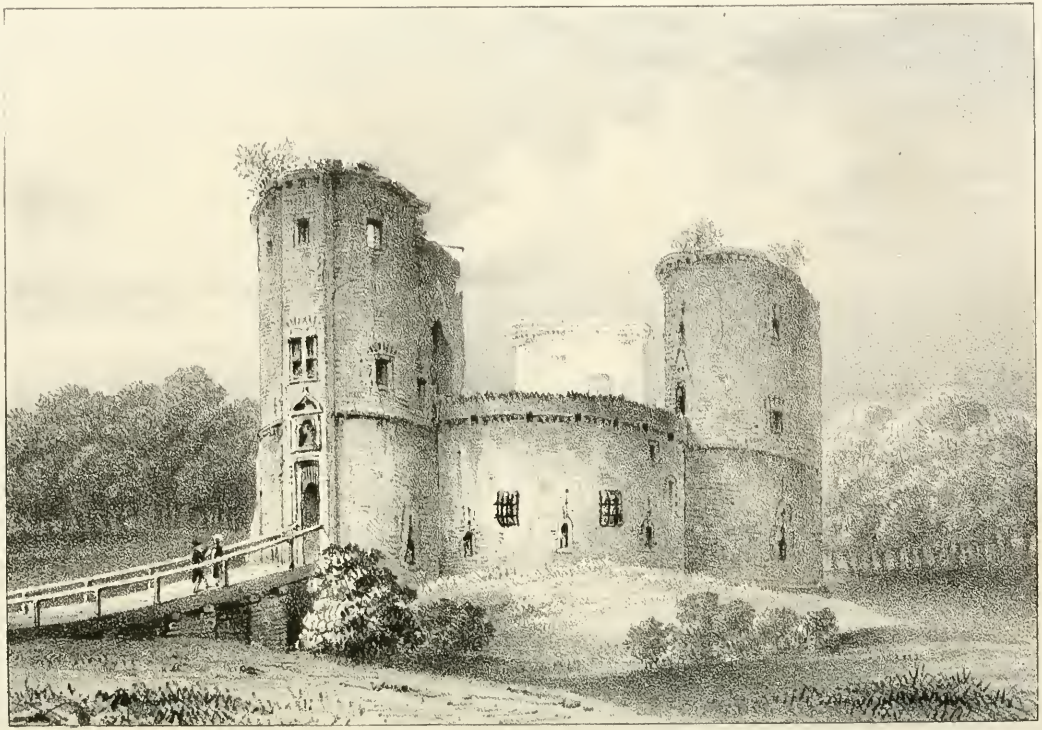

Le Château de Beersel [1],

ENTRE

BRUXELLES ET HAL.

Il existe dans les environs de Bruxelles un château qui, depuis long-temps, a une réputation populaire, que bien peu de monuments partagent avec lui. Il la doit d'abord à la beauté de ses ruines, puis à sa situation qui n'est qu'à une distance modérée de Bruxelles. L'amateur de vieux manoirs, l'homme plus positif, désireux de profiter d'un beau jour, et l'indifférent, qui ne voit dans cette promenade qu'un sacrifice à la mode, courent également visiter les débris des tours massives de la forteresse des Witthem, ses murs veufs de créneaux, de couleuvrines, d'arquebuses, ses salles abandonnées et sa vaste cour si animée jadis, aujourd'hui couverte d'herbes et de débris. Plus de

(1) Un premier article sur les anciens châteaux forts de la Belgique se trouve dans le *Messager des Sciences*, année 1838; c'est une notice sur le château de *Laerne*, par M. Blommaert. Une description du château de Beersel, par M. A. O. (Auguste Orts) a été insérée dans le journal l'*Observateur* du 29 mai 1836, et reproduite par M. le baron De Reiffenberg, dans son édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. De Barante, tome X, appendix, p. 268. La véritable orthographe du nom du château est *Beersele*, mot formé de *Beer*, ours, et *sele*, habitation. Mais de nos jours, on supprime d'ordinaire le dernier *e*.

fêtes, plus de chasses, plus de combats dans ces lieux solitaires; depuis long-temps les maîtres ont quitté cette demeure guerrière; les plaisirs ont fui avec eux, et ces constructions altières, que l'artillerie aurait bientôt écrasées, ont perdu leur importance comme fortification; tout a changé, et l'objet de terreur est devenu un objet de dédain pour les uns, de curiosité pour les autres, protégé seulement par la religion des souvenirs.

C'est une promenade charmante que le chemin de Bruxelles à Forêt, soit qu'on gagne ce village par le sommet de la colline, au travers des bois où se cache le célèbre cabaret de la Tanière du Renard (*Vossegat*), soit qu'on suive à mi-côte la chaussée, soit qu'on descende vers la Senne. Partout on aperçoit un vaste horizon, d'immenses prairies; sur le côté, des campagnes et des ombrages; derrière soi, la ville qui se dérobe enfin au regard. Au-delà de Forêt, on remonte un ruisseau jusqu'à Droogenbosch. Là s'élevait aussi un vaste château, patrimoine de la famille d'Aremberg, mais il ne reste plus d'autre vestige qu'un parc très-vaste, entouré de murs, de cette demeure où naquit, en 1724, Charles Chrétien, duc de Sultzbach, électeur palatin en 1742, et duc de Bavière en 1777.

De Droogenbosch on se rend à Beersel par un chemin montueux, tantôt profondément encaissé, tantôt bordé d'arbres : parfois on trouve une percée, et l'œil, s'élançant à perte de vue, plane sur un pays immense, couvert de villages, de vergers, de bois, de prairies. Toutefois, ce chemin n'est plus recherché aujourd'hui. Depuis que le chemin de fer a étendu un de ses bras vers le Hainaut, le grand nombre des promeneurs aiment mieux descendre à Loth, et de là, par un chemin sinueux et ombragé, on est en un instant au pied du château.

L'intérêt attaché aux vieux souvenirs de la féodalité fait quelquefois exagérer la durée de leur existence. Mais

que dire d'un écrivain, vivant au commencement de notre siècle, qui fait remonter le château aux temps antérieurs à l'existence de Bruxelles comme ville, c'est-à-dire avant le XI^e^ siècle. Qu'on attribue une antiquité aussi reculée à Grimberghe, Trasignies, Belœil, Beaufort et à d'autres résidences de premier ordre, cela est concevable; mais pour Beersel, c'est donner une preuve d'ignorance. La liste des seigneurs de Beersel ne remonte pas au-delà du XIII^e^ siècle, et les ruines actuelles sont du XVI^e^, comme le prouvent évidemment l'appareil presque en entier en briques et la ruine de l'édifice, après le siége qu'il soutint en 1490. D'un autre côté, les voûtes gothiques de plusieurs appartements ne permettent pas de rejetter sa construction postérieurement au règne de Charles-Quint. Ainsi, ce manoir date d'une des plus belles époques de l'histoire de la Belgique, du temps où un Gantois régnait sur la moitié de l'Europe. C'est un souvenir de cette aristocratie puissante, qui dépensa son sang et ses trésors à soutenir les guerres des ducs de Bourgogne et de la maison d'Autriche et que décima plus tard la terrible révolution de la Réforme. Identifié en quelque sorte avec la famille qui lui a donné ses plus beaux jours, le château est resté jusqu'au temps actuel tel qu'il était quand le dernier rejeton de la famille de Witthem descendit dans la tombe. Il est resté debout pour témoigner de l'existence, de la puissance et des richesses d'une race oubliée.

Le château de Beersel est situé dans une vallée, que domine au nord une côte rapide, boisée et sillonnée par un large chemin qui conduit à l'église. Au sud, s'étendent au loin des prairies, coupées par des haies, des bois, des champs. Dans cette position, l'antique forteresse pouvait fort aisément être écrasée par l'artillerie, mais ses fondateurs n'avaient pas à redouter ce moyen de destruction. Pour se défendre du bélier, de la baliste, des traits de l'arc

et de l'arbalète, il leur fallait d'immenses fossés protégeant leurs tours. Or, ils n'auraient pu se garantir de cette manière sur les hauteurs; ils ont donc dû descendre dans le bas-fond et jeter, au milieu d'un étang, leurs masses de pierres. Il en fût de même, à peu d'exceptions près, dans toute la partie peu montueuse de la Belgique. Pour réfugier leur aire au sommet d'une colline, les barons voulaient que celle-ci fût très-élevée et de difficile accès. Ainsi Poilvache, Crèvecœur, Beaufort, se reposaient du soin de leur sécurité sur l'escarpement des flancs des montagnes où ces castels étaient assis, et au jour du danger, il fallait un bras bien vigoureux pour lancer un trait jusqu'à la bannière armoiriée, arborée sur le couronnement de leurs orgueilleuses tourelles.

Les fossés de Beersel sont convertis en prairies; un ruisseau qui les alimentait jadis, les sillonne aujourd'hui. Un pont de bois, qui repose sur des assises de maçonnerie, conduit à la porte d'entrée. Celle-ci est recouverte par une tour massive, reliée à deux autres tours par des murs. Tout le château est bâti en briques, sauf les fondements, la partie inférieure des murailles et des tours, le couronnement de celles-ci et les chaînes de pierres qui ornent leurs angles. Les tours offrent une face plane vers l'intérieur, semi-circulaire à l'extérieur. Elles étaient jadis surmontées d'un couronnement saillant, percé de meurtrières, par lesquelles on pouvait accabler de traits et de balles ceux qui auraient tenté de forcer la porte ou de battre le mur; ce couronnement, à moitié détruit et qui diminue de jour en jour, supportait un toit très-élevé, de forme conique, percé de lucarnes et orné vers l'intérieur de deux petites tourelles. Le toit de la tour du fond supportait une espèce de lanterne qui, s'élevant de beaucoup au-dessus des plus hautes ouvertures, servait sans doute de vigie et de hampe pour la bannière baroniale, écartelée de l'écu de Brabant

et d'un champ d'azur à la croix d'argent. Tout cela a disparu. Les murs qui reliaient les tours, étaient surmontés d'une galerie couverte, servant à la fois de moyen de communication et de point de défense; cette galerie n'existe plus, et on ne voit que très-peu de vestiges des bâtiments ou corps de logis qui se trouvaient à gauche, près de la tour de fond, et d'autre part entre la tour d'entrée et la tour de droite. Le premier, assez élevé, était recouvert par un grand toit à angles saillants et rentrants, orné de hautes cheminées, semblables à des piliers sans base, ni chapiteau, et protégé à un angle par une tourelle ronde, dont le sommet venait au niveau du couronnement des tours. Il est probable qu'il y avait à Beersel une chapelle *castrale,* mais on n'en a trouvé, que je sache, nulle trace et nul document n'en fait mention.

La première tour ou tour d'entrée renfermait au rez-de-chaussée une salle voûtée; à l'étage deux salles superposées, auxquelles on se rendait par un escalier, pratiqué dans l'épaisseur des murs; la destruction du toit a amené bien vite celle des plafonds, et les deux appartements ne forment plus qu'un immense réduit, livré aux ravages du temps. Les fenêtres inférieures sont de forme et de grandeur différentes; les supérieures sont toutes carrées. Par une issue pratiquée près du palier que forme l'escalier entre les deux étages, on se rend, par la muraille, à la tour de droite qui est toute pareille. Celle du fond est différente. Au bas sont la cuisine, d'autres dépendances et l'entrée qui conduit aux caves. Dans la cuisine, on voit encore l'immense cheminée où l'on rotissait d'énormes pièces de bœuf, de mouton et une quantité de volailles, pour rassasier l'appétit robuste des maîtres du manoir et de leur nombreuse suite. Deux énormes chenets, en pierre de taille, sculptés aux armes de la maison, sont encore là pour attester la quantité de bois qu'il

fallait pour alimenter la flamme du foyer. Les caves, qui sont très-vastes, servaient aussi de prison, comme le prouvent les chaînes qu'on y a trouvées, scellées au mur. Plus d'un serf, plus d'un audacieux braconnier, maint pillard dont les exploits n'avaient pas respecté les domaines du châtelain, y ont sans doute expié par une longue détention et des tortures atroces, leurs délits ou leurs crimes. A l'étage de la tour était une seule salle, qui selon toutes les apparences servait de salon. Elle est recouverte par une voûte, dont les parois, peintes en bleu avec encadrements jaunes, sont sillonnées par des nervures offrant à leurs points d'intersection des armoiries que le temps a rendu méconnaissables; une vaste cheminée, surmontée du blason seigneurial, occupe un des côtés; une des fenêtres, donnant sur la cour, est ornée d'un balcon en fer, et dans sa profondeur, qui formerait au besoin un cabinet à elle seule, on a placé des bancs de pierre. C'était ici qu'on déposait sans doute les armures et les drapeaux conquis dans les batailles, et les dépouilles moins sanglantes, enlevées à la chasse; ces nobles témoignages de l'activité et du courage des seigneurs occupaient alors dans les salles d'apparat la place qu'on réserve aujourd'hui pour les mille produits d'une industrie somptueuse.

Les murs du château portent encore les traces des attaques qu'il soutint autrefois. Un boulet, sans doute l'un de ceux que lui lança l'artillerie bruxelloise, est incrusté dans la muraille. Quelles furent les causes de la destruction du château par les habitants de la capitale, c'est ce que nous allons raconter, en rappelant comment ce manoir parvint à la famille de Witthem; comment cette maison, grandissant toujours et s'enrichisssant de plus en plus, s'éteignit enfin au comble de sa grandeur, et comment le château vit à la fois s'éteindre ses anciens maîtres et s'éclipser sa gloire. Plus que bien d'autres résidences, il peut invoquer

en sa faveur le passé, car il a eu beaucoup de mauvais jours ; ses fossés ont été teints de sang, la sape s'est attachée à sa base, le bélier et le canon ont battu ses flancs, et bien des valeureux guerriers, dont le nom même a été enseveli dans l'oubli, ont combattu pour conquérir ses murs comme pour les défendre.

Les plus anciens documents qui nous parlent de Beersel sont du XIII^e^ siècle ; ce n'était alors qu'un endroit montueux, couvert en grande partie de bois, de pâturages et de bruyères. Sur ce territoire sans importance, qui très-probablement dépendait, comme les villages voisins, Linkebeke et Droogenbosch, de la paroisse d'Uccle, on ne voyait que quelques chaumières, groupées sur le sommet de la hauteur, autour d'une modeste chapelle, et çà et là une ferme isolée, défendue contre les routiers et les brigands par ses murs massifs et sa ceinture de fossés. Dans une habitation de ce genre demeurait une famille noble qui possédait une partie du village et qui en portait le nom. On cite entr'autres Arnoul et Léon, frères (1), et Jean, maire de la prévôté de la Chapelle à Bruxelles, en 1280. Léon tenait en fief du duc Jean I^er^, la dîme du lieu et la céda en l'an 1277, à l'abbaye de Forêt ; il tenait encore à cens du chapitre de S^te^-Gudule la mairie de Perbeke ou Perbais, à Walhain.

Celui qu'on peut qualifier du titre de premier seigneur de Bersele, celui qui, très-probablement, y bâtit un manoir considérable, est Godefroid de Halbeke ou Hellebeke, issu d'une famille qui tirait son nom d'une terre voisine de la petite ville de Hal, en Hainaut. Son parent Arnoud s'était distingué à Woeringen, lui, servit avec honneur le duc de Brabant, Jean II, et en obtint le droit d'avoir une garenne

(1) *Arnoldus et Leonius fratres de Bersele.* Acte de 1292.

ou chasse gardée près de sa *maison* (1) à Beersele, et de prendre tous les ans dans le bois de Soigne 60 muids de charbon et 200 monceaux (2) de bois (3). Il fut aussi investi pendant plusieurs années de l'office de sénéchal ou premier officier de justice de Brabant, et soit que dans ces fonctions il se soit fait des ennemis, soit qu'il ait soutenu avec ardeur l'autorité du souverain, ses biens eurent beaucoup à souffrir des incursions de la commune de Bruxelles, révoltée en 1306. Quand les bourgeois, défaits dans les prairies de Vilvorde, implorèrent leur pardon, ils furent condamnés à payer au chevalier de Hellebeke une somme de 1500 livres. Peut-être se passa-t-il alors une scène semblable à celle qui illustra ces lieux deux siècles plus tard, mais le silence des chroniques ne permet pas de soulever entièrement le voile qui nous dérobe la connaissance de cette obscure période.

Godefroid de Hellebeke laissa la seigneurie de Beersele à sa fille Élisabeth, et celle-ci, soit par mariage, soit par donation ou vente, la porta à Henri de Stalle, membre d'une famille dont le sang s'était mêlé à celui des premiers seigneurs de Ruysbroeck, issus d'une branche cadette de la famille souveraine des ducs de Brabant. Henri, devenu seigneur de Beersele, acheta à Henri Van der Loebeke la forteresse et terre de Zittert à Tourneppe.

Henri II de Stalle, dit de Beersele, chevalier, fut seigneur de Beersele, Zittert, Hellebeke et à Woluwe-St-Lambert. Sa forteresse fut brûlée pendant l'invasion que fit en Brabant le comte de Flandre, Louis de Male, et quelque temps

(1) Le terme de maison, lorsqu'il se trouve dans un diplôme relatif à une seigneurie, indique presque toujours une résidence féodale de premier ordre ; le mot *hof*, au contraire, désigne ordinairement un petit manoir, une ferme seigneuriale.

(2) *Cumuli.*

(3) Acte daté de Bruxelles, le jour de St-Luc (18 octobre) 1300.

après la paix, il fut créé amman de Bruxelles (10 février 1357, 58 nouveau style); il remplit cette office pendant quatorze mois, et en 1377, il fut nommé échevin de la même ville, comme membre du lignage patricien de Coudenberg. On n'est nullement d'accord sur le nom de sa femme et ceux de ses enfants, mais il paraît certain qu'il épousa Marie ou Marguerite Estor et qu'il ne laissa que deux filles, Marie et Jeanne; celle-ci porta la seigneurie de Zittert à Roger de Petershem, seigneur de Leefdael, et mourut sans enfants.

Marie fut unie, en 1375, à Jean, sire de Witthem, fils de Jean Van Corselaer, bâtard de Brabant, et veuf de Catherine Hoen van Hoensbroeck. Jean jouit d'une grande influence à la cour de la duchesse Jeanne et du duc Wenceslas; il fit pendant très-longtemps partie de leur conseil et, en qualité de sénéchal, commanda plusieurs fois les armées brabançonnes levées contre le duc de Gueldres. Il accompagna aussi, avec l'étendard ducal, les bourgeois de Bruxelles lorsqu'ils allèrent assiéger le château de Gaesbeke, pour se venger du meurtre de l'échevin Everard Serclaes (1). Il obtint de la duchesse Jeanne de pouvoir nommer des échevins à Alsemberg, Linckebeke et Beersel pour y administrer la moyenne et basse justice (2). A sa mort ses biens furent partagés : ceux qu'il avait hérités de son père, devinrent l'apanage des fils qu'il avait eus de son premier mariage, et ceux qu'il possédait du chef de sa seconde femme, restèrent aux enfants que celle-ci lui avait donnés. La postérité des premiers s'éteignit au commencement du XVI^e^ siècle, après avoir jeté un faible éclat; les seconds furent la tige d'une suite de guerriers, dont les

(1) Voyez Butkens, *Trophées de Brabant,* tome I, *passim.*

(2) Acte du 9 décembre 1391, confirmé le 11 décembre 1486 et le 20 octobre 1499.

riches possessions, accrues par de belles alliances et par les dons des souverains, enrichirent, au milieu du XVII^e^ siècle, les nobles maisons de Lorraine, d'Aremberg et de Hornes.

Henri de Witthem eut pour sa part les biens situés à Alsemberg, Rhôde, Tourneppe, Linckebeke, Beersel, avec la forteresse (*slot*) de ce lieu, Laeckt ou Loth, Leeuw S^t^-Pierre, Hal et d'autres villages du Hainaut et du pays de Gaesbeke; le moulin à Geroelst sous Uccle, des biens à Bruxelles et aux environs, à Laeken, Woluwe, Crainhem, Sterrebeke, le bois de Mesdale, etc. (1). Il fut admis dans le lignage de Sweerts à Bruxelles, fut échevin de cette ville en 1402, et reçu homme de S^t^-Pierre à Louvain; il donna un nouveau lustre à sa famille par ses mariages avec Catherine, dame de Berchem, Ranst, etc., et Marie d'Enghien, dame de Braine-l'Alleud. Il mourut en 1444, après avoir presque constamment occupé de grandes dignités à la cour des ducs Jean IV, Philippe de S^t^-Pol et Philippe-le-Bon. Sa seconde femme ne lui survécut que d'un an et tous deux furent enterrés dans le caveau seigneurial à Beersel.

Henri II de Witthem, fils du précédent et de Marie d'Enghien, épousa Jacqueline de Glymes, qui descendait aussi d'un bâtard du duc de Brabant, Jean II; ces deux époux étant morts, l'un en 1454, l'autre en 1462, furent enterrés près de leurs parents.

Henri III porta à son apogée la splendeur de la maison et traversant avec bonheur trente années de guerres et de divisions intestines, sut toujours conserver la confiance des souverains. En l'année 1476 (1477 n. s.), il fut choisi pour faire partie de la commission qui devait juger Hym-

(1) Acte de partage, en date du 9 septembre 1404.

bercourt et Hugonet (1); pendant le règne de Marie de Bourgogne, la régence de Maximilien et le règne de l'archiduc Philippe, il prit toujours place parmi les conseillers de la couronne. Lorsque le mécontentement contre Maximilien devint général, lorsque commença cette guerre terrible, dans laquelle la plupart des villes de la Flandre et du Brabant virent s'engloutir leur antique prospérité, le seigneur de Beersel employa toutes ses ressources à défendre la cause de son souverain. Son fils Philippe, nommé, le 7 septembre 1488, amman de Bruxelles, en remplacement de Guillaume Estor (2), qui avait adhéré à l'insurrection des communes, convoqua les nombreux vassaux de sa maison et mit de fortes garnisons dans les châteaux de son père. De ses retraites de Beersel, de Braine-l'Alleud, de Zittert, qui interceptaient les communications directes de Bruxelles vers Nivelles et le Hainaut, sortaient, sans relâche, des détachements qui portaient la terreur dans les alentours, pillaient les domaines des seigneurs ennemis, incendiaient les chaumières, dépouillaient les voyageurs et les marchands. Irrités des déprédations qui se commettaient jusqu'aux pieds de leurs murailles, les Bruxellois se ruèrent sur l'hôtel de Henri de Witthem, dans la rue des Foulons, le saccagèrent en entier et y mirent le feu; puis une troupe nombreuse sortit de la ville et vint entourer la forteresse de Beersel; mais vainement leur faible artillerie bâtit-elle ces solides murailles; vainement réunissant tout leur courage, les bourgeois tentèrent-ils l'escalade; la valeur de Philippe fit échouer leurs attaques, et ils furent

(1) Voyez le *Messager*, année 1839, p. 364.

(2) C'est par erreur que Puteanus et Christyn (*Consuetud. Bruxell.*) réduisent à l'année 1489 la durée de la remise de l'emploi d'amman entre les mains de Philippe. Ce seigneur occupa cette fonction pendant quinze ans, de 1489 à 1504.

contraints de se retirer, laissant au pied du mur un grand nombre d'armes et de cadavres.

Le moment de leur vengeance ne fut que différé; car trois mois après, ils reparurent de nouveau, plus nombreux et plus exaltés; une artillerie considérable, qu'on avait fait venir de France, les suivait et fraya aux assiégeants le chemin d'une large brèche. Une partie du fossé, à moitié rempli par la chûte du mur, fut aussitôt comblé à l'aide de fascines, et les piquiers s'élancèrent à l'assaut pendant que les archers, les arbalétriers et les arquebusiers faisaient pleuvoir sur les assiégés une grêle de traits et de balles. Cette fois, la bravoure du jeune commandant du château, de ses hommes d'armes, du capitaine bourguignon Guillaume de Ramilly et de sa compagnie de mercenaires ne pût arrêter le torrent; la garnison se rendit à discrétion, une partie fut jetée en prison, le reste, et entr'autres Ramilly, fut pendu sur le marché de Bruxelles. Le château fut livré aux flammes.

Après la prise de Beersel, les vainqueurs se jettèrent sur les domaines des Witthem, et rendant avec usure les maux qu'ils avaient soufferts, brûlèrent la forteresse de Zittert et plusieurs petits manoirs, moulins, etc., dévastèrent les bois et causèrent enfin, aux propriétés de cette famille, les plus grands torts possibles. Le bourg de Braine-l'Alleud fut consumé presque en entier, et son château, après une vigoureuse résistance, fut pris à cause du manque de poudre, ses salles et tours furent livrées à la dévastation.

Pour dédommager le sire de Beersel de tous ces désastres, le roi Maximilien lui céda successivement le droit de haute justice à Braine-l'Alleud, Plancenoit, Ohain et Haute-Noucelle (1); les hommages, petits cens et péages à

(1) Diplôme du roi Maximilien, daté d'Inspruck le 10 juin 1489.

Braine, montant ensemble à 20 florins par an, avec renonciation à la redevance de treize muids de blé, mesure de Louvain, que payait au domaine le moulin de Monchinpont, et à condition d'entretenir les ponts et chemin de Sarmoulin (1); la haute justice à Beersel, Linckebeke, Rode, Alsemberg et Tourneppe, avec toutes les juridictions moyennes et basses, rentes et redevances du duché à Terheyden, Boesdale, Broecke sous Rhode, Zittert sous Tourneppe, etc. (2); le manoir de Hoylaer avec les prés, pâturages, étangs, cens, rentes, tonlieux, en dépendant, pour en jouir pendant 24 ans (3). Quand l'épuisement et les ravages de la peste forcèrent la ville de Bruxelles à renoncer à la guerre funeste qui épuisait le pays, il fut stipulé dans le traité, fait à Malines au mois d'août 1489, qu'elle indemniserait le seigneur de Beersel du saccagement de son hôtel, et qu'elle fonderait trois messes pour l'âme de Ramilly. L'hôtel fut rebâti, et existe encore, mais il a été agrandi et modifié, lorsque les seigneurs de Beersel, au commencement du XVII^e^ siècle, cessèrent d'y résider et le vendirent pour servir de mont-de-piété. C'est lui qui a fait donner à la rue dans laquelle il se trouve le nom de rue du Lombard.

Henri de Witthem fut créé chevalier de l'ordre de la Toison d'or dans le chapitre tenu à Malines en 1491, puis second chambellan de l'archiduc Philippe, et quand ce prince se rendit pour la première fois en Castille, il fut un des cinq grands auxquels fut confiée la régence des états de par-deçà.

Par succession, mariage, achat ou don, Henri III de Witthem possédait assez de biens pour être considéré

(1) Idem de la même date.
(2) Idem du 12 juin.
(3) Idem du 3 août.

comme un des plus grands propriétaires du Brabant. Voici en quoi consistait le magnifique héritage qu'il laissa à ses enfants.

1° La terre de Beersel s'étendant sous Beersel, Rhode, Alsemberg, Tourneppe, Linckebeke, avec le droit de haute, moyenne et basse justice dans ces cinq villages, le droit de morte-mains, le droit de pêcher dans la Senne sous Beersel, le droit de chasse gardée sur un vaste territoire, borné par la Senne, le bien de Zittert, le ruisseau qui passe à Alsemberg et à Rhode, la forêt de Soigne et le village de Droogenbosch, un grand nombre de fiefs, de cens, rentes, redevances, la forteresse de Beersel, la haute mambournie de l'église d'Alsemberg, les seigneuries foncières suivantes : Boesdael sous Alsemberg, avec le droit de nommer un garde du bois de Soigne, achetées à Catherine de Nivelles, en 1486; Boesdael et Ten-Broeck à Rhode, fief de la châtellainie de Bruxelles, acquise de Jacques de Glymes, en 1480; la Cour-au-bois (*'t Hof op den bosch*), également à Rhode; la Cour de Zittert, à Tourneppe; le moulin de Sollemberg, à Huysinghen. Remarquons ici que les jugements des échevins de la terre de Beersel étaient portées en appel, non-devant les tribunaux supérieurs ordinaires, mais à la cour féodale de Brabant. Entr'autres prérogatives attachées à ce domaine, le plus singulier était le droit d'un patacon que payait chaque paysan lors de son mariage.

2° La seigneurie de Ruysbroeck, entre Beersel et Anderlecht, achetée vers 1510 à Marie Taye.

3° La terre de Braine-l'Alleud avec haute, moyenne et basse justice à Braine, tant dans la franchise qu'au-dehors, aussi loin que s'étendait cette paroisse (dont Waterloo, alors hameau inconnu, faisait partie), à Plancenoit, Ohain et Haute-Noucelle, droit de lever accises sur les vins, les bierres, les bouchers, les boulangers, les cor-

donniers, etc., à Braine, droit de pêche et de chasse, forteresse à Braine, mambournie de l'église paroissiale, de l'hôpital, de la maison des pauvres, plusieurs moulins bannaux, terres, cens, redevances, avouerie de la seigneurie de Noucelle, appartenant au chapitre de S^te^-Gertrude à Nivelles, plusieurs seigneuries foncières, entr'autres celle de Manil, achetée en 1483 à Jean t'Serclaes, des fiefs, etc.

4° La terre d'Overyssche, comprenant un grand nombre de parties distinctes, entr'autres la seigneurie de Witthem, à Ysque, héritage des sires de Witthem de la branche aînée, éteinte vers le commencement du XVI^e^ siècle; la seigneurie de Ter-Spoudt, patrimoine d'Isabelle Van der Spoudt, femme de Henri de Witthem; la beyerie d'Yssche, achetée à Marie d'Oisy; le bien de Molenpas, acheté en 1498; la foresterie héréditaire d'Yssche, achetée en 1497, etc. Les seigneuries de Witthem, de Spoudt et la beyerie furent unies, en 1494, pour ne former qu'un seul fief, auquel fut accordé le droit de haute justice en 1501.

5° La baronnie de Bautersem, entre Tirlemont et Louvain, achetée, en 1512, à Jean d'Alsteren, sire de Hamal, à qui cette seigneurie était passée par sa mère Catherine de Witthem, petite-fille de Henri, second fils de Jean de Corsselaer.

6° La terre de Petit-Rœulx, près Nivelles, avec des droits très-étendus; la seigneurie de Bousval et celle d'Arquennes, biens d'Isabelle Van der Spoudt, et apanage de sa fille Isabelle, qui épousa Bernard d'Orley, sire de Tubise.

7° L'avouerie de Couvin, dans le pays de Liége.

Henri de Witthem fut enseveli dans l'église de Beersel, sous une tombe élevée, qui portait l'inscription suivante :

Cy dessoubs gist Henry de Witthem seigneur
De Beersele, en son tems bon chevalier d'honneur,
Qui fut de Bautersem seigneur jusques enfin
De Braine et Overysque, advoué de Couvin,
De Ptacinoit, Schoutrine et Ruysbroeck aussy
Seigneur de Petit Reux, Dieu l'en avait party.
Chambellan fust second du roy, de la Toison
Chevalier très prudent gouvernant la maison
Apres que ledit Roy Philippe alla vers Castille,
Luy laissant son thrésor, son noble fils et fille
Desquelz fut gouverneur et chambellan premier
Don chacun se loua jusques à moindre officier.
Tellement gouverna le jeune prince et dames,
Qu'il doit avoir loyer avec les saintes ames.
Le dix-septième de septembre son ame à Dieu recommanda.
L'an mille cinq cens et quinze à cinq heures du matin
de ce siècle trespassa
Dame Isabeau Despout sa compagne et épeuse
gist après luy, qui fut dame très vertueuse.
Qui trespassa le dixième du mois de juin, à dix heures
devant midy,
De l'an mille cinq cens et trois, Dieu ait de benoiste ame
miséricorde et mercy (1).

Cette épitaphe n'existe plus, mais on en lit une autre, près de l'autel, ainsi conçue :

Hic jacent
Henricus de Witthem, dominus
de Beersele, aurei velleris
eques, obiit XVII sept. MDXV
et
Isabella Despouts, ejus
uxor, obiit III junii MDIII.

R. I. P.

Près de la porte de l'église, à gauche, sont aujourd'hui placées, contre la muraille, les statues qui surmontaient autrefois la tombe de ces personnages. Elles sont sculptées

(1) Le Roy, *Grand Théâtre sacré du Brabant*, tome 1, p. 385.

en pierre commune et endommagées. Aux pieds des statues sont un lion et un chien, emblèmes ordinaires de la vaillance et de la fidélité ; au-dessus deux niches gothiques (1).

Les vers cités plus haut, sont un fidèle échantillon du style funéraire de ce temps. Quant aux sculptures, elles paraissent bien peu dignes de l'époque de la renaissance des arts, époque où le luxe dans les sépultures des grands était porté à l'excès, comme on peut le voir par la magnifique tombe d'Engelbert de Nassau, mort en 1504, enterré dans l'église principale de Bréda; par celle, non moins remarquable, de Philippe de Clèves, sire de Ravensteyn, mort en 1529, enseveli aux Dominicains à Bruxelles, et par une foule d'autres monuments, dont la plupart n'existent plus, mais dont il nous est resté des dessins. Je ne serais pas éloigné de croire que les statues du seigneur de Beersel et de sa femme ne sont que des reproductions d'autres en pierre bleue qui auraient existé jadis.

Deux ans après que le feu du ciel eût embrasé l'église, les ouvriers, travaillant à la réparer, au mois de juin 1732, trouvèrent le cadavre de Henri de Witthem entièrement conservé, tandis que celui de sa femme était tout-à-fait consommé, sauf un os de l'épaule. Le bruit s'en répandit aussitôt dans le pays, et une foule immense accourut pour voir ce cadavre qui, après deux siècles, reparaissait, respecté par la tombe. Pour faire cesser les bruits absurdes qu'on répandait dans le public, l'archevêque ordonna de rendre ces restes à la terre. C'est probablemment alors que disparut l'ancien mausolée et que les statues furent placées au lieu où elles se trouvent maintenant.

Philippe de Witthem avait, en 1491, épousé Anne de Halewyn, et obtenu de son père la jouissance de la terre

(1) Voyez une notice sur ces statues, par J. Gautier, dans le *Messager*, année 1840, p. 384, avec planche.

de Beersel. C'est lui sans doute qui releva les murs qu'il avait défendus avec audace et qui construisit ces tours, encore debout, malgré trois siècles et tant de guerres. Il hérita de l'influence de son père à la cour, se démit de la charge d'amman de Bruxelles en 1504, et mourut en 1523, laissant Beersel, Braine et Bautersem à son fils aîné; Yssche au second, appelé Philippe, mort sans enfants; Ruysbroeck au troisième, Georges, seigneur d'Yssche après son frère. Philippe et Anne de Halewyn furent enterrés à Braine-l'Alleud, et leur épitaphe s'y lit encore sur un des murs de l'église, à l'extérieur. Dans la même église, près l'entrée du chœur, à droite, se trouve une autre tombe d'un seigneur de Witthem, jadis décorée de quatre petits lions en pierre bleue, qui ont été ôtés il y a quelques années. J'ignore le nom du seigneur dont les restes sont déposés en ce lieu, mais ce doit être un des suivants.

Henri IV de Witthem épousa Jeanne de Lannoy, dame de Sebourg. Il fut amman de Bruxelles pendant 7 ans, de 1525 à 1432. Il mourut en 1554.

Maximilien de Witthem épousa Gillette de Halewyn, dame de Boesingen, et mourut en 1557.

Jean, dernier descendant mâle de Jean de Corsselaer, joua un rôle actif dans les troubles du XVI^e^ siècle. Après la mort de Requesens, lorsque les Espagnols furent déclarés ennemis du pays, il se rapprocha du prince d'Orange et devint bientôt son ami dévoué. Il reçut le commandement d'un régiment national, fut nommé grand-veneur de Brabant, en place de Berlaimont (1), et fut un des généraux envoyés pour défendre Anvers contre les troupes étrangères. Il échappa au sac de cette ville et se montra toujours opposé à Don Juan d'Autriche. Il se maria bientôt après à Marie de

(1) Le 14 décembre 1577.

Mérode, marquise de Berg-op-Zoom, comtesse de Walhain, dame de Perwez, Geel, Wavre; leurs nôces furent en partie cause de la défaite de l'armée des États à Gembloux, car presque tous les colonels avaient quitté leurs troupes pour assister à Bruxelles à cette union des deux rejetons de deux familles illustres. Dans les années suivantes, à mesure que la scission entre les catholiques et les réformés s'accrut, le sire de Beersel s'éloigna de ses anciens amis, mais sans rompre entièrement avec eux. Il se retira dans son château de Wouw, entre Breda et sa ville de Berg-op-Zoom. Il observa une stricte neutralité jusqu'en 1581; mais cette année, de concert avec Claude de Berlaimont, sire de Haultepenne, il attaqua Berg-op-Zoom, attachée au parti des États. Après la reddition de la ville de Bruxelles, les religieux de Sept-Fontaines se retirèrent dans son château de Beersel, et y trouvèrent, pendant 19 années (1587-1606) un asile sûr et agréable. Il mourut en 1591.

Jean de Witthem ne laissa que trois filles : Marie-Mencie, marquise de Bergues, comtesse de Walhain, dame de Perwez, Geel, Wavre, Braine, Beersel, etc; Marguerite, dame de Bautersem, et Ernestine, vicomtesse de Sebourg, dame de Boesingen, Escaudœuvres, Hove, etc. Marie-Mencie épousa successivement Herman, comte de s'Heerenberg, et Guillaume de Melun, prince d'Épinoy; elle n'eût qu'un enfant, Marie de s'Heerenberg, qui épousa, en 1615, Albert, comte de s'Heerenberg, et mourut sans postérité vers l'an 1636, laissant ses biens à sa tante Ernestine. Celle-ci épousa Claude-François de Cusance, baron de Beauvois et mourut en 1649. Béatrice de Cusance, l'aînée de ses filles, épousa en 1635 Eugène-Léopold d'Oiselai, prince et comte de Cantecroy, puis en 1637 Charles IV, duc de Lorraine, dont elle eut Charles-Henri, prince de Vaudemont, général d'armées aux Pays-Bas, et Anne, princesse de Lillebonne. Béatrice fit passer dans la maison

de Lorraine la plupart des biens de sa famille, entr'autres Braine-l'Alleud, Wavre, Walhain, Geel, etc.; mais le château et la terre de Beersel passèrent à la même époque aux d'Aremberg, par le mariage du prince Charles-Eugène, depuis duc, avec Henriette de Vergy et de Cusance, comtesse de Champlitte, sœur de Beatrice et veuve du marquis de Varambon. C'est aujourd'hui le prince Pierre, fils du prince Pierre, comte de la Marck (mort en 1833), et neveu du duc actuel, qui est possesseur de ce domaine.

Depuis que la famille de Witthem s'est éteinte après trois siècles d'existence, le château est resté inhabité. Un jour cette solitude s'est animée, et le manoir féodal s'est reveillé établissement industriel, mais cette métamorphose n'a guère duré, et le silence a de nouveau repris son empire dans ce lieu désert. En 1818, la main de la dévastation s'est étendue sur lui, mais l'œuvre de destruction s'est arrêtée, et le château qui, auparavant était encore assez bien conservé, est sorti de la lutte, à moitié détruit. Il y a quelque chose de solennel et de mélancolique dans ce paysage solitaire, dans ces vastes ruines, dans ces tours qui semblent encore élever vers le ciel leurs têtes altières, comme pour attester leur antique splendeur. Il semble, lorsqu'on les parcourt, qu'on se reporte à ces temps reculés, à ces époques de dissentions intestines, de mœurs tranchées, de vrai enthousiasme et de coutumes bizarres et cruelles. Rien n'y étonnerait moins que la vue d'un chevalier abandonnant ces lieux dévastés, ou d'un lansquenet, furetant dans les débris pour y trouver quelque trésor oublié. Là tout est vénérable, et nulle main profane n'a défiguré les constructions massives du XVI^e^ siècle, par de prétendues restaurations.

Abandonnant ces lieux historiques, on arrive bientôt à l'église. Ici, ce qui s'offre d'abord à la vue, vous rappelle de nouveau le souvenir des seigneurs. Ce sont deux lions

en pierre, placés à l'entrée du cimetière. La modeste église du village de Beersel est située sur une hauteur, au milieu d'un groupe de maisons peu nombreuses. Elle est dédiée à S^t^-Lambert et bâtie en pierres de taille de grande dimension, dans le style du siècle dernier; la tour seule remonte au moyen-âge, comme l'indique la fenêtre en ogive qui orne sa partie antérieure. L'intérieur de l'édifice n'offre rien de remarquable que les statues de Henri de Witthem et de sa femme. La chœur est très-petit et la nef aussi large que longue.

La population de Beersel qui, dans le XV^e^ siècle, ne dépassait pas 250 âmes et dans le XVI^e^ siècle 400, monte aujourd'hui à 1050 habitants, dont 160 habitent le centre de la paroisse; 240 *Neer-Beersel,* près Caelevoet; 50 une partie de *Caelevoet;* 320 *Nerinck,* et 280 *Laer-Heyde.* Il s'y trouve une maison de campagne, située près de la chaussée d'Alsemberg, appelée *d'Weerbosch,* anciennement propriété de l'abbaye de Diligem, passée au XVI^e^ siècle à la famille de Van der Haeghen, puis aux Richardot et achetée, en 1596, par les Jésuites de Bruxelles pour la somme de 11,483 livres d'Artois. C'est aujourd'hui un bien appartenant à M. De Roest d'Alkemade. Il y avait encore à Beersel une ferme dite de *Nieuwenhove,* tenue en fief du duc de Brabant, et une autre appelée *Hongereyen,* qu'une reine de Hongrie avait, dit-on, donnée à l'église d'Alsemberg.

Il n'y a à Beersel d'autre industrie que la préparation du fromage; il n'y a aucune usine ou fabrique, pas même de moulin. Vers le milieu du siècle dernier, le duc d'Aremberg avait demandé et obtenu l'autorisation d'ériger un moulin à eau, mais le ruisseau n'étant pas assez fort pour faire mouvoir la roue, le duc bâtit, sur le plateau à l'est de l'église, un moulin à vent qui ne subsiste plus.

Dans les derniers temps la seigneurie de Beersel avait

perdu une partie de ses prérogatives. La haute justice à Linckebeke, Rhode, Alsemberg et Tourneppe, fut rachetée par le domaine et revendue ensuite, en partie, au conseiller de Brabant, Van de Winckele qui devint ainsi en 1648 seigneur des trois premiers villages, depuis possédés par la famille de Naus et celle des barons de Provins; et en partie à Henri de Varick, marcgrave d'Anvers, seigneur de Huyringhen, et en 1626, par engagère, de Tourneppe. Quant aux petites seigneuries censales de Boesdale, Ten-Broeck, etc., elles sont restées aux maîtres du château.

Alphonse Wauters.

Alliance des Communes

DANS LE DUCHÉ DE BRABANT.

Le système féodal, contre lequel les novateurs ont écrit avec tant de violence, et qu'on a reconnu aujourd'hui moins funeste, pour le moyen-âge, qu'on ne le supposait communément, a été une des causes les plus influentes de la création des communes. A l'époque où nos pères sortaient à peine de leurs forêts et essayaient de jeter les premiers fondements d'une société régulière, ils durent nécessairement se soumettre à la féodalité; mais ils trouvèrent bientôt moyen de se soustraire à ce pouvoir, qui entraînait toute la société. Ils s'associèrent par parties dans certains endroits, y apportèrent en commun les libertés qui leur étaient restées, entourèrent ces endroits de murs ou de remparts, et achetèrent des priviléges de leurs maîtres.

Bientôt les campagnes furent désertées, et toute la population se jeta dans les communes, où elle n'était pas seulement à l'abri des persécutions de ses maîtres, mais encore de l'invasion des ennemis. C'est de cette manière qu'on peut s'expliquer l'accroissement subit des populations de nos communes. Les campagnes, telles qu'elles sont aujourd'hui, riches et couvertes d'habitations, ne présentaient pas alors le même aspect; un château, un couvent ou une église seuls réunissaient autour d'eux quelques serfs, auxquels l'agriculture était confiée. La prépon-

dérance des communes fut donc tellement grande, que si la classe noble et le duc ne les eut tenues en bride, elles auraient infailliblement prédominé.

Elles eurent donc pour principe des associations particulières ; et comme telles, elles durent nécessairement rester fidèles à ce système d'organisation. De là ces différentes villes toutes indépendantes, toutes isolées, formant chacune une puissance et une patrie isolées, et ayant souvent les intérêts les plus opposés; de là ces différents droits, ces différents priviléges qui se contredisent les uns les autres; de là aussi ces contestations sur l'étendue de leurs priviléges mutuels.

Un seul lien réunissait ces parties hétérogènes; c'était le duc. Encore ce lien était-il très-faible, à cause de la grande indépendance dont les communes jouissaient ; car sauf les droits que les ducs y prélevaient, soit à titre d'aides et de subsides, soit comme revenus du domaine, et le peu d'influence qu'ils avaient encore dans la formation du magistrat, ils n'exerçaient plus que très-peu de pouvoir sur les communes.

Néanmoins, le Duc tâchait d'empiéter continuellement sur leurs droits. De son côté, la noblesse, qui voulait conserver son ancienne prépondérance, luttait également contre l'esprit démocratique des communes.

Sentant combien elles seraient faibles dans la lutte contre ces deux pouvoirs, elles eurent recours aux alliances, qui, pour la plupart, ont pour but secret une coalition contre le duc et la noblesse.

Les premiers actes de cette espèce datent du XIII^e^ siècle, alors que les communes commençaient à marcher vers ce haut degré de prospérité qu'elles atteignirent plus tard; les derniers sont du XV^e^ siècle, époque à laquelle les efforts redoublés de la maison de Bourgogne les fit dépérir insensiblement. Lorsqu'enfin la maison d'Autriche les réduisit

entièrement à l'inaction, il n'est plus question d'alliances communales.

Ces actes, dans lesquels interviennent les maîtres de commune, les échevins et les jurés, se faisaient ordinairement à la réunion des états. Le plus souvent ils ont pour but l'oubli des dissensions qui régnaient entre les communes et qui naissaient presque toujours d'une contestation sur l'étendue des priviléges; ils contenaient aussi la promesse d'une paix et d'une amitié éternelle, celle de défendre mutuellement leurs droits, de tâcher que le duc n'y porte atteinte, de l'aider à conserver ses pays, de dénoncer toutes les infractions que le duc voudrait faire à la liberté du pays, de ne laisser jouir du droit de bourgeoisie celui qui voudrait nuire à leurs priviléges, de supporter en commun les inconvénients qui pourraient résulter de leurs alliances, de faire jurer par leurs successeurs l'observation de ces alliances, de rester éternellement unies sous les mêmes princes et de faire en sorte que le duché passe à celui qui y a droit selon les lois.

Peu d'actes de cette espèce ayant été publiés jusqu'ici, nous nous permettons d'en donner ici deux, qui pourront faire juger de leur importance (1).

Sans doute, il y en a encore, un grand nombre d'inédits, comme, par exemple, l'alliance entre Louvain et Anvers, du 28 juillet 1313; celle entre Bois-le-duc et Louvain, du 1er novembre 1362; celle entre les différentes villes du Brabant, du 8 février 1372; celle entre Louvain, Bruxelles et Anvers, du 20 juin 1426; celle entre les mêmes villes, du 20 juin 1428; une entre Louvain et Anvers, du 15 juin 1439, etc.; mais nous les passerons sous silence, parce que tous ces actes sont rédigés à-peu-près dans les mêmes termes.

C. Piot.

(1) On trouve de ces alliances dans le *Luister van Brabant*, dans les Placards et dans le Cartulaire de Louvain, publié par Nélis.

Alliance entre Louvain et Anvers, contractée dans cette première ville, le 28 *janvier* 1262.

Universis tam presentibus, quam posteris ad quorum notitiam presens scriptum pervenerit, scabini, jurati et communitates urbium de Lovanio et de Antverpia, salutem, et eorum que scripta sunt summam sane considerare.

Cum olim inter nos, stultorum temeritate movente, lites, odia et discordie non semel, sed plures habite fuissent, nos qui providi de futuris considerantes nullum nobis hinc inde honorem nec profectum generari, ne in posterum iis similia tam facile, sicut hactenus, queant accidere, ad omnem prehabitum rancorum sapiendum et pacem diu instabilem, que tamen bonos singulos et maxime compatriotos decet perpetualiter reformandam, precipue quoque propter honorem et profectum Domini nostri, atque etiam totius terre nostre amplificandum et custodiendum multiplici consilio quomodo id fieri possit, utrumque acquisito, sufficienti deliberatione peracta, tandem omnipotentis Dei inspirante gratia in hoc consensimus, quod primo et principaliter ante omnia quid quid odii vel dissensionis inter nos huc usque habitum fuerit, quomodocumque evenerit, puro corde invicem remisimus, nunquam deinceps recordandum, quo facto, omnes pariter et singuli tamquam fratres unanimi voluntate conjuravimus et confederationem mutue pacis atque amicitie fecimus inviolabiliter observandam, quod si in posterum inter homines urbium nostrarum contigerit aliquam discordiam haberi (quod absit), nos utrimque rei geste veritatem de plano investigabimus et a cujuscumque urbis homine inventa fuerit lis exordium accepisse, scabini et jurati illius loci hominem suum, cujus culpa exstiterit, talem habebant, quod ei in quem fuerit comissum penes ordinationem et consilium scabinorum et juratorum utriusque urbis condignam pro modo culpe ficiat emendum. Ceterum promisimus invicem, ubicumque opus habuerimus alter altri ad jus suum conservendum fideliter assistere contra unumquemque hominem, salvo semper jure domini

nostri ac veri heredis terre nostre. Preterea si alicubi terminos terre nostre abbreviare perceperimus, vel jura domini nostri occupari seu in aliquo debilitari (quod Deus avertat), hoc domine vel domino ipsius terre qui tunc esset, quantocius possemus, sui autem omni tempore tamquam de propriis damnis dolentes, hujus rei deberemus esse monitores et conquessores, quo usque modo debito fuerit correcta. Quia ergo omnia premissa, juravimus unanimiter et volumus observare sine fine ne a nobis ipsis vel a successoribus nostris per negligentiam oblivioni tradantur, duobus scriptis similibus ea commendari et utriusque urbis nostre sigillis equaliter fecimus roborari. Actum Lovanii sabbato ante purificationem Beate Marie Virginis, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo primo.

Alliance entre les différentes villes de Brabant, contractée à Louvain, le 1er *novembre* 1362.

Allen den genen, 't scepenen, gesworene, raet ende alle die goede liede gemeinlec van den steden van Lovene ende van Bruecele, saluut, mit kennissen der waerheit. Want wi in tiden vorleden mit bervernissen van vroeden rade tusschen onse voervarden twiste, haetschap ende discoort, niet een werf maer diewile gehadt, ende opgestanden niet alse wise voorsienige, maer die aensagen en mereten die dingen die comende waren alse tot heur daer af noch profyt en mochte werten gewonnen, ende omme tot naermaels sulke bewernisse, gelyc alse doen gevallen waren, also lichtelic niet gevallen en souden, ende omme alle rancour ende onstedigen peys neder te leggen ende gestadige vrienscap, de welke alle goede wel betaemt, ende sonderlinge mit gebueren, d'ewelicken dagen, te reforme ende te houdene ende meest om 't eer ende profyt onsheer ende vrouwen ende haers gemeyns lands te meerdere ende te hoedene, sal dat stedichlic werden

mochte ten besten, mids gracien des almechtichs Godes, si die onser vorvorden waren daer inne verwillecoerden, alse dat in den iersten ende principalic vore alle dinge so wat haetscap, discort ochte van dissencien tusschen heur ghehadt waren doen, hoe dat dat toekwame, mit puer herten onderlinge vergaven ende dies nimmer meer te herdenkene. Daer na si alle ende elc sonderlinge, alse gebrueden swoeren ende maecten onderlinge geionsten eendrachtelic van peyse ende van vrienscapen doen te houdene onbesmettelie, om alle twiste ende debat die vallen mochten tusschen die vorgenoemde steden ende haren lieden dat te verhoedene ende te stadene, ende om elk stat den andere bi te staen ende te hulpene hare rechte te houdene, behoudelec altoes onser heren ende vrouwen van den lande ende haers rechts erfgenamen haren rechte. Ende oec om dat de termyn ochte de palen van den lande niet gecort werden en souden, noch onser heren ende vrouwen recht niet gecreunt, gelyc ende in alder voegen dat die daer op gemaeet syn. Ende want wi commoengie meesters, scepene, gesworene, raet ende alle die goede liede gemeenlic van den steden vorgenoemt die nu syn ansien hebben de vorsienicheit die eer ende profyt onser heren ende vrouwen ende haers gemeyns lands, datten onse vorvorderen in dachten doen si die sake aen namen, ende oec aensien nu ter tyt den staet van den lande gemeynlic hoe datter inne steet ende dat wi niet sonder peys, vrienscap, onderlinge ende goede ionste onser steden recht ende 't slands behouden ende selen connen, noch mogen; daer om eest dat wi nu sonderlinge begeren ende meynen gestade vrienscap, peys ende trouwe onder ons ele mit anderen, te behoudene ende voert te gebrukene ende elken bi anderen rechte te blivene, sonder argelist. Ende hebben alle die geloeften die onse vorvorderen hier af maecten d'een mitten anderen vernuwt. Ende hebben geloeft ende geloven ende sweren, bi trouwen ende bi sekerheiden vor ons, voor onse oer ende onse nacomelingen, mit onsen live ende goede daer bi te blivene ende te hulpen houdene malkanderen d'ewelicken dagen in alder vormen dat die voorseide brieve in hebben, die daer op gemaect syn, behoudelec altoes onser heren ende vrouwen ende

haers rechts erfgenamen haren rechte. Ende want wi meynen ende gesworen hebben ende gelooft allen dese saken dat si van ons, van onsen oer ende van onsen nacomelinge sonder einde onbesmetelic sulen gehouden worden. Ende om dat si niet en selen mids rockeloesheden vergeten werden, so hebben II gelike gescrifte ende brieve daer op doen maken, ende onser stede beide segelen gelye daer aen doen hangen. Dit was gegeven te Lovene in den jaer ons heren als men screef IIICCC L XII in Alderheiligendage.

Item aldus desen brief es tusschen ons ende Tienen,
tusschen ons ende Lier,
tusschen ons ende Herentals,
tusschen ons ende Zichene,
tusschen ons ende Geldenaken,
tusschen ons ende Halen,
tusschen ons ende Vilvoorden,
tusschen ons ende Leuwe,
tusschen ons ende Nivele,
tusschen ons ende Eyncourt,
tusschen ons ende Arscoot,
tusschen ons ende Gembloes,
tusschen ons ende Tuerenout.

POUTRAIN

ET

SON HISTOIRE DE TOURNAI.

Ce n'a pas été sans peine que Poutrain a réussi à écrire son livre, ni sans péril qu'il est parvenu à le mettre au jour. Un narré succinct des tribulations qu'il endura à l'occasion tant de la composition que de la publication de son œuvre, ne sera pas dénué d'intérêt pour l'histoire de la liberté de la presse en Belgique sous le gouvernement autrichien.

Dans le commencement de l'année 1748, Poutrain avait écrit à Versailles au chancelier d'Aguesseau, pour le prier d'user de son crédit auprès du magistrat de Tournai, afin de lui faciliter l'accès des archives de la ville. D'Aguesseau lui avait répondu le 11 mai, qu'il en avait parlé à deux députés du Magistrat alors à Versailles, et qu'ils lui avaient paru disposés favorablement. Toutefois ils y avaient trouvé beaucoup de difficulté, par le peu d'ordre où étaient les archives de la ville. Fort de cette lettre, Poutrain en écrivit une au Magistrat, dont l'original se trouve aux archives de Tournai et que nous transcrivons ici; elle est adressée au conseiller-pensionnaire des Consaux :

« Monsieur,

» C'est comme forcé que j'ai l'honneur de vous faire » part d'une lettre que j'ai reçue de Mgr. le chancelier,

» il y a plus de six semaines, en réponse à celle que j'avois » pris la liberté de lui écrire, pour le prier de la renvoyer » à messieurs du Magistrat avec une recommandation de » sa part, pour les engager à me communiquer leurs ar- » chives. Vous verrez, Monsieur, par sa lettre, comment il » est arrivé qu'il a bien voulu m'honorer moi-même d'une » réponse. La commission dont je me suis chargé de procu- » rer l'impression de cette nouvelle Histoire de Tournai et » de m'intéresser à tout ce qui peut la rendre plus parfaite, » me met dans l'obligation de me produire. J'étois presque » échappé, et j'avois sacrifié même beaucoup de mes enga- » gements et de mon devoir aux dépens de cet ouvrage, » mais je me trouve absolument pris à plusieurs enclouеu- » res qui se rencontrent sur la fin. C'est, entre autres, une » suite qui nous manque des gouverneurs de Tournai, de- » puis le règne d'Henri VIII, roi d'Angleterre. L'entrée de » tous ces gouverneurs est sans doute marquée dans vos » registres; ce sont des actes trop solennels pour les avoir » omis. Je suis même persuadé qu'il s'y en trouve bien » d'autres particularités qui enrichiroient merveilleusement » le sujet. Comme nous avons un chapitre du langage » qu'on a parlé à Tournai dans les différents siècles, ce » seroit bien une belle chose si l'on pouvoit démêler dans » nos archives l'époque du temps qu'on a commencé à » laisser la langue latine et à emploÿer le thiois dans les » actes de l'hôtel-de-ville. Nous en avons de l'an 1240, » mais ils remontent encore plus haut. Nous ne voulons » pas, Monsieur, vous rebuter. Ces deux articles sont les » plus pressants et ils nous suffiront d'abord. Nous vous » serons infiniment redevable, et le public même le seroit » avec nous, si vous vouliez bien prendre la peine de vous » intéresser en notre faveur; vous en avez déjà donné » quelques marques qui nous les ont fait espérer. Souve- » nez-vous, Monsieur, s'il vous plaît, que vous avez bien

» voulu faire des recherches, il y a plus d'un an, dans les » registres des Consaux, pour nous procurer une lettre de » Philippe II, roi d'Espagne. Quoique ce ne soit pas ce que » nous pensions et ce que vous m'avez promis, de vous prê- » ter à un supplément que vous m'avez vous-même pro- » posé chez vous, je me suis fait une application de recon- » noître le caractère et le goût de tous vos messieurs; et » j'ose vous dire que nous n'avons lieu d'espérer qu'en » vous, et que sans vous, malgré la recommandation de » Mgr. le chancelier, nous demeurerons encloués; cependant » j'ose aussi ajouter que le public n'en sauroit pas bon gré » à MM. du Magistrat. Vous conviendrez que c'est dans » cette vue qu'ils doivent regarder la chose. Permettez, » Monsieur, que tant d'honnêtes gens vous aient l'obliga- » tion tout entière d'une bonne Histoire de Tournai; elle » seroit la plus belle de toutes les histoires de villes qui se » sont jamais faites, s'il nous eût été libre de la puiser dans » sa source. Nous nous estimerions heureux, Monsieur, si » vous vouliez bien prendre part au zèle que nous avons » pour l'honneur de Tournai, dans l'entreprise de cette » histoire, sans nous remettre sur le tapis des Consaux. » Nous leur avons déjà fait nos soumissions; vous pouvez » peut-être prendre le parti de nous faire plaisir sans leur » en communiquer davantage. Je suis respectueusement, » Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Poutrain. »

Mais Poutrain n'était pas au bout des tracasseries.

Au mois d'octobre 1749, l'impression de son livre étant achevée, il sollicita de S. A. R. la permission de le mettre en vente. Il lui fut répondu un mois après par un refus, et malgré les sollicitations du pauvre auteur, un an tout entier s'écoula pour lui, dans l'attente d'un adoucissement à cette mesure rigoureuse. Enfin, M. De Nény écri-

vit le 2 janvier 1751, au président du Bailliage de Tournai-Tournaisis la lettre suivante qui donne l'explication de ce long retard :

« Monsieur,

» Le sieur Poutrain, auteur d'une Histoire de Tournai, » s'est adressé à moi depuis quelques semaines, pour se » plaindre de l'examen que Messieurs du Baillage font de » son ouvrage, et du délai qu'ils apportent à remettre à son » imprimeur l'exemplaire qu'ils ont entre les mains.

» Je dois avoir l'honneur de vous informer, Monsieur, » que le sieur Poutrain ayant supplié Son Altesse Royale, » au mois d'octobre 1749, de lui accorder un octroi pour » le débit de son ouvrage, imprimé à Tournai pendant que » cette ville étoit occupée par la France, et ayant même » demandé la permission de le dédier à ce prince, j'ai été » chargé d'examiner cette histoire, et, sur mon avis, l'une » et l'autre demande lui a été refusée. Cependant comme » l'impression était déjà entièrement achevée, et que la » suppression de l'ouvrage aurait pu causer des dommages » considérables, tant à l'auteur qu'à l'imprimeur, des con- » sidérations de charité ont engagé à avoir des égards » pour eux. Dans cette vue, j'ai déclaré au sieur Poutrain » *que je voulois bien prendre sur moi de faire en sorte* » *que l'on fermeroit les yeux sur le débit qu'il pourroit* » *faire, pourvu que l'ouvrage ne parut point comme impri-* » *mé à Tournai, mais sous le nom de quelque ville d'Al-* » *lemagne ou de Hollande, après qu'il m'auroit proposé* » *cette ville,* et après qu'il m'auroit fait conster d'avoir » exécuté quelques autres conditions que je lui prescrivis.

» Ce sont les termes d'une lettre que j'écrivis à M. Pou- » train, le 24 novembre 1749.

» Vous jugez bien, Monsieur, que je n'ai point pris sur » moi cette tolérance, sans y avoir été autorisé; mais on a » voulu éviter de lâcher la moindre écriture, dont l'au-

» teur ou le public auroient pu inférer une tolérance ou-
» verte ou tacite de la part du gouvernement, et prévenir
» en un mot que cette Histoire, composée sans avoir con-
» sulté les Magistrats, ne pût paroître avec les dehors avan-
» tageux d'un ouvrage approuvé. J'ai même poussé la déli-
» catesse si loin que le sieur Poutrain m'ayant demandé la
» permission de mettre au bas du titre : *Et se vend chez*
» *Nicolas Joveneau, imprimeur à Tournai,* je la lui ai
» refusée tout court par ma lettre du 2 août 1750.

» Vous conviendrez, Monsieur, qu'on ne sauroit em-
» ployer plus de précaution pour empêcher que cet ouvra-
» ge, dans aucun temps, puisse faire quelque préjudice,
» soit aux droits du Souverain, ou aux droits, prérogatives
» et prééminences de ses sujets et vassaux. J'en ai informé
» de vive voix Messieurs des états et du Magistrat, lorsque
» j'ai eu occasion de voir quelques-uns d'entre eux, et je
» suis charmé de pouvoir aujourd'hui vous donner la
» même explication. Je me persuade qu'elle lèvera tout
» scrupule de la part de Messieurs du Bailliage; mais si,
» après cela, il restoit encore quelque difficulté importante,
» j'ai ordre de vous requérir, Monsieur, de faire en sorte
» que j'en sois instruit sans délai, afin qu'il puisse ensuite
» y être disposé comme il appartiendra.

» J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,
» Monsieur,
» *Votre très-humble et très-obéissant serviteur,*
» Nény. »

Nous avons sous les yeux une longue note écrite de la main de Poutrain, dans laquelle il raconte les observations du Bailliage, sur son Histoire. Elle est du mois de février ou du commencement de mars 1751 :

« Les observations de M. le procureur fiscal, dit notre
» auteur, ne regardent que la critique que chacun peut
» faire d'un livre quand il paroît, et n'ont rien qui inté-

» resse la Religion, les mœurs ou l'État, seuls défauts qui » empêchent l'approbation d'un livre, ni qui intéresse » même le Bailliage, en le regardant comme faisant partie » de l'État. Il est vrai qu'il est parlé de la cour de Maire, » page 307, qui semble ne pas plaire au dit sieur procu- » reur fiscal, lorsqu'en relevant ce mot, il dit qu'il croit » que le Bailliage étoit à Tournai, l'an 1513; qu'Henri VIII, » roi d'Angleterre, fit son entrée dans la ville qu'il avoit » prise; mais c'est une citation des registres de l'hô- » tel-de-ville, selon le manuscrit de M. Schinkele, ancien » mayeur, qu'on est prêt de représenter. Ce siège étoit ap- » pelé indifféremment autrefois cour de Maire et Bailliage » de Tournai; c'est en effet encore aujourd'hui la cour de » Maire dans certaines lettres. Quoi qu'il en soit de cette » cour de Maire, que gagneroit-on à vouloir chagriner » l'auteur sur cet article? Le Bailliage en est-il moins » honoré depuis si long-temps, et le seroit-il davantage » pour engager un éclat là-dessus?

» A l'égard des fautes indifférentes à l'ordre public relè- » vées par M. le procureur fiscal, on se contentera d'en » reprendre deux : 1° que Clovis n'étoit pas le 4e roi de » France, comme l'auteur l'a dit, mais le 5e. On répond » qu'il est le 4e, selon plusieurs auteurs qui veulent que » Pharamond, qu'on donne pour le premier, n'ait jamais » passé le Rhin, et qu'ainsi il doit être retranché des qua- » tre premiers rois qui ont formé leurs états en-deçà de ce » fleuve; 2° qu'il n'y eut un avocat du roi au Bailliage » que sous Louis XIV; mais M. le procureur fiscal peut-il » démentir ce texte si exprès des registres de l'hôtel-de- » ville, dans la description de l'entrée de l'empereur Char- » les-Quint et du prince d'Espagne son fils, page 332, » *maître Quentin Alegambe, avocat de l'empereur, fit sa* » *harangue bien congrument, etc.?* A l'égard de l'erreur que » M. le procureur fiscal observe en dernier lieu, elle est » corrigée dans les suppléments.

» Pour les objections de M. le grand Bailli, elles se réduisent jusqu'à présent à trois chefs, selon le rapport que » Joveneau en a fait à l'auteur :

» La 1re est qu'on dit (page 501), que le prince Charles » accompagnoit le duc de Lorraine, son frère, à son entrée » à Tournai. Cette objection est de la même nature que » celle du procureur fiscal; elle n'est pas, en fait d'approbation des livres, la matière d'une correction de la part » des censeurs royaux qui abandonnent toutes ces sortes » d'erreurs à la critique, quand un livre paroît. Si elles le » rendent méprisable et si elles le font tomber, c'est l'affaire de son auteur. M. de Nény ne sait que trop cela. » D'ailleurs, la faute qu'on reproche ici est corrigée dans » les suppléments, p. 793.

» La 2e objection est, qu'il semble (p. 505) qu'on attribue moins de zèle au Bailliage qu'au Magistrat pour la » religion catholique, dans l'affaire du soldat calviniste » aux Capucins.

» Cette objection est plus subtile que solide : le Bailliage s'éleva comme pour crime de lèse-majesté au premier chef, pendant que le Magistrat de son côté se mit » en devoir de faire sa charge. L'état-major se gendarma, » la garnison fit mine de s'ébranler. Dans le danger d'un » désordre qui menaçoit la ville, le Bailliage prit le parti » de laisser le soin au Magistrat de négocier et de calmer, » et il fit bien : c'est ce qu'on a fait entendre en parlant là » de Bailliage. Et à propos de cette objection de M. le grand-» Bailli, lui donne-t-on peu de zèle pour la religion catholique, pag. 481, où il peut voir un petit grain d'encens » qui en est présenté si justement à Mr, son père. On eût souhaité pouvoir le faire plus délicatement; mais l'odeur ne » laissera pas que d'en durer peut-être encore dans deux cents » ans, si l'on peut espérer que ce livre se lise aussi long-» temps. Si les gens de lettres, qui travaillent par les purs

» motifs de l'honneur, sans épices ni appointement, à être » utiles au public par quelques bons livres, ne doivent at- » tendre que de la tracasserie pour leur récompense, adieu » ce que les lettres ont de plus noble et de plus louable.

» Enfin, la 3e objection est qu'on n'a point parlé assez » honorablement de M. le grand Bailli. Tout le monde » l'honorera toujours, moins pour son rang que pour son » mérite personnel. Il n'a pas été directement question des » grand Baillis de Tournai dans cette Histoire, et le peu de » mots qu'on en dit dans un endroit ou deux, n'a rien qui » déroge à leur rang ni à leur dignité.

» L'auteur se plaint qu'on ait obligé son imprimeur » d'abandonner à une compagnie de justice, au sortir de » la presse, un livre qu'un grand magistrat (voir la lettre » de M. de Nény, de 2 janvier 1751) avait pris lui-même la » peine d'épurer, par ordre du Conseil privé, et qui tel » qu'il en étoit destiné à paroître premièrement sous les » yeux d'un auguste prince, d'un grand prélat, de grands » seigneurs et de M. le grand Bailli lui-même. Il est vrai » que M. de Nény n'est pas de Tournai, mais un homme » sage et judicieux, qui entend la bienséance et la politique » comme lui, est de tous les pays, pour savoir du moins » assez ce qu'il convient et ce qu'il ne convient pas de dire » dans un livre.

» On espère que M. le grand Bailli entrerera dans ces » sentiments, et que sans qu'il soit besoin d'interrompre de » nouveau les importantes occupations de M. de Nény à ce » sujet, il fera la justice de faire remettre à Joveneau » l'exemplaire délivré. »

En effet, le Bailliage ne tarda pas à recevoir le décret dont la teneur suit :

« Chers et bien amés,

» Sur les plaintes qui viennent de nous être adressées de » la part de l'autheur et de l'imprimeur de l'*Histoire de*

» *Tournay*, de ce que depuis environ trois mois, vous avez » pris devers vous à examiner cet ouvrage, avec défense en » attendant de pouvoir en faire le débit, sans que jusqu'ici » vous leur ayiez fait connoître la moindre chose à cet » égard, par où ils souffrent considérablement et courent » risque même de perdre tout le fruit de leur production, » nous vous faisons la présente pour vous dire que notre » intention est qu'à sa réception, vous remettiez, sans le » moindre délai, à l'imprimeur Joveneau, l'exemplaire de » l'ouvrage en question que vous détenez depuis si long- » temps, et que vous en laissiez tranquillement faire le dé- » bit, à moins que vous n'ayez des raisons essentielles à y » opposer, desquelles en ce cas vous nous informerez en- » déans les huit jours, à compter du jour de la date de cette, » pour être ultérieurement disposé selon que la matière en » sera trouvée susceptible, voulant même que n'ayant rien » à répliquer à nos présentes dispositions, vous nous don- » niez part de les avoir mises en exécution. A tant, chers » et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde.

» De Bruxelles, le 2 mars 1751.

» (Signé) Charles de Lorraine.

» (Signé) H. Crumpipen. »

Toutefois le Bailliage ne se tint point pour battu. C'est ce que va nous faire voir sa réplique adressée à l'Impératrice-reine, sous la date du 10 mars :

« Madame,

» L'imprimeur de l'Histoire de Tournay nous en a fait re- » mettre, il y a deux mois ou environ, quelques exemplai- » res pour examiner cet ouvrage, et nous ne lui avons pas » permis jusqu'à présent d'en faire le débit, et ayant fait » examiner cet ouvrage, il ne nous a pas paru mériter l'ap- » probation que les auteurs, qui nous sont inconnus, se » flattoient de mériter; nous avons remarqué au contraire

» que cette Histoire n'a pas été puisée dans les véritables » sources de l'antiquité et des monuments qui doivent en » exister; la seule lecture représente cette ville dans un » état de quasy république dont elle n'a point joui depuis » qu'elle a été subjuguée par les Romains, après la domina- » tion desquels elle est passée sous celle des rois francs, qui » l'ont fait gouverner par des rois francs, qui s'en quali- » fioient seigneurs, quoiqu'ils n'en fussent que les juges et » auxquels on s'efforce de vouloir attribuer l'autorité sou- » veraine, pour faire valoir bien des chartes dont on vou- » dra faire usage sur la foy de l'autorité de ce livre, quoi- » qu'il n'en mérite aucune.

» On y exalte tout ce qui s'est fait sous la domination de » la France, dans les différents temps qu'elle a possédé cette » ville, et les auteurs s'étendent amplement sur les moin- » dres faits parvenus à leur connoissance, et quoiqu'il y en » ait quantité beaucoup plus intéressants qui se soient pas- » sés sous le règne de l'empereur Charles V^e^, de glorieuse » mémoire, et ses successeurs, nos augustes princes souve- » rains, il semble que les auteurs se soient étudiés à les » rapporter si succinctement qu'on ait peine à en voir les » monuments les plus remarquables, qui ne doivent pas » être ignorés de la postérité.

» Nous y avons aussi remarqué que les auteurs recher- » chent soigneusement à avilir le rang et l'autorité que » notre corps royal a l'honneur de tenir et exercer au nom » de V. M., en le post-posant aux autres corps de la ville et » même à celui des Estats que ces auteurs, qui nous parois- » sent être guidés par quelque personne intéressée en » cela, avancent hardiment contre la vérité être plus an- » cien que ce Bailliage; qu'on a déjà tracé quelques mots » pour en substituer d'autres qui rabaissent le rang que » nous avons toujours tenu; qu'il s'y mêle aussi quelques » railleries malignes et piquantes, qui ne doivent pas être

» tolérées; que spécialement dans un sacrilège qui s'est » commis de nos jours, par un soldat de la garnison hol- » landoise, on ose nous imputer de l'avoir relâché à l'estat- » major, malgré la résistance des magistrats, tandis que » c'est au contraire le Magistrat qui a voulu se mêler de » cette affaire qui ne le concernoit pas, et qui l'a rendu » malgré nous, pour éviter de reconnoître nos droits en pa- » reille occasion en qualité de juges royaux.

» Ce sont les raisons qui nous ont déterminés à empêcher » le débit de ce livre, et que nous avons l'honneur d'expo- » ser à V. M. pour satisfaire à son décret du deux de ce » mois, espérant qu'elle voudra bien avoir égard à ces rai- » sons qui tiendront à soutenir l'éclat des augustes princes » de la maison d'Autriche, et nous nous ferons toujours » gloire d'obéir aux ordres dont V. M. nous fera la grâce » de nous honorer.

» Nous avons l'honneur d'être, etc. »

Heureusement pour le bon Poutrain, le gouvernement était décidé à passer outre. Il expédia donc immédiatement au Bailliage la dépêche suivante :

« Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Baar, che- » valier de l'ordre de la Toison d'or, maréchal des armées » du Saint-Empire Romain, etc., etc., etc.

» Chers et bien amez,

» Ayant eu rapport de votre représentation du 10 de ce » mois, Nous vous faisons la présente pour vous dire, » qu'inhérant dans le décret du 2 de ce mois, nous vou- » lons que vous fassiez remettre à la réception de cette à » l'imprimeur Joveneau l'exemplaire de l'Histoire de Tour- » nay qui est entre vos mains, vous interdisant de vous » mêler ultérieurement de cette affaire, à l'égard de laquelle » les deux lettres particulières qui ont été écrites au grand » Bailli, le 2 janvier et 18 février dernier, doivent vous » servir de direction, et Nous vous chargeons au surplus de

» nous rendre compte de l'exécution des ordres que Nous » vous donnons par la présente. A tant, chers et bien » amez, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles le » 15 mars 1751. »

(Signé) Charles de Lorraine.
» Crumpipen. »

Il résulte de la réponse des officiers du Bailliage, écrite le 19 mars, que conformément à l'ordre qu'ils en avaient reçu, ils remirent entre les mains de l'imprimeur Joveneau l'exemplaire qu'ils avaient si longtemps gardé de l'Histoire de Tournai. Ils ajoutent toutefois : « A l'égard des » deux lettres particulières adressées au grand Bailli, en » date du 2 de janvier et 18 février dernier, elles ne nous » ont été communiquées et remises qu'après la réception » des ordres de V. A. R. par son décret. »

Enfin le 30 mars 1751, le sieur Joveneau, imprimeur, présente aux Consaux un exemplaire de l'Histoire de la ville et cité de Tournai, en 2 vol. in 4° avec planches et figures, et les consaux lui accordent *trente florins* pour le remercier de son attention.

Fréd. Hennebert.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Histoire des Gueux de Bois, *par Ch. Wynckius.* Geusianismus Flandriae occidentalis, *auctore R. P. C. Wynckio, P. T. L., ed. R. D. F. Van de Putte.* Bruges, 1841, Van de Casteele; in-4°, pag. XII et 107.

Depuis que la *Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale* a été érigée à Bruges, la vie littéraire et scientifique des anciens temps s'est reveillée dans l'antique cité. Dans l'arène où depuis plusieurs années l'archiviste provincial, M. Delepierre, combattait presque seul, sont successivement descendus MM. Van de Putte, Carton, De Meersman, De Jonghe, etc., et hâtons-nous de le dire, depuis leur entrée en lice, ils n'ont pas cessé un instant de rompre la lance en faveur de l'histoire. Mais laissons ce ton chevaleresque, qui sent la rodomontade, et disons, sans ambages, que Bruges a bien mérité de l'histoire nationale, que ses écrivains ont droit à des encouragements, et que c'est un devoir de parler de leurs constants efforts pour éclaircir les points contestés des annales du pays. C'est pour remplir cet devoir autant qu'il est en nous, que nous allons parler de la dernière publication de M. l'abbé Van de Putte, auteur de plusieurs monographies historiques très-intéressantes, entre autres d'une Notice sur la culture de l'ancienne Flandre.

On l'a dit mille fois, l'histoire des troubles religieux et politiques du XVI^e^ siècle est encore à composer. Strada, ainsi que Bentivoglio, est trop italien, Van Meteren, Bor et Le Petit trop Reformés, Van der Vynckt trop flamand, Schiller trop philosophe, et surtout trop poète. Ces hommes éminents, et bien d'autres, n'ont pu se dégager des préoccupations qui les enlaçaient; ils ont pris leur propre jugement pour la couleur de l'époque qu'ils traitaient, et la plupart ont cru être impartiaux quand ils n'étaient qu'insignifiants. Les histoires locales, les éphémérides du temps, les pièces authentiques, les vieilles chansons, voilà ce qui doit servir d'assise au monument historique qu'attend encore cette période de troubles et de malheurs. Ce n'est pas que les documents manquent : grâces à Dieu! il n'y a pas si piètre bibliothèque où il ne se trouve un lambeau, une page égarée de ce livre de sang; il s'agit seulement de réunir tous ces renseignements épars et de les soumettre au scalpel d'une critique rigide et impitoyable. M. Van de Putte vient d'apporter son tribut à cette œuvre, en publiant l'Histoire des Gueux de Bois de la Flandre occidentale, composée au XVI^e^ siècle par Charles Wynckius, prieur des Dominicains, à Ypres, sous le titre de *Geusianismus Flandriae occidentalis*. Ce beau volume contient le récit, en forme de chronique, de toutes les horreurs auxquelles les catholiques, et surtout les prêtres, furent en proie de la part des sectaires connus sous le nom de Gueux de Bois dans cette partie de la Flandre, connue sous le nom du *West-Quartier*. Quelqu'importance qu'offre cette narration, son ton uniforme, qui a presque l'air d'une nomenclature, et l'absence de détails généraux sur cette époque, lui enlèvent une grande partie de son intérêt. C'est presqu'un martyrologe où l'on ne voit que des chairs coupées et brûlées, des yeux arrachés, des membres mutilés, des meurtres, des incendies, des violences horribles, qui sou-

lèvent le cœur et finissent par inspirer le dégoût. Chacun de ces épisodes, raconté avec le charme d'un style brillant et fécond, présenterait peut-être une lecture attachante mais ainsi mis à nu, sans pudeur littéraire, si nous osions nous exprimer ainsi, on finit par ne plus être frappé des cruels supplices qui y sont relatés. Quoiqu'il en soit, ce jugement ne regarde en rien M. Van de Putte; nous lui devons, au contraire, des remercîments sincères pour nous avoir fourni ce nouveau document à consulter sur notre histoire du XVI^e^ siècle. Wynckius sera, comme Kempenare, De Jonghe et d'autres, une source précieuse à exploiter pour l'histoire locale qui n'est après tout, elle-même, que le germe de l'histoire générale.

Le *Geusianismus* est publié avec un soin typographique et une recherche d'impression remarquable; ce volume fait honneur aux presses de M. Van de Casteele. Nous oublions de dire que ce livre appartient à la seconde série des ouvrages édités par la Société d'Émulation de Bruges.

M. Van de Putte a enrichi le texte d'une introduction en français, de quelques notes explicatives, de pièces justificatives, d'index géographique et onomastique et enfin d'une table des matières. Quant à l'auteur du *Geusianismus,* Charles Wynckius, il était licencié en théologie et prieur des Dominicains à Ypres. En 1573, il édita, à Gand chez Manilius, les Cantiques de l'Église en flamand, et mourut en 1583 à Paris, où les troubles l'avaient forcé de se réfugier.

Henri Van der Heyden ou A. Myrica continua, augmenta et corrigea la chronique de Wynckius. C'est le MS. de *A Myrica* qui a servi à M. Van de Putte pour cette publication. Il appartient à la bibliothèque Goethals, à Courtrai.

J. D. S. G.

De Middelaer, *eerste jaergang*, 12 *afleveringen*. Leuven, Van Linthout en Van den Zande, 1840-1841; in-8°, pp. 666.

L'Université catholique de Louvain se distingue par une grande activité scientifique et littéraire. Professeurs et étudiants rivalisent de zèle pour donner au public des livres utiles ou agréables. Les étudiants, comme on le sait, forment une société de littérature flamande, qui, déjà il y a deux ans, a fait paraître un recueil de poésies et de morceaux en prose. A cette société appartient aussi M. Nolet De Brauwere, auteur d'*Ambiorix*, poème plein de beautés de premier ordre, sur le héros belge qui sut tenir tête aux Romains et balancer un instant leur puissance dans nos contrées. Pour les études sérieuses, nous citerons d'excellent *Manuel de l'histoire de Belgique*, par le professeur David; le quatrième volume du *Synodicon Belgicum*, par le recteur, l'abbé De Ram; la *Christomathia rabbinica*, par le professeur Beelen; le *Précis d'histoire du moyen-âge*, par le professeur Mœller, etc.

La littérature flamande qui, depuis quelques années, a pris tant de développement chez nous, a trouvé une protection puissante et d'actifs promoteurs à l'Université de Louvain. M. l'abbé David résolut de pousser davantage encore à l'étude de la langue flamande, en publiant un recueil mensuel, destiné, partie à la science, partie à la littérature. Il s'adjoignit quelques collaborateurs zélés et fit paraître, en octobre 1840, le premier cahier d'une revue périodique, qui prit le nom de *De Middelaer* of *Bydragen ter bevordering van taal, onderwys en geschiedenis*. Douze livraisons ont successivement paru, et le premier volume de cette intéressante publication est aujourd'hui complet. De prime abord, les rédacteurs ont déclaré dans leur pros-

pectus qu'ils entendaient se rallier à un système uniforme d'orthographe, et pour que l'unité ne fut pas un mot vide de sens pour eux, ils adoptèrent celle de la Commission royale, la seule rationelle, la seule qui doive, semble-t-il, faire autorité. Le recueil fut partagé en trois sections: 1° Etudes linguistiques: orthographe, littérature, histoire, antiquités, analyses critiques; — 2° Instruction publique: renseignements, conseils, annonces de publications sur cette importante branche des connaissances humaines; — 2° Littérature proprement dite : narrations, poésies, traditions populaires, discours, etc.

En s'occupant ainsi de différentes choses, les directeurs du *Middelaer* ont voulu mettre leur recueil à la portée de toutes les intelligences. De rigides principes de moralité, un choix sévère et un désir constant d'intéresser, devaient présider à l'insertion des articles.

Hâtons-nous de le dire, les rédacteurs n'ont pas, chose rare, menti à leur prospectus, et ils ne sont pas restés au-dessous de leur tâche. Nous voudrions pouvoir citer les principaux articles du *Middelaer,* pour rendre justice aux utiles efforts de M. David et de ses collaborateurs; à cette fin il faudrait presque copier la table entière.

Nous nous bornerons à dire que le premier volume contient dix-sept articles : orthographe et études linguistiques, parmi lesquels nous citerons le travail de M. Bogaerts sur les orateurs sacrés de la Belgique; et la dissertation de M. H. Peters, intitulé : *Vertoog over de nederduitsche spelling;* — dix articles Instruction publique; — trois articles Histoire, parmi lesquels un grand travail de M. David, sur la seigneurie de Malines. Sous la rubrique *Mengelingen* (Mélanges) sont insérés vingt-sept articles, tels que lettres, analyses critiques, nouvelles, histoire. Enfin chaque livraison est terminée par quelques morceaux de poésie, appartenant à MM. Rooseman, Janné, Ledeganck, Stroobant,

Van Loven, Ph. Blommaert. Nous avons vu avec plaisir que les rédacteurs ne se sont pas bornés à un cercle étroit de localité dans l'adjonction de leurs collaborateurs; ils les ont choisi dans toutes les parties de la Belgique, et les noms qu'on rencontre dans le *Belgisch Museum* et le *Kunst-en Letterblad* se retrouvent aussi dans le *Middelaer;* c'est un moyen d'avoir de la diversité dans les écrits et de la variété de style dans la rédaction.

Les écrivains les plus habituels de cet recueil sont MM. David, Bogaerts, Peters, régent du collége de Rolduc Serrure, professeur à l'Université de Gand, Bormans, professeur à l'Université de Liége, Kempeneers. Nous terminerons en disant que c'est là un de ces recueils où l'on peut puiser une instruction solide, tout en y trouvant la variété des articles joints à la pureté grammaticale et à un style convenablement élégant et châtié. Nous serions charmé de voir le *Middelaer* plus répandu dans nos Flandres, où jusqu'ici il est presque demeuré inconnu et où, par conséquent, l'on n'a pu apprécier son utilité.

Le plan, suivi par les redacteurs, est à-peu-près celui du *Belgisch Museum,* dirigé par M. Willems, à Gand, et certes on ne pouvait suivre de meilleur modèle. Nous faisons cependant remarquer que cette dernière publication est plus particulièrement destinée à la reproduction d'anciens monuments de la langue flamande, ce qui donne à celle-ci en intérêt philologique et scientifique, ce que le *Middelaer* gagne en intérêt littéraire et d'orthographe pratique.

J. D. S. G.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Histoire des Pays-Bas Autrichiens, par J. Marchal, de Bruxelles, conservateur de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, etc. Première et seconde livraisons. Bruxelles, Deprez-Parent, 1841. Avec le portrait du prince Charles de Lorraine.

[Formera 2 vol. in-8°, avec figures.]

Geschiedenis van Vlaenderen, gevolgd van eene afzonderlyke verhandeling zoo over den oorsprong als de benaming onzer steden, parochien of gemeenten; door P. Lansens, bestierder der fransche kostschool te Couckelaere. Thourout, Delplace, 1837; 2 vol. in-12.

[Cet ouvrage, dont les conjectures sont parfois un peu hasardées, est le fruit de longues recherches; il est recommandable de même que le suivant.]

Alouden staet van Vlaenderen, vóór- en gedurende het leenroerig bestier, gevolgd van eene beknopte etymologische en geschiedkundige beschryving der steden, en van een groot deel der parochien, gelegen in het oud Graefschap van dien naem; door P. Lansens, bestierder der kostschool te Couckelaere, enz. Brugge, C. De Moor, 1841; in-8°, pp. XII et 498, non compris la table, composée de 4 feuillets non chiffrés.

Beschryving van Belgie, geïllustreerd met ruim zestig fraaije gravuren. 's Gravenhage, Nederlandsche Maetschappy van schoone kunsten, 1841; in-8° carré, fig.

Histoire des seigneurs de Gavre, facsimile d'un ancien manuscrit, exécuté au moyen de la lithographie, avec vignettes coloriées. Bruxelles, 1841, De Gobert; in-4°.

Deux Épisodes de l'histoire des Belges : l'Abdication de Charles-Quint, le Compromis des Nobles en 1566. Bruxelles, Decq, 1841; in-18, pp. 60.

De Furie, of Lier op den 14den october 1595 door den vyand verrast en door de burgers van Antwerpen en Mechelen hernomen. Het verhael dier gebeurtenis is de Burgery dier steden opgedragen door den rustende sekretaris van Lier, G. J. Avontroodt. Lier, Jos. Van In, 1840; in-8°, 48 pag.

LITTÉRATURE.

Niderlandisches Museum, magazin für geschichte, literatur, kunst und kenntniss der öffentlichen zustande in den Niederlanden, herausgegeben von Dr Ernst, von Münich. Carlsruhe, Müller, 1841; in-8°.

La Belgique en 1841. Bruxelles, Hauman, 1841; in-8°, avec gravures sur acier, pp. VIII et 206.

[Ce livre de luxe, composé pour utiliser de fort belles gravures anglaises, ne répond guères à son titre. Il contient les articles suivants : A Mme S. H., par le bibliophile Jacob. — De l'état actuel de la littérature et des arts en Belgique, par Eugène Robin. — Sainte Gudule, par Victor Joly. — Malines, par H. G. Moke. — La ville de Gand et les anciens corps de métiers, par le même. — Charles-Quint, à Gand, par A. Ferrier. — Liége moderne, par P. M. J. — Bruges, par Eugène Robin. — Anvers, par A. Ferrier. — Dinant, par Victor Joly. — Université de Louvain, par Coomans aîné.]

Scènes historiques flamandes. Schild en Vriend. 1302-1303. — Charles-le-Mauvais. 1356-1387. Par Henry Bruneel et Edward Le Glay. Lille, Van Ackere, 1841; in-18.

[C'est le second volume de cette intéressante et recommandable collection, dont le premier volume a paru sous le pseudonyme de *H. E. Landsvriend.*]

Don Fernando Alvarez van Toledo, hertog van Alba, of de Wraek over het bontgenootschap der Edelen. Historisch drama in drie bedryven (naer het fransch), door Alphonse Knops. Gent, Dullé-Plus, 1841.

Flamands et Wallons, esquisses contemporaines, par Firmin Le Brun. Bruxelles, Decq, 1841; 2 vol. in-18.

Chimay et ses environs, poème en quatre chants, suivi de

plusieurs pièces du vers, par J. L. Boens. Bruxelles, Decq, in-8°, XI et 84 pp., 1841.

Le Prisonnier mystérieux, fantaisie dramatique en trois journées et en vers. Bruxelles, Decq, 1841 ; in-18 de XII et 172 pp.

Une Tuerie au XVI^e^ siècle, par Victor Joly. Bruxelles, Jamar, 1841 ; 1 vol. in-18.

Le Conteur des salons, ou Choix d'anecdotes, de bons mots, de charades, etc. Bruges, Bogaert, 1841; in-12, p. 160.

Nederduitsch letterkundig Jaerboekje voor 1841. Gent, Michiels; in-18.

[Neuvième année d'un recueil de poésie, qui contient cette fois des morceaux de plus de 30 différents auteurs.]

Héliotropia, poésies par le docteur Ch. Van Swygenhoven. Bruxelles, Parent, 1841 ; in-18, p. 162.

BEAUX-ARTS.

Recueil de parallèle des édifices en tout genre, anciens et modernes, remarquables par leur beauté, par leur grandeur ou par leur singularité, dessinés sur une même échelle, par J. N. L. Durand, architecte et professeur d'architecture à l'école polytechnique; augmenté de dix planches supplémentaires, représentant 35 édifices réduits à la même échelle, gr. in-fol., accompagné d'un volume in-8° de texte.

[Ce grand et magnifique ouvrage, annoncé en 20 livraisons, chacune de cinq planches, est maintenant complet. C'est non pas une réimpression, mais une nouvelle édition belge, bien plus ample que l'édition originale, qu'elle égale complètement sous le rapport de l'exécution matérielle et qu'elle surpasse sous celui de l'intérêt artistique et de la modicité du prix. Cette précieuse publication prouve en outre que la Belgique est maintenant à même d'exécuter toute espèce de grands ouvrages à planches.]

Esquisse d'une histoire des arts en Belgique, depuis 1640 jusqu'à 1840, par Félix Bogaerts, tome I. Anvers, De Cort, 1841 ; in-12, pp. 193.

[Ce premier volume d'un ouvrage de patience, fruit de longues et pénibles recherches, contient la nomenclature biographique d'une foule de peintres belges qui ont brillé, d'une certaine façon, depuis Rubens jus-

qu'aujourd'hui, M. Bogaerts a joint à son travail quelques aperçus remarquables sur les différentes transitions que l'art a subies chez nous pendant l'époque choisie par l'auteur. Cette partie atteste chez l'écrivain des connaissances esthétiques approfondies : elle nous fait parfaitement comprendre les modifications à laquelle la peinture a successivement été soumise en Belgique.]

Recherches sur l'ancienne École de peinture flamande, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, traduit de l'allemand par Ph. B(lommaert). Gand, Hebbelynck, 1841; in-8°, pp. 43.

[Extrait du Messager des Sciences.]

Scènes de la vie des peintres de l'École flamande et hollandaise, par Madou. Bruxelles, Soc. des Beaux-Arts, 1841; 9^e^ liv.

[Cette livraison contient la biographie de Philippe de Champagne, par Quetelet, et celle de Jean de Maubeuge, par B. Dumortier. La même netteté dans l'exécution typographique, la même précision dans les planches, le même intérêt dans le texte, distinguent encore ce bel ouvrage.]

BIOGRAPHIE.

Études sur André Vésale, précédées d'une notice historique sur sa vie et ses écrits, ouvrage publié sous le patronage des médecins belges, par Ad. Burggraeve. Gand, Annoot, 1841; gr. in-8°.

[1^re^ livraison d'un ouvrage aussi remarquable pour la partie littéraire historique et scientifique que pour l'exécution typographique.]

Panthéon national : les Belges illustres, rédigé par MM. Altmeyer, Alvin, Baron, Cromnelinck, Dumortier, Ch. Hen, Th. Juste, Victor Joly, Moke, De Reiffenberg, Robin, Van Hasselt, avec des illustrations. Bruxelles, libr. nat., 1841; gr. in-8°.

[La 1^re^ livraison contient la biographie de Pierre-Paul Rubens.]

Biographie universelle des musiciens et Bibliographie générale de la musique, par F. J. Fétis. Bruxelles, Decq, 1841; in-8°.

[C'est le tome 7 de ce vaste recueil, auquel M. Fétis a consacré sa vie entière.]

VOYAGES.

Les Voyages pittoresques et politiques de Pierre-Paul Rubens, depuis 1600 jusqu'en 1633, rédigés sur les manuscrits de la

bibliothèque de Bourgogne, par J. F. Boussard, etc. Précédés de la Chronique rimée des ducs de Brabant, depuis Pépin de Landen jusqu'à Philippe II. Bruxelles, Detrez, 1840; in-18, pp. 147, avec portrait de Rubens.

De Bruxelles à Constantinople, par un touriste flamand (René Spitaels). Troisième partie, Orient. Bruxelles, 1841; Decq, in-12, pp. 524.

[Ce livre, que distinguent malheureusement la virulence et l'injustice de l'esprit de parti, est écrit avec une verve, un entraînement, une verdeur de style qu'on trouve rarement parmi nos écrivains belges. Ses observations et ses descriptions ont une tournure originale et spirituelle qui font de ce voyage un des livres les plus remarquables, les mieux écrits qui aient depuis long-temps paru en Belgique. Sans ses déclamations continuelles contre le principe monarchique et le catholicisme, ce serait le voyage le mieux écrit que possède la littérature actuelle.]

NUMISMATIQUE.

Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas, publiés par Frédéric Verachter. N° 3. Anvers, T. G. De Braey, 1841; p. 57 à 96, in-8°.

[Ce troisième cahier de cette intéressante publication contient d'abord une notice sur les mailles de Gand des XII^e^ et XIII^e^ siècles, ensuite une description des monnaies du duc de Brabant, Philippe de St-Pol, frappées à Louvain. Chacun de ces articles est accompagné d'une planche exécutée par l'auteur lui-même, qui possède un talent particulier pour reproduire de la manière la plus fidèle les monnaies du moyen-âge.]

PHILOLOGIE.

Oudvlaemsche Gedichten der XII^e^, XIII^e^ en XIV^e^ eeuwen, uitgegeven door jonkheer Ph. Blommaert. Tweede deel. Gent, Hebbelynck, 1841; gr. in-8°, pp. 123.

[Cette deuxième partie d'un ouvrage dont il a déjà été rendu compte en 1839, contient : 1° *Reis van S^t^-Brandaen*, publié d'après le Ms. de Comburg et contenant les 322 vers qui manquent au *Reis van S^t^-Brandaen*, édité dans la première partie (1838). — 2° *Tondalus Visioen*, composition en prose, fort ancienne. — 3° *Glossenlied* op het Ave Maria. — 4° Gelaet en Karakterkunde. — 5° Het Heilig Sacrament. — 6° Onderwys voor Schepenen. — 7° Alexander. — 8° De Trojaensche oorlog : Jazon en Medea, door Jacob van Maerlant. — 9° De Trojaensche

oorlog (Fragment). — 10° Gedichten van B. Van der Lore, poete inconnu jusqu'ici qui vivait au XIV^e siècle.]

Reimchronik von Flandern, nach einer altniederländischen Handschrift, mit anmerkungen zum ersten mal herausgegeben von Eduard Kausler, königl. Wurtembergischen archivarrath. Tübingen, Fues, 1840.

GÉOGRAPHIE.

Abrégé de géographie ancienne et historique, par L. Soudan. Gand, in-12, pp. 38, 1841; Van der Haeghen-Hulin.

Opinions de divers auteurs sur le Guatimala et le Vera-Paz. Bruxelles, Lesigne, 1841; in-8°, pp. 46.

Dictionnaire géographique, topographique, historique, statistique, ecclésiastique, administratif, judiciaire et postal des communes, sections de commune et hameaux de Belgique; orné des cartes des neuf provinces et d'une carte générale du royaume; précédé d'un essai géographique sur la Belgique, par M. J. M. Havard, premier commis au ministère de la justice. Édition publiée au moyen de documents officiels. Bruxelles, Ch. Hen, 1841; in-8° de XXXV, III et 384 pp. à 2 colonnes.

[Cet ouvrage, aujourd'hui entièrement terminé, est d'une sécheresse désespérante; on n'y trouve aucune notion d'histoire. Un grand nombre de hameaux et de lieux figurés sur les cartes de Ferrari et autres y sont omis.]

STATISTIQUE.

Essai sur la Statistique générale de la Belgique, composé sur des documents publics et particuliers, par Xavier Heuschling. 2^e édition. Bruxelles, Établ. géogr. de Van der Maelen, 1841; in-8°, p. VI et 444.

BOTANIQUE.

Monographie du Madi Cultivé (*Madia Sativa*), par Victor Pasquier. Liége, 1841; in-8°, pp. 135, avec trois planches.

CHIRURGIE.

Examen des diverses méthodes opératoires employées dans

ces derniers temps pour la cure radicale des hernies inguinables, par le docteur Dethier. Louvain, Van Linthout, 1841; in-8°, p. 96.

SCIENCES ADMINISTRATIVES.

Répertoire de l'administration et du droit administratif de la Belgique, par MM. C. De Brouckere et F. Tielemans. Tome cinquième. Bruxelles, Weissenbruch, père, 1840; in-8°, à deux colonnes.

[Il est à regreter que cet ouvrage, qui est d'une si grande utilité dans la pratique, s'imprime aussi lentement et qu'il ne soit encore arrivé qu'aux lettres CUV.]

Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Gand. Gand, Annoot-Braeckman, 1841; in-8°.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Traité élémentaire de physique, à la portée des enfants, par J. Stein. Bruxelles, Decq, 1841; in-18.

De Vlaemsche Kindervriend, — l'Ami des Enfants, par M. l'abbé Olinger. Hasselt, 1841; in-12, pp. 226.

Nouvelle méthode pour apprendre à lire à moins de six semaines, par F. J. Charles, professeur à Gand. Gand, Michiels, 1841; in-12, pp. 24.

GRAMMAIRE.

Handboek voor de Spelling der nederduitsche tael, gewyzigd naer de schryfwyze aengenomen door de algemeene Maetschappy ter bevordering van de nederduitsche tael en letterkunde, in hare zitting ter Hoogeschool van Gent, op 23 october 1841. Gent, C. Annoot-Braeckman, in-12, pp. 56.

MÉMOIRES ACADÉMIQUES.

Résumé des observations météorologiques, faites en 1840 a Louvain, au collége des Prémontrés, par J. G. Crahay; in-4°, pp. 78.

Recherches sur le mouvement et l'anotomie des étamines du

Sparsmannia africana, par Ch. Morren; in-4°, pp. 42, avec planche.

Recherches physiologiques sur les hydrophytes de Belgique, par Ch. Morren. 2e, 3e, 4e et 5e mémoires; in-4°, avec 7 planch.

Mémoire sur la *Limacina arctica*, par P. J. Van Beneden, in-4°, pp. 14, avec planche.

Mémoire sur les crustacées fossiles de Belgique, par L. De Koninck; in-4°, pp. 39, avec planche.

Coup-d'œil sur les relations qui ont existé entre la Belgique et la Savoie, par le baron De Reiffenberg; in-4°, pp. 66, avec planche.

Coup-d'œil sur les relations qui ont existé entre la Belgique et le Portugal, par le baron De Reiffenberg; in-4°, pp. 77.

Notice sur Frère Corneille de Saint-Laurent, poète belge, inconnu jusqu'ici, par le baron De Reiffenberg; in-4°, pp. 17.

Notice sur Regnier de Bruxelles (*Renerus de Bruxella*), poète brabançon du moyen-âge, inconnu aux biographes, par le baron De Reiffenberg; in-4°, pp. 10.

Itinéraire de l'archiduc Albert, de la reine d'Espagne, Marguerite d'Autriche, et de l'infante Isabelle, en 1599 et 1600, par le baron De Reiffenberg; in-4°, pp. 33.

Mémoire sur la part que le clergé de Belgique, et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain, ont prise au concile de Trente, par P. F. X. De Ram. In-4°, pp. 81.

Petri Francisci De Ram, disquisitio de Dogmatica declaratione à Theologis Lovaniensibus, anno MDXDIV edita. In-4°

[Tous ces écrits forment le tome XIV des nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles. Bruxelles, Hayez, 1841; in-4°.]

Recherches sur la théorie des résidus quadratiques, par M. Moriz Stein. In-4°, pp. 38.

Mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, par A. J. Namèche. In-4°, pp. 129.

Adriani Heylen commentarius de origine tertii status populum representantis in comitiis ordinum ducatûs Brabantiæ,

quem edidit et illustravit P. F. X. De Ram. In-4°, pp. XXX et 76.

[Ces trois mémoires forment le tome XV des Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles. Bruxelles, Hayez, 1841 : in-4°.]

Mémoire sur l'absorption des poisons métalliques par les plantes, par P. Lorget. Bruxelles, 1841; in-12.

RECUEILS PÉRIODIQUES.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 4° livraison. Gand, L. Hebbelynck.

Kunst- en Letterblad, n^os^ 20-25. Gent, L. Hebbelynck; in-4°.

[Cet estimable recueil, qui est sur le point d'atteindre sa 2^e^ année, continue toujours à défendre les intérêts de la langue flamande, tout en ne perdant pas de vue, que cette langue ne doit pas plus dominer en Belgique que la langue française, si l'on veut que la nationalité belge se consolide, appuyée sur les Flamands et les Wallons. Les six derniers numéros contiennent : de la Gallomanie existant autrefois en Angleterre. — Analyses critiques d'*Antigonus*, par Van Ryswyck, et de *Lodewyk van Male*, par Liebart. — Histoire naturelle. — Les *Nibelungen*. — Congrès linguistique et fête flamande à Gand. — Voyageurs belges : Auger Van Busbeke (Suite). — Traditions populaires. — Sur les noms de famille. — Sous le titre de *Mengelingen* (Mélanges), le directeur, M. Snellaert, donne toutes les nouvelles littéraires, scientifiques, bibliographiques et autres, qui intéressent le progrès de la langue flamande. — MM. Blommaert, Serrure, Daringe, Van Duyse, Van de Velde, sont les collaborateurs habituels de M. le docteur Snellaert.]

De Middelaer, of Bydragen ter bevordering van tael, onderwys en geschiedenis. 2^e^ jaergang, n° II. Leuven, Van Linthout, 1841.

[Cette livraison contient : Aenmerkingen, bedenkingen en vragen. — Ambiorix (beoordeeling). — Redevoering van P. Visschers. — Hekeldicht van Horatius. — Taelcongres te Gent. — Boekbeoordeelingen.]

De Noordstar, tydschrift voor letteren, kunsten en wetenschappen. 6^e^ aflevering. Antwerpen, Van Bouwel, 1841.

[Wandeling op de Maes. — Levensschets van J. Immerzeel, junior. — Boekbeoordeelingen. — Dichtstukjes.]

Revue de Bruxelles, livraisons d'octobre et de novembre. Bruxelles, Soc. des Beaux-Arts.

[Chronique politique; — Voyage dans les Pays-Bas espagnols, vers

1650; — M. De Bonald : — le Philantrope: — des dangers de la fabrication en grand: — histoire de la Sainte-Barthélemy: — l'anneau de l'archevêque Boonens : — notice sur le compositeur Janssens; — souvenirs de voyage: — Analyses critiques : — Miscellanees.]

De Vlaemsche Biekorf, boek van onderwys, nut en vermaek, uitgegeven door J. De Jonghe. Bruges, De Moor, 1841; in-8°

[Cette première livraison d'un nouveau recueil périodique flamand, contient entre autres : Aerdrykskunde : — de Tabak : — Spreuken : — Levensschets van Cats, etc., etc.]

Les Croquignolles, par Karel Reynaert. Bruxelles, librairie nationale, 1841; in-12.

[Ire et 2e livraisons d'un recueil politico-littéraire, hanté sur les Guêpes d'Alphonse Karr, de Paris, mais qui se distingue par un esprit éminemment belge.]

Bulletin de l'Académie de Bruxelles, n° 10. Brux., Hayez, 1841.

[Ce bulletin contient pour les sciences historiques, une note sur les Calvinistes restés près d'Audenarde, par M. De Smet. — Notices sur des MSS. de la Bibliothèque royale, par le baron De Reiffenberg.]

Archives Tournaisiennes, recueil de documents concernant l'histoire de Tournai et celle du Tournaisis; 1er, 2e et 3e fascicules. Tournai, Hennebert, 1841; in-8°.

[Ce petit recueil, dont nous n'avons pas encore parlé, parce qu'il ne paraissait qu'en feuilles volantes et fort irrégulièrement, est spécialement consacré à retracer, sous formes d'éphémérides, les principaux faits de l'histoire de Tournai et du Tournaisis. Les trois premiers fascicules qui ont paru, renferment 96 pages. Ces éphémérides embrassent les XIIIe, XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. On y trouve des détails importants sur les hommes et les choses. M. Hennebert, rédacteur de ces Archives, fait suivre chaque série de notes, de pièces inédites, d'une chronique consacrée aux faits contemporains, de variétés. Le ministre de l'Intérieur, appréciant l'utilité de semblables travaux, a souscrit pour 15 exemplaires. Il est à regretter que le rédacteur ait tiré cet opuscule à un nombre d'exemplaires excessivement restreint.]

ÉCRITS POLITIQUES ET RELIGIEUX, PAMPHLETS.

Examen de la proposition de MM. Du Bus et Brabant, tendante à conférer à l'Université catholique de Louvain la qua-

lité de personne civile. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1841; in-8°, pp. 84.

[Cette brochure, qui est écrite avec une modération remarquable d'opinion, conclut à l'adoption de la proposition dont s'agit. L'auteur examine toutes les objections présentées contre le projet; familiarisé avec le droit ancien et moderne, l'économie politique et la connaissance des finances, ses raisonnements attestent à la fois les études d'un jurisconsulte judicieux et la facilité de discussion d'un homme habitué à ne prononcer qu'après avoir mûri son jugement. Son travail est divisé en deux parties bien distinctes : examen de la question de principe (personne-civile, main-morte), examen de la question de fait (application du principe à l'Université catholique).]

La vérité exposée par le clergé conservateur belge, à Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines. Bruxelles, 1841; in-8°, pp. 48.

Quelques mots en faveur de la contrefaçon. Bruxelles, Decq, 1841; in-18, pp. 36.

Quelles sont les relations commerciales qui conviennent au grand-duché de Luxembourg? par P. E. Dams, ancien membre de la législature belge. Arlon, typographie de J. Laurent, 1841; pag. 93.

OUVRAGES DIVERS.

Almanach de Belgique pour 1842, 5e année. Brux., Soc. nat., p. 252 in-32.

Dobbelen, koddigen en vermakelyken Almanach, voor het jaer 1842. Gent, Van de Vyver, 1841; in-12, pp. 41.

Sint Nikolaesgeschenk voor brave kinderen (met platen). Gent, Hemelsoet, 1841.

Recueil des dispositions relatives à la formation des plans généraux d'alignement et de délimitation des chemins vicinaux, avec modèles de plans et tableaux. Bruxelles, Ph. Van der Maelen, 1841; in-fol.

Compagnie belge de colonisation, statuts, contrats et chartes. Bruxelles, Lesigne, 1841; in-8°, pp. 57.

ESSAI

D'UNE

Statistique bibliographique de Belgique,

POUR L'ANNÉE 1841.

Depuis quelques années le mouvement de la presse a toujours été croissant en Belgique. Le nombre des publications originales, parues chez nous, avait été approximativement :

Pour l'année	1837,	de 180	écrits.
»	1838,	210	»
»	1839,	290	»
»	1840,	320	»

En 1841, ce chiffre s'est encore accru. Nous basant sur le bulletin bibliographique que nous donnons tous les trois mois dans le *Messager des Sciences historiques*, — bien que l'on y puisse signaler une foule d'omissions, — nous trouvons pour cette année 348 publications, parmi lesquelles nous n'avons pu comprendre les livres ascétiques, les petits ouvrages d'instruction, surtout en flamand, imprimés chaque jour dans les différentes villes du royaume, les almanachs, les brochures locales et plusieurs opuscules dont il n'est guère possible de se procurer la liste complète, tant qu'une bonne loi n'aura pas décrété la publication d'un *Journal bibliographique* officiel. Un semblable journal serait rédigé d'après tous les imprimés, remis, conformément à la loi, au dépôt légal et aurait le double avantage d'assurer le droit de propriété aux auteurs et de

donner la statistique officielle du mouvement intellectuel en Belgique. En attendant que la législature prenne l'initiative pour cet utile projet que plusieurs de nos bibliothécaires ont déjà mis en avant, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur communiquant, comme l'année dernière, les renseignements bibliographiques que nous avons pu recueillir. Comme nous n'avons pas la prétention de faire passer notre statistique pour complète, nous espérons que l'on voudra bien nous pardonner ce qu'elle offre de défectueux : ce ne sont que de simples données; en attendant que l'on fasse mieux, elles serviront à présenter une idée du mouvement littéraire et scientifique chez les Belges.

Les 348 ouvrages livrés à l'impression en Belgique, du mois de novembre 1840 au mois de novembre 1841, se repartissent par langues, de la manière suivante :

Français	220
Flamands	105
Latins	10
Allemands	11
Italiens	1
Anglais	1

En 1840, les 320 ouvrages parus présentaient le tableau suivant :

En français	218
En flamand	92
En latin	6
En allemand :	4

Voici, avec le chiffre indiquant le nombre d'ouvrages de chaque catégorie, les différentes branches des connaissances humaines dont traitent les publications de l'année courante :

Histoire générale	5
Histoire de Belgique	43
Histoire littéraire, philologie, bibliographie	6
Littérature	52
A reporter	106

Report.	106
Biographie.	16
Beaux-Arts	11
Grammaire, lexicographie	10
Sciences juridiques et législatives.	13
Sciences médicales, chirurgie.	17
Voyages.	3
Dogmatique, philosophie	6
Sciences commerciales, industrielles et administrat.	7
Botanique	3
Écrits politiques et religieux, pamphlets.	57
Instruction publique	7
Numismatique.	3
Mathématiques, mécanique	6
Statistique, économie politique.	2
Mémoires académiques	21
Héraldique	1
Géographie	3
Recueils périodiques	29
Annuaires et almanachs.	12
Ascétique	4
Ouvrages divers	11
Total. . . .	348

Quant aux journaux politiques, dont nous avons donné la liste dans le volume de l'an dernier (pag. 511-512), leur nombre est à-peu-près resté le même; si quelques-uns n'existent plus, d'autres les ont remplacés.

J. D. S. G.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Vente du Cabinet de M. J.-A. Sneyers, a Anvers. — L'Académie d'Anvers a fait dernièrement une bien grande perte dans la personne de M. Jean-Adrien Sneyers, son secrétaire, perte d'autant plus difficile à réparer que trente années d'exercice avaient familiarisé ce fonctionnaire avec les plus petits détails de la marche de l'administration de ce grand établissement artistique; joignez à cela que M. Sneyers n'était pas seulement un *teneur d'écritures*, mais que ses avis avaient beaucoup de poids auprès du directeur et du conseil académique; ajoutez-y les connaissances diverses de l'honorable secrétaire, connaissances qui en faisaient le recours de plus d'un peintre distingué, l'on aura une légère idée de la lacune qu'il s'agit de combler.

Par suite de la mort de M. Sneyers, sa famille a résolu de mettre en vente ceux des tableaux de sa belle collection qui se trouvent encadrés en ce moment. Ces tableaux, que l'on vendra *de la main à la main*, sont au nombre de *douze*, dont un de l'école *italienne*, deux de l'école *espagnole*, un de l'école *française*, trois de l'école *hollandaise*, et cinq de l'école *flamande*. Ce sont toutes productions des premiers maîtres de ces écoles, et toutes productions du premier mérite, sauf peut-être une seule que nous indiquerons. Avant toute désignation ou analyse, disons que la famille *garantit* les tableaux pour *originaux*, et que si l'acheteur peut prouver qu'ils ne le sont pas, elle s'engage *à les reprendre au prix d'achat*.

Le tableau italien de la collection de M. Sneyers, est de Michel-Ange de Caravage; c'est une composition de trois figures, de grandeur naturelle, représentant *Judith accompagnée de*

sa servante et coupant la tête à Holopherne, etendu sur son lit. Ce tableau, du faire le plus large, respire la fougue habituelle du maître.

L'école espagnole est représentée par deux productions de Murillo. La première, magnifique tableau de chevalet, représente *Saint-François d'Assise en extase devant le ciel ouvert à ses yeux.* Cette production, splendidement éclairée, est d'une grande chaleur de tons.

Le second Murillo nous offre *un Seigneur espagnol et sa Dulcinée en habit pastoral, la houlette à la main, au milieu d'un paysage, boisé ça et là, sur lequel se répandent des moutons.* Nous n'entreprendrons pas l'éloge de cette toile admirable; qu'il nous suffise de dire que des juges compétents n'ont pas craint de le *préférer* aux plus beaux Murillos de Paris.

De l'école française, la collection possède un tableau de Nicolas Poussin; c'est la répétition, en petit, du tableau exposé au Musée de Paris, sous le numéro 235, et qui représente *Pyrrhus encore à la mamelle, sauvé par Angelus et Androclides;* les figures du tableau de M. Sneyers sont dans une position inverse de celle qu'elles occupent à Paris, et la couleur des draperies y est changée.

L'ancienne ecole hollandaise compte un représentant : c'est *Lucas Van Leyden.* Son tableau représentant *St-Jean-Baptiste prêchant dans le désert,* est l'un des plus magnifiques que nous ayons vus de cette école. Ce n'est pas sans raison que M. Sneyers, qui ne le montrait, pour ainsi dire, à personne, le considérait comme un des plus beaux de sa collection. En effet, cette composition, d'une conservation rare et où l'on compte plus de cent cinquante figures, se distingue par la variété et l'esprit de chaque expression, non moins que par la disposition de la scène. Elle a environ cinq pieds de hauteur sur huit de largeur. Il serait à désirer que le Musée d'Anvers, auquel la régence a accordé un subside pour achat de tableaux, fît l'acquisition de celui-ci et de deux ou trois autres de la collection, mais nous ne l'espérons guère, depuis que l'on a résolu de loger *magnifiquement* des tableaux *malades* en très-grand nombre; de même que nous n'espérons guère voir la *commission des monuments* justifier la nomination as-

sez singulière de quelques-uns de ses membres, elle qui a laissé gâter la façade du *Steen*, sans faire auprès du propriétaire la moindre démarche pour empêcher ce vandalisme; elle dont un membre nous a dit *que les occupations ordinaires de ces Messieurs ne leur permettent pas de s'intéresser à ce qui tombe en ruine ou à ce qui est enfoui !!!*

L'école hollandaise moderne compte un tableau de Berghem et un de Cuyp. Celui de Berghem a pour sujet *l'ancien port de Gênes*. Ce tableau, dans lequel on admire un lointain magnifique, est une composition de plus de trente figures. Il a servi d'esquisse pour un tableau que possédait autrefois M^me^ la duchesse de Berry.

Que le tableau de Cuyp, représentant *une vache et des moutons*, soit original, cela paraît douteux. Cette production assez jolie, est cependant loin de pouvoir être égalée aux autres.

La collection renferme, comme nous l'avons dit, cinq tableaux de l'école flamande, dont un de Rubens, trois de Van Dyck et un de Teniers.

Le Rubens est une allégorie de six figures, représentant *Mars désarmé par Venus*. On croit y reconnaître les traits du maître et ceux d'Isabelle Brandt, sa première femme. Dire que cette composition est digne de Rubens, c'est en faire sans doute un éloge suffisant.

Les trois tableaux de Van Dyck, ont pour sujet *Saint-Sébastien auquel un ange arrache une flèche* : c'est la répétition d'un beau tableau de l'élève chéri de Rubens qui se trouve au village de Merxem, près d'Anvers.

Le second représente le *Couronnement d'épines;* c'est l'esquisse terminée d'un tableau qui se trouve à Berlin avec quelques changements. Cette composition de huit figures est digne du meilleur temps de l'artiste.

Enfin le troisième et le plus magnifique des trois Van Dyck nous offre un *Ecce Homo, entre deux satellites de Pilate*. Ce n'est pas avec la parole que l'on rendra l'expression toute divine du Sauveur, contrastant avec la férocité de ses ennemis; ce n'est pas avec des mots que l'on analysera le prodige de difficulté vaincue, qui se fait remarquer dans la différence que l'on observe entre la chair du Christ et celle de ses bour-

reaux. Il serait à désirer que quelque collection publique du pays fît l'acquisition de ce chef-d'œuvre. Ce serait une excellente affaire pour le Musée que l'on forme à Courtrai. Nous oublions de dire que les figures sont à mi-corps.

Le Teniers, dont il nous reste à parler, a pour sujet des *voleurs de poisson surpris vers le commencement de la nuit.* Nos gaillards se sont mis à la besogne dans un étang, situé près d'un château, autour duquel s'étend un des plus magnifiques paysages boisés que nous ayons jamais vus. Ce voisinage va leur être funeste, car déjà il sont découverts et l'on est sur leurs traces. Ce tableau, qu'éclaire un admirable crépuscule, est un des plus beaux Teniers que nous connaissions; ajoutons qu'il est en même temps un des plus grands de ce maître. Nous voudrions que le Musée d'Anvers, qui n'en a qu'un d'emprunt, et qu'on peut lui enlever au premier jour, songeât à acquérir celui-ci, afin de posséder du moins en propre une production d'un des plus illustres enfants de cette ville.

TH. V. L.

VIES ET OUVRAGES DES ARTISTES HOLLANDAIS ET FLAMANDS (*De Levens en Werken der hollandsche en vlaemsche Kunstschilders, Beeldhouwers, Graveurs en Bouwmeesters*). — Sous ce titre, M. Immerzeel, de La Haye, se propose de publier les nombreuses notes recueillies par feu son père, M. J. Immerzeel Junior, sur les peintres, sculpteurs, graveurs et architectes qui ont fleuri dans les Pays-Bas depuis le commencement du XV^e^ siècle jusqu'aujourd'hui. Cet important ouvrage, qui contiendra 200 à 300 biographies, sera enrichi de portraits exécutés par l'habile graveur Brown. Chaque article contiendra des renseignements historiques; on y joindra des monogrammes des maîtres anciens et modernes, et des aperçus critiques sur les hommes et les ouvrages qu'ils ont composés. — Le prospectus, qui contient les vies de Nuyen, Rubens, Schotel, donne une excellente idée de cette publication; il est orné des portraits de Van Eyck, Weeninex, Rembrant, De Laar et Van Mieris. En somme, le livre de M. Immerzeel et l'*Esquisse d'une histoire des Arts en Belgique,* par M. Bogaerts, compléteront heureusement les écrits que nous ont laissés Campo-Weyerman, Van

Mander, Descamps et d'autres sur cette intéressante partie des Beaux-Arts dans les Pays-Bas.

L'ouvrage formera 3 ou 4 volumes, gr. in-8°, et ne coûtera que 14 florins des Pays-Bas aux souscripteurs.

Société belge de Numismatique.— Dimanche, 27 novembre 1841, a eu lieu à Tirlemont une réunion des membres fondateurs de la Société belge de numismatique, nouvellement établie. On y a arrêté définitivement le réglement, par lequel le titre de président d'honneur a été conféré à M. Lelewel. On a choisi pour directeurs de l'association : M. Serrure, professeur à l'Université de Gand; M. R. Chalon, président de la Société des bibliophiles de Belgique; De Coster, bourgmestre et numismate distingué à Heverlé, près de Louvain, et M. Piot, employé aux Archives du royaume. M. l'abbé Louis, directeur du collége de Tirlemont, a été nommé secrétaire. La Société a décidé qu'à chaque réunion trimestrielle on désignerait le président pour la séance. On y a fixé les bases d'après lesquelles on publiera une revue qui paraîtra tous les trois mois. Le premier cahier sera distribué le 1er janvier 1842. La Société a décidé, en outre, qu'elle travaillerait à réunir des matériaux pour publier successivement les monographies monétaires de nos différentes provinces. Cette utile association se compose déjà d'un grand nombre de membres effectifs. Des diplômes de membres honoraires seront envoyés aux numismates distingués de Hollande, d'Allemagne, de France et d'Angleterre.

Chanson sur la bataille de Landen. — Nous avons trouvé dans la couverture d'un vieux livre une chanson française manuscrite, qui est incontestablement relative à la bataille de Landen (province de Liége), livrée le 29 juillet 1693, entre les Alliés et la France. Guillaume III, prince d'Orange, roi d'Angleterre, et Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, y furent battus par le Maréchal de Luxembourg, qui commandait les Français, et qui acheta chèrement sa victoire; car avant l'issue définitive de l'action, il avait été repoussé trois fois de suite, et l'honneur de cette sanglante journée lui coûta vingt milles soldats.

CHANSON DE LA FIN DU XVII^e^ SIÈCLE.

I.

Luxembourg di moy combien t'a cousté la victoire?
Vingt mille hommes pour le moins sont péris pour la gloire,
Mais j'ai gagné vingt canons,
Perdant vingt mille Gascons.
Victoire, victoire, victoire!

II.

La victoire est toute à vous. et n'est pas disputable,
Puisqu'on ne vous a surpris, comme au chasteau, à table (1),
Où vous ralliez de nos gens
Qui t'ont chassez vaillemment
Au diable, au diable, au diable.

III.

S'il est vray qu'on doibt avoir tour à tour sa revanche,
Vous l'avez, chacun le scait, et par vous fort étrange,
Advis à ta fière armée
Qu'on voit si bien regalée
D'Oranges, d'Oranges, d'Oranges (2).

IIII.

S'il vous manquent des lauriers, Bavière (3) en peut revandre,
Car il est accoutumé de bien batre et defendre,
Que vous estes glorieux
D'estre si victorieux
A Lande, à Lande, à Lande! (4)

J. D. S. G.

CONDAMNATION ET EXÉCUTION DE SORCIERS. — Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur la nécessité de compulser les anciens comptes, dans lesquels on trouve les renseignements les plus précieux pour l'histoire. Plusieurs écrivains l'ont déjà suffisamment démontré, et en ont tiré un bon parti. Que de tré-

(1) Cette pointe satyrique est relative à une attaque faite à l'improviste sur les troupes françaises, pendant que le Maréchal de Saxe était à dîner au château de Landen.

(2) Le prince d'Orange, Guillaume III, roi d'Angleterre.

(3) L'électeur Maximilien Emmanuel de Bavière.

(4) On appelle aussi cette journée : la Journée de Neerwinden.

sors ne trouve-t-on pas, par exemple, dans les anciens comptes de nos justiciers? En y cherchant les condamnations de quelques individus, on y rencontre toute l'histoire de notre ancienne pénalité, on y trouve une physionomie de la société dépeinte à grands et larges traits; on y découvre même des choses qui sont entièrement étrangères aux comptes des justiciers.

C'est ainsi que dernièrement nous avons trouvé, dans un compte de l'écoutète de Ruremonde, une petition assez curieuse, adressée, en 1640, par cet officier aux chef-trésorier général et commis des domaines et finances du Roy. Ce document nous apprend que la population de cette petite ville était de 1400 à 1500 habitants avant d'avoir été prise en 1632, et que, en 1640, elle n'en comptait plus que 500.

Nous nous permettons de transcrire ici ce document intéressant :

« Messeigneuries les chef-trésorier général et commis des domaines et finances du Roy.

» Remonstre en touttes humilité Guillaume Henry de Randenroede, scoutette de Roermonde, qu'il a pleu à S. A. R. le gratifier d'icelluy office, incontinent après l'heureuse reduction de la dite ville soubs l'obeyssance de Sa Majesté. Depuis l quel tems il l'at deservy avecq toutte fidélité et punctualité requises, et non sans grandes ruses (1), mesme parfois au dangier de sa vie à l'occaseon des exactes recerges (2) qu'il a faict et contenus encores au regard des sourceleries, ez la dite ville eu. Pendant le dit temps ont esté exécutez un loup garou et quatre sourciers. Comme aussi pour les insolences des gens de guerre qui s'y rencontrent, si est-il que, d'environ 1400 ou 1500 bourgeois qu'il y avoit ez la dite ville, devant la prinse d'icelles par l'ennemy en l'an 1632, il s'y en trouvera maintenant, à grande paine, cincq cents, pour estre les uns morts et les autres retirez à cause des grandes surcharges, sans apparence quelquon. Ains une partie en sortira infailliblement

(1) Difficultés.
(2) Recherches.

et la plus de ceulx y demeurez sont en ce temps calamiteux appoiviris. Qui est cause que presentement il n'y a qu'un jour de plaidoy ez la semaine, etc., etc. »

C'était sans doute afin de se dédommager de ces pertes qu'il fit des recherches si exactes pour découvrir des sorcières et des loups-garoux. Car il résulte de son compte qu'il fit brûler, comme sorciers et sorcières, Martine Van Bruggen, le 18 août, Geertgen Murens, le 11 septembre, une femme nommée Cremers Wyfken, épouse de Jean Van Melick, le 16 septembre; Nelisken, mère de Wenckeler, le 18 du même mois, et Henri Meyers, le 4 octobre 1638. Le loup-garou dont il parle dans sa pétition, se nommait Henri Peeters, qui créait des lapins et des souris et qui faisait autres choses surnaturelles: *Hendrick Peeters die coninen, muysen ende andere saecken tegens natuer maecken conde.*

Dans un compte du bailliage de Termonde, nous trouvons le passage suivant: « Prins le IX^e^ de février 1594, le porceau ou truye de Pierre De Kersmakere, auquel, pour avoir dévoré l'enfant du dit Kersmaker, fut copé la teste, par sentence de Messieurs de la loy et hommes de fieffs, et la mesme teste puis mise au ghybet sur une estoqué et là reste boutté en terre le XI^e^ du dit mois. »

Plus loin nous avons trouvé la condamnation d'une sorcière: « Priens le XXIIII^e^ julet 1595 Jeanne Sbleisser, dit Peerdevleesch, sorcière, laquelle fut par sentence, le 2 octobre 1595, exécutée par le feu (1). »

Dans le compte du bailliage d'Assenede de 1603, on lit que Catharine Curse périt par le feu pour sorcellerie. Les détails sur les exécutions que l'on y trouve quelque fois racontés avec tant de froideur, font dresser les cheveux. On dirait que nos pères se mettaient l'esprit à la torture pour inventer les moyens les plus atroces de faire souffrir leurs semblables.

C. P.

(1) On trouve d'intéressants détails sur ces sortes de condamnations dans l'ouvrage de M. Cannaert, intitulé : *Oude Strafregt in Vlaenderen.*
Note de la Red.

Erreurs et Rectifications.

Année 1841, page 339.

Une erreur, indépendante de la volonté de l'auteur, s'est glissée dans l'article de M. Piot, intitulé *Révolte de la ville de Namur.* On trouve p. 339, 14e ligne, *Jean, duc de Brabant;* il faut lire Jean de Brabant, attendu qu'il s'agit là non d'un prince, mais d'un simple ouvrier portant ce nom.

Page 420.

Dans la note que nous avons consacrée, p. 420, à l'œuvre de M. L. Haghe, intitulé *Sketsches in Belgium and Germany,* nous avons annoncé que M. O. Delepierre était chargé de la traduction du texte de cet ouvrage. En employant le mot *traduction,* nous nous sommes trompés; M. Delepierre se propose d'écrire pour la reproduction de ce livre en Belgique, un texte nouveau, plus detaillé que l'original.

ERRATA.

Pag. 80. Le renvoi (1), en place d'être au bas de la page, devait être à la fin du 2e alinéa, après le mot : *il mourut.*

91, ligne 9, au lieu de *ans,* lisez : *sans.*

» à la note. au lieu de *Guy de Lusignac,* lisez : *Guy de Lusignan.*

93, ligne 3, au lieu de : *les titres,* lisez : *les têtes.*

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1841.

Notices et Dissertations.

Pag.

Guerre de la ville de Gand contre le duc de Bourgogne; par Ph. Blommaert. 1

La Cour du Prince, à Gand: par A. Van Lokeren 36

Biographie des historiens liégeois. — Hemricourt. — Par Ferd. Henaux. 53

Rodolphe de Zaeringen, évêque de Liége: par Mᵉⁿ De Ring. . . 83

Notice sur quelques livres rares et curieux du XVIᵉ et XVIIᵉ siècles; par H. Helbig. 95

Notice sur les archives de la province de la Flandre orientale, par J. De Saint-Genois. 137

Recherches sur l'hôtel-de-ville de Bruxelles, l'époque de sa construction et la destination de chacune de ses parties, par Alphonse Wauters. 205

Notice sur Henri Van Assche, par A. Voisin. 293

Recherches sur l'ancienne École de peinture flamande, traduit de l'allemand, par Ph. Blommaert. 299

Révoltes de la ville de Namur, au XIVᵉ siecle. Par C. Piot. . . 338

Révolte des provinces autrichiennes du Rhin contre Charles-le-Téméraire. Par Mᵉⁿ De Ring 351

Peinture historique. — Gallait et De Biefve au salon de Gand, de 1841. 388

Notice biographie sur Pierre Verheyen, par Pr. Van Duyse. . . 429

Le Château de Beersel, entre Bruxelles et Hal; par Alph. Wauters. 439

Alliance des communes dans le duché de Brabant: par C. Piot. . 461

Poutrain et son histoire de Tournai. par Fr. Hennebert. . . . 468

Analyses critiques.

Notice sur la cheminée de la grande salle d'assemblée du magistrat du Franc de Bruges, par F. De Hondt, graveur en médailles, membre de la direction de l'Académie de Bruges, etc. — Par A. Voisin. 100
Philippide de Guillaume le Breton, texte latin et français, avec une introduction et des notes, par O. Delepierre. Par J. De Saint-Genois. 106
Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs et les fainéants à leur propre avantage et de les rendre utiles à l'état, précédé d'un premier mémoire inédit sur la même matière, présentés aux États de Flandre en 1771 et 1775 ; par le vicomte J.-P. Vilain XIIII. — Par Gachard. 249
Synodicon Belgicum, t. IV. Nova et absoluta Collectio Synodorum episcopatûs Gandavensis, edidit P. F. X. De Ram. — Par J. De Saint-Genois. 267
Notice historique sur l'origine et l'étymologie du nom de Bruxelles et Brabant, par P. Spinnael, avocat. 270
Examen critique des historiens de Jacques Van Artevelde, par A. Voisin. Par Ph. Lesbroussart. 394
Essai sur la statistique générale de la Belgique, par Xavier Heuschling. Par J. De Saint-Genois 401
Histoire des Gueux de Bois, par Ch. Wynckius, édité par M. Van de Putte. Par J. De Saint-Genois 480
De Middelaer. Par J. De Saint-Genois 483

Bulletin bibliographique.

Histoire de Belgique. 109, 272, 403, 486
Histoire générale. 112, 405
Histoire littéraire. 405
Biographie. 113, 406, 489
Littérature. 112, 274, 406, 487
Beaux-Arts 115, 275, 408, 488
Voyages 411, 489
Bibliographie, philologie 114, 490
Héraldique 115, 119
Numismatique 276, 496
Médecine, chirurgie 118, 277, 409
Sciences juridiques et administratives 276, 408
Instruction publique 118, 277

Grammaire, lexicographie 116, 279, 492
Géographie, botanique 411, 491
Mémoires académiques 492
Statistique, arithmétique 278, 491
Ecrits politiques et religieux, pamphlets . . . 117, 281, 412, 495
Recueils périodiques 119, 279, 409, 494
Ouvrages divers 123, 283, 413, 496
Essai d'une Statistique bibliographique, pour 1841 497

Chronique des Sciences et des Arts.

Le Lion de Waterloo 125
Statue de St-André, par De Kuyper 126
Erection et restauration de monuments 127
Tombeau de Charles-Eugène de Croy, à Reval 128
Eglise de St-Pierre, à Louvain 129
Castellum Menapiorum 130
Nécrologie, J. J. Lambin 131
» P. F. J. Van Wambeke 285
» M. Hoverlant de Bauwelaere 423
» Constant De Coene. 424
Bibliographie 131
Atlas géographique 132
Château de Winendale 133
Concours de la Société d'émulation de Bruges 134
Voyage de Magalhanes de Gandavo 284
Vie de Dodonæus 285
Société de Médecine d'Anvers 286
Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut 287
Académie de Bruxelles . . . . . ib.
Ordre des Quatre-Empereurs 289
Démolition de la Porte d'Eau, à Malines 290
Invention des canons 291
Bibliographie douaisienne. 292
Miscellanées architectoniques : Bruxelles, Malines et Gand . . . 414
La tour de St-Michel, à Bruxelles 418
Sketches in Belgium and Germany, par L. Haghe 420
Carte topographique de la ville de Gand 421
Peinture sur verre . . . . . ib.
Invention de l'imprimerie 422
Antiquités de Tongres 424
Manuscrits de l'historien Joinville 426
Rapports officiels du Magistrat de Gand, de 1564 à 1567 . . . ib.

De Vlaemsche Bykorf 427
Etudes sur Vésale . . . . . ib.
Vente du cabinet de M. A. Snejers, à Anvers 500
Vies et ouvrages des Artistes hollandais et flamands 503
Société belge de Numismatique 504
Chanson sur la bataille de Landen . . . . . ib.
Condamnation et exécution de Sorciers 506

GRAVURES.

I. 1. Vue de la Cour du Prince. — 2. Vue de la tourelle où naquit Charles-Quint 43
II. 1. Intérieur de la chambre où Charles-Quint vit le jour. — 2. Plan de la Cour du Prince 49
III. Cathédrale de Fribourg. 83
IV. 1. Pierre tumulaire de Rodolphe de Zaeringen. — 2. Statue du même 84
V. Monument de Rodolphe de Zaeringen 86
VI. Sceaux conservés aux archives de la province, à savoir de: 1° Arnould-le-Vieux; 2° Notger, évêque de Liége; 3° St-Bernard; 4° Philippe Van Artevelde; 5° Benoit IX, pape . . 137
VII. Statue de Saint-Michel, à Bruxelles 205
VII. Moulin à eau sur la Vesdre 293
IX. Vieux Brisac 351
X. Abdication de Charles-Quint. 389
XI. Portrait de Verheyen 429
XII. Château de Beersel 439

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00676 5511